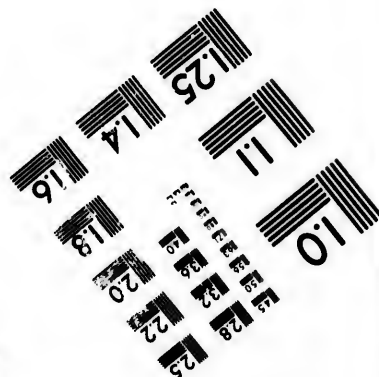
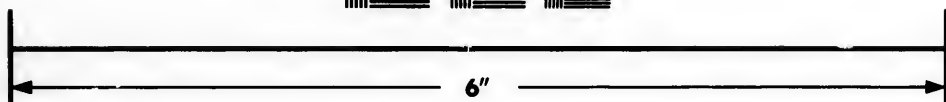
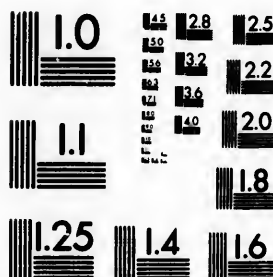


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503



**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques



© 1984

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distortion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées.
- Additional comments:/
Commentaires supplémentaires: Les pages froissées peuvent causer de la distortion.

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata
slips, tissues, etc., have been refilmed to
ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement
obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,
etc., ont été filmées à nouveau de façon à
obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
					✓						

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

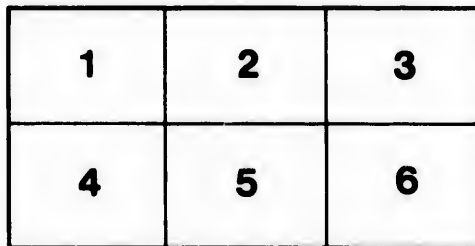
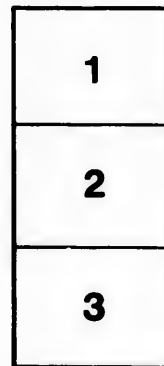
University of British Columbia Library

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

University of British Columbia Library

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

trata
o

elure,
à



**HISTOIRE
PHILOSOPHIQUE
ET POLITIQUE**

**DES ÉTABLISSEMENS ET DU COMMERCE DES EUROPÉENS
DANS LES DEUX INDES.**

SUPPLÉMENT. — 8^{ÈME} VOLUME.

DE L'IMPRIMERIE DE DIDOT LE JEUNE,
RUE DES MAÇONS-SORBONNE, N° 13.

ÉTAT
DES COLONIES

ET DU COMMERCE

DES EUROPÉENS DANS LES DEUX INDES,
DEPUIS 1783 JUSQU'EN 1821,

POUR FAIRE SUITE

A L'HISTOIRE PHILOSOPHIQUE ET POLITIQUE
DES ÉTABLISSEMENTS ET DU COMMERCE
DES EUROPÉENS DANS LES DEUX INDES, DE RAYNAL;

PAR M. PEUCHET.



PARIS,

AMABLE COSTES ET C.^h, LIBRAIRES-ÉDITEURS,
RUE DE BRAUNE, N° 11, FAUBOURG SAINT-GERMAIN.

1821.

151,452.

HR

JV201

PA

L
a
8
8
q
co
le
m
C

m
ge
ac
Au
un
pr
qu
des
ont
un
tiq
cial
en

PRÉFACE.

LE célèbre auteur de l'*Histoire philosophique* avait posé la plume en 1783. Depuis lors de grands changemens s'étaient opérés dans le régime des colonies ainsi que dans le commerce qu'elles font avec leurs métropoles. Il fallait faire connaître ces changemens pour épargner au lecteur des méprises sur la situation du commerce des deux Indes pendant cette période. C'est la tâche que nous nous sommes imposée.

Nous avons dû recueillir les nouveaux documens, les connaissances positives que les voyageurs, les publicistes, les économistes et les actes des divers gouvernemens nous ont offerts. Aucun historien n'avait encore rassemblé dans un corps d'ouvrage les faits et les données propres à offrir le tableau complet des révolutions qui, depuis trente-sept ans, ont changé la face des colonies; nous signalons les causes qui les ont tour à tour fait passer d'une domination à une autre, qui ont agrandi leur existence politique au détriment de leur existence commerciale, ou agrandi leurs relations commerciales en diminuant leur importance politique; nous

suivons les progrès des établissemens fondés sur des plages nouvellement découvertes ; nous observons la progression toujours croissante de l'industrie qui a étendu ses mille bras sur toutes les parties du globe, et fait jaillir du sein des terres incultes les sources de la vie et de la civilisation.

Notre opinion sur quelques points pourra différer de celle de certains esprits pour qui toute idée nouvelle est suspecte, et doit être proscrite sans examen, par cela seul qu'elle est nouvelle.

Appuyé de quelque expérience au milieu de la guerre des partis et des opinions qui a tristement signalé la dernière moitié du dix-huitième siècle, nous avons cru pouvoir nous exprimer franchement sur les libertés que réclame le commerce, mais que la faiblesse et l'irrésolution craignent d'affranchir de ses entraves.

Nous n'avons pas cru que la volonté changeante des hommes pût utilement pour les peuples remplacer la stabilité des institutions fondées sur la raison ; et si la liberté du travail nous a paré l'âme de l'industrie et la première richesse des nations, nous avons pensé aussi, avec les monarques les plus éclairés de nos jours, qu'elle

doit être également la source la plus pure de la civilisation et la base la plus solide des empires.

Nous désirons avoir fait un livre digne de son objet , et avoir contribué ainsi aux progrès des connaissances utiles et à l'établissement des vrais principes de l'ordre social ; c'est du moins le motif qui nous a déterminé à écrire cet ouvrage. Puisse-nous avoir réussi !

PEUCHET.

AVERTISSEMENT DES ÉDITEURS.

Nous avons d'abord annoncé que nous donnerions en un seul volume le tableau de tous les changemens qui ont eu lieu dans les colonies depuis que l'abbé Raynal a cessé d'écrire ; mais l'auteur , en élaborant les nombreux et intéressans matériaux qu'il avait rassemblés sur cet objet , a reconnu l'impossibilité de les renfermer dans un seul volume , à moins de ne donner que des notions tout-à-fait superficielles et insuffisantes sur les colonies. Il s'est donc attaché à donner au supplément de l'*Histoire philosophique* tous les développemens qu'il a jugés propres à mieux faire connaître l'histoire des colonies , à tempérer la sécheresse des calculs ou des détails statistiques auxquels il a dû se livrer , et à établir de justes proportions entre le nouvel ouvrage et l'*Histoire philosophique*.

Le travail de M. Peuchet étant ainsi mis en harmonie avec son modèle , dont il est la suite et le complément , a produit deux volumes , qui forment les tomes XI et XII de l'*Histoire philosophique*. Nous nous plaisons à croire que le public nous saura quelque gré de cette augmentation , qui tourne tout entière à l'avantage de l'ouvrage. Les personnes qui , *jusqu'à ce jour* , ont souscrit à cette nouvelle édition , ne paieront pas ce douzième volume. Le seul désir de présenter un ouvrage complet nous a décidé à faire ce sacrifice.

I
A
LE
dest
quel
part
élem
tre d
et de
pliqu
ouvr
sanc
la sp
To
marc
décou

ÉTAT ACTUEL
DU COMMERCE
DES DEUX INDES,

OUVRAGE FAISANT SUITE

A L'HISTOIRE PHILOSOPHIQUE
ET POLITIQUE
DE G. T. RAYNAL.

INTRODUCTION.

LE commerce n'est plus une profession obscure destinée à satisfaire l'ambition et la cupidité de quelques hommes actifs et entreprenans ; il fait partie des ressources nationales : et l'étude de ses élémens comme de ses moyens de prospérité entre dans la science de l'administration des états et de la politique moderne. Cette importance explique l'intérêt qu'inspirent depuis un siècle les ouvrages consacrés à en simplifier les connaissances comme à en inspirer le goût et en étendre la sphère.

Tout a contribué à cette révolution dans la marche des idées et des intérêts des peuples. Les découvertes géographiques, les progrès de l'in-

dustrie, les rivalités des nations européennes, de nouveaux besoins sont venus soutenir et fortifier ce penchant aux relations commerciales qui forment aujourd'hui un lien général entre toutes les parties du globe.

Une philosophie sévère pourrait peut-être trouver une fâcheuse compensation des bienfaits du commerce dans les guerres qui en ont été la suite ; dans cet amour du gain qui a enchaîné des peuplades entières aux vues mercantiles de quelques compagnies privilégiées, enfin dans ce trafic des esclaves dont avec tant de peine et de difficulté nous voyons aujourd'hui commencer l'abolition.

Sans doute tout n'est pas pur dans le principe moteur du commerce ; des motifs peu dignes de notre estime souillent quelquefois des entreprises marquées au coin des plus habiles combinaisons ; mais un grand résultat n'échappera pas aux yeux du philosophe judicieux : le commerce est enfant de la liberté, et par cela même intéressé à défendre sa mère et à en proclamer les droits partout où il porte son influence active. Le commerce a rompu le charme attaché au despotisme de la propriété ; on a cessé de confondre le droit du propriétaire avec celui de maître des hommes, depuis qu'une carrière aussi vaste que celle du commerce a été ouverte au génie de l'indépendance et du travail. En vain de dangereuses méprises reportent dans les institutions politiques modernes ce système du droit exclusif des pro-

priétaires au partage de l'autorité législative ; une force puissante, celle de la raison, appuyée des services rendus à la patrie par tous les genres d'industrie et par les prodiges du commerce, ramènera à la jouissance de tous des prérogatives dont, par une exception injuste, on a fait le droit du nombre favorisé.

Tel est donc un des bienfaits du commerce, qu'en égalisant autant qu'il est en lui les moyens de bonheur et d'aisance parmi les hommes, il influe encore sur leur existence politique en portant les mêmes principes de justice et d'égalité de partage dans la participation aux droits que réclame le mérite du travail et des services rendus à la société.

Et en effet, est-il un sujet de l'état plus intéressé que l'homme industriel, que l'agent du commerce, au repos et à la stabilité des états ? Plus son existence est artificielle, et plus elle tient au repos public et au maintien sévère des lois. Où trouver des partisans plus zélés de l'ordre que ceux dont l'existence est tout entière dans le maintien de la tranquillité au-dedans et de la paix au-dehors ? Le propriétaire terrier, confiant dans la nature de sa fortune, dans les ressources de ses domaines, craint peu les orages politiques ; il ne semble tenir au souverain que par l'orgueil de son titre, par le caractère de la seigneurie de fait attachée à la possession territoriale. Le négociant, l'armateur, l'homme industriel, y sont liés par

l'intérêt de leur fortune et le besoin de soutenir leur famille et les charges de l'état.

On l'a dit : l'histoire de la propriété serait celle de la tyrannie, à commencer par les patriciens de l'ancienne Rome jusqu'aux exemples qu'elle a offerts dans nos temps modernes. Était-ce donc après de semblables leçons qu'on pouvait s'attendre à voir un tel système prédominer dans la législation du dix-neuvième siècle ? Et le commerce, l'industrie, ces instrumens de toutes les richesses, ces moyens de toutes les jouissances dont l'influence a agrandi le domaine de l'homme, pouvaient-ils s'attendre à l'exhérédation dont ils ont été frappés ? Le temps apprendra jusqu'à quel point la sagesse s'est égarée, et comment on a pu asseoir l'ordre sur une des bases dont la chute a entraîné de si violentes secousses.

Ces considérations ne sont point étrangères à l'objet qu'on se propose ici ; elles serviront d'explication à quelques doctrines que l'enchaînement des faits nous conduira à établir dans la suite. Il était juste de signaler d'avance à nos lecteurs qu'en donnant notre assentiment aux institutions politiques ou aux lois qui régissent quelques contrées de l'Europe, nous étions loin d'adopter le principe qui a concentré la prérogative civile, et les droits politiques, entre les mains de ceux pour qui les périls de l'état, la servitude ou l'essor des talens, la prospérité publique ou la ruine des fortunes ne sont que des accidens se-

condaires qui ne font qu'accroître leur suprématie territoriale ou fortifier leur orgueil. Ce contre-sens dans la législation moderne intéressait trop le commerce pour ne pas le signaler au début d'un ouvrage comme le nôtre, lorsque nous n'avons pas seulement pour objet de faire connaître ce qu'il est aujourd'hui, mais encore ses rapports avec la civilisation, et de montrer l'influence des gouvernemens sur les relations commerciales, et particulièrement celles que l'Europe entretient avec les deux Indes.

La tâche que nous nous sommes imposée ici se présente à nous avec une telle étendue, que nous sommes effrayés, nous l'avouons, de l'avoir entreprise. Les colonies, le commerce, les intérêts divers qui en résultent, les voies à suivre pour en tirer tout l'avantage possible, après les changemens qu'ont éprouvés les deux mondes; la nécessité de guider le commerçant à travers un dédale d'institutions renversées ou reprises, éparées dans le Nouveau et l'Ancien-Monde, ouvrent une carrière immense que complique encore la variété des opinions sur les droits et les prétentions des nations entre elles, sur ceux des peuples et des rois, des diverses classes de propriétaires ou de salariés de la société. L'histoire du commerce et la statistique de sa situation se composent aujourd'hui de tant d'éléments divers, que ce n'est qu'à l'aide de leur rapprochement qu'on peut en reculer les limites ou en étendre les connaissances.

Telle n'était pas la difficulté qu'eut à surmonter le savant auteur de *l'Histoire philosophique des deux Indes*. Tout était encore fixe au moment où il écrivait. Le gouvernement absolu régissait encore l'Europe et les colonies ; le commerce était soumis à des lois positives ou à des privilèges connus, et son histoire se trouvait tracée en quelque sorte par les progrès mêmes des établissemens à décrire. Un coup-d'œil sur l'aspect des choses montre combien nous sommes loin aujourd'hui d'une aussi grande uniformité dans la marche de nos recherches. Des états se forment, d'autres succombent à la vétusté ou aux folles mesures de leurs maîtres ; le commerce s'essaie sur des points où il suivait précédemment une routine consacrée ; là il espère, ailleurs il craint ; d'un côté la liberté semble lui promettre de nouveaux marchés, d'un autre le changement d'intérêts lui laisse peu d'espoir de voir sa prospérité s'étendre. Cependant, au milieu de cette confusion de vues et d'idées, l'industrie le presse ; ses progrès, en multipliant les produits au-delà des besoins des consommateurs, l'oblige à chercher de nouveaux débouchés. Mais, au lieu de les rencontrer, il ne trouve souvent que des peuples qui, précédemment habitués à lui demander ses marchandises, en fabriquent aujourd'hui, et les lui offrent même à des prix inférieurs aux siennes. Ainsi l'industrie manufacturière, premier aliment d'un grand commerce, est devenue par son extension et par son

universalité, si l'on peut parler ainsi, une des causes qui en changent les élémens, en le poussant à de nouveaux efforts ou à de nouveaux sacrifices.

Lorsque Raynal écrivait son éloquent ouvrage, il était loin de trouver une semblable difficulté. Le commerce se présentait à lui sous les formes les plus prospères : de riches colonies, une paix générale, et l'attention des hommes d'état dirigée vers les progrès des arts et de la civilisation. Maintenant les sources du commerce s'épuisent, et l'on semble vouloir déclarer la guerre à ces mêmes principes qui venaient à l'appui de ses moyens de prospérité !

C'est assez en dire pour montrer dans quelle différence de situation se trouve l'écrivain qui traite ce sujet aujourd'hui, et l'historien des deux Indes au moment où il prit la plume. Que de faits à saisir ! Quels aperçus fugitifs s'offrent à la réflexion ! Avec combien de prudence et de mesure doit-on flatter l'espoir du commerce et diriger ses spéculations !

Mais, quand nous parlons ici de cette langueur, notre attention s'éloigne de cette étonnante nation dont la politique comme l'industrie a résisté à toutes les attaques que la jalousie ou le besoin des autres nations lui ont suscitées ; heureux effets de cet esprit public, enfant et soutien de la liberté, sans lequel l'Angleterre, réduite au rôle d'un peuple asservi, n'aurait juste que ce qu'il

faudrait de force pour se tenir au rang des troisièmes puissances, privée qu'elle serait de ces domaines immenses qui égalent ses négocians aux souverains du monde !

L'examen de ce grand phénomène, fruit de la sagesse plus encore que du hasard, ne sera pas un des moindres sujets d'instruction dans notre ouvrage; et nous pourrons, en suivant la trace de notre modèle, y dévoiler aux yeux du monde commerçant les prodigieux effets de l'ambition jointe à l'énergie du patriotisme et du goût pour les grandes opérations de commerce,

Un plus important sujet de méditation que notre prédécesseur n'a pu prévoir, et qui rend notre travail éminemment intéressant, ce sont les deux grands établissemens, l'un formé, l'autre qui se forme sur le continent de l'Amérique. Quels changemens ils ont déjà apportés et apporteront encore dans le commerce des nations continentales de l'Europe ! L'Amérique espagnole, par la nature de sa position et ses richesses, doit offrir de vastes dédommagemens aux pertes qu'elles ont faites ailleurs ; et, pour mieux en montrer la possibilité, nous nous attacherons à bien en faire connaître l'intérieur et l'essor que doivent donner à ses moyens les événemens remarquables qui s'y passent.

Mais, tandis que l'Amérique attire ainsi nos regards, nous devons aussi les diriger sur deux points placés en quelque sorte aux extrémités du globe,

afin de soutenir les efforts de notre industrie croissante, et de porter ses produits chez des peuples où ils trouveront encore des placemens avantageux. La Cochinchine, pays dédaigné par la compagnie anglaise, mais fécond en ressources pour nous, semble tendre les bras au commerce français; d'heureux essais viennent à l'appui de cet espoir, et la France pourra peut-être un jour compter cette riche contrée au nombre de celles qui favoriseront les spéculations de ses marchands.

Cependant l'instant approche où une révolution d'une autre espèce peut donner une nouvelle vie à notre commerce et à celui de l'Europe, et où cette surabondance de produits dont nous parlions trouvera un marché, et ne sera plus un fardeau plutôt qu'une richesse pour ses industriels possesseurs.

La Turquie d'Europe est ce marché; c'est dans les îles de Chypre, de Rhodes, de Candie, de l'Archipel; c'est dans les riches contrées de l'Asie mineure que la population européenne doit refluer avec les besoins et les ressources qui l'accompagnent. Une puissance rivale mine et sape l'empire de Constantinople; sa chute est prévue, et avec elle les grands résultats qu'il faut se hâter d'en faire naître. Des peuplades rendues à la liberté, d'autres gouvernées par des lois plus humaines, par des hommes moins barbares, des communications établies dans ces belles provinces où l'on ne peut aujourd'hui marcher que sous

la protection achetée d'avidés pachas, doivent faire une mémorable époque dans l'histoire du commerce. L'Angleterre, ennemie seule de cette révolution, l'Angleterre y opposerait de vains obstacles, si, au lieu de laisser une ou deux puissances l'effectuer à leur avantage, une coalition sagement combinée l'entreprenait au profit de l'Europe entière. On a vu quelquefois une ambition trompeuse et trompée suggérer des mesures de conquêtes, pourquoi ne serait-il pas permis d'en tenter une aujourd'hui qui rendrait à la civilisation, au commerce, aux arts, le plus beau et le plus malheureux pays du monde? Pourquoi ne ferait-on pas par ces grands motifs ce qu'on a essayé pour de moins grands intérêts? Les peuples ont aussi leurs droits; et l'on aime à croire qu'en reprenant ces anciens domaines des nations de l'Occident, on n'oubliera pas que c'est pour les hommes laborieux, utiles, industriels, et non pour quelques puissans seulement, que ce grand événement s'effectuerait.

Mais nous anticiperions sur ce que nous avons à dire dans la suite, si nous poussions plus loin ces aperçus; ils suffisent pour attester au lecteur que la situation des choses donne à l'histoire du commerce des deux Indes une importance et des difficultés qu'elle n'avait pas vers la fin du siècle dernier; ils prouvent aussi que, pour en mieux saisir les traits et les résultats, nous avons besoin d'attacher nos regards un moment sur la situa-

tion actuelle des états de l'Europe à qui la guerre et le commerce ont laissé des possessions coloniales.

On jugera de leur importance par le tableau du produit que l'Europe en retire, et des avantages proportionnés dont elles font jouir leurs possesseurs.

Qu'on ne s'attende pas cependant à trouver dans cette analyse la précision d'un calcul arithmétique; c'en est un d'appréciation, mais suffisant néanmoins pour se former une idée de ce que peuvent être les richesses coloniales distribuées dans les milliers de canaux où elles circulent.

Remarquons que, pour être justes appréciateurs dans ce résultat, nous ne devons pas rechercher seulement ce qui revient aux métropoles par leurs colonies, mais encore ce que les colonies font produire aux métropoles. Cette réciprocité double les avantages des possessions coloniales. En effet, tout ce qu'elles demandent à la métropole, et la forcent par l'attrait des bénéfices et des échanges d'ajouter à ses produits et à ses travaux, sont des valeurs nouvelles que les colonies versent dans son sein. Ainsi, lorsqu'une d'elles livre à la mère-patrie cent millions de denrées pour une valeur de cinquante millions qu'elle en reçoit, le résultat de cet échange, produit par l'intermédiaire de la colonie, n'équivaut pas seulement à cent millions, mais à cent cinquante, parce qu'elle a commandé à la métropole un travail de cinquante millions

qui, sans elle, n'aurait pas eu de consommateurs, et par conséquent n'aurait pas existé.

Il est donc vrai que les colonies et les métropoles réagissent utilement les unes sur les autres ; que les premières, en offrant des consommateurs aux secondes, y excitent l'industrie et offrent des salaires au travail ; qu'ainsi, pour bien apprécier les colonies, il faut tenir compte de cette double action. On peut même aller plus loin ; car, regardant toute colonie, une fois qu'elle est formée, sous quelque régime qu'elle existe, comme un nouvel état habitué aux jouissances de l'Europe, on doit, dans l'estimation qu'on en fait, faire entrer même celles qui ont cessé d'appartenir à la métropole, et qui ne tiennent à elle que par le grand lien du commerce, qui unit toutes les nations. Ainsi les États - Unis, quoique séparés et indépendans de l'Angleterre, ne cessent pas d'entrer dans l'ordre colonial de l'Europe comme formés par elle, consommant un grand nombre de ses produits, et lui restant attachés par des rapports que le changement de la domination politique n'a pu détruire.

Il résulte de ces considérations deux vérités importantes au commerce : l'une que, dans la perte que quelques états ont faite de leurs colonies ou de quelques-unes d'elles, le dommage n'a pas été seulement d'être privés des riches produits qu'ils en tiraient, mais encore des débouchés qu'elles offraient aux produits de leur industrie ; en second

lieu, que cette dernière perte n'est pas totale, et que, tous les genres d'industrie ne pouvant pas, avec un égal avantage, s'établir partout, l'Europe trouve toujours dans les établissemens coloniaux des débouchés, lorsque ces établissemens n'ont point passé sous une domination étrangère et exclusive, mais ont subi quelque révolution qui les a rendus indépendans comme les États-Unis, Saint-Domingue, et les colonies espagnoles d'Amérique.

Cherchons donc à apprécier les avantages des colonies relativement à l'Europe par l'estimation des valeurs qu'elles mettent dans le commerce et qu'elles offrent aux divers genres de consommateurs. Quoiqu'un pareil tableau ne puisse être d'une exactitude parfaite, nous le répétons, il n'en offrira pas moins l'état probable des possessions coloniales envers l'Europe, et celui de l'Europe envers elles.

Le Portugal retire de toutes ses colonies une valeur de 80,000,000 de francs; les métaux et les diamans entrent dans cette somme pour 35,000,000; il envoie dans les colonies en marchandises de son crû pour 10,000,000. On sait que les diamans et les métaux sont le produit de la souveraineté, c'est-à-dire qu'ils ne sont mis dans la circulation que par l'entremise du gouvernement. Les marchandises portugaises entrent dans ce commerce pour un peu moins d'un quart, c'est-à-dire comme 1 est à $4 \frac{1}{8}$. *

* Nous devons observer que, quels que soient les morcellemens ou

La Hollande ne reçoit de ses colonies de l'Inde, après le paiement des frais de la souveraineté, que 7,000,000. On sait que dans un espace de dix ans les ventes de la compagnie hollandaise se sont élevées annuellement à une somme de 42,000,000; mais on ignore à quelle somme de marchandises cette vente pouvait correspondre, parce que ses produits se composent de plusieurs branches, et parce qu'aussi la Hollande, unissant la souveraineté au commerce, la force à l'industrie, comprend dans cette somme les produits d'arrangemens faits avec de petits princes qui lui cèdent à très-bas prix des objets qu'elle vend fort cher en Europe. Il est connu que, dans l'espace de quatorze ans, la Hollande exporta aux Indes une somme métallique de 146,000,000; elle retirait de ses possessions au Cap de Bonne-Espérance, de Surinam, de Curaçao et Saint-Eustache, pour une valeur de 15,000,000 de francs.

L'Angleterre entre pour la moitié des envois que le Portugal fait au Brésil, même depuis l'établissement de la cour de Lisbonne dans cette colonie: cette moitié peut s'élever à une somme de 10,000,000 de francs. Le Canada lui produit 38,000,000; Terre-Neuve et les pêcheries

scissions politiques d'un état, il est possible de les considérer en masse pour apprécier sa richesse coloniale, lorsque ses parties démembrées sont restées indépendantes ou sous deux fractions du même gouvernement, tel qu'est le Portugal aujourd'hui, divisé en deux grands sièges de la souveraineté.

40,000,000; l'Inde, tous frais payés, 40,000,000, en y comprenant la moitié de cette somme apportée annuellement par les employés de la compagnie des Indes; la valeur des marchandises anglaises portées dans l'Inde, 60,000,000; ajoutons à ces résultats considérables ceux du commerce d'Inde en Inde, de la mer Rouge et du golfe Persique, qu'on ne peut évaluer à moins de 30,000,000.

L'Angleterre fait un très-grand commerce avec les États-Unis; il offrait en 1801 une exportation pour cette partie du monde qui s'est élevée à 155,000,000, et en recevait pour 45,000,000 en marchandises du pays; des îles anglaises des Antilles, 130,000,000; la traite 15,000,000; le commerce avec le continent espagnol 50,000,000.

La France n'a jamais regardé comme d'un revenu avantageux sous le rapport commercial les établissemens des Ile-de-France et de Bourbon; nos comptoirs de l'Inde même ne jetaient pas dans la circulation des valeurs au-dessus des frais qu'ils entraînaient; mais Cayenne, donnait 30,000,000; Terre-Neuve 7,000,000; et Saint-Domingue, la Guadeloupe, la Martinique, 250,000,000.

La France consommait pour 150,000,000 de denrées coloniales; elle revendait le reste. L'étendue de cette revente faisait pencher en sa faveur la balance du commerce qu'elle obtenait annuellement, et qui allait à la somme de 40,000,000.

L'Espagne retirait de ses colonies, en mé-

taux, 100,000,000 de francs; en marchandises 300,000,000. Elle y envoyait en marchandises de son crû ou de celui des étrangers pour 120,000 000. Les établissemens suédois et danois produisent à leurs metropoles des échanges ou des consommations pour une somme de 12,000,000 de francs.

La contrebande que font tous les peuples coloniaux pourrait s'estimer de 100,000,000. Ainsi le total du produit colonial pour l'Europe, prise en masse, offre la somme annuelle de 1,290,000,000 de francs; car ce que l'un des états coloniaux a perdu depuis vingt-cinq ans est compensé par l'augmentation qu'a éprouvée un autre état.

Ce qui est aussi important que la somme même, c'est qu'elle l'acquiert avec à peu près 500,000,000 d'envois de son sol et de ses fabriques, et par conséquent avec un avantage de deux cents pour cent qui entretient chez elle le haut prix de la main-d'œuvre et la valeur des objets de première nécessité.

On pourrait ajouter aujourd'hui à cette somme, mise en circulation par le commerce colonial, celle qui résulte des exportations et importations des États-Unis. Elles s'élevèrent en 1806, les premières à 5,200,000, et les secondes à 200,000,000.

Tel est l'aspect que l'Europe présentait naguère, envisagée dans chacune de ses parties sous le rapport de l'intérêt colonial; et si cet aspect à changé pour la distribution des richesses, en faisant passer à une puissance toutes ou partie

des colonies qui appartenait à une autre, la masse des richesses qu'on vient d'énumérer ne s'en répand pas moins sur l'ensemble du continent européen, et y forme un des élémens de la prospérité et de l'éclat des nations qui l'habitent.

En effet, on pourrait dire que c'est aux colonies que l'Europe doit cette immense marine militaire et marchande qui, pour entretenir les rapports entre elles et les métropoles, fait en quelque sorte que la mer est habitée comme la terre ; c'est à elles qu'on peut attribuer la création ou l'accroissement prodigieux des cités auxquelles elles doivent leur naissance, et dont depuis elles ont été le soutien et la gloire ; enfin cette population immense sur laquelle l'Europe étend son influence et sa puissance au-delà des mers peut être répartie ainsi au moment où nous écrivons.

Les Anglais règnent dans l'Inde sur trente-deux millions d'individus ; aux Antilles et en Amérique sur huit cent mille ; l'Espagne en tient, sur le continent américain, quinze millions sous sa domination ; à Saint-Domingue, à la Havane, aux Philippines, deux millions deux cent mille ; la France en a à Bourbon, dans les Indes, aux Antilles, cinq cent mille, et quatre cent mille encore, si on compte Saint-Domingue, qu'elle a peuplé ; les Portugais règnent au Brésil sur trois millions cinq cent mille, et dans leurs autres colonies, sur quatre cent mille ; la Hollande, à Batavia et à Surinam, sur six cent mille ; la Suède et le Danemark, sur

deux cent mille. Ainsi l'Europe peut regarder cette immense population comme une extension d'existence qu'elle doit à l'ordre colonial.

Ne serait-il pas permis d'y joindre, 1° les États-Unis eux-mêmes, dont la population s'élève à sept millions six cent mille individus, puisqu'ils doivent leur existence à l'Europe, et qu'ils en ont les mœurs, les usages et les besoins; 2° la population européenne qui travaille pour le commerce ou la consommation des colonies; population qui, avant les pertes que la France a éprouvées, allait pour elle à plus de cinq millions de bras, consacrés à la production des objets que demandaient ses colonies: agriculteurs, fabricans, constructeurs, agens de commerce, navigateurs, employés civils et militaires de terre et de mer, et toute la population subalterne qui s'y rattachait? En appliquant cette proportion aux autres états de l'Europe qui possèdent des colonies, on trouverait qu'il doit y exister douze millions d'hommes dont les colonies sont le principe d'activité industrielle ou commerçante; et en les joignant aux sujets coloniaux, reconnus ci-dessus de cinquante-cinq millions six cent mille, ou soixante-trois millions deux cent mille avec ceux des États-Unis, on a un total de soixante-quinze millions d'individus vivant aux colonies pour l'Europe, et en Europe pour les colonies.

Tel est l'aspect imposant qu'offrent, sous le rapport des richesses et de la puissance, l'établis-

sement des colonies, leurs progrès et leurs relations avec les métropoles.

Mais, si l'on poussait plus loin les avantages que le monde en a retirés et ceux qu'il peut s'en promettre encore, ne pourrait-on pas ajouter qu'elles ont contribué aux progrès des lumières et des connaissances; qu'elles ont accéléré les progrès de la civilisation, et fourni à la liberté un auxiliaire contre la perpétuité du despotisme européen?

On a beaucoup déclamé, on peut encore se récrier contre les excès des colons, et les philanthropes doivent déplorer sans doute les affreux ravages que la lutte des propriétaires et des esclaves a amenés dans les colonies; mais les germes de la liberté ne s'en sont pas moins conservés purs; ils sont pleins de sève; ils ne peuvent manquer, par une heureuse harmonie, de se reproduire sous l'empire de lois sages et protectrices: ce qui s'est passé au nord, ce que nous voyons au midi vient à l'appui de ces réflexions, et confirme cette opinion, que les tempêtes d'outre-mer, après avoir servi à la cupidité et au pouvoir absolu, ne peuvent que produire l'indépendance politique, que nous voyons s'avancer avec des chances si diverses.

Il n'est pas de notre sujet de dire ici ce que les états coloniaux peuvent faire, non pour comprimer, mais pour mettre à profit ces grands changemens. Un sage gouvernement, la garantie des libertés publiques et privées, le respect des droits indi-

viduels, peuvent attacher les colonies à la mère-patrie long-temps encore, et conserver à chaque état l'avantage qui résulte de liaisons étroites et particulières avec des établissemens formés par elle.

Mais une semblable marche n'est pas également appréciée des hommes qui président aux destinées de l'Europe; le partage des opinions, et quelques erreurs mêlées à des maximes salutaires, peuvent retarder encore ce que la prudence commanderait de faire aujourd'hui. Cette vérité sera plus sensible après que nous aurons fait connaître la part de chaque puissance coloniale dans les possessions existantes aux deux Indes, lorsque nous en aurons tracé le tableau, et offert avec l'aperçu de chacune d'elles celui de leur commerce depuis l'époque mémorable qui y a apporté de si nombreux changemens.

Mais, avant de nous engager dans cette carrière, arrêtons un moment l'attention du lecteur sur un des plus grands résultats de la philanthropie de nos jours : l'abolition de la traite, abolition qui ne peut manquer d'être suivie de celle de l'esclavage, malgré les efforts du parti contraire et l'empire des préjugés.

L'Europe cesse enfin de sacrifier à quelques intérêts précaires ces principes et ces sentimens d'équité sur lesquels repose la civilisation. Trop heureuse si plus tôt elle eût embrassé cette résolution, Saint-Domingue serait encore pour la France un riche domaine cultivé par des hommes

libres, et que de terribles ressentimens ont armés contre elle, et rendront maîtres long-temps encore du sol qu'ils avaient si long-temps cultivé pour ses possesseurs trop peu reconnaissans.

L'abolition de la traite a changé le système colonial; elle nous paraît devoir contribuer de plus en plus à l'amélioration de ses diverses branches; et la lutte qu'elle éprouve encore pour se consolider ne servira sans doute qu'à la rendre plus complète par les moyens de répression dirigés contre ceux qui, au mépris des lois, y cherchent des bénéfices criminels et les dangers qui les accompagnent.

Mais, de tous les moyens propres à détruire ce mal dans la racine, il n'en est peut-être pas de plus efficaces et de plus durables que ceux qui ont pour objet de répandre la civilisation en Afrique, tentative déjà pratiquée dans quelques établissemens, sous l'influence de l'honorable société établie à Londres pour cette grande et importante mesure. Entrons dans quelques détails.

Depuis nombre d'années, des hommes zélés, pleins de lumières et de justice, comptant, il est vrai, pour peu les spéculations de la cupidité des planteurs américains, s'étaient occupés à rassembler des faits sur le commerce des esclaves. Non-seulement ils ont par leurs recherches fait connaître la condition déplorable des nègres aux îles et sur le continent de l'Amérique, mais ils ont encore prouvé que le système qui avait donné

naissance à ce commerce des hommes sur la côte d'Afrique était aussi ennemi de l'intérêt public que contraire à l'humanité.

Pour parvenir à une démonstration plus complète de ces principes, ils ont cherché à jeter sur les côtes d'Afrique les germes de la civilisation et de l'agriculture; de là cette intéressante colonie de la Sierra-Leone, qui, malgré les contrariétés qu'elle a éprouvées, se soutient et montre que non-seulement les nègres sont susceptibles de travail et d'habitudes morales, mais encore que le continent qu'ils habitent peut offrir aux Européens des débouchés pour les productions de l'industrie, et des denrées pour suppléer à celles que les colonies viendraient à refuser.

Et en effet, des voyageurs qui ont parcouru l'Afrique occidentale s'étonnent qu'on ait pu si longtemps négliger un objet de cette importance. Ils en attribuent avec quelque raison la cause aux intérêts des propriétaires des îles, intérêts qui ont prévalu dans les conseils des états coloniaux, et empêché que le commerce des esclaves ne fût interdit, ou que la culture de l'Afrique fût encouragée d'une manière à nuire aux spéculations des planteurs insulaires.

Parmi les hommes qui ont attiré l'attention de l'Europe sur une aussi étrange conduite, nous signalerons à la reconnaissance publique M. Wadstrom, Suédois, et le docteur Smeathman, Anglais. Pendant quatre ans que ce dernier a résidé aux îles

de Bananas , dans le voisinage de Sierra-Leone , il a fait plusieurs courses dans l'intérieur du continent , et y a reconnu la possibilité d'y faire des établissemens coloniaux. Son zèle l'a porté à en faire la proposition , tant dans l'intention d'ouvrir de nouveaux débouchés au commerce de son pays , que d'étendre la civilisation en Afrique , et surtout d'abolir la traite.

Les recherches et les travaux de ces hommes estimables fixèrent l'attention publique en Angleterre , au point que l'université de Cambridge proposa en 1785 de discuter la question *de l'esclavage et du commerce de l'espèce humaine* ; ce sont ses expressions. Le prix proposé fut remporté par M. Clarkson , le même que nous verrons bientôt gouverneur de la nouvelle colonie de Sierra-Leone. Il démontra avec une évidence sans réplique l'inhumanité du commerce des noirs , répondit aux sophismes de la cupidité , et montra que l'intérêt bien entendu de tous les peuples était de l'interdire à jamais. Bientôt M. Wilberfoce , adoptant les mêmes idées , se montra dans la chambre des communes partisan de la même doctrine , et fut imité par MM. Charles Fox , Grey , et enfin M. Pitt lui-même , trop éclairé pour avoir une opinion contraire.

Les choses étaient en cet état lorsqu'en 1788 un vertueux philanthrope , M. Granville-Sharp , fit partir à ses frais un vaisseau chargé de provisions et de matériaux , avec trente-neuf colons , afin d'établir une colonie à Sierra-Leone.

Mais la fortune d'un seul particulier étant insuffisante aux frais d'une pareille entreprise, M. Granville-Sharp forma au mois de février 1790 une association de vingt-une personnes dont les principes lui étaient connus. Cette société, devenue très-nombreuse en peu de mois, obtint du parlement un acte par lequel elle fut autorisée à former une compagnie qui conserverait pendant trente-un ans son privilège, à dater de juillet 1791. Le premier acte de cette compagnie fut d'exclure de son sein tout individu intéressé à la traite des esclaves.

M. Thomas Clarkson, si justement célèbre et honoré pour le zèle qu'il mit et le succès qu'il obtint à faire abolir la traite, fut nommé gouverneur du nouvel établissement. Il l'administra avec un soin et des travaux qui lui ont mérité l'estime de ses compatriotes et la reconnaissance de la colonie de Sierra-Leone. Il ne l'a quittée qu'au mois de décembre 1792. Avant de se séparer de ceux qu'il avait gouvernés avec fermeté, justice et modération, M. Clarkson crut devoir les exhorter à vivre en paix, à suivre les règles qu'il leur avait données pour la prospérité de la colonie. Il leur fit sentir que la crainte de Dieu était la meilleure règle de conduite qu'ils pussent suivre pour prospérer et pour être heureux. Il s'attacha ensuite à leur peindre les défauts auxquels ils étaient le plus sujets, et qui consistaient principalement dans une trop grande vivacité de caractère, et dans un

trop
défia
riger
sée a
rale
reus
prof

M.
la co
admi
à sur
n'éta
paix
et do
breus

Ma
et ac
ressé
ture
pour
mes.
éclair
se m
se fit
avec

M.
nistr
à ép
son p
cause

trop grand penchant au mécontentement et à la défiance envers leurs chefs. Il les exhorta à se corriger, et termina son discours par une prière adressée au ciel pour le bonheur et l'amélioration morale de la colonie. Ces exhortations firent une heureuse impression sur les auditeurs, et laissa une profonde et salutaire impression dans leur âme.

M. Clarkson a mérité d'autant plus d'éloges pour la conduite qu'il a tenue pendant le temps de son administration, qu'il eut de nombreux obstacles à surmonter, dans les premières années surtout. Ce n'était pas une chose aisée que de se maintenir en paix avec les chefs des nations nègres du voisinage, et dont l'établissement d'une colonie aussi nombreuse devait exciter les défiances et les craintes.

Mais ces difficultés étaient encore provoquées et accrues par les commerçans d'esclaves, intéressés à traverser une entreprise qui était de nature à nuire à leur trafic. Ils mirent tout en œuvre pour exciter des craintes et faire naître des alarmes. Heureusement que, par la conduite sage et éclairée du gouverneur, la paix, une fois rétablie, se maintint avec le voisinage, et que lui-même se fit respecter et chérir des rois ou chefs nègres avec lesquels il avait à traiter.

M. Dawes remplaça M. Clarkson dans l'administration de la colonie, en décembre 1792. Il eut à éprouver de plus grands obstacles encore que son prédécesseur, et sans doute par les mêmes causes et les mêmes motifs. Les armateurs, ceux

qui faisaient la traite , se voyaient , par cet établissement , entravés dans leurs spéculations ; les planteurs des îles étaient ou se croyaient aussi intéressés à traverser l'établissement. Ces causes , et quelques autres , en retardèrent le succès , et , contre l'attente de toutes les personnes qui s'y intéressaient , l'ont tenu long-temps dans un état peu florissant.

On a lieu de croire aussi que le mauvais système de gouvernement adopté d'abord par la colonies'opposa à ses progrès. L'introduction de mesures oppressives , et qui étaient en contradiction avec les sentimens et les préjugés des habitans , a failli plus d'une fois à tout y détruire. Plusieurs des habitans nègres les plus industrieux l'abandonnèrent ; d'autres cherchèrent un refuge dans le territoire de leurs anciens chefs ; quelques-uns se retirèrent dans les montagnes. On voulait assujettir tous ceux des colons noirs qui étaient en état de porter les armes à devenir soldats ou matelots , et à être transportés , suivant les ordres du gouverneur , dans quelque partie de l'Afrique que ce fût. Cependant ces troubles furent successivement apaisés ; mais la colonie en souffrit long-temps.

Un autre danger la menaça. La guerre qui existait à l'époque de 1794 entre l'Angleterre et la république française donna lieu à une attaque hostile que fit contre l'établissement le commandant d'une escadre française. Une mésintelligence dans la manière dont on s'expliqua sur les ménagemens

qu
gu
pri
ser
Ma
em
dar
et l
L
me
lan
Leo
ang
ma
dan
col
C
que
colo
éta
le g
qui
qui
«
clan
d'or
cont
men
cons
la d

que l'on devait pour Sierra-Leone pendant la guerre fit tout le mal. Il n'était point dans les principes de la république de détruire un établissement consacré à favoriser les principes libéraux. Mais la morgue politique du cabinet de Londres empêcha que l'on ne s'entendit, et le commandant français attaqua et détruisit la nouvelle ville et les cultures environnantes.

Les principes qui avaient présidé à l'établissement de la colonie cessèrent d'y être suivis. Elle languissait, lorsqu'en 1808 la compagnie de Sierra-Leone céda son établissement au gouvernement anglais. Les affaires se firent avec mystère, et de manière à ne point porter ombrage aux intéressés dans le commerce d'Afrique et aux planteurs des colonies.

Cependant la dépopulation continuait toujours ; quelques nouvelles rigueurs exercées contre les colons les avaient exaspérés, un bon nombre s'en étaient éloignés. Dans l'intention de rétablir l'ordre, le gouverneur publia la proclamation suivante, qui n'eut pas tout l'effet qu'il en attendait, mais qui fixa la police de la colonie.

« Nous avons jusqu'ici différé (porte cette proclamation au nom du roi de la Grande-Bretagne) d'ordonner l'application des peines prononcées contre ceux qui refuseraient de prêter le serment prescrit par un acte du gouverneur et du conseil de notre colonie de Sierra-Leone, portant la date du 20 novembre 1811. dans l'idée que la

généralité des citoyens qui se trouvent atteints par ledit acte reviendraient d'eux-mêmes à des sentimens plus conformes à leur devoir; mais cette indulgence de notre part, au lieu de produire les salutaires effets que nous en espérons, n'a eu qu'un résultat tout contraire sur plusieurs des habitans.

« C'est pourquoi nous avons, et d'après l'avis de notre capitaine-général et gouverneur en chef, et aussi d'après l'avis de notre conseil de la colonie, jugé convenable d'émettre la présente proclamation royale, pour publier et déclarer, afin de pourvoir à la sûreté immédiate aussi-bien qu'à la sécurité future de cette colonie naissante, que toutes les personnes qui se trouvent atteintes par ledit acte, ou dont l'âge est entre treize et soixante ans, lesquelles, en refusant de prêter ledit serment de milice, ont ainsi donné à leurs enfans et à leurs apprentis l'exemple de la désobéissance et de l'insubordination, ont perdu tous droits et titres à toute espèce de propriétés, soit meubles ou immeubles, et sont en conséquence, conformément aux première et seconde sections dudit acte, déclarés hors de la loi. L'indulgence que nous leur avons accordée par des principes d'humanité, qu'elles n'ont pas eu assez de gratitude pour apprécier et pour reconnaître, touche à sa fin. Qu'on sache donc qu'aussitôt que la saison des pluies sera passée, ou qu'à compter du 20 novembre prochain, c'est notre volonté que toute personne

passive de l'acte de milice, et qui persisterait dans son refus de s'y conformer, ou de se soumettre à quelque autre loi imposée à nos sujets, doit cesser de faire sa résidence dans aucun lieu de la péninsule de Sierra-Leone.

« Cependant, pour ne pas nous écarter de ces principes de douceur et de modération qui nous ont constamment dirigés dans les mesures de gouvernement de notre colonie, et dans lesquels quelques habitans n'ont voulu voir que de la faiblesse et de la timidité, il nous plaît de déclarer que *la Princesse Charlotte*, ou quelque autre de nos vaisseaux, conduira, avec leurs familles, sur tel point de la côte qu'elles voudront désigner les personnes qui seraient mécontentes de notre régime actuel. »

Cette proclamation ne fit qu'irriter les esprits. « Notre intention, disaient les habitans de Sierra-Leone, n'a jamais été de nous soustraire à l'obéissance que nous devons au gouvernement. Nous verserons jusqu'à la dernière goutte de notre sang pour la défense de la colonie ; mais nous sommes attachés à nos femmes et à nos enfans, et nous ne pouvons supporter l'idée de contracter un engagement qui pourrait un jour nous obliger à nous séparer d'eux. »

Ces raisons méritaient d'autant plus d'être écoutées, que les habitans de la colonie, surtout les marrons, ou nègres fugitifs qui s'y étaient réfu-

¹ Donnée à Freetown, chef-lieu de la colonie, le 26 septembre 1812.

giés, ont toujours montré de la vigueur et de la bonne volonté toutes les fois que la sûreté de la colonie a été menacée. Ils sont naturellement attachés à la liberté, et ne pensent qu'avec horreur à ces réglemens de la discipline militaire qui soumettent le soldat à la peine du fouet. Ils l'abhorrent d'autant plus qu'ils ont eu occasion de le voir infliger à de malheureux esclaves noirs dans les Indes occidentales.

On conçoit qu'avec de pareils sentimens ces colons ne purent admettre qu'avec une répugnance soupçonneuse l'idée de se soumettre à un serment d'après lequel ils s'engageraient comme matelots sur des bâtimens qui, si le service du roi l'exigeait, pourraient peut-être, en les reconduisant dans ces mêmes Indes occidentales, les replacer encore une fois sous la verge de leurs bourreaux. Quoi qu'il en soit, le gouvernement anglais persista dans ces mesures rigoureuses, et n'eut aucun égard aux sentimens des colons.

Loin de diminuer la dépopulation, cette mesure l'augmenta; plus de cent lots ou portions de terre furent abandonnés; les maisons des malheureux qui s'étaient enfuis furent marquées de la lettre R (rebelle); les moissons qu'ils avaient fait naître dans les petits carrés de terrain qui leur avaient été départis impitoyablement détruites et pillées par les régimens africains et les nègres prisonniers.

Cependant le gouvernement chercha de nou-

veau à rappeler ces fugitifs , et à obtenir d'eux la prestation du serment ; il y réussit à l'égard du plus grand nombre, en promettant qu'on n'en abuserait point pour les contraindre à s'expatrier. Mais cette réconciliation n'a point détruit le mal dans sa racine; le même esprit d'aigreur et de mécontentement s'est conservé dans la colonie; il durera et mettra obstacle aux progrès de la colonie tant que les réglemens ne seront pas changés.

La capitale de Sierra-Leone se composait en 1814 de deux mille noirs, que leur constitution physique rendait propres au travail. On ne comprenait pas dans ce nombre les esclaves pris sur mer, qui ont été délivrés par la cour de l'amirauté, et qui formaient une population de près de trois mille individus. Aujourd'hui la capitale renferme dans ses murs quatre cents maisons, dont la valeur est estimée 26,000 livres sterling.

Au mois d'avril 1820 il n'y avait pas moins de six mille nègres capturés, qui avaient été envoyés dans la colonie depuis la suppression de la traite en 1807, par les vaisseaux de guerre anglais. A leur arrivée, ceux qui ont l'âge convenable sont envoyés dans les villages voisins; on assigne à chaque famille une habitation et une portion de terres, et ils sont entretenus aux frais du gouvernement pendant une année, à l'expiration de laquelle ils sont tenus de pourvoir à leurs besoins. Les enfans capturés sont aussi envoyés dans les villages, où ils restent à l'école jusqu'à ce qu'ils se

mariant ; ce qui a toujours lieu de bonne heure. A la tête de chaque village est un missionnaire salarié par le gouvernement, qui y exerce la double fonction de pasteur et de maître d'école.

Les premiers noirs qui ont fait le fonds de la colonie ont été transportés , comme nous l'avons dit, de la Nouvelle-Écosse et de la Jamaïque. Les colons sont en général pauvres, et ne peuvent que difficilement se défaire des produits de leur culture. Cependant Freetown est située d'une manière avantageuse pour ce qui concerne les relations commerciales. Le territoire qui l'environne est montagneux, à la vérité, mais les vallées sont fertiles, si on en excepte quelques endroits qui, par les larges pierres dont ils sont couverts, ne peuvent recevoir le soc de la charrue.

Le climat est favorable à la culture du coton, du café, de l'indigo, du tabac, du riz, du maïs, etc. Cependant les bénéfices qui pourraient résulter, pour les habitans, de l'exportation de ces objets sont encore peu considérables, les cultivateurs s'occupant surtout à faire croître dans leurs petits carrés de terrain de la cassave, des fèves, etc., et cela dans une quantité proportionnée aux besoins de leur consommation journalière ; de façon qu'en y ajoutant ce qu'ils se procurent d'alimens par la pêche, ils se trouvent pour les autres provisions dans la dépendance des naturels du pays. Cette situation est entretenue par le manque de capitaux nécessaires pour se livrer avantageuse-

ment à l'agriculture. On a d'ailleurs eu à leur égard des procédés inquiétans pour leurs petites propriétés ; on a exigé d'eux des sommes d'argent beaucoup au-dessus de la valeur de leurs possessions.

Quant au commerce des habitans de la péninsule où est située Freetown , capitale , il est encore également très-circonscrit. Ils préfèrent s'adonner à la pêche , dont les profits sont plus certains , ainsi qu'à quelques arts industriels. Plusieurs d'entre eux sont employés comme courtiers dans une espèce de trafic qui a lieu entre les marchands européens résidant dans la colonie , et les naturels du pays. Ces marchands européens confient à quelques planteurs noirs , dont la probité leur a inspiré de la confiance , une certaine quantité de marchandises venues d'Europe , que ces derniers échangent avec les naturels du pays contre du bois de campêche , de l'ivoire , du riz , de la poudre d'or et autres productions indigènes : les principaux bénéfices reviennent à celui qui a fait les avances ; mais le courtier retire aussi ses avantages de ce petit trafic.

La Société des Amis qui s'est formée à Sierra-Leone en 1817 , par les soins et par le zèle du capitaine Paul Cuffe , et qui se compose de ce qu'il y a de plus distingué parmi les colons , a pour but d'encourager le commerce et l'industrie des habitans. Cette société se charge elle-même de tout ce qui concerne l'exportation des produits de la

culture ; mais, pour réussir dans ce dessein , il a été nécessaire de commencer par établir des rapports directs avec l'Angleterre. Une société fut donc formée à Londres par M. Clarkson , qui put correspondre avec la Société des Amis de Sierra-Leone. Pour en être reçu membre, il fallait verser dans la caisse du trésorier un don de vingt livres sterling, ou s'engager à payer annuellement une somme de deux guinées. Par ce moyen la Société des Amis se trouva à même de réaliser ses utiles projets.

Les communications avec l'Angleterre étant assurées, la colonie, par le moyen de la Société des Amis, fait passer à Londres du riz, du bois de campêche, de l'ivoire, de l'huile de palmier, du café, etc. Tous ces objets sont vendus par la société de Londres, qui fait passer en échange aux colons de la péninsule d'autres objets à leur usage, à l'exception d'eau-de-vie, de poudre à canon, et d'instrumens de guerre, qui jusqu'à présent ont été exclus de ce commerce.

Les bénéfices qui résultent de cet échange sont abandonnés à la colonie. En outre, comme les colons ont souvent de la peine à obtenir des capitaines de navires qu'ils veulent bien se charger du transport de leurs cargaisons en Angleterre, la société de Londres a freté des bâtimens pour cet objet.

Au reste, le but que se propose cette société est moins de faciliter les opérations mercantiles des colons que de les encourager à la culture des pro-

ductions qui peuvent être exportées avec avantage.

Après des contrariétés et des accidens nombreux, cet établissement, consacré au plus estimable des projets, celui de faciliter l'abolition de la traite, en jetant le germe de la civilisation dans les contrées occidentales de l'Afrique, ne peut donc manquer de prospérer et de couronner de succès les désirs de ses généreux auteurs. Quelques vices dans son organisation politique et morale avaient besoin d'être réformés : l'acte d'organisation avait laissé trop peu de pouvoir au gouverneur ; ce pouvoir était partagé entre sept chefs qui composaient le conseil privé. Il résultait de cette disposition, peu praticable dans une colonie naissante et formée de personnes peu éclairées, que l'on perdait à défendre ce qu'on appelait *ses privilèges* des momens que l'on aurait pu employer au bien général. Un autre inconvénient de ce manque d'unité dans le pouvoir, était de donner naissance à une sorte d'aristocratie, d'autant plus faite pour indisposer les nouveaux colons, que le souvenir de leur ancienne condition d'esclaves les rendait plus susceptibles et plus irritables envers tout ce qui pouvait offrir l'apparence du mépris, ou présenter le caractère d'une supériorité dédaigneuse et hautaine. Qu'arrivait-il de ce conflit ? Que les mesures les plus sages prescrites par le gouverneur ne pouvaient être qu'imparfaitement exécutées, comme, par exemple, la division

des lots de terrain promis aux noirs venus de la Nouvelle-Écosse, dès qu'ils seraient arrivés dans la péninsule. La paix et le bien-être de la colonie naissante étaient fort intéressés à ce que cet arrangement fût immédiatement fait ; cependant les chefs composant le conseil ne cessèrent d'y apporter des obstacles , et de contrecarrer le gouverneur. Aussi un pareil inconvénient ne se renouvela-t-il pas ; on apporta à la constitution de la colonie des changemens qui accrurent le pouvoir du gouverneur ; il en profita pour réparer le mal qui avait été fait ; mais il ne put parvenir à effacer entièrement les traces de cette anarchie primitive , et surtout à détruire le germe des dissensions et du mécontentement qu'elle avait fait naître ; cependant , comme nous l'avons vu , ces contre-temps ne découragèrent pas l'estimable M. Clarkson ; et lorsqu'il quitta l'administration de la colonie à l'époque que nous avons indiquée, elle marchait visiblement à un état de prospérité et d'amélioration qui n'a fait que s'accroître depuis.

A ces faits joignons-en quelques-uns qui fassent connaître l'état moral de la colonie ; nous les empruntons du mémoire que M. Dawes , gouverneur, a adressé aux directeurs de *l'institution africaine* établie à Londres.

« Le nombre des mécontents ou des perturbateurs s'élève tout au plus à une vingtaine dans la colonie , adonnés à l'intempérance ou à la débâche ; le reste des habitans tient une conduite sage

et laborieuse. Ces hommes, que nous sommes accoutumés à regarder avec mépris, ne manquent ni d'intelligence ni d'industrie ; ils paraissent satisfaits de leur condition, et en général montrent du goût et du penchant pour les habitudes morales.

« On a remarqué qu'en général les noirs de la Nouvelle-Écosse, sans être précisément vicieux, avaient cependant fait moins rapidement que les autres colons des progrès dans la civilisation ; cette différence peut s'expliquer par leur ancien état. Des hommes encore flétris des stigmates de l'esclavage ne peuvent pas s'élever tout à coup aux sentimens des hommes libres. Or, la servitude des noirs dans la Nouvelle-Écosse est encore plus abjecte et plus dégradante que dans les autres colonies européennes. »

Ces observations ne sont pas les seules que, dans l'intérêt de l'amélioration de la race africaine, la Société des Amis ait fait passer à celle de Londres. On a remarqué encore que la plupart des punitions juridiques qui ont été prononcées dans la colonie portaient sur des matelots noirs ; la classe des cultivateurs s'est montrée plus morale et plus éclairée dans ses devoirs.

La peine du fouet, infligée pour la répression des délits, n'offre depuis l'établissement de la colonie, au rapport du même gouverneur, que deux exemples, l'un d'une femme mariée qui subit ce châtiment pour crime d'adultère, et l'autre d'un

colon noir à qui la même peine fut infligée pour s'être enivré et s'être rendu coupable, dans cet état, de plusieurs violences condamnables. L'ivrognerie est devenue très-rare, ainsi que l'habitude de jurer et de blasphémer, qui était commune parmi les noirs dans les premiers temps de l'établissement. Ces hommes sont donc en général bons et fidèles sujets; ils ne se distinguent pas moins par des qualités domestiques, étant bons pères et époux attachés à leur famille. Il existe parmi eux une coutume qui devrait être imitée ailleurs. Les enfans en bas âge, devenus orphelins par la mort de leurs paréens, sont tout de suite adoptés par leurs parrains et marraines, qui les recueillent chez eux et les élèvent comme leurs propres enfans.

Les cérémonies religieuses les attachent beaucoup; ils aiment le chant des hymnes ou des cantiques, suivant l'usage de la religion réformée qu'ils professent; ils observent régulièrement les dimanches et les fêtes. La colonie possède une église de cette communion; elle est très-fréquentée, sans compter des assemblées religieuses qui ont pour directeurs et ministres évangéliques des colons noirs.

L'instruction publique, quoique peu avancée encore, offre néanmoins des ressources aux habitans pour apprendre les élémens de la lecture, de l'écriture, du calcul et de la religion; on y compte plusieurs écoles, tant pour les garçons que

pour les filles, et la société africaine ne perd pas de vue ce grand moyen de remplir un des objets de sa louable institution.

Quelques esprits mal disposés, des hommes intéressés au maintien du commerce des nègres ont attaqué cette intéressante colonie; ils l'ont peinte comme ayant manqué son objet, et comme n'offrant aucun résultat pour la civilisation intérieure de l'Afrique. Ils voudraient qu'en quelques années on eût obtenu ce qui ne peut être que l'effet du temps et des progrès lents et successifs des institutions politiques. Mais, quand Sierra-Leone n'aurait pas été aussi utile à l'abolition de la traite que ses généreux fondateurs l'auraient espéré, elle n'aurait pas moins contribué à entretenir l'idée et le désir, et à soutenir les amis de l'humanité dans ce noble projet.

Ne cherchons pas à savoir dans ce moment si cette abolition ne fut qu'une mesure politique de la part du gouvernement britannique, un point de haute convenance pour son commerce, et une prévoyance des dangers qu'il y aurait à courir pour la continuer au milieu du système opposé, qui faisait chaque jour de nouvelles conquêtes.

La société ou institution africaine dont nous avons déjà parlé a été le point de réunion des lumières et des faits qui pouvaient concourir à cette mesure, et le gouvernement anglais en a toujours secondé les opérations avec empressement et constance.

Cette institution a fait ce que le parlement ne pouvait pas faire ; non - seulement elle a formé des établissemens et entretenu des relations pour faciliter l'abolition de la traite ; mais lorsque , comme nous le verrons tout à l'heure , ce commerce odieux eut été prohibé, elle surveilla l'exécution de l'acte du parlement qui le défendait, en faisant poursuivre à ses frais ceux qui se trouvaient en contravention , et en faisant déclarer par le parlement ces contraventions *félonies*, c'est-à-dire crime capital. Cette société rend annuellement compte de ses travaux , et reçoit de tous ceux qui veulent lui en adresser des renseignemens pour le grand objet de ses soins. Composée d'hommes distingués par leurs talens et leur fortune, elle réunit le double pouvoir du zèle et de la considération ; son désintéressement, ses vues élevées, son noble caractère, répondent de la pureté de ses motifs, et ne laissent aucun sujet de croire qu'une basse jalousie contre les autres nations l'ait portée à seconder le gouvernement pour opérer la ruine des colonies étrangères.

C'est le reproche qu'on fait au gouvernement anglais ; on a voulu que ce qui est regardé comme un procédé de justice et de philanthropie n'ait été de sa part que le résultat d'une prudence intéressée et d'une politique adroite.

Écoutez sur ce point un des écrivains modernes qui ont le mieux écrit sur l'Angleterre et fait connaître l'esprit de son gouvernement, et l'on

verra que , si les avantages que les Anglais ont retirés par le fait de l'abolition de la traite ont pu être un motif de plus pour la poursuivre, rien ne prouve cependant, malgré l'opinion de l'auteur, qu'ils s'y soient déterminés par ce seul intérêt, et qu'il faille en tirer des conséquences contre cette grande et estimable résolution.

« La traite à la côte d'Afrique, dit M. de Montveran ¹, est plutôt un bien qu'un mal pour ces nations brutales. Elle enlève des esclaves dévoués à la mort, ou à une captivité plus cruelle que celle de nos colonies. Car là aussi il y a accroissement de la population, et à défaut de pouvoir s'occuper à des défrichemens, à des émigrations, il y a des guerres qui viennent, comme en Europe, la remettre de niveau. Si la traite ne se fait pas sur la côte occidentale, elle se fera à la côte septentrionale, et elle viendra recruter les armées des puissances barbaresques et des pachas.

« Les nations civilisées ont droit de régler cette traite des esclaves pour leurs colonies d'Amérique, et d'en éloigner les dangers et les abus; et ce droit ne peut être plus sagement exercé qu'en obligeant les colons à adopter un régime d'esclavage doux et humain, et les gouvernemens à limiter l'introduction des noirs dans leurs colonies, dans une proportion de neuf à dix noirs contre un blanc, et de quatre femmes noires contre six

¹ *Histoire critique et raisonnée de la situation de l'Angleterre au 1^{er} janvier 1816*, tome 1, page 396.

hommes , et à faciliter les affranchissemens. Aller au-delà serait un abus de la force, qui n'est jamais qu'éphémère ; rester en-deçà serait une imprévoyance criminelle, dont les désastres de notre colonie de Saint-Domingue ont trop constaté les dangers. »

L'auteur ajoute à ces considérations , réfutées vingt fois, ou démontrées insuffisantes contre l'abolition de la traite , les réflexions suivantes , que nous soumettons au lecteur, parce qu'elles présentent des faits positifs et un système d'affranchissement qui serait préférable à l'ordre de choses établi dans quelques colonies , mais qui ne remplirait pas le vœu des ennemis de l'esclavage, et serait toujours une approbation implicite du commerce des hommes.

« Il est de notre dessein , dit donc M. de Montveran , d'ajouter , 1° que la traite des noirs n'a pas cessé d'être faite en contrebande dans les colonies anglaises , et que le nombre des esclaves , en raison d'une introduction frauduleuse pour une grande partie , et des acquisitions de quelques-unes des colonies étrangères , s'y élève à un million , de six cent mille qu'il était en 1806. » Sur quoi M. de Montveran rapporte comme un fait qui montre le danger pour les colons des systèmes d'affranchissement , que l'assemblée coloniale de la Jamaïque s'était opposée à l'abolition de la traite ; qu'elle n'avait fait aucune loi pour défendre d'y introduire des noirs esclaves , de quelque part

qu
de
int
cet
pas
l'at
d'A
né
reg
«
me
des
ma
et l
leu
le:
de l
«
des
vrie
noir
doit
clav
«
form
asia
' L
baie c
matte
Guad
désig

qu'ils fussent apportés ; que, M. Wilberforce ayant demandé en 1810, pour empêcher toute nouvelle introduction, que les esclaves fussent enregistrés, cette mesure, qui ne fut pas exécutée, n'en excita pas moins une insurrection à la Barbade, et qu'on l'attribua à l'opinion répandue que le parlement d'Angleterre avait prononcé l'affranchissement général en ordonnant que les esclaves fussent enregistrés.

« 2° On ne peut assigner pour cause de cette augmentation du nombre des esclaves l'accroissement des naissances. On a acquis la certitude que, malgré la faveur accordée aux mariages des noirs et les soins plus étendus donnés à l'éducation de leurs enfans, les décès de chaque année excédaient les naissances de huit sur cent, dans l'ensemble de la population noire.

« C'est à la contrebande seule, à l'introduction des noirs en habits d'uniforme ou comme ouvriers du gouvernement, ou à des enlèvemens de noirs, comme on en a vu des exemples¹, qu'on doit assigner l'augmentation du nombre des esclaves dans les colonies anglaises.

« 3° Malgré les soins de l'*institution africaine*, formée en 1807, et de l'*institution africaine et asiatique* de 1812, malgré l'attention que la lé-

¹ L'auteur cite entre autres l'enlèvement de cinq cents nègres de la baie de Chesapeake, en août 1815, coupables des massacres de leurs maîtres, vendus dans les colonies anglaises ; et celui qui fut fait à la Guadeloupe en 1815, de quatre mille noirs bons travailleurs, qu'on désigna sous le nom de *jacobins* ; perte immense pour la colonie.

gislation anglaise a apportée au sort des noirs, l'esclavage dans les colonies anglaises a très-peu perdu de sa dureté.

« 4° Enfin aucune prescription législative n'a été faite en Angleterre pour arriver graduellement à la liberté des noirs, et pour favoriser leur affranchissement par les colons. On croyait (c'est toujours M. de Montveran qui parle) que c'était beaucoup d'avoir obtenu l'abolition de la traite, et d'avoir fait sentir aux colons qu'elle leur était utile en ruinant les cultures rivales. »

Que cette intention ait été ou n'ait point été celle du gouvernement anglais dans l'initiative qu'il a prise pour cette grande mesure¹, on est fondé à croire que le parlement et la nation n'ont pas été mus par ce seul motif, mais par des considérations plus élevées; et si aucune prescription législative n'a été faite pour l'affranchissement général des noirs, c'est que l'on a craint que l'instant ne fût peut-être pas encore arrivé d'opérer ce changement.

Il n'en est pas moins vrai qu'on a compté près de neuf cents pétitions adressées au parlement, en 1812 et 1813, par les principales villes des royaumes unis, et signées par un million de personnes de la classe la plus capable d'apprécier les conséquences de leur démarche, pour demander

¹ Ce fut dans la nuit du 5 février 1807 que le bill sur l'abolition de la traite passa dans la chambre des lords, après une longue et solennelle discussion dans celle des communes.

l'abolition de l'esclavage ; et l'on cite des exemples de colons qui à la Jamaïque ont affranchi leurs esclaves sans inconvénient, et à leur avantage. ¹

A la vérité, on signale aussi le barbare Hodge, membre du conseil de sa majesté britannique aux îles *des Vierges*, qui, pour les tourmens et les violences qu'il exerçait sur les noirs, a mérité et subi la peine de mort, juste châtiment de son crime ; un Hugginas, également propriétaire et colon, bourreau de ses esclaves, qui n'a échappé au supplice mérité que par des moyens inconnus, et peut-être coupables ; exemples qu'on pourrait accumuler sans doute, mais qui prouvent seulement que l'avarice et la cupidité peuvent inspirer de pareilles atrocités, sans rien préjuger contre le principe de l'affranchissement graduel, et surtout de l'abolition de la traite.

L'auteur de *l'Histoire critique de l'Angleterre* voudrait que la liberté ne fût accordée aux noirs que successivement. C'est sans doute un parti moyen préférable à l'esclavage ; mais il faudrait le suivre de bonne foi ; autrement vous exaspérez le captif, et l'invitez à briser ses chaînes. Écoutez au reste M. de Montveran :

« Les partisans de l'affranchissement successif, dit-il, auraient voulu qu'on leur eût accordé une

¹ *Aperçu de l'état politique de l'Europe et de l'administration intérieure de la France*, par M. le comte de Saint-Morys, maréchal de camp, 1815.

liberté successive ; que le travail d'une habitation fût fait à la tâche de six à sept heures par jour , d'un bon travail , comme au Brésil et à Cayenne, où les esclaves sont moins malheureux que sous les colons anglais ; qu'ils eussent pour eux la journée du samedi comme dans ces deux établissemens (les esclaves des habitations appartenant aux couvens ont même le vendredi au Brésil) ; qu'un prix , combiné dans les intérêts du propriétaire , fût arrêté par les gouvernemens locaux pour le rachat successif de ces quatre à cinq jours de travail, et pour celui de la liberté des enfans noirs par leurs parens. On sait qu'il est fixé au Brésil à cinquante francs pour l'affranchissement d'un nègrillon qu'on présente au baptême.

« Les noirs auraient été , d'après ce plan , attachés à l'habitation qui les aurait vus naître. Cette obligation aurait été presque volontaire , parce qu'on l'aurait rendue douce , et qu'elle aurait été toute d'habitude. Les besoins de la civilisation se seraient successivement fait sentir chez les nègres affranchis , et avec eux le besoin du travail. »

L'auteur remarque à l'appui de ce projet qu'au Brésil , où le travail des noirs est réglé d'une manière plus douce qu'ailleurs , les esclaves nègres , quoiqu'il y en ait deux millions , y ont été bien moins turbulens que dans les autres possessions européennes.

« Cette manière de considérer l'affranchissement aurait nécessité la continuation de la traite

pour les femmes noires et pour le recrutement des habitations, soit anciennes, soit nouvelles. L'affranchissement aurait été adopté par les colons, qui auraient vu à la fin qu'ils ne dépensaient pas plus en paiement de journées de travail de nègres libres qu'en frais d'hôpital, d'habillement, de nourriture et de recrutement des nègres esclaves. Bientôt la population noire se serait augmentée par les naissances; les cultures se seraient accrues, si elles ne sont pas déjà trop considérables, et ne se nuisent pas par la surabondance de leurs produits; les colonies auraient prospéré.

« Mais ce n'était pas là ce que voulait l'Angleterre; elle était trop embarrassée du superflu des productions de ses colonies, qu'elle ne pouvait pas empêcher d'importer chez elle, ni confiner dans ses ports francs, et sur lesquelles elle ne peut pas imposer de forts droits. Elle venait de donner à l'Inde, dans l'imprévoyance de son égoïsme, les cultures des tropiques dont elle ne pourra pas solder les frais.

« La prohibition de la traite des noirs est donc un des grands avantages que l'Angleterre a obtenus du deuxième traité de Paris ¹ et de ceux qui en ont été le complément. Elle a été fatale à la France, non en ce sens que les deux colonies principales et en pleine culture qui lui restaient, la Martinique et la Guadeloupe, eussent besoin de noirs, mais pour ses établissemens de la Guyane

¹ 20 novembre 1815.

française. Des nègres y sont nécessaires, 1° pour recruter les ateliers, surtout ceux des cotonniers qui donnent de beaux produits; 2° pour l'exploitation des bois durs communs, propres à remplacer en France, les chênes pour les beaux madriers, les noyers pour les arts et l'ébénisterie commune, et l'orme pour quelques parties du charronnage, toutes espèces de bois qui deviennent rares, et dont pendant long-temps on sera de plus en plus privé; 3° pour ouvrir les abords des terres hautes de la Guyane, terres éminemment saines et fécondes, où, sous une température moins brûlante et moins humide que dans les alluvions ou terres basses qui en sont les parties habitées, on pourrait former des établissemens pour les Européens, et servir le système de colonisation que les excédans de la population toujours croissante obligent à former avec maturité, quoique avec promptitude. »

Qui ne sait que la traite et le commerce des noirs servent admirablement la cupidité des Européens? Jamais on n'a contesté ce fait; et dans les débats que cette grande question a fait naître, soit au parlement d'Angleterre en 1807, ou aux cortès d'Espagne en 1811, personne ne l'a révoqué en doute. Mais le moyen est si odieux, si opposé à tous les principes religieux et d'humanité, qu'il fallait bien en finir, et montrer qu'au moins les nations civilisées avaient en horreur ce commerce précède et suivi de tant d'actes de

cruc
gué
soit
I
que
il se
tagé
traie
aux
nati
bass
fût
à ex
com
mén
M
les s
obtie
cet
resp
L'
jours
niers
relég
gneu
à no
émar
véran
men
sirah

cruauté, qu'il n'y a que les hommes qu'une longue et coupable habitude y a accoutumés qui n'en soient point révoltés.

Il n'est pas au reste une seule objection à laquelle on n'ait répondu victorieusement; et quand il serait vrai que l'Angleterre trouvât plus d'avantage qu'aucune autre nation à l'abolition de la traite, serait-ce une raison pour ne pas applaudir aux efforts que les hommes généreux de cette nation ont faits pour y parvenir? Heureux si la basse avidité des colons et de leurs facteurs ne fût pas parvenue, si non à en détruire, du moins à en affaiblir les effets par la contrebande et le commerce clandestin qu'on fait encore des nègres, même jusque dans les colonies britanniques!

Mais le zèle de la société établie à Londres et les soins du gouvernement font espérer qu'on obtiendra enfin l'exécution de la loi des nations à cet égard, et des engagements pris pour la faire respecter.

L'on doit cette justice aux monarques de nos jours, d'avoir enfin tenu compte dans leurs derniers traités des droits de l'humanité, jusqu'alors relégués parmi les théories qu'on appelait dédaigneusement *philosophiques*. Il n'est pas étranger à notre sujet de faire connaître les actes qui sont émanés de leurs conseils à cet égard; la persévérance des amis de la liberté ne s'est point démentie, et a été couronnée d'un succès aussi désirable qu'inattendu. La déclaration des ministres

assemblés au congrès de Vienne (18 février 1814) en est un des plus éclatans, et doit trouver place ici.

« Les plénipotentiaires des puissances qui ont signé le traité de Paris du 30 mai 1814, réunis en conférence, ayant pris en considération que le commerce connu sous le nom de *traite des nègres d'Afrique* a été envisagé par les hommes justes et éclairés de tous les temps comme répugnant aux principes d'humanité et de morale universelle ;

« Que les circonstances particulières auxquelles ce commerce a dû sa naissance, et la difficulté d'en interrompre brusquement le cours, ont pu couvrir jusqu'à un certain point ce qu'il y avait d'odieux dans sa conservation, mais qu'enfin la voix publique s'est élevée dans tous les pays civilisés pour demander qu'il soit supprimé le plus tôt possible ;

« Que, depuis que le caractère et les détails de ce commerce ont été mieux connus, et les maux de toutes espèces qui l'accompagnent complètement dévoilés, plusieurs des gouvernemens européens ont pris en effet la résolution de le faire cesser, et que successivement toutes les puissances possédant des colonies dans les différentes parties du monde ont reconnu, soit par des actes législatifs, soit par des traités et autres engagemens formels, l'obligation et la nécessité de l'abolir ;

« Que, par un article séparé du dernier traité de

Paris
Fran
cong
les p
selle

«
grès
remp
qui g
vailla
au n
un te
l'Afri

« I
vrir l
plier u
solenn
ce tra

« E
acte p
pectiv
traité
rope
traite
ment

Voie
Sa r
mens de
que rep
du temp
efforts à

Paris (30 mai 1814), la Grande-Bretagne et la France se sont engagées à réunir leurs efforts au congrès de Vienne pour faire prononcer par toutes les puissances de la chrétienté l'abolition universelle et définitive de la traite des nègres ;

« Que les plénipotentiaires réunis dans le congrès ne sauraient mieux honorer leur mission, remplir leurs devoirs et manifester les principes qui guident leurs augustes souverains, qu'en travaillant à réaliser cet engagement, en proclamant au nom de leurs souverains le vœu de mettre un terme à un fléau qui a si long-temps désolé l'Afrique, dégradé l'Europe, et affligé l'humanité :

« Lesdits plénipotentiaires sont convenus d'ouvrir leurs délibérations sur les moyens d'accomplir un objet aussi salutaire par une déclaration solennelle des principes qui les ont dirigés dans ce travail.

« En conséquence et dûment autorisés à cet acte par l'adhésion unanime de leurs cours respectives, au principe énoncé dans ledit article du traité de Paris ¹, ils déclarent à la face de l'Europe que, regardant l'abolition universelle de la traite des nègres comme une mesure particulièrement digne de leur attention, conforme à l'esprit

¹ Voici cet article du traité du 30 mai 1814 :

• Sa majesté très-chrétienne, partageant sans réserve tous les sentimens de sa majesté britannique relativement à un genre de commerce que repoussent et les principes de la justice naturelle et les lumières du temps où nous vivons, s'engage à réunir au futur congrès tous ses efforts à ceux de sa majesté britannique pour faire prononcer par

du siècle et aux principes généreux de leurs augustes souverains, ils sont animés du désir sincère de concourir à l'exécution la plus prompte et la plus efficace de cette mesure par tous les moyens à leur disposition, et d'agir dans l'emploi de ces moyens avec tout le zèle et toute la persévérance qu'ils doivent à une aussi grande et belle cause.

« Trop instruits toutefois des sentimens de leurs souverains pour ne pas prévoir que quelque honorable que soit leur but, ils ne le poursuivront pas sans de justes ménagemens pour les intérêts, les habitudes, et les préventions mêmes de leurs sujets, lesdits plénipotentiaires reconnaissent en même temps que cette déclaration générale ne saurait préjuger le terme que chaque puissance en particulier pourrait envisager comme le plus convenable pour l'abolition définitive du commerce des nègres; par conséquent la détermination de l'époque où ce commerce doit universellement cesser sera un objet de négociation entre les puissances; bien entendu que l'on ne négligera aucun moyen propre à en assurer et accélérer la marche; et que l'engagement réciproque contracté par la présente déclaration entre les souverains qui y ont pris part ne sera considéré

toutes les puissances de la chrétienté l'abolition de la traite des noirs; de telle sorte que ladite traite cesse universellement comme elle cessera définitivement, et dans tous les cas, de la part de la France dans le délai de cinq années: et qu'en outre, pendant la durée de ce délai, aucun trafiquant d'esclaves n'en puisse importer ni vendre ailleurs que dans les colonies de l'état dont il est sujet. »

com
plet
«
sanc
de l
d'en
tam
nègr
à les
le tr
men
glori
Ma
à l'al
cette
autre
pagn
dinar
autre
conse
pour
Ma
Napo
fut d
merce
contr
public
des n
expéd

comme rempli qu'au moment où un succès complet aura couronné leurs efforts réunis.

« En portant cette déclaration à la connaissance de l'Europe et de toutes les nations civilisées de la terre, lesdits plénipotentiaires se flattent d'engager tous les autres gouvernemens, et notamment ceux qui, en abolissant la traite des nègres, ont manifesté déjà les mêmes sentimens, à les appuyer de leur suffrage dans une cause dont le triomphe final sera un des plus beaux monumens du siècle qui l'a embrassé, et qui l'aura si glorieusement terminée. »

Mais cet acte, en accordant un terme indéfini à l'abolition de la traite, en éloignait l'exécution ; cette latitude rendait nuls en quelque sorte les autres articles de la déclaration ; d'ailleurs l'Espagne, alors sous la domination absolue de Ferdinand VII, ne voulut point accéder aux vœux des autres puissances, et la France elle-même n'y consentit qu'à condition qu'elle aurait cinq ans pour s'y préparer.

Mais les événemens du 20 mars ayant ramené Napoléon en France, un de ses premiers soins fut d'abolir par un acte de son autorité le commerce de la traite, et de prononcer des peines contre ceux qui s'y livreraient. « A dater de la publication du présent décret ¹, dit-il, la traite des noirs est abolie ; il ne sera accordé aucune expédition pour ce commerce, ni dans les ports

¹ 29 mars 1815.

de France; ni dans ceux des colonies; il ne pourra être introduit pour être vendu dans les colonies françaises aucun noir provenant soit de la traite française, soit de la traite étrangère. La contravention au présent décret sera punie de la confiscation du bâtiment, prononcée devant les tribunaux. Néanmoins les armateurs qui avant ce jour auront fait partir des expéditions pour la traite pourront en vendre le produit dans les colonies françaises. »

Après un pareil acte, il n'était pas possible que la France prolongeât plus long-temps la durée de la traite, et que les puissances n'insérassent point dans leurs nouveaux traités une stipulation définitive à cet égard.

Aussi est-ce en ce sens et pour cet objet que la question fut de nouveau présentée au congrès de Vienne, et la déclaration des ministres luë et annexée à l'acte de cette grande réunion; acte, au reste, qui, pour avoir une validité plus solennelle, eût dû être ratifié, ce nous semble, non-seulement par les monarques, mais encore par les peuples assemblés en parlement, puisqu'on y disposait d'eux et de leurs plus chers intérêts.

Ce fut donc conformément aux bases de la déclaration du 8 février 1815, et pour ne pas retourner en arrière de ce qui venait de se faire en France, que, dans le traité de Paris du 20 novembre de la même année, il fut ajouté: « Que les hautes puissances contractantes, désirant sin-

cèrement donner suite aux mesures dont elles se sont occupées au congrès de Vienne relativement à l'abolition complète et universelle de la traite des nègres d'Afrique, et ayant déjà chacune dans ses états défendu sans restriction à leurs colonies et sujets toute part quelconque à ce trafic, s'engagent à réunir de nouveau leurs efforts pour assurer le succès final des principes qu'elles ont proclamés dans la déclaration du 8 février 1815, et à concerter, sans perte de temps, par leurs ministres aux cours de Paris et de Londres, les mesures les plus efficaces pour obtenir l'abolition entière d'un commerce odieux et aussi hautement réprouvé par les lois de la religion que de la nature. »

Pour donner suite à cette promesse de la part de la France, le gouvernement prit différentes mesures, et prononça des peines contre ceux qui continueraient la traite.

Une loi du 15 avril de cette même année porte : « Toute part quelconque qui serait prise par des sujets français, en quelque lieu, sous quelque condition et prétexte que ce soit, et par des individus étrangers dans les pays soumis à la domination française, au trafic connu sous le nom de *traite des noirs*, sera puni par la confiscation du navire et de la cargaison, et par l'interdiction du capitaine, s'il est Français. Ces affaires seront instruites devant les tribunaux qui connaissent des contraventions en matière de douane, et jugées par eux. »

Soit négligence de la part des gouverneurs des colonies, soit connivence ou corruption, la traite continuait de se faire avec plus ou moins de publicité; c'était une contrebande tolérée. Peu de mois se passaient sans qu'on ne fit connaître au gouvernement français les infractions aux lois prohibitives de la traite; en Angleterre, la société établie spécialement pour faire poursuivre devant les tribunaux ceux qui s'en rendaient coupables, força les ministres à recourir à des moyens hostiles et à des armemens pour saisir les vaisseaux en contravention. Ce fut également l'objet d'une ordonnance du roi de France, du 24 juin 1818.

« Il sera entretenu constamment sur les côtes de nos établissemens d'Afrique, porte cette ordonnance, une croisière de notre marine, à l'effet de visiter tous les bâtimens français qui se présenteraient dans les parages de nos possessions sur lesdites côtes, et d'empêcher toute contravention à notre ordonnance du 8 janvier 1817, et 15 avril 1818. »

Il est déplorable sans doute que ces moyens se montrent encore impuissans pour arrêter ce trafic honteux; les papiers publics ne nous en instrui-

La première de ces ordonnances, celle qu'il importe davantage aux armateurs de connaître, est ainsi conçue: « Tout bâtiment qui tenterait d'introduire dans une de nos colonies des noirs de traite, soit français, soit étrangère, sera confisqué; et le capitaine, s'il est Français, interdit de tout commandement. Sera également confisquée, en pareil cas, toute la partie de la cargaison qui ne consisterait pas en esclaves. A l'égard des noirs, ils seront employés dans la colonie aux travaux d'utilité publique. »

sent que trop, malgré le zèle des sociétés anglaises et la surveillance des escadres destinées à réprimer les infracteurs. L'esprit de parti s'est emparé de ce point important de la police des peuples ; les hommes dévoués au pouvoir absolu , et partisans des principes serviles , sont encore les apologistes de la traite ; les sophismes qu'ils emploient, trouvant de l'appui dans le système de propriété qu'ils attribuent aux possesseurs des colonies sur les hommes, jettent de l'incertitude et du doute sur les maximes de la justice, bases de la civilisation ; la cupidité vient avec sa logique intéressée ajouter à leurs argumens, et entraver les mesures dictées par la sagesse, par l'esprit de liberté, et par la haute décision des monarques.

Mais, quelle que soit pour le moment l'imparfaite exécution des lois d'abolition de la traite, la révolution en est commencée ; ce grand changement dans la législation des colonies doit en amener dans leur régime, et en modifier le système. C'était donc une obligation pour nous d'exposer ces détails ; ils servent en quelque sorte d'introduction à ceux où nous allons entrer. En les rapportant ici, nous en avons profité pour donner une notion de la législation politique sur ce sujet important, parce que, voulant instruire et diriger, nous n'avons pas cru devoir omettre d'aussi utiles documens pour ceux qui se livrent aux spéculations du commerce ou aux entreprises coloniales. Cette marche, nous le répétons, trop négligée

peut-être par ceux des écrivains qui ont embrassé le même sujet que nous, méritait que nous en fissions la règle de notre conduite dans ce travail.

Peut-être aussi aurions-nous dû rappeler ici quelques-uns des autres événemens qui ont influé sur le sort des colonies et de leurs relations avec les métropoles ; alors nous aurions passé en revue les efforts des peuples pour secouer le joug pesant du despotisme ; les succès des uns, les revers des autres ; l'Amérique du nord triomphante et marchant à la prospérité la plus soutenue ; celle du midi développant toute l'ardeur qu'inspire l'amour de l'indépendance , mais encore incertaine du succès de ses efforts. Nous aurions parlé aussi de cette idée chevaleresque et généreuse d'attaquer les barbares dans leurs repaires , et de joindre ainsi à l'abolition du commerce des noirs celle du commerce des blancs, plus honteuse que la première, parce qu'elle suppose, dans ceux qui la permettent, lâcheté, bassesse, ou servile cupidité. Mais cette noble entreprise a été abandonnée. Les partisans de la vieille diplomatie, les ennemis de la France, sont parvenus à la faire tomber en oubli après en avoir fait un objet de dérision. Les monarques, si souvent absolus quand il s'agit des peuples soumis à leur sceptre, ont fléchi devant la grossièreté des régences barbaresques. Ainsi nous n'aurons point à entretenir nos lecteurs de l'influence qu'une aussi grande et aussi

salutaire détermination aurait eue sur le sort du commerce colonial et sur celui de nos établissemens en Afrique.

Mais l'événement qui a le plus changé l'ordre et la hiérarchie qui y régnaient, est la révolution dont le continent a été agité et l'est encore au moment où nous traçons ces lignes. Les élémens de la société politique et tous les intérêts légitimes ou tyranniques y ont été attaqués, détruits ou changés, et les principes législatifs établis sur de nouvelles bases. Partout une lutte inégale s'est établie entre le peuple et les maîtres du territoire, sans qu'on puisse décider encore de quel côté restera la victoire, et si la liberté que chaque parti invoque ne finira pas par disparaître entièrement sous le chaos des lois constitutionnelles dont on semble vouloir l'étayer. Mais, quel que soit le résultat de ces agitations continentales, les possessions indiennes doivent en ressentir les effets, et il est dans l'objet de cet ouvrage de les indiquer.

Le premier est le changement de domination qu'ont subi un assez grand nombre d'entre elles.

La guerre avait depuis vingt ans laissé leur sort dans un état incertain; le traité du 30 mai 1814 en a fixé la destinée. Plusieurs des colonies conquises par l'étranger ont été rendues à leurs anciens maîtres, d'autres sont restées dans les mains de leurs détenteurs, et l'Angleterre a surtout profité de cette circonstance pour accroître ses do-

maines et fortifier sa domination dans les deux Indes.

Si nous voulions suivre, dans le tableau que nous traçons, l'ordre que présentent l'importance et l'étendue des colonies de chacun des états européens, nous aurions à commencer par l'Angleterre. Ses nombreux domaines dans l'Inde, et le commerce immense qu'elle fait sur le globe, seraient des motifs décisifs pour la placer en tête des autres. Mais nous avons promis de nous conformer à l'ordre suivi par notre savant prédécesseur, et cet ordre nous indique une marche différente.

Celle qu'il a adoptée se rattache à la succession des découvertes, qu'il suit pour ainsi dire à travers les temps et les événemens : nous nous y conformons donc, en commençant par le Portugal.

COLONIES PORTUGAISES.

LE Portugal n'était plus depuis long-temps ce qu'on l'avait vu à l'époque où Vasco de Gama doubla ce cap si redouté, nommé depuis Cap de Bonne-Espérance. La domination anglaise, le défaut d'esprit public, la superstition et le despotisme y avaient engourdi les âmes. Contens de suivre la route qui leur avait été tracée, les Portugais ne figuraient plus dans les annales du monde qu'au rang des peuples façonnés aux chaînes de la servitude, et soumis aux intérêts de l'Angleterre.

Des événemens inattendus sont venus les en tirer. Le plus considérable est sans contredit le transfèrement de la cour au Brésil : attachons-nous à en connaître les causes ; elles tiennent essentiellement au sujet qui nous occupe.

Un homme puissant, hardi, perspicace, est sorti du sein de la révolution française ; tous les genres de gloire et de succès entouraient et consolidaient sa puissance ; de vastes projets, d'immenses combinaisons étendaient ses vues sur le globe entier : il eût voulu le partager avec le seul peuple chez qui le génie des grandes choses s'allie avec les combinaisons d'une politique intéressée. Il se trompa. Les excès des premiers hommes de la révolution furent pour le cabinet de Londres

des prétextes pour ne pas reconnaître une autorité qui était en quelque sorte une émanation de ces excès. On ne se donna pas la peine d'examiner s'ils n'étaient pas, en grande partie, dans leurs périodiques accès, l'œuvre même des hommes qui en faisaient des raisons contre la nouvelle domination française. L'alliance de Napoléon fut rejetée par l'Angleterre; elle le força de chercher dans les arts ténébreux de la déception politique des moyens d'agrandissement, et de quoi écraser sa redoutable et dédaigneuse rivale.

Toute l'Europe fut subjuguée par Napoléon; mais il fit l'irréparable faute de créer des rois là où il eût dû établir sur de solides bases la liberté et l'indépendance des peuples. Ce dernier moyen le rendait invincible, et l'Angleterre elle-même succombait à une pareille politique. Il abandonna les peuples, et les peuples, par une juste représaille, se réunirent aux rois pour le précipiter du trône.

Mais, avant cette chute, il avait tenté un moyen inconnu jusqu'à lui, qui, changeant pendant quelque temps tous les intérêts commerciaux de l'Europe, tint un des continents dans sa dépendance, et l'Angleterre dans l'anxiété.

Le blocus continental fut cette invention. Son influence dure encore, puisque c'est à lui qu'est dû primitivement le changement survenu en Portugal, et l'établissement d'un roi européen sur le continent de l'Amérique.

Napoléon, parvenu à la souveraine puissance, crut pouvoir traiter avec le roi d'Angleterre de la paix dont l'univers avait besoin. Passant par-dessus les formes diplomatiques, il écrit au roi d'Angleterre ¹ « qu'appelé par le vœu de la nation française à occuper la première magistrature de la république, il croit convenable d'en faire part à sa majesté. » Il ajoute ensuite : « La guerre qui depuis huit ans ravage les quatre parties du monde doit-elle être éternelle ? N'est-il donc aucun moyen de s'entendre ?

« Comment les deux nations les plus éclairées de l'Europe, puissantes et fortes plus que ne l'exigent leur indépendance et leur sûreté, peuvent-elles sacrifier à des idées de vaine grandeur le bien du commerce, la prospérité intérieure, le bonheur des familles ? comment ne sentent-elles pas que la paix est le premier des besoins comme la première des gloires ?

« Ces sentimens ne peuvent être étrangers au cœur de votre majesté, qui gouverne une nation libre et dans le seul but de la rendre heureuse. Votre majesté ne verra dans cette ouverture que mon désir sincère de contribuer efficacement pour la seconde fois à la pacification générale par une démarche prompte, toute de confiance, et dégagée de ces formes qui, nécessaires peut-être pour déguiser la dépendance des états faibles, ne dé-

¹ Le 5 nivôse an 8 de la république; c'est ainsi qu'est datée la dépêche.

cèlent dans les états forts que le désir mutuel de se tromper.

« La France, l'Angleterre, par l'abus de leurs forces, peuvent long-temps encore, pour le malheur de tous les peuples, en retarder l'épuisement ; mais, j'ose le dire, le sort de toutes les nations civilisées est attaché à la fin d'une guerre qui embrase le monde entier. »

Cette ouverture fut repoussée par la cour de Londres, et dès ce moment le premier consul s'aperçut aisément que son plus grand ennemi serait l'Angleterre, et que c'était contre elle qu'il ne devait cesser de diriger des moyens hostiles pour la contraindre à faire la paix.

Rien n'était moins aisé que de parvenir à un pareil but. L'Angleterre, puissante, conduite par un cabinet habile, et soutenue de cet esprit public qui n'exista jamais que faiblement en France, devait entraîner tout le monde dans sa cause et embraser l'Europe plutôt que de céder à une autorité qu'elle ne voulait pas reconnaître. L'Angleterre d'ailleurs ne pouvait que gagner à la guerre : elle restait maîtresse de la mer et des colonies, dont elle s'empara successivement.

Certain de l'inutilité des moyens ordinaires pour amener sa redoutable ennemie à des arrangemens pacifiques, et, après en avoir tenté de plusieurs sortes, qu'il n'est pas de notre objet de faire connaître, il eut recours à une mesure inconnue jusq' alors. Il mit en état de blocus les

elles
app
du c
l'his
tie c
pren
Pa
fran
glete
la pr
gne,
à la
rend
dante
au m
les A
serva
collec
magn
Avign
Elle r
de Pa
tales
Elle
royau
Parm
sance
mée d
de l'é

îles britanniques et l'Europe, et enfanta ce système appelé *continental*, source de tant de guerres et du changement qui nous occupe ici. Il entre dans l'histoire des colonies de le connaître : il fait partie de celle du commerce et de notre plan. Reprenons les choses à leur principe.

Par le *traité d'Amiens*,¹ entre les républiques française, batave, l'Espagne d'une part, et l'Angleterre de l'autre, les îles de la Trinité et Ceylan, la première appartenant précédemment à l'Espagne, et la seconde aux Hollandais, furent cédées à la Grande-Bretagne. L'île de Malte devait être rendue à l'*Ordre* reconstitué, et rester indépendante. La France ne perdait rien de ses colonies, au moyen de sa rentrée stipulée dans celles dont les Anglais s'étaient emparés. De plus, elle conservait les provinces connues depuis sous le nom collectif de *Belgique*, toutes les parties de l'Allemagne situées sur la rive gauche du Rhin, enfin Avignon, la Savoie, Genève et le comté de Nice. Elle retenait en outre hors de son territoire l'état de Parme, et toutes les possessions continentales du roi de Sardaigne, réfugié à Cagliari. Elle érigeait le grand-duché de Toscane en royaume d'Étrurie, et en faisait don au duc de Parme, qui ne dépendait d'aucune autre puissance. Elle régissait la république italienne, formée de la Lombardie autrichienne, d'une partie de l'état de Venise, des états de Modène, et des

¹ 25 mars 1802.

trois légations de Ferrare, de Bologne et de la Romagne. Elle devenait en quelque sorte maîtresse de l'Helvétie et de la république ligurienne, et dominait en Hollande par l'ascendant de sa puissance et son voisinage. Enfin, dans le Nouveau-Monde, elle réunissait la partie espagnole de Saint-Domingue, et conservait la Louisiane, excellente possession, qui pouvait offrir un jour le moyen d'établir d'utiles colonies.

Telle était la situation brillante de la république française, à qui tant de gloire et de puissance promettaient d'autres destinées que celles qui ont terminé sa courte existence. Le traité d'Amiens en faisait la première puissance sur le continent, et peut-être un jour sur mer. Ce n'était point là ce qu'il fallait aux Anglais, et à ceux pour qui cette prospérité était un continuel sujet de haine et de sinistres projets.

Le traité ne fut point exécuté de la part de l'Angleterre. Napoléon, qui gouvernait despotiquement la France, n'avait pas mis non plus de son côté une scrupuleuse fidélité à suivre l'esprit qui l'avait dicté, c'est-à-dire à mettre des bornes fixes et positives à l'agrandissement de la France, et à donner des garanties contre l'esprit de conquêtes qui le poussait.

La reprise des hostilités eut lieu au mois de mai 1805. L'Angleterre commença dès ce moment à mettre à exécution son système de déclarer bloqués, non-seulement des ports, mais

des
tant
ses c
l'Ang
tre r
se ve
de m
l'Em
aux c
soum
de 18
pées
quée
sance
des D
contra
leurs c
Anglet
D'ap
que l'A
dises e
niales
de l'Eu
ses int
ou ava
fret, d
La
d'un h
la vérité
tion, ac

des rivières et des côtes entières. La France, s'étant emparée de l'électorat d'Hanovre, l'Elbe et ses côtes furent déclarés en état de blocus par l'Angleterre, c'est à dire qu'aucun bâtiment neutre ne pourrait s'y introduire sans être exposé à se voir pris et déclaré de bonne prise. Il en fut de même quelques jours après du Weser et de l'Ems. Le blocus fut étendu ensuite à la Seine et aux côtes de Normandie. Gênes et la Spezia furent soumis à la même mesure. Enfin, dans le courant de 1804 et 1805, toute l'étendue des côtes occupées par la France et ses alliés fut déclarée bloquée, et ainsi interdite à la navigation des puissances restées neutres, c'est-à-dire des Américains, des Danois, des Suédois, des Ottomans. Ils furent contraints ou de ne pas naviguer, ou de porter leurs chargemens, même entièrement neutres, en Angleterre.

D'après ce système ainsi étendu, il est évident que l'Angleterre devenait l'entrepôt des marchandises et des denrées du globe; que les denrées coloniales qui pouvaient être portées dans les parties de l'Europe occupées par la France ou vouées à ses intérêts politiques avaient été en Angleterre, ou avaient payé à cette puissance des droits de fret, des commissions, des droits d'entrepôt, etc.

La France, soumise à la domination absolue d'un homme que la gloire militaire environnait à la vérité, mais qui ne souffrait aucune représentation, adopta des mesures de représailles. Elle différa

pendant d'en faire usage tant qu'elle eut quelque espérance de négocier la paix avec l'Angleterre. Mais, après le départ de lord Lauderdale, en octobre 1806, la bataille d'Iéna, et la conquête de la partie allemande de la monarchie prussienne, Napoléon jeta les bases de son système continental dans son décret de Berlin ¹. Il y déclara les îles britanniques en état de blocus. Les motifs de cette mesure y sont énoncés avec la brièveté et l'expression du plus vif ressentiment contre cette puissance. « L'Angleterre, dit le despotique empereur, n'admet point le droit des gens universellement suivi par les peuples policés. Elle répute ennemi tout individu appartenant à l'état ennemi, et fait en conséquence prisonniers de guerre non-seulement les équipages des vaisseaux armés en guerre, mais encore les équipages des vaisseaux de commerce et des navires marchands, et même les facteurs du commerce et les négocians qui voyagent pour les affaires de leur négoce. Elle étend aux bâtimens et marchandises du commerce, et aux propriétés des particuliers le droit de conquête, qui ne peut s'appliquer qu'à ce qui appartient à l'état ennemi. Elle étend aux villes et ports de commerce non fortifiés, aux hâvres et aux embouchures des rivières le droit de blocus, qui, d'après la raison et l'usage de tous les peuples policés, n'est applicable qu'aux places fortes. Elle déclare bloquées des places devant

¹ 21 novembre 1806.

lesq
de
qua
ten
nem
lieu
publ
emp
n'a
tions
et l'
l'ind
le bu
le co
glais
comp
à l'er
battr
méco
sentin
résolu
a con
dispo
consi
pire,
le dro
que s
priété
sonne

lesquelles elle n'a pas même un seul bâtiment de guerre, quoiqu'une place ne soit bloquée que quand elle est tellement investie, qu'on ne puisse tenter de s'en approcher sans un danger imminent. Elle déclare même en état de blocus des lieux que toutes ses forces réunies seraient incapables de bloquer, des côtes entières, et tout un empire. Cet abus monstrueux du droit de blocus n'a d'autre but que d'empêcher les communications entre les peuples, et d'élever le commerce et l'industrie de l'Angleterre sur les ruines de l'industrie et du commerce du continent. Tel étant le but évident de l'Angleterre, quiconque fait sur le continent le commerce des marchandises anglaises favorise par là ses desseins et s'en rend le complice. Comme il est de droit naturel d'opposer à l'ennemi les armes dont il se sert, et de le combattre de la même manière qu'il combat, lorsqu'il méconnaît toutes les idées de justice et tous les sentimens libéraux parmi les hommes, nous avons résolu d'appliquer à l'Angleterre les usages qu'elle a consacrés dans sa législation maritime, et les dispositions du présent décret seront constamment considérées comme principe fondamental de l'empire, jusqu'à ce que l'Angleterre ait reconnu que le droit de la guerre est un, et le même sur terre que sur mer; qu'il ne peut s'étendre ni aux propriétés privées, quelles qu'elles soient, ni à la personne des individus étrangers au métier des ar-

mes, et que le droit de blocus doit être restreint aux places fortes réellement investies par des forces suffisantes. »

Conséquemment à ces principes, Napoléon déclara les îles britanniques en état de blocus, ordonna que les lettres ou paquets adressés ou en Angleterre, ou à un Anglais, ou écrits en langue anglaise, n'auraient pas cours aux postes, et seraient saisis; que tout individu sujet de l'Angleterre, de quelque état et condition qu'il soit, qui sera trouvé dans les pays occupés par nos troupes ou par celles de nos alliés, sera fait prisonnier de guerre; tout magasin, toute marchandise, toute propriété appartenant à un sujet de l'Angleterre sera déclaré de bonne prise; le commerce de marchandises anglaises est défendu, et toute marchandise appartenant à l'Angleterre ou provenant de ses fabriques et de ses colonies est déclarée de bonne prise; la moitié du produit de la confiscation des marchandises et propriétés déclarées de bonne prise par les articles précédens sera employé à indemniser les négocians des pertes qu'ils ont éprouvées par la prise des bâtimens de commerce enlevés par les croisières anglaises; aucun bâtiment venant directement de l'Angleterre et des colonies anglaises, ou y ayant été depuis la publication du présent décret, ne sera reçu dans aucun port; tout bâtiment qui, au moyen d'une fausse déclaration, contreviendra à la disposition

ci-dessus sera saisi, et le navire et la cargaison seront confisqués, comme s'ils étaient propriétés anglaises. »

Ce décret annonçait un violent et nouveau système d'hostilités contre le commerce anglais; il fut communiqué aux rois d'Espagne, de Naples, de Hollande et d'Étrurie, et aux autres souverains alliés de la France. Dès le 24 du mois où il fut publié, M. de Bourienne, consul-général à Hambourg, en donna connaissance au sénat de cette ville, qui, malgré ses liaisons d'intérêt avec Londres, fut obligé de s'y conformer, et de laisser le commandant de l'armée française en assurer l'exécution par une proclamation. Tous les détenteurs dépositaires, agens du commerce anglais, marchands ou banquiers à Hambourg qui avaient des fonds ou devaient aux Anglais, furent tenus, sous des peines très-graves, de faire leurs déclarations, et de donner l'état des propriétés anglaises à leur consignation et dépôt dans leurs magasins, sous quarante-huit heures. Les Anglais qui se trouvaient à Hambourg furent prisonniers de guerre.

La généralité, l'activité et la réalité de l'exécution de cette mesure insolite firent bientôt disparaître le ridicule de bloquer les îles britanniques sans le secours d'une marine puissante, et cette loi de représailles ne fut connue en Angleterre que par l'annonce des effets désastreux dont elle avait été immédiatement suivie.

Ce fut à Hambourg que le commerce anglais ressentit les premières et les plus fâcheuses conséquences du blocus des îles britanniques. Les agens anglais qui s'y trouvaient, ainsi qu'à Cuxhaven, Kiel, Glucstatt, tous ports remplis de marchandises et denrées anglaises, firent bien tous leurs efforts pour terminer leurs comptes et renvoyer en Angleterre les cargaisons qui ne pouvaient être vendues; mais ils furent surpris, et l'Angleterre, qui en général règle assez tardivement ses comptes sur le continent, éprouva des pertes considérables, et ressentit dans ses manufactures un contre-coup de la plus grande intensité. Beaucoup de maisons anglaises qui conduisaient leur commerce avec le nord de l'Allemagne sur la plus grande échelle, et avec cet esprit d'entreprise et d'audace qui les caractérise, furent ruinées, et leurs faillites en entraînaient beaucoup d'autres.

Ces premiers effets du blocus firent sentir à celui qui en était le créateur qu'il avait trouvé le moyen sûr de nuire à son ennemi; il en poursuivit donc l'exécution sur tous les points où les armées françaises s'avançaient; tout le nord de l'Allemagne se trouva enveloppé dans la rigueur du décret; des saisies de marchandises anglaises se succédaient avec rapidité; il n'y eut plus de sûreté pour les marchands de Londres à envoyer des cargaisons dans la Baltique. On vit des navires revenir de cette mer sans avoir pu faire de déchargemens pendant toute une campagne; enfin les

prises faites par des corsaires français dans ces mêmes parages portèrent un coup fatal au commerce anglais, et exercèrent une influence fâcheuse sur toutes les transactions qui en dépendent.

Il fut dès-lors aisé au cabinet britannique et aux puissances continentales de voir que le système de représailles imaginé par le redoutable empereur n'était ni aussi absurde, ni aussi impraticable qu'on s'était plu d'abord à le supposer, et qu'il était possible que la France tint bloqué le commerce britannique en l'expulsant de tous les ports, quoique toutes les forces anglaises fussent occupées à tenir fermés ceux de France.

On a estimé que les pertes qu'éprouva l'Angleterre par suite du blocus continental s'étaient élevées à plus de 200,000,000 sterling, évaluation visiblement exagérée, mais qui montre à quel point il nuisit au commerce britannique et à toutes les branches de son industrie et de ses entreprises.

L'Angleterre s'est tirée de cette crise par la force de sa constitution, par l'esprit public qui y règne, et l'art avec lequel chaque individu y sait employer son travail et ses capitaux; mais elle n'en a pas moins donné le secret de sa faiblesse, et fait connaître son côté vulnérable. Aussi depuis ce moment s'est-elle appliquée à s'assurer en Europe, et à sa portée, des places de sûreté pour son commerce, et d'où elle puisse approvisionner le continent de ses marchandises, et établir une

concurrence victorieuse sur celles des fabriques continentales. Ainsi elle a Bornholm dans la Baltique, Hélioland, Jersey et Guernesey, Gibraltar, Tarifa et Malte. Dans le traité de Paris ¹ et au congrès de Vienne elle a soutenu dans ses intérêts ceux des villes anséatiques; enfin elle s'est réservé Corfou et la suprématie des îles Ionniennes. Ces possessions lui permettent de ne point craindre les résultats d'un blocus continental, ou du moins la mettent à l'abri de suites aussi fâcheuses que celles du dernier.

Celui-ci n'avait pas seulement porté un coup funeste au commerce des manufactures anglaises. La prohibition de l'introduction des denrées coloniales venant de la même nation excitait de vives alarmes chez les colons et chez les propriétaires de denrées coloniales, qui étaient obligés de donner leurs sucres à un prix bien inférieur aux frais de confection. L'Angleterre eut d'abord à remédier à cet inconvénient, qui était une véritable calamité; les colonies anglaises, et surtout celles qui avaient été cédées par les traités ou conquises, et dès-lors peu affectionnées, se plaignaient, et pouvaient donner de l'inquiétude. Pour les calmer, on modéra les droits sur les sucres destinés aux distilleries d'esprits ardents et aux brasseries de grains. Mais cette mesure, applicable seulement à la consommation intérieure de l'Angleterre, était insuffisante; elle n'allégeait en

¹ 50 mai 1814.

rien la détresse du commerce extérieur ; et bien qu'elle eût produit un emploi plus considérable de sucres bruts anglais , une très-grande quantité de sucres étrangers pourrissaient dans les magasins des ports francs. On finit plus tard par en faire consommer des parties considérables pour l'engraissement des bestiaux. La liste des banqueroutes , toujours croissante , montrait que déjà déclinait cette prospérité du commerce de l'Angleterre qui s'était élevée si haut depuis le commencement de la guerre de la révolution.

Le commerce français , et par contre-coup celui de l'Europe , était soumis à des gênes excessives pour maintenir l'exécution du blocus. Comme il ne pouvait arriver dans les ports du continent aucune denrée du produit de l'Angleterre ou de ses colonies , il fallait , pour y en introduire , être munis de certificats d'origine qui constatassent que ces denrées provenaient des colonies françaises , quelque peu nombreuses qu'elles fussent. Les Américains recevaient d'elles tous leurs produits en paiement des farines , salaisons , bestiaux , légumes , fruits et bois de toutes sortes qu'ils étaient habitués à leur fournir , et d'autres objets de consommation dont la guerre les avait rendus les seuls pourvoyeurs. Les administrateurs de ces colonies , d'après l'autorisation de leur gouvernement , avaient été obligés , en raison de la guerre , de rendre le commerce libre , et de ne plus limiter les exportations des Américains en sirop de

mélasse. Les colonies françaises n'avaient plus même depuis long-temps de communications suivies avec la métropole.

Ce fut dans ces circonstances que le conseil du roi d'Angleterre, afin de diminuer les effets désastreux du blocus, fit rendre une ordonnance en forme de proclamation ¹, qui interdisait aux bâtimens neutres le commerce d'un port à un autre, tous les deux français ou sous la domination des alliés de la France, ou enfin dans lesquels ne seraient pas admis les bâtimens anglais.

Les Américains sentirent vivement le tort que leur faisait une pareille disposition, et s'en plaignirent amèrement; elle forçait leurs armateurs à vendre dans le premier port où ils arriveraient la totalité de leur cargaison, et dès-lors très-souvent à perte, ou à retourner en Amérique. Aussi furent-ils soutenus dans leurs représentations par les conseils de la couronne en Angleterre, qui, par l'organe de l'avocat-général, déclarèrent qu'il était illicite de défendre à un bâtiment américain qui aurait encore sa cargaison entière de la porter dans un autre port. On annonça donc au ministre des États-Unis, à Londres, qu'on apporterait à l'ordonnance des modifications qui satisferaient ou du moins blesseraient peu les intérêts de la république.

Mais le ministère qui succéda à MM. Greenville

¹ 7 janvier 1807.

et Grey, loin d'adopter des mesures de douceur, accrut encore la rigueur et étendit davantage les représailles du blocus continental.

Le roi Georges, en conseil, rendit donc trois ordonnances plus sévères que la précédente ¹. Ces *nouveaux ordres du conseil*, c'est ainsi que ces actes furent appelés, étendirent le système de blocus, par déclaration, aux ports de l'Italie et de la mer Adriatique qui avaient passé sous la domination française ou dans son alliance; défendirent aux neutres d'entrer dans un port non bloqué de la France ou de ses alliés, s'ils n'avaient pas relâché en Angleterre et payé un droit sur les denrées de la cargaison. Tout bâtiment porteur de *certificats d'origine* rencontré à la mer fut déclaré de bonne prise, et le commerce d'un port français ou d'un allié de la France à un port de la même espèce fut interdit.

Les choses furent portées plus loin encore. En soumettant les ordres du conseil à la sanction du parlement, dans la session de 1808, les ministres proposèrent que l'exportation de l'Angleterre pour le continent, du coton, du quinquina et autres drogues, fût interdite.

Mais ils trouvèrent une violente opposition dans le parlement. Les nouveaux ordres du conseil y furent attaqués sous le rapport de l'injustice et de l'inhumanité. Ils étaient, à la vérité, des actes de représailles; mais la prohibition de l'exporta-

¹ Les 11, 13 et 26 novembre 1807.

tion du quinquina, médicament indispensable à tous les peuples, était odieuse, et rappelait les siècles de barbarie. Les mesures indiquées par les ordres du conseil étaient-elles d'ailleurs conformes aux intérêts de l'Angleterre ? Ces questions furent discutées avec une liberté, une profondeur et une impartialité qui font également honneur et aux membres de l'opposition qui parlèrent contre la proposition, et aux ministres, qui ne cherchèrent pas, par de sourdes manœuvres et de basses poursuites, à se venger de leurs honorables adversaires.

Les ministres annonçaient que le but des ordres du conseil et des lois demandées au parlement était de priver la France d'objets de consommation qu'on devait regarder comme de première nécessité, de remèdes pour les maux de ses habitans, des drogues les plus essentielles à l'art de guérir, et d'une multitude de commodités de la vie devenues presque indispensables, pour forcer ainsi le peuple français à secouer le joug de l'homme qu'ils appelaient le tyran de l'Europe et l'implacable ennemi de l'Angleterre. L'opposition releva avec beaucoup de force l'horreur que de tels motifs inspiraient à l'Angleterre, et la flétrissure qu'ils devaient imprimer à sa politique ; il y eut une protestation des pairs sur la loi de prohibition de la sortie du quinquina.

Plusieurs membres du parlement établirent, dans le cours de la discussion, que la France et le continent étaient approvisionnés de denrées co-

le
de
et
qu
m
ga
qu
qu
au
dro
vig
vin
l'ét
et p
l'ag
rem
des
N
leme
ordr

Le
terre,
lution
le quin
onces
vité de
sucre,
En 18
lions d
conson
maritir
popula

loniales pour long - temps ; que le premier effet des *ordres du conseil* serait d'en hausser les prix , et dès - lors d'en diminuer la consommation ¹ ; que , dans le long intervalle qui s'écoulerait du moment actuel à celui de l'épuisement des magasins , on s'habituerait à la privation de quelques-unes de ces denrées , du sucre et du café , et qu'on trouverait le moyen de suppléer à celle des autres , comme le quinquina , l'indigo , et certaines drogues ; que , dans tous les cas , la culture des vignobles de la France , la consommation de ses vins et de ses eaux - de - vie , qui souffraient de l'état de guerre , seraient relevées de leur détresse et prendraient même des accroissemens utiles à l'agriculture , par l'emploi qu'on en ferait pour remplacer , en un grand nombre de cas , l'usage des denrées coloniales.

Napoléon n'avait pas attendu les débats du parlement pour répondre par de nouveaux décrets aux ordres du conseil. A peine ces ordres lui étaient-ils

¹ Le savant auteur de l'*Histoire critique et raisonnée de l'Angleterre*, M. de Montveran , a établi dans son ouvrage qu'avant la révolution la consommation du sucre , au moment où il était à 70 ou 75 fr. le quintal , poids de marc , s'élevait à un peu plus d'une livre deux onces par tête. Elle a été en 1811 et 1812 , en tenant compte de l'activité de la contrebande , à peu près d'une livre six onces par tête , le sucre , à la vérité , étant de 350 à 400 francs le quintal , poids de marc. En 1814 , la consommation du sucre a été de soixante-quinze millions de livres pesant , ce qui donnerait , en déduisant du calcul de la consommation ce que la France fournit aux états limitrophes non maritimes , environ une livre douze onces par tête de la masse de la population de ce royaume.

connus, qu'il rendit en quelque sorte, *ab irato*, le décret de Milan ¹.

« Vu les dispositions arrêtées par le gouvernement anglais, en date du 11 novembre dernier, qui assujettissent les bâtimens des puissances neutres, amies et même alliées de l'Angleterre, non-seulement à une visite par les croiseurs anglais, mais encore à une station obligée en Angleterre, et une imposition arbitraire de tant pour cent sur leur chargement qui doit être réglée par la législation anglaise ;

« Considérant que par ces actes le gouvernement anglais a dénationalisé les bâtimens de toutes les nations de l'Europe ; qu'il n'est au pouvoir d'aucun gouvernement de transiger sur son indépendance et sur ses droits, tous les souverains de l'Europe étant solidaires de la souveraineté et de l'indépendance de leurs pavillons ; que si, par une faiblesse inexcusable, et qui serait une tache inefaçable aux yeux de la postérité, on laissait passer en principe et consacrer par l'usage une pareille tyrannie, les Anglais en prendraient acte pour l'établir en droit, comme ils ont profité de la tolérance des gouvernemens pour établir l'infâme principe que le pavillon ne couvre pas les marchandises, et pour donner à leur droit de blocus une extension arbitraire et attentatoire à la souveraineté de tous les états :

« Nous décretons que tout bâtiment, de quelque

¹ 17 décembre 1807.

na
vai
en
con
déb
pav
soit
les
ent
nos
vais
déb
brita
mer
que
expé
angl
angl
au p
seau
au ca
juste
par l
gislat
effet
le gou
qu'el
tout
pas a
relati

nation qu'il soit, qui aura souffert la visite d'un vaisseau anglais, ou se sera soumis à un voyage en Angleterre, ou aura payé une imposition quelconque au gouvernement anglais, est, par cela seul, déclaré dénationalisé, a perdu la garantie de son pavillon, et est devenu propriété anglaise; que, soit que lesdits bâtimens ainsi dénationalisés par les mesures arbitraires du gouvernement anglais entrent dans un port de France ou dans ceux de nos alliés, soit qu'ils tombent au pouvoir de nos vaisseaux de guerre ou de nos corsaires, sont déclarés de bonne et valable prise; que les îles britanniques sont déclarées en état de blocus sur mer comme sur terre; que tout bâtiment, de quelque nature qu'il soit, quel que soit son chargement expédié des ports d'Angleterre ou des colonies anglaises, ou des pays occupés par des troupes anglaises, est de bonne prise, comme contrevenant au présent décret; il sera capturé par nos vaisseaux de guerre ou par nos corsaires, et adjugé au capteur; que ces mesures, qui ne sont qu'une juste réciprocité pour le système barbare adopté par le gouvernement anglais, qui assimile sa législation à celle d'Alger, cesseront d'avoir leur effet pour toutes les nations qui sauraient obliger le gouvernement anglais à respecter leur pavillon; qu'elles continueront d'être en vigueur pendant tout le temps que ce gouvernement ne reviendra pas aux principes du droit des gens qui règle les relations des états civilisés dans l'état de guerre;

qu'enfin les dispositions du présent décret seront abrogées par le fait dès que le gouvernement anglais sera revenu aux principes du droit des gens, qui sont aussi ceux de la justice et de l'honneur. »

Il est évident que Napoléon voulait , par une aussi violente mesure , forcer les États-Unis à déclarer la guerre à l'Angleterre ; mais cette république , plus fidèle à ses intérêts qu'empressée à épouser des ressentimens étrangers à sa position, se borna à mettre un embargo sur ses ports , et à interdire aux sujets de l'état de faire commerce avec les puissances du continent.

Cependant, malgré l'apparente égalité des pertes que ces représailles réciproques causaient à chaque état , en examinant bien attentivement la situation des deux nations , on s'aperçoit que l'avantage restait du côté de l'Angleterre. Mais ce serait trop nous éloigner de notre but que d'entrer dans l'examen des causes qui opérèrent cette différence. Nous ne nous arrêterons pas non plus à suivre les effets du *système continental* sur le commerce du monde , et en particulier des colonies : quelque intéressante que soit une pareille étude pour quiconque désire connaître l'influence des mesures politiques sur l'état des nations, et les causes de leur décadence ou de leur prospérité , nous nous hâtons de montrer les résultats qu'eut ici l'ambition de Napoléon sur le Portugal , et comment la crainte qu'elle inspirait y opéra le grand changement dont il s'agit.

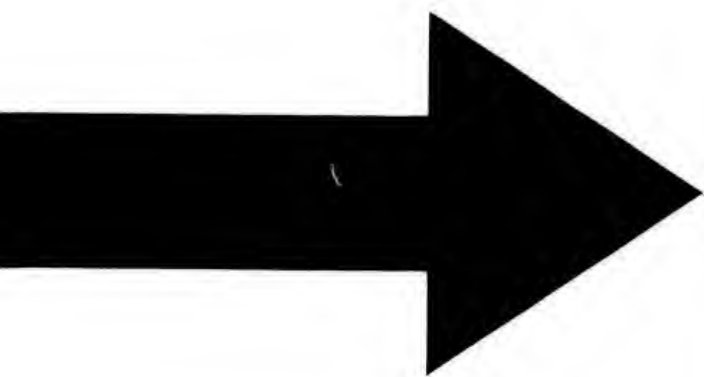
Depuis la rupture du traité d'Amiens, cette puissance avait fait de grands sacrifices pour conserver la paix et sa neutralité ; mais, un mois après la signature du traité de Tilsit¹, Napoléon demanda au prince régent de Portugal qu'il adhérât au système continental, fermât ses ports aux Anglais, empêchât les négocians anglais établis en Portugal d'en sortir, confisquât toutes les propriétés anglaises, et réunît ses vaisseaux de guerre aux escadres de France : il avait donné au prince trois semaines pour prendre une détermination décisive.

Le prince régent de Portugal pouvait sans doute faire approuver à l'Angleterre la fermeture de ses ports exigée par l'empereur Napoléon ; cette mesure pouvait n'être que temporaire ; elle était d'ailleurs évidemment forcée. Napoléon, maître de l'Espagne, tenait dans ses fers la cour de Lisbonne. Le Portugal laissait aux négocians anglais le temps de soustraire leurs personnes et leurs propriétés à l'arrestation et au séquestre : ainsi l'Angleterre pouvait ne voir dans l'obéissance du Portugal aux mesures du système continental qu'une dure nécessité.

Le ministère portugais avait donné ces assurances au ministre anglais à Lisbonne, et remerciait le cabinet de Saint-James d'avoir acquiescé à la clôture des ports ; mais il demandait qu'une escadre anglaise, si la cour passait au Brésil, vînt

¹ Signé le 7 juillet 1807.





25
28
32
36
40
22
20
18

10
11
12
14
16
28

renforcer l'escadre portugaise ; il désirait aussi que l'Angleterre annonçât qu'elle déclarait la guerre au Portugal, guerre qui n'aurait été qu'apparente. Le cabinet de Londres se refusait à la guerre apparente, et offrait au prince régent de Portugal, s'il passait au Brésil, tous les secours qu'il lui aurait donnés pour la défense du Portugal.

Il fut convenu entre les deux puissances qu'on se refuserait à recevoir des troupes françaises en Portugal. Cette condescendance du prince régent pour les Anglais tenait à une circonstance épineuse pour la cour de Lisbonne. Cette cour était informée qu'une armée anglaise de huit à dix mille hommes se trouvait dans la rivière de la Plata ; et elle craignait avec raison que, sitôt que le territoire portugais européen serait occupé par des troupes françaises, le Brésil ne fût envahi par les Anglais, et qu'elle ne perdît ainsi tous les états de la monarchie à la fois. Il fallait donc ménager au moins momentanément les Anglais, céder ensuite aux forces de Napoléon, et prendre un parti extrême : c'est ce que fit le prince régent.

Il annonça positivement à la cour de Londres qu'à l'instant où les troupes françaises paraîtraient sur la frontière, il partirait pour le Brésil avec sa famille, sa cour et son ministère. Les préparatifs de ce départ se firent avec activité ; la flotte fut armée et équipée. Les meilleures troupes du Portugal furent réunies à Lisbonne et dans les autres ports.

sag
réu
du
ter
Fra
rég
qu'
de
pas
véri
et a
l'An
L
nem
con
cha
trou
aux
Dan
la m
chev
Paris
de N
raien
princ
le sé
bassa
1807
Ma

Ce projet de retraite au Brésil était plein de sagesse ; il présentait des caractères de prudence réunis aux convenances politiques et à la dignité du prince qui l'avait conçu. Cependant l'Angleterre montrait de l'indifférence à l'exécuter ; la France et l'Espagne alors y étaient opposées ; le régent du Portugal lui-même ne s'y déterminait qu'à regret. Les partisans comme les adversaires de cette importante détermination ne prévoyaient pas combien et à quel degré elle convenait aux véritables intérêts du Portugal, à la conservation et aux progrès de la prospérité de cette partie de l'Amérique méridionale.

Lisbonne était dans l'attente de ce grand événement quand Napoléon apprit la sortie de quatre convois anglais emportant les propriétés, les marchandises et les familles de cette nation qui se trouvaient en Portugal, et se soustrayaient ainsi aux mesures tyranniques du système continental. Dans sa colère, il déclara, à un de ses levers, *que la maison de Bragance avait cessé de régner*¹. Le chevalier de Lima, ambassadeur de Portugal à Paris, crut avoir obtenu l'assurance des ministres de Napoléon que les troupes françaises n'entretraient pas en Portugal, si son altesse royale le prince régent changeait de résolution et mettait le séquestre sur les propriétés anglaises. Cet ambassadeur part de Paris en courrier le 18 octobre 1807, au moment où une armée française, sous

¹ *Moniteur*, 11 novembre 1807.

le commandement du général Junot, marchait sur le Portugal. Toutes les personnes attachées à l'ambassade de Portugal reçoivent, peu après son départ, l'ordre de quitter la France. Les navires et les propriétés portugaises sont saisis et séquestrés.

A l'arrivée du chevalier de Lima à Lisbonne, le 1^{er} novembre, le conseil d'état s'assembla. Le prince régent avait à choisir, ou une alliance étroite avec l'Angleterre, ou le séquestre des propriétés anglaises. s'il en existait encore en Portugal : le point capital était d'empêcher l'armée française d'entrer sur le territoire portugais. Le prince rendit donc, le 8 novembre, son décret de séquestre des propriétés anglaises. Le 11, le ministre anglais partit de Lisbonne, et se rendit à bord de l'escadre qui était dans le port. Le 23, l'amiral anglais déclara ce port bloqué. Une expédition, partie de Cork le 8 décembre, alla prendre possession de l'île de Madère. Des ordres furent donnés à la compagnie des Indes d'occuper Goa et Macao. Le Portugal était en état de guerre effective avec l'Angleterre : on ne tarda pas cependant à s'entendre.

Le 24 novembre le prince régent apprit l'arrivée de l'avant-garde française à Castel-Branco, petite ville du Portugal à environ quarante-cinq lieues de Lisbonne. A ce moment le prince n'hésita plus; il s'embarqua le 26 avec sa famille, et le 29, dans la nuit, au moment où le général Junot, avec les premières troupes françaises, parut dans

les
tai
po
fré
for
per
rain
dép
gou
cup
mo
en v
Tra
mè
tug
che
est
un
tièr
ils s
pass
sors
dera
Cep
land
d'un
M. d

les environs de Lisbonne, la flotte portugaise sortait du Tage et des ports de la monarchie. Composée de huit vaisseaux de ligne, de trois grosses frégates, et de vingt-quatre bâtimens de moindre force : cette flotte portait au Brésil quinze mille personnes qui suivaient la fortune de leur souverain. Un conseil de régence fut établi avant son départ pour veiller aux destinées de l'état et le gouverner au nom du prince. Le Portugal fut occupé par l'armée française. Elle y resta jusqu'au mois d'août de l'année suivante, qu'elle l'évacua en vertu de la capitulation de Cintra.

« Par ce grand changement, (dit l'auteur du *Traité des colonies* ¹, le Portugal est devenu lui-même colonie. La métropole n'est plus en Portugal, et désormais c'est au Brésil qu'il faut l'aller chercher; elle a passé en Amérique, et la colonie est restée en Europe.

« Cette révolution (quel autre nom donner à un événement de cette importance) change entièrement les rapports du Brésil avec le Portugal; ils sont entièrement intervertis. Le gouvernement, passé au Brésil, n'enverra plus en Portugal les trésors de cette immense et riche contrée; il les gardera pour lui, et les consommera sur les lieux. Cependant ces tributs servaient à acquitter la balance du commerce, qui était contre le Portugal d'une somme de plus de 60,000,000 de francs.

¹ *Des colonies, et de la révolution actuelle de l'Amérique*, par M. de Pradt, tome 2, page 50.

Si le gouvernement du Portugal métropole s'occupait assez peu du Brésil colonie, à son tour le gouvernement du Brésil devenu métropole n'accordera plus la même attention au Portugal tombé dans l'état de colonie. Transporté dans un pays tout neuf en lui-même, comme tout nouveau pour lui, dans lequel tout est à faire, où tout est vaste, riche, où la nature est grande, féconde, imposante, où la population surpasse déjà celle du Portugal, et, par son mélange, demande des soins et une attention soutenus, le gouvernement du Brésil n'aura pas beaucoup de temps à donner à un pays éloigné qui lui paraîtra très-inférieur, sous tous les rapports, à celui qu'il occupera. Les grands, les hommes qui ont besoin de cour ne passeront-ils pas du Portugal au Brésil ? Le Portugal, devenu colonie, ayant à recevoir ses lois de loin, appauvri par la retraite des tributs du Brésil, par la suppression des dépenses de la cour et des grands, s'accoutumera-t-il à un changement par lequel il se sentira vivement blessé ? Consentira-t-il toujours à rester dans un état de colonie dépendante, à supporter ce qu'il a d'humiliant et de fâcheux dans toutes les parties de l'administration ? Les deux fractions du gouvernement ne se laisseront-elles pas de relations si lointaines, si tardives, si incommodes ? et le Brésil ne sera-t-il pas aussi peu apte à gérer les affaires du Portugal que le Portugal à gérer celles du Brésil ? De plus, l'Europe verra-t-elle

toujours le Portugal colonie du Brésil du même œil dont elle considérait le Portugal métropole du Brésil, co-état européen de tous les membres de l'association souveraine de l'Europe? Ensuite le souverain du Brésil ne passera-t-il pas nécessairement des affections de l'Europe aux affections de l'Amérique? Il ne peut manquer de devenir tout Américain, et anti-Européen, dès qu'il s'est fait extra-Européen. Placé au centre du grand mouvement qu'éprouve ce vaste continent, il sera bien plus occupé de ce qui se passera à ses portes que de ce qui se passera loin de lui. Ce changement, ce transport du gouvernement du Portugal en Amérique dénature donc le caractère d'état colonial du Portugal; ou plutôt, en le rendant lui-même colonie, il a fait qu'il n'y a plus de colonies pour lui. »

Cet état des choses s'est encore compliqué par les mouvemens survenus depuis l'époque de ce récit. Le Portugal, entraîné par l'exemple de l'Espagne, par la fâcheuse position de son commerce, de son état politique; par l'absence d'une cour qui, comme le prévoyait l'auteur que nous venons de citer, et comme tout le monde devait le prévoir, absorbe les revenus qui font la principale ressource du pays, le Portugal a changé la forme de son gouvernement. En conservant sa religion, son prince, le trône dans la famille régnante, il s'occupait d'une nouvelle constitution. Le temps seul apprendra le résultat de ce grand mouvement; son

influence sur son commerce extérieur et sur son système colonial ne peut être douteuse. Une nouvelle ère se forme pour la nation portugaise. La conséquence la plus immédiate qui doit en résulter, c'est l'affranchissement de la domination anglaise, qui depuis 1703 n'a cessé d'aller en croissant, et qui, depuis le départ du roi pour le Brésil, absorrait toute autre autorité dans l'administration intérieure. Nous n'en rappellerons point ici les preuves multipliées ; qu'il nous suffise de remarquer que l'effet naturel de la révolution qui vient de s'opérer à Lisbonne doit en amener une générale dans son système politique, donner plus d'essor à son industrie, et tirer cette nation intéressante de l'état de torpeur et de nullité où son ancien gouvernement l'avait tenue jusqu'ici.

Les faibles changemens survenus dans le commerce portugais depuis plus d'un siècle ne nous obligent à aucun détail étendu pour compléter le récit de l'historien des deux Indes. L'industrie intérieure n'ayant fait que peu de progrès, et la culture étant encore dans le même état qu'il y a trente ans, aucune grande amélioration n'a pu s'opérer dans sa prospérité et son activité commerciale ; nous nous bornerons donc à un petit nombre de considérations.

Et d'abord, jetons un coup-d'œil sur les causes qui ont tenu l'agriculture portugaise dans l'état où elle se trouve encore, et d'où les événemens qui se préparent dans ce royaume, sagement

conduits, ne peuvent manquer de la tirer, par l'influence qu'ils doivent avoir sur l'industrie individuelle, sur la liberté du travail et les spéculations agricoles.

Pendant long-temps le cultivateur portugais, borné à la consommation intérieure, se contentait de demander à la terre ce qui lui était absolument nécessaire pour suffire à ses besoins; mais, comme il n'y avait pas d'abondance, le blé se maintenait constamment à un prix élevé. Il n'en fallut pas davantage pour que l'Angleterre, toujours attentive à ses intérêts, offrit aux Portugais de leur fournir des grains à meilleur marché qu'ils ne pouvaient les avoir dans leur propre pays. Le gouvernement permit facilement cette importation, et ne prévint pas les suites qu'elle aurait pour l'agriculture, si en même temps on ne protégeait point celle-ci. Le Portugal était alors riche en espèces; c'était vers le commencement du dernier siècle. Les grains arrivèrent en Portugal, et furent vendus un tiers au-dessous de ceux du pays. Les Anglais perdirent ou gagnèrent trop peu d'abord; mais ils savaient, en négocians habiles, que ce n'était qu'une avance qui leur rentrerait bientôt avec usure. Les cargaisons de grains, quoique multipliées, disparaissaient et ne pouvaient suffire aux demandes des marchés. Aussitôt que le blé arrivait, il était enlevé, et le paysan retournait dans son village sans avoir rien vendu de ce qu'il avait porté au marché. Peiné d'une pareille

situation, le cultivateur se découragea, et la plupart des fermes furent abandonnées; chaque possesseur de terres ne cultiva juste que ce qu'il lui en fallait pour sa subsistance. Bientôt de vastes champs qu'on avait vus couverts de moissons restèrent incultes, et se changèrent en savanes abandonnées. On ne s'aperçut que plusieurs années après de la faute qu'on avait faite; il n'était plus temps d'y remédier. Les gens intéressés dirent que c'était la faute du sol, qui était naturellement stérile; qu'il ne pouvait suffire à la subsistance de la nation; et que, sans s'occuper de l'agriculture, c'était dans le revenu de ses mines et les produits de ses riches colonies que le Portugal devait placer son soutien; que l'Europe pourvoirait suffisamment aux besoins de la consommation de ce pays.

Le marquis de Pombal, dont la mémoire sera toujours chère aux Portugais, n'était point de cet avis. Pendant tout son ministère il combattit cette doctrine favorable au commerce anglais, et ruineuse pour l'agriculture de son pays. Mais ses soins furent inutiles: quelque chose d'ailleurs d'impatient, de hautain et d'absolu dans son caractère, dans ses procédés et sa conduite, donna des armes contre lui, et empêcha le bien qu'il voulait faire: tant il est vrai que le despotisme est l'ennemi de toute pensée utile, et qu'il étouffe les semences généreuses que lui-même cherche à répandre! Cependant le mouvement que Pombal avait donné se soutint quelque temps; et nous

vo
où
col
par
sist
pas
heu
ain
peu
C
rer
état
plus
d'ar
prix
tuat
les r
du t
L'
peu
par l
à év
dans
surt
les r
utile
d'ou
nou
en q
tion

voyons par les récits des voyageurs qu'à l'époque où commença la guerre entre l'Angleterre et ses colonies, les Portugais se félicitaient déjà d'être parvenus à suffire à plus de la moitié de leur subsistance, situation dans laquelle ils ne s'étaient pas trouvés depuis plus d'un demi-siècle. Mais cet heureux aspect cessa bientôt, et l'agriculture, ainsi que les arts et l'industrie, retombèrent à peu près dans l'état précédent.

Cependant l'expérience avait commencé à éclairer les Portugais sur les véritables richesses des états. Ils savaient que l'agriculture était infiniment plus importante pour eux que les mines d'or et d'argent. Ces sources illusoire ont perdu de leur prix à leurs yeux depuis qu'ils ont comparé la situation de leur pays avec celle des peuples dont les revenus sont fondés sur l'agriculture, la liberté du travail et l'activité du commerce.

L'académie de Lisbonne, établie en 1775, n'a pas peu contribué par ses recherches et par ses écrits, par les prix d'encouragement qu'elle a distribués, à éveiller l'industrie agricole et manufacturière dans le royaume. L'objet de ses sollicitudes fut surtout de faire creuser des canaux, de rendre les rivières navigables, d'introduire des machines utiles aux arts, de faire défricher des marais, d'ouvrir de nouvelles routes au commerce, de nouveaux débouchés à l'industrie, soins frappés en quelque sorte de stérilité tant qu'une domination étrangère a tenu ce pays en tutelle et gou-

verné dans des vues d'intérêt étranger. L'instant est venu où ils doivent avoir plus de réalité.

Peut-être y a-t-il un vice capital dans l'organisation territoriale du royaume, et qui s'opposera toujours à l'essor de la culture et des richesses qui en naissent : c'est que les propriétés y sont trop vastes, trop étendues ; il n'y a pas assez de petits propriétaires ; les grandes routes sont mal entretenues, et des rivières sont obstruées dans leur cours. Les laboureurs ne sont pas assez nombreux, ni aussi considérés qu'ils devraient l'être ; ils sont accablés de redevances féodales, d'impositions, et quelquefois d'oppression de tout genre. Les jours de fêtes sont beaucoup trop multipliés ; les fermiers ignorans ; leurs enfans abandonnent trop facilement leur état pour aller dans les villes, où souvent ils se dépravent ; enfin l'agriculture n'a point pour prospérer une quantité suffisante de bestiaux.

Ces faits, dont plusieurs doivent cesser par la révolution qui s'opère aujourd'hui dans le gouvernement, expliquent comment plus de la moitié du Portugal est encore inculte, et comment la portion qui est cultivée en vignes, blé, légumes, olives, etc., ne l'est pas au degré de perfection auquel elle pourrait atteindre, et où elle était.

Les plants d'oliviers, une des premières richesses du Portugal, sont négligés. Les vignobles occupent beaucoup de terrains qui seraient plus propres au blé et au maïs, et les anciennes forêts

ne sont pas administrées avec soin. Le lin n'est pas cultivé en quantité suffisante pour la consommation intérieure, et la culture du chanvre est encore plus négligée. Celle des pommes de terre n'est pas assez répandue en Portugal ; on s'occupe au contraire encore trop de topinambours, qui sont moins farineux et moins nourrissants. Les prairies sont trop rares ; on ne cherche point assez à les multiplier et à les entretenir. De belles vallées, propres à ce genre de culture, devraient y inviter les cultivateurs. La manière de labourer est encore très-imparfaite : la charrue ne fait qu'égratigner la terre. On emploie peu la herse, si utile pour enterrer les grains, enlever les mauvaises racines et rompre les inégalités du terrain. On sarcle peu les champs. L'usage est de semer après avoir labouré, sans laisser à la terre le temps de subir les utiles impressions de l'atmosphère.

Les engrais sont peu connus et mal employés. Cette partie essentielle est encore dans l'enfance. En général, on se borne à fumer avec de la bruyère qu'on fait pourrir sur les routes, et qui n'offre à la terre aucun suc fécondant. Ajoutez que, faute de soins, il arrive souvent que les récoltes sont entraînées par les torrens. C'est en dire assez pour montrer que le Portugal est loin d'avoir donné à son agriculture tous les soins qu'elle exige, et que cette première source de richesses demande une attention particulière. Puisse la révolution qui

s'opère y développer l'esprit public, sans lequel il n'est point de véritable puissance nationale !

L'industrie a besoin du même secours : l'Angleterre ayant toujours fourni à la consommation du Portugal les objets de fabrique, les manufactures y sont restées dans une grande insuffisance pour les besoins, et dans un degré d'imperfection qui ne leur a pas permis de soutenir la concurrence avec les fabriques étrangères. Écoutons sur cette matière un des hommes qui ont le mieux connu les véritables principes du commerce, M. le comte Chaptal, ce ministre à qui la France doit l'impulsion donnée à tous les genres de travaux productifs et au développement qu'ils ont obtenu depuis ¹.

« Le traité de Methuen de 1703 ², dit-il, conclu entre l'Angleterre et le Portugal, avait presque fait de ce dernier royaume une colonie anglaise. Ce traité, qui ne renferme que deux articles, a été une des sources de la prospérité manufacturière de l'Angleterre. A la vérité, le Portugal consommé peu par lui-même de l'industrie anglaise ; mais ses belles propriétés d'outre-mer lui présentent un immense débouché, surtout pour la bonneterie ; la quincaillerie, la draperie légère, la toilerie, l'horlogerie, la bijouterie, etc. Un traité de 1810 entre les deux états a stipulé de nouveaux

¹ *De l'Industrie française*, tome 1, page 18.

² Methuen est le nom du négociateur habile à qui l'Angleterre doit ce traité avantageux.

avantages pour l'Angleterre, au détriment des autres nations.

« L'industrie française a constamment essayé d'établir des relations de commerce avec le Portugal, et de se mettre en concurrence avec les fabriques anglaises. Nos tissus légers et variés d'Amiens, nos batistes et linons, nos serges, nos toiles et notre draperie fine, nos cuirs apprêtés, nos eaux-de-vie, ont été successivement recherchés. Les soieries, l'horlogerie, les bronzes dorés, ont eu le même succès. Mais la domination de l'Angleterre et les habitudes contractées depuis un siècle n'ont pas permis que notre commerce prît en Portugal une grande importance; et il lui a été constamment impossible d'y établir des relations durables, et de se lier, comme on dit, par *des affaires suivies*.

« Comme les vins de Portugal forment la principale production de son sol, le gouvernement anglais les reçoit dans ses ports moyennant un droit qui n'est pas la moitié de celui que paient les vins de France; de sorte que la presque totalité passe en Angleterre, qui lui donne en échange des produits fabriqués. Cette différence dans les droits établis sur les vins transportés en Angleterre a dû en exclure tous nos vins ordinaires, qui auraient pu y entrer sans cela, en commerçant avec ceux du Portugal. Le privilège accordé à ces derniers en assure la consommation d'une manière presque exclusive, en même temps qu'il force le

commerce portugais à extraire de la Grande-Bretagne les produits de son industrie pour se payer de ses vins. Cet état de choses doit exister tant que l'Angleterre continuera à imposer nos vins au-dessus de ceux du Portugal ; et dans cette position nous ne pouvons jamais fournir à la Grande-Bretagne que quelques qualités supérieures qui n'appartiennent qu'à notre sol ; ce qui n'est rien en comparaison de ce qu'on pourrait y porter. Ce système du gouvernement anglais produit un double effet également nuisible à notre commerce, le premier, de fermer un débouché à la principale production de notre territoire ; le second, d'empêcher que nos relations commerciales avec le Portugal deviennent aussi considérables qu'elles pourraient l'être.

« Mais, malgré ces entraves, l'intérêt des deux pays, la France et le Portugal, est tellement lié, qu'on a pu réduire nos relations commerciales, mais non les anéantir.

« En 1787, nos exportations pour le Portugal se sont élevées à une valeur de 3,935,000 francs, qui se composait de 1,306,900 francs en blé ; 70,000 francs en thé ; 108,500 francs en légumes ; 46,000 fr. en goudron et résine ; 797,500 fr. en étoffes et bonneterie, et le reste en objets divers de notre industrie. Les importations en France ont été, dans la même année, de la valeur de 9,207,600 fr. Elles consistaient en vins, fruits, cacao, poivre, girofle, cannelle, laine, soie, filo-

selle, cuirs, bois de teinture, huile de poisson et coton. Ce dernier article figure pour une somme de 2,410,400 francs.

« En 1788, les exportations de France pour le Portugal présentent un résultat de 4,213,600 francs, dans lesquels les blés sont compris pour 1,694,200 fr. ; les cuirs apprêtés pour 100,000 fr. ; les toiles de lin pour 446,100 francs ; les draps pour 27,300 francs ; les tabacs pour 27,800 francs. Les importations faites en France dans la même année sont un objet de 9,153,106 francs, et présentent les mêmes articles qu'en 1787.

« En 1789, il y eut pour 3,107,000 fr. d'exportations de France pour le Portugal, presque tous en objets de fabrique, tels que toilerie, rubannerie de soie, bonneterie, tissus de soie, de laine, etc. Les importations en France ont été à peu près les mêmes que dans les années précédentes.

« Quoique ces exportations ne balancent pas les importations, dont elles forment à peu près le tiers, le commerce de la France avec le Portugal nous était très-utile, en ce qu'il consistait principalement dans l'échange de quelques objets de notre industrie contre des matières premières ; et il pourrait devenir très-étendu, si jamais cette nation se dégageait des liens qui l'asservissent à l'Angleterre.

« Les porcelaines, la bijouterie, les meubles, les cuirs travaillés, les draps, les toiles avaient

obtenu en Portugal une grande faveur, dans un temps où notre industrie était loin de la perfection où elle est arrivée; et je ne doute pas que nous ne parvinssions aujourd'hui à y établir des relations solides et durables, quand je considère que la France lui présente un débouché plus étendu pour ses denrées coloniales que ne peut le faire l'Angleterre, qui a dans ses possessions une grande surabondance de ces objets.

« La translation du siège du gouvernement portugais à Rio-Janeiro a déplacé les intérêts commerciaux de l'Europe avec le Portugal; c'est vers les riches contrées du Brésil qu'il faut les diriger aujourd'hui. Toutes les nations seront admises sans doute à y porter leurs marchandises pour en extraire les productions du sol; la concurrence dans les ventes et dans les achats sera toute à l'avantage de ses habitans, et ce pays doit parvenir à un grand degré de prospérité par la nature et la qualité de ses denrées, pourvu que le commerce y reste libre.

« Dans ce nouvel état de choses, le commerçant portugais qui a ses comptoirs, ses habitudes et d'anciennes liaisons au Brésil, doit y trouver des avantages sur ceux des autres nations de l'Europe, et son gouvernement, en lui accordant ces faveurs légères dont tous les souverains font jouir leur propre pavillon, peut lui conserver un commerce étendu et prospère. »

n'en a pas été entièrement comme l'espérait

l'h
tot
les
fav
l'in
les
vue
sort
des
dan
que
tine
renc
cipes
carr
côté
pouv
nanc
1814
de ne
impo
les ét
des A
bitud
dant
dans
turel
y règ
Cep
jour

l'habile ministre qui nous fournit ce passage ; si tous les peuples commerçans ont été admis dans les ports du Brésil, ce n'a pas été avec la même faveur et les mêmes avantages. L'Angleterre, où l'instinct national l'emporte toujours sur toutes les divergences ministérielles, n'a pas perdu de vue le Brésil. Elle a saisi l'occasion où la France, sortie d'une longue guerre, et encore affaiblie des secousses qu'elle avait éprouvées, n'offrait dans son gouvernement aucun obstacle à tout ce que le commerce britannique exigeait, sur le continent américain comme dans l'Inde. L'indifférence, peut-être l'incurie ou le manque de principes fixes dans nos ministres, a laissé une libre carrière à ceux de l'Angleterre pour mettre de leur côté tout ce que le nouvel établissement du Brésil pouvait leur offrir d'avantageux. Par une ordonnance du roi de Portugal et du Brésil du 18 juin 1814, le commerce anglais a obtenu un avantage de neuf pour cent sur les marchandises qui seront importées par les vaisseaux de cette nation dans les états du Royaume-uni du Brésil, du Portugal et des Algarves ; l'intérêt général a été sacrifié à l'habitude d'une domination étrangère, et à l'ascendant qu'obtient depuis long-temps l'Angleterre dans de semblables transactions par l'effet naturel de l'esprit national, enfant de la liberté qui y règne.

Cependant les grands événemens qu'offrent aujourd'hui les rives du Tage, les conséquences qui

en doivent résulter en faveur des intérêts nationaux donnent lieu de croire que , mieux éclairés , les Portugais secoueront entièrement le joug des intérêts étrangers pour ne voir que ceux de leur nation , et traiter avec tous les peuples sur le pied d'une parfaite réciprocité. Le Brésil réclame surtout cette sage politique. Mais , avant de nous y transporter , donnons un aperçu de la force et de l'étendue que présente aujourd'hui le Portugal dans les quatre parties du monde.

Les dix provinces qui composent le royaume situé en Europe n'offrent qu'une superficie de quatre mille six cent trente lieues carrées , et trois millions six cent quatre-vingt mille habitans ; mais ce royaume possède en Amérique le Brésil et la Guyane portugaise , dont l'étendue immense et encore peu connue offre une contrée fertile , sur laquelle , il est vrai , semble perdue une population qui ne s'élève au plus qu'à quatre millions d'individus , y compris les naturels , les Européens et les nègres.

En Afrique, Madère et Porto-Santo, les Açores, les îles du Cap-Vert, les établissemens de la Guinée, le gouvernement d'Angola, celui de Mosambique, forment des possessions appréciées, d'après la carte, à environ six cent soixante-quinze lieues carrées, avec une population d'environ quatre cent cinquante à quatre cent soixante mille habitans.

En Asie, le gouvernement de Goa, et Macao, dont on peut estimer la superficie territoriale de

ce
de
rai
de
le
tou
de
roy
con
la n
l'ac
just
pou
port
cette
ner
inté
rion
sant
et di
vins
fluer
que
don
R
jusq
d'ac
roi,
moi

cent quarante lieues carrées, avec une population de cent dix mille habitans environ.

Deux capitales aujourd'hui partagent la souveraineté portugaise. Lisbonne, qui, avec près de deux cent cinquante mille âmes, a le plus vaste et le plus sûr port de l'Europe ; c'est l'entrepôt de toutes les marchandises que les Portugais tirent de l'Amérique et de l'Inde. On y voit une junte royale, fondée dès 1755, pour l'administration du commerce, de l'agriculture, des fabriques et de la navigation. Mais cette institution, paralysée par l'active influence de la factorerie anglaise, n'a eu jusqu'à présent que des résultats peu avantageux pour les colonies et l'industrie portugaises. Tout porte à croire que, sous un régime plus libéral, cette torpeur cessera, et que la junte pourra donner une solide extension à son zèle en faveur des intérêts du commerce national. Nous en pourrions dire autant d'une administration intéressante, formée d'une compagnie pour encourager et diriger la culture de la vigne et le commerce des vins dans le haut Douro. Sans l'heureuse influence de la liberté, ces établissemens n'auraient que des effets imperceptibles et toujours subordonnés aux intérêts des Anglais.

Rio-Janciro ou Saint-Sébastien, autre capitale, jusqu'ici colonie, aujourd'hui métropole, vient d'acquérir une grande importance : résidence du roi, elle offre maintenant une population d'au moins cent cinquante mille habitans. Comme Lis-

bonne, cette seconde capitale possède des juntes ou conseils de commerce, d'agriculture, de fabriques et de navigation, créés en 1808; elle a aussi une académie de marine et de commerce, tous établissemens qui prospéreront aussitôt qu'une heureuse et paisible révolution aura amené les changemens que nécessite l'état actuel des choses.

Le savant auteur de l'*Histoire philosophique* a traité, avec tous les détails qu'exige l'intérêt du sujet, des colonies portugaises dans les deux Indes. Le peu de changemens que le commerce et la culture y ont subis, si on en excepte le Brésil, nous permet d'y renvoyer le lecteur; nous nous bornerons à des considérations générales sur les colonies portugaises, réservant de plus amples développemens lorsque nous parlerons du nouveau siège de la monarchie en Amérique.

Mais, avant d'entrer dans cet exposé, le lecteur trouvera peut-être utile d'avoir sous les yeux l'état du commerce extérieur du Portugal avant l'époque de sa révolution commencée, et depuis l'établissement du gouvernement au Brésil. Il faut remarquer cependant qu'indépendamment des exportations faites par ses propres vaisseaux, d'autres nations, et surtout les Anglais, en ont effectué sur des navires de leur nation.

Le Portugal lui-même exporta, année moyenne, dans cet intervalle, principalement en Angleterre et dans le nord, les articles suivans :

Vins, cinquante-huit mille pipes, de la valeur de 9,400,000 crusades.

Laine, un million de livres pesant, principalement de la province d'Alentejo.

Fruits verts. Citrons, oranges, etc., quatre-vingts cargaisons.

Fruits secs. Figs, amandes, raisins, quinze cargaisons.

Sel, cent mille mojos ou boisseaux.

Huile, sept cents pipes, dont cinq cents vont au Brésil.

Le Brésil fournit annuellement au Portugal les articles suivans, d'après une estimation approximative :

Sucre, quarante-cinq mille caisses de douze à quinze cents livres.

Café, un million cent vingt mille livres pesant.

Coton, soixante-dix mille balles de cent vingt à cent quatre-vingts livres chacune.

Peaux de bœuf, séchées et salées, deux cent quarante mille pièces.

— *Idem*, tannées, quatre mille pièces.

Bois de teinture rouge, vingt mille quintaux.

Riz, cent mille balles de cent cinquante livres.

Cacao, cent mille balles de cent vingt livres.

Salsepareille, cent vingt mille livres.

Cannelle sauvage, soixante mille livres.

Huile de copayve, deux cents petits tonneaux.

Curcuma, soixante mille livres.

Pécharis (fève aromatique), six mille livres.

Indigo, cent quatre-vingt mille livres.

Or, pour la valeur de douze à quinze millions de crusades.

Diamans, pour deux à trois millions.

Bois de construction et de menuiserie, etc., etc.

Le commerce aux Indes orientales n'est pas d'une grande importance. Lisbonne envoie par an huit bâtimens de quatre à six cents tonneaux au Bengale ; ils y portent des piastres, et prennent en retour du coton.

Parmi les importations en Portugal, les blés tiennent le premier rang ; le pays ne produit que le tiers de ce qu'il consomme. Voici ce que les diverses nations européennes vendent aux Portugais :

L'Angleterre : des tissus en laine et en coton de toute espèce, des bas de soie noirs, de la quincaillerie, des ouvrages en métal, des charbons de terre, de l'étain, etc., etc.

L'Irlande : du beurre, quatre-vingt mille cantara ; de la viande salée.

La France : toile de Bretagne, soixante mille pièces ; toiles, batistes, étoffes de laine, clous, fusils, cuirs de bœuf et de veau tannés, trente mille pièces ; quincaillerie, bijouteries, montres. Il faut y ajouter des draps et des ouvrages de fantaisie.

La Hollande : grains, fromage, couleurs.

L'Allemagne septentrionale : grains, toiles, cinq à six cent mille pièces ; ouvrages en fer, en fer-blanterie et hochets.

Le Danemark : grains , bois de construction.

La Suède et la Poméranie suédoise : grains , fer , acier , cuivre , goudron.

La Russie : grains , chanvre , lin , toiles à voiles , un peu de toile ; câbles et cordages , bois de construction , goudron , suif , pelleteries , etc. , etc.

Dantzick : grains , chanvre , bois de construction.

L'Espagne : fer de Biscaye , beaucoup d'articles de contrebande.

Comme presque toutes les colonies dépendantes des puissances continentales , quelques-unes de celles du Portugal avaient changé de domination pendant la guerre qui a précédé le traité du 30 mai 1814. Mais par ce traité elles ont été rendues à leurs anciens possesseurs. L'article 10 de ce traité porte : « Sa majesté très-fidèle , en conséquence d'arrangemens pris avec ses alliés , et pour l'exécution de l'article 8 , s'engage à restituer à sa majesté très-chrétienne , dans le délai ci-après fixé , la Guyane française telle qu'elle existait au premier janvier 1792. L'effet de cette stipulation étant de faire revivre la contestation existante à cette époque au sujet des limites , il est convenu que cette contestation sera terminée par un arrangement convenable entre les deux cours , sous la médiation de sa majesté britannique. » Mais , par l'article 106 de l'acte du congrès de Vienne ¹ ; on voit que des difficultés s'élevèrent promptement entre la cour de France et

¹ 9 juin 1815.

celle de Rio-Janeiro sur l'exécution de cette stipulation ; car on y lit : « Afin de lever les difficultés qui se sont opposées de la part de son altesse royale le régent du Portugal à la ratification du traité signé le 30 mai 1814 entre le Portugal et la France , il est arrêté que la stipulation contenue dans l'article 10 dudit traité , et toutes celles qui pourraient y avoir rapport, resteront sans effet, et qu'il y sera substitué , d'accord avec toutes les puissances , les dispositions énoncées dans l'article suivant , lesquelles seront seules considérées comme valables. Au moyen de cette substitution, toutes les autres clauses dudit traité de Paris seront maintenues et regardées comme mutuellement obligatoires.

« Article 107. Son altesse royale le prince régent du Portugal ¹ et du Brésil, pour manifester d'une manière incontestable sa considération particulière pour sa majesté très-chrétienne, s'engage à restituer à sa dite majesté la Guyane française jusqu'à la rivière d'Oyapock , dont l'embouchure est située entre le quatrième et le cinquième degré de latitude septentrionale , limite que le Portugal a toujours considérée comme celle qui avait été fixée par le traité d'Utrecht.

« L'époque de la remise de cette colonie à sa majesté très-chrétienne sera déterminée, dès que

¹ Le roi Jean VI n'était encore alors que prince régent ; il ne monta sur le trône que le 20 mars 1816, par la mort de Marie-Françoise Elisabeth, reine du Portugal et du Brésil.

les circonstances le permettront, par une convention particulière entre les deux cours ; et l'on procédera à l'amiable, aussitôt que faire se pourra, à la fixation définitive des limites des Guyanes portugaise et française, conformément au sens précis de l'article 8 du traité d'Utrecht. »

Il ne fut point statué sur les autres intérêts coloniaux du Portugal à cette époque, ni depuis. L'Angleterre, qui dominait dans le congrès et les cabinets alliés, était trop habile pour y laisser discuter et régler de pareils objets. C'est par la même raison qu'elle empêcha qu'on y traitât de l'importante question des pavillons neutres pendant la guerre ; et nos ministres n'étaient ni assez puissans, ni assez zélés, ni assez forts pour oser contredire l'Angleterre dans sa suprême volonté sur ce point. Si quelque chose cependant avait pu attirer l'attention des puissances dans ce moment, après les grands intérêts du jour, c'était de jeter les bases d'une législation maritime à cet égard, et, tout en reconnaissant la différence qui doit exister entre un état insulaire et un état continental sous le rapport de la police de la mer, déterminer les droits des neutres relativement au commerce dans les temps de guerre.

Mais cette discussion nous entraînerait hors des limites que nous nous sommes prescrites. Revenons aux possessions portugaises, quelque peu intéressantes qu'elles puissent être pour le commerce de France, si on en excepte toutefois le

Brésil, dont nous nous occuperons avec plus d'étendue.

La première qui se présente, c'est l'île de Madère : l'*Histoire philosophique* fait assez connaître et la position et les détails de la découverte de cette île ; elle forme avec Porto-Santo et quelques îlots un petit archipel dépendant du Portugal. Un air toujours tempéré, pur, un terroir extrêmement fertile, surtout en vins exquis, en oranges, en bananes, etc., font de cette île un séjour dont les voyageurs n'ont cessé de faire l'éloge. Arrosée d'un grand nombre de rivières et de ruisseaux, elle est peuplée d'environ cent mille habitans, plus actifs qu'on ne l'est dans les autres possessions de la même nation. Les Anglais sont les plus grands consommateurs des productions de Madère, et surtout des vins. Ils ont toujours désiré avoir ce pays en propriété, quoiqu'eux seuls y fissent à peu près tout le commerce ; aussi ont-ils été sur le point de le réunir à leurs nombreuses colonies pendant la guerre du blocus continental.

Quand le gouvernement anglais vit qu'il s'établissait des rapports entre le prince régent et le gouvernement français¹, feignant de croire que ces rapports étaient volontaires, il se hâta de préparer une expédition à Cork. A peine eut-il appris que, par un décret arraché par la circonstance², le régent fermait aux Anglais les ports de ses états, que

¹ Voyez ce que nous en avons dit plus haut.

² 22 octobre 1807.

l'escadre de Cork eut ordre de mettre sur-le-champ à la voile, sous les ordres du maréchal Bérésford, depuis gouverneur ou plutôt roi du Portugal jusqu'au moment de la révolution opérée depuis. Il entra dans le port de l'île le 26 décembre 1807. Il y apprit que le prince régent avait touché quelques jours auparavant à Madère, s'expatriant de l'Europe avec sa famille et sa cour. Le drapeau britannique flotta le même jour sur les établissemens publics de l'île. Quoique le cabinet britannique laissât entendre à celui du régent du Portugal que cette mesure n'avait été exécutée que pour soustraire l'île aux Français, qui auraient pu s'en emparer, on ne s'en plaignit pas moins à la cour de Rio-Janeiro. Une assez longue négociation eut lieu entre les deux puissances. Enfin l'Angleterre a restitué l'île au Portugal; mais pendant l'occupation elle a su en quelque sorte se l'approprier de fait. Ses négocians ont prêté au commerce des insulaires des fonds qui l'ont mis dans leur dépendance; une grande quantité de vignobles sont devenues propriétés anglaises; il y a une factorerie de l'Angleterre qui ménage très-bien les intérêts de ses commettans; les Anglais ont un parti dans l'île, et l'on ne peut point douter qu'à la première rupture Madère ne tombe entièrement en leur pouvoir. L'île a une surface d'à peu près cent quarante et un mille cinq cent vingt-sept hectares, et, comme nous l'avons dit, environ cent mille habitans.

Porto-Santo est à quinze lieues au nord-est de Madère, sous le même gouvernement ; on y compte de cinq à six mille habitans dans une étendue de huit lieues de long sur trois de large ; on y cultive la vigne et un peu de blé ; elle est sans port ; mais elle offre une baie commode aux vaisseaux qui font la route de Lisbonne en Afrique.

Les Açores, autre possession portugaise, présentent peu de ressource au commerce. Ces îles, qui comptent près de cent cinquante mille habitans, jouissent d'un air salubre, et sont généralement assez bien cultivées ; on y recueille du blé, du vin, du pastel ; enfin la volaille, les bestiaux et le poisson y sont abondans ; elles sont au nombre de sept. On les dit sujettes à des tremblemens ; elles n'en offrent pas moins une excellente relâche aux bâtimens qui vont au Brésil.

Nous ne faisons qu'indiquer ces possessions portugaises, parce qu'elles n'ont éprouvé aucun changement qui nécessite des détails autres que ceux qu'a donnés l'auteur de l'*Histoire philosophique*. Nous nous arrêterons plus long-temps aux îles du Cap-Vert, non à cause d'elles, mais parce que leur nom désigne en même temps un point du continent africain où de nos jours les Français ont eu l'intention de former une colonisation ; dessein resté sans succès jusqu'à présent, parce que, dans une nation où l'esprit public n'est rien, où le gouvernement est distrait, on ne peut compter que par ac-

cé
et
de
son
sai
qu
cul
et
gou
Jac
L
l'Oc
avan
sa si
bie a
mati
t-on
jour
intér
pas à
Qu
nous
pour
Cap-V
qui lu
M.
L'Afriq
Paris, 18

cès sur les entreprises liées à la prospérité de l'état et au bien général.

Les îles du Cap-Vert tirent leur nom de la pointe de terre en face de laquelle elles se trouvent. Elles sont au nombre de dix : l'air y est chaud et peu sain ; la population ne s'y élève pas au-delà de quarante-cinq à quarante-huit mille habitans. Ils cultivent le vin, le maïs, les bananes, le coton et un peu de canne à sucre ; un vice-roi en a le gouvernement, il réside à Sant-Iago ou Saint-Jacques, une de ces îles.

Le Cap-Vert forme une pointe très-avancée dans l'Océan atlantique ; il était connu des navigateurs avant l'arrivée des Portugais sur la côte en 1474 ; sa situation entre le Sénégal au nord et la Gambie au sud en rend la position favorable à la formation d'établissements coloniaux. Aussi essayait-on d'en former, et peut-être en verrons nous un jour en pleine prospérité, si une nation rivale et intéressée dans de semblables projets ne s'oppose pas à la réussite de celui-ci.

Quoi qu'il en soit, il entre dans le sujet que nous traitons de faire connaître ce qui a été tenté pour l'établissement d'une colonie française au Cap-Vert. Nous emprunterons le récit du savant qui lui-même s'en occupa sur les lieux¹, et qui

¹ M. Geoffroi, docteur en médecine, dans un ouvrage intitulé *L'Afrique, ou Histoire, mœurs, usages et coutumes des Africains*. Paris, 1814.

dans une relation aussi élégante que succincte , nous en a transmis les détails.

« A la suite d'un voyage au Sénégal en 1785 et 1786, avec M. le chevalier de Boufflers, alors gouverneur de cet établissement, dit M. Geoffroi, je fus chargé par le gouvernement, en 1787, de visiter l'intérieur de l'Afrique entre les rivières du Sénégal et de Gambie. Le but de ce voyage était de connaître les ressources de ce pays, d'en examiner les produits, de conclure divers traités avec les princes d'alentour, et surtout de terminer avec le Damel ou prince de Cayor, un traité déjà entamé pour la cession de la presqu'île du Cap-Vert au gouvernement français. Cette cession fut faite par le Damel, et l'écrit authentique qui en est la preuve, revêtu de toutes les formes usitées dans le pays, fut déposé au greffe du Sénégal. M. le chevalier de Boufflers, qui réfléchissait dès-lors sur l'importance du projet que je propose aujourd'hui, me chargea de parcourir la presqu'île, d'examiner ses productions, la nature des terres, la population, et de lui donner sur ces objets les détails convenables. Tout se trouva d'accord avec ses vues.

« La presqu'île du Cap-Vert, située entre les quatorzième et quinzième degrés de latitude nord, a environ douze lieues de longueur sur six de largeur dans sa plus grande étendue. Elle ne tient au continent que par un col rétréci par deux ma-

rais qui ne lui laissent au plus qu'une demi-lieue de large. Elle est à trente lieues sud de l'île Saint-Louis du Sénégal ; celle de Gorée n'en est éloignée que de trois quarts de lieue. Elle est à huit cents lieues de la France ; la durée moyenne de la traversée est de vingt à vingt-cinq jours ; c'est peut-être l'endroit le plus salubre de la côte ; c'est celui où les Français malades viennent, soit du Sénégal, soit des autres comptoirs, respirer un air plus tempéré et plus pur. De toute la presqu'île, Ben est le seul endroit sujet quelquefois à des maladies épidémiques, à cause du voisinage des marais, auxquels il serait très-facile de donner un écoulement, puisqu'ils ne sont éloignés de la mer que de quelques toises ; ce travail serait même nécessaire pour la défense de la presqu'île, comme on le verra tout à l'heure.

« La verdure continuelle de cette côte, d'où le cap a tiré son nom, la vigueur singulière de ses productions, annoncent une terre fertilisée par les débris de végétaux de plusieurs siècles, et par ceux des volcans dont on voit partout des traces. Examinez la nature du sol, ce n'est pas le sable brûlant du Sénégal et de Gambie qui dévore la plupart des semences que la nature lui confie : c'est une terre végétale d'un rouge foncé, qui, même sous un ciel ardent, sait conserver une fraîcheur salubre. Je ne saurais mieux la comparer qu'à ces plaines fertiles de la plus belle de nos colonies, Saint-Domingue. Une terre aussi

féconde n'a pas besoin, comme on doit le croire, d'une culture pénible. En quatre mois, depuis la fin de juin jusqu'au commencement d'octobre, le nègre gratte la superficie de la terre avec une espèce de houe, l'ensemence, voit le mil et le maïs croître et jaunir, le récolte, et, assuré de sa subsistance, passe le reste de l'année dans des occupations qui sont plutôt des plaisirs que des travaux.

« Parmi les plantes les plus utiles qui font la richesse de cette contrée sont le coton et l'indigo, tous les deux indigènes. J'ai vu les plantations d'Afrique; j'ai vu celles de Saint-Domingue: je puis assurer que les premières ne le cèdent en rien aux secondes; et s'il fallait juger entre elles, je crois que celles d'Afrique ont plus de force et plus de vigueur. Le nègre ne cultive ces deux plantes que pour ses besoins. C'est avec le coton seul qu'il s'habille, qu'il fait les voiles de ses pirogues, qu'il fabrique ses cordages et ses filets. L'indigo est la couleur générale des toiles de toute la Guinée, et celle des Maures ou Arabes qui l'avoisinent. Si jusqu'ici l'Afrique n'a pas fait de ces deux articles un objet de commerce étranger, c'est qu'elle manque de ces mécaniques ingénieuses qui ne sont connues que des nations civilisées, et qui, en simplifiant le travail, diminuant la main-d'œuvre, procurent des jouissances promptes et peu dispendieuses aux peuples qui les possèdent.

« Le nègre, dira-t-on, pourrait au moins livrer

co
m
pr
lin
de
co
la
gra
lon

che
séc
pou
peu
rir
aux
pré
col
des
raie
le m
et l'
digo
à la

«
Cap-
géné
aspe
cann
ajout

ces denrées brutes ; mais , pour les rendre commercables , il faut encore aussi divers travaux préparatoires qu'il ne connaît pas ; il faut des moulins pour retirer la graine du coton ; la fabrication de l'indigo exige des connaissances que peu de colons même possèdent à un certain degré. Dans la Guinée , ce sont les femmes qui séparent la graine du coton par des moyens extrêmement longs , qu'il est inutile de décrire ici.

« L'indigo est simplement pilé, feuilles et branches. L'on en fait des gâteaux qui, après avoir été séchés au soleil, sont employés dans l'occasion pour la teinture. L'on peut juger d'après cela que peu de marchands européens se soucient d'acquérir des denrées surchargées d'un poids inutile, et auxquelles il faudrait faire subir en Europe des préparations qui ne sont employées que dans les colonies. Mais, pour un gouvernement qui aurait des vues étendues sur ce pays, ces obstacles seraient bientôt levés ; car rien n'est si simple que le mécanisme d'un moulin pour égrener le coton, et l'on trouverait facilement encore quelques indigotiers instructeurs qui réuniraient la pratique à la théorie.

« Des quatre principales plantes coloniales, le Cap-Vert en possède donc deux qui y sont indigènes, l'indigo et le coton ; le climat et le seul aspect du sol peuvent donner l'assurance que la canne à sucre y viendrait parfaitement. Ce qui ajoute à cette certitude, c'est qu'on en trouve

dans les îles du Cap-Vert, qui ne sont éloignées de la presqu'île que d'environ soixante lieues. Le défaut d'eau est ce qui s'opposerait le plus à la fabrication du sucre ; on remplacerait l'eau comme on le fait sur nombre d'habitations de nos colonies, par des moulins à mulets.

« Le café est un arbuste qui se plaît dans les endroits un peu élevés. Les deux montagnes, nommées Mamelles du Cap-Vert, qui servent de point de ralliement aux vaisseaux qui viennent reconnaître cette côte, conviendrait parfaitement à cette culture. On trouve dans cet endroit la fraîcheur nécessaire à cette plante ; on y rencontre fréquemment, comme dans les mornes de Saint-Domingue, de ces sources d'eau vive nécessaires pour toute habitation, mais surtout pour les caféyères et les indigoteries. Ces deux montagnes sont entièrement boisées ; là, comme dans tout le reste de la presqu'île, la nature a de même répandu ses bienfaits, et l'on y trouve un village assez considérable que l'on nomme *Vocame*.

« On y pourrait aussi introduire la culture du tabac. Les nègres connaissent cette plante et en font un grand usage ; car ils fument tout le jour. Les peuples de Galam en fabriquent qui a une odeur extrêmement suave ; mais ce tabac est rare ; les nègres de la côte préfèrent d'ailleurs celui de Virginie, qui a plus de montant. Les procédés employés pour la préparation de cette feuille sont connus ; il serait possible de s'en servir dans la co-

lonie, d'en fabriquer pour l'intérieur de l'Afrique, et même pour l'Europe, si cette culture était regardée comme avantageuse.

« Outre ces différentes plantes que produit la presque île, et que l'on pourrait y acclimater facilement, on y trouve en abondance du mil et du maïs, principale nourriture des habitans ; différentes espèces de plantes légumineuses d'une saveur agréable, et qui peuvent se garder facilement ; des giromons ou citrouilles, des melons d'eau ou pastèques ; le tamarin et un grand nombre d'autres fruits acides, qui, sans avoir le goût et la bonté de ceux d'Europe, sont beaucoup plus utiles et plus sains dans ces climats, où l'on ne saurait trop en faire usage. Le Cap-Vert produit en outre d'excellent vin de palmier, qui a la même vertu que notre vin, et dont l'excès est aussi dangereux pour la raison, mais non pas aussi nuisible à la santé. Les volailles et les bestiaux y sont très-communs. Les forêts lui fournissent du gibier en abondance, et la mer une variété infinie de poissons. Enfin les vivres sont si abondans, la vie animale est à si bon marché à Gorée, que dans le temps de la traite l'on calculait que la nourriture d'un nègre esclave revenait par jour à deux sous, argent de France, au marchand qui achetait tout de la seconde main.

« Quant au logement, rien de moins dispendieux que les cases des nègres ; rien de si propre lorsqu'elles sont nouvellement construites ; leurs

toits sont très - artistement tréssés en côtes de feuilles de palmier ; et des roseaux , serrés avec des lanières de cuir non préparé, servent de murs, et sont une défense suffisante contre l'ardeur du soleil et les intempéries du climat.

« La presqu'île du Cap-Vert contient six villages ; celui de Dacar est le plus considérable : il est en face et à trois quarts de lieues de Gorée ; il fait un grand commerce de comestibles avec ce comptoir. Les habitans de Dacar sont les plus civilisés de toute la côte ; ils aiment beaucoup les Français, et commencent à prendre les coutumes et les manières des Européens ; plusieurs même ont déjà construit des maisons en pierre. La population des six villages peut se monter à trois ou quatre mille âmes. Censés sujets du Damel, ils sont réellement indépendans ; car ils lui refusent le tribut au moindre mécontentement. Leur position les a toujours mis à l'abri des vexations de ce tyran, qui n'ose s'engager dans un pays dont il serait si facile de lui couper la retraite.

« La salubrité du climat, la bonté du terrain, l'abondance de toutes les choses nécessaires à la vie, la facilité des constructions, les cultures intéressantes que possède la presqu'île, celles qu'on pourrait lui procurer encore avec tant de certitude de réussir, la population qu'elle renferme déjà, tout semble appeler les regards du gouvernement sur cette partie de l'Afrique, comme sur le point

de l'univers qui peut remplacer avec plus d'avantage nos établissemens coloniaux.

« A ces motifs déterminans combien n'en est-il pas d'autres que l'on pourrait joindre encore ! La population de la presque île pourrait être augmentée d'une grande partie de celle de Gorée, qui s'élève à près de dix - huit cents habitans , tant nègres que mulâtres ; elle pourrait l'être aussi d'une partie de celle du Sénégal, qui va à près de six mille , compris les captifs de case. Car il n'est pas douteux qu'un grand nombre de ces habitans, dont le commerce faisait autrefois toute l'occupation, commerce que la suppression de la traite va beaucoup diminuer, en voyant s'élever si près d'eux une nouvelle colonie, ne tournent leurs vues sur cet établissement, et n'aillent s'y fixer pour devenir agriculteurs. La protection accordée par un gouvernement qui saurait se faire aimer de ses administrés, respecter de ses voisins, craindre de ses ennemis, attirerait aussi une multitude de nègres des états limitrophes. La connaissance de jouissances nouvelles, qui bientôt seraient pour eux des besoins, l'espérance d'améliorer leur sort, celle d'un heureux avenir, leur donneraient une ardeur constante pour le travail. Déjà pendant quatre mois de l'année ils en donnent de nombreuses preuves ; car rien de plus pénible alors que leurs travaux, qu'ils suivent avec gaîté, tant ils sentent le besoin pressant qui les y force ; alors s'établirait un échange avantageux pour la

mère-patrie avec la colonie, qui paierait avec usure, par ses produits, les soins qui lui seraient rendus.

« Ce n'est donc pas parmi des déserts, ce n'est pas sur une terre abandonnée que le gouvernement transporterait ou chercherait à attirer une partie de ses sujets¹ ; c'est au milieu d'une population déjà nombreuse, sous un ciel favorable ; parmi un peuple à qui il ne manque, pour être civilisé, que des exemples et une instruction appropriée. Avec de tels moyens, bientôt la culture ferait des progrès rapides ; bientôt l'on verrait s'élever de toutes parts de belles et nombreuses habitations, surtout si le gouvernement avait soin d'attirer dans la nouvelle colonie des personnes intelligentes et versées dans la culture du sucre, du café, de l'indigo et du coton, ainsi qu'un certain nombre d'ouvriers pour les arts les plus nécessaires. Alors la colonie, sortie de l'enfance, ne se tiendrait plus dans les bornes de la presqu'île ; elle s'étendrait sur le continent. La civilisation, l'agriculture, qui en est la suite, pénétreraient dans l'intérieur de l'Afrique ; l'on verrait dans cette partie du monde une révolution d'autant plus facile, qu'elle n'y aurait pas de préjugés à vaincre.

« Aux environs de Dacar se trouve un endroit

¹ Tout doit porter le gouvernement à offrir ainsi aux classes nécessaires et privées de travaux, dont le nombre s'accroît chaque jour, un lieu préparé à l'avance, où elles puissent se fixer et former de grands établissemens agricoles. Nous reviendrons sur cet important objet dans un autre endroit de cet ouvrage.

qui pourrait offrir une rade suffisamment spacieuse pour les bâtimens marchands , où ils trouveraient un abri assez sûr contre la violence des ouragans du sud-ouest , qui se font sentir dans la mauvaise saison. L'on rencontrerait aussi des embarcadaires pour le commerce dans plusieurs endroits de la côte de la presqu'île , quoique des brisans assez forts lui servent , pour ainsi dire , de ceinture et de défense.

« La presqu'île du Cap-Vert ne tient au continent que par un col d'une demi-lieue de large , rétréci par deux marais. Celui de Bén , qui serait ouvert jusqu'à la mer , rendrait l'endroit plus salubre , et cette ouverture fermerait le seul passage qui existe de ce côté. Celui d'Iof est une espèce de petit golfe très-profond : l'art n'a rien ici à ajouter à sa défense naturelle. D'un marais à l'autre , on tirerait un large fossé garni d'une palissade et de quelques redoutes. Les forêts qui se trouvent sur les lieux fourniraient les bois suffisans pour ces constructions.

« Quatre ou cinq cents hommes de troupes réglées suffiraient dans le commencement pour la défense de la colonie. La moitié serait répartie sur les redoutes qui garniraient les palissades du côté de la presqu'île , et sur celles qu'on construirait sur la côte ; l'autre moitié servirait de garnison à Gorée. Cette troupe devrait être composée en grande partie d'artilleurs. Le gouvernement aurait des magasins d'armes suffisans pour armer

les habitans , qui seraient organisés en garde nationale. On les exercerait au maniement des armes , et ils feraient le service en cas de besoin.

« Tous les Européens qui veulent passer à la côte d'Afrique doivent tâcher de s'y rendre dans le courant de novembre , pour être déjà faits au climat lors de la mauvaise saison , ou saison des pluies , qui commence à la fin de juin et dure jusqu'au commencement d'octobre. »

Telle est l'heureuse idée qu'un esprit de philanthropie et de prévoyance a inspirée ; mais ce projet, comme nous le verrons ailleurs, a éprouvé plus d'un obstacle. Les principaux ont dû naître de la part des Anglais, qui verraient avec jalousie cet établissement rivaliser avec celui de Sierra-Leone, encore faible et peu avancé lui-même. D'ailleurs les partisans de la traite, ce commerce odieux qui brave les mesures tendant à le détruire, ne manquent point de jeter de la défaveur sur de semblables projets ; il faudra encore bien du temps avant de les voir réussir. Au reste, ce n'est pas l'objet qui nous occupe ici, et nous ne nous sommes livré à cette intéressante digression qu'à propos des îles du Cap-Vert, une des possessions portugaises dont nous présentons l'énumération avant de nous arrêter à la principale, le Brésil, qui mérite toute notre attention.

L'établissement que les Portugais ont sur la côte d'Angole, et dont Saint-Paul-de-Loanda est le chef-lieu, est tombé dans une grande nullité

sou
gen
l'att
mén
peu
qu'i
drai
Le n
Il
sur
île d
de la
vingt
et co
de ce
maur
et da
de pi
et pa
de la
C'est
seaux
mise à
Goa, e
ans. C
fruits
des lin
La g
rendu
que co

sous le rapport du commerce. Quelques mines d'argent mal exploitées sont le seul objet qui excite l'attention du gouvernement. Cette possession mériterait plus de soins ; et, entre les mains d'un peuple plus libre que n'ont été les Portugais jusqu'ici, Loanda sortirait de son oubli et deviendrait une colonie importante pour la métropole. Le moment n'est pas encore arrivé.

Il n'en est pas de même de Mosambique, situé sur la côte orientale d'Afrique, dans une petite île du même nom, à quinze degrés cinq minutes de latitude méridionale, et trente-neuf degrés vingt minutes de longitude. Elle est grande, riche et commerçante, et son port un des meilleurs de ces mers. On y trouve beaucoup de marchands maures, qui vont à Sofala, dans la mer Rouge et dans l'Inde, faire le commerce d'épiceries et de pierres précieuses. La ville est bien fortifiée, et par sa situation elle tient dans la dépendance de la nation portugaise les petits princes voisins. C'est un lieu de rafraîchissement pour les vaisseaux portugais qui vont aux Indes. Elle est soumise à un gouverneur qui relève du vice-roi de Goa, et qui est renouvelé ou continué tous les trois ans. On trouve dans l'île et aux environs tous les fruits délicieux des climats chauds, des figues, des limons, des oranges.

La grande proximité de la côte d'Afrique avait rendu Mosambique le marché continuel des noirs que cette partie du monde fournissait et fournit

encore au moment où nous écrivons, au mépris de l'abolition. C'était là que les îles de France et de Bourbon s'approvisionnaient d'esclaves. Ils sont d'un caractère plus doux et plus indolent que ceux de la côte occidentale. Ils supportent aussi, dit-on, l'esclavage avec plus de résignation. Ils sont bons cultivateurs ; mais leurs maîtres les accusent d'être paresseux : témoignage suspect.

On part en tout temps des îles de France et de Bourbon pour la côte orientale d'Afrique. Les traversées pour s'y rendre sont ordinairement de quinze jours ; celles pour le retour, de quarante, à cause des vents d'est qui règnent constamment dans ces parages. Ordinairement les armateurs se pourvoient de riz pour aller à la traite à Mosambique, afin d'éviter de relâcher à Madagascar pour en acheter. Comme le climat de la côte voisine est malsain, les équipages des navires étaient plus nombreux qu'à l'ordinaire, lorsqu'on y allait pour la traite. On suppléait ainsi aux matelots malades, et l'on se procurait du monde pour cette opération, qui exigeait de la célérité.

Le temps qu'on employait pour se procurer une cargaison de noirs à Mosambique était proportionné à la quantité de ceux que l'on y achetait, ainsi qu'au nombre des bâtimens portugais qui s'y rencontraient, et qui jouissent du droit de faire leur traite avant les navires étrangers. Ceux-ci ne pouvaient y procéder qu'après le départ des premiers. On était dans l'usage de faire inoculer,

av.
pas
ava
tou
pre
est
bar
tém
rest
lieu
nou
van

dit
loni
quo
toile
cui
est
épro
ranc
se tr
caut
parl

pour
l'arm

M
gateur
page 1

avant de les embarquer, les nègres qui n'avaient pas eu la petite vérole. On les faisait aussi baptiser avant de les conduire à bord : espèce de sacrilège tout à la fois religieux et politique, puisque le premier privilège du chrétien comme de l'homme est de naître libre, et qu'ici, par une impiété barbare, on n'administrait au nègre les eaux du baptême que pour le couvrir de chaînes. Écoutons au reste M. Blancard sur les autres usages qui avaient lieu à Mosambique pour la traite, et puissions-nous ne faire qu'un travail inutile, en transcrivant ici ce qu'il en dit !

Un navire qui va faire la traite à Mosambique, dit cet auteur, pour porter sa cargaison aux colonies françaises de l'Amérique, doit avoir de quoi fournir un pantalon, une chemise de grosse toile, et un vêtement de drap grossier pour chacun des esclaves qu'il a traités. Cette précaution est nécessaire pour les préserver du froid qu'ils éprouvent aux approches du cap de Bonne-Espérance, et pendant tout le temps que le vaisseau se trouve hors de la zone torride. Sans cette précaution on s'expose à perdre beaucoup de nègres par l'effet des maladies que le froid leur occasionne.

« Il est une mesure non moins importante pour leur conservation, qu'il faut prendre lors de l'armement du navire qui part d'Europe pour la

¹ *Manuel du commerce des Indes*, par M. Blancard, ancien navigateur, membre de l'académie de Marseille; 1 vol. in-folio, 1806, page 15.

traite. Elle consiste à faire mettre dans les entreponts du navire des pitons à œil ; ils doivent être placés à la distance de dix pieds l'un de l'autre , à peu près à dix pouces au-dessus du premier pont. L'ouverture de l'œil du piton doit être assez grande pour que l'on puisse y passer un cordage d'environ trois pouces. On conçoit son utilité dans les forts roulis que les tempêtes , que l'on rencontre souvent aux parages du cap de Bonne-Espérance , font éprouver au navire. Les nègres , au moyen du cordage tendu , ont alors un point d'appui qui les empêche de se heurter les uns contre les autres , ou plutôt de s'écraser mutuellement.

« Une circonstance , continue M. Blancard , me fait insister sur une précaution dictée par l'humanité , et qu'exige l'intérêt de l'entreprise. Je me trouvai , en novembre 1788 , sur le cap de Bonne-Espérance avec le vaisseau *l'Argonaute* , que je commandais , lequel était d'environ sept cents tonneaux. Quoique je ne dusse pas m'attendre à rencontrer un gros temps dans cette saison , nous éprouvâmes néanmoins un coup de vent de nord-ouest des plus violens , qui nous obligea de fuir à la lame pendant dix-huit heures. Un bâtiment négrier venant de Mosambique , qui avait à son bord près de quatre cents noirs , éprouva le même coup de vent. Une dunette trop élevée l'ayant empêché d'arriver , il s'engagea , et se dématâ de son grand mât de hune. On fut alors obligé de couper l'artimon pour fuir à la lame. Les

nèg
péc
baie
fût
épo
les
tion
calm
joie
d'un
tacl
mor

«
que
désir
quat
ne le
fois.
mêm
ladie
occa
dans
«
simp
une
que
bain

' Ce
heureu
bres.

nègres, n'ayant rien dans l'entrepont pour les empêcher de céder au mouvement du roulis, tombaient en masse les uns sur les autres¹, sans qu'il fût possible de leur donner aucun secours. Les cris épouvantables de ces malheureux augmentèrent les horreurs de la tempête, et rendirent la situation de l'équipage d'autant plus affreuse que le calme qui lui succéda, loin de faire ressentir cette joie qu'inspire toujours le plaisir d'être échappé d'un péril imminent, lui présenta l'horrible spectacle de cent soixante-quatre hommes ou femmes morts ou mourans, qu'il fallut jeter à la mer.

« Un autre moyen de conserver les noirs, et que l'on ne saurait trop recommander, c'est de désinfecter l'air qui règne dans l'entrepont, où quatre cents individus sont entassés, et d'où on ne leur permet de sortir qu'en petit nombre à la fois. On conçoit combien ce lieu, resserré par lui-même, doit être pestilentiel, de combien de maladies il doit être le principe, la mortalité qu'il occasionne parmi les esclaves, et souvent même dans l'équipage.

« Le procédé pour désinfecter l'air est aussi simple que peu dispendieux. Il consiste à mettre une petite quantité de sel commun dans un vase que l'on puisse chauffer graduellement avec un bain de sable, c'est-à-dire plongé dans de la cén-

¹ Cela s'explique aisément, quand on fait attention que ces malheureux sont garrottés, et ne peuvent faire aucun usage de leurs membres.

dre chaude ; de verser sur ce sel une moins grande quantité d'acide sulfureux (huile de vitriol) : le gaz qui se dégage de ce mélange purifie parfaitement l'atmosphère.

« La descente à terre des fusils et de la poudre à canon est défendue à Mosambique : ces objets ne peuvent être vendus qu'à Querimbe. »

Mosambique voit arriver tous les ans un assez grand nombre de bâtimens portugais venant de Goa, de Diu, de Daman, chargés de toiles nécessaires à la consommation du pays, et à l'achat des nègres dans l'intérieur des terres, qui se fait en marchandises. Ces bâtimens font leurs retours dans l'Inde en dents d'éléphant, en piastres, et encore aujourd'hui en esclaves.

Querimbe, dont il vient d'être parlé, et qui sert d'entrepôt pour Mosambique, en est à cinquante-cinq lieues nord ; c'est une petite île appartenant aux Portugais, qui y ont un fort et une garnison. Les navires expédiés de l'Île-de-France pour la traite des noirs relâchaient souvent dans cette île, où ils trouvaient tous ceux dont ils avaient besoin. Lorsque leur nombre n'était pas complet, ils allaient à Mosambique achever leur cargaison. Ce malheureux ordre de choses subsiste encore dans ces deux possessions malgré l'abolition prononcée de la traite, et jusqu'à présent si mal exécutée ¹.

¹ Les papiers anglais nous ont fait connaître les pièces remises sur le bureau de la chambre des communes par lord Castlereagh, le 15

su
ce
no
qu
dét
y tr
l'ob
I
des
qui
con
de l
prat
nor
trou
gran
pied
L'
ports
prof
rait
c'est
entre

février
en 181
France
odieux
la paix
ligne, e
détruire

Goa, possession portugaise et gouvernement sur la côte de Malabar, est trop connu par tout ce que l'*Histoire des deux Indes* en a dit pour que nous revenions ici sur l'époque et les événemens qui ont signalé sa conquête. C'est plutôt à des détails sur les ressources que le commerce peut y trouver que nous devons nous arrêter, et ce sera l'objet des renseignemens qui suivent.

La ville de Goa, située dans une île sur la côte des Marattes et de Canara, au fond d'une baie qui la cerne en très-grande partie, ne tient au continent que par un canal d'environ une lieue de large. L'entrée de cette espèce de goulet n'est praticable au sud que pour des bateaux. Au nord, une barre en obstrue le passage. On n'y trouve que douze pieds de fond dans le flot des grandes marées; et en basse mer que deux à trois pieds.

L'intérieur de ce canal serait un des plus beaux ports du monde, si l'on parvenait à donner une profondeur suffisante à son entrée; ce qui ne serait peut-être pas impossible. Dans l'état actuel, c'est avec la plus grande difficulté que l'on fait entrer sur la barre des frégates de trente canons,

février 1819, relatifs aux conférences qui avaient eu lieu à Londres, en 1817, entre les ministres de Russie, de Prusse, d'Autriche, de France et de Portugal, sur la traite. Il en résultait que ce commerce odieux avait repris une nouvelle vigueur depuis le rétablissement de la paix, mais principalement sur la côte d'Afrique, au nord de la ligne, et que tous les efforts de l'Angleterre n'avaient encore pu le détruire : les choses ont encore empiré depuis.

et qui ne peuvent la franchir que désarmées et entièrement vides.

Si la France eût possédé Goa, qu'elle l'eût fortifié et qu'elle en eût fait le chef-lieu de ses possessions dans l'Inde, cette ville n'eût pas été envahie aussi facilement que Pondichéry l'a été dans tous les temps. Elle eût opposé aux Anglais une résistance qui les eût dégoûtés de cette entreprise, et la possession constante de cette place nous aurait assuré en Asie la considération que nous y avions autrefois, et qui nous est indispensable, si nous voulons rétablir notre commerce dans l'Inde.

Mais la jalousie et l'habileté du gouvernement anglais auraient vu avec inquiétude une pareille possession entre nos mains. Il a dû s'y opposer à toutes les époques qui auraient pu favoriser une semblable acquisition. Aujourd'hui moins que jamais l'Angleterre permettrait à la France d'être maîtresse de Goa, quand des chances de guerre la feraient tomber en son pouvoir. L'Anglais veut dominer dans le Malabar comme à la côte opposée. A défaut d'autres preuves en grand nombre, on en trouverait une dans l'acquisition qu'il a fait de Cochin, en échange duquel, par le traité de Londres du 13 août 1814, le cabinet britannique a cédé au roi des Pays-Bas l'île de Banca, l'une des îles de l'archipel de la Sonde. Mais ce que la France n'a pas fait, l'Angleterre le fera, et peu d'années se passeront peut-être sans que Goa soit réuni au gouvernement de Bombai.

On s'est toujours plaint de l'immoralité des habitans de Goa, que l'inquisition établie dans cette ville semble plutôt protéger que combattre. La ville est un lieu de dépravation. La garnison est composée en partie d'hommes adonnés à toutes sortes d'excès : on les craint plus encore que les brigands qu'ils sont destinés à arrêter. Les négocians se sont vus quelquefois tellement exposés, qu'ils ont pris alors le parti de faire garder leurs magasins par des hommes armés. Il est dangereux, disent les voyageurs qui ont visité cette ville, de s'y trouver la nuit éloigné de chez soi. La police est mal faite, comme dans tous les lieux où elle est dirigée dans d'autres vues que celles de la sécurité, de la tranquillité et de la liberté des habitans : effet déplorable du gouvernement despotique, où tout se concentre dans l'intérêt de l'autorité et de ceux qui la partagent ou qui en abusent !

Le commerce a aussi ses entraves à Goa. Dès qu'un vaisseau entre, on y voit arriver un garde de la douane pour prendre note de ce qu'on débarque ; il exige un état de la cargaison. Si l'on mettait à terre quelque chose qui n'eût pas été déclaré, le vaisseau courrait risque d'être confisqué, et ce serait avec la plus grande difficulté qu'on parviendrait à le soustraire à la cupidité des douaniers.

Le lieu du commerce pour les navires étrangers se nomme Pangin. C'est un village situé sur

l'île de Goa, à une lieue de l'entrée du port. Mais la douane est dans la ville même, c'est-à-dire à deux lieues de distance de Pangin. Les étrangers sont obligés ainsi de faire transporter leurs marchandises à cette distance pour aller en acquitter les droits à Goa ; ce qui leur occasionne des frais et une perte de temps assez considérables.

L'île de Goa est peu fertile ; elle produit cependant une assez grande quantité de riz et de cocotiers, dont on fait du vin en abondance¹. Les comestibles se tirent de Salsette, île au nord de Bombaï, d'environ neuf lieues de longueur, appartenant aujourd'hui aux Anglais, qui l'ont conquise sur les Marattes.

Il arrive tous les ans à Goa quelques vaisseaux portugais venant de Lisbonne, qui vendent leurs cargaisons, et qui prennent pour leur retour du poivre, du gingembre, de la fausse cannelle, des percales, des toiles bleues à carreaux, dites *guinées*, et que l'on emploie à la traite des nègres.

Goa arme tous les ans plusieurs bâtimens pour

¹ Lorsque l'arbre est en pleine végétation, et que le bourgeon qui doit produire le fruit est parvenu à une certaine grosseur, on en fait la section ; il en découle alors un suc doux qui a la saveur et la couleur du petit-lait ; on le recueille dans des vases, on le porte ensuite dans des caves, où il passe promptement à la fermentation spiritueuse. Il forme alors un vin blanc agréable, mais capiteux, qui ne peut se conserver que peu de jours. En distillant ce vin, on en retire une liqueur forte qu'on nomme *arack*, dont il se fait un grand commerce, et que l'on peut conserver comme nos eaux-de-vie. Il est une autre sorte d'*arack* qui est le produit de la fermentation du riz, dont on fait une assez grande quantité à Batavia.

le commerce d'Inde en Inde. Les villes que ces bâtimens fréquentent le plus sont, Baçaïm, sur la côte dite *des Pirates*, à neuf lieues nord de Bombai, Daman, à vingt-cinq lieues nord du même comptoir, Surate et Diu. Ils vont aussi à Mosambique, et font avec cette île un commerce assez considérable. Ils y portent des toiles blanches de coton, des toiles bleues à carreaux, des mouchoirs, des tapis de lit; ils en rapportent de l'ivoire, de l'argent et des esclaves.

Le gouvernement de Goa était dans l'usage d'armer tous les ans deux frégates de trente canons chacune, qui allaient à Cochin prendre sous leur escorte les vaisseaux portugais arrivés dans ce port, et les convoaient à Goa; mais, depuis que Cochin est au pouvoir des Anglais, et que les mers sur la côte sont plus sûres qu'autrefois, cet usage n'a plus lieu; peu de vaisseaux portugais relâchent aujourd'hui à Cochin.

Les marchandises que l'on peut avantageusement porter à Goa sont, surtout du cuivre en plateaux, du cuivre en planches; du papier commun; des draps légers, jaune, vert et écarlate; des gobelets de verre commun; de la porcelaine; de la cochenille, du corail, de l'horlogerie, des ancres et grapins, du fer, des cordages, des toiles à voiles, du vin, des basins, des mouchoirs blancs, des toiles de coton des Indes, etc.

De toutes les possessions portugaises qui peuvent intéresser le commerce dans l'Inde, Macao

mérite surtout une attention particulière; on sait que cette ville, d'environ douze mille habitans, est située dans une petite île placée à l'embouchure de la rivière de Canton, à environ trente lieues de la ville de ce nom : elle fut cédée aux Portugais moyennant un tribut, et jouit d'un grand éclat pendant tout le temps qu'ils furent maîtres de la navigation aux Indes. C'était alors un très-grand entrepôt; il est encore aujourd'hui d'une grande importance, et ne peut manquer d'en acquérir davantage, si la nation portugaise sait désormais avoir un gouvernement plus attentif à ses véritables intérêts.

L'entrée du port de Macao est défendue par une forteresse à deux batteries, qu'il faut longer en entrant à une portée de pistolet; la rade peut recevoir des vaisseaux de soixante-quatre canons. L'île compte une lieue de longueur sur une demi-lieue dans sa plus grande largeur; la ville n'est liée au reste de l'île que par une langue de terre qui ne passe pas cinquante pieds de large. Les terres sont en général cultivées, et les arts exercés à Macao par des Chinois; le gouverneur est nommé par le vice-roi de Goa.

La situation de cette place et les facilités qu'elle donne pour le commerce de la chine ont dû inspirer aux Anglais le désir de la posséder; ils sont trop habiles pour ne pas en apprécier les avantages; aussi s'en sont-ils emparés. Peu s'en est fallu qu'ils n'aient réussi à la conserver.

Por
à la
tug
sess
qui
com
fort
taie
la v
gou
deu
qui
et re
de l
heur
de c
potis
serv
insp
doci
ville
men
chin
remi
fallu
en q
angl
parap
Q

A l'époque où Napoléon se rendit maître du Portugal, le cabinet britannique, feignant de croire à la nécessité de garantir les possessions portugaises du joug du conquérant, fit prendre possession de Macao. En vain le gouverneur portugais, qui avait reçu une flotte anglaise et des troupes comme amis, alléguait-il qu'il se sentait assez fort pour repousser les Français, s'ils se présentaient, contre toute vraisemblance, pour attaquer la ville; les Anglais n'en tinrent compte. Alors le gouverneur portugais courut les risques des plaideurs de la fable : il s'adressa au cabinet de Pékin, qui pouvait chasser les Anglais et les Portugais, et reprendre l'île, dont la possession rend maître de l'embouchure de la rivière de Canton. Mais heureusement il n'en fut pas ainsi. Les mandarins de ce pays, soumis à tous les genres de despotisme, crurent qu'il était de leur intérêt de conserver les Portugais à Macao. Les Anglais auraient inspiré de l'ombrage, et n'auraient pas été aussi dociles. L'ordre vint donc à ceux-ci d'évacuer la ville et l'île; on menaça de confisquer les bâtimens anglais qui se trouveraient dans les ports chinois; il fallut obéir : le commandant anglais remit au gouverneur les clefs des forteresses, et il fallut renoncer à une possession qui était devenue en quelque sorte indispensable à la compagnie anglaise pour protéger son commerce dans les parages de la Chine.

Quoique les Portugais aient la disposition et

la jouissance du port et de la ville, l'empereur de la Chine conserve le haut domaine de Macao; il y entretient un mandarin, espèce d'agent de l'autorité, qui ne connaît que l'argent et l'obéissance passive nécessaire pour se conserver en place.

C'est à Macao que résident les commissionnaires ou subrécargues des négocians européens qui font le commerce de la Chine et de l'Inde; mais ils ne peuvent rester dans l'île que pendant le temps de la foire, qui dure environ sept mois, après quoi il faut qu'ils se retirent dans la ville; loi, au reste, qui n'est exécutée que faiblement et irrégulièrement.

En abordant sur les côtes de la Chine on trouve une grande quantité de bateaux pêcheurs dont les patrons s'empressent d'offrir leurs services pour piloter les navires jusque dans la rade de Macao. On leur donne pour cet office, depuis vingt-cinq jusqu'à cinquante piastres, suivant la grandeur des bâtimens et l'éloignement du point où on les a pris.

Les vaisseaux européens qui vont à Canton sont obligés de mouiller devant Macao, afin d'y prendre un pilote pour remonter la rivière jusqu'au mouillage de Houang-Pou; on donne à ceux-ci, pour leur assistance, cinquante piastres gourdes, lorsque le navire n'est que de six à sept cents tonneaux. On augmente ce traitement à proportion du plus grand port.

les
mo
dev
étr
P
qui
gra
à S
de l
ma
M
tivi
gou
pen
l'esp
men
les
pos
cett
libe
M
port
gran
du
rica
N
on s
à ab
plus

Le mouillage de Houang - Pou , où s'arrêtent les navires destinés pour Canton , est sûr et commode ; il est à trois lieues au-dessous de la ville , devant laquelle il n'est pas permis aux vaisseaux étrangers de remonter.

Il y a à Macao quelques négocians portugais qui font le commerce d'Inde en Inde avec d'assez grands navires ; ils commercent aux Philippines , à Siam , à la Cochinchine , au Bengale , à la côte de Malabar , et jusqu'à Surate , où ils prennent des marchandises pour la Chine.

Mais ce commerce est proportionné au peu d'activité de celui que peut faire une nation dont le gouvernement a été si long - temps dans la dépendance des Anglais. Privé de l'appui que donne l'esprit public , enfant de la liberté , le gouvernement portugais n'a pu que seconder faiblement les efforts des particuliers ; de plus favorables dispositions naîtront sans doute de la crise où est cette nation , si la sagesse et le véritable esprit de liberté président à ses délibérations.

Mais c'est surtout au Brésil que la nation portugaise doit ressentir les premiers effets des grands événemens qui se préparent chez elle , et du passage du monarque sur le continent américain.

Nous en avons fait connaître les antécédens ; on sait que le despotisme militaire a forcé Jean VI à abandonner l'Europe pour se réfugier dans la plus belle et la plus riche de ses possessions ,

celle qui fera au premier jour un état indépendant, ou du moins régi par des formes régulières, sous un monarque qui ne pourra s'en écarter.

Il est temps que nous fixions l'attention de nos lecteurs sur cette partie du monde. Nous ne répéterons pas ce qu'en a dit l'éloquent historien des deux Indes ; nous nous bornerons à présenter ce que les changemens qui s'y sont opérés peuvent offrir d'intéressant pour le commerce, et surtout pour celui des Français.

L'intérieur du Brésil est encore peu connu ; il demande les soins du gouvernement, les efforts de l'industrie, et surtout des institutions favorables au développement des principes de civilisation.

Ce beau royaume est divisé en neuf grandes provinces, chacune sous un gouverneur particulier ; trois de ces provinces sont connues sous le nom de *Provinces - aux - Mines*, parce que c'est d'elles que viennent l'or et les diamans du Brésil ; les autres sont remarquables par la culture des productions utiles à l'homme, ou qui peuvent fournir d'aliment à un grand commerce.

Le Brésil offre une étendue de huit cent trente-trois lieues de longueur sur deux cent trente-trois de largeur, et une surface estimée de cent quatre mille quatre cent quarante-cinq lieues carrées, entre la rivière des Amazones et l'Océan au nord, la mer à l'est, le gouvernement de Buenos Ayres au sud ; et des marais, des montagnes, des lacs

et des contrées peu habitées, qui le séparent à l'ouest des possessions espagnoles.

On sait que ce fut le Portugais Alvarès Cabral qui découvrit ce pays en 1500, et lui donna le nom de *Sainte-Croix*, remplacé depuis par celui de Brésil, à cause de la grande quantité de bois rouge de ce nom qui y croît. Les naturels du pays étaient alors divisés en plusieurs nations vivant du produit de la chasse et de la pêche; ils ont presque résisté à tous les moyens de civilisation qu'on a voulu établir chez eux : tant est grande l'horreur qu'ils ont conçue pour leurs dominateurs. La presque totalité de la côte de San-Salvador à Rio-Janeiro est habitée par eux; un plus grand nombre se trouve dans l'intérieur du pays; mais ceux-ci ont quelque teinture de civilisation.

Les premiers conquérans du Brésil n'en firent d'abord qu'une sorte de terre d'exil où l'on envoyait les malfaiteurs ou les juifs qui ne voulaient pas se faire chrétiens. Les Hollandais l'ont possédé quelque temps; les Français ont aussi essayé d'y fonder des colonies; enfin il est retourné sous ses premiers maîtres, et il est aujourd'hui le siège du gouvernement royal. Son titre est affecté à l'héritier présomptif du royaume, qui porte le nom de *prince du Brésil*.

C'est un des pays du Nouveau-Monde le plus fertile en sucre; les nègres, qui ont remplacé les naturels dans la culture de cette plante, l'ont prodigieusement étendue. Elle fait avec le coton la

principale richesse de ce royaume. Le café, l'indigo, le riz, le maïs, le froment, y sont cultivés avec soin. Il faut y ajouter le tabac, qui est aussi un article considérable de commerce. Enfin la pêche de la baleine y est devenue fréquente sur les côtes, et offre aux armateurs d'abondantes cargaisons.

La population du Brésil s'est accrue sensiblement depuis l'arrivée de la cour à Rio - Janeiro : on ne la connaît pas avec une précision parfaite.

Un seul dénombrement peut offrir des résultats positifs, mais il est déjà ancien ; c'est celui de 1797 et 1798. Avant ce temps, les évêques étaient obligés d'envoyer au roi, comme grand - maître de l'ordre du Christ, et par là chef spirituel des colonies, à des époques fixes, un état de la population de leurs diocèses. Ces états étaient rédigés au *tribunal des ordres*. Un de ces états de 1776 ne donnait au Brésil qu'un peu plus d'un million cinq cent mille âmes. Or, les évêques ne comptaient que les *âmes de la communion*, parce que, selon l'usage établi, c'étaient les seules dont les curés tinsent registre, à cause de la petite rétribution qu'ils en retiraient. Tous les habitans au-dessous de dix ans n'étaient par conséquent pas dans leurs listes, et les Indiens non encore baptisés étaient omis de même. On pourrait donc, sans crainte d'exagérer, porter la population à cette époque à un million neuf cent mille âmes, à peu près.

Le dénombrement de 1798 a été fait avec un

gra
ren
me
pul
sera
tro
n'a
A la
vor
a to
tern
le s
com
tiple
de r
de l
le g
les l
l'exi
cette
Port
seul
s'y é
dans
se re
métr
D.
déta
extra
de ce

grand soin ; mais jusqu'à présent il n'a pas été rendu public : on sait cependant , par les documens recueillis dans le temps, qu'il portait la population à plus de trois millions ; ce qui supposerait que le dénombrement de 1776 aurait été trop faible ; car en si peu de temps la population n'aurait pu s'élever d'un tiers à l'époque de 1798. A la vérité, le Brésil offre des institutions qui favorisent cette augmentation. Le gouvernement y a toujours donné très-facilement aux colons des terres, et des moyens pour les cultiver. De plus, le système d'esclavage adopté par les Portugais, comme nous l'avons déjà remarqué, tend à multiplier les nègres ; aucune nation n'importe plus de négresses et n'est plus attentive à l'éducation de leurs enfans. Il y a déjà long-temps aussi que le gouvernement a pris une mesure qui assimile les Indiens aux Portugais pour tout ce qui tient à l'existence morale. L'opinion publique a approuvé cette disposition. Enfin on a remarqué que, des Portugais qui passaient au Brésil, un petit nombre seulement revenait en Europe, et que la plupart s'y établissaient ; usage contraire à ce qui s'observe dans les autres colonies européennes, où l'on ne se rend que pour faire fortune et revenir dans la métropole.

Depuis quelques années on a publié différens détails sur la population du Brésil, qui paraîtraient extraits du dénombrement de 1798. Il résulterait de ces extraits qu'elle se compose de huit cent mille

blancs, d'un million d'Indiens, et d'un million cinq cent mille nègres; ce qui fait en tout trois millions trois cent mille individus. Si l'on y ajoute l'augmentation qui a dû avoir lieu depuis 1798, et celle qui résulte du séjour de la cour dans la colonie, on peut sans erreur porter toute la population du Brésil à quatre millions d'individus, libres et esclaves.

Nous répéterions ce qu'on peut lire dans l'*Histoire philosophique*, si nous suivions chronologiquement l'exposé des faits qui constituent les progrès et les variations survenus dans le régime et le commerce du Brésil. C'est à des renseignemens de plus fraîche date et aux considérations présentes que nous devons nous borner, et les seuls que le lecteur doive trouver ici.

On a fait quelques recherches plus curieuses qu'utiles sur le produit des mines du Brésil et les quantités d'or et d'argent qu'elles versent dans la circulation.

Le savant auteur de l'*Essai politique sur le royaume de la Nouvelle-Espagne*, M. de Humbolt, estime, d'après divers calculs, que les mines du Brésil donnaient, au commencement de ce siècle, en or, six mille huit cent soixante-treize kilogrammes; ce qui représentait une valeur de 4,360,000 piastres. Il ajoute, et cette assertion est appuyée de l'autorité de M. Corrêa de Serra, que cette quantité d'or ne provient que des mines d'alluvions, puisqu'il n'y a encore que les mines de cette espèce qui soient exploitées au Brésil.

de
leu
sur
ro
ser
ce
me
pri
cor
de
de
la
seig
Un
sion
où
Alle
san
du
fort
qu'
On
rech
peu
plus
déc
D
les

Il serait inutile de s'appesantir ici sur la richesse des mines de diamans, sur leur exploitation et leur commerce, l'historien des deux Indes en a suffisamment entretenu ses lecteurs. Nous tâcherons de donner quelques renseignemens qui puissent aujourd'hui servir de guide pour établir avec ce royaume un commerce utile.

L'arrivée du roi a dû y opérer un commencement d'amélioration. Des voyages ont été entrepris dans l'intérieur pour explorer les parties encore ignorées. Des hommes de divers pays, jaloux de faire des découvertes nouvelles dans le domaine de la nature, ont trouvé des facilités auprès de la cour de Rio-Janeiro pour prendre des renseignemens sur les productions et l'état du pays. Un Anglais, M. Mawe, a même obtenu la permission d'examiner les fameuses mines de diamans, où nul étranger n'avait été admis avant lui. Un Allemand, M. le colonel d'Eschwege, a visité sans obstacle toutes les capitaineries ou provinces du royaume. Tout prouve que l'esprit de liberté se fortifiera au Brésil par ces communications jusqu'ici inconnues parmi les peuples qui l'habitent. On doit à M. le prince Maximilien de Neuwied des recherches curieuses sur l'histoire naturelle et les peuples de la partie orientale, qui, si elle était plus connue que les autres, n'avait pas encore été décrite.

De nombreuses hordes de sauvages errent dans les provinces du Brésil. Ces hommes n'ont pres-

que aucune civilisation ; plusieurs sont anthropophages et vendent leurs enfans pour des objets de peu de valeur ; il y a parmi eux des guerriers redoutables, et qui défendent contre les Portugais leur indépendance avec une courageuse opiniâtreté.

Le temps amènera ici ce qu'on voit aux États-Unis : ces peuplades sauvages finiront par se livrer à la culture, et se réuniront aux autres habitans civilisés ; c'est la marche des choses et de l'esprit humain. Un gouvernement farouche ou tyrannique pourrait seul s'opposer à ces heureux résultats ; et c'est ce qui n'est point à craindre de celui qui domine au Brésil ; moins encore de celui qui se formera sous l'influence du changement que tout annonce.

Mais ce qui accélérera les améliorations de toute espèce dans cette partie du Nouveau-Monde, ce seront les arts de l'Europe, les connaissances et les cultures utiles qu'on y introduira ; c'est un des premiers soins dont s'est occupé la cour du Brésil depuis l'époque de son installation.

On doit au défunt comte de Barca, ministre du roi Jean VI, des tentatives qui, si elles n'ont pas eu tout le succès qu'on pouvait d'abord en attendre, laissent au moins l'espérance fondée de réussir à l'avenir. Par les soins de ce ministre, une pépinière d'arbres à thé a été établie au Brésil. S'il fallait en croire les relations, le succès aurait été complet, et trois mille pieds de ces arbres ré-

g
la
op
co
ra
de
au
fav
re
ro
ces
I
Sui
peu
dér
par
C
che
asse
tran
a ét
«
cons
nifes
d'au
de c
Brés
quen
fami

gulièrement plantés, florissaient à trois lieues de la résidence royale.

On pense bien que ce ne serait pas sans une opposition secrète très-active de la part de la compagnie anglaise des Indes qu'on naturaliserait le thé au Brésil; jusqu'à présent les craintes de cette compagnie ne paraîtraient pas fondées; au récit de quelques voyageurs, le climat serait peu favorable à cette culture, de même qu'il semble rebelle à celle des épices, de la muscade et du girofle; mais le temps et d'heureux essais vaincraient ces difficultés, et tout déjà donne lieu de l'espérer.

Les plantations de la vigne par une colonie de Suisses ont mieux réussi; et diverses autres ne peuvent manquer de s'y former, quand on considère l'attention qui est donnée à ces importantes parties de la prospérité de l'état.

C'est pour en accélérer la marche que le roi a cherché à attirer au Brésil des étrangers, et qu'un assez grand nombre s'y sont déjà établis. Nous transcrivons ici le règlement du 16 mars 1820 qui a été publié sur cet intéressant sujet.

« Sa majesté très-fidèle, y est-il dit, prenant en considération la tendance à émigrer qui se manifeste chez les différens peuples d'Allemagne et d'autres états, à cause de l'excès de la population de ces pays, et jugeant convenable d'appeler au Brésil des colonies étrangères qui soient réciproquement avantageuses à ce royaume, ainsi qu'aux familles et personnes qui les formeront, a bien

voulu faire déclarer les conditions auxquelles seront admises et les privilèges dont jouiront les colonies qui viendront s'établir.

« En conséquence, sa majesté accorde aux colonies étrangères qui passeront au Brésil, dans le but de s'y fixer, des portions gratuites de terres où elles puissent former leur établissement. Ces portions seront d'une lieue carrée, plus ou moins, selon le nombre des familles ou des personnes qui formeront la colonie. Si la colonie se compose de différentes familles qui s'accordent entre elles pour se réunir et former l'établissement, le terrain qu'on leur destinera sera partagé en lots d'un huitième de lieue à peu près, pour chacune des familles, lesquelles tireront au sort les lots qui doivent leur appartenir. On désignera en même temps un terrain suffisant pour l'établissement, dès qu'il pourra se former, d'une ville, de places, de communes, etc.

« Mais si la colonie est composée de familles d'artisans ou de personnes qu'un entrepreneur rassemble pour les mener à ses frais, le terrain qu'on lui destinera sera divisé en deux parties, dont l'une pour l'entrepreneur, et l'autre pour être divisée entre les familles ou les personnes composant la colonie. Le gouvernement se charge de reconnaître valides et de faire exécuter les contrats ou les capitulations faits entre les familles ou les personnes que l'entrepreneur aura amenées.

« Les colonies établies de l'une ou de l'autre de ces deux manières jouiront pendant dix ans de l'exemption de dîmes et de toute autre imposition quelconque sur les terres accordées pour leur établissement. Cependant les colons seront tenus de payer les mêmes taxes ou impôts que les nationaux dans les terres défrichées qu'ils pourront acheter, ainsi que le droit du cinquième dans le cas où ils exploiteront des mines d'or, et les droits de douane et de péage sur les denrées qu'ils livreront au commerce.

« Les familles ou les colons qui voudront retourner en Europe avant le terme de dix ans auront la permission de le faire ; mais ils ne pourront ni vendre ni disposer de quelque manière que ce soit des terres qui leur auront été accordées ; lesquelles , en ce cas , seront reversibles à la couronne pour être distribuées à d'autres familles , ou comme il plaira à sa majesté d'en ordonner. Mais si les colons désirent, après dix ans, retourner en Europe , ils pourront le faire librement , et il leur sera permis alors de disposer des terres à leur gré.

« Les colons qui s'établiront au Brésil dans les terres accordées gratuitement seront dès-lors considérés comme sujets de sa majesté. Ils seront soumis aux lois et aux usages du pays , et ils jouiront de tous les avantages et privilèges accordés aux sujets portugais.

« Chaque peuplade de colons sera provisoire-

ment administrée par un directeur nommé par sa majesté, jusqu'à ce que la population soit assez nombreuse pour qu'on puisse ériger une ville, et y constituer alors des autorités locales administratives et judiciaires, suivant les lois portugaises.

« Tous les colons, pour être admis comme tels, doivent être de la religion catholique romaine, connus par leurs principes et bonnes mœurs : ce qui sera constaté par un certificat vérifié par les ministres, ou autres employés au service de sa majesté dans l'étranger. »

Ce règlement semblerait supposer qu'il n'y a que des familles ou des personnes professant la religion catholique romaine qui puissent jouir des avantages qui y sont établis. Un article inséré dans la gazette officielle de Lisbonne dit néanmoins : « Nous sommes autorisés à ajouter à ce règlement 1° que nulle défense n'est faite aux individus d'une communion autre que la catholique romaine de se fixer au Brésil et d'y acquérir des terres, quoiqu'ils ne puissent réclamer les mêmes faveurs accordées par le règlement : on ajoute que tous les émigrans sont tenus de pourvoir aux frais et aux besoins de leur transport. »

On a déjà connaissance du succès de ces sages dispositions, dans une relation officielle du canton de Fribourg, sur la colonie formée d'émigrés suisses. Il en résulte que les colons ont eu lieu d'être pleinement satisfaits du gouvernement du Brésil. On leur a procuré d'abord tous les moyens

de se transporter du lieu de leur débarquement à la Nouvelle-Fribourg, où ils ont trouvé des maisons construites d'après les usages de leur pays. Ces maisons, au nombre de plus de cent, ont été mises à la disposition des colons ; on leur a en outre donné différens encouragemens et des facilités pour se livrer à la culture et à des défrichemens.

La Nouvelle-Fribourg est située dans une belle plaine , entourée de montagnes escarpées ; le sol y est très-fertile et susceptible de tous les genres de culture. La vigne y a réussi très - bien sur le coteau des montagnes exposé à une température convenable.

Dans l'étroit vallon où la colonie se trouve renfermée, coule le Bengala, petite rivière peu poissonneuse, mais qui roule quelques paillettes d'or. Les montagnes qui entourent la vallée sont couronnées d'arbres ; mais plusieurs endroits sont défrichés. La température y est modérée et favorable à la santé ; le vent du nord y règne fréquemment et assainit l'atmosphère.

On regrette que le choix du terrain n'ait pas été plus près de la capitale ; on compte près de trente - six lieues de Rio - Janeiro à la Nouvelle-Fribourg, et les routes exigent d'assez grands travaux avant d'être praticables. Mais l'attention du gouvernement et l'intérêt des colons lèveront facilement ces difficultés dans un pays qui offre tant de ressources , si surtout les principes d'une sage

et indispensable liberté ajoutent leur active influence aux efforts de l'industrie particulière.

L'exploitation du fer, si utile à tous les genres de travaux, prend un nouvel essor au Brésil. La conduite des mines est confiée à des Allemands fort instruits dans la métallurgie. En peu de temps on a vu s'élever deux hauts fourneaux, huit fours, et dix-sept roues mues par l'eau, avec toutes les machines nécessaires. Une grande fabrique d'armes a aussi été établie, ainsi qu'une fonderie de canons considérable, due en grande partie à M. de Varnhagen, officier ingénieur allemand, très-distingué dans son art. Voici au reste comme un homme d'état qui a résidé sur les lieux ¹ s'exprime sur les avantages que le Brésil offre à ceux qui voudront s'y établir. Ses observations s'appliquent surtout à la province de Rio-Janeiro, celle où la population est plus nombreuse et la culture plus avancée.

« Cette province, étant située sur les confins et hors du tropique du capricorne, est en général, par cette situation, moins chaude que les terres qui se trouvent situées près de la ligne. Toute la province de Rio-Janeiro, d'une longueur de quatre-vingt-dix lieues sur trente-cinq de large, est montagneuse, à l'exception du district de Goy-

¹ M. le chevalier de Langsdorff, consul-général de Russie au Brésil, membre de l'académie impériale des sciences de Saint-Pétersbourg, dans un *mémoire sur le Brésil, pour servir de guide à ceux qui veulent s'y établir*, 1820.

tacases, ordinairement appelé *Campos*. Elle est donc divisée naturellement en terres élevées ou montagneuses, et en terres basses. Ces dernières sont tout aussi chaudes que quelques autres situées entre les tropiques, et par conséquent on y voit cultiver, non-seulement toutes les denrées coloniales, comme le café, le sucre, le coton, l'indigo, le cacao, le riz, le tabac, etc; mais on a commencé aussi à planter, et on voit prospérer avec beaucoup de succès tous les arbres épiciers des Indes, le cannellier, le giroflier, le poivrier, etc., et toutes les productions les plus recherchées de l'univers, tous les arbres fruitiers de l'Orient. Le manguier, la plante à thé de la Chine, l'arbre à pain de la mer Pacifique, le camphrier du Japon, le gingembre, le cardamome et la casuarine de la Nouvelle-Hollande, enfin toutes les espèces d'arbres ou plantes des pays chauds y viennent parfaitement bien.

« Sur les montagnes, élevées jusqu'à trois mille pieds anglais, couvertes jusqu'au sommet de forêts vierges impénétrables, dans leurs vallées riantes, arrosées d'eaux limpides et délicieuses, la température est tout aussi différente que les productions. Les forêts abondent en gibier et en bois précieux de tout genre; dans les terres neuves et défrichées les arbres fruitiers et les plantes de l'Europe, le pêcher, le figuier, la vigne, le pommier, le coignassier, le fraisier, réussissent à merveille.

« Les fruits du pays sont très-variés et en grande

abondance ; par exemple , les bananes ou plantains , les guyapes , les ananas , les oranges , les citrons , les limons , les grenadilles ; quantité d'espèces délicates du genre eugénia , comme les *pitangas* , les *jambos* , les *gromischamas* , etc. ; enfin une infinité d'autres qui sont presque toutes dans leur état naturel , et qui ne font qu'attendre l'industrie de l'homme pour être cultivées et servir à l'agrément de la vie.

« En résumé , la situation , le climat et les productions qui viennent spontanément , avec celles qui peuvent y être cultivées , rendent ce pays le plus heureux et le plus indépendant.

« Il n'y a ni hiver ni été ; il n'y fait ni une chaleur excessive ni un froid sensible. Toute l'année paraît être un printemps continu. La verdure non interrompue , les couleurs vives et variées des fleurs dont sont couverts les arbres les plus hauts des forêts paraissent changer leurs formes et leur aspect chaque mois de l'année , et nous transportent involontairement dans un nouveau monde , inspirant à l'âme la plus insensible des sentimens d'admiration et d'étonnement.

« Il n'y a pas de jour dans l'année où on ne puisse semer. Les récoltes suivent les semis , et il ne faut que le soin de confier la semence à la terre pour s'assurer des récoltes.

« Les légumes , tels que les choux , les radis , les navets , les concombres , les haricots , les melons , et bien des plantes qui sont de première

néce
le m
peuv
jour
bien

«
de d
rapid
leur
prop

«
si je
la vé
me s
guer
peut

« L
trella
provi
colté
plant
fusse
le ter
ne m

1 Les
pèrent
Minas-
2 Les
fois l'ar
méridie
récolte

nécessité, par exemple les pommes de terre ¹, le maïs ², la mandioque, les bananiers et autres, peuvent être plantés et ensuite récoltés, chaque jour de l'année, dans les montagnes tout aussi bien que dans les plaines.

« On peut aisément conclure de ce que je viens de dire que la végétation doit être extrêmement rapide, puisque les deux grands principes, la chaleur et l'humidité, s'y trouvent dans une heureuse proportion.

« Je devrais craindre d'être taxé d'exagération, si je voulais citer les exemples extraordinaires de la végétation et de la fertilité du pays, tels qu'ils me sont connus ; je me contenterai donc d'alléguer seulement les exemples ordinaires, que l'on peut vérifier chaque jour.

« Le père *Correia*, établi dans la *serra d'Estrella*, un des principaux cultivateurs de cette province, a planté une mesure de riz, et en a récolté plus de cinq cents. J'ai été étonné de voir planter le riz dans les terres élevées sans qu'elles fussent préparées, et sans inondation. Il suffit que le terrain soit humide, et que les pluies de l'été ne manquent point.

¹ Les pommes de terre, au moins celles que l'on y cultive, prospèrent mieux dans les montagnes et dans les provinces élevées de Minas-Geraes, Saint-Paul, etc., que dans les plaines de Rio-Janeiro.

² Les espèces de maïs qui y sont cultivées ne mûrissent que deux fois l'an ; mais, en y introduisant les espèces précoces de la France méridionale et de l'Italie, on obtiendrait, je le présume, plusieurs récoltes dans le même espace de temps. (*Notes de M. de Langsdorff.*)

« La récolte ordinaire du maïs est de cent vingt à cent trente pour un.

« Le caféyer, cultivé convenablement et dans de bonnes terres, commence à porter après vingt mois, ce que que j'ai vu chez M. le docteur *Lezesne*, ancien habitant de Saint-Domingue. A sa soixante-neuvième année, et après avoir perdu, à différentes reprises et en différens pays, la plus grande partie de sa fortune, il a recommencé à former une plantation de café au Brésil, et, par ses connaissances supérieures en agriculture, a rendu au gouvernement les plus grands services; car c'est la seule personne au Brésil qui jusqu'ici ait entendu la culture du caféyer. Son établissement, qui se trouve dans les montagnes de *Tejuca*, à deux lieues environ de Rio-Janeiro, peut servir d'école à tous ceux qui veulent bien en profiter.

« Il n'est pas rare de trouver des plantations de caféyers où chaque pied donne par an cinq ou six livres de café.

« J'ai observé des greffes de pêchers, de deux années, formant des arbres de la grosseur de trois à quatre pouces de diamètre, et chargés de fruits.

« J'ai vu des orangers de trois ans, venus de semis, former des arbres couverts de fruits.

« Dans la pépinière du gouvernement à *Lagoa de Freites*, on peut voir des allées de *mimosa lebeck* (bois noir), dont les semences furent apportées de l'Île-de-France. Après trois ans, les

arbr
et de

encl
en f
et de

Il en
de l
man

on n
ence

l'un
pèca

«

d'én
prom

y vie
ter;

idée.
néce

de di

«

ral, l
point

et l'é
on n

mun
mins

«

les c

arbres avaient trente à quarante pieds de hauteur, et de dix à quatorze pouces de diamètre.

« Une personne de ma connaissance a formé un enclos autour de sa plantation de cannes à sucre, en faisant couper des arbres de plusieurs espèces et de moyenne grosseur dans les forêts voisines. Il en fit planter des morceaux de six à huit pieds de long; et sur cent il n'y en a pas dix qui aient manqué de reverdir. Aujourd'hui, trois ans après, on ne peut passer sans admiration devant cette enceinte formée de grands arbres qui se touchent l'un l'autre, et qui défendent l'entrée à toute espèce d'animaux.

« On devrait supposer, d'après ce que je viens d'énoncer, que le pays dont je parle est la terre promise; que c'est le paradis terrestre; que tout y vient en abondance, et qu'on n'a qu'à y recueillir; mais on se tromperait bien en prenant cette idée. La vie y est chère; les objets de première nécessité sont rares; et on y rencontre une foule de difficultés.

« Avant tout, il y manque de bras; en général, la population et le nombre des artisans ne sont point en proportion avec la grandeur de ce royaume et l'étendue de son commerce; et jusqu'à ce jour on n'a pas encore suffisamment facilité les communications par l'établissement de grands chemins.

« Que dira-t-on, si je donne l'assurance que les caravanes qui transportent le coton de Minas-

Novas et de Minas-Géreas, à plus de deux cents lieues de distance, à dos de mulet, rencontrent les plus grandes difficultés pour le transport devant les portes de la capitale?

« Le gouvernement a fait des dépenses très-considérables pour faire une chaussée par les montagnes d'Estrella, à sept lieues de Rio-Janeiro; mais, en arrivant au pied de cette montagne, à deux lieues de la baie de Rio-Janeiro, on ne peut quelquefois passer qu'au risque de la vie. Les mulets, qui portent la toile de coton, les marchandises et les vivres, tombent dans des marais, sont emportés par les rivières, et il n'y a ni pont ni routes à six lieues de la capitale; et les nègres, les mulets et les marchandises se perdent, comme je viens de le dire, à la proximité de la résidence du roi.

« Tandis que l'on aurait dû finir la chaussée commencée, laquelle ferait honneur à toute nation, quelques richards, propriétaires de plantations dans d'autres parties de la chaîne de ces montagnes, ont su déterminer la *junta do commercio* à commencer ou à ouvrir une autre route qui doit passer près de leurs terres: on y a dépensé plusieurs cent mille crusades; et ni l'une ni l'autre n'est finie.

« Aussi long-temps que le gouvernement ne fixera point son attention sur l'amélioration et l'établissement des chemins, que les agriculteurs ne pourront transporter leurs vivres au marché.

ni le
qu'a
lets,
parti
nem
duct
trouv
ne lu
assez
une v
les h
«
y a t
au B
atten
tout
peut

« Da
chevalie
quelles
et qui o
montag
Messi
De G
Const
More
Berth
Schm
Messi
les nom
laquelle
chemin
semens
nécessai

ni les négocians recevoir les denrées coloniales qu'au risque de la vie des conducteurs et des mulets, le propriétaire s'efforcera en vain de tirer parti de la fertilité d'un territoire que le gouvernement lui a accordé gratuitement. Quelque productif que soit le terrain, le pauvre paysan ne trouve aucun encouragement à planter plus qu'il ne lui faut pour son existence; souvent il n'a pas assez pour nourrir sa famille; la basse classe mène une vie misérable; et dans le pays de l'abondance les habitans sont pauvres et mal nourris ¹.

« Malgré ces inconvéniens et bien d'autres, il y a toujours des personnes qui désirent s'établir au Brésil; mais, en examinant les choses avec attention, on trouvera que de certaines gens ont tout autant tort d'y aller que le gouvernement peut en avoir de les bien accueillir. Il est rare

¹ Dans le moment même où j'écris ces observations, dit M. le chevalier Langsdorff, je reçois des lettres de Rio-Janeiro dans lesquelles on me mande que les Suisses qui s'y sont établis à leurs frais, et qui ont obtenu gratuitement du gouvernement des terres dans les montagnes d'Orgues, à dix à douze lieues de la capitale, tels que :

Messieurs Fred. et James de Luze, de Neuchâtel;
De Graffeuried, Morel, Fischer freres, de Berne;
Constantin Mandrot, Fred. Mandrot, Sterki, de Morges;
Morel, de Payerne;
Berthoud, de Neuchâtel;
Schmidt, du Valais.

Messieurs Maulaz, Cruchaud et beaucoup d'autres desquels j'ignore les noms, ont fait présenter à sa majesté très-fidèle une requête dans laquelle ils demandent l'assistance du gouvernement pour avoir un chemin praticable depuis le port de Rio-Janeiro jusqu'à leurs établissemens, sur quoi sa majesté le roi a tout de suite donné les ordres nécessaires pour qu'une telle route soit exécutée.

qu'un homme industrieux, qui se trouve bien au milieu de sa famille, quitte l'Europe pour chercher ailleurs un mieux fort incertain ; il est plus rare encore qu'un homme de fortune , ou jouissant d'un certain bien-être, quitte ses parens et ses relations pour employer son capital au hasard dans un pays étranger.

« Tout émigrant doit avoir un but conforme à ses connaissances et à ses moyens pécuniaires. Le capitaliste , avec les sommes les plus considérables, ne peut réussir seul ; et l'ouvrier le plus habile ne peut rien faire sans être employé par des entrepreneurs, soit qu'ils le paient à la journée , ou qu'ils lui prêtent quelques fonds pour un certain temps. J'appelle aventuriers ceux qui y vont sans connaissances requises , sans informations, et sans l'assistance , soit du gouvernement , soit d'un entrepreneur, ou d'une personne déjà établie dans le pays.

« Le gouvernement, en accordant gratuitement des terres étendues aux colons européens , leur fait présent, par cette donation, d'un capital considérable ; mais, quand le colon n'a ni les connaissances ni les moyens pécuniaires nécessaires pour pourvoir d'abord à sa subsistance , pour se construire une demeure , pour acheter des bestiaux et des instrumens aratoires et autres, alors que fera-t-il dans les premières années ? Ne connaissant pas la langue du pays, il ne saura où trouver du travail ; les ressources insuffisantes s'épuiseront

bi
tre
qu
et

qu
obt
nai
rien
mêm
son
l'éta

«
envi
lons
qui
fortu
de le

«
char
réch
tann
core
sorte
tuile
ques
étab
artisa
raien
il est

bientôt; il se dégoûtera d'un pays qui, sous d'autres auspices, pourrait faire son bonheur; il manquera même de moyens pour retourner en Europe, et il se croira le mortel le plus malheureux.

« J'ai vu des aventuriers de toute sorte, dont quelques-uns, sous différens prétextes, ont su obtenir du gouvernement des sommes extraordinaires pour leur établissement, et, n'entendant rien à l'agriculture, ont causé et à l'état et à eux-mêmes des pertes considérables. De telles personnes sont plus à la charge qu'au profit de l'état.

« Le principal objet que le gouvernement devrait envisager, en admettant des capitalistes et des colons, serait, selon moi, la qualité des personnes qui veulent s'y établir, leur bonne conduite, leur fortune, l'étendue de leur famille, et les branches de leur industrie.

« Parmi les artisans les plus recherchés sont les charpentiers, les menuisiers, les maçons, les maréchaux-ferrans, les serruriers, les charrons, les tanneurs et les mécaniciens. Le pays offre encore beaucoup d'avantages pour construire toutes sortes de moulins, de scieries, de filatures, de tuileries, briqueteries, poteries, etc. Dans quelques années, et quand des filatures y auront été établies, je croirais que les tisserands, et autres artisans d'un luxe moins indispensable, trouveraient leur compte à y porter leur industrie. Mais il est tout aussi ridicule de voir quelquefois y arri-

ver et demander l'assistance du gouvernement, des fabricans de bas, des tisserands de soierie et de draps, des fabricans de bronzes, etc., qu'il est naturel que dans la capitale il y ait des tailleurs, des cordonniers, des perruquiers, des modistes, etc., venus de pays étrangers, qui, par leur industrie, s'y sont procuré une existence agréable.

« La province de Rio-Janeiro étant presque aussi grande que la France, et tout le Brésil embrassant une étendue aussi vaste que l'Europe, les colons et artisans, auxquels le gouvernement offre généreusement l'assistance, peuvent à leur gré choisir l'endroit le plus propre à exercer leur métier, ou la branche d'industrie qu'ils veulent faire valoir.

« Je n'ai parlé que de quelques-uns des avantages qu'offre la province de Rio-Janeiro; mais je ne prétends point dire que tout cultivateur y trouverait les mêmes facilités.

« Les entrepreneurs doivent donc s'attacher à bien connaître la province où ils veulent s'établir, sa situation naturelle, ses produits, et la facilité que leur offre la localité pour le débouché des récoltes.

« Je ne citerai que quelques exemples, pour donner plus de développement à cette idée.

« Les émigrans qui veulent s'adonner à la culture des productions céréales, doivent s'établir hors des tropiques, ou bien dans les provinces

élevées, telles que celles de Minas-Geraes, de Saint-Paul et de Rio-Grande du sud. Leur terrain est en outre très-propre à la culture de la vigne : elle ne peut pas réussir à Rio-Janeiro, à cause des chaleurs excessives qui donnent à la végétation trop de force et de rapidité.

« On élève beaucoup de gros bétail dans ces mêmes provinces, et principalement à Rio-Grande du sud, dont les habitans tuent leurs bêtes à cornes pour le seul avantage des peaux, que l'on vend à l'étranger dans leur état naturel, sans aucun apprêt. Quelque temps après, les mêmes peaux reviennent d'Europe tannées, apprêtées, et travaillées en objets de première nécessité, tels que bottes, souliers, semelles, etc. On sèche quelquefois la viande; mais on la vend moins avantageusement que si elle était convenablement préparée en salaisons, nécessaires aux marins qui naviguent dans les ports du Brésil.

« Les provinces de Rio - Grande, de Minas-Geraes, de Saint-Paul et autres, offriraient donc aux tanneurs, aux cultivateurs, des productions céréales de l'Europe, à ceux qui voudraient s'occuper de laitage, aux tonneliers, etc., etc., des ressources et des richesses infinies.

« Les provinces de Bahia et de Fernambuco sont les plus propres à la culture de la canne à sucre, du coton, du tabac, etc., et offrent plus de facilité et plus d'avantages à tous ceux qui veulent faire une entreprise de cette nature, ou diriger

des fabriques qui ont du rapport avec leurs produits ; par exemple, une filature de coton, une distillerie, une scierie, une fabrique de tabac, etc., etc.

« Le cultivateur de riz devrait aller à Maranhão et y établir des moulins à l'instar de ceux de la Caroline du sud.

« Le cacao et les arbres à épices prospèrent principalement à Parà et Searà ; de manière que toutes les provinces du vaste pays qui s'étend depuis l'équateur jusqu'à la rivière de la Plata, et depuis le cap Saint-Augustin (Saint-Roch), jusqu'aux frontières du Chili et du Pérou, offrent des avantages particuliers à chacune.

« Plusieurs endroits, entre autres les Abrolhos et les embouchures de la rivière des Amazones, abondent en poissons ; et les pêcheries, sur ces lieux, offriraient des ressources infinies à l'industrie européenne. On pourrait y préparer les poissons de différentes manières, et dans la suite rivaliser avec les pêcheries de New-Foundland (Terre-Neuve).

« On a déjà commencé à faire à Parà, et avec le plus grand succès, de la colle de poisson ; et les établissemens de ce genre qui se formeraient seraient, sans aucun doute, secondés par le gouvernement, qui en même temps aurait l'avantage de voir s'élever par de telles entreprises des pépinières de marins.

« Le voisinage de plusieurs ports offrant beau-

coup de bois de construction, donnerait encore les moyens d'établir des scieries, et de faire construire des barques et de petits navires de cabotage, pour faciliter dans la suite les communications de ces parages avec la capitale et les ports sur la côte étendue.

« D'après ces considérations, il est, par conséquent, contraire à l'intérêt même des entrepreneurs de vouloir suivre sans de mûres réflexions les premières impulsions qui leur sont communiquées, et de s'établir dans la proximité de Rio-Janciro; car il y a près des rivières navigables, sur la côte, à Sainte-Catherine, à Porto-Seguro, à Caravellas, sur les bords de la belle rivière Moucouri, etc., etc., plusieurs milliers de lieues carrées, que le gouvernement bienveillant offre à tous ceux qui veulent s'y fixer, et où l'on rencontre moins de difficultés pour la communication et les transports que dans le voisinage de la capitale.

« Je finis mon exposition en assurant qu'un pauvre paysan, seul, sans aucune assistance, ne pourrait guère trouver d'avantages à s'établir comme colon au Brésil, et qu'au contraire le capitaliste entrepreneur, en se fixant dans un lieu convenable de ce riche pays, pourrait facilement doubler et quadrupler en peu d'années son capital, et rendre heureuses beaucoup de familles souffrantes ou végétant en Europe, en même temps qu'il est de l'intérêt du gouvernement por-

tugais de faciliter autant que possible les émigrations pour ce beau pays. »

Il semble que l'Europe doive partager l'intérêt qui porte la cour du Brésil à accroître rapidement la prospérité de ce pays, si propre à un grand développement de richesses. C'est le seul peut-être qui conservera des liaisons nationales avec le continent européen ; toutes les autres parties de l'Amérique tendent à l'indépendance et à la séparation absolue. Le Brésil ne formant qu'un état avec le Portugal sous la domination d'une monarchie constitutionnelle, doit entretenir un esprit d'union et de rapprochement entre les deux hémisphères, empêcher un trop grand isolement, et ménager les intérêts du commerce entre l'un et l'autre monde.

La situation du Brésil donne des avantages au Royaume-uni que n'offre aucune autre colonie. Placé presque en face des possessions portugaises en Afrique, le Brésil peut entretenir avec elles de rapides communications, et former ainsi de doubles rapports de commerce et de sûreté. Une grande prospérité dans un état ne peut pas arriver sans que les autres en profitent ; ainsi ce qu'on peut espérer des succès du Portugal dans ce grand mouvement, est un héritage que doivent partager toutes les nations commerçantes avec plus ou moins d'avantages, suivant l'habileté ou l'industrie qu'elles sauront y apporter.

Jusqu'à présent le commerce du Brésil, con-

cer
tati
d'e
E
cais
pes
cha
mil
boe
crus
deu
6 à
de c
terr
nem
L
dan
B
dou
ball
à vi
livre
boeu
char
F
sucr
rant
ving
coup
M

centré avec la métropole, se bornait à des exportations faibles en comparaison de ce qu'on a droit d'en attendre.

Rio-Janeiro fournissait annuellement dix mille caisses de sucre, chacune de quinze cents livres pesant; deux mille balles de coton ordinaire, chacune de cent quatre-vingts livres; huit cent mille livres de café; deux cent mille peaux de bœuf séchées; entre douze à quinze millions de crusades en or (36 à 45,000,000 de francs); entre deux et trois millions de crusades en diamans (de 6 à 9,000,000 de francs); la plus grande partie de ces diamans passant en Hollande et en Angleterre pour y être vendus au compte du gouvernement.

L'indigo ne figure que pour très-peu de chose dans les envois; il est presque nul.

Bahia fournit vingt mille caisses de sucre, de douze cents livres pesant chacune; dix mille balles de coton de cent vingt livres pesant; quinze à vingt mille rouleaux de tabac de quatre cents livres pesant; vingt à vingt-cinq mille peaux de bœuf salées; une grande quantité de bois de charronage, de construction et de menuiserie.

Fernambuco fournit quatorze mille caisses de sucre de treize cents livres pesant chaque; quarante mille balles de coton de cent vingt livres; vingt mille quintaux de bois de teinture, dont la coupe est affermée au compte du gouvernement;

Maragnan donne seize mille balles de coton de

cent cinquante livres pesant ; cent mille balles de riz pesant chacune cent cinquante livres ; cent mille balles de cacao pesant chacune cent vingt livres ; cent vingt mille livres pesant de salsepareille ; soixante mille livres pesant de cannelle sauvage ; trois cent soixante mille livres de café ; vingt mille peaux de bœuf salées ou séchées ; deux cents petits barils d'huile dite de *copayva* ; soixante mille livres de safran d'Inde ; six mille livres de pécoriom (espèce de noix muscade) ; cent quatre-vingt mille livres d'indigo ; beaucoup d'amidon , de bois de charpente et de menuiserie ;

Santo fournit mille caisses de sucre pesant chacune quinze cents livres ;

La pêche de la baleine sur les côtes du Brésil se fait presque en totalité par les Anglais , les Hollandais et les Français. Quarante bâtimens envoyés aux côtes d'Afrique y chargeaient trois cents noirs pour le Brésil , commerce encore existant , quoique interdit dans ce dernier royaume ¹ , et qui devrait l'être de fait partout , malgré les réclamations intéressées de ces hommes qui comptent pour tout l'argent et le lucre , et pour rien la justice et les droits humains.

¹ L'acte du congrès de Vienne , du 9 juin 1815 , dans lequel le Portugal est intervenu , adopte (art. 118) l'abolition de la traite prononcée par la déclaration du 8 février de la même année ; et sa majesté le roi du Royaume-uni du Portugal et du Brésil , a , par un décret du 6 mai 1818 , ordonné la confiscation des bâtimens employés à la traite , et l'affranchissement des nègres trouvés à bord , au profit desquels les infracteurs paieront l'amende.

L
tons
brill
a pa
qui p
chés
O
alors
le co
sanc
vingt
L'exp
les d
teint
ordon
ment
Il
cette
conç
Brési
culat
en qu
port
rique
que l
virent
rabais
tels, q
que le

La présence du gouvernement, nous le répétons, ne peut que tourner à l'avantage de cette brillante et riche contrée; mais le commerce n'y a pas encore été traité avec une égalité de droits qui puisse appeler la concurrence dans les marchés du Brésil.

On sait que, neuf jours après son arrivée, ¹ le roi, alors régent, publia une ordonnance qui ouvrait le commerce du Brésil aux Anglais et aux puissances en paix avec la couronne, moyennant vingt-quatre pour cent de droits d'importation. L'exportation fut également permise, en payant les droits déjà établis, à l'exception du bois de teinture et des autres articles déjà prohibés. Cette ordonnance ouvrait, comme on voit, principalement aux négocians anglais les ports du Brésil.

Il est bon de remarquer ici ce que produisit cette mesure. Les espérances exagérées qu'on avait conçues en Angleterre sur le passage du roi au Brésil déterminèrent les négocians et les spéculateurs de Londres à expédier des marchandises en quantité dix fois plus considérable que ne comportaient les demandes et les besoins de l'Amérique portugaise. Les envois furent si nombreux, que les facteurs et commissionnaires anglais se virent contraints de mettre leurs marchandises au rabais et à l'encan. Les prix tombèrent et furent tels, que jamais on ne les avait vus si bas. A mesure que les marchandises anglaises baissaient, les pro-

¹ 29 janvier 1808.

duits du Brésil haussaient en valeur. La demande en était énorme, parce que les nombreux vaisseaux qui attendaient une cargaison se trouvaient en concurrence les uns avec les autres. Un an après l'arrivée de la cour, toutes les productions du pays avaient doublé de prix. L'or disparut promptement, parce que les Portugais riches, s'apercevant de l'empressement avec lequel les marchands offraient leurs marchandises, forcèrent ceux-ci à recevoir en échange, à un très-haut prix, les productions du Brésil.

Les Anglais se plaignirent, et les deux cours signèrent un traité de commerce et de navigation dans lequel les droits sur l'importation des marchandises anglaises furent diminués de neuf pour cent; ils eurent un juge conservateur de leurs privilèges au Brésil, et obtinrent ainsi dans ce royaume un avantage immense sur les autres nations. L'ambassadeur du Brésil à Londres fut autorisé par sa cour à donner des permissions à tous les vaisseaux anglais ou brésiliens qui voudraient porter au Brésil des cotons manufacturés. Ces bâtimens recevaient, à leur arrivée au cap Rio, des instructions relatives au port où ils devaient se rendre. De riches négocians anglais vinrent alors former des établissemens au Brésil. Ainsi, par leur activité et l'intérêt que chacun prend en Angleterre au succès du commerce, les Anglais partagent encore avec un avantage immense le commerce qui se fait au Brésil.

me
lux
gou
l'én
jou
rag
nos
mer
et q
droi
trait
roi c

Il en reste pourtant encore une branche immense pour la France ; c'est celle des objets de luxe , des meubles , des bronzes , des étoffes de goût , que nous pouvons porter dans ce pays ; mais l'énorme différence de neuf pour cent sera toujours pour nos négocians un principe de découragement et un obstacle qui réduira de beaucoup nos envois au Brésil. Espérons que le gouvernement français prendra cet objet en considération , et que nos ministres parviendront à égaliser les droits par des concessions réciproques ou par un traité de commerce entre la France et les états du roi de Portugal.

COLONIES HOLLANDAISES.

LA Hollande n'est plus ce que nous l'avons vue au seizième et dix-septième siècle ; l'amour de la liberté , la haine de la tyrannie , avaient développé dans ce coin de l'Europe presque toutes les vertus qui font les grandes choses et assurent la prospérité des nations. Les Hollandais entreprirent alors de longues navigations, et acquirent sur les Portugais, alliés des Espagnols à cette époque, et leurs ennemis, ces riches possessions qui leur donnèrent long-temps une supériorité marquée dans un des plus riches commerces du monde, et qui offrent encore aujourd'hui de grandes ressources à leur active industrie, malgré que l'état politique de l'Europe et la destruction de l'indépendance batave doivent tenir cet intéressant peuple au-dessous de sa première fortune.

Si Napoléon, arbitre du continent, eût su mieux apprécier ce qu'on peut attendre d'une nation libre ; si, au lieu d'asservir les Bataves au joug d'une couronne fantastique, il eût soutenu leur indépendance, affermi chez eux l'empire de la liberté sur des bases durables, et relevé leur courage ; enfin s'il avait fait de la France l'alliée et non la dominatrice de la Hollande, celle-ci aurait secondé ses projets, et, tranquille sur ses domaines

en E
forc
nues
prise
fortu
peut
dern
Qu
atten
qui,
autre
les ca
que,
elle-r
de V
la lib
tats a
d'éga
On
encor
opéré
levers
nion
l'Autr
lande
que le
Mais i
autan
Il e
de la

en Europe, cette république eût porté toutes ses forces au secours des colonies françaises, devenues promptement la proie des Anglais. Cette méprise du seul homme qui commandait alors à la fortune a changé le sort de la Hollande, et préparé peut-être l'étonnante combinaison que dans ces dernières années nous avons vu subir à ce pays.

Quels efforts, quels progrès vers la prospérité attendre d'un peuple qui lui-même a cessé d'être? qui, dépendant dans ses intérêts de tous ceux des autres puissances, ne peut consulter les siens dans les cas où tout lui en fait une loi? Concluons-en que, tant que la Hollande ne sera pas rendue à elle-même, il en sera comme de Gênes, comme de Venise, qui, florissantes sous l'influence de la liberté, sont devenues de tristes domaines d'états avec lesquels autrefois elles eussent traité d'égal à égal.

On connaît cet étonnant changement; c'est encore un des résultats du grand bouleversement opéré à la chute de Napoléon. Nous disons bouleversement; et quel autre nom donner à la réunion forcée de Gênes au Piémont, de Venise à l'Autriche, de la Pologne à la Russie, de la Hollande à la Belgique? N'est-ce pas le cas de dire que les hommes ont détruit ce que Dieu avait fait? Mais il reste à demander si leurs œuvres dureront autant que celles de la Providence.

Il est présumable, au reste, que cette réunion de la Hollande aux Pays-Bas, et leur érection en

royaume, est un trait de la politique anglaise, mais où son calcul a été en défaut. En effet, il paraît que l'intention de l'Angleterre avait été de tenir ce nouvel état dans sa dépendance, comme il tenait la Hollande depuis que la maison d'Orange s'y était en quelque sorte mise elle-même. Mais un pareil ordre de choses ne pouvait se consolider qu'à l'aide d'une alliance solide entre le prince élevé sur le trône des Pays-Bas et la famille royale d'Angleterre. Le mariage de la princesse Charlotte, fille du prince régent alors, aujourd'hui Georges IV, fut négocié; mais cette princesse refusa sa main; vainement on lui représenta qu'elle compromettait le succès d'une des plus heureuses conceptions du gouvernement britannique, puisqu'elle pouvait réunir un jour sur sa tête et sur celle de son époux les couronnes d'Angleterre et des Pays-Bas. La princesse aima mieux épouser un prince allemand sans fortune, et nul dans la balance politique. On sait que le prince d'Orange fut consolé bientôt après par la sœur de l'empereur de Russie; mariage qui a étendu l'influence de cette puissance colossale, et a diminué celle des Anglais sur le pays qu'ils croyaient gouverner. La Russie domine maintenant à la Haye et à Bruxelles, et peut-être les Anglais se repentent-ils d'avoir élevé le royaume des Pays-Bas, qui devient en quelque sorte une annexe de Pétersbourg, et, sans contredit, une puissance secrètement ennemie.

●

M
prise
le te
s'app
de c
vern
tant
pas l
cette
soit p
celle
plus
rend
Belgi
eût p
naiso
mais
ses de
C'e
direct
la faci
établi
dans
le Cap
partie
périte
de gor
De
Hollan
sidéra

Mais, à bien examiner, si l'Angleterre s'est méprise en créant le royaume des Pays-Bas, croyant le tenir dans sa dépendance, peut-être doit-elle s'applaudir de n'avoir pas contracté une alliance de couronne qui aurait partagé l'intérêt du gouvernement, et divisé en deux la mère-patrie. Autant il aurait été utile à l'Angleterre que ce ne fût pas la sœur de l'empereur de Russie qui eût porté cette couronne, autant il a été heureux qu'elle ne soit point tombée sur une tête qui l'eût réunie à celle de la Grande-Bretagne. Mais il eût encore été plus avantageux pour elle que la Hollande eût été rendue à son ancienne indépendance, et que la Belgique, restée sous une domination voisine, en eût partagé le commerce et la puissance. Combinaison naturelle, et que le temps amènera, si jamais la France reprend le rang que lui assignent ses destinées.

C'est à l'idée que le cabinet britannique serait le directeur de celui du nouveau royaume qu'est due la facilité qu'il montra à rendre aux Hollandais les établissemens dont l'Angleterre s'était emparée dans les deux Indes. Mais les Anglais ont retenu le Cap de Bonne-Espérance, Cochin, Ceylan, une partie de la Guyane hollandaise, dont la prospérité actuelle atteste leur supériorité dans l'art de gouverner les colonies.

De toutes celles que viennent de recouvrer les Hollandais, Batavia est sans contredit la plus considérable ; elle n'avait point dégénéré sous la do-

mination anglaise, que les peuples regretteraient, si jamais on pouvait regretter une domination étrangère.

Ainsi le royaume des Pays-Bas possède du chef de la Hollande, Java, l'archipel des Moluques, Malacca et les comptoirs établis à Sumatra, à Bornéo; Surinam en Amérique, les îles de Curaçao, Saint-Eustache, Saint-Martin, enfin en Afrique plusieurs forts sur les côtes de Guinée.

Le royaume des Pays-Bas peut donc un jour, si le sort protège sa durée, entretenir un riche commerce dans les deux mondes, et surtout dans l'Inde. Peuplé de près de cinq millions d'habitans, sur une étendue de plus de deux mille huit cents lieues carrées, il offre toutes les ressources d'une riche industrie et d'une grande activité commerciale. Le duché de Luxembourg, qui en fait partie, quoique non uni, accroît sa puissance d'une population de près de trois cent mille individus, répartis sur trois cent cinquante-huit lieues. Il ne manque à la prospérité du royaume des Pays-Bas que plus d'uniformité dans les mœurs, le langage et les coutumes de ses habitans.

Les Hollandais seuls ont conservé les habitudes des longs voyages et le commerce de l'Inde: celui qu'ils font est considérable, et la compagnie hollandaise semble rivaliser de puissance avec celle de Londres dans les riches établissemens de l'Inde qu'elle exploite à son profit. S'il fallait en croire quelques récits, on n'aurait pas même à se

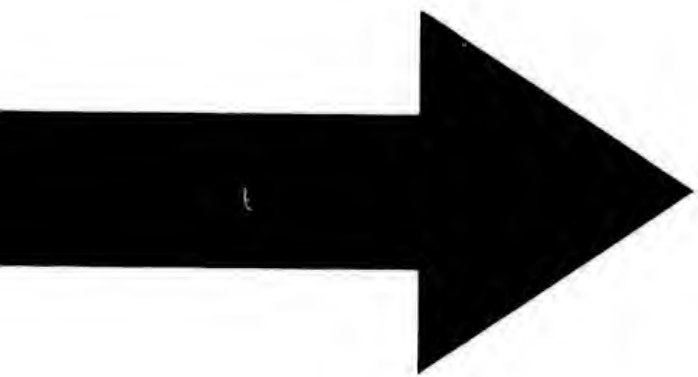
louer de ses procédés envers les habitans et les princes soumis à sa puissance.

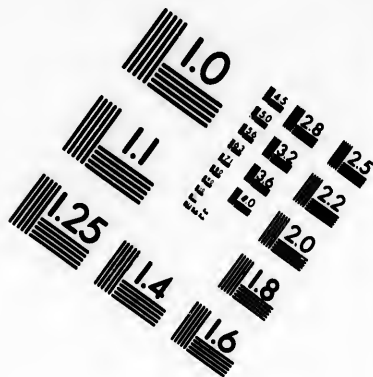
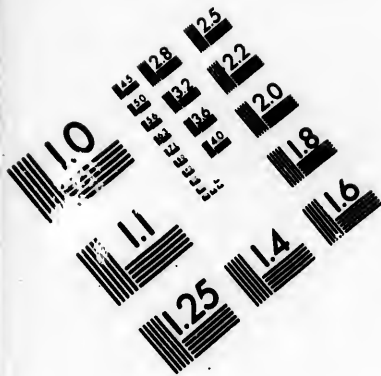
L'histoire a conservé plusieurs traits qu'il est d'autant plus important de recueillir qu'ils peuvent faire préjuger à l'avance les événemens qui dans l'avenir menacent ces colonies.

Avant que Java tombât au pouvoir des Anglais, tous les souverains indigènes de cette grande île étaient devenus tributaires ou vassaux de la compagnie hollandaise. Elle eut soin de se faire un parti dans toutes les cours de ces petits souverains, et de disposer en quelque sorte de la succession au trône, lorsqu'il devenait vacant. Aucun prince de ces familles, aussi jalouses de leurs prétentions que les familles des monarques européens, ne pouvait s'assurer du sceptre qu'avec le secours des Hollandais. Un fait donnera une idée de l'abus que ceux-ci firent souvent de leur pouvoir usurpé à cet égard.

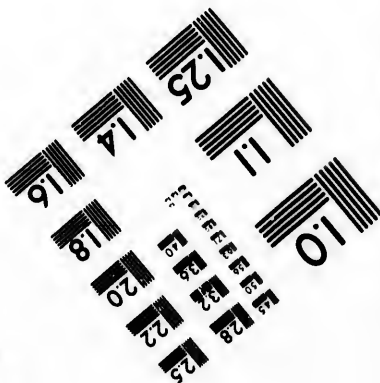
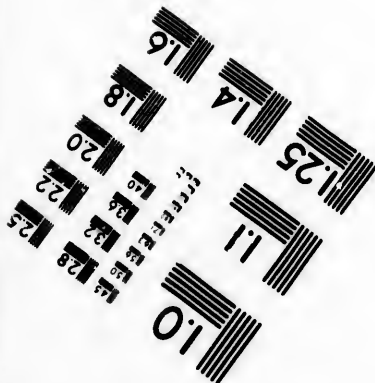
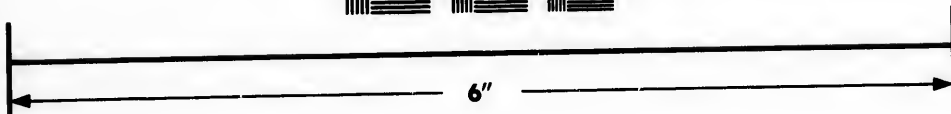
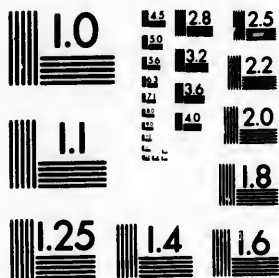
Au mois de mars 1804, l'amiral hollandais Hartzing, étant en rade vis-à-vis la ville de Bantam, invita le roi à venir à son bord. La couronne, d'après les lois de ce pays, appartenait à un des frères de ce prince, dont la politique, suivant la maxime impitoyable des cours de l'Asie, avait cru devoir s'assurer en l'enfermant dans une forteresse à quelques lieues de Batavia. Un fils du prince détenu, outré de cette injustice, cherchait l'occasion de venger son père par la mort de l'usurpateur. Le repas accepté par son oncle à bord de







**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, MASS. 01450
(716) 872-4503

18
20
22
25
28
32
36
40

18
20
22
25
28
32
36
40

l'amiral hollandais la lui offrit. Déguisé en femme, Il s'introduisit dans l'appartement du roi, qui, à son retour, fut étranglé par son neveu; exemple déplorable des crimes qu'enfante chez les princes l'amour du pouvoir, et qui semble absoudre le peuple de ceux que produit quelquefois l'amour de la liberté. Le meurtrier ne se cacha point; il eut même l'audace de se présenter au résident hollandais, se glorifiant d'avoir vengé son père, à qui le sceptre était légitimement dû.

Les Hollandais prirent part à cet événement, dont ils surent habilement profiter. L'amiral Hartzing commença par faire débarquer cinq cents hommes, pour empêcher, disait-il, que l'ordre ne fût troublé; mais bien réellement pour se rendre maîtres des résultats. Le procès fut fait au jeune assassin, qui, d'après les lois du pays, subit la peine du talion, et fut étranglé. La régence de Batavia se hâta de disposer de cette couronne; et le nouveau roi de Bantam promit de rester le fidèle allié de la compagnie hollandaise, de lui fournir le nombre d'hommes stipulés par les traités antérieurs, ainsi que les productions de ses états, suivant les anciens marchés.

Le royaume de Bantam, quoique nominale- ment indépendant, est donc sous la domination des Hollandais; la ville qui porte ce nom est dans la partie occidentale de l'île de Java; on y fait un assez grand commerce de camphre, d'arack et d'autres productions de l'île. Il y a plusieurs basars

où se rendent des marchands de divers points de l'Inde et de la Chine ; son port est beau , vaste et fréquenté.

Le commerce est tout entier entre les mains des Hollandais ; le roi habite l'enceinte d'un fort délabré garni d'une centaine de canons de tout calibre , la plupart démontés de leur affût. Ce n'est qu'une vaine représentation , qui ne peut inspirer de crainte aux véritables souverains. Environ quatre cents femmes composent le sérail de ce despote subalterne , qui conserve assez de puissance pour enchaîner la liberté et l'industrie de ses sujets , mais point assez d'âme et de pouvoir pour se soustraire à la domination étrangère.

Une réflexion se présente naturellement ici. Est-il bien vrai que les Européens gagnent plus à maintenir sur le trône contre les intérêts des peuples ces petits rois ou despotes , qu'à les renverser , et affranchir ainsi leurs tristes sujets d'une domination désastreuse et tyrannique ? Est-il sûr que le commerce , et la consommation qui en est l'aliment , n'augmenteraient pas avec l'affranchissement des peuples ? Il n'en est pas de ces rois bizarres comme des souverains de l'Europe qui sont entourés de lois et d'institutions également protectrices de leurs droits et de ceux de leurs peuples. La souveraineté repose sur un intérêt réciproque , et aucune nation ne supporterait long-temps un roi étranger qui lui serait imposé par la force ou l'usurpation. Mais dans

quelques endroits de l'Inde, dans ces îles nombreuses où le nom auguste de *roi* est avili par le caractère de ceux qui le portent, où la corde et le poignard sont des moyens de parvenir au trône, où un audacieux peut s'élever sur des cadavres à la souveraine puissance pour en redescendre après de nombreux attentats, la morale, la politique, l'intérêt du commerce, ne sont-ils pas d'accord pour placer ailleurs que sur de semblables têtes des couronnes presque toujours ensanglantées : remises aux peuples qui en exerceraient les droits, ce ne serait qu'autant que la possibilité de les ressaisir existerait qu'elles feraient naître des factions; mais, du moment où une loi de l'état et la force les auraient prosrites, un ordre de choses plus favorable aux progrès des arts et de la civilisation s'établirait promptement : vérité que démontrent assez les contrées où l'autorité s'exerce par le conseil de la nation, sans craindre les intrigues de cours subjuguées, faibles ou corrompues. Puissent les nations européennes qui dominent dans les deux Indes être bien convaincues de ces maximes, et les-y mettre en pratique !

Le roi de Bantam fournit à la compagnie hollandaise à peu près trois milliers de livres pesant de poivre au prix de 28 à 30 francs le quintal : c'est le plus fort commerce du royaume de Bantam, qui compte à peine cent mille âmes de population.

Les Hollandais règnent encore sur un autre

ro
qu
me
pa
leu
son
tro
de
J
l'île
éta
rois
tag
est
part
a de
jets
l'aut
com
de l
sou
pays
plus
D
ou n
des
leur
faire
crai
glais

roi dans l'île de Java, le sultan de Tsieribou, qu'on prononce Chéribou, qui compte encore moins de sujets que celui de Bantam. Il n'en est pas moins très-utile à la compagnie; c'est un de leurs subordonnés. Les Hollandais trouvent dans son royaume environ un million pesant de sucre, trois cents milliers de riz, et douze cents milliers de café.

Le royaume de Mataram, autre souveraineté de l'île, a un chef qui prend le titre d'empereur. Cet état, après de longues guerres civiles entre deux rois qui s'en disputaient la possession, a été partagé en deux. La compagnie hollandaise qui y est intervenue a estimé la valeur de chacune des parties du royaume par celui des hommes; elle a donné à l'une la propriété de six cent mille sujets, comme on donne celle d'un haras, et à l'autre de quatre cent cinquante mille, afin de compenser les prétentions réciproques: imitation de la diplomatie allemande, qui évalue ainsi les souverainetés, et fait sans doute qu'en aucun pays du monde on n'a des tables de population plus exactes que dans les états d'au-delà du Rhin.

Des rivalités, des guerres, une opposition plus ou moins hostile contre les Hollandais de la part des peuples ou des rois leurs vassaux, y rendent leur situation pénible, et peuvent finir par leur faire perdre ces colonies. Cette chance est plus à craindre pour eux que jamais, depuis que les Anglais y ont régné et y ont laissé des amis et des

partisans toujours disposés à les servir. S'il fallait en croire même les Anglais, les Hollandais y seraient en horreur; exagération qui ne pourrait s'expliquer que parce que toute domination, et surtout une domination étrangère, est un objet de haine pour les peuples, quels qu'ils soient, même quand il y aurait compensation pour l'oppression où on les tient.

La côte orientale de Java est tout entière dans la dépendance des Hollandais : on y compte cinquante mille habitans. La population de Batavia et de sa banlieue s'élevait en 1818 à cent soixante-dix-huit mille âmes; mélange de toutes les nations, surtout des nations indiennes, chinoises, et japonaises.

On connaît trop l'intérieur et les productions de cette île pour que nous nous attachions ici à les décrire. *L'Histoire philosophique des deux Indes* entre à cet égard dans des détails qui doivent suffire à l'instruction des lecteurs, et auxquels le temps a apporté de faibles changemens.

Toutes les épiceries que les Hollandais retirent des îles Moluques sont portées à Batavia, qui en est l'entrepôt général : elles sont déposées dans les magasins, où on les conserve avec soin. Le conseil général de la compagnie fixe ensuite la quantité de marchandises que l'on croit nécessaires au besoin de l'Europe et de l'Asie; le reste est brûlé. Mais ce commerce est bien diminué depuis qu'on est parvenu à introduire et à cultiver le

cannelier, le girofflier et les autres arbres à épices à l'Île-de-France, à Cayenne et ailleurs. Cependant c'est encore une des branches les plus riches de celui que fait la Hollande.

La place de gouverneur de Batavia est une des plus importantes; elle étend sa juridiction sur les autres possessions hollandaises dans ces parages, ainsi que sur les Moluques et Malacca.

Les navires étrangers qui arrivent à Batavia peuvent y porter toute espèce de marchandises des différens pays de l'Inde et de la Chine; mais la descente à terre de celles de l'Europe y est prohibée: on en excepte cependant quelques objets, tels que le fer et certains instrumens des arts.

La compagnie ne permet aux navires étrangers d'autres exportations que celles du sucre, de l'arack, du riz, des noix d'areck, des nids d'alcyons, du cochon salé, des carreaux, et de quelques minces articles de curiosités naturelles.

Le sucre, de trois qualités différentes, se livre dans de grands paniers faits avec des bambous appelés *barges*, qui en contiennent environ trois cent cinquante marcs. L'arack se vend dans des futailles de la contenance de soixante-dix à soixante-douze veltes, ou cinq cent soixante bouteilles de pinte. On sait que cette liqueur est faite avec du riz, du sirop et du vin de cocotier, que l'on fait fermenter ensemble, et qu'ensuite l'on distille; elle est plus estimée que celle qui, dans les Indes

orientales, se fabrique avec du vin de cocotier seulement.

C'est dans l'île de Java que croît cet arbre appelé *pohon-upas*, dont le poison est si subtil, et sur lequel on a accredité la fable que ses émanations faisaient périr ceux qui en approchaient à la distance d'une demi-lieue. On a raconté qu'il croissait isolé au milieu d'un désert, parce que les plantes et les animaux ne pouvaient souffrir un voisinage aussi pernicieux; que des malfaiteurs condamnés au dernier supplice étaient contraints, au péril de leur vie, à faire la récolte de son poison.

La vérité est que cet arbre, connu dans le pays sous le nom d'*antjar*, croît, comme tant d'autres, dans les forêts de la province de Balanbonang, et que son voisinage n'a rien de plus dangereux que celui des autres végétaux connus pour être vénéneux. C'est le suc épaissi qu'on retire par incision de son écorce, qui s'appelle *upas* ou *oupas*: ce poison est tellement actif, qu'introduit dans le corps par la plus légère blessure, il donne la mort sur-le-champ¹.

Les Malais, pour s'en servir (car il est connu dans toutes les îles de la Sonde), le mêlent avec quelque drogue dont ils font mystère, mais dans laquelle on sait qu'il entre de l'ail et du galanga :

¹ *Voyage dans l'île de Java*, par M. Deschamps, docteur-médecin de Paris, l'un des compagnons de voyage du général d'Entrecasteaux.

ils y trempent la pointe de petites flèches de bambou, qu'ils lancent avec une espèce de sarbacane. Le docteur Deschamps, de qui nous tenons ces détails, assure avoir vu tuer de cette manière un singe sur un arbre. Le singe reçut le trait empoisonné dans la partie charnue de la cuisse, poussa un cri, et tomba mort sur-le-champ. La flèche cependant n'avait pas pénétré un travers de doigt, et ne l'aurait pas empêché de prendre la fuite, si elle n'avait pas été trempée dans l'*upas*.

Les Javanais ne se servent plus dans leurs guerres avec les Hollandais de ces traits empoisonnés, les armes à feu en rendent d'ailleurs l'usage insuffisant. Ce n'est plus qu'à la chasse que ces traits peuvent être utiles, et encore leur préfèrent-ils les fusils, quand ils peuvent s'en procurer. Il paraît cependant qu'ils n'ont rien à craindre du gibier tué de cette manière, et que ce poison, pour agir, doit, comme celui de la vipère, être mêlé directement avec le sang.

L'arbre qui donne l'*upas* n'est connu que dans la partie orientale de l'île; il porte, comme on a dit plus haut, le nom de *pohon* ou *bohon antjar*, ou *pohon ubas*, c'est-à-dire l'arbre à *upas*. Il s'élève à trente ou quarante pieds; il a le port et la feuille de l'orme. Lorsque l'on brise ses branches ou qu'on entame son écorce, il en découle un suc laiteux qui s'épaissit à l'air, et c'est ce qui constitue le poison dans lequel on trempe les flèches.

On a cherché les moyens de se garantir de ses effets. Les vomissemens, excités d'une manière quelconque, sont regardés comme utiles après qu'on est blessé par la flèche empoisonnée. Les Javanais prétendent qu'un morceau de sucre tenu dans la bouche suffit pour en préserver. On a encore tenté la ligature et l'amputation, mais sans succès; peut-être que l'alkali, qui est si efficace dans la morsure de la vipère, dont le venin paraît avoir de la ressemblance avec l'upas, serait un remède plus certain que tout autre; mais on ne sait pas si l'essai en a été fait. Au reste, l'upas n'est pas le seul poison qui ait la fatale propriété de donner la mort sur-le-champ, les Américains connaissent le funeste secret d'empoisonner leurs flèches au même degré; et nous en voyons, dans les cabinets des curieux, qu'on dit préparées de la sorte.

Quant à l'origine de la fable que le poison de l'upas est recueilli par des malfaiteurs condamnés à cette épreuve, et qui obtiennent leur grâce s'ils reviennent de ce pèlerinage, voici ce qui a pu y donner lieu.

La polygamie est établie à Java, surtout parmi les grands; les princes du sang royal y sont donc prodigieusement multipliés, si on peut regarder comme rois de petits despostes bien grossiers et bien ignorans. Les révoltes qui surviennent entre eux doivent y multiplier les criminels dignes du dernier supplice. Cependant ces rois, pour s'épar-

gne
ont
mil
les
tem
figu
sans
et p
rais
à la
alté
rare
pire
péri
ont
Il
qu'o
la fa
Il a
les
tions
Ne
sur J
merc
est u
à Jav
temb
' M
au nor
gouver

gner la douleur de répandre leur propre sang, ont imaginé d'envoyer dans une île située au milieu d'un marais fangeux de la côte du sud les coupables, qui y restent plus ou moins longtemps, suivant la gravité du crime. Qu'on se figure la position de ces malheureux presque nus, sans abri, exposés à l'ardeur d'un soleil brûlant, et pendant la nuit aux vapeurs humides du marais qui les entoure; dévorés de moustiques, livrés à la morsure des serpens, et n'ayant pour se désalterer que l'eau corrompue du marais. Il est rare qu'ils résistent quinze jours à des tourmens pires que la mort; et s'ils en sortent vivans, ils périssent bientôt victimes des maladies dont ils ont puisé le germe dans un pareil séjour.

Il est présumable que ce sont ces condamnés qu'on ne voit point revenir qui ont donné lieu à la fable de la récolte périlleuse du poison upas. Il a suffi pour cela d'un peu d'exagération dans les rapports des habitans, et de légères altérations de la part des voyageurs.

Nous terminerons ces renseignemens généraux sur Java par quelques documens utiles au commerce, et qui doivent trouver ici leur place. L'un est un règlement sur les droits d'entrée et de sortie à Java et à Madura¹, affiché à Batavia le 12 septembre 1813; l'autre, l'extrait d'une ordonnance

¹ Madura est une petite île fertile en riz, avec un bon port, située au nord de la pointe orientale de l'île de Java, et comprise dans le gouvernement de Batavia.

générale, du 1^{er} octobre 1818, concernant l'entrée des navires étrangers dans les ports de l'île.

Le premier porte :

« ART. 1^{er} Que les bâtimens venant d'Europe, d'Amérique ou de quelques possessions des puissances européennes en Asie et en Afrique, ne pourront entrer dans d'autre port que dans celui de *Batavia*.

« Les mêmes bâtimens seront tenus de faire leur déclaration d'entrée et de décharge à *Batavia*, à moins que, pour des raisons particulières, il ne leur ait été accordé par la haute-régence la permission de déclarer et de décharger à *Samarang* ou à *Sourabaya*.

« 2. Les bâtimens qui partiront pour l'Europe, l'Amérique, ou pour quelques possessions des puissances européennes en Asie ou en Afrique, pourront, à leur choix, faire leur déclaration de sortie à *Batavia*, *Samarang* ou *Sourabaya*, s'ils ont pris leur chargement entier dans une de ces trois places.

« 3. Aucun des bâtimens désignés dans les articles 1 et 2 ne pourra relâcher dans aucun autre port ou place de l'île de *Java* ou de *Madura*, et encore moins y charger et décharger, sans une permission spéciale de la haute-régence, des marchandises ou autres articles.

« 4. Les bâtimens nommés *chineesche-jonken* seront seulement admis à *Batavia*.

« 5. Tous les bâtimens appartenant à des habi-

tan
end
holl
nic
ou p
holla
ports
soun
«
l'Eur
des p
ils se
soun
1, 2
« 6
être p
seront
ces pl
en so
les lim
« 7.
chaqu
sortiro
situés
« 8.
d'une p
de Ma
des dr
d'obser
le cabo

tans de Java ou de Madura , ou de quelques autres endroits dans les mers orientales sous l'autorité hollandaise , de même que tous les bâtimens domiciliés dans les places appartenant à des princes ou peuples indiens liés d'amitié avec la régence hollandaise, pourront entrer et sortir dans tous les ports de Java et de Madura , sous condition de se soumettre aux réglemens et ordonnances existans.

« Lorsque ces bâtimens en partiront, soit pour l'Europe , l'Amérique , ou quelques possessions des puissances européennes en Asie ou en Afrique, ils seront, de même que tous les autres bâtimens, soumis aux formalités prescrites par les articles 1, 2 et 3.

« 6. Les droits d'entrée et de sortie devront être payés sur tous articles et marchandises qui seront portés à Java ou à Madura , et expédiés de ces places , à l'exception seulement de ceux qui en sont exempts par le présent règlement , sauf les limites à déterminer par la suite.

« 7. Le paiement des droits devra être fait chaque fois que les marchandises entreront ou sortiront de Java ou de Madura pour des ports situés hors de ces villes.

« 8. Toutes marchandises qui seront expédiées d'une place à l'autre situées dans l'île de Java ou de Madura ne seront point sujettes au paiement des droits d'entrée et de sortie, sous condition d'observer les réglemens existans ou à arrêter sur le cabotage. Les capitaines de ces bâtimens seront

néanmoins tenus de consigner les droits de sortie, ou bien de présenter pour leur paiement une caution suffisante jusqu'au déchargement dans le lieu de destination à Java ou à Madura.

« 9. Les bâtimens qui relâcheront pour des causes de dangers, ou ceux destinés pour d'autres ports situés hors de Java ou de Madura, et qui jeteront l'ancre dans la rade, ne paieront pas les droits d'entrée pour les articles qu'ils seront obligés de décharger ou de vendre.

« Le déchargement ne pourra avoir lieu que sur une permission spéciale de la haute-régence, ou sur celle de la place, et sous la surveillance nécessaire.

« 10. Les marchandises qui seront chargées d'un bâtiment à l'autre, se trouvant en rade, devront, de même que toutes les autres, payer les droits d'entrée et de sortie.

« Le transport ne pourra en outre être fait que d'après une permission spéciale et sous la surveillance exigée par l'article précédent.

« 11. Les marchandises entrées en transit ne paieront pas de droit, à condition qu'avant le déchargement on fera connaître le but de leur entrée, et que ces marchandises seront transportées dans les magasins destinés à cet effet à Batavia, en payant deux pour cent de la valeur calculée, et un loyer raisonnable de magasin.

« Les marchandises y pourront rester pendant un an : après l'expiration de ce temps, on

sera
«
d'en
d'or
les b
cieus
des r
ces e
de co
« 1
sortie
joyau
litaire
déter
pour l
vice d
« 14
être pa
et la v
« 15
sera dé
lement
tibles q
« 16
publié
droit d
dises te
sur le r
« De
cent, il

sera obligé de payer les droits ordinaires d'entrée.

« 12. Seront entièrement exempts des droits d'entrée les monnaies d'or et d'argent, les barres d'or et d'argent brutes, les chevaux, le gros bétail, les brebis et les chèvres, les bijoux et pierres précieuses, les bagages des militaires, les bagages des marins et des passagers, toutes les fois que ces effets ne seront pas considérés comme objets de commerce.

« 13. Seront également exempts des droits de sortie les monnaies d'or et d'argent, le sel, les bijoux et pierres précieuses, les bagages des militaires, marins et passagers, sous les stipulations déterminées dans l'article précédent, les vivres pour l'entretien de l'armée de terre et pour le service des marins à bord des bâtimens du roi.

« 14. Les droits d'entrée et de sortie devront être payés en monnaie d'argent, d'après le cours et la valeur déterminés par la haute-régence.

« 15. La quotité des droits d'entrée et de sortie sera déterminée d'après un tarif à rédiger spécialement sur toutes les marchandises et autres articles qui seront sujets à ces droits.

« 16. Tant que ce tarif ne sera pas rédigé et publié, on prendra pour base de la redevance du droit d'entrée la valeur en compte des marchandises telles qu'elles sont portées sur la facture ou sur le manifeste du chargement.

« De cette valeur augmentée de trente pour cent, il sera payé :

« Par les bâtimens hollandais , six pour cent ;

« Par les bâtimens étrangers qui ont fait leur déclaration de sortie dans les Pays-Bas , neuf pour cent ;

« Par les bâtimens étrangers venant des ports étrangers , douze pour cent.

« Lequel droit , à l'égard des bâtimens étrangers , sera exigé autant qu'il n'aura pas été conclu de conventions entre sa majesté et les puissances étrangères.

« 17. Lorsque le prix des marchandises porté sur les factures sera reconnu trop bas en comparaison des autres chargemens , d'après les prix courans , ou par d'autres circonstances connues , le délateur pourra donner un calcul plus exact de leur valeur.

« Le receveur devra avoir l'attention , quand on fera une déclaration , de demander les considérations du fiscal maritime.

« 18. Quand l'intéressé refusera de produire une meilleure déclaration , ou dans le cas où il déclarerait ne pas avoir de facture , les droits d'entrée et de sortie devront être calculés d'après le prix du marché du jour , sur lequel sera faite la déclaration suivant la loi.

« 19. Les marchandises indiennes portées par des bâtimens du pays seront taxées et paieront le droit d'entrée de la valeur calculée.

« 20. Seront exemptes des fixations prescrites ci-dessus toutes les marchandises portées par des

jo
d'

gen
tran
com
eur
der
port
van

«
ne se
cha

le p

«

«

«

Pays

«

ports

«

pour

tions

«

jonques chinoises ; mais elles paieront un droit d'entrée calculé d'après la base suivante ; savoir :

« Une grande jonque de Nimpho, 6,000 florins.

« Une petite jonque de Nimpho, 4,000

« Une grande jonque de Canton, 5,000

« Une petite jonque de Canton, 3,000

« Une grande jonque d'Eymuy, 4,000

« Une petite jonque d'Eymuy, 2,000

« Après que ce paiement aura été fait, les chargemens de ces navires pourront être librement transportés, sous condition cependant qu'on ne comprendra dans ces chargemens aucun produit européen, ou marchandise de l'est de l'Inde ; ces dernières devront payer au contraire, quoique portées par des jonques, les droits d'entrée suivant les articles précédens.

« 21. Tant que le tarif mentionné dans l'article xv ne sera pas arrêté et publié, la valeur de toutes marchandises qui sortiront devra être calculée suivant le prix du marché au moment de la déclaration.

« De cette valeur il sera payé :

« Par les bâtimens hollandais, six pour cent ;

« Par les bâtimens étrangers destinés pour les Pays-Bas, neuf pour cent ;

« Par les bâtimens étrangers destinés pour les ports étrangers, douze pour cent.

« Le tout, en regard des bâtimens étrangers, pour autant qu'il ne sera pas conclu de conventions entre sa majesté et les puissances étrangères.

« 22. Seront exemptes des fixations ci-dessus

les marchandises suivantes, soumises à un droit de sortie différent, suivant qu'elles sont transportées par bâtimens hollandais ou étrangers; savoir :

« *Le café*, par pikol de cent vingt-cinq livres, par les bâtimens hollandais, 2 florins; par les bâtimens étrangers destinés pour les Pays-Bas, 3 florins; par les bâtimens étrangers destinés pour les ports étrangers, 4 florins.

« *Le poivre*, par pikol de cent vingt-cinq livres, par les bâtimens hollandais, 1 florin; par les bâtimens étrangers destinés pour les Pays-Bas, 1 florin 15 gros; par les bâtimens étrangers destinés pour les ports étrangers, 2 florins.

« *Le sucre*, par pikol de cent vingt-cinq livres, par les bâtimens hollandais, 1 florin; par les bâtimens étrangers destinés pour les Pays-Bas, 1 florin 15 gros; par les bâtimens étrangers destinés pour les ports étrangers, 2 florins.

« *L'arak*, par tonneau de trois cent quatre-vingt-huit pintes, ou mesure dite *kan*, première qualité, par les bâtimens hollandais, 10 florins; par les bâtimens étrangers destinés pour les Pays-Bas, 10 florins; par les bâtimens étrangers destinés pour les ports étrangers, 10 florins.

« — *Idem*, deuxième qualité, par les bâtimens hollandais, 8 florins; par les bâtimens étrangers destinés pour les Pays-Bas, 8 florins; par les bâtimens étrangers destinés pour les ports étrangers, 8 florins.

« — *Idem*, troisième qualité, par les bâtimens

hollandais, 6 florins ; par les bâtimens étrangers destinés pour les Pays-Bas, 6 florins ; par les bâtimens étrangers destinés pour les ports étrangers, 6 florins.

« *Le riz*, par koyang, par les bâtimens hollandais, 3 flor. ; par les bâtimens étrangers destinés pour les Pays-Bas, 3 florins ; par les bâtimens étrangers destinés pour les ports étrangers, 3 flor.

« *Les chevaux*, par tête, par les bâtimens hollandais, 20 florins ; par les bâtimens étrangers destinés pour les Pays-Bas, 20 florins ; par les bâtimens étrangers destinés pour les ports étrangers, 20 florins.

« 23. Les bâtimens étrangers destinés pour les Pays-Bas seront obligés, en outre des droits dus, de consigner aux bureaux des droits d'entrée et de sortie le surplus de ce que paient les bâtimens étrangers destinés pour les ports étrangers ; lequel surplus leur sera remboursé dans les Pays-Bas.

« 24. L'entrée, la sortie ou le transport par terre de toute espèce de munitions de guerre, telles que poudre à canon, boulets, canons, fusils, sabres et autres objets de ce genre, est très-sérieusement défendu par la présente, à moins que le gouverneur général n'en ait accordé la permission spéciale.

« 25. L'entrée des clous de girofle, de la noix muscade et du macis, pour le compte des particuliers, est également défendue.

« 26. L'amfion, soit du Bengale ou du Levant,

ne pourra entrer en quantité moindre d'une caisse entière, qui devra peser au moins cent vingt-cinq livres.

« L'amfion ne pourra être transporté d'une place à l'autre sans une permission spéciale du fiscal maritime.

« Il n'est permis à personne d'en acheter ou d'en vendre au fermier une moindre quantité.

« Aucune caisse ne pourra être ouverte qu'en présence du fiscal maritime et du fermier, ou de leurs délégués.

« 27. On entend par bâtimens hollandais, dans le présent règlement, ceux qui sont la propriété d'habitans des Pays-Bas, ou des possessions hollandaises aux Indes, et naviguant régulièrement sous le pavillon des Pays-Bas.

« Après l'expiration du délai fixé plus bas, tous ces avantages accordés aux bâtimens hollandais ne seront applicables qu'à ceux qui seront construits dans les pays ou dans les possessions hollandaises aux Indes.

« 28. Seront de même considérés comme bâtimens hollandais ceux appartenant à des princes ou peuples indiens qui sont liés d'amitié avec la régence hollandaise. »

Par un autre règlement des mêmes commissaires-généraux du royaume des Pays-Bas, en date du 1^{er} octobre 1818, il est arrêté « qu'après le 1^{er} novembre de la même année, les vaisseaux destinés pour Java, et venant d'Europe, d'Amérique

ou de possessions n'appartenant à aucune puissance maritime en Europe, en Asie et en Afrique, ne pourront entrer et décharger dans un autre port que celui de Batavia, si ce n'est par permission spéciale du gouvernement qui leur permettra d'aller à Samarang ¹.

« Les vaisseaux qui prendront des chargemens dans quelqu'un des ports ci-dessus mentionnés devront recevoir la totalité de leur cargaison dans le même port, et ne pourront pas aller dans un autre port pour la compléter.

« Tous les autres ports sont fermés aux vaisseaux européens, américains et autres, excepté aux vaisseaux hollandais, à partir de la même époque. »

Par ce règlement, les droits sur les importations de tous les pays et de tous les lieux, les Pays-Bas exceptés, ont été augmentés de dix à seize pour cent sur le prix de la facture. Les droits d'exportation sur les produits de l'intérieur ont été haussés sur le café, du quadruple; sur le poivre et le sucre, du double: à moins que les vaisseaux n'aient reçu leurs expéditions pour alier charger à Java, dans un des ports du royaume des Pays-Bas.

Une autre île où les Hollandais, aujourd'hui sujets du Royaume-uni des Pays-Bas, ont des établissemens, est celle de Bornéo, une de celles qui forment les îles dites de *la Sonde*, dans la mer

¹ Samarang est une ville de l'île de Java, à environ soixante-dix lieues à l'est de Batavia. Les Hollandais y ont un comptoir et un fort: on y trouve beaucoup de Chinois; et l'empereur, ou sultan de Java, y fait sa résidence habituelle.

des Indes. On la regarde comme une des plus grandes du monde, ayant deux cent soixante-six lieues sur deux cent trente-cinq de large, et une surface de vingt-cinq mille trois cent trente-quatre lieues carrées. L'intérieur est marecageux, et habité par des peuples dont les maisons, construites sur pilotis au milieu des rivières, annoncent une civilisation à peine ébauchée. Les côtes sont peuplées de Macassarois, de Javanais, de Malais, et de Maures mahométans.

Le terroir y produit en abondance du riz, du coton, du sucre, du poivre, du camphre, qui, comme on sait, est la gomme d'un arbre extrêmement haut, et qui s'étend beaucoup. Il faut ajouter à ces diverses productions le benjoin, le sang-dragon, divers bois de construction, que les Chinois emploient pour construire des junks et des meubles; enfin le sagou qu'on y fabrique est excellent. On sait que cette espèce d'aliment est commune à toutes les îles de la Sonde, des Célèbes et des Moluques: c'est une pâte végétale que l'on retire d'une sorte de palmier. Les habitans de ces îles en font des petits pains qui se conservent long-temps, lorsqu'ils sont à l'abri de l'humidité. On le prépare aussi en petits grains; le feu sur lequel on les dessèche leur donne une couleur rousse à l'extérieur: c'est dans cet état qu'on l'achète pour le transporter en Europe et à la Chine. Cuit dans le bouillon ou dans le lait, il forme un aliment assez agréable, mais peu nour-

riss
com
I
où
dan
asse
des
et e
prop
L
ciété
coup
avec
sur l
géné
état
néan
cons
merc
Ap
qu'e
activ
Le m
regar
et de
devar
Des c
posse
luque
Angl

rissant : c'est pour cela qu'il convient aux enfans comme première nourriture.

Il y a beaucoup de Chinois établis à Bornéo , où ils ont des colonies très-anciennes , vivent dans une grande sécurité , et font un commerce assez considérable avec leur pays. Ils y importent des porcelaines , des toiles de coton , des soieries , et en exportent les productions , qui toutes sont propres pour la Chine.

Les naturels de Bornéo sont féroces , d'une société peu sûre , et ce n'est qu'avec peine et beaucoup de difficultés que les Européens commercent avec eux. Les Hollandais ont des établissemens sur les côtes de cette île soumis au gouvernement général de Batavia. Leurs comptoirs y sont en bon état , et leur ont été rendus par les Anglais , qui néanmoins n'ont point abandonné l'espoir d'y conserver un établissement si utile à leur commerce dans ces régions.

Après la paix de 1815 , et par suite des traités qu'elle a amenés , les Hollandais mirent une grande activité à rentrer dans leurs établissemens de l'Inde. Le moment était favorable pour eux , l'Angleterre regardant le nouveau royaume-uni des Pays-Bas et de la Hollande comme son ouvrage , et comme devant rester dans son alliance et sa dépendance. Des commissaires hollandais se rendirent dans les possessions de la Sonde , des Célèbes et des Moluques , pour y être remis en possession par les Anglais. Le gouvernement de Java fut réorganisé

sur un plus grand pied ; les Célèbes et les Moluques y furent incorporées.

Ce fut au printemps de 1818 qu'une expédition partit de Batavia , se rendit à Bornéo , releva les anciens comptoirs hollandais , en établit de nouveaux , et les commissaires-généraux du roi des Pays-Bas conclurent un traité avantageux avec le sultan de Pontiana. Les grands vassaux de ce prince , qui avait aussi transigé en leur nom , se révoltèrent contre lui. Le sultan marche à leur rencontre à la tête de ses troupes , grossies par une division de Hollandais ; il remporte une victoire complète. Ce prince , dans l'excès de sa reconnaissance , augmente encore les privilèges déjà obtenus par ses nouveaux alliés , qui voient ainsi sous leur influence exclusive une des îles les plus vastes et les plus fertiles du globe , une île dont on n'approchait qu'en tremblant , parce qu'on supposait que ceux qui l'habitaient n'avaient aucun principe de civilisation.

Ainsi , par des conquêtes et par une adresse ambitieuse , la Hollande s'étend dans les îles de la même manière que la compagnie anglaise sur le continent de l'Inde : aussi verrons-nous peut-être un jour ces deux puissances éclater en reproches , se disputer quelques possessions , et s'entre-détruire par des hostilités de toute espèce. Déjà nous avons vu éclater leur jalousie ; nous avons vu la hauteur britannique s'irriter de l'ambition des commissaires bataves.

de
en
don
Ma
Pay
dan
l'ut
men
afin
et u
aux
tati
L
nom
de l
Che
tine
Sian
été c
elle
lacc
poiv
clim
de l'
L
com
hom
que
vires

Toujours attachés à l'exécution pleine et entière de la rentrée en possession des colonies rendues en vertu du traité de 1814, ces commissaires donnèrent ordre à la même expédition d'aller à Malacca, d'y arborer le drapeau du royaume des Pays-Bas, et de relever les comptoirs hollandais dans cette presqu'île importante. Sentant toute l'utilité d'un pareil établissement, le gouvernement de Batavia y fit placer une station maritime afin de le protéger : deux vaisseaux de haut bord et une frégate se tiennent dans le port ou croisent aux environs pour le mettre à l'abri de toute tentative ennemie.

La presqu'île de Malacca, où est la ville de ce nom, est fort étroite, et d'environ cent-dix lieues de long. Quelques écrivains pensent que c'est la *Chersonèse d'or* des anciens. Elle ne tient au continent que par le nord, où elle confine aux états de Siam, ou plutôt au royaume de Johor, qui en a été démembré, et qui en est seulement tributaire : elle est séparée de Sumatra par le détroit de Malacca. Le principal produit de cette île est en poivre, dents d'éléphant, cannes, gommés. Le climat est un des plus doux et des plus agréables de l'univers.

Les habitans portent le nom de *Malais*, qui est commun à ceux des îles de la Sonde. Ce sont des hommes féroces et dangereux ; on évite autant que l'on peut d'en avoir dans les équipages des navires. Leur principal métier est la piraterie, qu'ils

exercer avec une grande audace et avec succès.

L'établissement de Malacca donne la clef des îles de la Sonde, des Moluques, de la Chine et du Japon. Ainsi on ne peut s'étonner de l'importance qu'ont mise les Hollandais à le ravoir : mais on peut trouver étrange la facilité avec laquelle les Anglais l'ont rendu. Aussi n'en sont-ils pas à témoigner leur mécontentement au sujet des concessions faites à la Hollande par la dernière paix.

Un de leurs papiers les plus accrédités dit à ce sujet : « Les Hollandais poursuivent le cours de leurs travaux iniques dans l'archipel Indien ; ils ont fermé les ports et forcé les navires nationaux à porter le pavillon et des papiers hollandais. Les ports, naguères indépendans de Bornéo, de Célèbes, de Sumatra, sont aujourd'hui (1820) en leur pouvoir, et ils ne manqueront point d'y établir le système d'exclusion qu'ils suivirent au dix-septième siècle. Qui pourra jamais oublier leurs barbaries, et particulièrement celles dont ils se souillèrent à Amboine en 1621, où ils mirent à la torture des Anglais qui s'y étaient établis, et finirent par les massacrer ? Le monopole de cette île et de celle de Banda tomba dès-lors dans leurs mains. Ils avouent aujourd'hui les mêmes intentions ; ils poursuivent dans ces parages lointains le même système d'hostilités contre le commerce britannique. Tout est mis par eux en usage pour dégrader et avilir le nom anglais, pour harceler

et
sur
s'en
ma
hos
bri
ma
tran
d'ag
men
Les
nop
proc
leur
y ve
au p
de n
«
notr
pays
nos
d'int
digè
en c
gates
tiner
plus
séque
landa
à Jav

et ruiner ceux des négocians de notre nation qui, sur la foi des traités, se sont établis à Batavia. Il s'en faut que nous soyons partisans de la guerre; mais notre cabinet ne souffrira pas que le système hostile suivi par les Hollandais envers les sujets britanniques continue de les exposer aux plus mauvais traitemens. Il exigera par des remontrances énergiques que ce cours d'usurpation et d'agression ait un terme. S'il en était autrement, tout le commerce oriental serait perdu. Les Hollandais s'emparent graduellement du monopole, et haussent arbitrairement le prix des productions de ce vaste archipel. Ils envoient pour leur propre compte des vaisseaux au Bengale pour y vendre le cuivre du Japon et l'étain de Banca au préjudice du commerce anglais et des intérêts de notre nation.

« Tous ces détails mettent au plus grand jour notre méprise. Devions nous leur rétrocéder ce pays? Mais nous n'avons pas encore articulé tous nos griefs contre leur ambition. Dans la vue d'interrompre toute communication entre les indigènes et nous; ils ont, vers la fin de 1818, mis en commission trois vaisseaux de ligne, cinq frégates, plusieurs sloops et beaucoup d'autres bâtimens armés. En un mot, la tranquillité ne peut plus régner dans cette partie du globe. En conséquence des restrictions imaginées par les Hollandais, le prix des denrées coloniales est triple à Java de ce qu'il était quand cette belle île se

félicitait d'être sous le gouvernement sage et paternel de la Grande-Bretagne. Nous répétons que la guerre ne saurait nous compter parmi ses partisans; mais il s'en faut que nous soyons disposés à sacrifier les droits, les intérêts, l'honneur de notre pays à une nation avide et rivale. L'Angleterre a été trop prodigue dans ses concessions envers la Hollande; mais, quoiqu'on ait sujet de s'en repentir, nous ne voulons pas enfreindre le traité. Qu'en vertu de cet acte diplomatique ils jouissent de ce qu'ils ont droit de posséder, mais qu'ils ne se mêlent plus de l'indépendance des ports nationaux, et qu'ils ne gênent plus notre commerce suivant leur caprice. »

Ces plaintes, quelque exagérées qu'elles soient, n'en annoncent pas moins les germes de divisions qui existent entre les deux nations, et qu'aux premières hostilités en Europe les possessions des Hollandais aux Indes seront exposées à devenir la proie de l'Angleterre.

La ville de Malacca est peu considérable par elle-même; mais elle l'est par sa position, par son commerce, qui pourrait être plus grand, et qui se borne au poivre et à quelques autres productions de l'île.

Les marchandises dont le gouvernement hollandais permet la descente à Malacca, sont, des draps légers, des vins en bouteilles, et quelques articles de modes.

On en peut tirer du poivre, du coton, du ben-

joir
déb
can
Chi
I
des
les
le m
y es
P
pou
est
auss
Lo
de c
leurs
guer
ractè
mas
dans
le tra
aperç
d'abo
ajou
Ell
qu'île
du no
égale
lité. I
de ter

join, du sagou, du bois rouge, qui trouve son débit à Bombay, de la noix d'areck, des rotins ou cannes, dont on fait un bon commerce avec la Chine.

Les navires trouvent en abondance à Malacca des provisions de bouche : les volailles, le poisson, les légumes, les fruits y sont à très-bon marché ; le mangoustan, ce fruit si recherché par son goût, y est très-commun.

Mais l'activité hollandaise réduit à peu de chose pour le commerce étranger tant d'avantages ; il en est de même de Sumatra, où les Hollandais ont aussi des établissemens.

Lorsqu'ils se montrèrent en 1818 sur les côtes de cette grande île pour prendre possession de leurs comptoirs, soumis aux Anglais pendant la guerre, ils y trouvèrent un concurrent d'un caractère ferme et d'un mérite distingué, sir Thomas Raffles, qui commandait l'escadre anglaise dans ces parages. Il en sera question plus bas, car le trait qui le concerne mérite de figurer dans cet aperçu de l'état des colonies. Mais disons un mot d'abord de Sumatra, mieux connue et appréciée aujourd'hui qu'autrefois.

Elle n'est séparée que par un détroit de la presqu'île de Malacca ; on lui donne près de dix degrés du nord au sud ; cette immense étendue n'est ni également peuplée, ni même connue dans sa totalité. Les chaleurs y sont tempérées par des vents de terre et de mer qui se succèdent régulièrement,

et par des pluies très-fréquentes. Des Malais en occupent la partie méridionale ; ils ont leurs maisons ou plutôt leurs cabanes élevées sur des piliers de bambou et couvertes de feuilles de palmier.

C'est dans le nord de Sumatra qu'on recueille le meilleur camphre et le meilleur benjoin de l'Asie ; il s'en fait un grand commerce avec les Chinois et les Japonais. Le pays est en général très-fertile.

Les Malais établis à Sumatra sont, comme ceux de Malacca, adonnés à la piraterie, qu'ils exercent surtout dans le détroit. On ne saurait trop se mettre en garde contre eux. Ils sont d'autant plus à craindre qu'ils font la course avec de grandes pirogues qu'ils manœuvrent aisément ; ils abordent de nuit, avec beaucoup d'audace et de férocité, les navires qui se laissent surprendre ; ils les pillent après en avoir égorgé l'équipage : ils arment aussi des bâtimens à deux mâts qui portent de l'artillerie ; ils en réunissent quelquefois plusieurs pour attaquer de gros navires.

Achem est la capitale de l'île, et le plus grand marché ; elle a un port excellent, fréquenté principalement par des Hollandais, des Anglais, des Portugais, des Danois et des Chinois.

On y porte de l'Europe, du fer, du cuivre, de l'acier, du plomb, des armes, des munitions de guerre, et des draps d'or ; de l'Inde on y porte des mousselines, des toiles peintes, des cotons filés et en bourre, de la soie, de l'argent, et surtout

du
ass
l'or
peu
les
fra
use
C
trou
Ach
l'île
A
à-vi
que
l'occ
deux
l'esp
quel
En
avaie
conc
le roi
aban
chin
l'une
Cet
tout p
dit su
certai

du riz, parce que le territoire n'en produit pas assez pour le besoin des habitans.

L'argent qu'on y porte y est échangé contre de l'or. Ce commerce donne du profit ; mais il ne peut être fait que par des personnes qui aient les connaissances nécessaires pour découvrir la fraude dont les Achemois, qui sont très-fripons, usent toujours lorsqu'ils vendent ce métal.

Outre cet or, dont on fait commerce et qui se trouve en quantité dans la rivière qui passe à Achem, on tire de cette ville les productions de l'île, surtout le camphre et le benjoin.

A peu de distance et à l'est de Sumatra, vis-à-vis le fort Palembang, est située l'île de Banca, que les Anglais remirent aux Hollandais. Elle fut l'occasion d'une discussion assez vive entre les deux nations : cette discussion fait trop connaître l'esprit qui les anime pour ne pas en donner quelque détail ici.

En rétrocédant aux Hollandais tout ce qu'ils avaient possédé dans l'Inde en 1803, l'Angleterre conclut au mois d'août 1814 une convention avec le roi des Pays-Bas, par laquelle la Hollande lui abandonnait en toute propriété la colonie de Cochin sur la côte de Malabar en échange de Banca, l'une des îles de l'archipel de la Sonde.

Cette île est précieuse pour les Hollandais, surtout par l'étain qu'elle tire de ses mines, et qu'on dit supérieur à celui d'Angleterre ; au moins est-il certain que les Chinois le préfèrent, parce qu'il est

plus malléable et se prête mieux à la fabrication de leurs vases sacrés. C'est même par une colonie de Chinois que sont exploitées ces mines, dont les produits annuels s'élèvent jusqu'à trois millions pesant. On porte cet étain à Canton, et il entre dans les échanges du commerce batave, qui charge du thé, des soieries, des toiles et des porcelaines au retour.

Arrêtons nous ici sur les suites de cet échange de Cochin contre Banca. Les événemens, les réclamations, les discussions dont il a été l'occasion jetteront de nouvelles lumières sur ce que nous avons dit de la rivalité qui règne dans l'Inde entre les deux seules puissances qui prétendent aujourd'hui à son commerce. Ces détails peuvent donner une idée juste de la politique de ces deux nations, et des prétentions qui un jour peuvent encore ou affranchir ou faire changer de maîtres leurs possessions : ces connaissances entrent dans celle du système commerciale et de l'état actuel des colonies européennes dans les deux Indes.

Banca était bien la propriété des Anglais lorsqu'ils l'échangèrent contre Cochin; mais le sultan de Palembang dans l'île de Java, en leur abandonnant par un traité cette importante possession, avait stipulé que l'Angleterre lui garantirait la couronne et ses autres états. L'acte qui stipule cet arrangement est ainsi conçu :

« Nous soussigné, sultan Ratoo Almed Naju-

me
gre
acc
me
dan
qui
et
Gra
Ind
rain
flot
acte
ritie
et r
lesd
min
prér
ban
être
le ro
pagn
à tou
îles,
par l
en a

' On
holland
Anglais
traité d
sagesse
blissem

mudin, souverain de Palembang; de mon plein gré, et en reconnaissance de la faveur qui m'a été accordée par le gouvernement anglais de Java¹, en me plaçant sur le trône de Palembang; confiant dans la générosité du gouvernement britannique, qui doit me mettre à portée de soutenir mon rang et ma dignité, cédon's à sa majesté le roi de la Grande-Bretagne, et à l'honorable compagnie des Indes, pour en jouir en toute propriété et souveraineté, les îles de Banca et Billeton, ainsi que les îlots qui en dépendent; renonçant par le présent acte, tant en mon nom, qu'en celui de mes héritiers et successeurs, et pour jamais, à tous droits et réclamations, à quelque titre que ce soit sur lesdites îles; renonçant aussi à la propriété des mines et de leurs produits, ainsi qu'à toutes les prérogatives exercées par les sultans de Palembang. Nous les reconnaissons, par le présent acte, être seules et exclusives propriétés de sa majesté le roi de la Grande-Bretagne et de l'honorable compagnie des Indes; et par les présentes enjoignons à tous les habitans maintenant résidant dans ces îles, ainsi qu'à ceux de nos sujets qui pourraient par la suite désirer de s'établir sur ce point, après en avoir obtenu la permission du gouvernement

¹ On sait que cette île, ainsi que la presque totalité des possessions hollandaises dans la mer des Indes, étaient sous la domination des Anglais, qui s'en étaient emparés, et qui les rendirent en vertu du traité de Paris, du 30 avril 1814, après les avoir administrées avec sagesse, intelligence, et y avoir fait prospérer tous les genres d'établissemens agricoles et commerciaux.

anglais, de servir ce gouvernement en bons et loyaux sujets; nous engageant de notre côté à protéger et faire respecter les familles et les propriétés de ceux des habitans de Banca et Billeton qui peuvent dans ce moment se trouver à Palembang, avec la faculté de se transporter dans ces îles quand ils le jugeront convenable; en vertu desquelles dispositions nous avons signé de notre main et apposé notre sceau, comme aussi la signature et le sceau de notre héritier apparent, et celui des principaux Pangerangs de ce royaume. Fait à Palembang, le cinquième jour jumad ul anwull. 12. Signés, *Pangerand Suria, Pangerand Aria.* 17 mai 1812, en présence de nous sous-signés, *W. Hunter, Rob. Meares.* »

Les Anglais, en cédant l'île de Banca aux Hollandais, étaient donc tenus de leur faire respecter les clauses de ce traité; mais les négociateurs n'en firent seulement pas mention: de manière que les Hollandais, ne se croyant liés par aucun engagement envers le sultan Ratoos Najumudin, l'ont depuis chassé de ses états de l'île de Java¹.

Cet oubli des convenances et de la justice n'a point échappé aux hommes dont l'Angleterre offre plus d'exemples qu'aucun autre état de l'Europe: ne redoutant ni l'autorité ministérielle,

¹ Une guerre assez vive entre les Hollandais et ce prince n'a cessé d'avoir lieu avec des chances différentes depuis cette époque; les dernières nouvelles annonçaient des succès marqués du sultan de Palembang, qui s'était remis en possession de ses états dans l'île de Java.

ni
fon
qu
opp
lors
du
ains
les
l'In
une
mar
élev
ont
malg
Da
quis
nobl
miss
que c
offert
«
cham
près
cienn
que c
lande
dérab

¹ 1^{er}
² Nou
Bretagne

ni l'abus de la faveur, ou la disgrâce de cour qui font la règle de conduite dans les pays despotiques, ces hommes savent prendre la défense des opprimés, fussent-ils aux extrémités du globe, lorsque surtout l'oppression est l'ouvrage des agens du gouvernement anglais. Ainsi Waren Hastings, ainsi Picton ont été attaqués par le parlement pour les vexations que le premier s'était permises dans l'Inde, et la cruauté exercée par le second contre une simple femme du peuple dans l'île où il commandait; et les membres du parlement qui ont élevé ces plaintes et poursuivi l'accusation n'en ont pas moins conservé la même considération, malgré qu'ils eussent dénoncé des abus d'autorité.

Dans l'affaire de l'échange de Banca, le marquis de Lansdown n'a point hésité à suivre d'aussi nobles exemples; indigné de la perfidie des commissaires anglais, il s'exprima avec autant de sens que de raison sur le manque de foi dont ils avaient offert une preuve si scandaleuse.

« Il n'est pas de mon intention, dit-il dans la chambre des pairs ¹, de discuter le principe d'après lequel on a rétrocedé à la Hollande ses anciennes colonies; cependant on pouvait douter que cette mesure fût convenable quand la Hollande recevait en Europe un accroissement considérable de territoire ². Le sujet qui doit occuper

¹ 1^{er} février 1819.

² Nous avons déjà fait remarquer au lecteur qu'alors la Grande-Bretagne espérait tenir le royaume-uni des Pays-Bas dans sa dépen-

l'attention de vos seigneuries n'est pas le principe d'après lequel le traité a été conclu, mais la manière dont il a été exécuté, parce que l'honneur, l'intérêt et la politique de notre pays se trouvent compromis dans ce mode d'exécution. Les faits qui m'engagent à occuper l'attention de vos seigneuries remontent à l'époque où les forces de sa majesté occupèrent l'île de Java.

« On se rappelle qu'en 1812 lord Minto, alors gouverneur-général de l'Inde, envoya une expédition à Java pour s'emparer de cet établissement hollandais. Ce grand homme d'état mérita sans doute des éloges pour avoir soumis cette île à la couronne britannique; mais combien sont plus grands et plus flatteurs les éloges qui lui sont dus pour avoir établi dans cette île un gouvernement sous lequel toutes les ressources du pays étaient développées et venaient augmenter la richesse et la prospérité de notre patrie! Les grands avantages attachés à cette conquête furent clairement établis dans le discours émané du trône, et par le vote du parlement. Ces avantages n'étaient que présumés; l'expérience les réalisa bientôt, puisque Java parvint rapidement au plus haut degré de prospérité que puisse atteindre une colonie dans la mer des Indes. Cette prospérité, cette splen-

dance par un mariage et un traité. Elle s'est méprise. Le mariage s'est fait avec la Russie, que les Hollandais craignent moins qu'ils ne craignent les Anglais: le Royaume-uni se trouve ainsi une annexe du vaste empire de Russie.

deur étaient dues au régime introduit et aux mesures prises par sir Thomas Raffles, auquel le noble lord avait confié le gouvernement de Batavia¹.

« Bientôt après, et par suite des recherches actives de sir Thomas Raffles, on découvrit qu'une population considérable vivait inconnue des Hollandais dans l'intérieur de l'île, à moins de supposer que la politique hollandaise avait eu des raisons pour laisser ignorer le véritable état de la population javanaise de quatre à cinq millions d'habitans². La plupart des princes qui habitent les côtes sont soumis aux Hollandais; ceux de l'intérieur sont indépendans. Le gouvernement anglais avait conclu avec eux des traités également avantageux à la Grande-Bretagne et à eux-mêmes. C'est le funeste résultat de l'un de ces traités qui a donné lieu à la motion que je vais faire.

« A peine fûmes-nous établis à Java, qu'on sentit que l'occupation de l'île de Banca pouvait, attendu sa position, être d'un grand avantage pour le commerce de la Chine. Le gouvernement britannique ne voulut point employer la force

¹ L'Angleterre doit à sir Thomas Raffles une excellente *Histoire*, ou plutôt une *Description historique de Java*, en deux volumes in-4°.

Ce gouverneur estimable a donné ainsi un exemple trop rare, quoique beaucoup plus commun en Angleterre que chez nous, celui d'avoir fait tourner au profit des connaissances politiques et statistiques les fonctions qu'il a exercées pendant six ans à Batavia avec une si grande distinction.

² Exagération évidente.

pour s'en emparer; mais, considérant qu'elle appartenait en toute propriété au sultan de Palembang, il négocia avec ce prince un traité par lequel cette île fut cédée à l'Angleterre, et, en retour de cette cession, le gouvernement anglais, par le même traité, a garanti au sultan la jouissance de ses autres états et la sûreté de son trône. C'est en ce moment, milords, que je réclame votre attention : peu d'années après cet arrangement, on jugea convenable de rendre aux Hollandais les colonies conquises sur eux dans les mers de l'Inde, et qui étaient en leur disposition avant 1805¹. Or, comme l'île de Banca ne fut jamais leur propriété, la rétrocession de cette île ne pouvait pas être stipulée; néanmoins, par un acte séparé du traité, Banca fut cédé au roi des Pays-Bas². Cette cession fut appuyée de divers motifs, et spécialement de l'acquisition de Cochin, cédé à l'Angleterre. Mais, pendant que nous recueillions les avantages que nous procurait la cession de Banca, on ne prit aucun soin d'assurer les droits et les intérêts du sultan de Palembang, qui, en conséquence de cet oubli, réclama la protection qui lui était due conformément au traité fait avec lui. Le gou-

¹ Les possessions hollandaises, excepté Ceylan, avaient été rendues à la Hollande, en vertu du traité d'Amiens. La rupture de ce traité, au mois de mai 1803, autorisait les Anglais à rentrer dans ces possessions, la Hollande étant partie contractante avec la France.

² Nous avons vu plus haut que Banca fut échangée, par un traité signé à Londres le 13 août 1814, contre Cochin, appartenant aux Hollandais, mais occupé par les Anglais.

verneur anglais, qui avait reçu l'ordre pur et simple de rendre la colonie, était sans pouvoir pour stipuler des conditions en faveur du sultan Nujumudin ; il fut donc obligé de se renfermer dans une protestation contre l'infraction par les Hollandais des clauses du traité relatif au sultan de Palembang. Cette protestation était à peine rédigée et signée, que les commissaires hollandais entourèrent sir Thomas Raffles afin de s'assurer s'il n'avait point reçu d'Europe des instructions pour lever ces difficultés. Ils s'en tinrent au contenu littéral de la clause stipulée dans le traité, et en réclamèrent la stricte exécution. Sir Thomas Raffles fut donc obligé de consentir à la remise pure et simple de l'île de Banca.

« A peine les Hollandais en eurent-ils pris possession, continue le marquis de Lansdown, qu'ils commencèrent à empiéter sur les droits du sultan de Palembang, et détruisirent son autorité, sans avoir égard au traité par lequel la Grande-Bretagne avait garanti à ce prince la souveraineté de ses états. Sir Raffles a plusieurs fois renouvelé ses réclamations en faveur de ce souverain, et toujours sans succès ; il a été réduit à faire de nouvelles et inutiles protestations. »

Le noble pair obtint que les pièces relatives à cette affaire seraient remises sur le bureau ; mais il ne paraît pas que des mesures efficaces aient été prises pour faire cesser l'infraction du traité ; on sait seulement qu'une guerre acharnée et

meurtrière a été le résultat de la mauvaise foi des Hollandais, et que peut-être verront-ils un jour toute la population de l'île insurgée contre eux. Déjà celle de Palembang a exercé des violences qui rendent périlleuses les communications dans l'intérieur. Le sultan, remis sur le trône par ses sujets fidèles, menace sans cesse les établissemens hollandais ; la compagnie hollandaise court risque de perdre Banca, après avoir voulu la posséder à titre illégitime, et après avoir chassé de ses états le prince qui ne l'avait cédée aux Anglais qu'à des conditions qui sont devenues obligatoires pour elle. Mais peut-être que les Anglais eux-mêmes voient avec plaisir cette discorde, qui doit tendre à affaiblir, ou au moins à troubler les affaires de leurs rivaux dans l'Inde.

Outre les îles Célèbes et de la Sonde, les Hollandais recouvrèrent, en vertu du traité de Paris, leurs autres possessions aux Moluques : elles avaient, comme les précédentes, été envahies par les Anglais dans la guerre de 1796, et rendues à la paix d'Amiens. Reprises de nouveau, les Hollandais y rentrèrent depuis 1814, et les mêmes commissaires à qui les Anglais avaient remis les îles de la Sonde et les Célèbes rentrèrent également en possession de Timor, d'Amboine, et de quelques autres îles faisant partie du même archipel.

Les principales sont, Amboine, Banda et Timor. Nous nous y attacherons de préférence. L'importance du commerce qu'y font les Hollandais

nou
ne p
sés
L
guez
qu'il
toise
cette
offre
côté
dang
par l
tant
par l
l'île.
le sié
charg
cilité
La
avec
bien f
de la
Quan
d'une
rels,
L'a
bles e
qui c
tuelle
la plu

nous y engage ; nous aurons soin cependant de ne pas répéter les détails déjà si amplement exposés par *l'Historien des deux Indes*.

L'île d'Amboine, d'environ douze lieues de longueur sur trois de largeur, est divisée en deux presque-îles réunies par un isthme d'environ trois cents toises de large. Deux baies profondes forment cette séparation ; celle qui est du côté de l'ouest offre un havre commode et sûr ; celle qui est du côté de l'est, beaucoup plus petite et plus dangereux, tant par son mauvais mouillage que par les rochers qui bordent ses côtes : c'est pourtant de ce côté qu'est placé le fort *Vittoria*, élevé par les Portugais lors de la première conquête de l'île. Les Hollandais l'ont conservé, et en ont fait le siège de leur gouvernement. Les vaisseaux s'y chargent, quoiqu'ils dussent trouver plus de facilité à entrer et à sortir par la grande baie.

La ville d'Amboine est très-propre, et bâtie avec autant d'élégance que de régularité. Elle est bien fournie d'eau, qui, encore qu'elle ne soit pas de la meilleure qualité, est saine et bonne à boire. Quant à celle que prennent les vaisseaux, elle est d'une source courante très-estimée par les naturels, qui en vantent les excellentes qualités.

L'aspect général de l'île est des plus remarquables et des plus pittoresques. Les épaisses forêts qui couvrent les montagnes, la verdure perpétuelle des vallées, de riants hameaux, et partout la plus riche culture, présentent le spectacle varié

de tout ce que la nature est susceptible de produire dans les climats des tropiques. Les deux parties de l'île, séparées comme nous l'avons dit, s'appellent *Leytemore* et *Hitor*. Le *Leytemore* est un peu moins grand que l'autre; mais, comme le fort *Vittoria* y est situé, il a plus d'habitans, et les terres y sont mieux cultivées que dans le *Hitor*.

Pour la facilité de la récolte des clous de giroffes, une des riches productions de l'île, et même la principale, les Hollandais ont formé plusieurs petites *résidences* subordonnées à l'établissement d'*Amboine*, qui comprend la province de ce nom et ses dépendances. Il y a sept grands districts et quatre-vingts petits, tous dans la division de *Leytemore*, sous la surveillance immédiate du gouverneur. Les *résidens* subordonnés sont chargés chacun de six ou dix négreries. Il faut excepter le résident de *Saparoua*, qui est en même temps gouverneur de la province de *Lauk*, qui contient quatre districts au sud-ouest d'*Amboine*, avec les petites îles de *Saparoua* et de *Noessalant*. La première comprend treize districts, et la seconde sept. Ces îles produisent une grande quantité de très-beaux giroffes, et cette résidence est la plus importante pour le gouvernement. L'île de *Harockoe*, avec les districts de *Tolochor*, *Tengatinga* et *Tial*, dans la péninsule de *Hitor*, forment une province sous les ordres d'un résident. Tous les districts que nous venons de nommer produisent beaucoup

de g
cult
de C
est s
Har
gouv
et S
de c
don
Co
genc
tingu
oran
excep
sont
dans
To
quelq
de la
raine
actue
posse
cham
ont la
fense
que l
rainet
pas de
d'une
leur d

de giroffiers ; il est très-strictement défendu d'en cultiver dans d'autres parties de l'île. Toute la côte de Céram, qui est divisée en trente-sept districts, est subordonnée aux trois résidences de Saparoua, Harockoe et Hila ; les autres lieux dépendans du gouvernement d'Amboine sont, Eomo, Manipa et Saway : chacun d'eux a une petite résidence de deux ou trois districts, qui lui sont subordonnés.

Ces districts ou négreries s'appellent aussi *ré-gences*, et les officiers qui y commandent sont distingués par les titres de régens, rajahs, pattirs et orankaios. Ils sont nommés par le gouverneur, excepté dans quelques résidences où les régens sont des descendans d'anciens Portugais établis dans l'île.

Tous les gérans des provinces d'Amboine, de quelque distinction qu'ils soient, sont dépendans de la compagnie, qui est non-seulement souveraine absolue dans l'île, mais même propriétaire actuelle du sol. Toutes les terres sont dans sa possession immédiate, à l'exception de quelques champs qui appartiennent à des particuliers qui ont la permission d'aliéner les terres, avec défense d'y cultiver les giroffiers. Toutefois, quoique la compagnie prétende au droit de suzeraineté sur le sol, elle reconnaît qu'on ne peut pas dépouiller les habitans des différens districts d'une partie quelconque de leurs propriétés, sans leur donner un dédommagement suffisant, par-

ticulièrement quand leurs terres produisent des girofliers qui, étant considérés comme propriété héréditaire des planteurs, sont regardés comme inviolables.

Dans tous les districts où on cultive le giroflier, les terres qui sont réservées à ces plantations ont été partagées parmi les habitans : ces portions sont appelées *daty-lands*. On tient un registre exact de leur produit ; on compte les girofliers tous les ans, et l'on tient note de leurs qualités. On est obligé de porter chaque année le produit de ces arbres aux magasins de la compagnie, dont le privilège est restreint à la Chine, au Japon et aux Moluques.

Cependant les *daty-lands* ne sont pas exclusivement employés à la culture des girofliers ; seulement il s'en trouve dans chaque district, et partout on les compte, comme on vient de le dire. On prend un très-grand soin de tous, et on veille à ce que leur terre soit bien sarclée, et à ce qu'ils soient bien abrités. Lorsque de jeunes girofliers viennent à pousser dans quelques autres parties du district, on les transplante dans les *daty-lands*, à moins qu'il n'y ait déjà assez d'arbres.

La récolte des clous commence ordinairement à la fin d'octobre ou au commencement de novembre, et continue jusqu'en février ; il y a en avril et en mai une seconde récolte, mais d'une qualité inférieure.

La manière de recueillir les clous est tout-à-fait

part
qu'i
on e
qu'i
soien
ce q
mid
en s
trair
Q
vent
la liv
colte
qui s
dans
nue e
profit
pagni
dédue
ciens
La
maga
nou
en su
par le
le pro
l'autre
et par
les offi
la con

particulière. Chaque cultivateur porte la quantité qu'il en a recueillie à un endroit où on la pèse ; là, on enregistre exactement son nom et la quantité qu'il a remise ; mais , à moins que les clous ne soient absolument secs, on ne marque pas tout ce qu'ils pèsent ; et , s'il s'y trouve la moindre humidité, la compensation, pour ce qu'ils perdront en séchant, rend l'estimation tout-à-fait arbitraire.

Quoique le prix nominal auquel les clous doivent être payés soit de près de 4 shellings 8 pences la livre, la somme effective qu'on assigne à la récolte est bien inférieure à cause des déductions qui sont faites dans l'évaluation de la denrée et dans le paiement du cultivateur. La principale retenue est de vingt pour cent sur le poids des clous au profit du gouverneur et des employés de la compagnie. En outre, il y a encore quelques petites déductions pour le régent et les principaux anciens du district, puis pour le rajah ou l'orankaio.

La totalité des clous est exactement portée aux magasins de la compagnie, aux conditions que nous venons de dire. Le droit de vingt pour cent, en sus du poids, est établi depuis long-temps par le gouvernement de Batavia ; il est prélevé sur le produit annuel, qu'on estime, l'un portant l'autre, à six cent mille livres pesant de clous, et partagé entre le gouverneur, le commandant, les officiers civils et militaires de l'île, les agens de la compagnie et les autres personnes attachées à

son service. Ce droit de vingt pour cent prélevé sur six cent mille livres pesant de clous fait cent vingt mille livres pesant qui, à raison de 56 rixdallers par baher¹, valent 12,218 rixdallers, qui sont divisés comme nous venons de le dire.

Quoique nous ayons porté la quantité de clous pour une année moyenne à six cent mille livres pesant, elle varie cependant en plus ou en moins. L'état suivant, qui se rapporte à l'époque de l'occupation de l'île par les Anglais, en est une preuve.

Il y avait alors trois mille quatre cent vingt et un daty-lanes, où l'on cultivait cent cinq mille neuf cent vingt-sept arbres portant fruit ; vingt-deux mille vingt arbres à moitié de leur croissance ; onze mille sept cent quarante-neuf jeunes arbres : total cent trente-neuf mille six cent quatre-vingt-seize girofliers.

Le produit de ces arbres était de six cent quatre-vingt-dix mille quarante-sept livres pesant dans les bonnes années, et moindre dans les années communes ; ce qui donne la moyenne indiquée.

La population d'Amboine et de ses dépendances est très-exactement connue par chaque district. Il y a des hommes chargés de tenir un compte régulier du nombre de familles ; et dans le mois d'août ils forment les listes des naissances de toutes les classes. Ces listes sont envoyées au secrétariat du gouvernement, et c'est sur elles qu'on forme

¹ Le baher pèse environ cinq cent cinquante livres. Le rixdaller vaut 5 francs 25 centimes.

les
regi
dan
poss
mill
cent
huit
mah
de Cl
qui s
de sa
à leu
core,
honne
ils pas
qu'ils
se fait
vent en
Quo
delà de
sion de
bourag
terre fé
l'île est
nitures
bitans d
et que
elle a au
presque
l'usage

les registres généraux pour toute l'île. D'après ces registres, il paraîtrait qu'il y avait à Amboine et dans ses dépendances, à l'époque de la prise de possession des Anglais (en 1803), quarante-cinq mille deux cent cinquante-deux habitans, dont cent quatre-vingt-huit Européens, dix-sept mille huit cent dix-huit chrétiens protestans, les autres mahométans. Il y avait en outre un petit nombre de Chinois, et les Alsores, ou indigènes idolâtres, qui se distinguent par le barbare usage de couper de sang-froid et pour la moindre querelle la tête à leurs voisins ; et, ce qui est plus horrible encore, c'est que, dans l'opinion, ce crime leur fait honneur, et que plus ils ont coupé de têtes, plus ils passent pour braves : il en est de la réputation qu'ils acquièrent de la sorte comme de celle que se fait chez nous un homme qui, s'étant battu souvent en duel, aurait chaque fois tué son adversaire.

Quoique le sol d'Amboine pût produire bien au-delà des vivres nécessaires à ses habitans, l'aversion des Amboiniens pour le travail et pour le labourage est telle, que les neuf dixièmes de cette terre féconde restent en friche. Il en résulte que l'île est dans la dépendance de Java pour ses fournitures de grains et de bétail ; mais, comme les habitans originaires du pays vivent surtout de sagou, et que l'île en produit abondamment, et comme elle a aussi une quantité considérable de poisson, presque tous les vivres qu'on tire de Java sont pour l'usage des Européens et des naturels chrétiens.

L'indolence qui a empêché les habitans d'Amboine d'élever du bétail et de cultiver les terres, est aussi la cause de leur ignorance dans les arts mécaniques; ils ne savent pas même manufacturer les étoffes grossières dont ils s'habillent; il faut qu'ils les tirent de Java et du Bengale.

L'état de dépendance où se trouve l'île donne aux résidens des provinces, aussi-bien qu'aux officiers qui commandent les différens postes, l'occasion de faire un commerce très-lucratif avec les paysans qui sont sous leur autorité. Ils tirent tous les ans des magasins de la compagnie des fournitures très-considérables d'articles nécessaires aux indigènes, particulièrement des étoffes bleues, qu'ils leur font acheter ensuite à un prix exorbitant; et pour leur donner les moyens d'acheter les articles dont ils ont besoin, les résidens leur prêtent encore de l'argent à usure; de sorte qu'ils réduisent ces malheureux à l'alternative de souffrir les vexations les plus horribles, ou de recourir à la fraude, s'ils ne veulent se passer des objets dont la nature et l'usage leur ont fait une nécessité.

C'est sans doute le souvenir de cet état de choses qui rendit si odieux aux habitans le retour de l'ancienne domination hollandaise, et qui, à la reprise de possession, excita un soulèvement à Amboine.

Il paraît cependant que les Hollandais avaient concerté quelques mesures pour mettre un terme à

ces
lati
se s
rem
O
de l
belle
ragé
vrais
richi
donn
danc
l'indi
denta
rence
Le
mais
rager
danc
soigné
moka.
On
ment
ville d
nent é
blé de
n'y son
fort pe
croît n
bas pe

ces abus ; mais , s'il fallait s'en rapporter aux relations postérieures , on aurait lieu de croire qu'ils se sont en partie rétablis : les Anglais y avaient remédié.

On devrait voir figurer parmi les productions de l'île l'indigo d'une excellente qualité et d'une belle couleur ; mais les Hollandais en ont découragé la culture par deux raisons : la première , vraisemblable , d'empêcher les naturels de s'enrichir par cette industrie , ce qui pourrait leur donner les moyens de recouvrer leur indépendance ; la seconde , de protéger le commerce de l'indigo que la métropole fait avec les Indes occidentales , et de prévenir le tort que la concurrence n'aurait pas manqué de faire.

Le sucre vient ici dans sa meilleure qualité ; mais on n'a encore rien fait pour en encourager la manutention. Le café se trouve en abondance dans toute l'île ; et pour peu qu'on en soignât la culture , il égalerait en qualité celui de moka.

On pourrait cultiver le blé très-avantageusement sur les belles collines qui environnent la ville d'Amboine : le sol et le climat lui conviennent également. Il y vient une grande quantité de blé de Turquie. Le riz sec et le riz de montagne n'y sont pas non plus inconnus ; mais on a donné fort peu d'attention à leur culture. Le fruit à pain croît naturellement dans l'île ; il n'y a que le bas peuple qui en fasse usage. Le cacaoyer y

prospère ; cependant on en néglige la culture.

Il y a une grande variété de fruits ; on doit compter parmi les plus délicieux le mangouste, le rumboste, et les plus grosses et les plus belles mangues du monde. Il y a quelques espèces de ces dernières qui ne se trouvent pas dans l'Inde ; une entre autres qui ressemble si exactement à la prune blanche du Mogol, qu'on n'en peut reconnaître la différence qu'au goût : c'est la véritable mangue. Le kanary est une sorte d'amande que les naturels aiment beaucoup ; il est plus agréable et plus sain que celui de Banda ; il est fort gros, et donne beaucoup d'huile. Dans les deux îles, l'arbre du kanary sert aux mêmes usages ; il abrite le giroflier et le muscadier.

La culture du muscadier a été défendue bien des années à Amboine, comme celle du giroflier l'est actuellement dans toutes les îles des Épices, à l'exception de celle-ci. S'étant aperçu il y a quelques années que les clous que Banda produisait ne suffisaient pas, à beaucoup près, aux demandes, et peut-être dans la vue d'épargner un établissement à Banda, on favorisa la culture de cette production à Amboine, en donnant de plus que ce qu'on accordait dans la première île, une prime d'un rixdaller pour le cent de clous avec le macis. Les habitans du Leytmore, animés par cet encouragement, entreprirent les premiers de cultiver dix mille arbres ; mais l'expérience montra qu'ils s'étaient trompés dans leur spéculation trop

ha
ce
et
me
soi
rab
à r
gna
tité
men
dan
guli
rabl
D
et n
pass
sujet
No
Amboi
ou si ce
y a de l
France
loi s'ex
commis
On ig
Françai
de la pe
sonnelle
à l'exer
étaient
momens
mettre à

hâtive, et qu'ils n'étaient pas en état de tenir cette promesse inconsiderée; car, malgré leur zèle et leur intelligence, il n'y a pas dans toute l'île la moitié de ce nombre de girofliers.

Si la culture des légumes était suffisamment soignée, l'île en produirait une quantité considérable de la meilleure qualité; des racines bonnes à manger de toute espèce, particulièrement l'ingname et la patate douce, s'y trouvent en quantité. La vente de ces dernières, considérablement augmentée depuis le séjour des Anglais dans l'île, a engagé les fermiers à en porter régulièrement au marché des provisions considérables.

Dans l'île d'Amboine les droits sont nombreux et malentendus. Tous les actes, et même les passe-ports pour aller d'un district à l'autre¹, sont sujets aux taxes du timbre et du sceau; le prix de

¹ Nous ne saurions dire si cette servitude des passe-ports établie à Amboine l'a été par imitation de notre loi du 10 vendémiaire an 4, ou si cette dernière a été imitée de l'usage établi à Amboine; ce qu'il y a de bien certain, c'est que cette loi porte que « toute personne en France, trouvée hors de son canton sans passe-port, sera arrêtée ». Cette loi s'exécute; elle produit à l'état trois millions, sauf les frais de commis qu'elle exige pour son exécution.

On ignorait autrefois en France un pareil assujétissement, et un Français pouvait aller, venir, s'arrêter où il voulait sans avoir besoin de la permission de la police. Ce n'est pas le seul cas où la liberté personnelle a été torturée au milieu des prétentions les plus absolues à l'exercice des droits politiques; comme si les droits politiques étaient quelque chose là où l'individu est cachafné, dans tous ses momens, dans toutes ses actions, à la police, qui peut ainsi le soumettre à ses convenances.

ces taxes est toujours porté au compte de la compagnie, et revient au trésor. Ces taxes, au reste, étaient peu de choses et plus gênantes pour les contribuables qu'utiles au gouvernement.

Voici le montant des autres droits à l'époque de 1795; ils ont dû augmenter depuis :

Privilège de la vente du rack, par an, 5,590 rixdallers.

Droits d'importation et d'exportation, 5,530 rixdallers.

Taxes sur le jeu, 1,196 rixdallers.

Taxes sur les bazars ou marchés, 1,710 rixd.

Impositions sur les Chinois, 514 rixdallers.

Droit de tuer les cochons, 250 rixdallers.

Droit de taverne, 26 rixdallers : ce qui forme un total de 14,814 rixdallers, à quoi il faut ajouter les taxes sur les actes dont nous avons parlé, et dont le montant nous est inconnu.

Il n'y a pas d'autres impositions sur les terres que le monopole de leurs meilleures productions; mais les habitans sont grevés d'une multitude d'obligations envers le gouvernement : une des plus onéreuses est sans contredit le service auprès du gouverneur, lorsqu'il fait sa ronde tous les ans dans les provinces et leurs dépendances.

Amboine offre tous les inconvéniens d'un pays soumis au monopole. De là les dispositions hostiles des habitans et leur penchant à s'affranchir d'une semblable servitude : on trouve le même esprit et les mêmes dispositions aux îles de Banda.

Elles sont au nombre de dix, et situées à 60 lieues à peu près au sud-est d'Amboine. Leur nom vient de la principale, appelée *Banda* ou *Banda-Neira*, où se trouve le siège du gouvernement.

Le muscadier n'est cultivé que dans quatre de ces îles, savoir : *Banda-Neira*, *Gonong-Api*, *Banda-Lantoir*, et *Pulo-Ay*. Les Hollandais en ont défendu la culture dans les autres, à cause de l'éloignement du siège du gouvernement qui y facilitait la contrebande.

Les îles de *Banda* sont toutes élevées ; mais, à l'exception de *Gonong-Api*, qui n'est pour ainsi dire qu'une lave, elles offrent un terroir gras et noir, partout couvert d'arbres, surtout de muscadiers. L'amandier s'y trouve aussi en abondance : il est d'une grande utilité, tant pour les abris qu'il donne aux muscadiers que pour son propre fruit. Il y a encore du bois de sandal et autres arbres qui y viennent naturellement. Sur les côtes de la mer on en trouve de toutes espèces qu'on laisse croître dans ces îles, parce qu'on suppose qu'en temps d'orage ils défendent les muscadiers des émanations de la mer, qui leur sont très-nuisibles.

Le fort *Nassau* est la principale fortification des îles de *Banda* ; il est situé sur le côté méridional de *Banda-Neira* : c'est un petit fort carré, avec un fossé plein d'eau, défendu du côté de la mer par un ouvrage à cornes. Les troupes sont en quartier dans ce fort, et on y tient aussi les greniers

publics ; mais les magasins pour les muscades et les girofles sont de l'autre côté de la forteresse , près de la maison du gouvernement. Au-dessus du fort Nassau , sur une éminence , se trouve le château de Belgica : c'est un vieux bâtiment pentagone , flanqué à ses angles de tours rondes ; il est entouré d'une muraille à petits bastions ; mais il n'a point de fossés. On dit que ce sont les Portugais qui l'ont bâti. La forteresse la plus importante ensuite est dans l'île de Banda-Lantoir ; on l'appelle *le fort Hollandia* ; il commande le premier goulet dans le havre de Lantoir ; mais les ouvrages sont très-faibles , et presque nuls pour la défense du côté de la terre.

La forme du gouvernement des îles Banda est différente de celle d'Amboine. Il ne s'y trouve en tout que les agens de la compagnie , quelques bourgeois et des esclaves. Comme ils n'ont d'autre objet que la culture des muscadiers , les affaires du gouvernement ne sauraient y être bien compliquées. Cependant il forme aujourd'hui un établissement distinct , qui consiste dans un gouverneur , un conseil de trois personnes et un secrétaire , ensuite une cour de justice régulière , comme à Amboine ; mais le gouverneur de Banda n'étant soumis à aucune inspection , encore moins à aucun contrôle supérieur , sa volonté fait la loi reconnue dans l'établissement.

La compagnie hollandaise était seule propriétaire du sol , aussi-bien que des esclaves employés

à la culture. La récolte des muscades étant le seul objet qu'on ait là en vue, celles des îles qui en produisent sont partagées en un certain nombre de plantations ou *parks*, comme on les appelle, tenues par des bourgeois du pays, descendans des Hollandais qui s'y sont établis les premiers. Les esclaves qui appartiennent à la compagnie sont affectés en certain nombre à chaque *park*, et les tenans les emploient à la culture des muscadiers. Ils sont obligés d'envoyer tous les jours les deux tiers de leurs esclaves aux *parks* pour nettoyer les arbres, cueillir les fruits mûrs, ramasser ceux qui peuvent être tombés pendant la nuit; et pour cela chaque esclave porte avec lui un petit panier et une houe.

La quantité de muscades et de macis n'a pas été considérable pendant plusieurs années. On prétend que ce déficit venait d'un manque de soin et d'intelligence dans la récolte, qui s'est beaucoup augmentée depuis. La récolte de la dernière année qu'on a trouvée dans les magasins, lors de la prise de possession de l'île par les Anglais, montait à quatre-vingt et un mille six cent dix-huit livres pesant de muscade, vingt-trois mille huit cent quatre-vingt cinq de macis.

Il y a, dans les quatre îles ci-dessus indiquées qui produisent la muscade, cinquante-sept plantations, et mille sept cent huit esclaves. Mais il n'y a rien de régulier ni dans la division des plantations ni dans la distribution des esclaves; et

ce serait un pas des plus importants vers l'amélioration de ces îles que de porter une attention scrupuleuse à ce que les plantations fussent plus proportionnées, et leurs bornes plus positivement déterminées. Des informations plus exactes ont appris aussi qu'il faudrait ajouter au service des plantations encore huit cents esclaves pour en mettre la culture dans l'état le plus prospère.

Le manque d'habitans dans ces îles semble malheureusement imposer la nécessité d'entretenir le nombre d'esclaves publics que nous venons de dire ; et cependant, quand on compare le peu d'ouvrage qu'ils font avec la dépense de leur entretien, on peut dire que leur service est le plus coûteux qu'on puisse employer. Quand il se trouve à faire quelque travail un peu considérable, le gouvernement est obligé de prendre à gages le peu d'artisans libres qui veulent bien travailler, et des esclaves des particuliers, dont le travail est au profit de leurs maîtres, qui y gagnent beaucoup.

Les îles de Banda tirent tous les ans de Batavia, avec les vivres qui leur sont nécessaires, des fournitures très-considérables en marchandises, coutellerie, quincaillerie, etc., qui se vendent à l'enchère quatre fois par an, ou bien en tout temps, quand le gouverneur sait que les habitans sont en état de payer. Sur toutes ces fournitures il y a un profit de cinquante pour cent.

Les bourgeois et les marchands chinois établis dans ces îles achètent non-seulement toutes les

ma
la c
ven
pro
arti
Cér
sud
ave
Cér
per
îles

L
très
on
de s
meu
de c
hom
voisi

L
de b
clav

D
du s
vern
était
nent
dont

Le
Banda

marchandises qui sont vendues pour le compte de la compagnie, mais encore toutes celles qui sont vendues par des particuliers. En outre de leur propre consommation, les Chinois exportent ces articles aux îles d'Aarou, à la Nouvelle-Guinée, à Céram (une des îles de la Sonde), aux îles du sud-ouest, qui ont un commerce considérable avec celles de Banda. En retour ils rapportent de Céram du sagou en pain et en farine; d'Aarou, des perles, des écailles de tortue, des plumes. Ces îles fournissent aussi des esclaves.

Les îles qui gisent au sud-ouest de Banda sont très-basses et environnées de rochers et d'écueils; on les nomme *du sud-ouest*, et sont au nombre de sept, dont la principale est *Kislier*: c'est la demeure du résident hollandais ou gouverneur de ce petit archipel. Sa garnison est de cinquante hommes, dont quelques-uns servent dans les îles voisines.

Le commerce de ces îles consiste dans un peu de bois de sandal, de daim salé, et quelques esclaves que l'on en tire.

Dans les derniers rapports sur Banda et les îles du sud-ouest, qui sont toutes sous le même gouvernement, le dénombrement de tous ces peuples était comme il suit¹: les îles de Banda contiennent cinq mille sept cent soixante-trois habitans, dont cent dix-neuf européens; et les îles du sud-

¹ Les îles d'Aarou, quoique dépendantes du gouvernement de Banda, ne sont pas comprises dans ce dénombrement.

ouest contiennent trente-six mille deux cent soixante-six naturels, dont deux mille trois cent vingt-deux qui se sont convertis au christianisme. Il paraît par cet état que la population des îles du sud-ouest est considérable; et cependant les Hollandais en tirent très-peu de parti. Quoiqu'un si grand nombre d'habitans de ces îles ait embrassé le christianisme, il paraît pourtant que la religion a eu fort peu d'effet sur leurs mœurs, et on ne voit point non plus que la compagnie en retire une véritable utilité; mais elle s'est proposé, en les tenant dans sa dépendance, d'empêcher que d'autres nations ne s'en emparassent, et ne vinsent partager le commerce avec les îles à épices.

Les Hollandais sont également maîtres de Timor, autre île de la mer des Indes, au sud des Moluques: au moins y ont-ils des comptoirs et des établissemens importans. L'intérieur de cette île était peu connu jusqu'à ces derniers temps, parce que les Hollandais qui s'y établirent s'occupèrent bien plus des profits qu'ils pouvaient y faire que d'en donner une exacte connaissance. Plusieurs peuples l'habitent, outre les naturels, mais surtout des Malais et des Chinois. L'île a vingt-cinq lieues de long sur cinq à six de large. De tous côtés elle est entourée de rochers escarpés et de hautes montagnes couvertes de hautes forêts; l'accès en est très-difficile pour les grands vaisseaux, parce qu'à une distance d'un quart de mille de la côte on ne trouve que peu d'endroits

prop
il n'
de C
com
Port
dès

L
peup
M. V
de la
en a
caus
cons
merc
y em

On
ties p
des I
tugai
obéis

Le
a dan
Le go
chanc
rois,
d'état
a enc
Rotty
Sumb

On

propres au mouillage, et que plus près des bords il n'y a que des écueils. La meilleure rade est celle de *Coupang*, où est le comptoir principal de la compagnie hollandaise, et celle de *Délil*, où les Portugais ont conservé un établissement formé dès 1669.

L'île de Timor n'est pas à beaucoup près aussi peuplée qu'elle devrait l'être d'après son étendue. M. Van-Hogendorf, Hollandais distingué, agent de la compagnie qui a résidé long-temps dans l'île, en a donné une bonne description, et attribue la cause de son peu de population à l'exportation considérable d'esclaves qui s'y fait, dont le commerce continue toujours, et à la petite vérole, qui y emporte beaucoup d'enfans.

On peut diviser l'île en quatre districts ou parties principales; le district des Hollandais, celui des Portugais noirs ou indigènes, celui des Portugais blancs et européens; celui des peuplades obéissant à des rois du pays.

Le chef-lieu du premier district est *Coupang*. Il a dans sa dépendance plusieurs rois ou souverains. Le gouverneur de *Coupang*, qui est un sous-marchand de la compagnie, juge les différends de ces rois, et les fait venir lorsqu'il s'agit des affaires d'état. Outre ce district, le gouverneur hollandais a encore sous sa direction les îles de *Poelo-Smaw*, *Rotty*, *Savo*, *Solor*¹, et une partie de celle de *Sumba*.

¹ On chercherait vainement tous ces noms dans nos dictionnaires

Les Hollandais possèdent encore dans ce district le fort de *Concordia*, bâti sur une hauteur au bord de la mer; une petite rivière y fournit constamment une quantité d'eau suffisante. Plusieurs agens et commis européens résident dans ce fort ou dans les environs. Le Campong, ou résidence des Chinois, qui font dans l'île plus de commerce que les autres nations, est sur la plage de *Concordia*, au niveau de la rade.

Le district des Portugais noirs, ou indigènes, est plus étendu que le précédent, et occupe la partie septentrionale de l'île. Il appartient aux Portugais originaires d'Europe, qui s'y sont établis et se sont alliés avec les peuplades voisines. Des missionnaires portugais viennent tous les ans baptiser les enfans et les instruire dans le christianisme.

Le district des Portugais blancs, ou européens, est situé vers le nord-est, et n'occupe point une grande étendue de terrain. Il est gouverné par un bailli portugais résidant à *Delil*, où est le principal comptoir de cette nation. La ville est défendue par un rampart garni de quelques pièces de canon. Les rois voisins de ce district sont alliés des Portugais, et ne souffrent point que les Hollandais circulent dans leurs états, tandis que les Portugais

de géographie; rédigés sur les anciens, ils ne font que répéter avec bien peu d'augmentation ce qu'on y trouve. La géographie moderne attend encore un dictionnaire étendu et au niveau des connaissances nouvelles du globe et de la statistique.

peu
de s
L
rop
tous
de l
nom
com
Port
l'un
Le
cont
dans
lesqu
leurs
coto
d'ore
vre,
Le
suite
de b
profo
mem
de la
Le so
grand
les ea
sont
rient
tites]

peuvent y circuler librement , et y acheter du bois de sandal , de la cire et des esclaves.

Le district des peuplades indépendantes des Européens , appelé communément *Belo* , comprend tous les états situés le long de la côte méridionale de l'est à l'ouest , et est gouverné par un grand nombre de petits rois , dont les uns favorisent le commerce des Hollandais , et les autres celui des Portugais , et qui , au besoin , prennent le parti de l'une ou de l'autre de ces deux nations.

Les principaux objets de commerce de cette contrée sont , le bois de sandal , qui ne croît pas dans le nord de l'île ; la cire et les esclaves ; contre lesquels les Hollandais et les Portugais échangent leurs marchandises , qui consistent en toiles de coton blanches et bleues , mouchoirs , boucles d'oreilles , couteaux , coraux , faïence , fils de cuire , armes , etc.

Le terrain de l'île de Timor ne forme qu'une suite continue de hautes montagnes couvertes de bois , et séparées les unes des autres par de profondes vallées , ce qui rend les passages extrêmement difficiles. Il n'y a de plaines qu'auprès de la mer ; encore sont-elles de peu d'étendue. Le sol y est en général stérile. On n'y trouve aucun grand fleuve , mais beaucoup de rivières , dont les eaux , à l'exception de la rivière de Coupang , sont malsaines , si l'on en boit. La plupart charrient de l'or. Les insulaires savent rassembler les petites parcelles de ce métal par le moyen de grandes

pierres spongieuses ou creuses , qui , opposées au courant, retiennent la poudre et les petites pierres où l'or est renfermé. Parmi ces sources aurifères, celle qui traverse les états du roi *Molo* est la plus abondante.

Il y a aussi des mines d'or et de cuivre dans l'île; les premières sont abandonnées; les secondes sont abondantes. On trouve même, sans fouiller la terre, de gros morceaux de cuivre auprès de Delil; et dans plusieurs autres endroits: mêlé à l'or, ce cuivre produit une sorte de *souas* aussi bon que s'il avait été composé avec du cuivre du Japon. On croit même que le cuivre de Timor contient un peu d'or, puisque les rivières y roulent des parcelles d'or et de cuivre, tantôt unies, tantôt séparées.

Il faut mettre au rang des productions principales de cette île le bois de sandal, dont on fait un très-grand trafic: on en exporte annuellement cinq à six mille quintaux. Il y a dans le commerce de trois sortes différentes de bois de sandal. La meilleure n'offre que des bois parfaitement polis, droits, sans gerçures, et totalement dépouillés de l'écorce extérieure. Les Portugais en paient chaque *picol*, ou poids de cent vingt-cinq livres, 64 à 72 fr. Le bois de la seconde qualité, qui diffère de l'autre par les rayures ou gerçures, se paie de 36 à 40 fr. le picol; celui de la troisième sorte est petit et tortu; il se vend de 20 à 24 fr. le même poids.

C'est dans la partie de l'île qui fournit le bois

de s
l'on
elle
elle
bue
abe
sur
L
si g
pres
de c
se p
mus
aucu
l'éco
poiv.
A
roya
vière
bois
pour
le fo
dista
de c
de d
dans
coup
puisc
de d
ce te

de sandal, c'est-à-dire la partie méridionale, que l'on fait aussi d'abondantes récoltes de cire. Si elle est plus rare dans la partie septentrionale, elle y est aussi de meilleure qualité; ce qu'on attribue à la nature des fleurs dont se nourrissent les abeilles, qui ont l'habitude de faire leurs ruches sur les branches des grands arbres.

Les bambous croissent dans l'île de Timor en si grande quantité, qu'ils y forment des forêts presque impénétrables. On-y trouve aussi du bois de charpente, mais de mauvaise qualité, et qui se pourrit promptement. L'île renferme quelques muscadiers sauvages, mais dont les fruits n'ont aucune odeur, ainsi que quelques canneliers, dont l'écorce a le goût âcre et mordant comme le poivre.

A dix ou onze milles de Coupang, dans le royaume d'Auphouan-Sorbian, auprès de la rivière de Feto-Maas, se trouve la même espèce de bois que l'on transporte de Malacca à Batavia pour en faire des mâts de vaisseaux. La forêt qui le fournit est dans un terrain plat, à très-peu de distance de la mer. On y voit des arbres tout droits de cent pieds de haut, et de trois à quatre pieds de diamètre. Il n'y a pas de doute qu'on ne puisse, dans les environs de Coupang, établir avec beaucoup de succès des plantations d'*arbres de jati*, puisque l'expérience a prouvé que dans l'espace de dix ans la semence de ce bois a produit dans ce terrain des arbres de plus de trente pieds de

hauteur et de sept pouces d'épaisseur. Dans les terrains marécageux, les habitans de Timor plantent beaucoup de tabac. L'indigo est aussi très-commun dans toute l'île : malgré cela on ne sait pas l'appréter. La compagnie a essayé d'en établir une fabrique ; mais elle n'a pas réussi. On a aussi tâché, infructueusement, d'y propager le poivre, que produisent les forêts dans l'état sauvage. Beaucoup d'arbres à Timor fournissent des feuilles et des racines propres à la teinture.

Les plus grandes richesses des Timoriens consistent en bétail, en esclaves, en or. Les insulaires font usage de ce métal dans toutes leurs négociations, et il est rare qu'ils en entament une sans que l'or en soit la condition préliminaire. D'un autre côté ils n'entreprennent rien avant d'avoir sacrifié un buffle, un cochon, ou une poule, selon l'importance de l'entreprise, afin de se rendre favorables les génies malfaisans, et pour savoir si leurs affaires auront du succès. En général les Timoriens sont très-superstitieux, et l'on retrouve chez eux des coutumes barbares et insensées qui dérivent de cette superstition.

Ils sont aussi grands amateurs des armes d'Europe, et paient très-chers les fusils, les sabres, les piques, et la poudre qu'on leur apporte.

Le terrain de l'île étant stérile, ne produit en général que du riz. Peu d'entre les habitans ont quelques buffles pour cultiver la terre : aussi n'y a-t-il que les rois seuls qui fassent labourer. Le

pe
son
sté
esp
les
I
que
de
ress
des
peu
ses
tend
des
la lo
cile,
l'acc
de ju
gran
vaut
heur
touj
avec
dém
sans
expé
saire
publ
effet
O

peuple se contente de planter un peu de riz ; mais son mets ordinaire est le maïs ; et si une année stérile le prive de cette nourriture , il mange une espèce de pomme de terre sauvage qui croit dans les terrains pierreux.

Le gouvernement des Timoriens est monarchique absolu : c'est celui des peuples de l'Inde et de l'Asie. Cependant le pouvoir de leurs rois est resserré dans des bornes plus étroites que celui des despotes orientaux. Aucun roi de Timor ne peut attenter à la vie , à la liberté ou aux biens de ses sujets. Il ne reste qu'à savoir comment ils entendent le mot *attenter* ; on peut attenter de bien des manières , sans cependant avoir l'air de violer la loi. Ici l'abus du pouvoir paraît cependant difficile , puisque , avant d'arrêter un homme , il faut que l'accusation ait été portée devant une assemblée de juges pris parmi les grands ; car il y a aussi des *grands* dans ce royaume , dont le monarque ne vaut pas un bourgmestre de Hollande. Mais malheureusement cette règle de jugement n'est pas toujours suivie ; elle ne l'est que vis-à-vis de ceux avec qui ces petits despotes n'ont aucun intérêt à démêler. Souvent les prévenus sont condamnés sans même avoir été interrogés ; cette manière expéditive est regardée comme un moyen nécessaire au maintien de l'ordre , et les beaux esprits , publicistes et courtisans timoriens , trouvent en effet que leurs souverains ont raison.

On pourrait appliquer à cette île la réflexion

que nous avons déjà faite ; c'est que les Européens, pour l'intérêt de leur commerce et l'extension des débouchés si nécessaires à ce commerce, ne sauraient trop y affaiblir l'autorité despotique, et y étendre la liberté et la civilisation, d'où dérivent les besoins de la consommation et de la culture, sans lesquelles il n'y a ni industrie, ni échange, ni par conséquent de commerce.

Les Anglais, convaincus de ce principe salutaire, en avaient fait la règle de leur conduite, au moins jusqu'à un certain point, pendant le temps qu'ils possédèrent les îles à épices.

Comme ils croyaient conserver ces îles et y former des établissemens dans l'intérêt de leur commerce, ils avaient projeté d'y perfectionner la culture des arbres à épices, et d'y établir une forme de gouvernement propre à les seconder. Les documens que nous en avons méritent d'être consignés ici, parce qu'ils présentent des vues utiles et des connaissances commerciales recueillies sur les lieux, et d'autant plus précieuses, que ce qui regarde les îles à épices a toujours été tenu très-secret par les Hollandais. Ce n'est même que depuis que les Anglais les ont possédées qu'on en connaît les détails d'une manière positive.

Dans le projet d'étendre le commerce des épices et de faire dans les îles de Banda et toutes celles qui en produisent des établissemens solides, il faudrait, disaient les Anglais lorsqu'ils en étaient maîtres, faire d'Amboine le siège du gouverne-

me
con
tip
cel
der
qui
d'ap
con
cad
boin
on
avec
den
a dé
tions
imm
mesu
en é
toute
serai
ne fa
le go
ces p
« C
ces î
Grand
qu'on
vient
premi
propo

ment. Ce gouvernement donnerait tous les encouragemens possibles à l'agriculture et à la multiplication du bétail dans les îles de Banda et dans celles qui les avoisinent. On pourrait, dans ces dernières, donner des propriétés aux fermiers qui s'y établiraient, pour les mettre dans le cas d'approvisionner leurs fermes ; mais ce serait à condition qu'ils se livreraient à la culture des muscadiers, qui serait concentrée dans l'île d'Amboine. A mesure que les arbres s'y multiplieraient, on couperait tous ceux des autres îles : ainsi, avec le temps, toute la culture de cette précieuse denrée serait concentrée dans Amboine, où elle a déjà une qualité supérieure, et où les plantations auraient l'avantage d'être sous la surveillance immédiate du gouvernement suprême. Par ces mesures, les établissemens subordonnés seraient en état d'approvisionner en bétail et en grain toutes les îles des Épices. Les dépenses de l'état seraient considérablement diminuées, en ce qu'il ne faudrait plus qu'un établissement, tant pour le gouvernement interne que pour la défense de ces possessions.

« Quelle que doive être la décision à l'égard de ces îles, soit qu'on juge plus avantageux pour la Grande-Bretagne d'en garder la possession, soit qu'on préfère de les rendre à la Hollande, il convient toujours ici d'envisager la chose dans la première supposition, et, en conséquence, de proposer pour leur administration ce qui peut les

améliorer, les rendre du plus grand avantage possible pour l'état, et en même temps procurer le bonheur des habitans.

« Les îles des Épices ont des relations très-étroites avec les royaumes de Ternate et de Tidor, et les nombreuses îles qui en dépendent, y compris toutes celles entre ces états et la Nouvelle-Guinée. Amboine et Banda ont été toutes les deux sous la domination du roi de Ternate; et les Hollandais, par courtoisie, lui paient encore tous les ans une somme, quoique dans le fait ce soit lui qui soit leur tributaire.

« Le seul objet que les Hollandais aient eu en vue en mettant les souverains de Ternate et de Tidor sous leur dépendance, a été d'empêcher qu'ils ne fissent des plantations d'épices; car, malgré la quantité de poudre d'or qu'ils tirent de leurs royaumes, la perte que leur cause cet établissement monte à 30,000 livres sterling par an, sans parler de ce qu'il meurt d'hommes dans les différentes garnisons. Il paraît donc utile, non pas seulement d'ôter ces îles aux Hollandais, mais de les remettre comme provinces libres aux naturels. L'obligation que nous aurait ces princes les engagerait à faire avec les Anglais des conditions qui nous assureraient exclusivement le commerce de leurs épices.

« L'île de Macassar, quoique de peu d'intérêt pour Amboine et Banda, si on la compare avec elles pour la culture des épices, est cependant

d'i
da
à p
à r
dan
alle
de
pou
sion
de
teni
atta
don
dans
four
dont
quel
ram
chan
établ
auton
adop
sessio
les p
nitio
com
et les
au p

d'une grande importance pour notre commerce dans ces mers , parce qu'elle est en tout temps à portée de fournir une grande quantité de vivres à nos vaisseaux , et qu'elle se trouve précisément dans la route de nos bâtimens chinois , tant pour aller que pour retourner.

« On sait déjà que les principaux rajahs de l'île de Célèbes ont dernièrement manifesté leur haine pour les Hollandais , qui ont fomenté des dissensions parmi eux : ainsi, les mettre en état de sortir de l'infériorité où les Hollandais affectent de les tenir , serait sans doute le meilleur moyen de les attacher aux Anglais et de les disposer à nous donner la préférence pour le commerce. Alors , dans certains cas pressans , ils pourraient bien fournir nos îles des Épices du grain et du bétail dont elles auraient besoin.

« A l'égard du commerce qui s'est établi depuis quelques années avec les îles au nord-est de Céram , et des tentatives que nos vaisseaux marchands du Bengale ont faites pour former ici un établissement , on conçoit que , si la politique a autorisé cette mesure dans le temps où elle a été adoptée , maintenant que les Anglais sont en possession des îles des Épices , elle aurait les effets les plus préjudiciables. Les armes à feu et les munitions militaires sont les principaux articles de commerce que nos vaisseaux portent dans ces îles ; et les introduire chez des peuples qui sont tout au plus dans l'enfance de la vie sociale ne peut

qu'arrêter leurs progrès dans la civilisation ; ce serait leur fournir les plus sûrs moyens de succès dans les hostilités contre leurs voisins, qu'il est de notre intérêt de protéger ; c'est en même temps les mettre en état de piller nos propres vaisseaux, et peut-être dans quelque temps d'envahir nos possessions. Il faudrait donc que ce commerce fût prohibé sous les peines les plus sévères.

« Dans la dernière insurrection à Amboine, on a pris aux naturels des mousquets à la marque de notre compagnie des Indes orientales. Ils avaient été apportés du Bengale aux îles de Waronu sur la côte nord-est de Céram ; de là ils avaient été transportés à Harockoe, où ils avaient été échangés pour des clous de girofle, comme l'ont avoué ceux dans les mains desquels on les a pris.

« Pour obvier à cet inconvénient, il est nécessaire d'empêcher nos marchands dans l'Inde de commercer avec l'île de Jernote et ses dépendances, sans la permission ou l'ordre du gouvernement d'Amboine ; il est nécessaire de faire de cette dernière île le marché exclusif des possessions anglaises dans les mers de l'est, puisqu'elle peut fournir, d'une manière également avantageuse aux naturels et aux Anglais, à tous les besoins réels des îles environnantes.

« Peut-être qu'une philosophie spécieuse considérerait comme plus généreux, et par conséquent comme d'une politique plus bienfaisante, d'ouvrir un commerce libre, et de laisser les ar-

ma
des
que
pou
disp
nop
pro
à l'
des
les
jalo
mar
hom
cipe
com
tres
com
pons
inves
suiva
telle
app
«
terie.
que p
des M
turels
ginda
non-s
des île

mateurs particuliers partager le commerce lucratif des îles des Épices ; mais l'expérience prouve assez que le commerce exclusif des épices est essentiel pour faire tourner ces établissemens lointains et dispendieux au profit de la mère-patrie. Ce monopole, sous des règles sages et équitables, ne produirait pas seulement un revenu considérable à l'état ; il tendrait aux intérêts et au bonheur des naturels beaucoup plus sûrement que si on les exposait aux troubles et à l'anarchie ; car les jalousies qui naissent d'un commerce libre ne manqueraient pas de porter le désordre chez des hommes d'un caractère si violent. D'après ce principe, il faudrait donc défendre aux naturels tout commerce (excepté en cas d'urgence) avec d'autres vaisseaux que les vaisseaux envoyés par la compagnie ; il faudrait que les chefs fussent responsables au gouverneur d'Amboine, qui serait investi du pouvoir d'imposer aux contrebandiers, suivant la grandeur ou les circonstances du délit, telle amende, ou d'infliger telle punition qu'il appartiendrait.

« On connaît le penchant des Malays à la piraterie. Ce penchant n'est nulle part plus redoutable que parmi les peuples qui habitent les îles voisines des Moluques, nommément les Papouas, ou naturels de la Nouvelle-Guinée, les peuples de Magindanao, Sooloo et Borneo. Il est donc essentiel, non-seulement au repos, mais même à la sûreté des îles des Épices, d'avoir un certain nombre de

vaisseaux de guerre qui croisent dans ces parages. Les Hollandais tenaient toujours en mer, pour cet objet, plusieurs chaloupes, chacune de seize canons; mais ces chaloupes étaient d'une construction trop grossière; elles n'étaient pas en état de poursuivre au vent les voiles malayes. Il vaudrait donc mieux pour les Anglais avoir pour ce service particulier cinq goelettes armées du port de quatre-vingts à cent tonneaux. Ces bâtimens devraient être, par leur construction, bons marcheurs; de manière à pouvoir, dans les calmes, aller à avirons (ou larges rames); ils seraient montés de douze ou quatorze canons, avec quelques pierriers, et d'environ trente hommes, dont dix européens. Cette force, appuyée au besoin d'une des frégates de sa majesté, si elle était sagement employée, sous la direction du gouvernement d'Amboine, suffirait pour empêcher toute piraterie. En même temps elle empêcherait aussi la contrebande, et remplirait l'objet de recueillir les épices des îles subordonnées, et de les transporter à Amboine, où elles seraient toutes chargées pour l'Europe.

« En considérant combien il serait facile de chasser les Hollandais des îles de Célèbes, Ternate et Tidor, une petite extension de cette force maritime nous mettrait à portée de faire un commerce très-avantageux avec ces îles. Toute la poudre d'or que les Hollandais en tirent maintenant serait donnée en échange des produits de

no
de
d'u
les
An
de
qu
tou
nah
nat
tale
mai
forc
atta
mie
tific
la m
elles
pes
étab
fort
tenti
et il
notre
tie d
à la
rait u
«
vées

nos manufactures d'Angleterre et de nos colonies des Indes ; et il n'y a pas de doute que cette branche d'un commerce lucratif, qui est maintenant dans les mains des Chinois, ne passât dans celles des Anglais, à qui leur esprit entreprenant, secondé de leur habileté dans la navigation, ne peut manquer de donner une supériorité marquée sur toutes les nations rivales.

« Comme Amboine est la place la plus convenable, tant par sa situation que par ses ressources naturelles, pour en faire non-seulement la capitale de nos possessions dans les îles des Épices, mais encore le chef-lieu de l'Archipel de l'est, sa force, et ce qu'elle peut opposer de résistance aux attaques de l'étranger, doivent être un des premiers objets de notre attention. Quoique ses fortifications, dans l'état actuel, suffisent bien pour la mettre à l'abri de toute attaque des naturels, elles ne sauraient pourtant tenir contre des troupes régulières. Si donc on se déterminait à s'y établir positivement, il faudrait bâtir un nouveau fort à Amboine. Ce point mérite bien toute l'attention de notre ministre des affaires de l'Inde ; et il serait digne de la politique généreuse de notre compagnie des Indes de consacrer une partie du premier profit qu'elle retirerait de ces îles, à la construction d'un ouvrage qui leur procurerait une sûreté permanente.

« Les batteries et les redoutes qui ont été élevées à Banda, avec la force qu'on propose d'en-

voyer à cet établissement, suffiraient très-certainement à sa sûreté, parce qu'il n'est nullement probable qu'un ennemi veuille employer des forces bien considérables contre une place qui n'offre par soi-même aucune ressource, où il n'y a pas de magasin d'épices, où l'on ne dépose aucune richesse, et où une tentative sans succès entraînerait les plus fatales conséquences. Enfin Banda, si l'on n'est pas d'abord en possession d'Amboine, ne serait pas long-temps tenable; et quand elle le serait, elle ne paierait pas les dépenses qu'il faudrait faire pour la défendre

« Il ne reste donc plus qu'à réunir sous un même point de vue ce qu'exige l'établissement civil et militaire des Moluques, et qu'à faire un calcul exact des dépenses qu'il entraînerait; d'estimer enfin au plus juste possible les avantages qu'on peut se promettre de ces possessions. Mais, avant de présenter cet état, il faut faire remarquer premièrement que les dépenses de fret de tous les bâtimens de transport, tant des troupes que des vivres et des marchandises, peuvent être regardées comme couvertes par le profit de cinquante pour cent sur les articles importés pour l'usage des naturels, et qu'en conséquence je n'en ferai pas mention dans le tableau suivant; ensuite, qu'une connaissance plus parfaite de ces mers, et une plus grande expérience des saisons et des vents régnans dans ces parages, montreront qu'on peut entretenir une communication constante

ave
très
de
épi
nos
ner
en
que
qu'e
nou
nufa
cette
nava
troit
mais
que
étab
tés a
Tout
blisse
rine,
et un
ces d
produ
comp
minis
claire
ver da

avec Amboine , et qu'on peut porter dans cette île, très-facilement et à très-peu de frais, des deurrées de toutes espèces, et en remporter de même les épices au moyen de l'expédition et du retour de nos vaisseaux de Chine, et cela sans les détourner beaucoup de leur route ordinaire. De même, en considérant les avantages vraiment importans que la nation peut retirer du commerce étendu qu'elle ouvrirait avec les îles du Levant, et de ce nouveau débouché pour les produits de nos manufactures, je ne crois pas devoir faire entrer dans cette note la dépense qu'occasionnerait une force navale qu'on pourrait entretenir, soit dans les détroits de Macassar, soit dans les îles du nord; mais les frais d'équipement des schooners armés que j'ai déjà proposés, faisant partie du nouvel établissement, ils seront, comme de raison, comptés au nombre des dépenses qu'il occasionnera. Tout se bornera donc à estimer les frais de l'établissement civil et des forces militaires et de marine, ainsi que le prix des épices payé aux naturels, et un fonds pour l'extraordinaire. Le montant de ces dépenses étant balancé avec l'évaluation du produit net annuel des épices, sur lequel on peut compter, l'un compensant l'autre, avec une administration convenable, cette balance montrera clairement les avantages réels que l'on peut trouver dans la possession des îles des Épices.

ÉTABLISSEMENT CIVIL.

1 gouverneur.	10 assistans.
1 sous-gouverneur.	10 commis aux écritures.
1 secrétaire.	10 commis.
4 facteurs.	3 chapelains.
environ 22,500 liv. sterl. par an.	

ÉTABLISSEMENT DE LA MARINE.

5 brigantins de 56 pieds de quille, 20 pieds de bau et 10 pieds de cale, chacun de 14 canons et 30 hommes, dont 10 européens, premiers frais 13,000 roupies, liv. st.
chacun portant 8 pour cent d'intérêt. 594 » »

Frais de navigation, de munitions, d'usé et déchirage, 1,400 roupies par mois. 9,600 » »

10,194 » »

Dépenses accidentelles, employés dans les différens départemens, frais de munitions et de radoubs, écoles, etc., estimés. 4,317 » »

ÉTABLISSEMENT MILITAIRE

Sur le pied de guerre au complet.*

	par mois.			par an.		
	pag.	f.	p.	pag.	f.	p.
Compagnies européennes d'infanterie avec 1 lieutenant-colonel et 1 major.	5,056	18	60	60,677	15	»
1 ditto, ditto, artillerie. . .	1,546	14	60	18,556	9	»
Un bataillon de 10 compagnies infanterie des naturels, avec 1 lieutenant-colonel et 1 major.	5,407	39	»	64,895	6	»
1 capitaine et 2 sous-ingénieurs.	265	31	40	3,189	»	»
2 compagnies de pionniers, et en conséquence 2 officiers.	856	46	40	10,282	18	»

* La pagode contient 168 fanum, le fanum 4 pices. La pagode vaut 8 $\frac{1}{2}$ shellings (10 francs).

1 quartier-maitre et 1 commissaire des vivres.	95	31	40	1,125	»	»
1 commis, ditto, ditto. ...	56	10	40	675	»	»
2 adjudans.	117	21	»	1,410	»	»
1 maitre de baraque.	93	31	40	1,125	»	»
1 inspecteur et 2 commissaires des munitions. ...	56	10	40	675	»	»
1 maitre des munitions. ...	43	5	20	517	21	»
2 sergens-majors.	8	»	»	96	»	»
2 quartiers-maitres-sergens.	8	»	»	96	»	»
6 sergens surnuméraires. ...	30	»	»	360	»	»
2 chirurgiens.	550	21	»	6,606	»	»
4 aides chirurgiens.						
4 sous-aides.						
Total. ...	14,190	19	60	—	0,285	27

Sommes payées aux naturels pour leurs épices.

	liv. st.	
600,000 lb. de clous à 6 d. par lb. ...	15,000	»
200,000 lb. de muscades à 7 $\frac{1}{2}$ par lb. ...	6,250	»
50,000 lb. de macis à 15 d. par lb. ...	3,125	»
Total payé pour les épices. ...	24,375	»

Estimation de la vente des épices ci-dessus, déduction faite des dépenses de fret et autres charges.

	liv. st.	
600,000 lb. de clous à 8 s. pour lb. ...	240,000	»
250,000 lb. de muscades et macis à 20 s. pour lb.	250,000	»
	490,000	»

Dépense totale des établissemens civils, militaires et de marine, frais extraordinaires et sommes payées pour les épices.

125,000 »

Il existe, après toutes charges possibles, une balance annuelle en faveur de l'état en livres sterling.

365,000 »

« Dans l'état que nous venons de donner, les charges ont été portées au taux le plus haut, tandis que le produit des épices et le prix qu'on les peut vendre ont été évalués au plus bas. A l'égard du girofle, si l'on observait qu'il y a des demandes pour une plus grande quantité que celle qu'on a énoncée, on pourrait assurer, sans le moindre doute, qu'il ne faudrait pas trois ans aux plantations bien ménagées pour produire le triple de cette quantité, et environ 600,000 lb. par an de muscades et de macis. C'est le nombre de livres que Banda produisait avant l'ouragan de 1778.

« Tout examiné, en considérant les profits qu'on doit attendre du commerce des épices, et les avantages que promet la vente des produits des manufactures d'Angleterre et des colonies indiennes, auxquelles ce commerce ouvrira sans contredit un débouché aussi étendu que facile, nous nous croyons fondés à conclure que ces îles peuvent produire tous les ans à la Grande-Bretagne un revenu clair d'un demi-million sterling. »

Ces considérations nous ont paru de la plus haute importance pour faire connaître les îles des Épices possédées par le royaume des Pays-Bas; elles font sa plus grande richesse coloniale dans l'Inde. Ce royaume jouit encore de quatre autres possessions aux Indes occidentales, dont une surtout, Surinam, mérite une attention particulière.

Ho
tou
Il s
on
L
ann
met
les p
men
L
de Su
à la
resté
colon
Essec
Les
sont
suce
ducti
cemb
Un
en ex
porte
Hollar
bord
suce
café,
quatre
trois r

C'est le principal établissement formé par les Hollandais dans la Guyane, et celui où se fait tout leur commerce dans cette vaste contrée. Il serait superflu d'en donner ici la description ; on la trouve dans l'*Histoire philosophique*.

La culture a fait des progrès à Surinam , et tout annonce que le nouveau royaume des Pays-Bas mettra plus de soin à l'étendre et à en multiplier les productions que n'a fait l'ancien gouvernement.

Les Anglais s'étaient emparés de l'établissement de Surinam pendant la guerre ; mais ils l'ont rendu à la paix d'Amiens , et depuis cette époque il est resté à ses anciens possesseurs , à l'exception des colonies de Demerari, Berbice et Essequiby ou Essequibo, que les Anglais ont gardées.

Les rivières qui arrosent la colonie de Surinam sont aujourd'hui bordées de belles plantations de sucre et de café : on y récolte cette dernière production deux fois par an , en juillet et en décembre.

Un état authentique du commerce qui s'y fait en exportation et importation avec la métropole porte qu'en 1818 il est parti de Surinam pour la Hollande quatre-vingt deux vaisseaux ayant à bord dix-huit millions huit cent mille livres de sucre , quatre millions quatre cent mille livres de café , un million trois cent mille livres de coton , quatre-vingt seize mille livres de cacao , et trente-trois mille livres de tabac. L'année suivante il

n'en est sorti que soixante-huit bâtimens chargés de quinze millions quatre cent mille livres de sucre, cinq millions six cent mille livres de café, un million deux cent soixante-quinze mille livres de coton, trente-quatre mille livres de cacao, et deux mille quatre cent vingt livres de tabac.

Cette énumération montre en quoi consiste principalement ce commerce, et de quelle importance il est pour les denrées coloniales.

Au reste, cette colonie n'est aujourd'hui que précaire entre les mains des Hollandais. Les Anglais, maître d'Essequibo, de Demerari et de Berbice, s'empareront facilement de Surinam, du moment que la guerre les y autorisera.

Curaçao, Saint-Eustache et Saint-Martin, îles des Antilles, sont pour les Hollandais d'utiles établissemens soumis à la même chance que les précédens.

Curaçao, la principale de ces trois îles, a cependant résisté à l'attaque qu'en firent les Anglais en 1804, quoiqu'ils l'eussent prise en 1800; ils l'avaient rendue par la paix d'Amiens, et voulaient la reprendre après la rupture.

Cette île est une preuve de l'ancienne industrie hollandaise à vaincre les difficultés de la nature; elle est aride, et n'a pour toute eau que de l'eau de pluie. Les Hollandais ont pourvu à cette disette par l'art avec lequel ils recueillent l'eau. Ils ont élevé sur le port de Curaçao une des plus belles et des plus fortes villes des Indes occidentales.

La plupart des travaux s'y font au moyen de machines si bien imaginées, qu'elles transportent tout à coup les vaisseaux dans le chantier.

On en exporte beaucoup de tabac et de sucre ; il y a de bonnes salines, d'où les îles anglaises et les autres colonies du continent tirent le sel pour leur consommation.

Curaçao approvisionnait autrefois Saint-Domingue, et la traite était une des branches les plus importantes du commerce qu'il faisait : cet état de choses n'existe plus aujourd'hui.

Nous n'ajouterons sur Saint-Eustache et Saint-Martin aucun détail à ceux qu'on trouve dans *l'Histoire philosophique*.

Tout le commerce maritime du Royaume-uni des Pays-Bas est concentré en Hollande ; il se fait peu de grandes expéditions dans les ports de la Belgique.

« Indépendamment du commerce très-étendu que fait le Hollandais avec les productions de son sol et de ses colonies, dit M. le comte Chaptal ¹, il s'est constitué le principal courtier de l'Europe. Ses ports sont toujours l'entrepôt général de marchandises de toute espèce. La modicité des droits qu'on y perçoit, l'absence de toute formalité vexatoire, leur donnent par le fait le privilège de la franchise, et toutes les nations y déposent leurs richesses avec une entière confiance.

¹ *De l'Industrie française*, tome 1, page 82.

« On peut donc regarder le navigateur hollandais comme un agent intermédiaire entre le consommateur et le producteur ; et sous ce rapport son commerce forme le complément des relations de chaque pays avec les autres nations. »

Peut-être est-ce à cause de ce génie particulier qui le porte à être facteur et entremetteur, que le Hollandais semble avoir bien moins connu que l'Anglais le grand art de la colonisation, et que ses possessions d'outre-mer sont restées inférieures à ce qu'elles auraient pu être et à ce qu'elles sont, quoique depuis peu d'années entre les mains des Anglais. Nous en verrons la preuve, surtout au Cap de Bonne-Espérance, dont l'Angleterre a déjà fait la plus belle colonie du continent africain.

« Au reste, quand la Hollande serait réduite au seul commerce des productions de son sol, dit le même auteur, et de celles de son industrie manufacturière, elle tiendrait encore un rang distingué parmi les nations commerçantes : on peut en juger par le commerce qu'elle faisait en France au commencement de la révolution.

« A cette époque nous tirions de la Hollande pour deux à trois millions de fromages, un million de laine, cinq cent mille francs de lin, deux millions de tabac, huit cent mille francs de cèruse, douze à quinze cent mille francs de toiles, six cent mille francs de dentelles de fil, et pour trois à quatre cent mille francs de produits chi-

ma
to
ver
mi
de
iuti
36,
en
fron
avec
com
café
fabri
tions
à 43
Ce
tant
d'ind
certa
plus
loin d
trang
soit p
« C
Traite
la Hol
portan
énorm
comm
propor

miques, tels que sublimé, mercure-doux, cinabre, tournesol, etc. Le seul article des épiceries provenant de ses colonies formait une somme de trois millions de France. La totalité des importations de la Hollande en France s'élevait, avant la révolution, c'est-à-dire en 1789, à une valeur de 36,779,000 francs. Ces importations consistaient en grains, en potasse, en bois, en métaux, en fromages, etc. Nous soldions ces importations avec quatre à six millions de vins, eaux-de-vie et comestibles; vingt à trente millions de sucre et café, et huit à dix millions des produits de nos fabriques. Le montant de ces diverses exportations de France en Hollande s'est élevé en 1789 à 43,157,000 livres. »

Ce commerce est bien diminué aujourd'hui, tant à cause des progrès de quelques branches d'industrie en Hollande, qui y rendent inutiles certaines importations, que parce que, n'ayant plus l'étendue de colonies que nous possédions, loin de pouvoir fournir du sucre et du café à l'étranger, nous en recevons soit en commission, soit pour la consommation.

« Cependant, comme dit le savant auteur du *Traité de l'industrie française*, nos relations avec la Hollande auront toujours une très-grande importance. Les Hollandais trouvent chez nous une énorme consommation de tous les objets de leur commerce, et prennent en retour une quantité proportionnelle de nos produits agricoles et in-

dustriels, les plus riches et les plus recherchés dans leur genre, de ceux de même espèce que fournit l'Europe. »

Voyons quelle est notre position vis-à-vis de l'Espagne. Les grands événemens qui se passent dans ce pays doivent opérer de nombreux changemens sans doute dans ses immenses et riches colonies ; mais ils n'en diminueront en rien l'importance et l'étendue des produits. C'est surtout à les faire connaître que nous nous attacherons.

UN
pag
de r
Asse
dran
P
dive
perd
sent
heur
tout
cito
tions
géné
nou
serai
but d
La
corps
et l'é
pend
de se
l'inter
La
l'exis

COLONIES ESPAGNOLES.

UNE noble et dangereuse révolution tient l'Espagne aujourd'hui dans une crise qu'il n'est pas de notre objet de faire connaître à nos lecteurs. Assez d'autres la leur apprendront : d'ailleurs ce drame politique est loin encore d'être à son terme.

Puissent les Espagnols, au milieu des scènes diverses qui agitent leur belle péninsule, ne point perdre de vue le but où ils doivent tendre ! Puissent-ils ne pas oublier que c'est pour le bonheur individuel, pour la liberté personnelle que tout gouvernement est établi ! Qu'importerait au citoyen un régime plutôt qu'un autre, si ses actions, sa vie, sa conduite, se trouvaient entravées, gênées par des actes législatifs ou des servitudes nouvelles, qui, pour être l'œuvre de tous, n'en seraient ni moins pénibles ni moins contrares au but de la société ?

La liberté politique, qui est celle de tout le corps social, n'est et ne peut être que l'instrument et l'étai de la liberté individuelle, de cette indépendance morale qui assure à l'homme l'exercice de ses facultés, sans qu'il ait besoin d'attendre l'intervention de l'autorité publique.

La liberté personnelle est un des élémens de l'existence individuelle. Elle est nécessaire à la

vie. Les animaux meurent, l'homme dégénère lorsqu'il en est privé : ainsi l'a voulu la Providence ; c'est une loi de la nature. De là cette lutte terrible qui règne depuis tant de siècles entre l'homme, que ce besoin commande, et l'autorité qui en veut comprimer l'action et les effets. Plus la liberté individuelle a d'essor dans une nation, plus les arts, le commerce, les sciences, les grandes entreprises s'y montrent dans leur riche développement. Ainsi la Grèce autrefois, ainsi l'Angleterre aujourd'hui nous présentent des résultats disproportionnés à leur étendue, à leur population, par l'influence seule du principe que nous venons d'établir. Que ce principe soit étouffé, qu'il cesse d'agir, l'empire britannique n'est bientôt plus que le royaume-uni d'Angleterre, qu'une puissance du troisième ordre, et l'Anglais, souverain de l'Inde, qu'un courtier subalterne de marchandises, ou, ce qui est moins encore, un humble et triste courtisan du palais de Saint-James.

La France a fait cette triste épreuve. Après les écarts les plus déplorables des passions politiques, après l'exagération la plus insensée des maximes d'indépendance sociale, elle a vu ses citoyens privés, par une incroyable inconséquence, des libertés les plus ordinaires de la vie. Sous un gouvernement militaire une police arbitraire était devenue le code de son droit public ; les actes de la volonté individuelle ne s'exerçaient qu'au gré de l'autorité ; les droits de refuge, de domicile, de

résis
et c
mon
et d
enti
Q
entr
mili
lutie
reus
et p
l'éta

L
nous
Elle
de la
vers
tifs c
teur
dégé
du c
sons
tirez
cadre

Co
mot
rappo
colon
dans
chain

résidence, de voyage, de réunion, furent détruits, et ce qu'on n'avait pas vu sous les plus despotiques monarques français, même aux temps d'orages et de troubles, devint l'état habituel d'un peuple entier, de la plus brillante nation de l'Europe.

Qu'un pareil écueil ne soit pas le terme des entreprises du peuple espagnol ! Puisse-t-il, au milieu des angoisses qui accompagnent les révolutions, affranchir les individus de ces lois rigoureuses et de servitude, plus odieuses peut-être et plus inconséquentes dans notre siècle que ne l'était autrefois la féodalité !

L'indépendance individuelle, cette liberté que nous réclamons, a son inconvénient sans doute. Elle soustrait quelquefois le coupable à l'action de la justice ; elle facilite peut-être à l'homme pervers le moyen d'y échapper ; mais de pareils motifs doivent-ils lutter contre le principe conservateur de la liberté, sans laquelle tout languit ou dégénère dans une nation ? Mais ces points sortent du cercle où notre travail nous retient ; nous laissons donc à la sagacité du lecteur le soin d'en tirer des conséquences, et nous rentrons dans le cadre des objets qui doivent nous occuper.

Commençons par la péninsule, et disons un mot de sa situation commerciale, surtout par rapport à la France. Nous passerons ensuite à ses colonies, théâtre de grands événemens, et encore dans toute l'agitation de peuples qui brisent leurs chaînes.

L'Espagne, sous le rapport du commerce comme sous celui de la puissance politique, n'était plus depuis long-temps ce qu'on l'avait vue au seizième siècle. Elle avait été une des premières nations manufacturières de l'Europe; les nombreux produits de ses fabriques de draperies et de bonneteries obtenaient partout une réputation méritée, et ses soieries étaient très-recherchées. La fertilité de son sol, la beauté de son climat, sa position sur les deux mers, la propriété des plus belles laines de l'Europe, la qualité supérieure de ses soudes et la bonté de ses vins avaient marqué l'Espagne du sceau de la plus grande prospérité.

Il suffit, pour s'en convaincre, de porter son attention sur ce qu'était le commerce de l'Espagne vers la fin du dernier siècle; on y verra un fonds de richesses qui ne pouvait donner qu'un grand essor à l'industrie nationale, si cette industrie eût été mieux secondée.

La péninsule exportait en Europe, seulement, pour 12,512,000 fr. de ses vins; pour 9,500,000 francs d'eaux-de-vie; pour 2,785,000 fr. de raisins secs; pour 1,000,000 de figues, de noix, de châtaignes de Malaga, de Valence et de Catalogne; pour 5,640,000 fr. d'huile; pour 5,240,000 fr. de barille, de soude, et d'agua-azul; pour 175,000 francs de kermès de Valence; 1,600,000 francs de garance; 5,600,000 francs de liège en planches et en bouchons de la Catalogne; pour 21,175,000

fran
20,
d'ex
mar

Il
sidér
nies
prod
ni les
sa cu
meill
des p

On
de so
cée :
vaie
l'étran

« A
fait p
factur
Charl
d'un c
plus r
de l'au
à peu
fortun
lors le
sentai
aband

D. e. t.

francs de laine soit lavée, soit en suint; pour 20,200,000 francs de fil. Total 87,182,246 fr. d'exportation, pour lesquels l'Espagne recevait des marchandises et objets de consommation.

Il est remarquable que, dans cette somme considérable, n'entraient ni les denrées de ses colonies, comme cochenille, cacao, indigo ou autres productions de ses possessions dans les deux Indes, ni les métaux précieux; résultat qui constate que sa culture, avec un peu d'encouragement et un meilleur régime administratif, eût pu devenir une des plus riches de l'Europe.

On n'y voit point figurer non plus les objets de son industrie; elle était alors trop peu avancée: des privilèges, de mauvais réglemens entravaient la liberté du travail, et la nation tirait de l'étranger ce qu'elle aurait pu fabriquer chez elle.

« A ces causes s'en joignaient d'autres qui ont fait perdre à l'Espagne la prépondérance manufacturière qu'elle s'était acquise sous le règne de Charles-Quint, dit le savant auteur déjà cité¹; d'un côté le progrès des lumières a eu une marche plus rapide chez les autres nations du continent; de l'autre, la possession de l'Amérique a dirigé peu à peu vers ses riches contrées la population, les fortunes et les spéculations des Espagnols. Dès lors le sol a été négligé, et l'industrie, qui ne présentait pas les mêmes bénéfices, a été presque abandonnée. L'Espagne s'est bornée à échanger

¹ *De l'Industrie française*, par M. le comte Chaptal, t. 1, p. 5.

en Europe les nombreuses productions du Mexique et du Pérou contre des objets qu'elle envoyait à ses colons. Au commencement du dix-huitième siècle, l'Espagne ne retirait presque plus de son territoire européen que quelques grossières productions nécessaires à la consommation de ses habitants, et elle n'offrait au commerce qu'un petit nombre d'objets particuliers à son sol, tels que ses laines, ses soudes et ses vins.

« Si l'Espagne, riche des productions du Nouveau-Monde, avait su conserver sa prééminence manufacturière, elle serait aujourd'hui, sans aucun doute, la nation la plus puissante de l'Europe; mais le système qu'elle a suivi l'a fait descendre du rang où elle s'était élevée¹; et, devenue tributaire de l'industrie de ses voisins, elle a retiré moins d'avantages de son sol et de ses colonies que les étrangers, à qui elle fournissait les matières premières qui en provenaient, pour les reprendre ensuite en objets fabriqués.

« Vers la fin du dernier siècle, le gouvernement espagnol s'occupa enfin de faire revivre l'industrie dans ses états, et employa divers moyens pour arriver à ce but. Il prohiba d'abord presque tous les

¹ Depuis l'établissement de Philippe v, petit-fils de Louis xiv, sur le trône d'Espagne, et les guerres qui ont précédé cet événement, l'Espagne a vu décroître sa prospérité intérieure. Le gouvernement s'est *rapotissé*, si l'on peut employer une telle expression. L'inquisition, le despotisme, la corruption de cour, les intrigues prirent la place des principes et des habitudes salutaires qui avaient jusqu'alors conservé quelque influence.

pro
leur
dec
le m
indu
mer
rité
cont
gré l
maint
espa
s'abo
pour
gent
moye
indus
qu'un
circul
« E
lesqu
Fran
que j
de far
1763
avaie
ne fer
relatio
Qu'
célèbre
tonner q

produits étrangers, et mit des droits énormes à leur introduction. Il éluda l'exécution des traités de commerce qui lui parurent désavantageux : mais le mal était fait ; l'infériorité des produits de son industrie était trop grande, et l'intérêt du commerce trop puissant pour que les actes de l'autorité fussent exécutés. La France et l'Angleterre continuèrent leur commerce avec l'Espagne, malgré les vexations et la sévérité des lois. On imprimait sur les produits la marque d'un fabricant espagnol. Les commerçans du midi de la France s'abonnaient à l'année avec les chefs des douanes pour introduire leurs marchandises. L'or et l'argent étaient versés dans nos villes frontières moyennant un léger sacrifice. Les établissemens industriels formés en Espagne n'étaient plus qu'un moyen de faciliter la fraude et de la faire circuler impunément dans l'intérieur.

« En consultant les traités de commerce par lesquels l'Espagne s'est successivement liée avec la France, on est étonné de voir qu'elle n'en a presque jamais observé aucune condition. Le pacte de famille, le traité de 1761, la convention de 1763, et les articles supplémentaires de 1774, avaient stipulé que les Français et les Espagnols ne feraient qu'un même peuple dans toutes leurs relations commerciales ¹. Ces conditions n'ont ja-

¹ Qu'il nous soit permis de faire une réflexion sur ce passage du célèbre auteur de *l'Industrie française*. Sans doute il y aurait à s'étonner que, d'après les traités, les deux nations ne se fussent pas

mais reçu leur exécution en Espagne, et la France y a été constamment sacrifiée à l'Angleterre. L'écarlate des fabriques anglaises entrait dans l'assortiment des expéditions, tandis que l'écarlate française était imposée séparément, et très-cher; on tarifait les draps fins d'Angleterre comme draps de qualité ordinaire, ceux des autres nations payaient beaucoup plus.

« Les contestations qu'éprouvaient les commerçans français en Espagne devenaient interminables par la nécessité de passer par la filière de ces nombreuses chancelleries qui prononçaient sur les affaires commerciales : les Anglais avaient obtenu une juridiction plus prompte et moins dispendieuse. Les visites se faisaient en tout temps par les douaniers dans les magasins des Français, tandis que dans ceux des Anglais elles ne pouvaient avoir lieu qu'en présence du commissaire des relations commerciales ou de son délégué.

« Les choses étaient dans cet état lorsque l'ordonnance de 1779 vint aggraver notre position en Espagne en repoussant plusieurs articles importants de nos fabriques, et en augmentant les droits d'entrée de beaucoup d'autres. Cette ordonnance prohiba les cotonnades; et la loi fut ob-

comportées comme une seule et même nation, si ces traités avaient été négociés ou au moins sanctionnés du consentement et avec l'avis et l'assentiment des peuples; mais ceux-ci n'y étant pour rien, n'étant ni consultés, ni pris pour juges de leurs intérêts, la force des choses l'emporta, et les deux peuples restèrent aussi divisés que s'il n'y avait point eu de traités.

serv
les t
entr
parc
solid
hibit
briqu
et à c
Cour
« L
avait
duits
anéar
hibée
lieues
droit
15 so
 indép
était
« L
jusqu
à l'Es
par a
un dr
prohib
les me
actes
législa
minis
vait é

servée avec une telle rigueur, que l'on confisquait les tissus de fil dans lesquels on est forcé de faire entrer quelques bandes de coton rouge ou violet, parce que ces couleurs sont plus belles et plus solides sur le coton que sur le fil. Cet acte de prohibition ferma un immense débouché à nos fabriques de mouchoirs du Béarn et de la Mayenne, et à celles de batiste et de linon de Saint-Quentin, Courtray et Valenciennes.

« La chapellerie française, surtout celle de Lyon, avait eu jusque-là un grand débouché de ses produits en Espagne; mais la même ordonnance anéantit ce commerce; l'importation en fut prohibée pour Madrid, et dans un rayon de trente lieues autour de cette capitale; partout ailleurs le droit fut établi de 3 livres 10 sous à 5 livres 15 sous par chapeau, selon le degré de finesse, indépendamment de la taxe d'*inter-nation*, qui était de trente-trois pour cent de la valeur.

« Les bas de soie avaient eu leur entrée libre jusqu'à cette époque, et la France en fournissait à l'Espagne environ quarante mille douzaines par an; l'ordonnance en soumit l'importation à un droit tellement fort, qu'il équivalait à une prohibition. Nos toiles et nos draps éprouvèrent les mêmes embarras. Ajoutons à cela que tous les actes des agens du fisc étaient arbitraires, que la législation variait au gré des préposés et de l'administration du port. La visite des vaisseaux devait être faite conformément aux sages disposi-

tions de l'article 7 du traité supplémentaire de 1774, et les seuls objets de contrebande pouvaient être confisqués; mais on séquestrait la totalité de la cargaison. La confiscation et l'emprisonnement devaient être prononcés sans jugement préalable; les balles et ballots restaient exposés aux intempéries de la saison jusqu'à ce qu'il plût aux agens espagnols de les visiter. Ainsi l'homme coupable qui avait chargé sur un navire des objets prohibés compromettait la fortune du négociant honnête qui n'expédiait sur le même vaisseau que des marchandises tolérées.

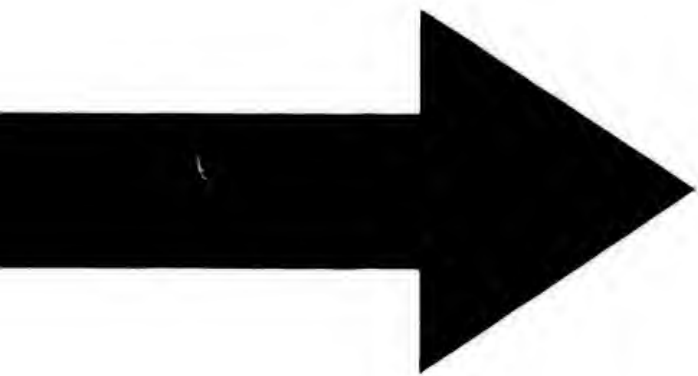
« Ce qu'il y avait encore de plus fâcheux pour le commerce dans la législation des douanes en Espagne, c'est qu'elle variait suivant les caprices ou les besoins du gouvernement; à tel point que des expéditions de même nature, faites à des temps très-rapprochés, y éprouvaient des chances très-différentes. On repoussait le lendemain des objets qui auraient pu être admis la veille; on grevait d'un fort droit d'entrée ce qui en avait été exempt jusque-là; et comme le commerçant ne hasarde une expédition qu'après l'avoir bien calculée, celles qu'il dirigeait sur l'Espagne, ne lui présentant plus de garantie, il s'était vu forcé à traiter avec les chefs des douanes pour pouvoir établir ses opérations sur des bases fixes: de sorte que le pays était couvert de marchandises étrangères qui ne payaient plus de droits au trésor public.

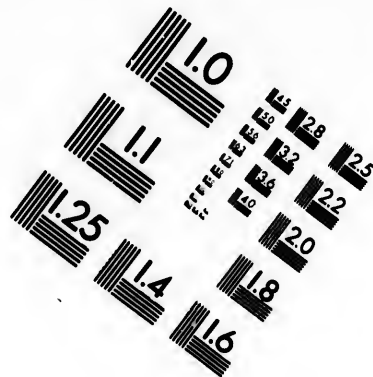
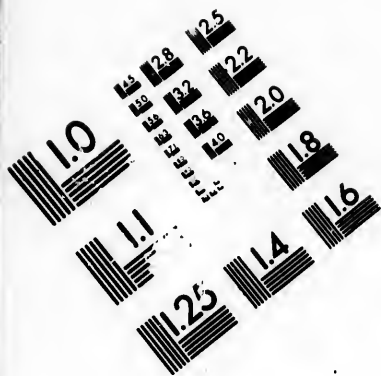
« T
tant qu
rieure
riant a
merce
solides
Le bes
constar
poser l'
L'Esp
duite q
rapporte
gnation
la classe
bition p
étrangèr
circonst
binée, p
rappeler
ou profi
industrie
de bran
currence
Les avar
bas prix
corrupti
Il n'y a p
qui fait c
reviendr

« Tel sera le sort de tous les gouvernemens tant que l'industrie de leur nation sera très-inférieure à celle des pays voisins , et que les lois , variant au gré de l'autorité , n'offriront plus au commerce ni garantie de sa propriété , ni des bases solides sur lesquelles il puisse régler sa conduite. Le besoin et l'intérêt réciproques triompheront constamment de tous les obstacles que peut opposer l'autorité. »

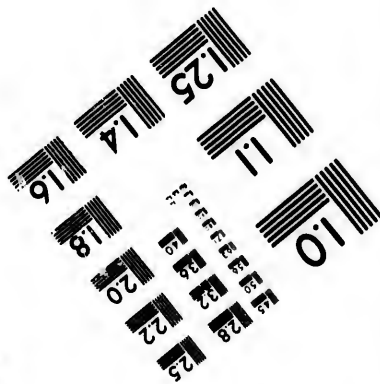
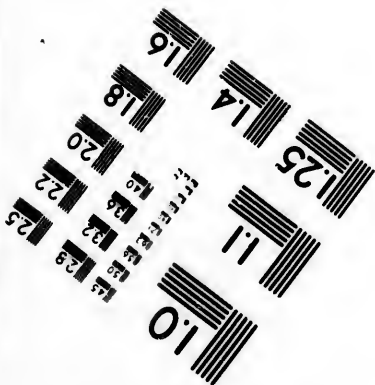
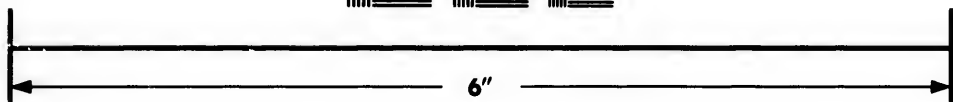
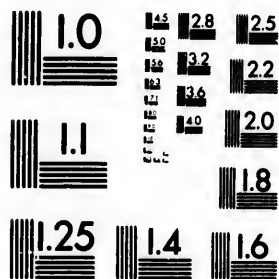
L'Espagne tient aujourd'hui à peu près la conduite que blâme le ministre dont nous venons de rapporter le passage qui précède. Irrités de la stagnation du commerce , du défaut de travail pour la classe ouvrière , les cortès ont frappé de prohibition presque tous les produits de l'industrie étrangère. Mais cette mesure , arrachée par les circonstances plutôt que sagement mûrie et combinée , produit aujourd'hui l'effet qu'on vient de rappeler ; les ateliers nationaux ne profitent pas , ou profitent peu de la prohibition . parce que l'industrie espagnole n'a pas encore dans beaucoup de branches atteint la perfection qui rend la concurrence étrangère inutile ou peu dangereuse. Les avantages d'une plus grande perfection et du bas prix surmontent tous les obstacles , quand la corruption ne vient pas au secours du commerce. Il n'y a pas de doute que le gouvernement libéral qui fait des efforts pour se consolider en Espagne reviendra sur cette mesure , et ne l'emploiera qu'en





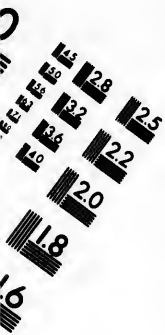


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14590
(716) 872-4502



proportion de son utilité , et surtout de la possibilité de l'exécuter.

L'Espagne fournissait à la France et lui fournissait encore une assez grande quantité de productions de son sol et de ses colonies ; moins qu'autrefois cependant , parce que le sol français et la culture ont multiplié chez nous beaucoup de ces productions que nous tirions auparavant du dehors.

Celles de son sol que l'Espagne envoie chez nous consistent surtout en laine de mérinos, soude d'Alicante et de Carthagène, vins et eaux-de-vie : peu de ces dernières. La cochenille et les peaux de Buenos-Ayres entrent encore dans les marchandises qui nous viennent par la voie de Cadix, des colonies espagnoles.

Mais ce qui rendait fructueuses nos relations avec l'Espagne avant la grande scission des colonies et les événemens de la péninsule, c'était surtout l'or et l'argent que la France en tirait. On a évalué constamment ce numéraire à 50,000,000 de francs par année.

La laine des mérinos était alors un objet de sept à huit millions ; les sodes une valeur de deux à trois millions.

L'importation de ces articles a dû diminuer ; parce que, d'un côté, la guerre qui a dévasté l'Espagne a détruit un grand nombre de mérinos, et qu'il faut du temps pour réparer ces pertes ;

et q
de c
qu'e
Qua
core
le m
voir
breu
buan
Si
venu
le co
avec
prod
d'ail
rait
plus
que
D
notre
rédui
sur l
perie
mégis
pour
de ces
rieure
la plu
et que

et que d'un autre côté la propagation en France de cette espèce de moutons fournit déjà , en laine qu'elle donne , au moins un tiers de nos besoins. Quant à la soude , l'importation doit en être encore plus restreinte depuis que nous avons trouvé le moyen d'en extraire du sel marin , et de pouvoir à plus bas prix en approvisionner nos nombreux ateliers de savonnerie , de teintureries , nos buanderies , blanchissages , verreries , etc.

Si l'on considère encore que les troubles survenus dans les colonies espagnoles interrompent le commerce réglé que la métropole entretenait avec elles , on verra l'Espagne ne plus offrir à nos produits que la consommation de ses habitans : d'ailleurs la privation du numéraire qu'elle retirait du Mexique et du Pérou ne lui permettrait plus de solder la balance de l'immense commerce que nous faisons avec elle.

Dans l'état actuel où se trouve l'Espagne , notre commerce doit donc être considérablement réduit , et cette réduction porte principalement sur les cotonnades , les toiles peintes , la draperie légère , la chapellerie , la bonneterie , la mégisserie et autres objets , qu'elle tirait de France pour les envoyer dans ses colonies. Le débouché de ces divers produits pour la consommation intérieure ne peut pas être considérable , attendu que la plupart se fabriquent aujourd'hui dans le pays , et que , pour peu qu'on éprouve de difficultés à

les introduire, la concurrence tournera à notre désavantage ¹.

Ainsi donc l'Europe, et la France surtout, a un grand intérêt à ce que l'Amérique espagnole se rende indépendante de la métropole : car, si l'état de celle-ci l'oblige à repousser les produits de l'industrie européenne, les besoins de l'autre, son immense étendue, les riches productions qu'elle peut donner en échange, remplaceront amplement les débouchés que refuserait l'Espagne. Déjà même l'Angleterre a senti cet avantage; et, dans la grande querelle des colonies méridionales, elle s'est bien gardée de prendre un parti qui aurait pu fermer les ports des insurgés à ses armateurs. Nous n'avons pas eu la même attention; mais, si ces belles provinces peuvent une fois s'organiser régulièrement, et retrouver la paix qu'elles ont si bien méritée par leur courage, il faut s'attendre à de nombreux et riches débouchés qu'elles ouvriront pendant une longue période aux nations industrielles du continent.

Si notre commerce de produits manufacturés avec l'Espagne pour les envois dans ses colonies

¹ Cette réduction, comme il a été remarqué plus haut, est d'autant plus forte dans ce moment que, par un décret des cortès du 6 novembre 1820, toutes les manufactures étrangères sont défendues; il en est de même du bétail. On en excepte cependant la soie et le coton manufacturés venant des Indes sur des navires espagnols : encore ces derniers doivent-ils subir l'entrepôt.

est
ave
la p
de f
des
Il é
autr
4,00
ron,
du I
du P
à ce
sons
lui v
empl
tières
comr
il doi
des f
objets
peupl
Ajd
actif
estim
La
tées d

est réduit à presque rien , et si celui qui se faisait avec l'intérieur est presque détruit par l'effet de la prohibition et l'établissement du grand nombre de fabriques qui s'y sont formées , le commerce des productions du sol français a moins souffert. Il était considérable autrefois. Nous envoyions autrefois en Espagne pour une valeur de 3 à 4,000,000 en moutons des montagnes de l'Aveyron, du Tarn et des Pyrénées ; en jeunes mulets du Limousin , du Cantal et du Poitou ; en porcs du Périgord et du Quercy, etc. Nous fournissions à ce pays des grains , des légumes , des poissons , des fruits , pour environ 2,000,000. Nous lui vendions presque tous les produits chimiques employés dans ses fabriques , ainsi que des matières colorantes nécessaires à ses teintures. Ce commerce ne peut se perdre entièrement , et même il doit prendre de l'activité en proportion de celle des fabriques d'Espagne , puisqu'il fournit des objets , les uns nécessaires à la subsistance du peuple , les autres à ses travaux d'industrie.

Ajoutons à ces notions l'aperçu du commerce actif de l'Espagne avec l'Europe et l'Amérique , estimé en francs d'après des données certaines.

La valeur des marchandises nationales exportées d'Espagne en Amérique fut , savoir :

En 1788.....	39,255,809 fr.
En 1789.....	36,100,010
En 1790.....	25,500,000
En 1791.....	29,000,000
En 1792.....	67,500,000

Le terme moyen est d'environ. . . 44,000,000 fr.

La valeur des marchandises étrangères, terme moyen. 35,000,000

Total. 79,000,000 fr.

Ainsi l'Espagne envoyait annuellement pour soixante-dix-neuf millions de marchandises dans ses colonies : c'était surtout par Cadix que se faisait ce grand commerce, aujourd'hui suspendu, et très-sûrement réduit pour toujours de beaucoup par l'affranchissement des colonies.

Ce commerce avait été encore plus considérable depuis l'époque que nous venons de prendre pour terme de comparaison. En effet, celui de la Vera-Cruz seul, port du Mexique par où se font presque toutes les expéditions de l'Amérique continentale, avait été en 1802, savoir :

Importations venues d'Espagne
pour une valeur de. 82,494,000 fr.

Exportations des productions et
métaux précieux en Espagne. 115,342,000 fr.

Les articles principaux du commerce de l'Espagne avec ses colonies consistent en une quantité considérable d'ouvrages des manufactures

espag
produ
tant
verne
L'E
faïenc
pour l
cailler
indien
logne
matièr
soie ;
mille
des ru
de la
beau
soie, c
pier de
Les
café,
cuirs,
ture,
consid
Une
roi, le
cians,
entre l
On

¹ La va
quatre lig

espagnoles, en une importation en Europe de productions coloniales et de métaux précieux, tant en lingots qu'en piastres, soit pour le gouvernement, soit pour les particuliers.

L'Espagne envoie aux colonies des carreaux de faïence de Valence, des gros draps de cette province pour l'habillement des troupes, beaucoup de quincaillerie, du papier peint pour ameublement, des indiennes, des toiles et étoffes de coton de Catalogne, des bas de coton, des rubans de même matière, une énorme quantité de mouchoirs de soie; beaucoup de bas de fil tricotés; huit cent mille *varras*¹ de toileries; du linge de table; des rubans de fil; des peaux, cuirs et corroieries de la Galice; deux cent mille paires de souliers; beaucoup de bas de soie, beaucoup d'étoffes de soie, et mêlées d'or et d'argent; beaucoup de papier de Valence et de Catalogne.

Les colonies donnent en retour à l'Espagne du café, du sucre, un peu de coton, du tabac, des cuirs, du cacao, de la vanille, des bois de teinture, des bois de construction, et des sommes considérables en or et argent monnoyés.

Une partie de l'or et de l'argent appartient au roi, le surplus arrive pour le compte des négocians, et sert à solder la balance du commerce entre l'Espagne et ses colonies.

On évalue ordinairement, d'après des calculs

¹ La varre (*varas*) ou *barre* d'Espagne, répond à vingt-neuf pouces quatre lignes du pied-de-roi. Une varre et demie fait l'aune de Paris.

modérés, de 120 à 150,000,000 de livres tournois la quantité connue et déclarée d'or et d'argent qui passait annuellement des colonies américaines en Espagne. Il en passait aussi en fraude pour des sommes considérables. Une grande partie servait à payer à l'étranger les marchandises qu'on en avait tirées, et que l'Espagne n'avait pu fournir.

Le tableau suivant, qui comprend, outre le continent, les Philippines, Cuba, la Trinité, etc., fait connaître dans quelle proportion chaque port de l'Espagne contribuait à son commerce colonial, en prenant une année antérieure à la guerre, telle que fut celle de 1788.

NOMS DES PORTS.	VALEUR	VALEUR	VALEUR
	des marchandises nationales exportées.	des marchandises étrangères exportées.	des retours d'Amérique.
	l. s.	l. s.	l. s.
Séville	952,759 15	143,422 »	32,492 10
Cadix	22,813,106 15	30,383,456 15	158,828,958 »
Malaga	3,188,011 5	336,838 10	2,967,381 »
Barcelone	7,422,098 »	520,829 5	8,861,624 »
La Corogne	2,498,384 5	»	20,406,397 »
Saint-Sébastien ..	91,136 15	794,883 10	2,858,857 10
Les Alfaques de Tortosa *	216,096 »	3,601 »	60,308 15
Santander	1,270,716 10	2,819,487 10	6,575,981 5
Gijon	15,443 15	282,998 »	160,522 15
Alicante	155,644 »	8,150 »	158,777 10
Palma	149,218 15	»	68,523 15
Canaries	552,644 15	329,906 »	715,933 5
» TOTAUX	l. s. 39,305,260 10	l. s. 35,623,572 10	l. s. 202,673,757 5

* Petites îles d'Espagne sur la côte de Catalogne, presque vis-à-vis l'embouchure de l'Èbre.

** Les sommes sont réduites en livres tournois.

Telle était l'importance des colonies espagnoles pour la métropole, les richesses qu'elle en tirait, et l'étendue des affaires que cette circulation entretenait. Nous allons nous occuper maintenant des colonies; la révolution qui s'y opère ajoute encore à l'intérêt qu'elles inspirent. Le tableau de leurs diverses provinces, de leur population, et celui de leur produit respectif, doit servir de base à ce que nous avons à en dire; c'en est en quelque sorte la statistique abrégée.

our-
gent
ines
des
avait
en
nir.
con-
tc. ,
port
nial,
telle

rs
ic.
s.
10
"
"
"
"
10
15
5
15
10
15
5
s.
5

s-à-vis

GRANDES DIVISIONS POLITIQUES.	ÉTENDUE en lieues carrées de 25 au degré	POPULATION.	NOMBRE d'habitans par lieue carrée.	PRODUIT ANNUEL des mines d'or et d'argent exprimé en piastres.	VALEUR EN PIASTRES des marchandises de l'ancien continent importées dans l'Amérique espagnole.
Vice-royauté de la Nouvelle-Espagne avec les <i>provincias internas</i>	118,478	5,900,000	49	23,000,000	20,000,000
Capitania gener. de Guatimala avec Nicaragua et Verapaz.....	26,152	1,300,000	46	2,000,000
Ile de Cuba et Porto-Rico.....	6,921	600,000	87	11,000,000
Les deux Florides.....	8,555
Capitania gener. de Caracas (Cumana, Venezuela, Coro, Maracaybo, Vargas, la Guyane espagnole).....	47,856	900,000	2	5,500,000
Vice-royauté de la Nouvelle-Grenade (avec la présidence de Quito).....	64,500	1,800,000	28	3,000,000	5,700,000
Vice-royauté du Pérou.....	30,390	1,700,000	55	8,000,000	11,500,000
Présidence du Chili.....	22,574
Vice-royauté de Buenos-Ayres.....	143,014	1,100,000	8	5,000,000	3,500,000
Totaux de l'Amérique espagnole....	468,460	13,200,000	28	39,000,000	57,200,000

Or
ner à
contr
n'étai
les ri
débo
tropol
état e
rappo
la co
avec

«
de fa
gnole
que l
l'Amé
La p
peu
surfa
carré

Le
que c

Espa

1 Es
2 Ce
est ind
sieurs a
doute l
3 Un

On voit ici l'énorme puissance que devait donner à la monarchie la possession d'une aussi riche contrée. A la vérité, sa population, son industrie, n'étaient pas en proportion de son étendue; mais les richesses en métaux qu'on en exportait, et le débouché qu'elle offrait au commerce de la métropole, devaient faire de l'Espagne le premier état colonial de l'Europe : elle surpassait sous ce rapport l'Angleterre même, ainsi qu'il résulte de la comparaison des possessions de l'Inde anglaise avec celles de l'Amérique espagnole.

« D'après les recherches que j'ai été à portée de faire sur l'état des finances des colonies espagnoles, dit le savant M. Humbolt ¹, il m'a paru que l'on pouvait évaluer le revenu brut de toute l'Amérique espagnole à 36,000,000 de piastres. La population de l'Amérique espagnole est à peu près de quinze millions d'habitans ²; sa surface de quatre cent soixante-huit mille lieues carrées ³.

Les colonies dont on peut indiquer avec quelque certitude le revenu brut, sont les suivantes :

« Vice-royauté de la Nouvelle-	piastres.
Espagne.	20,000,000
« Vice-royauté du Pérou.	4,000,000

¹ *Essai politique sur la Nouvelle-Espagne*, tome 5, page 39.

² Cette estimation est plus forte de douze cent mille que celle qui est indiquée dans le tableau précédent. Mais l'auteur écrivait plusieurs années après l'époque où le tableau a été dressé, et croyait sans doute la première estimation trop faible.

³ Un peu moins que celle qui est indiquée sur le même tableau.

57,200,000

59,000,000

. 28

15,200,000

468,460

Totaux de l'Amérique espagnole...

	piastres.
« Vice-royauté de la Nouvelle-Grenade.	3,800,000
« Capitania générale de Caracas.	1,800,000
« Capitania générale de la Havane, et l'île de Cuba, sans les Florides.	2,300,000
« Iles Philippines, sans le <i>situado</i> ¹ venant d'Acapulco ²	1,700,000
« Les îles Canaries, annexées à l'Andalousie, ont un revenu brut, y compris la ferme du tabac, de ³	240,000

« De ces 38,000,000 de piastres, auxquels s'élève le revenu brut des colonies espagnoles en Amérique, en Asie et en Afrique, on peut considérer 8,000,000 et demi de piastres comme profit de monnayage et impôts levés sur le produit des mines d'or et d'argent; 9,000,000 de piastres comme revenu de la régie du tabac; 20,000,000 et demi comme produit d'alcala, d'almoxari-

¹ On donne le nom de *situados* à des sommes que les provinces du continent, surtout le Mexique, prennent sur leurs revenus pour venir au secours des autres colonies. Les secours annuels (*situados*) pris sur une moyenne proportionnelle, de 1788 à 1792, se sont élevés, pour le Mexique seul, à la somme de 3,635,000 piastres, répartis entre Cuba, la Floride, Porto-Rico, les Philippines, la Louisiane, la Trinité, et la partie espagnole de Saint-Domingue.

² La population de ces îles, en ne comptant que les Indiens soumis dans l'île de Luçon et la Bisayas, donne un million neuf cent mille habitans; leur surface est de quatorze mille six cent quarante lieues carrées.

³ Leur population est de cent quatre-vingt mille habitans sur quatre cent vingt et une lieues carrées.

Nota. La capitania générale du Chili, et la vice-royauté de Buenos-Ayres ne sont pas comprises ici, à défaut de renseignemens certains.

fazgo
et d'a
L'a
gnole
de pia
dans

Il r
choses
déterr
de ses
portan
vrage
docum

« L
royaut
de pia
un per
Bueno
royaut
piastre

« D
Chili,
Rico,
minist
et aux
« To

¹ L'ate
se perceiv
les poses
² L'aut

fazgo ¹, de tribut d'Indiens, de vente de poudre et d'autres droits sur la consommation. »

L'administration intérieure des colonies espagnoles absorbait, avant la révolution, 31,000,000 de piastres par an ; il en reflueait près de 8,000,000 dans le trésor royal de Madrid.

Il n'est pas sans intérêt, dans l'état actuel des choses, de pousser cet examen plus loin, et de déterminer le revenu net que la métropole tirait de ses colonies. Nous empruntons encore ces importants détails du même auteur, dont le bel ouvrage sur ces contrées nous fournit tant d'utiles documens.

« Le trésor royal de Madrid reçoit ² de la vice-royauté de la Nouvelle-Espagne 5 à 6,000,000 de piastres par an ; de la vice-royauté du Pérou, un peu plus de 1,000,000 ; de la vice-royauté de Buenos-Ayres, 6 à 700,000 piastres ; de la vice-royauté de la Nouvelle-Grenade, 4 à 500,000 piastres.

« Dans les *capitanias generales* de Caracas, du Chili, de Guatemala, de l'île de Cuba et de Porto-Rico, les recettes sont absorbées par les frais d'administration ; il en est de même aux Philippines et aux îles Canaries.

« Toutes les colonies ne produisent par consé-

¹ L'*alcavala* et l'*alcaxarifazgo* sont des droits de douanes qui se perçoivent sur les marchandises à leur entrée et à leur sortie dans les possessions espagnoles.

² L'auteur écrivait en 1810.

quent au fisc d'Espagne, année commune, que la somme de 8,200,000 piastres.

« Si l'on considère les colonies comme des provinces éloignées, on trouve que la partie européenne de la monarchie espagnole a un revenu qui égale à peine celui de la partie américaine ¹. »

En effet, nous avons vu plus haut que le revenu brut des colonies d'Amérique s'élevait à 38,000,000 de piastres; et celui d'Espagne a varié entre 36 à 37.000.000 de piastres : en 1810, il n'a été que de 35,000,000.

Ces données sur la valeur de l'Amérique espagnole nous permettent d'en comparer l'importance avec les possessions anglaises dans l'Inde. On sera peut-être étonné de voir que ces dernières sont loin d'égaliser la richesse de la première.

Le tableau suivant en donne la preuve.

ÉTENDUE EN LIEUX CARRÉS de 25 au degré.	AMÉRIQUE espagnole.	POSSESSIONS ANGLAISES en Asie.
Étendue.....	460,000	48,500
Population.....	15,000,000	32,000,000
Revenu brut en piastres * ...	38,000,000	43,000,000
Revenu net en piastres.....	8,000,000	5,400,000

* Le revenu brut de la péninsule ou Espagne d'Europe est de 35,000,000 de piastres; sa population de dix millions quatre cent mille habitans (en 1810); son étendue de vingt-cinq mille lieues carrées.

* La piastre vaut 5 francs 50 centimes.

Il ré
que le
portait
rence
tration
dans le
Au sur
tion qu
glaise
prend
Nizam
sore,
Anglai
rables.

Ces
norme
ration
laquell
vigour
indépe
régulier
par les

Les
provin
dans
sions

Les
velle-B
Ayres
nie g

Il résulte de ce tableau, qui se rapporte à 1804, que le revenu net des possessions espagnoles l'emportait sur celui des possessions anglaises : différence qui s'explique par celle des frais d'administration et du service militaire, plus considérable dans les possessions anglaises que partout ailleurs. Au surplus, on n'a fait entrer dans cette estimation que le territoire sur lequel la compagnie anglaise a acquis la souveraineté, et l'on n'y comprend pas les alliés et les tributaires, tels que le Nizam, les princes d'Oude, de Carnatic, de Mysore, de Cochin, de Travancore, sur lesquels les Anglais lèvent des tributs plus ou moins considérables.

Ces considérations peuvent faire apprécier l'énorme perte que doit faire l'Espagne par la séparation du continent américain, et la puissance à laquelle s'élèverait celui-ci, si, par une sage et vigoureuse conduite, il parvenait à assurer son indépendance sous une forme de gouvernement régulier et libre. On en sera encore plus convaincu par les résultats suivans.

Les colonies espagnoles se composent, 1° de provinces continentales en Amérique; 2° d'îles dans la même partie du monde; 3° de possessions dans l'Inde et en Afrique.

Les premières sont : la vice-royauté de la Nouvelle-Espagne, celle du Pérou, celle de Buénos-Ayres, celle de la Nouvelle-Grenade, la capitainerie générale de Caracás, du Chili, de Guatimala;

à quoi on pourrait ajouter les Florides ou la Louisiane, si la cession aux États-Unis n'était pas confirmée; les secondes, Cuba, Porto-Rico; les troisièmes, les îles Philippines et les îles Mariannes; enfin les quatrièmes se bornent aux Canaries, annexées au gouvernement de l'Andalousie.

Entrons dans quelques détails. De ces possessions, plusieurs feraient à elles seules des états puissans. Tel est le Mexique ou la Nouvelle-Espagne, dont le savant M. Humbolt nous a donné une si belle et si riche description.

Ce royaume, aujourd'hui entraîné dans une guerre pour la liberté, est, par son état de civilisation, bien supérieur à ce que l'on observe dans les autres possessions espagnoles. Cependant plusieurs branches de l'agriculture ont atteint un plus haut degré de perfection dans la province de Caracas que dans la Nouvelle-Espagne. C'est que moins une colonie a de mines, plus l'industrie de ses habitans se porte à la culture des productions végétales; mais cela ne suffit pas pour hâter les progrès de la civilisation, et le développement de l'industrie. La fertilité du sol d'ailleurs est plus grande dans les provinces de Cumana, de la Nouvelle-Barcelone et de Venezuela. Elle est plus grande sur les bords de l'Orénoque et dans la partie boréale de la Nouvelle-Grenade que dans le royaume du Mexique, dont plusieurs régions sont stériles, manquent d'eau, et paraissent dénuées de végétation. Mais, en considérant la

grand
bre de
les un
tation
de l'E
la pré
Mexiq

On
espag
dix-hu
sous la
zone t
l'extrê
pératur
temps

Cett
tionné
popula
censem
lions h
lesquel
cuivrée
soixant

¹ Un p
d'indigè
s'est con
fait dispa
on n'est p
ricain. «
journé, l
comptant
ropéen o

grandeur de la population du Mexique, le nombre de villes considérables qui y sont rapprochées les unes des autres, l'énorme valeur de l'exploitation métallique et son influence sur le commerce de l'Europe et de l'Asie, on explique facilement la préférence que la cour de Madrid accordait au Mexique sur ses autres colonies.

On a vu, par le tableau général des possessions espagnoles, que le Mexique a une surface de cent dix-huit mille lieues carrées, dont deux tiers sont sous la zone tempérée. Le tiers renfermé dans la zone torride jouit en grande partie, à cause de l'extrême élévation de ses plateaux, d'une température analogue à celle qu'on trouve au printemps dans le midi de l'Italie et de l'Espagne.

Cette étendue n'a pas une population proportionnée, mais cependant supérieure à toute autre population dans cette partie du monde. Les recensemens les plus exacts la portent à cinq millions huit cent quarante mille habitans, parmi lesquels deux millions et demi d'indigènes de race cuivrée¹, un million d'Espagnols mexicains, soixante-dix mille espagnols européens, presque

¹ Un préjugé répandu en Europe fait croire qu'un très-petit nombre d'indigènes à teint cuivré, ou descendans des anciens Mexicains, s'est conservé jusqu'à nos jours. Les cruautés des Européens ont fait disparaître les anciens habitans des Antilles, à la vérité; mais on n'est point parvenu à cet horrible résultat sur le continent américain. « Dans la Nouvelle-Espagne, dit M. Humbolt, qui y a séjourné, le nombre des Indiens excède deux millions et demi, en ne comptant que ceux qui sont de race pure sans mélange de sang européen ou africain. » (Tome 1, page 368.)

pas de nègres esclaves. La population est concentrée sur le plateau central. Le clergé ne comprend que quatorze mille individus. Mexico a cent trente-cinq mille habitans.

L'agriculture n'a pas à beaucoup près atteint le degré de prospérité auquel elle parviendra. La banane, le manioc, le maïs et les céréales sont les substances qu'elle donne pour la nourriture du peuple. Les céréales, cultivées sous la zone torride et partout où le sol s'élève de cinq à six cents toises de hauteur au-dessus du niveau de la mer, y produisent vingt-quatre grains pour un. Le maguey (agave) peut être considéré comme la vigne des indigènes. La culture de la canne à sucre y a fait depuis peu des progrès rapides : la Vera-Cruz exporte annuellement onze millions de livres pesant, ou pour 1,300.000 piastres de sucre mexicain ¹. On récolte du coton de la plus belle qualité sur les côtes occidentales. Les cultures du cacao et de l'indigo sont négligées. La vanille des forêts de Quilate offre une récolte annuelle de neuf cents milliers. Le tabac est cultivé avec soin dans les districts d'Oribaza et de Cordova ; la cire abonde dans le Yucatan ; la récolte de la cochenille d'Oaxaca est de huit cent mille livres pesant par an ; les bêtes à cornes se sont extrêmement multipliées dans les *provincias inter-*

¹ Cette piastre répond, comme on sait, à 5 francs et quelques centimes ; c'est du sucre à 14 sous tournois ou 70 centimes la livre poids de marc, valeur dans le port.

nas
Huas
désig
ment

Ma
Mexiq
contre
mines
cents
mille
piastre
métau
mines

L'h
1690 à
Trois d
et Cato
entre le
que la
sont re
velle-E
riche q
année d
d'argen

¹ On do
se trouve
Elles com
Nouveau-S
nora, 6° C
de cinquar
peuplée de

nas¹ et sur les côtes orientales, entre Panuco et Huasacualco. Les dîmes du clergé, dont la valeur désigne l'accroissement du produit, avaient augmenté d'un cinquième depuis 1800.

Mais ce qui distingue plus particulièrement le Mexique ou la Nouvelle-Espagne parmi toutes les contrées de l'Amérique, c'est le produit de ses mines. On estime qu'il est annuellement de seize cents kilogrammes en or, de cinq cent trente-sept mille kilogr. en argent, évalués 23,000,000 de piastres, ou près de la moitié de la valeur des métaux précieux qu'on retire annuellement des mines des deux Amériques.

L'hôtel des monnaies de Mexico a fourni de 1690 à 1803, plus de 1,353,000,000 de piastres. Trois districts de mines, Guanaxuato, Zacatecas et Catorce, qui forment un groupe central placé entre les 21 et 24 degrés de latitude, donnent presque la moitié de tout l'or et de tout l'argent qui sont retirés annuellement des mines de la Nouvelle-Espagne. Le seul filon de Guanaxuato, plus riche que le gîte de minerai du Potosi, fournit, année commune, cent trente mille kilogrammes d'argent, ou un sixième de tout l'argent que l'Amé-

¹ On donne le nom de *provincias internas* à l'étendue de pays qui se trouve au nord et au nord-ouest du royaume de la Nouvelle Galice. Elles comprennent 1° le royaume de Léon, 2° la colonie du Nouveau-Sant-André, 3° le Texas, 4° la Nouvelle-Biscaye, 5° Sonora, 6° Cahahuilla, 7° le Nuevo-Mexico. Elles forment une étendue de cinquante-neuf mille trois cent soixante-quinze lieues carrées, peuplée de trois cent cinquante-neuf mille deux cents habitans.

rique verse annuellement dans la circulation ¹. La seule mine de Valenciana, dans laquelle les frais d'exploitation excèdent 4,000,000 et demi de francs par an, n'a cessé de donner chaque année à ses propriétaires, depuis quarante ans, un profit net de plus de 3,000,000 de francs. Ce profit s'est élevé quelquefois à 6,000,000. Ces produits expliquent la fortune de quelques grandes maisons d'Espagne qui jouissent d'immenses revenus. On a remarqué que les travaux des mines avaient occasionné des défrichemens, et par conséquent encouragé l'agriculture dans les environs; mais, en général, les spéculations se portant vers ce genre de richesse, il ne se fait pas, ou se fait beaucoup moins de grandes entreprises agricoles: ce ne sera que lorsque la population sera devenue plus considérable, et que les richesses seront réparties dans toutes les classes, que les grands travaux agricoles pourront avoir de l'activité. La révolution qui s'opère au Mexique, si elle parvient à un terme désiré, est de nature à produire un effet aussi salutaire.

« La richesse des mines mexicaines consiste plus dans l'abondance que dans la valeur intrinsèque des minerais d'argent: cette valeur ne s'élève, taux moyen, qu'à 0,002 (ou trois à quatre

¹ Nous apprenons que la guerre et les événemens politiques qui agitent la Nouvelle-Espagne ont apporté quelque diminution dans les travaux des mines et l'exportation de leur produit en Europe. La paix aura bientôt réparé le premier vide: on peut douter qu'il en soit de même du second.

onces
des m
à celle
Le pro
long, c
perte s
mille k
taux. I
caines
cuivre
intérie

L'inc
comme
au-dess
de son p
de piast
toiles d
sieurs a
l'indust
prospér
tisme s

Voici
qu'elle
puis 18
tions et
piastres
ture et
de piast
gent 23

¹ Humb

onces par quintal de cent livres). La quantité des minerais extraits au moyen du mercure est à celle produite par la fonte en raison de $3\frac{1}{2}$ à 1. Le procédé de l'amalgamation dont on se sert est long, et cause une grande perte de mercure ; cette perte s'élève pour la Nouvelle-Espagne à sept cent mille kilogrammes par an, ou quatorze mille quintaux. Il est à présumer que les Cordillères mexicaines fourniront un jour le mercure, le fer, le cuivre et le plomb nécessaires à la consommation intérieure ¹. »

L'industrie manufacturière au Mexique est, comme nous l'avons remarqué, d'une importance au-dessous de ce qu'elle pourrait être. La valeur de son produit annuel est estimée de 7 à 8,000,000 de piastres. Les fabriques de cuirs, de draps, de toiles de coton, ont pris quelque essor depuis plusieurs années. La liberté, la paix, soutiens de l'industrie, l'élèveront un jour à un haut degré de prospérité, lorsque la main de plomb du despotisme sera enfin brisée dans cette riche contrée.

Voici la statistique de son commerce, telle qu'elle se présente pour une année moyenne depuis 1805 jusqu'à 1810. Importations des productions et marchandises étrangères, 20,000,000 de piastres ; exportations en productions de l'agriculture et de l'industrie manufacturière, 6,000,000 de piastres ; les mines produisent en or et en argent 25,000,000 de piastres, dont 8 à 9 sont

¹ Humbolt, tome 5, page 85.

exportés pour le compte du roi : par conséquent, si l'on déduit des 15,000,000 de piastres restant 14,000,000 pour solder l'excédant de l'importation sur l'exportation, on trouve que le numéraire du Mexique augmente à peine de 1,000,000 de piastres par an.

Le revenu brut s'élève à 20,000,000 de piastres, dont 5,500,000 du produit des mines d'or et d'argent, 4,000,000 de la ferme du tabac, 3,000,000 des Alcavales, 1,300,000 de la capitation des Indiens, et 800,000 de l'impôt sur le pulque, ou suc fermenté de l'agave, qui tient lieu de vin au peuple.

La situation de Mexico, capitale de ce beau royaume, offre des avantages inappréciables, si on la considère sous le rapport de ses communications avec le reste du monde policé. Placé sur un isthme qui est baigné par la mer du Sud et par l'Océan atlantique, Mexico paraît destiné à exercer une grande influence sur les événemens politiques qui agitent les deux mondes, et à devenir le centre d'une grande puissance. Un souverain qui régirait l'état par des lois constitutionnelles et libérales, et dont la résidence serait dans cette ville, pourrait se placer au rang des premières puissances du monde; il communiquerait en cinq semaines avec l'Europe, et en six avec les îles Philippines et l'Asie. Le vaste royaume de la Nouvelle-Espagne, soigneusement cultivé, produirait lui seul tout ce que le commerce ras-

semb
nille
chan
tous
il fou
bond
grès
côtes
du R
sent

Ce
côté d
Fran
dans
boucl
Acap

Le
tage
celui
leme
tres,
les b

Lava

Me

tans
pouv
avec
Cruz
Guas
pico

semble sur le reste du globe, le sucre, la cochenille, le cacao, le café, le coton, le froment, le chanvre, les huiles, la soie, le vin; il fournirait tous les métaux, sans même exclure le mercure; il fournirait de superbe bois de construction. L'abondance du fer et du cuivre favoriserait les progrès de la navigation mexicaine. Mais l'état des côtes et le manque de ports depuis l'embouchure du Rio-Alvaro jusqu'à celle de Rio-Bravo, opposent des obstacles qu'il serait difficile de vaincre.

Ces obstacles, à la vérité, n'existent pas du côté de l'Océan très-mal nommé *Pacifique*. Saint-François, dans la Nouvelle-Californie, San-Blas, dans l'intendance de Guadalaxara, près de l'embouchure de la rivière de Sant-Iago, surtout Acapulco, sont des ports magnifiques.

Les côtes orientales n'ont pas le même avantage; il n'y existe proprement pas de ports; car celui de la Vera-Cruz, par lequel se fait annuellement un commerce de 50 à 60,000,000 de piastres, n'est qu'un assez mauvais mouillage entre les bas-fonds de la Caleta, de la Galeta et de la Lavandera.

Mécontents du port de la Vera-Cruz, les habitants du Mexique se bercent de l'espérance de pouvoir ouvrir des voies plus sûres au commerce avec l'Europe; ils désignent au sud de la Vera-Cruz les bouches des rivières d'Alvarado et de Guasacualco; au nord de Vera-Cruz le Rio-Tampico, et surtout le village de Sotto-la-Marina.

Mais ces points, qui ont déjà fixé l'attention du gouvernement, ne pourraient devenir utiles qu'en ouvrant les rivières et en faisant d'immenses travaux : encore ne parviendrait-on à avoir que de médiocres lieux de relâche pour de petits vaisseaux.

C'est donc par le port de la Vera-Cruz que se fera encore long-temps le commerce du Mexique et de presque toutes les provinces qui composaient naguère le domaine de l'Espagne en Amérique. C'est donc d'après les exportations et les importations qui se font par ce port que nous pouvons estimer ce commerce. Voici les résultats, évalués en piastres, qu'il offre pour 1804.

Importations de l'Espagne.	}	En productions nationales...	10,512,324 piastres.
		En productions étrangères..	4,493,736
Importations de l'Amérique.....			<u>1,619,682</u>
Exportations de la Vera-Cruz.	}	Pour l'Espagne.....	18,035,371
		Pour l'Amérique.....	<u>3,424,511</u>
Mouvement du commerce.....			37,983,624 piastres.

Parmi les productions nationales importées d'Espagne à la Vera-Cruz, il y avait quarante-huit mille sept cent trente-sept barriques d'eau-de-vie, dont la valeur est estimée 1,235,150 piastres; quarante-trois mille cent soixante-deux barriques de vin (valeur, 837,776 piastres); vingt mille neuf cent quarante-six arrobes d'huile (valeur, 78,456 piastres); dix-neuf mille sept cent vingt et

une liv.
dix - ne
(valeur
trois ce
(valeur
huit ce
812,70
d'acier
de 6,00
toiles d
dans de
tenus c

Au m
tées d'
tres en
cannel
livres
girosle
(valeur
cent q
leur 5
précéd

Par
des au
y avai
de cir
mille
pêche

' Tou
la Vera-

une livres de safran (287,057 piastres); soixante-dix-neuf mille deux cents bouteilles de bière (valeur, 78,456 piastres); cent trente-six mille trois cent quatre-vingt et une rames de papier (valeur, 486,583 piastres); soixante-treize mille huit cent vingt-sept quintaux de fer (valeur, 812,707 piastres); trois mille cent huit quintaux d'acier (valeur, 53,052 piastres); et pour plus de 6,000,000 de piastres ¹ en soieries, lainagès, toiles de lin, mousselines et chapeaux, contenus dans des caisses que les négocians ne sont point tenus d'ouvrir à la douane.

Au nombre des productions étrangères importées d'Espagne il y avait pour 4,000,000 de piastres en soieries, toiles, draps et autres étoffes; en cannelle, quarante-sept mille deux cent trente-six livres (valeur, 163,171 piastres); en clous de girofle, vingt-huit mille cent soixante-sept livres (valeur, 85,952 piastres); et en deux mille neuf cent quatre-vingt dix-sept quintaux d'acier (valeur 51,477 piastres). Ces valeurs, comme les précédentes, sont à l'estimation dans le port.

Parmi les productions américaines importées des autres colonies espagnoles à la Vera-Cruz il y avait vingt-sept mille huit cent quatorze arrobes de cire de la Havane (valeur, 576,836 piastres); mille neuf cent vingt-huit arrobes de cire de campêche (valeur, 26,068 piastres); treize mille

¹ Toutes ces valeurs sont celles des marchandises dans le port de la Vera-Cruz.

quatre cent vingt-trois fanègues ¹ de cacao de Tabasco (valeur, 461,845 piastres); huit mille cent quarante et une fanègues de cacao de Caracas (valeur, 2,055 piastres); quarante-neuf mille cinq cent trente-cinq quintaux de bois de campêche (valeur, 100,219 piastres); et dix-huit mille quatre cent quatre-vingt-seize fanègues de sel (valeur, 37,845 piastres).

Parmi les productions indigènes exportées du Mexique pour la métropole, et comprises dans le tableau plus haut, il y avait trois cent quatre-vingt-un mille cinq cent neuf arrobes de sucre (valeur, 1,097,505 piastres); onze mille sept cent trente-sept arrobes de cochenille fine, résultat d'une récolte très-modique (valeur, 1,220,195 piastres); huit cent soixante-sept arrobes de *granilla* (val., 24,414 piastres); quatre cent soixante-quatre arrobes de cochenille en poudre (valeur, 5,816 piastres); cent quatre-vingt-neuf mille trois cent quatre-vingt-dix-sept livres d'indigo (valeur, 367,302 piastres); trente-sept mille sept cent quatre-vingt-dix-sept quintaux de bois de campêche (valeur, 77,485 piastres); mille huit cent dix-huit quintaux de jalap (valeur, 62,411 piastres); sept mille cent soixante-neuf quintaux de salsepareille (valeur, 96,754 piastres); quatorze

¹ L'arrobe est un poids de vingt-cinq livres, poids de marc, à bien peu de choses près; la fanègue est une mesure de capacité qui est à peu près le $\frac{11}{12}$ du setier de Paris; elle contient cent cinquante livres pesant de blé,

cent m
et trois
de caca

L'ex
prise d
piastres
roi d'E
les part

Penc
à la Ve
timens
cent vi

Dans
paigne
gènes,
papier
évaluée
marcha
L'impo
1,262,
dix-ne
valeur,

L'ex
cette m
piastre
l'expor
une val
du com

¹ On n
mercure i

cent milliers de vanille (val. , 111,195 piast.) ;
et trois mille sept cent quatre-vingt-six fanègues
de cacao de Guayaquil (valeur , 460,585 piastres).

L'exportation de l'argent monnoyé , non com-
prise dans le tableau , s'est élevée à 16,847,843
piastres , dont 13,500,000 pour le compte du
roi d'Espagne , et le reste pour le commerce et
les particuliers ¹.

Pendant cette même année 1804 , il est entré
à la Vera-Cruz , venant d'Espagne , cent sept bâ-
timens ; des colonies espagnoles en Amérique ,
cent vingt-trois.

Dans l'année suivante , 1805 , l'importation d'Es-
pagne à la Vera-Cruz a été , en productions indi-
gènes , d'une valeur de 1,514,473 piastres (le
papier seul , soixante mille six cent dix-sept rames ,
évaluées 582,769 piastres) ; en productions et
marchandises étrangères pour 574,963 piastres.
L'importation d'Amérique a été de la valeur de
1,262,907 piastres (la cire seule de la Havane ,
dix-neuf mille neuf cent soixante-neuf arrobes ,
valeur , 547,304 piastres).

L'exportation pour l'Espagne a été pendant
cette même année 1805 , d'une valeur de 110,200
piastres ; pour l'Amérique , de 330,546 piastres ;
l'exportation faite par des vaisseaux neutres , pour
une valeur de 562,048 piastres : mouvement total
du commerce , 4,355,137 piastres.

¹ On n'a point porté non plus dans cet état vingt mille quintaux de
mercure importés pour le compte du gouvernement.

En 1806, ce mouvement a été ainsi qu'il suit : importations d'Espagne en productions espagnoles, pour 1,815,579 piastres ; en productions étrangères, 327,295 piastres ; importations d'Amérique, 1,499,244 piastres ; importations faites par des vaisseaux neutres, 3,485,655 piastres. Exportations pour l'Espagne, 805,037 piastres ; pour l'Amérique, 574,191 piastres ; pour des ports neutres, 4,101,534 piastres ¹.

Par conséquent, importations totales, 7,137,773 piastres ; exportations totales, 5,478,762 piastres ; mouvement général du commerce, 12,616,535 piastres.

Cette année ne peut être prise pour mesure du commerce de ce pays ; mais une moyenne proportionnelle formée des années 1802, 1803 et 1804 (trois années de paix), prouve que l'importation totale est à la Vera-Cruz de 20,700,000 piastres ; et l'exportation, non compris l'or et l'argent monnayés ou ouvragés, de 6,500,000 piastres.

Il faudrait ajouter à ce résultat le commerce de contrebande, très-actif en tout temps dans cette

¹ La France et l'Espagne, soumises alors à Bonaparte, étaient en guerre avec l'Angleterre. Les ports et les bâtimens neutres furent les moyens employés par le commerce pour continuer ses opérations. L'on voit par les états ci-dessus que l'importation des espèces monnayées en Espagne cesse dès-lors, et que le mouvement du commerce en denrées et marchandises diminue sensiblement. En effet, le mouvement du commerce avait été en 1804 de 37,983,624 piastres ; il n'est en 1806 que de 12,616,535.

belle p
l'évalu
rait 2.
et 650

Il ré
sur le
vaste p
de son
marché

110,00

liberté

avec la

tirer d

des épi

rectem

les imp

de fran

l'Asie

somme

versera

rope s

tion, i

se fer

nent e

blissen

facture

Ces

Cette v

mille

n'offre

belle partie du monde ; mais on ne peut guère l'évaluer au-dessus d'un dixième : ainsi, ce serait 2,700,000 piastres à ajouter à l'importation, et 650,000 à l'exportation.

Il résulte des données que nous avons établies sur le commerce de la Nouvelle-Espagne, que ce vaste pays, dans l'état actuel de sa civilisation et de son industrie, a besoin de productions et de marchandises étrangères pour la valeur de 100 à 110,000,000 de francs. En accordant une pleine liberté au commerce d'Acapulco et de San-Blas avec la Chine et avec l'Inde, le Mexique pourra tirer des toiles de coton, des soieries, du papier, des épiceries, et peut-être même du mercure directement de l'Asie : cette circonstance diminuera les importations de l'Europe de plus de 20,000,000 de francs. Plus les rapports de l'Amérique avec l'Asie orientale seront multipliés, et moins la somme d'or et d'argent que le nouveau continent versera annuellement dans le commerce de l'Europe sera considérable. Les effets de cette révolution, inévitables dans le commerce du Mexique, se feront sentir plus promptement sur le continent européen que ceux qui résulteront de l'établissement et des progrès plus tardifs des manufactures dans cette partie de l'Amérique.

Ces progrès seront encore plus lents au Pérou. Cette vice-royauté, qui, sur une étendue de trente mille trois cent quatre-vingt-dix lieues carrées, n'offre qu'une population de six cent mille indi-

vidus ¹, est loin de l'état de prospérité où est parvenu le Mexique.

Ce royaume a subi différentes divisions de son immense territoire ; depuis que la frontière du royaume de Buenos-Ayres ² passe à l'ouest du lac de Chucuito ³, entre ce lac et la ville de Cusco ; et depuis que d'un côté le royaume de Quito et les provinces de Jaën, de Bracamoros et de Magnas, de l'autre les gouvernemens de Paz, d'Ouro, de la Plata et du Potosi, ont été séparés du Pérou : ce dernier a été divisé en sept intendances, savoir, celles de Truxillo, de Tarma, de Huancavelica, de Lima, de Guamanga, d'Arequipa et de Cusco, dont chacune comprend plusieurs départemens ou *partidos*.

Les capitales de ces sept intendances sont, Lima, avec cinquante-deux mille six cents habitans ; Guamanga, vingt-six mille ; Arequipa, vingt-quatre mille ; Truxillo, cinq mille huit cents ; Huancavelica, cinq mille deux cents ; Tarma, cinq mille six cents, et Cusco trente-deux mille.

Cet ancien empire des Incas n'est pas également favorisé des dons de la nature. La côte qui longe

¹ D'après le dénombrement fait en 1795 par ordre de don Gil Lemos, vice-roi du Pérou, il doit y avoir eu une augmentation depuis cette époque ; mais nous ne la connaissons pas.

² Nous nous servons encore de l'ancienne dénomination, quoique depuis six ans Buenos-Ayres forme une république, mais république dont les destinées ne nous paraissent pas encore fixées ; les divisions intestines, pires que la guerre, ne cessent de l'agiter.

³ Voy. la carte.

l'Océan
vastes
tie ; ce
six mo
des m
eaux s
mature
lières,
gueur
le Pérou
ces mo
de retr
la laine

Les
jusqu'à
par de
lieues,
éloigné
sables
vertes
les vap
ture d
bienfa

Sur
l'inter
tagnes

¹ Le
au-dessu
cinquan
et le Co

l'Océan indien est un pays misérable; des marais vastes et nombreux en occupent une grande partie; ce qu'ils ne couvrent pas est inondé près de six mois de l'année par les eaux qui descendent des montagnes; d'épaisses forêts sortent de ces eaux stagnantes, et fournissent de beaux bois de mûture et de construction. Les Andes ou Cordillières, dont la chaîne s'étend dans toute la longueur des deux Amériques, sont plus hautes dans le Pérou qu'ailleurs¹. Les lieux les plus élevés de ces montagnes sont couverts de neige, et servent de retraite aux guanacos et aux vigognes, dont la laine est si estimée.

Les différentes vallées depuis le port d'Atacama jusqu'à Guayaquil sont séparées l'une de l'autre par des déserts sablonneux de douze à quinze lieues, et même au-delà. Les rivières sont très-éloignées, et leurs eaux ne sauraient fertiliser ces sables arides. D'un autre côté, les montagnes couvertes de neige, sous un ciel brûlant, empêchent les vapeurs de se former en nuages; la température de l'air, toujours égale, refuse au pays les bienfaits de la pluie.

Sur le revers des Cordillières latérales, et dans l'intervalle qui les sépare de l'autre chaîne de montagnes plus élevées, connues sous le nom de *Cor-*

¹ Le Chimborazo a six mille cinq cent trente mètres de hauteur au-dessus du niveau de l'Océan; le Cayambé, cinq mille neuf cent cinquante-quatre; Antisana, volcan, cinq mille huit cent trente-trois; et le Cotopaxi, autre volcan, cinq mille sept cent cinquante-trois.

dillières royales ou des *Andes*, sont situées les régions connues sous le nom de *la Sierra* ; elles s'étendent depuis la province de Chachapoyas jusqu'au pays minéral du Potosi ¹.

On a fait la remarque que, dans les pays incultes et sauvages, les rivières sont beaucoup plus larges et plus nombreuses que dans les régions civilisées. On en trouve la preuve au Pérou ; car le débordement des rivières et leur largeur démesurée y opposent des difficultés extrêmes au transport des denrées et des marchandises.

Ces différentes causes, réunies à la mauvaise qualité du sol dans le plus grand nombre des provinces, expliquent le peu de progrès de la culture au Pérou. Depuis que les Espagnols s'y sont établis, rien ne montre que les productions s'y soient accrues sensiblement. Cependant elles suffisent au nombre des habitans, qui en sont les seuls consommateurs ; elles font l'aliment du commerce établi dans l'intérieur entre les provinces du royaume.

Il nous serait difficile d'établir les divers articles de ce commerce intérieur ; nous réunirons seulement ici des détails qui en pourront faire connaître le plus ou moins d'activité et d'étendue.

Il paraît qu'à la fin de 1789 l'intendance de Lima avait retiré de son commerce avec le reste du royaume une balance de 725,192 piastres à son avantage. Le profit que cette même province

¹ Voy. la carte.

avait t
Bueno
au-des
des pi
même
2,034
piastre
quipa
de-vie
tres pi
de la
piastre
mollet
Récipr
Bueno
bétail
étain,
de 475
cuirs,
néfice
d'Areq
vince
Les
nes les
les plu
été ré
conson
terre q
pays fo
cultivé

avait tiré de ses produits dans la vice-royauté de Buenos-Ayres, la même année, s'était élevé au-dessus de 100,000 piastres. Celui qui se fait des provinces d'Arequipa et du Cusco avec la même vice-royauté, s'élève, année ordinaire, à 2,034.980 piastres; de cette somme 1,300,475 piastres tourne au profit de la province d'Arequipa, qui donne en échange du vin, de l'eau-de-vie, de l'huile, du piment, du sucre, et d'autres productions moins importantes. Le surplus de la somme, qui se monte encore à 735,505 piastres, revient à l'intendance de Cusco pour des molletons et autres lainages, du sucre, du blé, etc. Réciproquement la province d'Arequipa reçoit de Buenos-Ayres le montant de 386,260 piastres de bétail, viande sèche, suif, noix de cocos, cuivre, étain, etc. La province de Cusco reçoit la valeur de 475,530 piastres en mulets, moutons, bétail, cuirs, cire, savon, suif, molleton, etc. Le bénéfice de ce commerce s'élève pour la province d'Arequipa à 911,215 piastres, et pour la province de Cusco, à 258,975 piastres.

Les provinces de la Sierra qui possèdent les mines les plus riches, et qui, pour cette raison, sont les plus peuplées, quoique les plus stériles, ayant été réunies à l'intendance de Buenos-Ayres, les consommateurs ne peuvent tirer les produits de la terre que des pays attenants à la côte, parce que ces pays forment le seul district où le terrain peut être cultivé avec succès. Arequipa leur en fournit plus

que les autres à cause de sa proximité. Cusco subvient aux besoins de ses habitans par ses manufactures de frises et d'autres étoffes servant à l'habillement. Cependant, par l'importation devenue plus considérable des marchandises européennes sur la rivière de la Plata, cette branche de commerce est sensiblement déchuë, attendu que les camelots, les cotonnades et les habits introduits par ce canal, et vendus à bas prix, ont porté un grand préjudice aux manufactures de l'intérieur.

Le commerce avec les autres provinces du Pérou se fait par mer avec des bâtimens de différentes grandeurs, qui appartiennent principalement aux habitans de Lima. Ces bâtimens ont le port de Callao sur la mer du Sud pour lieu de rendez-vous. Leur chargement réuni forme un objet de seize à dix-sept mille tonneaux de diverses marchandises et denrées; de cette quantité cinq mille tonneaux sont employés exclusivement au commerce de la mer du Sud : la balance en est toujours plus ou moins au désavantage de l'intendance de Lima. Une grande partie du numéraire en circulation dans cette province est absorbé par le commerce qui se fait avec le Chili.

Les marchandises exportées de Lima consistent principalement en étoffes, tant des manufactures de l'intérieur que de celles de Quito; en sucre et en riz. Lima reçoit en échange une grande quantité de blé, du saif, des cuirs, du cuivre, des cordages, etc.

L'av
provier
sont a

Il es
dans l
tellem
capital
l'impo
Lima.

Les
d'Arica
diaires
au-del
quelles
de Par
tent ar
aussi d

Les
contré
par de
l'un du
l'autre
sont e
saurai
une p
vallons
espèce
et d'au
de con
ont été

L'avantage que le Chili retire de ce commerce provient surtout de la stérilité des vallons qui sont autour de Lima.

Il est commun de voir manquer les moissons dans le territoire de Lima. Cet inconvénient a tellement accru le commerce des blés, que la capitale enlève à elle seule presque la moitié de l'importation qu'on en fait dans l'intendance de Lima.

Les productions du Chili expédiées aux ports d'Arica, d'Ilo et d'Aranta, appelés *ports intermédiaires*, sur le même Océan, ne s'élèvent guère au-delà de la valeur de 50,000 piastres, desquelles il faut encore défalquer la valeur du thé de Paraguay, apporté par deux bâtimens qui partent annuellement du port de Pascamayo, chargés aussi de tabac pour le compte du gouvernement.

Les relations de Baldivia, ville située dans une contrée fertile, avec un bon port, s'entretiennent par deux navires qui s'y rendent tous les ans, l'un du port de Valparaiso, avec des subsistances; l'autre de Lima, avec la solde des troupes qui y sont en garnison. Ce manque de commerce ne saurait être attribué à la stérilité du sol; car, à une petite distance des Cordillières, il y a des vallons riches en blé et en productions de toute espèce. Les montagnes sont couvertes de chênes et d'autres arbres qui fournissent d'excellens bois de construction; et les mines d'or de ce district ont été célèbres par la grande finesse du minerai,

qui n'a jamais été au-dessous de vingt-trois karaks, ou neuf cent cinquante-huit millièmes trois dixièmes de millième, suivant la nouvelle manière d'estimer le degré de fin de l'or ¹.

Les ports de Realexo et de Sonsonate, sur le même Océan, sont les seuls fréquentés par les bâtimens qui font l'exportation de Callao à Guatimala. Ce trafic consiste en cuirs, en vins, en eaux-de-vie, huile, etc. Il est en général peu considérable; il ne passe guère 30,000 piastres. L'importation, au contraire, dans les mêmes ports, est plus que quadruple de l'exportation: elle consiste en indigo, piment, pois, planches, bois de cèdre et de Brésil. Il en résulte une balance considérable en faveur de Lima.

Le commerce de Lima avec Santa-Fé de Bogota se fait en partie par terre, à travers la province de Quito, et en partie par mer par les ports de Guayaquil et de Panama. L'exportation de Callao vers les ports de Puna et Guayaquil consiste en vins de Coquimbo, de Rasca, de Pisco, et de Conception; en eaux-de-vie, en sucre, en farine, en cuivre, etc. L'exportation qui, des mêmes ports, se fait dans celui de Panama, consiste principalement en étoffes provenant des manufactures du pays, en laines et en farines. Les articles principaux qui se transportent par terre vers

¹ Voyez pour la nouvelle manière d'estimer le titre des métaux précieux, beaucoup plus claire et plus simple que l'ancienne, l'introduction au Dictionnaire de la géographie commerçante, p. 369.

Truxil
à Gua
cuirs
et du s

L'ex
celle d
et s'élè
piastre

Ces
culatio
connaî
cipalem

Il en
à ses be
sidérab
gnole.

Ce qu
au moi
Aussi es

l'objet q
gouvern
cherons

nous ai
l'Essai
Espagne

Les p
nissent
Espagne
on com

¹ Nous c

Truxillo, Pacasmayo, pour être ensuite expédiés à Guayaquil et à Panama, sont du coton, des cuirs, des souliers, des chapeaux, des molletons et du sucre.

L'exportation de la province de Santa-Fé dans celle de Lima consiste en cacao, café, cire, etc., et s'élève ordinairement à la somme de 284,000 piastres.

Ces divers détails montrent la nature et la circulation du commerce intérieur du Pérou, et font connaître quels sont les objets qui y entrent principalement.

Il en résulte aussi que le Pérou, pour pourvoir à ses besoins, est redevable pour une balance considérable aux autres provinces de l'Amérique espagnole.

Ce qui constitue la richesse principale du Pérou, au moins jusqu'à présent, ce sont ses mines. Aussi est-ce là, comme dans la Nouvelle-Espagne, l'objet qui fixe plus particulièrement l'attention du gouvernement et du commerce. Nous nous attacherons donc à en donner une idée précise, en nous aidant des recherches du savant auteur de *l'Essai sur l'économie politique de la Nouvelle-Espagne*, déjà si souvent cité.

Les provinces de l'Amérique espagnole qui fournissent des métaux précieux sont, la Nouvelle-Espagne ou le Mexique¹, le Pérou, dans lequel on comprend le Potosi, le Chili, la vice-royauté

¹ Nous conservons les anciennes dénominations de territoire, parce

de Buenos-Ayres et celle de la Nouvelle-Grenade. Il est reconnu que les quatre autres grandes divisions politiques, savoir : les quatre capitánias generales de Guatimala, de la Havane, de Porto-Rico et de Caracas, ne renferment point de mines en exploitation.

Pour apprécier la quantité d'or et d'argent que donne le Pérou, nous produirons les états suivans :

De 1754 à 1772, il a été livré à l'hôtel de la monnaie de Lima six millions cent deux mille cent trente-neuf mares d'argent¹, et cent vingt-neuf mille cent quatre-vingt marcs d'or; de 1772 à 1791, il a été porté à la même monnaie huit millions quatre cent soixante dix-huit mille trois cent soixante-sept marcs d'argent, et quatre-vingt mille huit cent quarante-six mares d'or.

La valeur de l'or et de l'argent s'est élevée, dans la première de ces époques, à 68,944,522 piastres; dans la seconde, à 85,434,849 piastres, ce qui fait, année moyenne, de 1754 à 1772, 3,850,000 piastres; et de 1772 à 1791, 4,496,000 piastres.

Le produit de l'or a diminué au Pérou pendant que celui de l'argent a augmenté considérablement. En 1790, le produit des mines du

que c'est d'après elles que nous établissons les données statistiques comprises ici.

¹ Le mare dont il s'agit est celui de Castille; il est au marc de France comme 541 est à 576, par conséquent plus léger. Un kilogramme pèse 4 mares 5 gros 55 grains, et une petite fraction de grain du marc de Castille.

Pérou
de cin
et de
d'or.

Dep
en or
piastre
et 2,3

Dar
nières
piastre
en 18
transp
piastre
et en
Cepen
nous a
de troi
et de c
faisant
année

De r
est dû
Zacate
Biscay
tiré de
cocha
et du
de Ch

Volu

Pérou était, d'après le *Mercurio peruviano* ¹, de cinq cent trente-quatre mille marcs d'argent, et de six mille trois cent quatre-vingt marcs d'or.

Depuis 1797 jusqu'en 1801, on a frappé à Lima, en or et en argent, pour la somme de 26,032,633 piastres; savoir, 23,709,986 piastres en argent, et 2,322,667 en or.

Dans les cinq années qui ont précédé ces dernières, le produit avait été de 30,000,000 de piastres; mais, attendu que la guerre a empêché en 1801 l'exploitation, par l'impossibilité de transporter du mercure, il fut réduit à 26,032,633 piastres. On pourrait le fixer, année moyenne, et en temps de paix, à 6,000,000 de piastres. Cependant, pour éviter toute exagération, nous nous arrêterons, avec M. Humbolt, à la quantité de trois mille quatre cent cinquante marcs d'or, et de cinq cent soixante-dix mille marcs d'argent, faisant 5,500,000 piastres, comme le produit, année moyenne, des mines du Pérou.

De même qu'au Mexique presque tout le produit est dû aux mines de Guanaxuato, de Catorce, de Zacatecas, de Real-del-Monte, et de la Nouvelle-Biscaye; ainsi au Pérou, presque tout l'argent est tiré des grandes mines d'Yauricocha, de Lauricocha (appelées communément *mines de Pasco*, et du *Cero de Bombon*), de celles de Gualgayoc ou de Chota, et de Huantajaja.

¹ Volume 1, page 59.

Depuis et compris 1792 jusqu'en 1801 inclusivement, il a été fondu à Pasco, en lingots, deux millions quatre cent soixante dix-neuf mille quatorze marcs d'argent de la mine de Yauricocha, d'après les registres de la trésorerie de Pasco.

Toutes les mines comprises sous le nom de *mines de Gualgayoc*, dans le district de Chota, ont fourni aux caisses provinciales de Truxillo, depuis le mois d'avril 1774 jusqu'au mois d'octobre 1802, la somme d'un million neuf cent douze mille trois cent vingt-sept marcs d'argent, ou, année moyenne, soixante-sept mille cent quatre-vingt-treize marcs. Le minerai du Cero de Gualgayoc est très-riche, et l'on ne doute pas que le Cero ne devint un second Potosi par une exploitation plus étendue.

Huantajaia renferme beaucoup d'argent natif; cette mine fournit annuellement de soixante-dix à quatre-vingt mille marcs d'argent.

La présidence, ou *capitania generale* du Chili, produit annuellement en or et en argent 1,700,000 piastres. Ce produit a augmenté considérablement dans ces dernières années. En 1790, on a frappé à Sant-Iago pour 721,000 piastres en or, et 146,000 en argent.

La grande quantité de métaux précieux que fournit la vice-royauté de Buenos-Ayres est due entièrement à la partie la plus occidentale, c'est-à-dire aux provinces de la Sierra, qui, en 1778, ont été séparées du Pérou. On peut évaluer le

produit
à 4,200

La
dans ce
tant qu
royaux
d'argent
tourno

On v
pendan
depuis
du Pot
pour l
tres'.

Enfi
Cero d
piastres
deux m

Au r
actuel
celles d
rang im

Nous
nade, c
ici seul
afin de

Il faut
somme;
puis 1595
tait par pi

produit annuel, qui est presque tout en argent, à 4,200,000 piastres.

La montagne seule de Potosi, qui se trouve dans cette partie du Pérou, a fourni, en ne comptant que l'argent enregistré qui a payé les droits royaux depuis 1545 jusqu'à nos jours, une masse d'argent qui équivaut à 5,750,000,000 de livres tournois.

On voit aussi, par des états authentiques, que pendant l'espace de deux cent trente-trois ans, depuis 1556 jusqu'en 1789, on a extrait des mines du Potosi, en argent déclaré à la caisse royale, pour la valeur de plus de 788,000,000 de piastres¹.

Enfin, l'année moyenne de 1779 à 1789, du Cero de Potosi, a donné un produit de 3,676,530 piastres de 8 réaux, faisant quatre cent trente-deux mille cinq cent dix marcs de Castille.

Au reste, les mines du Potosi, dans leur état actuel, n'occupent plus le premier rang parmi celles du monde connu; mais elles tiennent leur rang immédiatement après celles de Guanaxuato.

Nous parlerons plus bas de la Nouvelle-Grenade, comme province séparée; nous consignons ici seulement son produit en métaux précieux, afin de suivre l'énumération de cette branche de

¹ Il faut faire une diminution, peu importante à la vérité, sur cette somme; cette diminution résulte de la différence de la piastre. Depuis 1595 il s'agit de la piastre à 8 réaux; avant cette époque on comptait par piastre de 15 réaux et demi, dont $5\frac{1}{2}$ font le marc de Castille.

richesses dans les possessions espagnoles autres que le Mexique.

Il résulte de l'état authentique que la Nouvelle-Grenade, si riche en mines d'or, produit, année moyenne, dix-huit mille trois cents marcs d'or. Depuis 1789 jusqu'en 1795, il a été monnayé à Santa-Fé de Bogota, soixante mille treize marcs d'or, faisant une valeur de 8,161,862 piastres; et de 1788 à 1799, on a monnayé à Popayan quarante-sept mille huit cent treize marcs d'or, faisant 6,502,542 piastres: ce qui donne pour l'année moyenne de la première quantité huit mille cinq cent soixante-treize marcs d'or, ou 1,161,862 piastres; et pour la seconde, six mille huit cent trente marcs d'or, ou 928,951 piastres.

Après cet exposé général des richesses du Pérou, jetons un coup-d'œil sur les provinces connues sous le nom d'*intendance*.

Celle de Truxillo, la plus septentrionale, et dont la capitale renferme six mille habitans, offre un terrain fertile, et produit du blé, du maïs, de la vigne, des oliviers, de la canne à sucre, des fruits et des légumes. Nous avons parlé du commerce qu'elle fait avec Lima et le reste du Pérou.

Tarma est moins fertile, plus froide; on y élève beaucoup de troupeaux, qui fournissent des laines et des cuirs. Elle a plusieurs mines d'argent. Sa capitale, du même nom, offre une population d'environ 5.600 habitans.

L'intendance de Lima est une des plus fertiles

et la
d'Eur
parfa
forts
cipau
l'or et
se tra
ces m
La
comm
de Li
const
tion d
parmi
dix pr
religie
nègre
pagn
des qu
beau
cette
tant,
appor
vens

Da
l'état d
par les
mais d
pulation
més, ou
vidus q
à l'inst

et la plus riche du Pérou. Toutes les céréales d'Europe y croissent , et la canne à sucre y réussit parfaitement ; l'olivier et la vigne y donnent de forts produits , et l'eau-de-vie y est un des principaux objets d'exportation. Nous avons dit que l'or et l'argent produits par les mines de Tarma se transportent à Lima , où les propriétaires de ces mines font leur séjour.

La situation de cette ville est avantageuse ; elle commande une vallée dans laquelle coule la rivière de Lima , qui baigne les murs de la ville. On y a construit un assez beau port. On estime sa population de cinquante-deux mille huit cents individus , parmi lesquels on compte treize cent quatre-vingt-dix prêtres ou moines , quinze cent quatre-vingts religieuses , six mille Indiens , environ trois mille nègres , et le reste de la population se compose d'Espagnols ou de leurs descendans. On jouit à Lima des quatre saisons comme en Europe , dans un très-beau climat. Callao est son port. La population de cette riche contrée ne peut qu'aller en augmentant , par l'introduction de la vaccine , qui y fut apportée en 1802 , et par la suppression des couvens de religieux , et surtout de religieuses ¹.

¹ Dans un pays où la population surabonde , il est de l'intérêt de l'état de laisser subsister des couvens de religieuses , parce que c'est par les femmes que se fait l'accroissement du nombre des habitans ; mais dans les pays comme le Pérou , ces établissemens nuisent à la population bien plus que les couvens d'hommes , et doivent être supprimés , ou n'être conservés qu'en très-petit nombre , en laissant aux individus qui s'y retirent la liberté de se consacrer au soin des malades et à l'instruction populaire , ou en leur en imposant le devoir.

L'intendance de Huancavelica, qu'on écrit aussi Guancavelica, dont la capitale compte cinq mille deux cents habitans, est célèbre par sa mine de mercure, située dans les montagnes de *Santa-Barba*, au midi de Huancavelica.

La quantité de mercure qu'on en a retirée s'élève, d'après M. Humbolt, depuis 1570 jusqu'en 1789, à un million quarante mille quatre cent cinquante-deux quintaux. Elle donne, d'après diverses estimations du même auteur, six mille quintaux de mercure par an. La Nouvelle-Espagne, ou le Mexique seul, consomme seize mille quintaux de ce minéral. D'après des calculs fondés, les usines de Potosi ont consommé depuis 1545 jusqu'en 1657 la quantité énorme de deux cent trente-quatre mille sept cent quintaux de mercure pour le travail de l'or et de l'argent; depuis 1759 jusqu'en 1765, la consommation a été de quinze à dix-sept cents quintaux par an¹.

D'après les recherches qui en ont été faites, l'Amérique espagnole, savoir, le Mexique, le Pérou, le Chili et le royaume de Buenos-Ayres (car les autres parties ne connaissent pas les procédés de l'amalgamation), consomme annuellement plus de vingt-cinq mille quintaux

¹ Les mines du Potosi sont, de toutes les mines de l'Amérique espagnole, celles qu'on exploite avec le plus d'activité. Pendant l'année 1790 on a frappé à la monnaie de Potosi 4,222,000 piastres; savoir, 299,246 piastres, ou deux mille deux cent quatre marcs en or; et 3,923,175 piast., ou quatre cent soixante-deux mille six cent neuf marcs en argent.

de me
nies à

Il s'
pour l
une q
estimé

Les
mercu
vent a

La
vendre
clu dep
triche.
au pri
nuelle
de la
vingt-

En
ner le
dans
ne fût
mais c

Le
neme
que d
de Hu
d'Alm
vaux,

' Alm
de la pr

de mercure, dont la valeur s'élève dans les colonies à plus de 6,500,000 francs.

Il s'en importe à la Vera-Cruz, tous les ans, pour le service des mines de la Nouvelle-Espagne, une quantité de huit cent mille kilogrammes, estimés 650,000 piastres.

Les droits que le fisc perçoit sur la vente du mercure dans les colonies espagnoles ne s'élèvent annuellement qu'à 536,000 piastres.

La cour de Madrid s'étant réservé le droit de vendre elle seule le mercure en Amérique, a conclu depuis 1784 un contrat avec l'empereur d'Autriche, d'après lequel celui-ci fournit le mercure au prix de 52 piastres le quintal; elle envoie annuellement, en temps de paix, par des vaisseaux de la marine royale, tantôt neuf mille, tantôt vingt-quatre mille quintaux de mercure.

En 1803 on forma le projet utile d'approvisionner le Mexique pour plusieurs années, afin que, dans le cas d'une guerre, le travail des mines ne fût pas entravé par le manque de mercure; mais ce projet n'a point été exécuté.

Le mercure d'Allemagne, fourni par le gouvernement autrichien, n'a été introduit au Mexique que depuis l'arrêt des travaux souterrains de Huancavelica, et à une époque où la mine d'Almaden¹, inondée dans la plupart de ses travaux, ne donnait qu'un produit très-faible. Mais,

¹ Almaden ou Almadencjos est un bourg ou petite ville d'Espagne de la province de la Manche, sur les frontières de l'Estramadure,

en 1802, cette dernière mine était de nouveau dans un état si florissant, qu'elle seule fournissait par an plus de vingt mille quintaux de mercure, et que l'on pouvait concevoir l'espoir de se passer du mercure allemand pour le Mexique et le Pérou.

Il y a eu des années où dix à douze mille quintaux de ce dernier mercure ont été importés à la Vera-Cruz.

Il résulte d'états authentiques que, depuis 1762 jusqu'en 1781, les usines de la Nouvelle-Espagne seule ont absorbé la somme énorme de cent quatre-vingt-onze mille quatre cent cinq quintaux de mercure, valant 60,000,000 de livres tournois.

Cette consommation annonce le besoin du mercure pour mettre en valeur une des premières richesses des colonies espagnoles; et ce besoin tiendrait éternellement ces provinces dans la dépendance de l'Europe, si elles ne pouvaient pas y suppléer par une extraction de mercure indigène. Mais il résulte des recherches de M. Humbolt et d'autres naturalistes, que l'Amérique espagnole contient un grand nombre de mines de mercure, et qu'à mesure que l'art et les recherches s'y perfectionneront, on parviendra à en exploiter la quantité nécessaire. Ainsi les nouveaux états qui se forment n'ont pas à redouter à cet égard le mal qui résulterait de leur rupture avec l'Europe; il est présomable que la nécessité les contraindra même dans ce moment de crise à

se li
mett
Hum
où le
en e

Re
cette
rich

Sa

ce q

à cel

nem

dist

vigo

form

Ge

mid

bord

grain

com

conf

don

est la

habi

C

des

rou.

est e

mar

il se

se livrer à des essais , à des recherches qui les mettent sur la voie des découvertes. Le savant Humbolt indique dans son ouvrage plusieurs lieux où le cinabre s'offre en assez grande quantité pour en extraire beaucoup de mercure.

Revenons à la province de Huancavelica , dont cette digression nous avait éloigné à propos de la riche mine de Santa-Barba.

Sa population est aujourd'hui au-dessous de ce qu'elle a été ; on attribue cette diminution à celle des travaux de sa mine , et aussi aux événemens qui se passent. On nourrit dans un des districts de cette intendance un grand nombre de vigognes ou moutons péruviens , dont la laine forme un article de commerce très-productif.

Guamanca , autre intendance , est située au midi de la précédente et des pays incultes des bords de l'Apurimac ; elle offre un sol fertile en grains et en fruits. Les principaux articles de son commerce sont les bestiaux , les cuirs et les fruits confits ; il faut y joindre le produit de ses mines , dont nous avons déjà parlé. Sa ville capitale , qui est la résidence d'un évêque , compte vingt-six mille habitans espagnols , métis , mulâtres et indiens.

Cusco. Cette intendance , ou province , est une des plus industrieuses et des plus grandes du Pérou. Les habitans de sa capitale , dont le nombre est de trente-deux mille , se distinguent dans les manufactures de draps , de cuirs , de coton , dont il se fait une grande consommation à Lima.

Arequipa donne son nom à la province où il est situé ; c'est une des plus grandes villes du Pérou , peuplée seulement de vingt-quatre mille habitans. Le district , le plus méridional de l'intendance d'Arequipa , a un bon port sur la mer Pacifique ou l'Océan austral, nommé Arica ; il est très-fréquenté par les vaisseaux de commerce.

En terminant ici l'analyse statistique du Pérou, nous rappellerons que sa population totale, non compris le Chili, s'élève à environ un million trois cent mille âmes ; savoir, cent trente mille blancs, deux cent quarante mille métis ; le surplus se compose d'Indiens de race pure et de nègres en petit nombre. Le roi entretenait ordinairement dans cette vice-royauté douze mille hommes de troupes réglées , et quarante-neuf mille de milices : en tout soixante et un mille hommes ¹.

Le commerce du Pérou ; comme celui de toutes les colonies espagnoles, a souffert des entraves qu'y a mises le cabinet de Madrid ; aujourd'hui une partie de ces entraves est levée, mais d'autres circonstances font souffrir le commerce.

On exporte du Pérou de l'or, de l'argent, de la laine de vigogne et de lamas, divers baumes, des plantes médicinales. Il reçoit annuellement de la Plata vingt-cinq à trente mille mulets, qui

¹ On a estimé la proportion des troupes entretenues dans les colonies espagnoles d'Amérique, avec la population. En 1796, cette proportion était, sur une population de quatorze à quinze millions, de vingt-six mille hommes de troupes européennes.

sont
qui s
de 2
Phili
line,
Ca
avec
un g
de vi
carré
habit
C'e
rique
en ma
coup
nicati
La
zuela
Coro,
gnole
mille
une p
lemen
quatre
rique

¹ Depu
Caracas
qu'en 18
prenant
bouclure
l'Orénoq
vivent da

sont employés aux travaux des mines. Les valeurs qui sortent du Pérou pour l'Asie sont à peu près de 2,800,000 piastres. Il reçoit en échange, des Philippines, pour 270,000 piastres de mousseline, de thé et d'autres marchandises.

Capitainie générale de Guatimala. Elle forme, avec la province de Nicaragua et de la Vera-Paz, un gouvernement particulier dont l'étendue est de vingt-six mille cent cinquante-deux lieues carrées, peuplées d'un million deux cent mille habitans seulement.

C'est une des plus riches contrées de l'Amérique espagnole ; elle abonde en cacao, en blé, en maïs, en sucre, en coton. On y cultive beaucoup d'indigo. Ses ports lui facilitent la communication avec le Pérou et le Mexique.

La capitainie générale de Caracas ou de Venezuela avec les provinces de Cumana, Venezuela, Coro, Maracaybo, Varinas et la Guyane espagnole, présente une étendue de quarante-sept mille huit cent cinquante-six lieues carrées, et une population de neuf cent mille habitans seulement ; sur quoi il faut compter cinquante-quatre mille esclaves : c'est la partie de l'Amérique espagnole où il s'en trouve le plus ¹.

¹ Depuis l'époque de 1800, à laquelle se rapporte la population de Caracas de neuf cent mille habitans, elle est augmentée : en sorte qu'en 1809 elle était de neuf cent soixante-quinze mille, en y comprenant dix mille Guaranis, qui vivent dans les îles situées à l'embouchure de l'Orénoque ; quatre mille Arrouaks, habitant entre l'Orénoque et Rio-Esequibo ; et cinquante mille Gouahiros, qui vivent dans les lagunes de Maracaïbo et Rio-de-la-Hacha.

La ville de Caracas, capitale de cette capitainerie, comptait quarante-sept mille deux cent vingt-huit habitans en 1807. Elle s'était élevée à cinquante mille en 1810; et la population de la province de même nom, qui fait partie de la capitainerie générale, et avec laquelle elle ne doit pas être confondue, avait en 1810 une population de quatre cent quatre-vingt-seize mille, sept cent soixante-douze habitans, ce qui est plus de moitié de celle de la capitainerie.

Venezuela est le nom national adopté aujourd'hui par les provinces confédérées, et Caracas est leur métropole. La province de Venezuela a pris le nom de province de Caracas.

Le port de cette province est la Guara, ou Goayre. Il n'est qu'à cinq lieues de Caracas; et, quoique mauvais, il est très-fréquenté. La plupart des négocians de la Guara, ville qui n'a que sept mille âmes, ne sont que facteurs de ceux de Caracas. A peine les marchandises y sont-elles débarquées, qu'on les transporte à dos de mulets à Caracas.

Le Coro, chef-lieu du pays de même nom, est le premier établissement que les Espagnols fondèrent sur la terre-ferme pour communiquer avec Porto-Rico et Saint-Domingue.

Les environs de la ville et du port de Coro sont stériles; mais, à trois lieues plus loin, on trouve de fertiles plaines. La ville de Coro a dix mille habitans, parmi lesquels on comptait à peine

deu
com
ind
L
nom
mer
Quo
un g
de b
d'en
vés.
ils se
à ce
Sa
vinc
géné
quer
vent
d'Eu
posé
autre
marc
pitain
mier
vent
voisin
nos (
taires
petit
la po

deux cents esclaves. Il s'y fait avec Curaçao un commerce considérable en bestiaux, en cuirs, en indigo, et même en cochenille.

Le district de Carora, qui, avec la ville de même nom, n'a que dix mille habitans, fait un commerce assez considérable de la cochenille sauvage. Quoique le sol soit aride, on n'y élève pas moins un grand nombre de bœufs, de chevaux, d'ânes, de brebis, de chèvres : c'est surtout dans la vue d'en tanner les cuirs que ces animaux sont élevés. Autrefois les habitans étaient pauvres, mais ils se sont enrichis depuis qu'ils se sont adonnés à ce genre d'industrie.

Sans faire une description détaillée de la province de Caracas, qui fait partie de la capitainie générale de ce nom, ou Venezuela, nous remarquerons que la population des villes qui s'y trouvent n'est pas comme celle de la plupart des villes d'Europe où il n'y a pas de manufactures, composée de propriétaires, de rentiers qui ne font autre chose qu'y dépenser leurs revenus, et de marchands. Les habitans des villes de cette capitainie sont presque tous des propriétaires-fermiers, qui tous cultivent leurs domaines ou élèvent de nombreux troupeaux dans les campagnes voisines. Les prêtres, les médecins, des *escrivanos* (gens de loi qui sont à la fois avocats, notaires, procureurs, et même huissiers), et un petit nombre de marchands forment le reste de la population. On ne rencontre que des forêts ou

des prairies naturelles (savanes) dans l'intervalle qui sépare le territoire d'une ville d'une autre ville, éloignées ordinairement de dix à douze lieues entre elles. Passons à Cumana.

Cette ville, qui donne son nom à une province ou gouvernement, comptait en 1810 une population de trente mille habitans, presque tous laborieux et industrieux. Les vivres sont à très-bon marché, et les habitans très-polis dans le Cumana.

Le commerce de détail de la ville est presque tout entre les mains de Catalans, de Biscayens, et de Canariens.

On trouve dans cette même province, près des embouchures de Guarapiche, de l'Orénoque et du port d'Espagne, la belle et fertile vallée de Yagnaraparo, couverte de plantations de café et de cacao, d'où il se fait une grande exportation de ces riches productions.

La province de la Nouvelle-Barcelone n'est pas moins remarquable par ses produits. C'est cependant un pays peu peuplé et peu cultivé. On en exporte tous les ans par milliers des bœufs, des chevaux, des ânes et des mulets, dans les colonies voisines. On y tue aussi une grande quantité de bœufs dont on fume la viande, objet d'un commerce considérable.

Le port de Barcelone exporta durant la paix d'Amiens, c'est-à-dire pendant un an, cent trente-deux mille bœufs, deux mille cent chevaux, quatre-

vin
qu
fun
mi
de
c
alin
on
de
cen
mil
tau
cen

L
coup
on
ne s
est a
mais
à de
livre
La
bâtie
Un
en a

* Ces
naires.
la guerr
* M. J
Tabago
1813.

vingt-quatre mille mulets , huit cents ânes , cent quatre-vingt mille quintaux de *tasajo* ou bœuf fumé , trente-six mille cuirs de bœuf , quatre mille cinq cents cuirs de cheval , six mille peaux de cerf ¹.

On cultive aux environs de Barcelone les plantes alimentaires du pays , y compris le cacao , dont on fait une grande consommation. On n'exporte de cette province que de cent cinquante à deux cent mille quintaux de cacao , et de trois à quatre mille quintaux d'indigo ; environ deux mille quintaux de rocou ; et deux cent cinquante à trois cent mille quintaux de coton.

Les marchandises sont emballées avec beaucoup d'art dans des peaux de bœuf et de cerf : on donne à ces ballots une forme carrée , et ils ne sont pas perdus pour le commerce. Le maïs est aussi un objet de culture dans cette province ; mais on n'en exporte guère que de cent cinquante à deux cent mille sacs d'environ cent cinquante livres pesant chacun.

La population de Barcelone , ville riche et mal bâtie , était en 1810 de quinze mille habitans.

Un voyageur qui a été sur les lieux , et qui nous en a donné une excellente relation ² , remarque

¹ Ces quantités ne sont pas celles qu'on exporte en temps ordinaires. On profitait de la paix pour se débarrasser des quantités que la guerre avait fait accumuler.

² M. Dauxion Lavaysse , dans son *Voyage aux îles de la Trinité , Tabago , et en Venezuela , dans l'Amérique méridionale* , 2 volumes , 1813.

qu'on a mal à propos fait une province à part de la Nouvelle-Andalousie, dépendante de celle de Cumana ; c'est la même province : en sorte qu'il faudrait dire Cumana, ou Nouvelle-Andalousie.

Il est peu de pays plus variés, plus fertiles, mieux arrosés que les différens districts de la province de Cumana. Nous verrons plus bas l'étendue de son commerce extérieur.

Disons un mot de la Guyane espagnole, dont les limites sont comprises entre les possessions portugaises à Saint-Joseph de Marasitanos au sud ; le royaume ou vice-royauté de la Nouvelle-Grenade à l'ouest ; les provinces de Cumana, de Barcelone et de Caracas au nord, et la Guyane française et hollandaise à l'est.

La Guyane espagnole, qui est le pays le plus fertile de la capitainie générale de Caracas ou Venezuela, est cependant le moins cultivé, le plus pauvre et le moins peuplé. « Je ne crois cependant pas, dit M. Dauxion Lavaysse, qu'il y ait dans le monde un pays plus sain, mieux arrosé, plus fertile, plus agréable à habiter que le pays situé d'un côté entre l'Esquibo ou Essequibo, et de l'autre la Caroni et l'Orénoque. Ce pays, qui fait une partie considérable de celui qui nous occupe, a plus de quarante-cinq lieues du nord au sud, et de soixante-dix de l'est à l'ouest ; il n'a pas en étendue un sixième de la Guyane espagnole.

La population se partage entre les indigènes

réunis en *missions*, ceux qui ne sont pas réunis, et les blancs. Les premiers s'élevaient à quinze mille âmes. Les seconds, qui sont des Arrouaks et des Gouaranis, sont indépendans; ils n'ont pas embrassé le christianisme : leur nombre s'élève également à peu près à quinze mille. On compte huit mille blancs répandus dans les hameaux et les hates de la province, environ six mille métis ou gens de couleur libres, environ trois mille esclaves. Total dix-sept mille individus pour la population de la Guyane espagnole.

Jusqu'à présent ce beau pays n'a été qu'une contrée presque sauvage. On n'y cultive que très-peu de sucre, de coton, d'indigo, de rocou, et de tabac excellent et très-agréable à fumer. Des herbes aromatiques et médicinales, le *lignum cassiæ* et le kina d'Angustura y deviendront un jour de grands objets de commerce.

Les bœufs, les chevaux, les ânes et les mulets qui y furent originellement transportés d'Europe s'y sont multipliés, et forment des troupeaux considérables. Une grande partie errent sauvages et indomptés dans les savanes et les forêts; d'autres sont réunis dans des hates ou prairies naturelles habitées par des Espagnols qui s'occupent d'élever ces animaux. Il est tel particulier qui possède cinq ou six lieues de pays en tout sens, et qui est propriétaire de trente ou quarante mille bœufs, chevaux ou mulets.

« Lorsque, par l'effet d'un gouvernement meilleur, la Guyane espagnole pourra prendre tout l'accroissement que lui assurent la fertilité de son territoire, ses richesses naturelles et les rivières navigables qui la traversent en tout sens, elle deviendra le centre et l'entrepôt d'un commerce immense, et dont ne peuvent se faire d'idée les personnes les plus instruites qui n'ont point visité ce pays ¹. »

C'est sur les bords de l'Orénoque que les habitans de Santa-Fé de Bogota iront échanger les productions de leur sol contre les produits des manufactures européennes et des États-Unis d'Amérique; et Santa-Fé de Bogota deviendra le comptoir d'un grand commerce entre le Pérou et les autres parties du monde.

Saint-Thomas, ou San-Thome de Angustura, capitale de la Guyane, offre une population de huit mille cinq cents habitans. Son port, mal situé et peu commode, peut être regardé comme une des causes de l'état languissant de la colonie, qui dorénavant doit recevoir plus de vie des changemens que la révolution y opère.

La province de Varinas, qui fait partie du Venezuela, ou capitainie de Caracas, forme un gouvernement particulier. Sa population ne passe guère cent quarante et un mille individus, y compris les douze mille habitans de Varinas, capitale.

C'est un pays encore dans l'enfance, quoique

¹ M. Dauxion Lavaysse, tome 2, page 501.

son territoire ne le cède en rien à toute autre partie de l'Amérique méridionale. Depuis environ vingt ans seulement on y cultive la canne à sucre, l'indigo, le coton, ainsi que le cacao, qui faisait précédemment la seule culture dont s'occupassent les habitans.

La province de Maracaïbo tire son nom de celui de sa ville capitale. Cette ville, appelée aussi Nouvelle-Zamore, est bien bâtie, dans un climat sain, mais chaud; on y comptait en 1807 une population de vingt-cinq mille habitans, dont cinq mille esclaves.

On cultive dans cette province toutes les productions des tropiques; et, sur les coteaux ou lieux élevés, le froment, la vigne et les autres fruits et légumes des régions tempérées de l'Europe.

D'après des états authentiques consultés sur les lieux par M. Dauxion Lavaysse, il résulte que les produits de l'agriculture exportés de la capitainerie générale de Caracas, ou Venezuela, s'élevaient annuellement, depuis 1794 jusqu'en 1806, à environ 4,000,000 de piastres. Outre cette exportation, connue par les registres des douanes, on sait par divers renseignemens qu'année commune les interlopes de la Trinité, de la Grenade, de Tabago, de Curaçao, de Saint-Thomas et de la Martinique, enlevaient pour des sommes considérables de denrées, consistant en cacao, coton, indigo, un peu de cochenille, du rocou, du bois de teinture et de marqueterie, du cuivre,

des cuirs, du maïs, des viandes, des poissons salés et fumés, des bœufs, des chevaux, des mulets, des ânes, des singes, des perroquets, etc., et environ 6 ou 700,000 piastres en espèces. Depuis 1801 ils y ajoutèrent une petite quantité de sucre et de café.

Les importations ont été, année moyenne, de 1789 à 1807, d'une valeur de 35,000,000 de fr., y compris la contrebande. Avant la révolution française nous entrions pour moitié dans ce commerce. Les négocians français de la Martinique, les Hollandais de Saint-Eustache et de Curaçao, les Danois de Saint-Thomas, les Suédois de Saint-Barthelemy, y avaient leur port; mais, depuis que l'île de la Trinité a été cédée à l'Angleterre, en 1797, elle a fait presque tout ce commerce à elle seule; elle y a établi des relations commerciales jusqu'à Santa-Fé de Bogota, capitale de la Nouvelle-Grenade, dont il faut entretenir le lecteur.

Cette vice-royauté, réunie à la présidence de Quito, offre, sur une étendue de soixante-quatre mille cinq cent vingt lieues carrées, une population de dix-huit cent mille âmes: c'est vingt-huit individus par lieue carrée.

Le climat y est extrêmement chaud et humide vers le nord. Les chaleurs excessives y pompent les vapeurs de la mer, qui retombent ensuite en torrens considérables, et qui produisent souvent de grands ravages. En général la température de la Nouvelle-Grenade dépend de la direction des

branches des Cordillères qui en occupent les différentes parties.

Le sol est fertile en diverses productions utiles à l'homme. Parmi les arbres remarquables on distingue le carbo, le cèdre, le maria; le mancellier, qui porte un fruit semblable aux pommes d'api, mais dont les qualités sont si pernicieuses, que l'on ne pourrait long-temps rester sous son abri sans éprouver des douleurs de nerfs.

La Nouvelle-Grenade a des endroits inhabitables par la rigueur du froid, et où l'on ne trouve que des ours, des lapins, et des chats sauvages; d'autres où sont des prairies fertiles et des terrains propres à toutes sortes de semences et de fruits. On y élève une grande quantité de bétail.

Il y a des mines d'or, d'argent, et de diverses pierres précieuses dont il faut que nous parlions.

Le royaume de la Nouvelle-Grenade produit, année moyenne, dix-huit mille trois cents marcs d'or; et, d'après des renseignements authentiques on sait qu'il a été frappé, depuis le 1^{er} janvier 1789 jusqu'au 31 décembre 1795, dans la monnaie de Santa-Fé de Bogota, soixante mille treize marcs d'or, faisant une valeur de 8,161,862 piastres, dont l'année des sept est de huit mille cinq cent soixante-treize marcs d'or, ou 1,165,980 piastres. La quantité d'or frappée également en espèces dans la monnaie de Popayan, depuis et compris 1788 jusqu'à 1794 compris, s'est élevée à quarante-sept mille huit cent treize marcs

d'or, ou 6,502,542 piastres : année moyenne des sept, six mille huit cent trente marcs d'or, ou 928,951 piastres.

La vice-royauté de la Nouvelle-Grenade a beaucoup de filons d'argent extrêmement riches dans la province de Vega de Supia et dans d'autres endroits. On avait essayé de les exploiter ; mais, comme la quantité d'argent ne s'est élevée dans l'une des plus riches qu'à huit mille sept cents marcs depuis 1791 jusqu'à 1797, tandis que les frais se sont élevés à deux cent seize mille piastres, l'on a abandonné les travaux. Nous ne savons pas s'ils ont été repris.

On voit, par les états de la balance du commerce pour l'époque de 1807, que la Nouvelle-Grenade reçoit en marchandises d'Europe et d'Asie, y compris la contrebande, pour une somme annuelle de 5,700,000 piastres ; qu'elle exporte également, année moyenne, en produits de l'agriculture, pour 2,000,000 de piastres ; en valeurs du produit des mines, pour 3,000,000 de piastres.

Son revenu brut allait, année moyenne, avant les événemens qui se passent aujourd'hui dans cette partie du monde, à 3,800,000 piastres ; et le roi d'Espagne en retirait 5 à 6,000,000 de piastres par an ¹.

Buenos-Ayres, siège d'une république dont l'existence a de la peine à s'affermir, offrait en 1804

¹ Humbolt, *Essai politique sur la Nouvelle-Espagne*, tome 4 et 5, pages 38 et 40.

une étendue de cent quarante-trois mille quatorze lieues carrées, avec une population de onze cent mille habitans, ce qui fait seulement huit individus par lieue carrée.

Ce pays est fertile, et produit du blé, du maïs, des légumes au-delà de ce qu'il en faut pour la consommation des habitans. La capitale, qui porte le même nom, a environ trente mille habitans; l'air y est sain, et la situation agréable. Les Anglais s'en étaient emparés pendant la guerre; mais les Espagnols la reprirent en 1806; elle leur est restée depuis.

C'est dans la partie la plus occidentale de la vice-royauté, aux provinces de la Sierra, qui, en 1778, ont été séparées du Pérou, que se trouve la grande masse de métaux précieux que fournit Buenos-Ayres. On en peut évaluer le produit annuel, qui est presque tout en argent, à 4,200,000 piastres.

La montagne du Potosi a fourni à elle seule, et en ne comptant que l'argent dont elle a payé les droits royaux depuis sa découverte en 1545 jusqu'à nos jours, une masse qui équivaut à 5,780,000,000 tournois.

Le droit appelé *quint*, payé à la trésorerie de la monnaie de Potosi pour l'argent frappé en espèces depuis et compris 1555 jusqu'à 1578 compris, s'est élevé à la somme de 9,801,906 piastres.

Depuis 1579 jusqu'à 1736 compris, le quint

et deux autres droits réunis ont donné pendant ces cent cinquante-huit années la somme de 129,417,275 piastres au trésor.

Et depuis 1736 jusqu'à 1789 compris, celle de 14,542,684 piastres.

Il résulte d'états également authentiques que la vice-royauté de Buenos-Ayres recevait, année moyenne, à l'époque de 1804, en importations d'Europe et d'Asie, pour une somme de 3,500,000 piastres; qu'il en était exporté en produits de l'agriculture pour une somme de 2,000,000 de piastres; et en valeur du produit de ses mines, pour 5,000,000 de piastres.

Le roi en retirait annuellement, tous frais d'administration prélevés, 6 à 700,000 piastres.

La capitainie, ou présidence du Chili, est réunie dans ce moment au même gouvernement républicain que Buenos-Ayres; elle présente une étendue de vingt-deux mille cinq cent soixante-quatorze lieues carrées. C'est un pays riche et susceptible d'un grand développement de prospérité. Sa population, composée d'Européens, de créoles, de métis, d'Indiens soumis, s'élève à huit cent dix mille âmes. Le climat est un des plus salubres du monde, tempéré et propre à la végétation.

Toutes les céréales d'Europe y réussissent, surtout le maïs, l'orge, le seigle, l'avoine; la vigne et l'olivier y croissent et donnent des produits utiles. Dans les provinces du nord on cultive le coton, le sucre, le manioc, la jalap, la salsepa-

reille, l'indigo, et toutes les productions des climats chauds.

Le Chili a de superbes forêts qui conservent presque toutes leur verdure, et d'immenses prairies couvertes de bestiaux. Les chevaux du Chili sont beaux, forts et pleins de feu.

Le Chili est divisé en plusieurs provinces. Sant-Iago, ville de quarante mille âmes, en est la capitale; les habitans jouissent d'une grande aisance, qu'ils doivent à leur commerce et aux mines dont ils sont propriétaires.

Le produit en or et en argent de la présidence ou capitainie générale du Chili produit annuellement en or et en argent 1,700,000 piastres. Le produit des mines du Chili a augmenté considérablement dans ces derniers temps. En 1790 on a frappé à Sant-Iago pour 721,000 piastres en or, et 166,000 en argent, provenant de ses mines.

Cuba et Porto-Rico dépendent de l'Amérique espagnole. Ces deux colonies réunies forment une étendue de six mille neuf cent vingt-une lieues carrées, sur lesquelles existe une population de six cent mille individus; ce qui fait quatre-vingt-sept individus par lieue carrée.

Cuba est une possession importante pour l'Espagne, et où jusqu'à présent l'insurrection n'a point fait de progrès. Les Anglais ont cru un moment qu'elle leur serait abandonnée dans les discussions relatives à la cession des Florides aux

États-Unis : elle serait pour eux une barrière contre ces derniers, et leur servirait de point d'appui pour leur commerce avec le continent et la défense de la Jamaïque.

La Havane, ville de près de vingt mille habitans, est de toutes les capitainies de l'Amérique espagnole celle qui ressemble le plus aux grandes villes d'Europe, sous le rapport des usages, des raffinemens du luxe et de la société. C'est à la Havane que l'on connaît le mieux la situation des affaires politiques et leur influence sur le commerce. Cependant, malgré les efforts de la *société patriotique de l'île de Cuba*, qui encourage les sciences avec un zèle généreux, les sciences prospèrent lentement dans un pays où la culture et le commerce des produits coloniaux fixent toute l'attention des habitans.

La culture du café, et du sucre surtout, a fait de grands progrès à Cuba : on trouve qu'année moyenne il s'en exporte trente-sept millions six cent mille kilogrammes.

Le revenu brut de cette île, dont la population libre ne passe pas trois cent quarante mille habitans, et douze cents esclaves, va à 2,300,000 piastres ; elle tire du Mexique un *situado* ou secours qui n'est pas compris dans cette somme.

Il y a à Cuba une force armée de vingt-quatre mille cinq cents hommes, sur lesquels deux mille quatre cents hommes d'infanterie régulière, et cinq cent dix-sept de cavalerie.

tion
ces
nis
et
an
I
sur
lieu
hak
lieu
den
de p
d'E
Il
Nou
entr
chap
L
peu
au s
le s
long
lifer
abor
cats,
et l'o
' No
qui ne
l'état a
bornon

Porto-Rico est une île importante par sa situation ; sa population ne va guère cependant qu'à cent quarante mille habitans : les frais d'administration y surpassent les revenus qu'on en tire, et le Mexique y supplée par un envoi de secours annuel ¹.

Les îles de Cuba et de Porto-Rico réunies offrent, sur une étendue de six mille neuf cent vingt-une lieues carrées, une population de six cent mille habitans : c'est quatre-vingt-sept individus par lieue carrée. La valeur de leurs exportations en denrées coloniales était, en 1804, de 9,000,000 de piastres ; et les importations en marchandises d'Europe et d'Asie, de 11,000,000.

Il reste encore aux Espagnols, en Amérique, le Nouveau-Mexique et les deux Florides. Nous entretiendrons nos lecteurs de ces dernières au chapitre des États-Unis.

Le Nouveau-Mexique est une contrée vaste et peu habitée, qui a la Louisiane à l'est, le Mexique au sud, et l'Océan pacifique à l'ouest : elle a dans le sens le plus étendu six cents lieues environ de long, et trois cents de large ; elle confine à la Californie par l'ouest. Le sol en est fertile et fournit abondamment du blé, du maïs, des fruits délicats, et même des raisins. Il y a des mines d'étain : et l'on soupçonne même qu'il y a des mines d'or.

¹ Nous renvoyons à *l'Histoire philosophique* pour les autres détails qui ne sont pas ici. On doit se rappeler que notre objet est de tracer l'état actuel des établissemens coloniaux, et c'est à quoi nous nous bornons, lorsque des renseignemens sûrs nous en offrent le moyen.

L'intérieur des terres présente des marais salans : les bourgades de cette contrée sont peuplées de naturels du pays.

Le coton réussit très-bien dans la partie australe du Nouveau-Mexique ; des troupes nombreuses de chevaux sauvages trouvent aisément à s'y nourrir.

Trois villes se font remarquer dans le Nouveau-Mexique, Santa-Fé, capitale, avec trois mille six cent habitans ; Santa-Cruz, neuf mille ; et Albuquerque, six mille. Les Espagnols qui se trouvent dans ces villes sont en général industriels, actifs et adonnés à la culture.

Terminons cette analyse par des rapprochemens qui peuvent donner une idée de l'importance et de l'état actuel des contrées de l'Amérique espagnole, dont le sort est aujourd'hui livré aux chances d'une révolution incertaine encore dans ses résultats, quoique l'on ne puisse qu'en attendre un mouvement favorable au développement de l'industrie et du commerce dans ces riches et vastes contrées.

On peut juger de l'étendue et de l'activité de leur commerce par les résultats suivans :

Les importations dans l'Amérique espagnole par la Vera-Cruz sont, année moyenne, de 15,000,000 de piastres ; l'exportation (non compris les métaux précieux) est de 5,000,000.

La Havane : exportations en productions indigènes, 8,000,000 de piastres ; dont, en sucre,

trente et un million six cent mille kilogr. ¹, valant 6,300,000 piastres (en évaluant la caisse de sucre 40 piastres); en cire, cinq cent vingt-cinq mille kilogrammes, ou 720,000 piastres (l'arrobe à 18 piastres); en café, six cent vingt-cinq mille kilogrammes, ou 250,000 piastres (l'arrobe à 5 piastres).

Lima. Importation, 5,000,000 de piastres; exportation (y compris les métaux précieux), 7,000,000 de piastres.

Carthagène des Indes, y compris les petits ports voisins de Rio-de-la-Hacha, Santa-Marta et Porto-Belo, dont les liaisons commerciales sont les plus rapprochées. Exportations de l'agriculture indigène, sans compter les métaux précieux, 1,200,000 piastres : dont un million cinq cent mille kilogr. de coton, cent mille kilogr. de sucre, 10,000 kilogr. d'indigo, quatre cent mille kilogr. de bois de Brésil, cent mille kilogr. de quinquina de la Nouvelle-Grenade, mille kilogr. de baume de Tolu, six mille kilogr. d'ipécacuanha ². Importations, pour une valeur de 4,000,000 de piastres.

La Guayra, principal port de la province de Caracas. De 1796 à 1800, l'exportation a été, année moyenne, de 1,600,000 piastres : dont deux millions neuf cent soixante-cinq mille kilogr.

¹ On sait qu'un kilogramme est un peu plus de deux livres de seize onces poids de marc.

² Il ne faut pas confondre l'ipécacuanha espagnol dont il s'agit ici avec celui du Brésil.

de cacao, quatre-vingt-dix-neuf mille kilogr. d'indigo, trois cent cinquante-quatre mille kilogr. de coton, et cent quatre-vingt-douze mille kilogrammes de café.

De 1789 à 1796 on a pu évaluer, année moyenne, les importations à la Guayra, à 2,362,000 piastres. L'exportation, à la même époque, en productions indigènes, a été de 2,739,000 piastres : dont quatre millions sept cent soixante-quinze mille kilogr. de cacao, trois cent quatre-vingt-six mille kilogr. d'indigo, deux cent quatre mille kilogr. de coton, cent soixante-six mille kilogr. de café, et soixante-treize mille pièces de cuirs.

Guayaquil. Exportation en productions indigènes, 550,000 piastres, dont cinq millions de kilogr. de cacao. Importation, pour une valeur de 1,200,000 piastres.

Cumana, y compris le petit port voisin nommé Nueva-Barcelona. Importations, 1,000,000 de piastres. Exportation, 1,200,000 piastres, dont un million cent mille kilogr. de cacao, 500,000 kilogr. de coton, six mille mulets, un million deux cent mille kilogr. de *tasajo* (viande salée) ¹.

On n'a point tenu compte dans ces estimations de la contrebande, excepté dans les ports de Carthagène et de Cumana.

Le tableau suivant présente de nouvelles données sur le commerce de l'Amérique espagnole, et un intéressant objet de comparaison.

¹ Humbolt, *Essai politique sur la Nouvelle-Espagne*, t. 4, p. 462.

ÉPOQUES.	VALEUR DE L'EXPORTATION de l'Amérique espagnole, en piastres.			VALEUR DE L'IMPORTATION de l'Espagne dans l'Amérique espagnole, en piastres.		
	PRODUCTIONS de l'agriculture.	MÉTAUX précieux.	TOTAL de l'exportation.	MARCHANDISES nationales.	MARCHANDISES étrangères.	TOTAL de l'importation.
Année moyenne de 1748 à 1753.....	4,955,000,000	18,060,000	23,015,000	4,659,000	7,076,000	11,115,000
1778.....	5,28,000	1,451,000	2,134,000	5,745,000
1784.....	16,720,000	46,456,000	65,176,000	9,799,000	11,041,000	21,740,000
1785.....	19,415,000	43,888,000	65,303,000	16,865,000	21,499,000	38,362,000
1788.....	40,254,000	7,900,000	7,120,000	15,020,000

On est frappé dans ce tableau de la différence qui existe entre les années qui se succèdent. Les années 1784 et 1785 offrent des exemples d'une activité de commerce extraordinaire, parce qu'après la paix de Versailles les productions des colonies, accumulées pendant la guerre, refluent à la fois en Europe. La paix d'Amiens a présenté depuis un phénomène semblable, mais plus frappant encore. En 1802, le seul port de Cadix a reçu des différens ports d'Amérique, en productions coloniales et en métaux précieux, pour la valeur de 409,000,000 de francs.

Les tableaux que l'on désigne sous la dénomination peu exacte de *balance du commerce* ne présentent des résultats utiles qu'autant qu'ils fournissent les moyennes d'un grand nombre d'années. Sous ce rapport le premier résultat que renferme le tableau précédent peut être en même temps un point de départ et un point de fait pour apprécier l'étendue du commerce des colonies espagnoles d'Amérique.

Un objet intéressant dans la statistique de ces riches possessions, c'est le montant de l'exploitation qui s'y fait des mines d'or et d'argent.

Aucun écrivain n'a traité ce sujet avec plus de connaissance que M. Humbolt. Il a recueilli sur ce point des renseignemens qui l'ont mis à même d'offrir les résultats que présente le tableau suivant

Produit annuel des mines du nouveau continent au commencement du dix-neuvième siècle.

NOMS DES GRANDES DIVISIONS politiques.	OR.	ARGENT.	VALEUR DE L'OR et de l'argent en piastres.
	kilogr.	kilogr.	piastres.
Vice-royauté de la Nouvelle-Espagne.....	1,609	537,512	25,000,000
Vice-royauté du Pérou.....	742	140,478	6,240,000
Capitania generale du Chili.	2,807	6,827	2,060,000
Vice-royauté de Buenos-Ayres.....	506	110,764	4,850,000
Vice-royauté de la Nouvelle-Grenade.....	4,714	2,990,000
Brésil.....	6,873	4,360,000
TOTAUX.....	17,251	795,581	43,500,000

On peut, en retranchant ce que fournit le Brésil, connaître le montant du produit des mines de l'Amérique espagnole.

Mais on se tromperait beaucoup si on pensait que tous ces trésors passent en Europe; ils se répartissent sur tout le globe, et une grande quantité va s'engloutir dans l'Inde pour le commerce qui s'y fait.

M. Humbolt, qu'il faut toujours citer dans cette matière, a trouvé qu'il était passé en Europe depuis 1592, époque de la découverte de l'Amé-

rique jusqu'en 1803, la somme de 5,445,000,000 de piastres, ou 28,586,000,000 de francs.

« Ce calcul, ajoute M. Humbolt, comme tous ceux présentés par Forbonnais, Ustariz, M. Necker et Raynal, est établi en partie sur des faits, et en partie sur des conjectures. Il est aisé de concevoir cependant que les résultats sont d'autant plus exacts que l'on a pu employer un plus grand nombre de faits, et que les conjectures reposent sur une connaissance plus intime de l'histoire et de l'état actuel des exploitations du Nouveau-Monde; et c'est ce qui arrive ici. »

Des 43,500,000 piastres que l'Europe reçoit aujourd'hui annuellement de l'Amérique il en reflue à peu près 25,500,000 en Asie; savoir, 4,000,000 par le commerce du Levant, 17,500,000 par celui qui se fait dans la même contrée par la route du Cap de Bonne-Espérance, et 4,000,000, toujours dans la même partie du monde, par la voie de Kiatcha et Tobolsk.

Il reste donc 18,000,000 de piastres en or et en argent d'Amérique pour l'Europe.

Terminons ces recherches intéressantes sur la statistique et le commerce de l'Amérique espagnole par le tableau suivant, qui en offre en quelque sorte le résumé.

Importation et exportation des colonies espagnoles du nouveau continent.

DIVISIONS politiques.	IMPORTATION d'Europe et d'Asie, y compris la contrebande.	EXPORTATION. des colonies.		REMARQUES sur la consommation.
		VALEUR des produits de l'agriculture.	VALEUR des produits des mines d'or et d'argent.	
Capitania generale de la Havane et de Porto-Rico.	piastres. 11,000,000	piastres. 9,000,000	piastres.	Dans l'île de Cuba, hommes libres . 324,000 . dont 234,000 blancs. Les gens de couleur consomment plus qu'au Mexi- que. Pas d'Indiens.
Vice-royauté de la Nouvelle-Espagne, et capitania generale de Guatimala.	22,000,000	9,000,000	22,500,000	Population totale 7,800,000. Dans la Nouvelle-Espagne, 3,357,000 blancs et castes de sang mêlé. Le nombre des na- tifs ou Indiens qui ne consomment pres- que pas de marchandises étrangères, s'élève à 2 millions et demi; celui des blancs seuls, à 1,100,000.
Vice-royauté de la Nouvelle-Grenade.	5,700,000	2,000,000	5,000,000	Population 1,800,000. En 1778 on trouva, par un dénombrement exact dans l'audience de Santa-Fé, 747,641 ; dans celle de Quito, 531,799. Total, 1,279,440 individus.
TOTAUX en piastres...	38,700,000	20,000,000	25,500,000	

Suite de l'importation et exportation des colonies espagnoles du nouveau continent.

DIVISIONS politiques.	IMPORTATION d'Europe et d'Asie, y compris la contrebande.	EXPORTATION des colonies.		REMARQUES
		VALEUR des produits de l'agriculture.	VALEUR des produits des mines d'or et d'argent.	
REPOBT.....	38,700,000	20,000,000	25,500,000	Population totale des sept provinces de Caracas, Maracaïbo, Varinas, Coro, Nouvelle-Andalousie, Nouvelle-Barce- lone et Guyano, 900,000, dont 54,000 esclaves.
Capitania generale de Caracas.	5,500,000	4,000,000	
Vice-royauté du Pérou, et capitania generale du Chili.	11,500,000	4,000,000	8,000,000	Population, 1,800,000. Au Pérou seul, le dénombrement donna en 1791, blancs, 130,000; métis, qui consomment beau- coup lorsqu'ils jouissent d'un certain de- gré d'aisance, 240,000. Au Chili, beau- coup de blancs, mais en général grande simplicité de vie.
Vice-royauté de Buenos-Ayres.	3,500,000	2,000,000	5,000,000	On n'a pas encore pu obtenir des no- tions satisfaisantes sur la population de cette vice-royauté, qui est très-considé- rable dans les provinces occidentales appelées <i>provincias de la Sierra</i> .
TOTAUX en piastres....	59,200,000	50,000,000	58,500,000	Total de l'exportation en produits de l'a- griculture et des mines, 68,500,000 piast.

au
tion
act
bit
59,
n'es
pias
lon
150
tres
d'A
O
mét
mér
pias
l'on
tres
sur
ou 5
aux
dans
gent
rever
«
auter
le pri
l'éco
La
reilles

Ce tableau fait voir que, si l'Asie ne prenait aucune part au commerce de l'Amérique, les nations manufacturières de l'Europe trouveraient actuellement dans les colonies espagnoles un débit annuel de marchandises pour la valeur de 59,200,000 piastres. Cette importation énorme n'est balancée que par 30,000,000 et demi de piastres, valeur des produits de l'agriculture coloniale. L'excédant de l'importation, qui s'élève à 150,675,000 livres tournois, ou 28,700,000 piastres, est soldé en or et en argent tirés des mines d'Amérique.

On voit aussi par ce tableau que la valeur des métaux précieux qui refluent annuellement d'Amérique en Europe est de 38,000,000 et demi de piastres, ou de 202,125,000 livres tournois¹. Si l'on déduit de cette somme les 28,700,000 piastres destinées à payer l'excédant des importations sur les exportations, il reste 9,800,000 piastres, ou 51,450,000 francs, qui équivalent à peu près aux rentes des propriétaires américains établis dans la péninsule, et à la quantité d'or et d'argent qui entre dans le trésor de l'état comme revenu net des colonies.

« De l'ensemble de ces données, dit le savant auteur d'où nous les avons recueillies, il résulte le principe suivant, dont la connaissance intéresse l'économie politique : savoir, qu'au commence-

¹ La livre tournois et le franc diffèrent si peu, que, pour de pareilles sommes, on peut prendre l'un ou l'autre indifféremment.

appelées <i>provincias de la Sierra</i> .	Total de l'exportation en produits de l'agriculture et des mines, 68,500,000 piastres.	58,500,000	50,000,000	59,200,000
		Totaux en piastres...		
Buenos-Ayres.				

ment du dix-neuvième siècle la valeur des importations dans l'Amérique espagnole est presque égale au produit des mines ; après qu'on en a retranché la valeur de l'exportation en objets d'agriculture coloniale, les piastres qui refluent dans les caisses royales à Madrid ¹, et les sommes peu considérables que retirent directement d'Amérique les colons qui demeurent en Europe. »

Lorsqu'on examine d'après ce principe les états d'importation de l'or et de l'argent en Espagne, et qu'on les compare au produit des hôtels des monnaies en Amérique, on reconnaît facilement combien la plupart des auteurs qui ont traité du commerce espagnol ont exagéré le produit de la contrebande anglaise et le gain des négocians de la Jamaïque. Quelques auteurs ont dit que les Anglais gagnaient par ce commerce frauduleux plus de 20,000,000 de piastres par an. En ajoutant cette somme à la quantité d'or et d'argent qui est enregistrée à Cadix comme arrivant des colonies, soit pour le compte du roi, soit pour solder la valeur des marchandises espagnoles, on trouverait une masse d'argent qui excéderait de beaucoup le produit réel des mines. Quant aux objets et aux marchandises importés, on s'est assuré que, malgré la contrebande qui se fait sur les côtes de Caracas, même depuis que les

¹ Nous avons vu précédemment que toutes les colonies de l'Amérique espagnole ne produisent au fisc d'Espagne qu'un revenu net, année commune, de 8,200,000 piastres versé au trésor royal.

Anglais
où ils
d'usage
pas éle

Les
sans d
trouve
nale a
extérie

Outr
Améric
sance e
quelqu
que et

Les
tance,
vaste e
tion. N

Les
rope, s
ports p
tique
d'améli
Leur ri
blé, d'e
rait éta

La p
crue, n
qu'y a
nombre

Anglais sont maîtres de la Trinité, et à l'époque où ils l'étaient aussi de Curaçao, l'importation frauduleuse dans toute l'Amérique espagnole ne s'est pas élevée au-delà du quart de l'importation totale.

Les choses ont changé depuis cette époque, sans doute; l'état de guerre et d'agitation où se trouve le beau continent de l'Amérique méridionale a dû influencer sur les relations de commerce extérieur.

Outre les possessions qui lui sont soumises en Amérique, et dont nous venons d'analyser la puissance et le commerce, l'Espagne possède encore quelques autres établissemens sur les côtes d'Afrique et aux Indes.

Les premiers sont les Canaries, dont l'importance, quoique peu considérable pour un aussi vaste empire, mérite cependant de fixer l'attention. Nous nous bornerons à peu de détails.

Les Canaries sont placées trop près de l'Europe, sans doute, et trop dépourvues de bons ports pour être d'une grande importance politique ou navale; mais elles sont susceptibles d'améliorations commerciales et industrielles. Leur riche sol pourrait se couvrir de vignes, de blé, d'oliviers, de mûriers, d'amandiers. On pourrait établir des pêcheries sur les côtes.

La population des sept îles Canaries s'est accrue, mais lentement. Il résulte des recherches qu'y a faites M. Bory-de-Saint-Vincent, que le nombre des habitans y était :

En 1678, de cent cinq mille six cent trente-sept individus.

En 1745, de cent soixante-seize mille cent quatre-vingt-douze.

En 1805, de cent cinquante-sept mille sept cent cinquante-neuf.

Cette dernière population était distribuée de la manière suivante entre les diverses îles : Ténériffe, soixante-sept mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf habitans ; Canarie¹, quarante-un mille quatre-vingt-deux ; Palme, vingt mille quatre-vingt-seize ; Lancerote (par approximation), neuf mille cinq cents ; Fortaventure, huit mille cinq cents ; Gomère, sept mille ; Fer, quatre mille vingt-deux.

Le gouvernement espagnol avait favorisé d'une manière particulière les Canaries. Les trois ports de *las Palmas*, dans l'île de ce nom, de la Luz dans la Grande-Canarie, et de Santa-Cruz dans Ténériffe, avaient le privilège de faire des armemens pour le commerce des colonies espagnoles en Amérique : c'était surtout à Santa-Cruz que se faisaient ces armemens. On voit, par les états du commerce de ces îles, qu'en 1786 elles exportèrent des marchandises nationales pour une valeur de plus de 540,000 fr., et en marchandises étrangères, à peu près la moitié de cette valeur.

La quantité de vins que produit Ténériffe est,

¹ C'est de celle-ci que les autres ont pris leur nom. On l'appelle aussi *la Grande-Canarie*.

année
pipe de
Les au
une ég
est con
en eau-
vin se f
les cold
tranger
pipes,

Forta
forêts,
les ann
orge. O
des che
en expo
fertile e
coton ;
excellen
grande
que Ca
fruits, c
très-est
de suc
éprouve

On c
ment es
pendan
il reste
Ce qu'i

année moyenne, de vingt-deux mille pipes (la pipe de six cent quatre-vingts pintes de Paris). Les autres îles ensemble en produisent à peine une égale quantité. Une grande partie de ces vins est consommée dans le pays ; le reste est converti en eau-de-vie très-estimée. Tout le commerce de vin se fait à Ténériffe, savoir, à Santa-Cruz pour les colonies espagnoles, et à l'Orotava pour l'étranger. L'exportation est d'environ quinze mille pipes, valant près de 4,000,000 de francs.

Fortaventure et Lancerote, dépouillées de leurs forêts, éprouvent de longues sécheresses ; dans les années pluvieuses elles abondent en blé et en orge. On trouve dans ces deux îles des chameaux, des chevaux excellens, des mulets et des ânes : on en exporte beaucoup de soude. Canarie est très-fertile en blé, légumes, olives, cire, miel, vin et coton ; ses pâturages nourrissent des troupeaux excellens. A Ténériffe certains districts sont d'une grande fécondité. Gomère a les mêmes ressources que Canarie ; elle exporte des eaux-de-vie, des fruits, des légumes. A Palme, outre le vin, qui est très-estimé, on récolte plus de trois mille arrobes de sucre, et beaucoup de soie. L'île de Fer éprouve de grandes sécheresses, et manque d'eau.

On connaît peu les revenus que le gouvernement espagnol retire des Canaries. On estime cependant que, tous frais d'administration prélevés, il reste encore au fisc environ 1,400,000 francs. Ce qu'il y a de vrai, c'est qu'en proportion du

revenu qu'on perçoit, les dépenses d'administration sont considérables.

A l'autre extrémité du globe, l'Espagne possède les îles Mariannes et les Philippines. L'historien des deux Indes a trop bien décrit ces îles pour que nous ajoutions rien à ce qu'il en a dit.

Les premières ont été beaucoup négligées par la cour d'Espagne, qui ne tient de forces que dans la principale, appelée Guam, et qui est presque dépeuplée. Il y croit des citrons, des oranges, des fruits, des légumes; on y élève des bestiaux, surtout des cochons et des bœufs. Cette île, comme les autres Mariannes, est de peu d'importance pour les forces et pour les richesses espagnoles.

L'archipel des Philippines se compose d'une vingtaine d'îles, dont les principales sont, Luçon, Mindanao, Samar et Paragoa. Mindanao, la plus grande de toutes, est soumise à un sultan ou roi, qui a sous sa dépendance d'autres petits souverains. Les Espagnols n'ont des établissemens que sur la côte du nord. L'île est très-fertile; il y a même quelques mines d'or et d'argent, mais de peu de produit.

Les Anglais, qui ne négligent rien de ce qui peut étendre leur commerce, se sont fait céder sur la côte occidentale, par le sultan de Mindanao, une île nommée Bunworl.

Samar ne dépend pas des Espagnols; mais ils y font commerce: elle est occupée par un roi du pays.

Ils n'ont également qu'un port et que quelques

compt
rain u

La p
çon, q
habita
soumis
à des
Manill
bitans
cents
les plu
gasins
marine

C'es
appelé
de mon
duction
naire a

La f
partie
rée de
Manille
dans l'
seaux
insurgé
nombre

Cette
tion; e
très-en
y favor

comptoirs à Paragoa, qui reconnaît pour souverain un des sultans de Bornéo.

La puissance espagnole s'est concentrée à Luçon, qu'elle a civilisée en très-grande partie. Les habitans convertis habitent des villages, et sont soumis à des missionnaires pour le spirituel, et à des magistrats ou corrégidors pour le civil. Manille, la capitale, a près de quarante mille habitans, sur lesquels on compte à peine douze cents Espagnols européens : c'est une des villes les plus opulentes de l'Inde. Elle a de beaux magasins et des chantiers de construction pour la marine militaire et marchande.

C'est de Manille que partaient jadis les vaisseaux appelés *galions*, chargés de soie, de porcelaine, de mousselines, de toiles, d'épices et autres productions de l'Inde ; ils se rendaient pour l'ordinaire au port d'Acapulco, dans le Pérou.

La flotte du Chili, pays qui fait aujourd'hui partie de l'union américaine du midi, s'est emparée de plusieurs de ces galions. Le commerce de Manille, ignorant sans doute ce qui se passait dans l'Amérique méridionale, a expédié des vaisseaux comme à l'ordinaire ; ils ont été pris par les insurgés, ce qui a occasionné la ruine d'un grand nombre de maisons à Manille.

Cette île n'a encore éprouvé aucune insurrection ; elle est restée soumise à la métropole. Mais, très-enviée par les Anglais, il est possible qu'ils y favorisent des germes de mécontentement.

« Si Madrid veut conserver Luçon, dit M. Beaumont de Brivasac ¹, il doit gagner l'affection des indigènes au lieu de les laisser gémir sous le poids d'une administration vexatoire. Il est de règle à la cour de Madrid d'envoyer à Manille quelque gentilhomme ruiné. Le nouveau titulaire n'y arrive que dans la ferme résolution d'y improviser une fortune, et il se montre d'autant plus rapace, qu'après trois ans d'exercice il est sûr d'être rappelé. Le moyen le plus expéditif qu'ont imaginé ces gouverneurs pour brusquer la fortune, c'est d'interdire aux habitans la faculté de vendre leurs denrées aux étrangers. Le gouverneur les fait acheter lui-même en son nom. On sent combien les prix doivent être arbitrairement fixés, et quels bénéfices le gouverneur et ses agens doivent faire à la revente aux étrangers. »

Passons maintenant à la France, et traçons rapidement son état colonial actuel, si loin de ce qu'il était, et sans doute de ce qu'il peut être encore un jour.

¹ *De l'Europe et de ses colonies, en décembre 1819, tome 1, page 546.*

LA Fr
pendant
sein. De
mœurs
sont int
quoique
améliora
d'agitati
uns, me
individu
cilliable
lâtres. A
puissant
de la ré
elles sul
rances v
servitude
insuppor
la vie.

Si la l
lution, s
rale ont
mais ce r
quelles j

COLONIES FRANÇAISES.

LA France n'est plus ce qu'elle était avant et pendant la révolution qui s'est opérée dans son sein. De nouveaux intérêts s'y sont formés ; des mœurs , ou plutôt des habitudes nouvelles s'y sont introduites. Ses destinées sont enfin fixées, quoique son avenir offre encore d'importantes améliorations à faire. La liberté , objet de tant d'agitations et de soins , y est mal connue des uns , méprisée des autres , abhorrée de certains individus , qui voient en elle l'ennemie irréconciliable du pouvoir absolu dont ils sont idolâtres. Au milieu de ce conflit , cette grande et puissante nation ne s'occupe pas assez peut-être de la réforme de quelques lois vicieuses qui , si elles subsistaient , rendraient toutes ses espérances vaines , et remplaceraient les anciennes servitudes par des servitudes plus dures et plus insupportables peut-être dans le commerce de la vie.

Si la liberté a été méconnue dans notre révolution , si l'esprit public et l'indépendance morale ont été entravés , le travail est resté libre ; mais ce n'a pas été sans de violentes attaques auxquelles jusqu'ici il a résisté. Quelle est la raison

d'un pareil phénomène ? A quoi attribuer cette lutte et cet esprit de doute politique chez un peuple éclairé, riche, et le premier du monde par la gloire militaire ; ce n'est pas ici le lieu d'en rechercher les causes.

En prenant la France telle qu'elle est, nous nous bornerons à présenter l'idée de son commerce à une époque très-rapprochée, et à faire connaître ses possessions coloniales.

Ce beau royaume compte sur une étendue de trente-quatre mille huit cent dix lieues carrées (y compris la Corse), vingt-neuf millions deux cent dix-sept mille habitans, distingués par leur goût dans les arts, leur aptitude à tous les travaux, et leurs progrès dans les sciences.

Le sol fécond en tout genre de productions présente une masse de richesse supérieure à tout ce qu'on trouve ailleurs : les estimations les plus sûres en portent la valeur à 4,678,708,000 fr. . produit brut d'un capital de 52,940,520,000 fr. en propriétés immobilières ; et de 5,000,000,000 en propriétés mobilières agricoles¹. C'est sur

¹ Parmi les nombreux produits de la culture qui en composent le revenu brut il faut faire remarquer les vins, dont la récolte, année moyenne, est de 718,941,675 francs, y compris cinq millions trois cent cinquante-huit mille huit cent quatre-vingt-dix hectolitres réservés pour la fabrication des eaux-de-vie ; les laines, 81,559,517 francs ; cocons de soie, 15,442,827 francs ; chanvre, 50,941,840 francs ; lins, 19,000,000 de francs ; garance, 4,000,000 de francs ; bois et forêts, 141,440,000 francs ; huiles de toute espèce, 70,000,000 de francs ; tabacs, 7,000,000 de francs ; petites cultures, telles que pastel, gande,

ce pro
culture
d'expl
1,344,
pôt fon

La ri
dans le
savant
renseig
vaux in

Il a t
nufactu
de 1,82
savoir,
mières
matières
francs e

houblon, re
Enfin un re
gumes secs
un millions
l'hectolitre
soixante-un
cent deux
millions qu
de sarrasin
six cent sei
fèves) à 18
un hectolitr
six hectolitr
soixante-di
millet, etc.

¹ Chaptal

ce produit brut que sont prélevés les salaires de la culture, les intérêts des capitaux et du fonds d'exploitation ; ce qui laisse un produit net de 1,344,703,370 francs, sur lequel sont assis l'impôt foncier et le revenu des propriétaires¹.

La richesse de la France ne se montre pas moins dans les résultats de son industrie. Le ministre savant et zélé à qui nous devons les précédens renseignements a également évalué tous les travaux industriels du royaume.

Il a trouvé que les produits de l'industrie manufacturière représentent une valeur commerciale de 1,820,102,409 francs, valeur qui se compose, savoir, de 416,000,000 de francs en matières premières indigènes ; de 186,000,000 de francs en matières premières exotiques ; de 844,000,000 de francs en main-d'œuvre ; de 192,000,000 de

houblon, réglisse, safran, 1,700,000 fr. ; châtaigneraies, 8,120,000 fr. Enfin un revenu brut de 1,929,551,848 francs pour les grains et légumes secs que l'on récolte aussi, année moyenne, savoir, cinquante-un millions cinq cent mille deux cents hectolitres de blé, à 18 francs l'hectolitre ; trente millions deux cent quatre-vingt-dix mille cent soixante-un hectolitres de seigle et méteil, à 12 fr. ; six millions trois cent deux mille trois cent seize hectolitres de maïs à 12 francs ; huit millions quatre cent neuf mille quatre cent soixante-treize hectolitres de sarrasin à 6 fr. ; un million sept cent quatre vingt dix-huit mille six cent seize hectolitres de légumes secs (pois, haricots, lentilles, fèves) à 18 fr. ; dix-neuf millions huit cent mille sept cent quarante-un hectolitres de pommes de terre à 5 fr. ; trente-deux mille soixante-six hectolitres d'avoine à 9 francs ; un million cent trois mille cent soixante-dix-sept hectolitres de menus grains (chenevis, vesce, millet, etc.) à 6 francs.

¹ Chaptal, de *l'Industrie française*, tome 1, page 258-247.

francs de dépenses générales, telles qu'usé d'outils, réparations, chauffage, intérêts de la première mise de fonds pour construction, achat de métiers, etc. Enfin, de 182,005,221 francs pour bénéfice du fabricant.

Dans cette estimation de la richesse industrielle n'est point comprise celle qui résulte de l'exploitation des mines de fer, houille et substances salines de la France, qui forme un objet d'une grande valeur.

En retranchant du produit total de l'industrie française 416,000,000 de francs des produits du sol, il reste 1,404,102,409 fr., qui représentent les frais de fabrique de tout genre, la main-d'œuvre, la valeur des matières premières tirées de l'étranger, et les bénéfices du manufacturier.

Donnons maintenant une idée du commerce extérieur de la France; on verra ce qu'il peut devenir encore par ce qu'il a été à une époque antérieure aux changemens qui s'y sont opérés: la distribution où nous allons entrer de ses diverses branches facilitera l'application des résultats et des conséquences qu'on en pourra tirer. Nous suivrons encore ici le savant auteur qui nous a servi de guide dans l'évaluation des richesses territoriales et de l'industrie.

La première classe des matières qui composent le commerce d'importation et d'exportation consiste en boissons et en comestibles; la seconde.

en mat.
en bête
métaux
fabriques
gues me
briques

Années.

1787..

1788..

1789..

II° CLA

Années.

1787..

1788..

1789..

Années.

1787..

1788..

1789..

Années.

1787..

1788..

1789..

en matières premières des fabriques ; la troisième, en bêtes de somme ; la quatrième se compose des métaux en nature ; la cinquième , des produits fabriqués ou manufacturés ; la sixième, des drogues médicinales et de celles qu'on emploie aux fabriques ; la septième, des matières d'or et d'argent.

I^{re} CLASSE. *Boissons et comestibles.*

Années.	Importations.	Exportations.
1787. . . .	204,651,300 fr.	231,800,900 fr.
1788. . . .	243,613,100	252,407,200
1789. . . .	309,356,000	227,283,000

II^e CLASSE. *Matières premières des fabriques.*

Années.	Importations.	Exportations.
1787. . . .	194,651,300 fr.	41,507,800 fr.
1788. . . .	171,924,600	42,462,700
1789. . . .	176,113,000	44,590,000

III^e CLASSE. *Bêtes de somme.*

Années.	Importations.	Exportations.
1787. . . .	3,104,000 fr.	1,463,600 fr.
1788. . . .	3,124,000	1,571,600
1789. . . .	2,189,000	990,000

IV^e CLASSE. *Métaux en nature.*

Années.	Importations.	Exportations.
1787. . . .	20,525,100 fr.	6,755,400 fr.
1788. . . .	21,568,900	5,384,800
1789. . . .	18,455,000	4,151,000

V^e CLASSE. *Produits fabriqués ou manufacturés.*

Années.	Importations.	Exportations.
1787. . . .	120,326,700 fr.	154,038,400 fr.
1788. . . .	69,609,600	156,361,800
1789. . . .	62,625,000	156,589,000

VI^e CLASSE. *Drogues médicinales et employées aux fabriques.*

Années.	Importations.	Exportations.
1787. . . .	6,960,200 fr.	3,324,000 fr.
1788. . . .	4,848,100	3,864,900
1789. . . .	5,678,000	3,407,000

VII^e CLASSE. *Matières d'or et d'argent.*

Années.	Importations.	Exportations.
1787. . . .	80,853,100 fr.	5,751,000 fr.
1788. . . .	60,705,100	1,105,000
1789. . . .	59,951,000	1,487,000

La valeur totale de nos importations en France a donc été,

en 1787, de.	630,871,700 fr.
1788,	575,595,400
1789,	734,365,000

et celle des exportations,

en 1787, de.	444,611,100 fr.
1788,	463,156,700
1789,	438,477,000

Ces r
du com
sont de
mais, s
le calcul
colonies
une son
portatio
moyen,
portatio
Il faut
sont con
gots d'or
de plus
rations
stammen

En 17
un grand
à toutes
tions. A
l'Europe
çait, cor
besoins ;
mêmes p
pas enco
sent en
rieure de
grand m
vaux en
tations s'

Ces résultats paraissent défavorables à la balance du commerce français, puisque les importations sont de beaucoup au-dessus des exportations ; mais, si l'on considère qu'on a fait entrer dans le calcul des importations les productions de nos colonies d'Asie, d'Afrique et d'Amérique pour une somme de 240,000,000, tandis que les exportations pour ces colonies ne s'élevaient, terme moyen, qu'à 90,000,000, on trouvera que les exportations excèdent les importations.

Il faut encore remarquer que dans ces tableaux sont compris les monnaies étrangères et les lingots d'or et d'argent importées pour une valeur de plus de 60,000,000. Il résulte de ces considérations que la balance du commerce a été constamment à l'avantage de la France.

En 1792, le commerce français prit tout à coup un grand accroissement par l'activité qui s'étendit à toutes les branches d'industrie et de spéculations. A cette époque les états du continent de l'Europe, ou ceux avec lesquels la France commerçait, conservaient encore leurs liaisons et leurs besoins ; les manufactures n'y avaient pas fait les mêmes progrès que chez nous, et l'on n'y voyait pas encore formés ces établissemens qui fournissent en grande partie à la consommation intérieure de chacun d'eux. Cette circonstance et le grand mouvement donné aux esprits et aux travaux en France expliquent pourquoi nos exportations s'élevèrent, pendant 1792, à 720,180,000

francs , et nos importations à 496,570,000. En voici la répartition entre tous les états de l'Europe , l'empire ottoman et les États - Unis de l'Amérique. Ces détails peuvent fournir d'utiles points de comparaison : nous les tirons de pièces authentiques ¹.

Importations en France , et exportations dans l'étranger , pendant 1792.

États.	Importations.	Exportations.
Espagne.	77,201,000 fr.	69,530,000 fr.
Portugal.	6,147,000	7,297,000
États du roi de Sardaigne.	18,549,000	22,603,000
République de Gènes.	29,739,000	24,147,000
Milanais et Toscane.	10,258,000	23,328,000
Naples et Sicile.	28,064,000	14,186,000
Rome et Venise.	3,779,000	10,356,000
Angleterre, Écosse et Irlande.	86,401,000	59,748,000
Hollande.	30,995,000	119,592,000
Villes anséatiques.	15,842,000	90,958,000
États autrichiens en Flandre et en Allemagne.	13,911,000	74,065,000
Allemagne et Pologne.	19,781,000	67,278,000
Suisse, ses alliés et Genève.	10,087,000	53,351,000
Danemark et Norwége.	2,380,000	9,222,000
TOTAUX.	553,145,000 fr.	645,661,000 fr.

¹ *Tableau estimatif du commerce tant par terre que par mer. dressé au ministère des affaires étrangères , 1792.*

Suède. .
Prusse. .
Russie. .
États - U
que. . . .
Le Levant
ottoman

Cette
del'exp
francs e
ses fabr
en mar
l'Inde ;
français

Les 2
n'étaien
en Ame
Indes ;
avantag
nous n'
mens re

On s
1789 in
colonies
cent dou
taux (p
quinze

États.	Importations.	Exportations.
REPORT.	353,145,000 fr.	645,661,000 fr.
Suède.	7,195,000	3,935,000
Prusse.	3,240,000	12,549,000
Russie.	5,184,000	4,569,000
États - Unis d'Améri- que.	25,098,000	5,622,000
Le Levant et l'empire ottoman.	87,513,000	47,852,000
TOTAUX.	481,375,000 fr.	720,188,000 fr.

Cette somme de 720,188,000 francs, résultat de l'exportation, se composait, 1° de 397,075,000 francs en denrées de crû de la France, produits de ses fabriques et manufactures; 2° de 30,029,000 fr. en marchandises provenant du commerce de l'Inde; 3° de 293,084,000 fr. en denrées des îles françaises de l'Amérique.

Les 293,084,000 francs de denrées coloniales n'étaient pas le seul résultat de nos possessions en Amérique, et de notre commerce avec les deux Indes; ce résultat présentait encore bien d'autres avantages. En voici l'analyse à une époque où nous n'avions encore perdu aucun des établissements recouverts à la paix de 1785.

On s'est assuré qu'année moyenne de 1787 à 1789 inclusivement, le commerce recevait des colonies françaises d'Amérique en café, quatre cent douze mille huit cent soixante-quatorze quintaux (poids de marc); en coton, quatre-vingt-quinze mille six cent six quintaux; en sucre de

toutes sortes , un million sept cent quatre-vingt-neuf mille sept cent treize quintaux ; en indigo , onze mille trois cent quarante-huit quintaux , et en beaucoup d'autres denrées pour une valeur de 205,401,000 francs.

On sait aussi que pendant une année moyenne de 1787 à 1789 inclusivement , le commerce a fait passer aux colonies françaises d'Amérique deux cent quatre-vingt-treize mille six cent quarante-cinq quintaux de farine , cent dix-neuf mille cinq cent six muids , et vingt-six mille six cent vingt-cinq bouteilles de vins de Bordeaux et autres ; pour 15,459,000 francs de toilerie nationale , non compris les mouchoirs et les mousselines ; toiles des Indes , pour une valeur de 714,000 francs ; en viandes et poissons salés , pour 4,579,000 francs ; ce qui , avec d'autres denrées et marchandises , a donné une exportation de 69,292,000 francs ; somme que nous avons vu ne s'être élevée en 1792 qu'à celle de 52,562,000 francs.

Si nous nous rapprochons des époques postérieures , nous trouvons un grand changement dans ces résultats du commerce colonial. En effet , en l'an 8 les états authentiques de la balance du commerce ne portent les importations coloniales de France , tant des Indes occidentales qu'orientales , qu'à une somme de 1,485,000 fr. en café , épicerie , toilerie des Indes , gomme ; et les exportations à celle de 282,300 fr. en métaux et autres objets. La guerre maritime , l'insurrection de Saint-

Doming
par les A
jusqu'à
somm

Il est
époque
servait
marché

Im

1° *Su*
boissons
de. . . .

Dont
eaux
huil

Café.
Sucre
Épicer

2° *Mé*
plomb ,

3° *Ma*
factures

Dont
ton.

Laine.

Potass

Huile

Indigo

Coche

Tabac

* Les d
Américain

Domingue , l'envahissement de nos établissemens par les Anglais expliquent cette nullité, qui a duré jusqu'à la paix de 1814, époque à laquelle nous sommes rentrés dans nos possessions.

Il est remarquable pourtant qu'à cette même époque de l'an 8 notre commerce continental conservait son importance et son étendue dans les marchés de l'Europe : en voici le résumé officiel.

Importations en France pendant l'an 8.

1° *Subsistances.* Denrées coloniales¹,
boissons de toutes sortes, pour une somme francs.
de. 114,190,000

Dont particulièrement, en
eaux-de-vie, fromages, francs.
huile d'olive, poissons. . . 11,639,000

Café. 36,671,000

Sucre 46,856,000

Épicerie, en poivre, etc. . . . 9,254,000

2° *Métaux.* Cuivre, fer, acier, étain,
plomb, etc. 5,691,000

3° *Matières premières* pour les manu-
factures et les arts. 155,591,500

Dont particulièrement, co- francs.
ton. 55,172,000

Laine. 14,815,000

Potasse et soude. 11,476,000

Huile pour fabrique. 13,121,000

Indigo. 13,235,000

Cochenille. 9,462,000

Tabac. 11,657,000

¹ Les denrées coloniales nous venaient à cette époque par les Américains, les Danois, et les Anglais sous le nom de œutres.

4° <i>Bêtes de somme et chevaux</i>	francs. 788,600
5° <i>Industrie étrangère</i> , telle que rubanerie, toilerie de coton, chapellerie de paille, mercerie, peaux, pelleterie, quincaillerie, savon, etc.....	39,265,000
Dont particulièrement, toi- lerie de coton.....	francs. 24,000,000
Rubanerie.....	2,728,000
Mercerie, peaux, pelleterie, quincaillerie, savon.....	2,483,000
6° <i>Matières d'or et d'argent</i> enregistrees, particulièrement piastres venant d'Espagne.....	28,487,000
7° <i>Objets réunis</i>	3,098,800

Ce qui donne une importation en France de la somme de..... 325,116,400 francs.

Les exportations de la France, pendant la même année, ont été ainsi qu'il suit :

1° <i>Substances et boissons</i>	francs. 87,562,500
Dont particulièrement, en bestiaux.....	francs. 13,654,000
Eaux-de-vie.....	16,669,000
Vins divers.....	21,339,000
Vins de Bordeaux.....	11,488,000
Sel.....	5,386,000
Blé et farine.....	5,527,000
Fromages et fruits secs....	3,875,000
2° <i>Métaux</i> . Cuivre, étain, plomb, fer.	4,530,000
3° <i>Matières premières</i> pour les manufactures et les arts.....	35,694,500
Dont particulièrement, co- ton filé.....	francs. 2,263,000

Cuir
Cocher
Tabac.

4° *Bête*

5° *Ind*
terie, dra
chapeller
bijouterie
rie, etc.

Dont p
ries.

Lainag

Cotonn

Toiles

Modes,

bijout

habill

clous,

verrer

6° *Mat*

7° *Obj*

Ce qui

continen

271,575

en faveu

La pai

un mom

fita pou

colonies

Nous

née qui

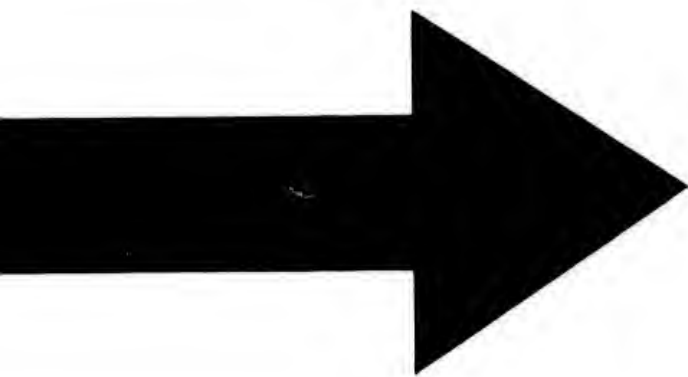
	francs.	
Cuir ^s apprêtés.....	7,552,000	
Cocheuille.....	5,604,000	
Tabac.....	4,963,000	
4° Bêtes de somme, mulets.....		francs. 2,244,000
5° Industrie française, telle que bonneterie, draperie, étoffes de laine, de soie, chapellerie, toilerie de lin et de chanvre, bijouterie, mercerie, meubles, quincaillerie, etc.....		140,854,200
Dont particulièrement, soieries.....	francs. 41,222,000	
Lainage.....	23,146,000	
Cotonnades.....	12,555,000	
Toiles de lin et chanvre....	34,866,000	
Modes, meubles, horlogerie, bijouterie, mercerie, peaux, habillemens, porcelaines, clous, quincaillerie, savon, verrerie.....	22,000,000	
6° Matières d'or et d'argent.....		490,000
7° Objets réunis.....		2,199,000

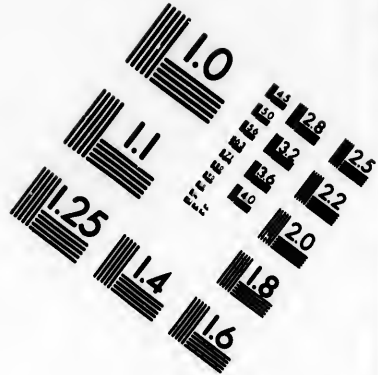
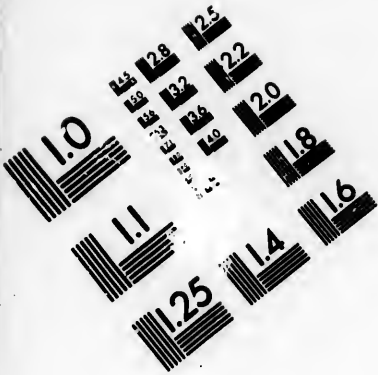
Ce qui donne, pour nos exportations sur le continent, pendant cette année, la somme de 271,575,600 fr. ; et par conséquent une différence en faveur de l'importation, de 53,540,800 fr.

La paix d'Amiens (25 mars 1802) ayant rendu un moment la liberté au commerce, il en profita pour rouvrir ses relations avec l'Inde et les colonies d'Amérique.

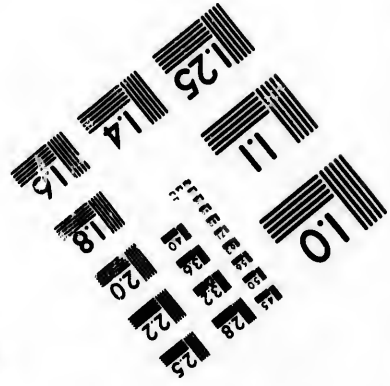
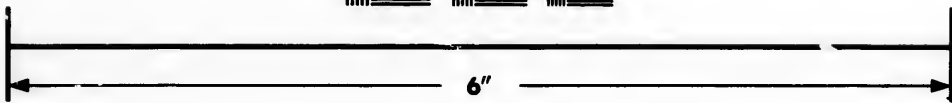
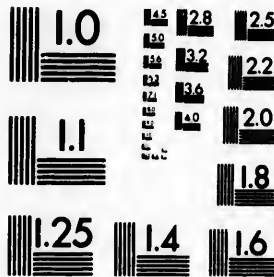
Nous reçûmes de ces dernières pendant l'année qui suivit la signature, c'est-à-dire pendant







**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14590
(716) 872-4503

1.8
2.0
2.2
2.5
2.8
3.2
3.6
4.0
4.5
5.0
5.6
6.3
7.1
8.0
9.0
10.0

1.8
2.0
2.2
2.5
2.8
3.2
3.6
4.0
4.5
5.0
5.6
6.3
7.1
8.0
9.0
10.0

l'an 10 et partie de l'an 11, les quantités suivantes de denrées coloniales, savoir :

En café des colonies françaises, sept millions cent soixante-cinq mille quatre cent quatre-vingt-six kilogrammes ¹ ; de l'étranger, quatre millions deux cent soixante-onze mille cinq cent quatre-vingt-cinq kilogr. : total des cafés, onze millions quatre cent trente-sept mille soixante-onze kilogrammes.

En sucre brut des colonies françaises, trois millions six cent quatre-vingt-dix-sept mille deux cent vingt-sept kilogrammes ; de l'étranger, treize millions cinq cent quatre-vingt dix-neuf mille cinq cent trente-neuf kilogr. : total des sucres bruts, dix-sept millions deux cent quatre-vingt-scize mille sept cent soixante-trois kilogrammes.

En sucre terré des colonies françaises, cinq millions sept cent six mille cent soixante-treize kilogrammes ; de l'étranger, deux millions deux cent cinquante-quatre mille six cent quatre-vingt-cinq kilogr. : total des sucres terrés, sept millions neuf cent soixante mille huit cent cinquante-huit kilogrammes.

En sucre raffiné des colonies françaises, cinq mille cinq cent soixante-huit kilogr. ; de l'étranger, deux millions deux cent quatre-vingt-neuf mille cent quatre-vingt-cinq kilogr. : total des sucres

¹ Nous avons déjà remarqué que le kilogramme pèse deux livres cinq gros trente-cinq grains poids de marc, et peut être pris pour deux livres dans les grosses marchandises.

rafi
qu
l
lion
kilo
lion
qua
sept
cent
J
sess
l'im
lui
que
tion
tirer
à se
marc
rend
dans
prod
D
nos
ress
la lib
cette
ble i

¹ Le
6,757,
rafinés

rafinés, deux millions deux cent quatre-vingt-quatorze mille sept cent cinquante-trois kilogr.

En tabacs, par bâtimens français, quatre millions sept cent dix-sept mille sept cent dix-huit kilogrammes; par bâtimens étrangers, deux millions huit cent soixante-deux mille six cent cinquante-deux kilogr. : total des tabacs importés, sept millions cinq cent quatre-vingt mille trois cent soixante-dix kilogrammes ¹.

Les avantages que la France retirait de ses possessions coloniales suffisent pour en démontrer l'importance et exciter ses regrets : ces possessions lui sont en effet d'autant plus utiles maintenant que, comme tout le prouve, bientôt chaque nation fabriquera à peu près chez elle, et même tirera de son sol tout ce qui peut être nécessaire à ses besoins, et qu'alors les débouchés et les marchés diminuant d'autant sur le continent, rendront les établissemens coloniaux nécessaires dans les mêmes proportions pour la vente des produits du sol français et de l'industrie.

Dans le tableau que nous allons présenter de nos colonies, la France trouvera sans doute des ressources que le génie du commerce, enfant de la liberté, nemanque jamais de créer : puisse donc cette liberté s'étendre, se fortifier, exercer sa noble influence, et ne plus offrir l'équivoque jouis-

¹ Les droits d'entrée sur ces denrées ont produit, savoir, les cafés, 6,757,825 francs; le sucre brut, 7,711,870 francs; les sucres terrés et raffinés, 6,914,506 francs; les tabacs en feuille, 5,965,146 francs.

sance d'un bien qu'on craint toujours de perdre.

Commençons par les possessions de l'Amérique ; nous suivrons , dans l'ordre où nous allons les placer , la classification adoptée par l'auteur de l'*Harmonie maritime et coloniale*¹ ; elle nous paraît la plus naturelle.

Colonies françaises en Amérique.

La Guyane. Cette vaste colonie fait partie du continent méridional de l'Amérique , et se trouve au vent de nos autres établissemens. C'est la seule possession continentale qui nous reste dans le Nouveau-Monde , depuis la cession du Canada aux Anglais , et de la Louisiane aux Espagnols , qui l'ont cédée à leur tour aux États-Unis.

La Guyane française n'avait jamais été attaquée depuis plus de deux cents ans qu'elle est à nous ; mais enfin elle tomba en 1809 au pouvoir des Portugais , qui nous la rendirent à la paix de 1814.

Les limites en avaient été fixées d'une manière positive par l'article 7 du traité d'Amiens ; il porte : « Les territoires et possessions de sa majesté très-fidèle sont maintenus dans leur intégrité , tels qu'ils étaient avant la guerre ; cependant les li-

¹ M. Labarthe, ancien chef de bureau au ministère de la marine et des colonies, écrivain méthodique, instruit, à qui nous devons sur l'Afrique et les colonies plusieurs bons ouvrages, où l'on aperçoit un homme jaloux d'être utile à son pays, mérite mal apprécié chez nous à la vérité, mais auquel nous nous plaignons de rendre hommage toutes les fois que l'occasion s'en présente.

mi
fixe
céa
et c
tier
vrou
la p
et e
jusq
«
riviè
jusq
nord
tiend
franç
« I
de la
sud d
sa ma
« I
tout
tions.
Le
mome
cutior
très e
traité
grès d
« Sc
: Voy

mites des Guyanes française et portugaise sont fixées à la rivière d'Arawari, qui se jette dans l'Océan, au-dessus du cap nord, près de l'île-Neuve et de l'île de la Pénitence, environ à un degré un tiers de latitude septentrionale. Ces limites suivront la rivière d'Arawari, depuis son embouchure la plus éloignée du Cap-Nord jusqu'à sa source, et ensuite une ligne droite tirée de cette source jusqu'au Rio-Branco ¹.

« En conséquence, la rive septentrionale de la rivière d'Arawari, depuis sa dernière embouchure jusqu'à sa source, et les terres qui se trouvent au nord de la ligne des limites fixées ci-dessus, appartiendront en toute souveraineté à la république française.

« La rive méridionale de ladite rivière, à partir de la même embouchure, et toutes les terres au sud de ladite ligne des limites, appartiendront à sa majesté très-fidèle.

« La navigation de la rivière d'Arawari, dans tout son cours, sera commune aux deux nations. »

Le traité d'Amiens n'ayant eu qu'une exécution momentanée, ou plutôt n'ayant point eu d'exécution réelle, nous ne sommes effectivement rentrés en possession de la Guyane qu'en vertu du traité de Paris, du 30 mai 1814. L'acte du congrès de Vienne, du 9 juin 1815, porte ce qui suit :

« Son altesse royale le prince régent du Portu-

¹ Voyez la carte.

gal et du Brésil, pour manifester d'une manière incontestable sa considération particulière pour sa majesté très-chrétienne ¹, s'engage à restituer à sadite majesté la Guyane française jusqu'à la rivière d'Oyapock ², dont l'embouchure est située entre le quatrième et cinquième degré de latitude septentrionale; limites que le Portugal a toujours considérées comme celles qui avaient été fixées par le traité d'Utrecht. L'époque de la remise de cette colonie à sa majesté très-chrétienne sera déterminée, dès que les circonstances le permettront, par une convention particulière entre les deux cours, et l'on procédera à l'amiable aussitôt que faire se pourra, à la fixation définitive des limites des Guyanes portugaise et française, conformément au sens précis de l'article 8 du traité d'Utrecht. »

Ainsi la Guyane française est bornée au sud par les Portugais, et au nord par les Anglais et les Hollandais; ces derniers n'ayant conservé que la colonie de Surinam. Nous sommes placés entre

¹ L'étiquette n'est guère respectée dans ce passage : que signifie « son altesse royale le prince régent du Portugal, pour manifester d'une manière incontestable sa considération particulière pour sa majesté très-chrétienne ? » Qu'est-ce qu'une *considération particulière* pour le roi de France ? A quoi pensait donc M. Gentz, cet oracle de la diplomatie germanique, lorsqu'il rédigeait un tel article ? L'a-t-il fait par ignorance, ou sciemment ? Et nos ministres n'ont pas fait rayer ces insolites et peu respectueuses expressions !

² Le prince régent retranche ici à la France tout ce qui se trouve entre la rivière d'Ararari et celle d'Oyapock, plus au nord.

ces deux puissances, ayant pour limites, d'un côté la baie de Vincent Pinçon ¹, et de l'autre la rivière de Maroni ; ce qui donne une étendue de cent vingt lieues de côtes sur une profondeur indéterminée. Au centre est l'île de Cayenne, séparée du continent par les deux bras de la rivière de même nom.

L'île de Cayenne, chef-lieu et principal établissement de la Guyane française, est assez bien fortifiée : on y entretenait ordinairement six à sept cents hommes de troupes réglées.

Les côtes de la Guyane sont, sur une largeur de deux à trois lieues, formées de terrains fangeux et noyés pendant une partie de l'année. L'insalubrité reconnue et la difficulté d'opérer un débarquement sont peut-être ce qui a servi jusqu'à présent de défense à la colonie, et de sauvegarde à Cayenne : au moins est-il certain que les Anglais n'ont fait pour s'en emparer aucune tentative dans la dernière guerre, quoiqu'ils se soient emparés, sur les Hollandais, de Démérari, de Berbice, de Essequibo et de Surinam, qu'ils ont conservés, excepté cette dernière possession rendue au royaume des Pays-Bas.

Les îles de Salut, sur les côtes de la Guyane française, et à trois lieues de terre et de la rivière

¹ D'après l'article ci-dessus cité de l'acte du congrès de Vienne, les limites de la Guyane française étant reportées à l'Oyapock, le poste de Vincent se trouverait sur le territoire portugais ; c'est cependant de ce poste qu'a toujours été comptée l'étendue de la possession française. Voyez la carte.

de Kouron , offrent un port de protection et de tenue que l'on n'a point établi , par la raison vraisemblable que ces îles manquent d'eau.

Nous n'avons pas à rechercher ici les causes physiques ou morales qui se sont opposées jusqu'à présent à la prospérité de la Guyane, dont on a également exagéré les avantages et les inconvéniens. Peut-être que le lieu de déportation qu'en ont fait les ministres pour y reléguer des malheureux a jeté sur elle une défaveur qui ajoute aux difficultés que présente le local. On a fait nombre d'essais ; on a sacrifié inhumainement et sans intelligence des hommes et beaucoup d'argent ; on a voulu successivement faire de ce pays une grande savane pour alimenter de bestiaux nos îles des Antilles ; une ressource pour la marine de bois de construction ; un champ d'agriculture coloniale en rocou , indigo , épiceries , tabac , etc. ; mais jusqu'ici rien n'y a prospéré d'une manière satisfaisante, excepté les épiceries et le coton : le coton y est même d'une qualité supérieure. On avait rendu le commerce libre à Cayenne , et à une époque où l'on croyait que sans esclaves on ne pouvait cultiver une colonie, la compagnie du Sénégal n'avait obtenu le privilège exclusif de la traite qu'à condition de verser chaque année mille noirs à la Guyane.

Différens administrateurs de mérite , parmi lesquels il faut placer M. Malouet avant la révolution, et M. Lescalier ¹ depuis cette époque, ont été

¹ Nous devons à M. Lescalier un *Exposé des moyens d'améliorer la*

char
ne p
cepe
peut
faut
tites
tinell
On
rente
à suc
riz, le
l'indi
d'une
leux :
l'une
pluvie
en fai
l'année
lui de
donne
On
de Fra
Guyane,
d'adminis
a-t-il trop
lu, et l'on
ce pays si
les Mémo
M. Le Blo
tions sur
maladies
Mort

chargés du soin de cette colonie ; mais leurs efforts ne paraissent pas avoir obtenu de grands résultats : cependant ; sous tous les rapports, Cayenne ne peut qu'être très-avantageuse à la France ; il ne faut que huit jours pour se rendre de là aux petites Antilles, dont la Guyane doit devenir la sentinelle , la nourrice et le gardien.

On cultive à la Guyane française toutes les différentes productions coloniales , telles que la canne à sucre , le café , le cacao , le coton , l'indigo , le riz , le tabac. Ces productions , et surtout le coton , l'indigo et le café , passent pour y être en général d'une bonne qualité. Le coton est doux , moelleux : on en fait deux récoltes dans la colonie , l'une au printemps , l'autre vers la fin de l'année pluvieuse. L'indigo y est également très-bon : on en fait six , et même jusqu'à huit récoltes dans l'année. Le café n'y est pas moins estimé que celui de Bourbon ; le rocou réussit très-bien et donne de bons produits.

On doit à M. Poivre , qui fut intendant de l'île de France ¹ , d'avoir introduit des Moluques à

Guyane , publié en 1791. Il y avait passé plusieurs années en qualité d'administrateur. Il présente d'utiles observations ; mais peut-être a-t-il trop vu les choses du beau côté. Son livre doit cependant être lu , et l'on y peut puiser des lumières sur les moyens de faire enfin de ce pays si diversement jugé une colonie utile. On peut consulter aussi les *Mémoires* de M. Malouet sur les colonies. Enfin nous devons à M. Le Blond , qui a résidé long-temps à Cayenne , de honnes *Observations sur les maladies des tropiques*. Dans cet ouvrage il traite des maladies de la Guyane : et son ouvrage mérite de fixer l'attention.

¹ Mort en janvier 1786 , âgé de 67 ans.

Cayenne diverses productions, qui ne peuvent que concourir à enrichir la colonie ; le poivrier, la noix muscade, la cannelle et le girofle.

Le poivrier et le muscadier n'ont pas prospéré à l'égal des autres ; mais le cannelier et le girofler y ont réussi au-delà de toute espérance : l'on a multiplié le premier par des boutures, et le second par le moyen de fruits connus sous le nom de *matrices*.

Le gouvernement possède sur la montagne de la *Gabrielle*, à quatorze lieues de Cayenne, une pépinière considérable de girofler, pour satisfaire aux demandes de ceux qui veulent se livrer à cette culture.

La Guyane offre encore pour la marine une ressource importante dans ses bois de construction. M. Lescalier a présenté dans l'excellent ouvrage que nous avons cité, un plan très-propre à faciliter l'exploitation de ces bois, et à former un établissement considérable et utile dans la colonie.

C'est un des moyens d'en tirer parti ; il en propose d'autres plus longs, mais sûrs, comme de civiliser les naturels du pays, les former en corps de communes ou districts, sous un régime paternel, établir des cultures en faveur des noirs, ou donner à ceux qu'on y emploierait un quart et même un tiers dans le produit de leurs travaux, de manière à faire cesser l'esclavage parmi eux ; attirer dans la colonie des ouvriers ou autres

per
de c
tie
con
rés ;
pou
fait
offre
cuti
veui
tres
polit
et de
ense

Ca
par l
déjà
élevé
de b
nicat

' Un
parti d
ayant à
huit m
mille li
trente-

En r
gés de
millions
quinze
deux m
daise a
rent si p

personnes d'Europe, et leur accorder des moyens de commencer des cultures, établir dans une partie désignée de la colonie un lieu de déportation confié à des hommes humains, fermes et éclairés; enfin, faire exécuter les travaux nécessaires pour assainir les côtes de la Guyane, comme ont fait les Hollandais, dont la colonie de Surinam offre un exemple à imiter¹. Mais, pour l'exécution de ces moyens, il faut des ministres qui veuillent s'en occuper, et qui croient avoir d'autres devoirs à remplir que de diriger des intrigues politiques, ou de former des projets d'ambition et de domination; c'est à quoi l'auteur ne nous enseigne pas le moyen de parvenir.

Cayenne n'est séparée de la Terre-Ferme que par les eaux d'une rivière, comme nous l'avons déjà remarqué; elle a quatorze lieues de tour, élevée sur les côtes, basse au milieu, entrecoupée de beaucoup de marais; ce qui rend les communications difficiles. L'entrée du port de la ville de

¹ Un état authentique apprend que pendant l'année 1818 il est parti de Surinam pour la Hollande quatre-vingt deux vaisseaux, ayant à bord dix-huit millions huit cent mille livres pesant de sucre, huit millions quatre cent mille livres de café, un million trois cent mille livres de coton, quatre-vingt-seize mille livres de cacao, et trente-trois mille livres de tabac.

En 1819 il n'est parti de Surinam que soixante-huit bâtimens, chargés de quinze millions quatre cent mille livres pesant de sucre, cinq millions six cent mille livres de café, un million deux cent soixante-quinze mille livres de coton, trente-quatre mille livres de cacao, et deux mille quatre cent vingt livres de tabac; tant l'industrie hollandaise a su tirer parti de cette colonie, dont le sol et la situation diffèrent si peu du sol et de la situation de notre Guyane.

Cayenne n'a que treize pieds d'eau ; les navires pourraient toucher à quatorze , mais heureusement la vase est molle , et ne cause point d'accidens aux bâtimens.

L'abbé Raynal ne portait , en 1774 , la population de la Guyane française qu'à mille trois cents personnes libres , huit mille esclaves , en y comprenant l'île de Cayenne.

Par un recensement fait en 1788 on voit qu'il y avait à cette dernière époque dans la colonie treize cent sept blancs , trois cent quatre-vingt-quatorze mulâtres , ou nègres libres ; dix mille sept cent quarante-huit esclaves : en tout douze mille quatre cent quarante-neuf individus.

Un état donné par le même écrivain des productions exportées en France de la Guyane , les fait consister en quarante quintaux ; poids de marc , de sucre , six cent cinquante-neuf quintaux de café , trois quintaux et demi d'indigo , cent cinquante-trois quintaux de cacao , trois mille quintaux et demi de rocou , neuf cent soixante-treize quintaux de coton , trois cent cinquante-trois quintaux de cuirs , et quatorze cents quintaux de bois.

Un état de 1788 ne porte qu'à vingt quintaux l'exportation du sucre , à cent cinquante - neuf celle du café , à deux cent dix celle du cacao , à neuf cent vingt-cinq celle du coton , à cinquante celle de l'indigo ; plus , pour une somme de 274,000 francs en objets divers , laquelle somme , jointe à la valeur des objets précédens , peut faire environ

600,
lonie
l'état
peu
épice
coton
quelq

La
franc
on a

No
mites
fixées
traité
été re

Ta
tilles
penda
à la p
coloni

Sai
même
glais l
1814.

La
la plus
seize l
férenc
vingt

600,000 fr. pour le prix des exportations de la colonie ; preuve de la médiocrité de la culture et de l'état de langueur où elle se trouvait. Cet état s'est peu amélioré : cependant le succès des arbres à épiceries et une extension donnée à la culture du coton font espérer de plus grands résultats , dont quelques-uns sont déjà réalisés.

La Guyane n'a jamais coûté moins de 7 à 800,000 francs à la France ; elle ne les rendait pas , comme on a vu ci-dessus , au commerce national.

Nous avons vu que , par le traité de 1802, les limites des Guyanes française et portugaise ont été fixées ; et cependant elles ont été changées par le traité de 1814 , en vertu duquel la colonie nous a été rendue , après être restée depuis 1809 au pouvoir des Portugais.

Tabago. La première île française dans les Antilles était Tabago ; les Anglais s'en sont emparés pendant la dernière guerre ; elle leur a été cédée à la paix. Nous en parlerons à l'article de leurs colonies.

Sainte-Lucie. Nous faisons pour cette île la même remarque que pour la précédente ; les Anglais l'ont gardée en vertu du traité du 30 mai 1814.

La Martinique. C'est , après Saint-Domingue , la plus considérable des Antilles ; elle a environ seize lieues de long sur quarante-cinq de circonférence. On y compte deux villes , cinq bourgs , vingt villages. Sa population avant la guerre s'é-

levait à cent mille habitans , dont dix mille blancs, cinq mille mulâtres ou nègres libres , et quatre-vingt-cinq mille esclaves.

Elle est riche en productions coloniales, telles que sucre, café, coton, indigo, tabac, gingembre, rocou. On y cultive avec succès tous les fruits du midi.

Nous avons donné dans le tableau général des colonies le montant des exportations de la Martinique ; elles n'ont point diminué pendant le temps que cette colonie est restée entre les mains des Anglais ; ils l'ont administrée avec l'intelligence et le soin qu'on leur connaît pour le gouvernement de semblables établissemens.

Les villes principales sont le Fort-Royal, le Fort-Saint-Pierre et la Trinité.

Le Fort-Royal est le chef-lieu de la marine militaire et des forces de terre. Son port est l'un des plus beaux et des plus sûrs de l'Amérique ; il est d'un accès et d'une sortie toujours libres. C'est le siège principal de nos dispositions en temps de guerre.

Saint-Pierre est le centre du commerce.

Deux forts, le Fort-Royal et le Fort-Bourbon, des batteries éparses sur la côte et une bonne garnison, même en temps de paix, constituent la défense de la Martinique, à quoi il faut ajouter, comme dans nos autres colonies, les milices du pays.

Le Fort-Bourbon a coûté dix millions : on le cite comme une fortification aussi régulière que

celle
tion
tend
In
la M
tout
Le
appe
à la
Ap
tères
tomh
qui r
EL
peu p
des c
Ce
sept
brut
mille
terré
mille
sucr
De
taux
De
cacac
De
coton
De

celle des meilleures places d'Europe. Sa destination est de donner en cas de siège le temps d'attendre et de recevoir des secours de la métropole.

Indépendamment des produits de ses cultures, la Martinique est encore un centre d'affaires pour toutes les îles voisines et neutres.

Les Anglais y furent reçus le 25 mars 1794, appelés en partie par la crainte qu'avaient causée à la Martinique les malheurs de Saint-Domingue.

Après la paix d'Amiens (mars 1802) cette intéressante colonie nous fut rendue, mais pour retomber le 24 février 1809 au pouvoir des Anglais, qui nous la rendirent en 1814.

Elle était comptée pour vingt-six millions à peu près dans la masse des exportations annuelles des colonies françaises de l'Amérique.

Cette somme se composait de dix-huit mille sept cent quatre-vingt quinze quintaux de sucre brut, valant 686,000 francs ; de cent trente-sept mille neuf cent quarante-cinq quintaux de sucre terré, valant 8,027,000 francs ; de cent dix-neuf mille quatre cent cinquante-trois quintaux de sucre tête, valant 5,049,000 francs.

De soixante-huit mille cent soixante-un quintaux de café, valant 8,515,000 francs.

De neuf mille huit cent vingt-un quintaux de cacao, valant 523,000 francs.

De onze mille cinq cent cinquante quintaux de coton, valant 2,355,000 francs.

De dix quintaux d'indigo, valant 10,000 fr.

Objets divers, six cent soixante-quinze mille quintaux : total 25,640,000 francs.

Ces produits sont à peu près les mêmes, et les dépenses d'administration d'environ 2,000,000.

La Guadeloupe. Cette île, située par les 16 degrés et demi de latitude, a environ quatre-vingts lieues de tour. Elle est coupée en deux parties inégales par un petit bras de mer appelé *Rivière salée*, lequel est navigable pour les pirogues seulement.

L'une de ces parties se nomme la Basse-Terre, c'est la plus fertile; l'autre, la Grande-Terre, est la moins productive, parce qu'elle est moins arrosée. Toutes deux ont un port, mais celui de la Pointe-à-Pitre, à la Grande-Terre, est le plus central, le plus propre à recevoir avec sûreté des bâtimens de force.

La défense par terre consiste dans le fort Saint-Charles à la Guadeloupe proprement dite; le Fort-Louis à la Pointe-à-Pitre, et dans les batteries de la côte.

On y entretient un régiment de deux bataillons et une compagnie d'artillerie, qui fournissent des détachemens aux petites îles qui dépendent de la Guadeloupe.

Ces petites îles sont Marie-Galande, la Désirade, les Saintes, et la partie française de l'île de Saint-Martin, dont l'autre partie appartient aux Hollandais.

La Guadeloupe n'eut de progrès sensibles qu'à

la pa
quête
de sp
rent.
elle a
nouve
révolu
à la S
de Pa
y a é
Ava
tion d
et ses
valeu
Ces
quanti
vingt
430,00
cent tr
3,715,
onze q
francs
En t
café, v
En
cacao,
En s
coton,
En s
Ces v

la paix d'Utrecht. Les Anglais en firent la conquête en 1759, et la portèrent à un haut point de splendeur pendant quatre ans qu'ils l'occupèrent. Elle revint à la France par le traité de 1763; elle a continué de lui appartenir. Conquise de nouveau par les Anglais pendant la guerre de la révolution, elle fut cédée par eux, en mars 1813, à la Suède. Elle nous a été rendue par le traité de Paris du 30 mai 1814, et le pavillon français y a été arboré dans le mois de décembre suivant.

Avant les changemens survenus par la révolution dans le commerce colonial, la Guadeloupe et ses dépendances donnaient au commerce une valeur de 26 à 27,000,000 en différens produits.

Ces produits, presque doublés aujourd'hui en quantité, consistaient en onze mille cent quatre-vingt quatorze quintaux de sucre brut, valant 430,000 francs ¹; en soixante-quatre mille trois cent trente-six quintaux de sucre terré, valant 3,715,000 fr.; en soixante-seize mille cinq cent onze quintaux de sucre tête; valant 3,154,000 francs;

En trente-sept mille trois cents quintaux de café, valant 4,103,000 francs;

En cinq cent cinquante-neuf quintaux de cacao, valant 30,000 francs;

En sept mille quatre cent onze quintaux de coton, valant 1,482,000 francs;

En sept quintaux d'indigo, valant 6,000 fr.;

¹ Ces valeurs sont celles des denrées dans la colonie.

Enfin, pour 133,000 francs d'autres productions de l'île, telles que soufre, casse, riz, maïs, rocou, baume de copahu, etc.

A quoi il faut ajouter les exportations de Marie-Galande et de Saint-Martin pour une valeur de 3 à 4,000,000; ce qui formait pour la Guadeloupe et ses annexes une valeur de 17,000,000 dans la colonie, faisant 26 à 27,000,000 dans nos ports.

Cette culture n'a point diminué, et les produits de la colonie s'élèvent au double aujourd'hui de ce qu'ils étaient précédemment.

La population, qui consistait en quatorze mille six cent blancs, quatre-vingt-neuf mille cinq cents noirs, a cependant éprouvé une diminution sensible par suite des événemens que l'on connaît; mais les cultures et les travaux se sont accrus, et donnent au commerce de plus nombreux produits.

Cette colonie coûtait en frais d'administration locale environ 400,000 fr.; et par supplément, environ 900,000 francs à la caisse de la marine de France.

L'interposition de la Dominique appartenant aux Anglais, entre la Martinique et la Guadeloupe, offre un grand désavantage pour nos deux colonies, tant sous le point de vue militaire, qu'à cause de la contrebande. Il eut été à désirer que la Dominique, cédée aux Anglais par le traité de 1783, nous eût été rendue par celui de 1814.

Le
Gran
tate d
rante
de la F
que se
Les
deloup
la Gua
a une p
tant bl
ton; 2°
et une p
fournit
3° les S
entre el
de bass
cents h
cabotag

L'appr
farine est u
réserve exc
Il a été
quatorze ce
cent cinqu
mille deux
cent quinta
Ces quan
mille quinz
sérieuse atte
sollicité de

Le Port-Louis , sur la côte occidentale de la Grande-Terre , peut être regardé comme la capitale de la Guadeloupe : on y compte environ quarante mille habitans. La Pointe-à-Pitre , chef-lieu de la Basse-Terre , avec un bon port , n'en compte que sept à huit mille ¹.

Les petites îles dans la dépendance de la Guadeloupe sont, 1° la Désirade, qui, à quatre lieues de la Guadeloupe, et d'une circonférence de dix lieues, a une population d'environ neuf mille individus, tant blancs que noirs, et donne du café et du coton; 2° Marie-Galande, qui a quinze lieues de tour, et une population d'environ douze mille habitans, fournit du coton, du sucre, du café, du cacao; 3° les Saintes : ce sont six petites îles qui forment entre elles un assez bon port, à six lieues sud-est de basse-Terre. On y compte environ quatorze cents habitans, qui se livrent à la culture et au cabotage avec les autres îles voisines; 4° Saint-

¹ L'approvisionnement de la Martinique et de la Guadeloupe en farine est un objet important pour notre commerce, et qui lui est réservé exclusivement. En voici une preuve.

Il a été apporté à ces deux îles, pendant le mois de mai 1820, quatorze cent quarante quintaux métriques de farine de blé, et quinze cent cinquante quintaux d'autres farineux; dans le mois de juin, cinq mille deux cent quinze quintaux métriques de farine de blé, et seize cent quintaux d'autres farineux.

Ces quantités sont insuffisantes; l'approvisionnement réclame sept mille quintaux métriques par mois. Le commerce doit faire la plus sérieuse attention à ce besoin pour que le gouvernement ne soit pas sollicité de faire partager cet approvisionnement avec l'étranger.

Martin , partagée entre les Français et les Hollandais ; elle a dix lieues de tour : les Français en possèdent à peu près les deux tiers ; elle est fertile en café , en tabac , en indigo , et en sucre.

Saint-Domingue. Cette île , objet des regrets du commerce et du gouvernement , nous offrirait de trop grands détails , si nous voulions entretenir le lecteur des causes qui l'ont arrachée à la France et soumise à la domination de ceux qui en sont les maîtres aujourd'hui : nous nous abstenons également de rechercher quels ont pu être les moteurs des scènes qui ont ensanglanté Saint-Domingue , et si ces tragiques événemens sont le résultat de menées criminelles , ou celui de la force des choses et du mouvement d'une population long-temps opprimée ; si des hommes avides et indifférens aux maux d'une immense population enchaînée à des travaux , sans équivalent pour une vie passée dans l'esclavage , n'ont pas eux-mêmes , au moins indirectement , provoqué ces terribles scènes.

Tout a été dit sur ce point de l'histoire des colonies ; les passions et la politique ont également soutenu le pour et le contre , et chacun s'est efforcé de montrer par quelle voie la France pourrait rentrer dans ce riche domaine et partager avec sécurité les avantages que l'ancienne métropole en retirait.

De nombreuses tentatives ont été faites pour réduire la colonie sous la loi de la métropole ;

elles
d'hu
parai
cipes
poste
tout
perdu
Domi
rait q
y par
la rac
tice q
raient
cent r
recevo
Il fa
bition
moyen
trer en
nie qu
fiance
L'h
Domi
porten
l'état
ques a
dernier
sentait
l'insur
On

elles ont toutes échoué , et l'île se trouve aujourd'hui sous le gouvernement d'un seul chef qui paraît joindre à des sentimens pacifiques des principes fixes sur la manière de se conduire dans le poste difficile qu'il occupe. Avec un pareil homme , tout espoir d'un arrangement convenable n'est pas perdu. Mais si jamais la France reprenait sur Saint-Domingue quelques droits de métropole, ce ne serait qu'avec beaucoup d'art et de prudence qu'elle y parviendrait ; la conquête et l'extermination de la race noire que proposent avec aussi peu de justice que de raison de farouches esprits , échoueraient contre l'insurmontable résistance de six cent mille individus résolus à périr plutôt qu'à recevoir le joug dont ils se sont affranchis.

Il faut donc reléguer parmi les rêves de l'ambition chagrine et de la cupidité trompée les moyens violens ; on ne voit de possibilité à rentrer en partage des avantages de cette belle colonie qu'en s'entendant avec le chef qui a la confiance de ceux qui en sont maîtres aujourd'hui.

L'historien des deux Indes a donné sur Saint-Domingue tous les détails historiques qui se rapportent à son établissement , à ses progrès et à l'état du commerce de ses productions aux époques antérieures à 1783. Nous suppléerons à ces derniers renseignemens par le tableau que présentait la partie française de l'île au moment où l'insurrection y éclata.

On sait que Saint-Domingue , appelé *Haïti* par

les naturels, et *Hispaniola* par les Espagnols, fut découvert par Christophe Colomb, le 6 décembre 1492, et qu'il était habité par plusieurs nations, gouvernées chacune par un cacique ou chef. Il fallut vaincre et mettre dans les fers ces nations que les Espagnols avaient révoltées par leurs horribles cruautés : ce qui survécut à la guerre barbare qu'on leur fit fut employé aux mines d'or, dont *Hispaniola* offrait plusieurs, riches et abondantes. Les naturels périrent ainsi en presque totalité, et les vainqueurs restèrent souverains de l'île.

Saint-Domingue a, dans sa moyenne largeur, cent soixante lieues de long sur trente, et près de quatre cents lieues de côtes entre les 17° et 20° degrés de latitude.

La partie française est à peu près les cinq douzièmes du tout : elle a beaucoup de bons ports et de rades, ainsi que des rivières navigables ; elle offre pour la défense contre les attaques extérieures dans le nord, dans l'ouest et dans le sud, des points de défense respectables, particulièrement le boulevard du Môle-Saint-Nicolas ; le gouvernement y entretenait une garnison de trois à quatre mille hommes.

Les Français qui s'y étaient établis dès le milieu du dix-septième siècle avaient conquis successivement sur les Espagnols tout le territoire que nous y possédions avant l'insurrection des noirs, sans jamais en avoir été évincés par aucune puissance de l'Europe : aussi les anciens traités

d'Utr
saille
cerne

Le
nétré
été ex

Le
an 3
çaise
gnole
le trai
1802

Deux
d'Ami
Prince

Par
rendu
qui le
jouisse
partie

« Si
rences
sion d
nous a
et éton
et nom
de tou

¹ L'év
an 12, e
² Har

d'Utrecht de 1713, de Paris en 1763, et de Versailles en 1783, n'ont aucune disposition qui concerne cette colonie.

Les Anglais, ainsi que les Espagnols, avaient pénétré dans la partie française en 1793; ils en ont été expulsés les uns et les autres.

Le traité de paix conclu à Bâle le 4 thermidor an 3 (22 juillet 1795) entre la république française et l'Espagne nous avait cédé la partie espagnole; nous en étions restés en possession par le traité d'Amiens du 4 germinal an 10 (25 mars 1802); nous l'avons perdue en juillet 1809. Deux ans s'étaient à peine écoulés depuis le traité d'Amiens, lorsque nous évacuâmes le Port-au-Prince et le Cap-Français¹.

Par le traité de Paris, 30 mai 1814, nous avons rendu aux Espagnols la partie de Saint-Domingue qui leur appartenait ci-devant, mais dont ils ne jouissent pas plus que nous ne jouissons de la partie française.

« Si l'on ne jugeait que par les premières apparences, dit M. Labarthe², en entrant en possession de la partie espagnole de Saint-Domingue, nous avons fait une riche acquisition; terre vierge et étonnamment végétale; superbes plaines, belles et nombreuses rivières, forêts immenses peuplées de toutes sortes de bois, savanes et hâtes rem-

¹ L'évacuation du Port-au-Prince s'est effectuée le 16 vendémiaire an 12, et celle du Cap-Français le 8 frimaire suivant.

² *Harmonies maritimes et coloniales*, page 17.

plies d'animaux , mines de toute espèce , emplacement à Samana pour un grand établissement naval ; tels sont les avantages de cette réunion à la partie française.

« Mais l'Espagnol , par sa misère même , ajoute le même auteur , nous servait de boulevard ; par son voisinage , il nous procurait des piastres contre des objets de fabrique française ; il nous fournissait des mulets pour les travaux ; il élevait des animaux pour nos boucheries ; il nous était tributaire de 15 à 1,800,000 francs , que l'Espagne versait tous les ans à Saint-Domingue pour les dépenses de son administration ; l'Espagnol enfin nous restituait les cultivateurs (c'est-à-dire les noirs) fugitifs de nos ateliers. En réunissant les deux parties , plus de barrières à la désertion , au marronage , à la dépopulation de la partie laborieuse. On fut exposé à manquer de bras , de numéraire et de subsistances ; il est difficile de se défendre du regret de n'avoir pas dans le temps obtenu de l'Espagne l'île de la Trinité que lui ont ravie les Anglais. C'est la vedette avancée , c'est le capitole des Antilles ; elle domine même le continent , et n'est pas éloignée de la Guyane ; ce terrain est très-fertile et bien arrosé ; il y a un excellent port. » Nous en parlerons plus bas.

Malgré ces remarques du judicieux écrivain , la possession de la partie espagnole de Saint-Domingue , réunie à celle dont nous jouissions , offrait un grand et véritable avantage , qui balan-

çait
tirio
des
d'y
d'em
avoir
ver
sa vi
trava
de m
existe
de vo
vent
attene
soustr
Ma
plus
torise
ranni
peut-d
regard
de Sa
ves qu
trouve
police
volont
mener
De
mingu
cier l'e

çait sans doute celui du numéraire que nous retirions de San-Domingo. Quant à l'extradition des noirs, il y avait un moyen bien plus simple d'y suppléer ; c'était, par de bons traitemens, d'empêcher l'esclave de rompre ses chaînes ; il faut avoir perdu tout sentiment de justice pour trouver étrange qu'un homme condamné à sacrifier sa vie et son existence, à supporter les plus rudes travaux pour accroître le luxe et les jouissances de maîtres superbes, cherche dans la liberté une existence moins malheureuse ; et l'on doit gémir de voir que ceux chez qui ces malheureux trouvent un refuge les livrent à la vengeance qui les attend sous la domination à laquelle ils s'étaient soustraits.

Mais, lorsque des nations civilisées, et que de plus généreux sentimens devraient diriger, autorisent l'extradition d'hommes qui fuient la tyrannie ou la persécution de dominateurs irrités, peut-on s'étonner que d'avidés propriétaires aient regardé comme un précieux résultat du voisinage de San-Domingo la facilité de ressaisir les esclaves qui s'échappaient de leurs chaînes ? Et faut-il trouver étrange que le souvenir d'une pareille police entretienne dans le cœur des opprimés la volonté de résister à tout ce qui pourrait en ramener le régime ?

De nombreux écrits ont paru sur Saint-Domingue pour en montrer l'importance et apprécier l'étendue de la perte qu'a éprouvée la France

dans les malheurs de cette colonie. Mais les écrivains diffèrent entre eux plus ou moins, suivant le système d'estimation qu'ils ont adopté, et le but qu'ils se proposaient dans leur examen. Nous suivrons le travail de M. Barbé-Marbois, ancien intendant de Saint-Domingue, qui, dans le compte rendu des finances de cette île, en 1789, en a fait connaître la population, les productions et les exportations.

La surface de la colonie française de Saint-Domingue (non compris la partie espagnole) offre une étendue de dix-sept cents lieues carrées de vingt-cinq au degré, ce qui fait cinq millions deux cent sept mille cinq cent vingt-quatre toises carrées. Le carreau, mesure agraire de la colonie, a trois cent cinquante pieds sur chaque côté, ce qui donne trois mille quatre cent cinq toises carrées de surface : ainsi la partie française de Saint-Domingue, dans son étendue de 1789, avait deux millions six cent-un mille carreaux en superficie.

Sur ce nombre de carreaux il n'y avait en culture, d'après le rapport de M. Barbé-Marbois, que cinq cent soixante-dix mille deux cent dix carreaux, savoir :

Soixante-dix-neuf mille deux cents carreaux employés à la culture du sucre ;

Trois cent trente-sept mille deux cents carreaux à la culture du café ;

Vingt-huit mille deux cents carreaux à celle du coton ;

Ce
carrea
Tre
du ca
Tro
sucre
Les
cent q
tion d
ries ; s
vingt
teries ;
Ces
deux
pesant
Qua
sept m
brut ;
Soix
cent q
Six
cent vi
Neu
d'indig
Cen
Tren
trois m
neuf
export
mille

Cent vingt-trois mille huit cent quatre-vingts carreaux à l'indigo ;

Treize cent quatre-vingts carreaux à la culture du cacao ;

Trois cent cinquante carreaux en culture de sucre pour guildive ou tafia.

Les produits de cette culture occupaient sept cent quatre-vingt douze ateliers pour la fabrication du sucre ; deux mille huit cent dix cafeteries ; sept cent cinq cotonneries ; trois mille quatre-vingt dix-sept indigoteries ; soixante-neuf cacao-teries ; cent soixante-treize guildiveries.

Ces ateliers fournissaient soixante-dix millions deux cent vingt-sept mille sept cent neuf livres pesant de sucre terré ;

Quatre-vingt-treize millions cent soixante-dix-sept mille cinq cent douze livres pesant de sucre brut ;

Soixante-huit millions cent cinquante-un mille cent quatre-vingt-une livres pesant de café ;

Six millions deux cent quatre-vingt-six mille cent vingt-six livres pesant de coton ;

Neuf cent trente mille cent six livres pesant d'indigo ;

Cent cinquante mille livres pesant de cacao ;

Trente-quatre millions quatre cent cinquante-trois mille trois cents livres pesant, faisant vingt-neuf mille cinq cent trois boucauds de sirop exporté, trois cent trois barriques, ou cent six mille cent cinquante livres de tafia exportées.

On voit par cet état que Saint-Domingue était sans contredit la plus riche colonie à sucre qui ait jamais existé. Son exportation égalait presque les deux tiers de celle de toutes les autres colonies américaines à l'époque antérieure à sa ruine, époque où le sucre du Bengale et de la Cochinchine n'entraît pas encore dans le commerce.

En effet, par des calculs fondés sur des documents sûrs, on sait qu'en 1803 l'exportation totale du sucre de l'île de Cuba a été de trente-sept millions six cent mille kilogrammes ;

De la Nouvelle-Espagne, six millions deux cent cinquante mille kilogrammes ;

De la Jamaïque, en 1788, quarante-deux millions de kilogrammes ;

Des Vierges anglaises et d'Antigoa, quarante-neuf millions six cent mille kilogrammes ;

De Saint-Domingue, en 1788, quatre-vingt-deux millions de kilogrammes ¹.

« Je pense, ajoute M. de Humbolt ², que l'on peut admettre que toutes les îles de l'Amérique fournissent actuellement à l'Europe au-delà de deux cent millions de kilogrammes de sucre brut, dont la valeur, dans les colonies même, est de 40,000,000 de piastres, ou de plus de 200,000,000

¹ L'exportation du sucre de Saint-Domingue, en 1799, n'a été que de vingt millions quatre cent mille kilogrammes : la cause de cette diminution s'explique par l'état de la colonie.

² *Essai d'économie politique de la Nouvelle-Espagne*, tome 3, page 184.

de fra
tres f
« T
colon
des p
trodu
la mé
vezou
grès c
la Lo
daise
des gr
« C
l'atten
tion f
sucre
march
Espag
sucre
On
les Ét
merce
savoir
De Ma
De la
gran
« L
lation

de francs, en évaluant chaque caisse à 40 piastres fortes.

« Trois causes ont empêché que cette denrée coloniale n'ait augmenté depuis la destruction des plantations de Saint-Domingue, savoir : l'introduction de la canne à sucre d'Otaïti, qui, sur la même étendue de terrain donne un tiers de *vezou* de plus que la canne commune ; les progrès de l'agriculture sur les côtes du Mexique, de la Louisiane, de Caracas, de la Guyane hollandaise et du Brésil ; enfin l'importation du sucre des grandes Indes en Europe.

« Cette dernière importation surtout doit fixer l'attention de ceux qui réfléchissent sur la direction future du commerce. Il y a dix ans que le sucre du Bengale était aussi peu connu au grand marché de l'Europe que le sucre de la Nouvelle-Espagne, et déjà l'un et l'autre rivalisent avec le sucre des Antilles. »

On voit, par les états qui en ont été dressés, que les États-Unis, qui font principalement le commerce des sucres des grandes Indes, en ont tiré,

savoir :	en 1800.	1801.	1802.
	kilogr.	kilogr.	kilogr.
De Manille.	216,452	403,389	649,461
De la Chine et des grandes Indes. . .	310,020	387,204	574,939
TOTAUX.	526,472	790,593	1,224,400

« La grande fertilité du sol, jointe à une population immense, donne au Bengale un si grand

avantage sur tous les autres pays du globe, que le sucre exporté de Calcutta, après avoir fait un trajet de cinq mille deux cents lieues, est encore à New-Yorck à plus bas prix que le sucre de la Jamaïque, qui n'a à parcourir qu'une distance de huit cent soixante lieues.

« On sera moins étonné de ce phénomène, ajoute M. Humbolt, si l'on réfléchit à la différence des prix de la main-d'œuvre dans les différentes parties du monde, et si l'on fait attention que le sucre de l'Indostan est fabriqué par des mains libres, tandis qu'aux îles Antilles (à l'île de Cuba, par exemple) il faut, pour produire deux cent cinquante mille kilogrammes de sucre brut, deux cents nègres, dont l'achat coûte plus de 300,000 francs. Dans cette même île, l'entretien d'un esclave s'élève à plus de 20 francs par mois. » Ainsi la liberté dans le travail est en définitif préférable à l'esclavage, même dans l'intérêt des propriétaires. »

Outre les ateliers qui travaillaient sur les productions qu'on vient de rapporter, Saint-Dominique renfermait à l'époque de 1789, ou peu avant l'insurrection, trente-trois briqueteries, vingt-huit poteries, trois cent treize fours à chaux ;

Trois tanneries, dont il était exporté cinq mille cent quatre-vingt huit livres pesant de cuirs en poil, et sept mille huit cent quatre-vingt sept de cuirs dits *cotes* ;

Enfin un million huit cent mille livres pesant d'acajou, gayac et campêche, et cinq mille cinq

cents
portat

Tou
maien
somm
trois c
sant, c
186,4

Ces
popula
cent v
mes et
sept ce
mille h
teries,
cinq ce
la cons
cinq c
peine
neuf
divers

La c
cent di
vingt-n
rante n
camp
villes e
sur cha
tation ;
les ville

cents livres pesant de caret, étaient livrés à l'exportation.

Toutes ces productions du sol et de l'industrie formaient une masse d'objets de commerce et de consommation de deux cent soixante-quinze millions trois cent mille quatre cent soixante-neuf livres pesant, qui, exportés de Saint-Domingue, ont donné 186,431,612 fr. , d'après l'estimation de l'octroi.

Ces richesses étaient le fruit du travail d'une population noire de quatre cent cinq mille cinq cent vingt-huit individus, tant hommes que femmes et enfans, dont trois cent trente-deux mille sept cents étaient employés à la culture, et cinq mille huit cent vingt-huit aux briqueteries, poteries, fours à chaux, et tanneries; deux mille cinq cents à la culture des plans à légumes pour la consommation des bourgs et villes; cinq mille cinq cents à divers métiers et à des travaux de peine dans les plaines et montagnes; cinquante-neuf mille employés à la domesticité et pour divers services dans les villes et bourgs.

La culture et les travaux employaient en outre cent dix-huit mille sept cent soixante-huit mulets, vingt-neuf mille huit cent trente-sept bœufs; quarante mille trois cent trente-neuf vaches dans les campagnes, et trois cent vingt-quatre dans les villes et bourgs; vingt-cinq mille chevaux repartis sur chaque habitation, à raison de trois par habitation; et six mille deux cent trente-deux dans les villes et bourgs.

Quant à la population blanche de Saint-Domingue, elle diminuait depuis long-temps : cette circonstance pouvait tenir à l'usage où étaient les riches colons d'envoyer leurs enfans et de venir eux-mêmes demeurer en France. Les habitations étaient confiées à des gérans qui s'enrichissaient et traitaient les nègres plus durement que n'auraient fait vraisemblablement les propriétaires eux-mêmes, qui n'étaient pas des plus humains quand il s'agissait de leur intérêt, malgré tout ce qu'en disent les partisans de l'esclavage.

Le nombre des blancs qui, à Saint-Domingue, était de trente-deux mille six cents en 1775, n'était plus que de vingt-sept mille sept cent dix-sept en 1789; sur quoi quatorze mille cinq cent soixante-onze hommes, quatre mille quatre cent quatre-vingt-deux femmes, et huit mille six cent soixante-quatre enfans.

On comptait de plus vingt-un mille huit cent huit affranchis, parmi lesquels un peu plus de femmes que d'hommes; mais, sur les quatre cent cinq mille cinq cent vingt-huit esclaves, on comptait cent soixante-quatorze mille neuf cent soixante-onze hommes, et seulement cent trente-huit mille huit cents femmes, qui avaient quatre-vingt-onze mille sept cent onze enfans.

Outre les productions que le commerce français retirait de Saint-Domingue, les interlopes en exportaient une partie considérable en fraude. Toutes les personnes qui ont suivi les mouvemens

des expo-
levaient,
les coton
que tous
duisaient

Mais c
tations c
grets, c'e
taient de
française
mense de
suivant :

Saint-
Bordeaux
chelle, l
quelques
54,578,0

Cette
quatre c
trente-hu
Bordeaux
vires jaug
cinq ton

La mèn
pendant
de deuré
août 178
merce ét

¹ Le tonn
kilogramme

des exportations savent que les Anglais surtout enlevaient, principalement dans les derniers temps, les cotons et les indigos de l'Artibonite et de presque tous les quartiers du sud, et qu'ils les conduisaient à la Jamaïque.

Mais ce n'est pas seulement à cause des exportations que Saint-Domingue doit exciter des regrets, c'est aussi parce que nos armateurs y portaient de nombreuses cargaisons de marchandises françaises, et que la colonie était ainsi un immense débouché. On peut en juger par l'aperçu suivant :

Saint-Domingue a reçu en 1788, des ports de Bordeaux, Nantes, Marseille, le Havre, la Rochelle, Bayonne, Dunkerque, Saint-Malo, et quelques autres petits ports, pour une somme de 54,578,000 francs de diverses marchandises.

Cette exportation de nos ports s'est faite par quatre cent soixante-cinq navires jaugeant cent trente-huit mille six cent vingt-quatre tonneaux¹ : Bordeaux seul a été pour cent soixante-seize navires jaugeant cinquante-quatre mille quatre cent cinq tonneaux.

La même colonie a reçu du commerce étranger, pendant la même année, pour 7,380,000 francs de denrées permises par l'arrêt du conseil du 30 août 1784. Il a été exporté par ce même commerce étranger pour 3,707,000 francs en objets

¹ Le tonneau de mer est un poids de deux mille livres, ou mille kilogrammes.

dont l'exportation est autorisée par le même règlement.

Les cargaisons françaises envoyées alors à Saint-Domingue consistaient surtout en bœuf salé, vins de Bordeaux et autres, beurre salé, bière, cidre et autres boissons, liqueurs, fruits à l'eau-de-vie, eau-de-vie, huile d'olive, savon, suif, bougie, poisson salé, morue, animaux vivans, toiles nationales, toiles étrangères, épiceries, mousselines, mouchoirs dits de Béarn, mercerie, quincaillerie, lingerie, étoffes, papier, argenterie, bijoux, meubles, chaudronnerie, armes à feu, cordages, voiles, etc.

Terminons ces importans détails par quelques notions sur l'état présent de Saint-Domingue.

Cette île, après avoir été partagée en deux dominations, l'une républicaine et assez douce sous le général Boyer, devenu président, c'est-à-dire chef du gouvernement de sa partie; et l'autre sous la domination du noir Christophe, espèce de fou barbare qui établit un empire avec toutes les attributions d'une cour impériale, farce ridicule qui s'est terminée par la mort volontaire de ce tyran insensé; est aujourd'hui sous l'autorité du premier, et donne l'espérance de voir un jour nos relations commerciales y reprendre quelque activité.

La population de Saint-Domingue presque toute noire, est aujourd'hui d'environ six cent mille individus, hommes, femmes et enfans.

On peut diviser cette population en deux clas-

ses : la
est con
mes de
d'ancie
cette c
Celle
la prop
de cou
Les c
tienne
système
sont in
La f
de tout
soixant
qui peu
le cas o
La ga
de la ré
armée, l
les hom
posée de
L'arm
elle est
noirs. C
dans le p
vont les
sont ass
mestre ;
jour (di

ses : la première, qui est la moins nombreuse, est composée de quelques anciens blancs, d'hommes de couleur puissans, de quelques noirs libres d'ancienne date, et ayant quelque éducation : cette classe dirige la seconde.

Celle-ci est formée de la masse du peuple dans la proportion de deux tiers de noirs, et un tiers de couleur, ou à peu près.

Les onze douzième de cette population appartiennent à une génération neuve, élevée dans le système de la liberté ; et, pour la soutenir, tous sont indistinctement militaires.

La force militaire active, réunie et formée de toutes les troupes de l'île, s'élève à près de soixante mille hommes de toutes armes ; nombre qui peut être porté au double promptement dans le cas où l'île serait attaquée.

La garde du président, chef du gouvernement de la république haïtienne, est bien habillée, bien armée, les uniformes beaux et d'un goût distingué, les hommes choisis ; la plus grande partie est composée de noirs, et le reste d'hommes de couleur.

L'armée de ligne est habillée à la française ; elle est presque en totalité composée d'hommes noirs. Ces troupes sont coiffées en schakos faits dans le pays ; elles ont des pantalons de toile, et vont les pieds nus, sans havresac ni bagage. Elles sont assez bien armées, et font le service par trimestre ; elles reçoivent une paie d'un gourdin par jour (dix-neuf sous de notre monnaie). Hors du

temps de service la troupe ne reçoit rien , et se livre à l'agriculture , au commerce , aux travaux publics , chacun suivant son goût et sa capacité.

Le magasin général et les arsenaux sont bien pourvus ; ils tirent la plus grande partie de leurs fournitures des États-Unis , de l'Angleterre et de l'Allemagne ; mais la confection de l'habillement se fait dans la colonie même.

Ces troupes , disciplinées sous le rapport de la police et de la hiérarchie militaire , sont loin d'avoir atteint le degré de précision dans les manœuvres des troupes européennes. Le courage , la frugalité , la force de leur constitution leur en tiennent lieu. La guerre de plaine leur serait défavorable ; mais , en récompense , celle des mornes , des bois , des buissons , des gorges , des ravines , dont le pays est couvert , leur est familière. C'est la seule guerre qu'ils offriraient à leurs ennemis. Une patate , une banane dans leur schakos leur suffisent. Ils marchent pieds nus sur des chemins rocailleux sans se blesser ; passent à gué les innombrables rivières et ruisseaux qu'ils rencontrent : ils peuvent long-temps supporter des fatigues aussi pesantes.

Les forces navales de la nouvelle république consistent en deux ou trois frégates de quarante-quatre canons , dans quelques corvettes , dont deux du premier rang , et dans beaucoup de bâtimens légers.

L'agriculture fait peu de progrès. Cependant il

s'opère
ries s'é
partie
dévaste
rondiss
établis
mens e
mens. I
pas pro
sente de
Les défi
ce qu'il
priétés ,
la popu
de grand
ile sera,
rement l

Le co
culture ,
la coloni

Les tr
cipaleme
rées ou c
producti
lettres de
à peu pr
se stipul
Chaque

' La gour
sentés par c

s'opère de nombreux défrichemens ; des sucreries s'élèvent dans les plaines, sur les débris et en partie avec les matériaux de celles qui ont été dévastées. L'on compte en ce moment dans l'arrondissement du Port-au-Prince près de cent établissemens en pleine activité, et des établissemens en proportion dans les autres arrondissemens. Le canton de Jacmel, dont le terrain n'est pas propre à la culture de la canne à sucre, présente des récoltes abondantes en café très-estimé. Les défrichemens vont plus vite dans les mornes, ce qu'il faut attribuer au système des petites propriétés, si favorable aux progrès de la culture. Si la population de Saint-Domingue n'éprouve pas de grandes catastrophes, on peut prévoir que cette île sera, des Antilles, celle qui produira nécessairement le plus de café.

Le commerce y a fait plus de progrès que la culture, à compter de l'époque des désastres de la colonie.

Les transactions commerciales consistent principalement dans le commerce d'échange des denrées ou objets manufacturés d'Europe contre les productions du pays. Les transactions par billets, lettres de change, ou opérations de banque, sont à peu près nulles. Les ventes comme les achats se stipulent en *gourdes* ¹.

Chaque genre d'affaires est assujetti à une pa-

¹ La gourde du pays, monnaie courante, est de cent cens représentés par quatre *gourdins* chacun de vingt-cinq cens, ou de huit

tente annuelle de 15 à 300 gourdes pour les naturels, et du quadruple pour les étrangers.

Les bâtimens étrangers sont tenus de se consigner à une maison de commerce en gros, payant patente. La commission est de cinq pour cent sur la vente; deux et demie pour cent sur les achats en retour. Le gouvernement fait en outre une retenue d'un et demi pour cent sur l'évaluation des cargaisons à l'arrivée. Cette évaluation est faite sur le tarif des droits, sauf quelques articles particuliers dont les droits sont perçus sur le prix des factures; elle est susceptible d'une appréciation arbitraire, si les factures sont présumées au-dessous de leur valeur.

Les droits d'importation sont, pour toutes les nations étrangères, l'Angleterre exceptée¹, de dix pour cent, pris comme ci-dessus sur l'évaluation des objets fixés au tarif. On a en outre à payer les droits de warfage (mise à quai), ceux de passage, jaugeage ou cubage, depuis le demi escalin jusqu'à une gourde de la colonie, par chaque article, et selon l'espèce.

Les droits d'exportation sur les denrées ou articles de la colonie se paient depuis une jusqu'à trente gourdes, selon les espèces, d'après le tarif ci-après, savoir :

escalins ou quarts de gourdin, et finalement de seize demi-escalins.

La gourde vaut 8 livres 6 sous argent colonial, 5 francs 25 cent. argent de France. Les transactions se font en gourdes effectives du pays.

¹ L'Angleterre ne paie que cinq pour cent.

Bois
Café,
Coton
Cacao
Casse
Cire j
Écaill
Ginge
Gomm
Huile
Indigo
Sucre

Farine
Orang
Citron

Les
les m
exemp
Les
dessus
ceux d
8 gour
Out
doiver
autori

	gourdes.
Bois de campêche.	3
de gayac.	3
d'acajou, les mille pieds cubes réduits.	25
Café, le millier pesant.	20
Coton en laine, <i>idem.</i>	30
Cacao, <i>idem.</i>	15
Casse médicinale, <i>idem.</i>	10
Cire jaune, <i>idem.</i>	30
Écaille de carette, le cent.	20
Gingembre, <i>idem.</i>	15
Gomme de gayac, <i>idem.</i>	15
Huile de palma-Christi, le gallon.	1
Indigo, le cent pesant.	8
Sucre brut, le millier pesant.	10
terré, <i>idem.</i>	1
Farine de manioc, le cent pesant.	1
Oranges, le baril.	75
Citron, <i>idem.</i>	75

Les armes blanches et à feu, le cuivre, le fer, les munitions et autres articles de guerre, sont exempts de droits à l'importation.

Les bâtimens de deux cents tonneaux et au-dessus paient de droit de tonnage 12 gourdes; ceux de cent quatre-vingt dix-neuf et au-dessous, 8 gourdes.

Outre les droits ci-dessus, les denrées coloniales doivent un impôt territorial que l'acheteur est autorisé à retenir sur le paiement de ses achats,

à moins que le vendeur ne justifie de l'acquit de ce droit, ou qu'il ne vende franc de droit.

Le tarif de l'impôt territorial, payé comme on voit à la vente, est fixé ainsi qu'il suit :

Par millier pesant de café.	gourdes.	16
<i>idem.</i> de coton.		16
<i>idem.</i> de cacao.		8
<i>idem.</i> de sucre.		8
<i>idem.</i> de bois de campêche.		5
<i>idem.</i> de gayac.		5
<i>idem.</i> de cire jaune.		10
<i>idem.</i> de gingembre.		5
	cent.	
La mesure de maïs.		25
Le gallon d'huile de palma-Christi.		25

Tous les droits d'importation et d'exportation se paient au départ des bâtimens.

Le haut commerce et les consignations sont partagés entre les naturels et les maisons étrangères, la plupart anglaises. Ces dernières, commanditées par des capitalistes de Londres, et avec des crédits illimités, ont un grand avantage sur les autres dans l'achat des denrées du pays, dont elles peuvent faire augmenter les prix suivant les circonstances. Il n'en est pas de même de leurs étoffes ou des objets de leurs fabriques; ceux de France sont aujourd'hui préférés: l'on rend justice à leur meilleure qualité.

Les villes de Saint-Domingue se réparent cha-

que jo
vrent
années
ne ver
de den

La p
de Sain
des fan
peuvent
pagnol
autre c
que to
dans ce
Il y a à
rines eu
Les An
plusieu
tions d
siste en

Sain

Quoi
commu
dire cep
l'on ent
fournit
qu'elle
donc cr
et Miqu
par la p

que jour ; les campagnes se cultivent et se couvrent de riches productions : encore quelques années, et l'on ne doute pas que cette belle île ne verse dans la consommation la même quantité de denrées qu'avant ses désastres.

La presqu'île de Samana , qui fait partie de l'île de Saint-Domingue, est aujourd'hui habitée par des familles françaises réfugiées de la colonie, qui peuvent, sous la protection du gouvernement espagnol, y développer toute leur industrie. Cette autre colonie compte cinq cents individus, presque tous Français. Le café croit naturellement dans cette presqu'île ; on y cultive aussi le sucre. Il y a à Samana une baie superbe, où toutes les marines européennes pourraient trouver à hiverner. Les Américains, les Danois de Saint-Thomas et plusieurs Anglais ont déjà fait d'utiles expéditions dans cette presqu'île. Son commerce consiste en sucre, en café, en cuirs, et en bois d'acajou.

Saint-Pierre et Miquelon. Pêche de la Morue.

Quoique la pêche de la morue n'ait rien de commun avec les produits coloniaux, on peut dire cependant qu'elle contribue aux relations que l'on entretient avec nos colonies, puisque la pêche fournit à la navigation d'excellens matelots, et qu'elle en est en quelque sorte l'école. Nous avons donc cru devoir en parler à propos de Saint-Pierre et Miquelon, possessions qui n'ont de prix que par la pêche.

Nous possédions aussi autrefois une partie de l'île de Terre-Neuve ; nous y avons des établissemens fixes , tant à la baie de Plaisance que dans la partie de l'est et du nord. Mais nous avons cédé l'île entière aux Anglais par l'article 13 du traité d'Utrecht ¹, en nous réservant seulement la pêche dans une partie de l'île, et sur le grand banc qui en dépend, sans pouvoir y former aucun établissement sédentaire. Nous leur avons cédé de même , à la paix de 1763 ², la possession de l'Île-Royale ou de Louisbourg , avec l'île Saint-Jean , et il ne nous est resté que l'île Saint-Pierre et les deux petites îles de Miquelon , situées par 47 degrés de latitude septentrionale.

Les deux traités de 1713 et de 1763 ne s'étaient point expliqués sur la ligne de démarcation de la pêche à Terre-Neuve. Il y fut pourvu par le traité de Versailles ³, mais d'une manière qui a donné lieu à des difficultés. Nous renonçâmes à pêcher sur la côte orientale. On nous assigna une côte ingrate à partir du cap Saint-Jean , passant par le nord , et le long de la côte de l'ouest jusqu'au Cap-Rouge , pour y exercer notre droit de pêche conformément au traité d'Utrecht.

La propriété des îles Saint-Pierre et Miquelon fut cédée à la France , qui eut le pouvoir de pêcher dans le golfe Saint-Laurent.

¹ 11 avril 1713.

² Traité de Paris du 10 février 1763 , article 5 et 6.

³ Traité de Versailles du 3 septembre 1763 , article 4 et 5.

Ce
Neuve
été co
1814
Franç
les cô
et dan
sur le
Ma
à cet
levaie
ces pa
celui
blisse
mot u
vent i
La
Pierre
s'en él
de fra
franc
et Mi
matel
versai
Espag
moru
L'i
à cin
cents
l'île ,

Ce droit de pêche au grand banc de Terre-Neuve, ainsi que dans le golfe Saint-Laurent, a été confirmé par l'article 15 du traité du 30 mai 1814 ; il porte : « Quant au droit de pêche des Français sur le grand banc de Terre-Neuve, sur les côtes de l'île de ce nom et des îles adjacentes, et dans le golfe de Saint-Laurent, tout est remis sur le pied où il était en 1792. »

Malheureusement il n'y avait rien de bien fixe à cet égard, et des contestations sans nombre s'élevaient sur nos établissemens de pêcheries dans ces parages, parce que, les traités se rapportant à celui d'Utrecht qui ne nous permet aucun établissement *sédentaire*, les Anglais donnaient à ce mot une interprétation qui rendait le droit souvent illusoire.

La pêche de la morue, tant aux îles Saint-Pierre et Miquelon qu'au banc de Terre-Neuve, ne s'en élevait pas moins en 1788 à plus de 13,000,000 de francs pour les pêches temporaires, et 1,300,000 francs pour la pêche sédentaire de Saint-Pierre et Miquelon. Ces pêches entretenaient dix mille matelots et plus de trois cents bâtimens, qui versaient dans nos colonies, ou en Italie et en Espagne, le surplus de notre consommation en morue.

L'île de Saint-Pierre a une rade large de quatre à cinq cents toises, et longue de mille à douze cents ; cette rade se trouve dans la partie est de l'île, et peut contenir trente à quarante bâtimens

pêcheurs et autres de forte dimension. On compte à Saint-Pierre environ mille habitans.

Les deux petites îles Miquelon sont situées dans la partie ouest de Saint-Pierre. Elles ne formaient autrefois qu'une seule île : séparée par la violence de la mer, la partie du nord se nomme *la grande*, et celle du sud *la petite Miquelon*. La population des deux peut s'élever à mille habitans.

Il y a dans ces îles des échafauds où les pêcheurs français viennent préparer et faire sécher les produits de leur pêche avant de les envoyer en Europe.

Ces îles nous furent prises par les Anglais en 1793, et rendues à la paix d'Amiens. Ce traité porte « que les pêcheries sur les côtes de Terre-Neuve et les îles adjacentes, et dans le golfe de Saint-Lorent, seront remises sur le même pied où elles étaient avant la guerre ». Mais on y avait trop limité la coupe du bois, et on y avait passé sous silence la conservation et réparation des cabanes et échafauds des pêcheries : il aurait donc été important, dans la dernière paix, de s'expliquer sur ces objets ; mais c'est ce que les Anglais, qui ont dicté les stipulations relatives aux colonies, ont eu grand soin d'empêcher.

Ici se termine ce que nous avons à dire des colonies françaises d'Amérique. Jetons un coup-d'œil sur l'état de nos établissemens à la côte d'Afrique et dans l'Inde.

Les
terre.
perdi
nous
articl
tanni
gage
dans
nies,
tout g
1792
rique
toutef
et de l
même
majest
et sou
aussi d
France
chréti
toute p
L'ar
établis
jesté t
et ses

Établissemens français en Afrique.

Ils nous avaient été tous enlevés par l'Angleterre. La paix d'Amiens nous les rendit ; nous les perdîmes de nouveau ; enfin le traité de 1814 nous les a rendues définitivement : il est dit, article 8 du traité de Paris ¹ : « Sa majesté britannique, stipulant pour elle et ses alliés, s'engage à restituer à sa majesté très-chrétienne, dans les délais qui seront ci-après fixés, les colonies, pêcheries, comptoirs et établissemens de tout genre que la France possédait au 1^{er} janvier 1792 dans les mers et sur les continens de l'Amérique, de l'Afrique et de l'Asie, à l'exception toutefois des îles de Tabago et de Sainte-Lucie, et de l'Île-de-France et de ses dépendances, nommément Rodrigue et les Séchelles, lesquelles sa majesté très-chrétienne cède en toute propriété et souveraineté à sa majesté britannique ; comme aussi de la partie de Saint-Domingue cédée à la France par la paix de Bâle, et que sa majesté très-chrétienne retrocède à sa majesté catholique en toute propriété et souveraineté. »

L'article 14 porte : « Les colonies, comptoirs et établissemens qui doivent être restitués à sa majesté très-chrétienne par sa majesté britannique et ses alliés seront remis, savoir : ceux qui sont

¹ 30 mai 1814.

dans les mers du nord ou dans les mers et sur les continens de l'Amérique et de l'Afrique, dans les trois mois, et ceux qui sont au-delà du cap de Bonne-Espérance dans les six mois qui suivront la ratification du présent traité. »

Les établissemens rendus à la France par ce traité sont ceux qui se trouvent placés depuis le Cap-Blanc jusqu'à la rivière de la Gambie et de Sierra-Leone; ils étaient tombés au pouvoir des Anglais en 1808. Ce fut pour en prendre possession au nom de la France que les ministres préparèrent une expédition de quatre voiles, qui partit de l'île d'Aix le 17 juin 1809, et dont *la Méduse*, si malheureusement célèbre par son horrible naufrage, faisait partie.

L'histoire du commerce de France nous apprend que dès les quatorzième et quinzième siècles les Français commerçaient sur les côtes occidentales d'Afrique, et qu'ils y échangeaient des toiles, des couteaux, de l'eau-de-vie, des verroteries contre des cuirs, de l'ivoire, des plumes d'autruche, de l'ambre gris, de la poudre d'or; marchandises dont le commerce se fait dans les ports et à la côte, mais qui étaient apportées de l'intérieur du pays.

A mesure que les cultures s'étendaient dans les colonies américaines, et que les bras des Caraïbes assujettis devinrent insuffisans pour les travaux qu'on en exigeait, un autre commerce y prit naissance; on acheta des noirs cultivateurs le long des côtes d'Afrique, et dès-lors naquit le trafic des

hommes
mise au
modèle.
le nom d
Sénégal,
Il fut en
lui furent
vernemen
prévoir q
que ce jo
merce des
à la mora
tion fut p
mens, qu
cédé la ré
les França
presque to

• Nous avon
contre les mon
des noirs, il n
les colonies.

D'après des
d'Afrique à la
cinquante-neu
été importé di
trois mille ein
un officier em
timens négrier
activité, et qu
d'une petite g
esclaves, dont
des jeunes fil
mortes quand

hommes, dont l'Asie, terre de tout temps soumise au despotisme, offrait des exemples et un modèle. Bientôt des compagnies exclusives, sous le nom de *compagnie occidentale d'Afrique* ou du *Sénégal*, s'emparèrent de ce genre de commerce. Il fut ensuite déclaré libre : des encouragemens lui furent donnés à différentes époques par le gouvernement français, et surtout pour la traite, sans prévoir que cet odieux trafic cesserait un jour, que ce jour ne pouvait être loin, et que le commerce des nègres serait proscrit comme contraire à la morale et à l'intérêt des peuples¹. L'émulation fut portée si loin à l'aide de ces encouragemens, que, dans les derniers temps qui ont précédé la révolution, la traite totale effectuée par les Français montait à quarante mille noirs par an, presque tous à la destination de Saint-Domingue.

¹ Nous avons déjà remarqué que, malgré les résolutions prises entre les monarques et l'engagement formel d'empêcher le commerce des noirs, il ne continue pas moins d'avoir lieu dans presque toutes les colonies.

D'après des tableaux authentiques, il paraît qu'il a été importé d'Afrique à la Havane seulement, depuis 1790 jusqu'en 1815, cent cinquante-neuf mille sept cent trente-un esclaves; en 1816, il en a été importé dix-sept mille sept cent vingt-deux; et en 1817, vingt-trois mille cinq cent soixante. Une lettre écrite le 19 mars 1819, par un officier employé à bord de l'escadre destinée à intercepter les bâtimens négriers, annonçait que la traite continuait avec la plus grande activité, et qu'on s'était emparé de plusieurs bâtimens, entre autres d'une petite goelette espagnole qui avait à bord quatre-vingt-deux esclaves, dont trente-cinq jeunes filles; et d'une autre goelette, où des jeunes filles, renfermées dans des tonneaux, étaient presque mortes quand on les en fit sortir.

Les autres colonies françaises de l'Amérique s'approvisionnaient par interlopes.

On sait que depuis la révolution la traite française avait cessé tout-à-fait, et que les Anglais s'étaient emparés de nos établissemens à la côte d'Afrique. Jusqu'en juillet 1809 il ne nous resta que le Sénégal. Il fut pris alors par les Anglais.

A la paix d'Amiens le gouvernement tenta de rétablir notre commerce dans cette partie du monde ; mais, au lieu d'y favoriser des entreprises agricoles et des colonisations, il fit revivre la traite des noirs. Les hostilités ayant recommencé en l'an 10¹ (1803), les expéditions du commerce français devinrent la proie des Anglais, et nos relations avec la côte d'Afrique cessèrent entièrement.

On peut diviser en trois sections les parages où, depuis la remise de nos possessions d'Afrique, nous pourrions établir de nouvelles relations.

La première renferme la côte qui s'étend du Cap-Blanc au Cap-Tagrin, espace de trois cents lieues, où se trouve le Sénégal par les 16 degrés trois minutes de latitude nord.

A trois lieues environ du Fort-Saint-Louis, est la rade en face de l'embouchure du fleuve du Sénégal. Cette rade, comme la plupart de celles de la côte d'Afrique, est foraine, c'est-à-dire en pleine mer². Le fond en est bon ; mais, dans la saison des

¹ 30 floréal an 10.

² Du mot *foras*, en-dehors.

pluies
gans,
on y r
Qua
franch
barie,
mée d'
couver
palmie
nomb
ile non
couvert
sement
Saint-L
blissem
Cette
cents to
à l'oues
sente u
l'objet
places d
et à gau
la ville,

¹ Boabah
d'une mont

² L'Afri
M. Geoffroi
nous avons
lant de la
donné par
pédition di

pluies, les vaisseaux ne peuvent résister aux ouragans, et chassent le plus souvent sur leurs ancres : on y mouille par douze ou quinze brasses.

Quand on est entré dans le fleuve après avoir franchi la barre, l'on voit à gauche la côte de Barbarie, langue de terre plate, inculte et stérile, formée d'un sable mouvant ; à droite est la Guinée, couverte d'arbres toujours verts, entremêlés de palmiers et de boababs¹ : on traverse des troupes nombreuses de pélicans, et l'on arrive à une petite île nommée *l'île aux Anglais*, presque toujours couverte d'eau, et ne pouvant servir qu'à l'établissement d'une batterie. A une lieue de là est l'île Saint-Louis du Sénégal, chef lieu et principal établissement du gouvernement de la côte d'Afrique.

Cette île, que les nègres appellent *Ndar*², a douze cents toises du nord au sud, et cent toises de l'est à l'ouest, largeur moyenne. De la mer, elle présente un aspect agréable et séduisant ; le fort est l'objet principal du tableau ; en avant sont les places d'armes et une batterie de canon ; à droite et à gauche du fort s'étendent les deux parties de la ville, dont les rues sont bien alignées, com-

¹ Boabab, arbre géant, dont l'immense étendue présente l'image d'une montagne couverte de verdure.

² *L'Afrique, ou Histoire des mœurs et usages des Africains*, par M. Geoffroi, docteur en médecine, tome 1, page 63. Voyez ce que nous avons dit du mérite de cet ouvrage dans l'introduction, en parlant de la tentative d'établir une colonie au Cap-Vert : projet abandonné par la négligence et le manque d'ordre et de soin dans l'expédition dirigée pour cet objet.

posées la plupart de cases de paille , entremêlées d'un grand nombre de maisons en maçonnerie , couvertes de plates-formes ; ce qui présente un ensemble fort agréable.

Les bois qui bordent la rive gauche du fleuve semblent, de ce point de vue, appartenir à l'île, et de loin lui donnent un aspect riant et champêtre ; mais, en y arrivant, l'illusion se détruit, l'on ne voit plus qu'un banc de sable maigre et stérile ; quelques légumes venus à force d'eau et de culture , quelques palmiers , deux ou trois boababs et deux lataniers que l'on conserve avec soin , et qui , par leur hauteur, se distinguent d'assez loin en mer ; à la pointe du nord un marais fangeux couvert de mangliers : voilà toute la végétation de l'île.

Le fort présente un carré dont les angles sont flanqués d'espèces de bastions mal tracés ; il sert de logement au gouverneur et à la garnison. Les remparts garnis d'artillerie , mais qui ne sont élevés que de douze ou quinze pieds , ne sauraient résister à une attaque régulière ; ils ne peuvent servir que pour en imposer aux Maures et aux naturels ; ils seraient de peu de défense contre des Européens.

La véritable défense de la colonie contre les ennemis étrangers est tout entière dans la barre du fleuve et dans une batterie sur la pointe de Barbarie , vis-à-vis du fort , au village que l'on nomme *Guettindar*.

La
le for
dans
loupe
le fle
poser
emba
des M
eaux
Barba

La
que l
tant m
estim
péens
son co
sionne
il se tie
Terre v
des fru
denrée

Les
sont ch
tisme.

Pen
eau qu
dans le
tous le

C'est
1809.

La défense particulière de l'île consiste, outre le fort, dans la batterie à l'ouest en face du fort, dans une batterie au sud pour empêcher les chaloupes qui auraient passé la barre de remonter le fleuve ¹, et dans une batterie au nord pour s'opposer aux invasions des Maures et à l'arrivée des embarcations qui pourraient franchir le marigot des Maringois à la marée basse. Dans les basses eaux l'on peut passer à gué de l'île à la côte de Barbarie.

La population de l'île Saint-Louis du Sénégal, que l'on portait en 1785 à six mille individus, tant mulâtres que nègres libres ou esclaves; était estimée de neuf mille en 1818, y compris les Européens et la garnison. Chaque habitant traite pour son compte en rivière le mil nécessaire à l'approvisionnement de sa famille; et de plus chaque jour il se tient un marché où les habitans de la *grande-Terre* viennent apporter du poisson, de la volaille, des fruits du pays, du vin de palmier, et autres denrées nécessaires à la vie.

Les gens de couleur et une partie des nègres sont chrétiens; les autres professent le mahométisme.

Pendant huit mois de l'année l'île n'a d'autre eau que celle que l'on puise dans des trous faits dans le sable, trous qu'il faut renouveler presque tous les jours. Cette eau est fort saumâtre, et de

¹ C'est ainsi cependant que les Anglais s'en emparèrent en juillet 1809.

vient plus ou moins potable en la faisant filtrer à travers des pierres poreuses que l'on tire des Canaries.

Le fleuve du Sénégal ne doit point être confondu avec le Niger; celui-ci coule à l'est, l'autre à l'ouest. Les découvertes de Mungo-Parck ont dissipé toute espèce de doute à cet égard ¹. Dans son cours de trois cents lieues au moins, depuis son embouchure jusqu'à Galam, le Sénégal forme un assez grand nombre d'îles, dont plusieurs remarquables par leur étendue et la bonté du terrain, qui se prêterait à toute espèce de culture.

A soixante lieues de l'île Saint-Louis est l'île à Morphil, dans laquelle est construit le fort de Podhor, placé à six cents toises de la rivière. exposé dès-lors à manquer d'eau à la première attaque : il avait été construit pour protéger le commerce de la gomme; il a été jugé inutile, et abandonné.

¹ Depuis les découvertes de ce célèbre et malheureux voyageur, les Anglais ont poussé plus loin les recherches dans l'intérieur de l'Afrique. Une petite ambassade fut envoyée du fort Cape-Coast, établissement anglais sur la côte d'Or, dans le royaume des Aschantées, en 1817. M. Édouard Bowdich, chef de l'expédition, nous en a donné une relation pleine de renseignemens utiles sur ce royaume de l'Afrique. « On ne peut se refuser à une réflexion intéressante lorsqu'on examine le but de semblables entreprises, dit l'estimable auteur des *Annales maritimes et coloniales*, quand, au lieu de ne voir dans leur issue que le succès d'un voyage hasardeux, on considère les motifs politiques qui l'ont déterminé, et qu'on en découvre les rapports avec le système général de colonisation et de commerce suivi avec tant d'ardeur par l'Angleterre; système que l'état actuel de la population rend presque également nécessaire à toute l'Europe. »

A d
vant le
Joseph
depuis
voyage

On m
qu'il fa
monter
dre. C'
ment d
rassem
duite d
et cout
mandé

Les l
monter
quaran
péens q
rement
de cent
mais ils
forcé de
grande
dimensi
Avant d
fleuve,
de Gala

En si

¹ On don
paie aux ch

A deux cent quarante lieues, plus loin, en suivant les contours du fleuve, est placé le fort Saint-Joseph de Galam, abandonné comme Podhor depuis long-temps, quoiqu'on fasse encore le voyage de Galam pour la traite de la gomme.

On ne peut s'y rendre qu'une fois par an, parce qu'il faut profiter de la crue des eaux, soit pour monter à Galam en bateau, soit pour en descendre. C'est vers la fin de juillet, ou au commencement d'août qu'a lieu le départ; les bâtimens se rassemblent en convoi, et partent sous la conduite d'un petit navire chargé, portant les droits et *coutumes* ¹ pour les princes du pays, et commandé par un officier, chef du convoi.

Les bâtimens des habitans de Saint-Louis qui montent à Galam sont ordinairement du port de quarante à soixante tonneaux; ceux des Européens qui viennent pour la traite, sont ordinairement d'un port plus considérable, quelquefois de cent soixante à cent quatre-vingts tonneaux; mais ils doivent ne tirer que peu d'eau. On est forcé de faire monter à Galam des bâtimens d'une grande capacité, parce que, quelle que soit leur dimension, ils paient tous les mêmes coutumes. Avant de partir l'on fait, près de l'embouchure du fleuve, l'achat du sel nécessaire pour le voyage de Galam, dont il est un des meilleurs articles.

En six ou huit jours les bâtimens bons voiliers

¹ On donne ce nom de *coutumes* aux tributs ou contributions qu'on paie aux chefs ou rois des nations riveraines du fleuve.

peuvent arriver à Podor, à soixante lieues de l'île Saint-Louis : jusque là le Sénégal est d'une navigation assez facile ; au-delà, il est rare que l'on puisse aller à la voile. Aux orages violens, qui sont fréquens dans cette saison, succède le calme le plus profond ; le fleuve, gonflé par les eaux, est semé de bancs dangereux, et charrie des arbres énormes qu'il arrache du rivage, et qui exposent les navires à être crevés.

Pour remédier à une partie des inconvéniens dont on vient de parler, et former une communication plus aisée entre Galam et l'île Saint-Louis, on a tenté d'établir un bateau à vapeur sur le fleuve ; mais, jusqu'à présent, il paraît que le succès n'a pas encore répondu à l'attente. On attribue en partie le peu de réussite de l'entreprise à la nécessité de couper du bois pour entretenir le feu, ce qui obligeait le bateau de s'arrêter. Comme il n'y a que des paletviers, il faut les chercher dans des marais fangeux qui bordent le rivage, travail que les matelots européens ne peuvent supporter, et qui, dans la première expérience, a détruit l'équipage.

On a lieu de croire cependant qu'avec de la constance et de nouvelles tentatives on parviendra à tirer partie de ce genre de navigation, qui conviendrait parfaitement sur les fleuves de cette partie de l'Afrique.

A cent cinquante lieues en remontant le Sénégal, l'on commence à apercevoir dans le lointain

quelque
grands
d'être e
vironne
ensuite
de murs
village a
l'on fait
bâtimen
or, ivoi
convoi a
iles flott
elles ont
crue sub

Le for
quatre b
tions ; il
pagnie d
tins dans
avait con
efficaces
du pays c
trées qu'i
est un gr
cette con
pays devi
péens.

Cette p
voi. C'éta
Sénégal p

quelques monticules ; on rencontre des villages grands et peuplés , dont les habitations , au lieu d'être en paille , sont en terre-glaise , que l'on environne de feu pour les faire cuire ; on les couvre ensuite de chaume. Le village entier est entouré de murs construits de la même manière. Chaque village a son chef ou seigneur particulier à qui l'on fait des présens. Des pirogues abordent les bâtimens ; chacun apporte ce qu'il a à vendre , or , ivoire , millet , peaux d'animaux , etc. Le convoi avance toujours. Souvent on rencontre des îles flottantes couvertes d'arbres et de verdure ; elles ont été détachées des bords du fleuve par la crue subite des eaux : enfin l'on arrive à Galam.

Le fort de Galam est un petit carré flanqué de quatre bastions , dont il ne reste que les fondations ; il avait été construit par l'ancienne compagnie des Indes , qui avait trois autres forts dans le pays de Bamboue. Cette compagnie avait conçu le projet et proposé des moyens assez efficaces pour faire exploiter en grand les mines du pays de Bamboue ; mais l'insalubrité des contrées qu'il faut parcourir avant d'arriver à Galam est un grand obstacle à tout établissement dans cette contrée ; cependant , une fois à Galam , le pays devient salubre et moins funeste aux Européens.

Cette place est le lieu du rendez-vous du convoi. C'était là que s'assemblaient les habitans du Sénégal pour convenir avec les chefs du pays des

prix des esclaves. Tous les livres sont pleins de la manière dont se faisait ce commerce criminel; nous n'en répéterons pas les détails; nous parlerons de préférence du commerce de la gomme. Ce commerce a sa plus grande activité à Portendick, appartenant depuis 1783 aux Anglais, par l'imprudente cession que nous leur en fîmes. Avec des soins et quelques encouragemens les Français pourraient le rappeler à leur établissement du Sénégal, comme nous l'avons vu autrefois. Voici ce qu'en dit un des voyageurs qui ont répandu le plus d'instruction sur le commerce de l'Afrique, et dont nous ne saurions trop recommander l'ouvrage aux lecteurs qui désirent le connaître ¹.

« Quand les Européens commencèrent à fréquenter Arguin, Portendick et le Sénégal, les Maures dûrent sans doute leur offrir la gomme; mais alors celle d'Arabie avait seule la vogue; et ce ne fut que dans les commencemens du dix-septième siècle que les Hollandais firent connaître celle du Sénégal à l'Europe.

« Enfin les Français, devenus les maîtres de ce fleuve, et des mouillages d'Arguin et de Portendick, ne tardèrent pas à savoir que, dans les parties méridionales du grand désert du Zaarha, voisines du Sénégal, dans les contrées sablonneuses et incultes, existaient trois forêts considérables

¹ *Fragmens sur le commerce d'Afrique*, par M. Golberry. Paris, 1802.

d'arbres à gomme. Ils firent visiter et reconnaître les lieux où ces forêts se trouvaient situées ; les forêts elles-mêmes furent observées et examinées ; on sut que leurs distances se trouvaient assez rapprochées des bords septentrionaux du fleuve , et des mouillages d'Arguin et de Portendick , pour que le transport de cette denrée pût se faire aisément.

« L'arbre qui donne la gomme appartient au genre des acacias, et porte, parmi les Maures et les nègres voisins du fleuve, le nom d'*uereck*, quand il produit de la gomme blanche, et de *nébueb*, quand il produit de la gomme rouge.

« Ces deux espèces d'acacia-gommier sont les plus répandues, et se sont infiniment propagées dans les sables blancs et mobiles qui forment le sol des contrées dont la mer est bordée, depuis le Cap-Blanc de Barbarie, jusqu'au Cap-Vert, et dans celles qui sont situées au nord du cours du Sénégal, depuis Galam jusqu'au comptoir dit *le Désert*.

« L'arbre gommier du Sénégal n'a en général que de dix-huit à vingt pieds de haut, et sa grosseur commune ne passe guère trois pieds de tour ; tels sont, suivant le témoignage des Maures qui nous vendent la gomme, les arbres des trois forêts de Sahel, d'Al-Fatack et d'El-Hiebar ; on y voit cependant des gommiers de vingt-cinq et de vingt-huit pieds de hauteur dans les îles de Sorr et de Thiongh ; mais le sol est couvert d'une cou-

che de terre végétale , et encore ces arbres n'y sont-ils qu'en très-petit nombre.

« Les tributs maures avec lesquelles nous sommes en relations habituelles au Sénégal , qui fréquentent les bords occidentaux de ce fleuve , et qui nous vendent la gomme , sont au nombre de trois , distinguées par les noms de Trarshaz , de Brachknaz et d'Ouled-El-Haghi ou Darmanko.

« La possession , la jouissance et le commerce des contrées méridionales du Zaarha , situées au nord du cours du Sénégal , depuis l'embouchure de ce fleuve jusqu'à la longitude de Galam , semblent appartenir depuis plusieurs siècles aux Maures Trarshaz , aux Maures Brachknaz , et aux Maures Ouled-El-Haghi , communément désignés sous le nom de *Darmanko*.

« Ces trois tributs ont des établissemens fixes dans quelques parties habitables de ce vaste désert du Zaarha ; les Oasis qu'elles occupent sont éloignées de près de deux cents lieues du Sénégal dans l'intérieur du désert.

« La forêt de Sahel est possédée exclusivement par les Trarshaz ; elle est entièrement composée de gommiers blancs , ou produisant de la gomme blanche , qui est la plus précieuse par sa pureté et par sa blancheur. Sahel est situé à vingt lieues au levant de Portendick , et à vingt-cinq lieues au nord-est de l'escale du fleuve que fréquentent les Trarshaz. En 1787 cette forêt était la plus importante , parce qu'elle mettait les Trarshaz en

relations gal , et au 1783 , avages voisins

« La fo que les de à trente-d du fort de Désert , à lieues d'A vière de Sa du cap Mi servé la pr

« Dans Maures qu mées dans réunis leur meaux et lieux où ils et chaque de gomme

« Il ne crépits , de âge , des je aux soins vaux et de indispensa

« Tout l position es assemblage

relations fort actives avec les Français du Sénégal, et avec les Anglais, qui, depuis le traité de 1783, avaient continué de fréquenter les mouillages voisins.

« La forêt d'El-Hiebar est située plus au nord que les deux autres forêts de gommiers ; elle est à trente-deux lieues de l'escale du Coq ou Coq et du fort de Podhor, à quarante lieues de l'escale du Désert, à trente lieues de Portendick, à soixante lieues d'Arguin, et à vingt-cinq lieues de la rivière de Saint-Jean, qui se jette dans la mer près du cap Mirick, et dont les Anglais s'étaient réservé la propriété par le traité de 1783.

« Dans les premiers jours de décembre, les Maures quittent les résidences qu'ils se sont formées dans les vastes solitudes du Zaarha, où sont réunis leurs familles, leurs troupeaux, leurs chameaux et leurs richesses ; ils quittent ces chefs-lieux où ils passent toutes les mauvaises saisons, et chaque tribu se met en marche vers la forêt de gommiers qui lui appartient.

« Il ne reste aux Oasis que des vieillards décrépits, des vieilles femmes, des enfans en bas âge, des jeunes filles, tous ceux qui sont employés aux soins des troupeaux, à l'éducation des chevaux et des chameaux, et à d'autres occupations indispensables, et les esclaves noirs.

« Tout le reste forme une armée, dont la composition est aussi bizarre que sauvage ; c'est un assemblage confus d'hommes, de femmes, de

jeunes gens et de filles ; on y voit même des enfans à la mamelle, et un grand nombre de chameaux, de bœufs et de chèvres.

« Les rois, les princes et les riches montent leurs chevaux et leurs chameaux ; d'autres sont montés sur des bœufs ; d'autres sont à pied.

« En douze ou quinze jours de marche, chaque tribu est rendue à la forêt dont elle a la propriété, et au bord de laquelle elle établit son camp.

« Le travail de la récolte dure six semaines ; quand les amas de gomme sont formés, et que tout est ramassé, on se dispose à lever les premiers camps, et à gagner les bords du Sénégal.

« On charge la gomme sur les chameaux ou sur les bœufs ; la charge ordinaire d'un chameau est de quatre à cinq cents livres ; celle d'un bœuf est communément de cent cinquante livres ; la gomme est renfermée dans de grands et immenses sacs de cuir, faits avec des peaux tannées de bœuf.

« Toute la gomme récoltée et emballée n'est pas tout de suite chargée sur les bêtes de somme qui doivent la porter sur le bord du fleuve, aux différentes escales où elle se vend ; les chefs des tribus, seulement, se rendent alors à ces escales, accompagnés d'un certain nombre des principaux Maures, qui, presque toujours, sont ou se disent parens des rois, ou de leurs femmes favorites, et suivis d'une escorte de gens armés.

« Pendant que les chefs des tribus sont en pour-

parler
sera ve
gomm
journé
sion d
posés
march

« L
gomm
Désert

bien d
d'inco

« Q
les che
cent à

« L
jours a

« C
nomm
les plu
se tien

Cette
égale
Podho
de la f

« Il
désord
bizarre
singul
barbar

parler pour convenir du prix auquel la gomme sera vendue , les camps des Maures chargent leur gomme , se mettent en route , et s'arrêtent à deux journées du fleuve , où ils attendent la conclusion des conférences de leurs chefs avec les préposés du gouvernement du Sénégal , et avec les marchands français.

« Les employés et les préposés à la traite de la gomme , et les marchands qui se rendent au *Désert* et à Podhor , pour l'acheter , savent combien dans ces foires barbares il faut supporter d'incommodités , de fracas et d'ennuis.

« Quand tout est convenu de part et d'autre , les chefs maures retournent aux camps , et annoncent à leurs tribus que la traite va s'ouvrir.

« Les camps se mettent en marche , et quelques jours après sont établis sur les bords du fleuve.

« C'est à cette escale , que les Français ont nommé *le Désert* , et qui est en effet un des lieux les plus arides et les plus déserts de la terre , que se tient principalement la foire de la gomme. Cette escale est située sur le bord du fleuve , à égale distance de l'île Saint-Louis et du fort de Podhor , et les Trarshaz y portent toute la gomme de la forêt de Sahel.

« Il est difficile de se faire une juste idée du désordre et du tumulte d'un assemblage aussi bizarre , et de donner le véritable tableau de la singulière confusion qui règne dans ces camps de barbares.

« Quand les Maures sont tous rassemblés sur les bords du fleuve, et que leurs camps sont établis; quand tout se trouve arrangé et disposé pour commencer la foire de la gomme, un coup de canon est l'avertissement qui annonce que la traite peut s'ouvrir.

« Pendant les années 1785, 1786 et 1787, la quantité de gomme portée annuellement dans les comptoirs du Désert et du Cok s'est élevée à huit cents milliers, et, en outre, les Maures Trarshaz en portaient annuellement aussi à Portendick, environ quatre cents milliers qui y étaient achetés par les Anglais.

« Les trois forêts de Sahel, d'Al-Fatack et d'El-Hiebar, assurent donc une récolte constante d'au moins douze cents milliers de gomme; et si aucune partie de la gomme de ces trois forêts n'était détournée, cette branche de commerce suffirait seule pour rendre nos comptoirs du Sénégal fort importans.

« Au commencement de 1784, M. de Repentigny fit visiter et reconnaître une forêt de gommiers blancs, située à quelques lieues au nord du Sénégal et du lac de Goumel, à peu près entre le 5° et le 7° degré de longitude orientale de l'Île-de-Fer; elle est aussi au milieu des sables blancs et mouvans du Zaarha.

Cette forêt est principalement composée de cette espèce de gommiers blancs que les Maures appellent *ded*, et qui appartient à une des cinq

sorte
M. A

« L
naiss
récol
semen
nègre

« L
core d
des B
un tra
pensa
Foulh
pour p
et d'au

« C
et on
placé
gomm
bords
les Fo
que la
s'étaie
trop fa
neste;
ou sir
lhas at
sacrère
bateau
avec d

sortes d'acacias-gommiers dont a fait mention M. Adanson.

« L'ancienne compagnie des Indes avait connaissance de cette forêt ; et, dans l'intention d'en récolter la gomme, elle avait formé un établissement dans l'île de Bilbas, vis-à-vis d'un village nègre nommé *Guérouf* ; mais il n'a pu subsister.

« La contrée où se trouve cette forêt est encore de la dépendance des deux tribus germanes des Brachknaz et des Darmanko ; il a fallu faire un traité avec eux pour la gomme ; il a été indispensable aussi d'en faire un autre avec les Nègres-Foulhas, que nous appelons *Peuls* ou *Pouls*, pour pouvoir librement traiter avec eux des vivres, et d'autres objets de subsistance.

« Ces traités conclus, on forma l'établissement, et on construisit une espèce de fort où devait être placé le comptoir ; les Maures y portèrent de la gomme ; mais, à l'époque où ils quittèrent les bords du fleuve pour se retirer dans leurs Oasis, les Foulhas se soulevèrent contre les employés que la compagnie des Indes y avait envoyés ; ils s'étaient persuadés que le comptoir de Guérouf, trop favorable aux Maures, leur deviendrait funeste ; et, sans égard pour le traité que leur roi, ou siratick, avait fait avec la compagnie, les Foulhas attaquèrent ce comptoir, le forcèrent, massacrèrent quelques employés et le capitaine d'un bateau de l'île Saint-Louis qui venait d'y arriver avec des matériaux de construction.

« La gomme se paie aux Maures avec des pièces de toile de coton teintes en bleu indigo, qui se fabriquent aux Indes, et qui portent, dans le commerce de l'Afrique occidentale, le nom de *pièces de Guinée*. Ces pièces de toile ont de sept à huit aunes de longueur, et une demi-aune de largeur : ces toiles entrent, comme partie essentielle et principale dans tous les marchés qui se font, et les Maures n'admettent pas d'autres marchandises pour la traite de la gomme.

« On a essayé en France de contrefaire ces pièces de Guinée ; mais sans doute ces essais ont été imparfaits. Les Maures ne s'y trompaient pas ; ils avaient à cet égard un tact qui leur faisait reconnaître sur-le-champ si une pièce de Guinée avait été fabriquée en France ou dans l'Inde ; ils ne s'en rapportaient ni au toucher, ni à la couleur ; ils portaient une pièce de Guinée au nez, et c'est par l'odorat qu'ils s'assuraient de sa véritable qualité. Ces toiles de l'Inde, et l'indigo dont les Indiens se servent pour les teindre, ont sans doute une odeur particulière qu'on n'a pas encore su imiter.

« De 1780 à 1787, les Maures ont donné constamment le kantar de gomme, pesant deux milliers, pour quinze pièces de Guinée. Cette matière n'a jamais coûté plus cher à la compagnie de la gomme, établie au Sénégal en 1784, et à ce prix elle en traitait annuellement quatre cents kantars, valant huit cents milliers.

«
Dura
tend
Braci
livrer
de B
forma
dont
de G

« I
les tro
produ
se tra
le kan
encor
et de
par ka
port d
et des
de do
mank
gomm
de Gu
de gon
ploiera

« S
ger les
noires

« Le
pesant d

« Quand, en 1784, MM. de Repentigny et Durand conçurent le projet de donner plus d'étendue au commerce de la gomme, les Maures Brachknaz et les Maures Darmanko offrirent d'en livrer deux cents kantars à Guérouf, dans l'île de Bilbas, et deux cents kantars à Galam ; cela formait ensemble huit cents milliers de gomme, dont les Maures ne demandoient que dix pièces de Guinée pour le kantar ¹.

« Il résulte des états qui en ont été dressés, que les trois forêts de Sahel, d'Al-Fatack et d'El-Hiebar, produisaient douze cents milliers de gomme, qui se traitaient sur le pied de quinze pièces de Guinée le kantar ; que les Maures ont offert d'en fournir encore huit cents milliers des forêts de Guérouf et de Galam, sur le pied de dix pièces de Guinée par kantar. Mais supposons qu'à cause du transport de la gomme de ces deux dernières forêts, et des présens ou encouragemens qu'il conviendra de donner aux tribus des Brachknaz et des Darmanko, pour la livrer au fort de Podhor, cette gomme soit aussi acquise au prix de quinze pièces de Guinée le kantar, les deux millions de livres de gomme que produiraient les cinq forêts emploieraient quinze mille pièces de Guinée.

« Si l'administration du Sénégal sait se ménager les Maures du Zaarha, et les chefs des nations noires qui peuplent les bords méridionaux du

¹ Le kantar est une grande mesure qui contient deux mille livres pesant de gomme.

fleuve , si l'on sait employer avec eux une sorte de politique bien concertée , la gomme abondera à nos comptoirs ; la traite s'en fera avec la plus grande facilité. Les résultats de cette branche de commerce sont certainement assez avantageux pour mériter la considération du gouvernement.

« L'abondance de la gomme , ou des arbres à gomme , dans toutes les contrées voisines de l'île Saint-Louis du Sénégal et des bords de ce fleuve , est immense. On a parlé des cinq grandes forêts de Sahel , d'Al-Fatack , d'El-Hiebar , de Guérouf et de Galam ; mais , outre ces cinq forêts , on trouve partout , sur les bords du fleuve et dans ses îles , une quantité prodigieuse de gommiers , dispersés çà et là , dont il serait fort aisé d'engager les nègres à faire la récolte partielle ; et cette récolte qu'offrent les gommiers dispersés se porterait peut-être à cent ou deux cents milliers de livres. »

On voit donc que le principal et le plus important objet d'échange qui se fait au Sénégal est le commerce de la gomme. Quelques difficultés élevées entre les Français et les chefs de Trarshaz ont eu de l'influence sur ce commerce , et ont accru la traite de la gomme à Portendick , où sont les Anglais ; mais ces difficultés peuvent être levées par les soins du gouvernement. La traite des noirs au Sénégal ne passait pas douze ou quinze cents autrefois. Doit-on regretter un pareil commerce , quand on réfléchit à celui qu'on peut en-

core fait
qui s'y
y fera q

Les p
poudre
café, in
tiaux. C
expédition
la gomme

L'esca
Saint-L
lieu où s
gomme a
« u , y a
miers ; e
question
toir fran
foire cons
premiers
commerc
peaux de
toiles de
rie , etc.

français n
ques moy
nos établ
Nous p
tuée par
quelque
relâche a

core faire au Sénégal en productions du pays , qui s'y multiplieront à mesure que la civilisation y fera quelques progrès !

Les productions qu'il offre déjà consistent en poudre d'or, cristal de roche, salep, tamarin, mil, café, indigo, cire, gomme, tortues, cuirs, bestiaux. C'est surtout à Saint-Louis que se font les expéditions et les négociations pour la traite de la gomme, de l'or et du morphil ou ivoire.

L'escale du désert, à vingt-cinq lieues de l'île Saint-Louis, dans le royaume de Brac, est le lieu où s'effectue par les Français la traite de la gomme avec les Maures, qui, comme nous l'avons vu, y apportent des trois grandes forêts de gommiers ; elle se fait encore à Podhor, dont il a été question plus haut. Enfin Galam, qui a un comptoir français, est célèbre et intéressant par sa foire considérable, qui se tient pendant les quinze premiers jours de novembre, et où il se fait un commerce d'échange de poudre d'or, d'ivoire, de peaux de bœuf, de riz, de gomme, contre des toiles de Guinée, des armes à feu, de la verroterie, etc. ; aperçu qui montre que le commerce français n'est pas sans quelques ressources et quelques moyens de faire d'utiles spéculations dans nos établissemens du Sénégal.

Nous pouvons y joindre 1° l'île de Gorée, située par le 14° degré de latitude. Ce n'est en quelque sorte qu'un rocher ; mais elle offre une relâche aux vaisseaux, et a une excellente rade ;

elle est à environ une lieue de la terre ; elle a une lieue de tour et une population de six mille habitans , naturels et Européens.

L'île de Gorée peut se diviser en deux parties : la partie haute , formée de colonnes de basalte implantées les unes sur les autres , comme la chaussée des Gians en Irlande , élevée de près de trois cents pieds au-dessus du niveau de la mer , presque inaccessible de trois côtés , et tenant à la partie basse par une rampe assez roide où l'on a pratiqué un chemin pour conduire l'artillerie. La ville est bâtie dans la partie basse qui se termine par une sorte de môle naturel appelé *Pointe-du-nord*. Ce môle renferme une batterie , et se trouve en quelque sorte isolé de l'île par le fort Saint-François , qui commande le débarcadere.

Sur le haut de la montagne est le fort Saint-Michel , originairement construit par les Hollandais , qui ont possédé l'île ; il y a aussi plusieurs batteries ; mais la plupart de ces ouvrages sont en fort mauvais état. Une belle poudrière , l'hôtel du gouvernement , qui est assez convenable ; un beau quartier pour la troupe , un hôpital assez bien situé , mais peu spacieux , sont les établissemens publics de cette île. La plupart des maisons sont assez bien bâties ; elles sont construites en basalte , cimentées avec de la chaux et du sable , et terrassées à l'italienne.

Gorée est devenue un point assez important pour la protection de nos établissemens dans ces

parage
qu'une
suffire
serait
l'établi
çois en
serait a
visionn
au bois
tinent ,

La ra
les vais
gans qu
canal e
de mou
et l'on c

Rafr
pire dan
et temp
salubres
Europée
nent ré

L'île
en 1800
rendue
miens ;
est un d
Sénégal

18 janv

parages. Malheureusement il n'existe dans l'île qu'une petite fontaine d'eau douce, qui ne peut suffire à la consommation des habitans ; mais il serait facile de remédier à cet inconvénient par l'établissement de citernes : le fort Saint-François en renferme deux ; elles sont trop petites. Il serait aussi nécessaire de faire dans l'île un approvisionnement de charbon de terre pour suppléer au bois que l'on ne pourrait se procurer du continent, en cas de siège.

La rade foraine de Gorée est assez bonne, mais les vaisseaux ne sauraient y supporter les ouragans qui règnent pendant la saison pluvieuse. Le canal entre l'île et la grande-Terre ne sert point de mouillage ; il est trop difficile d'y appareiller, et l'on courrait risque de se perdre sur la côte.

Rafraîchi par les vents de mer, l'air qu'on respire dans cette île, presque toute l'année, est frais et tempéré. Gorée est un des endroits les plus salubres de la côte d'Afrique ; c'est celui où les Européens malades et habitant le Sénégal viennent rétablir leur santé.

L'île de Gorée tomba au pouvoir des Anglais en 1800 (germinal an 8). Elle devait nous être rendue d'après les préliminaires de la paix d'Amiens ; mais il fallut la reconquérir. Cette prise est un des beaux faits d'armes de la garnison du Sénégal¹ ; mais l'imprévoyance du commandant

¹ 18 janvier 1804.

de l'île de Gorée la fit retomber bientôt après au pouvoir des Anglais.

En suivant la côte vers le sud on trouve Rufique, en langage nègre *Tantagueille*, Portudal ou *Sali*, Joal ou *Guivala*, tous anciens établissemens des Portugais, entièrement détruits aujourd'hui, et dont on aurait peine à retrouver des traces.

Cependant la population de Joal, qui, quoique parfaitement noire, se prétend d'origine portugaise, a conservé l'apparence de la religion catholique; les habitans portent tous des noms portugais. Les blancs y sont en général mieux reçus que sur tout le reste de la côte.

On a essayé d'établir un comptoir à *Cahone*, capitale du pays de Salum, situé dans le haut de la rivière de ce nom; mais ce projet n'a pas réussi.

Dans cette partie de la côte que nous venons de parcourir, c'est-à-dire depuis le cap Blanc jusqu'au cap Tagrin, nous avons encore l'établissement de la petite île d'Arguin, à dix-sept lieues sud-est du cap Blanc, et dans le golfe de son nom. Cédé aux Anglais par le traité de 1763, il nous fut rendu par celui de 1783; repris par les Anglais dans la dernière guerre, nous y sommes rentrés par la paix de 1814. Nous y avons un comptoir. Le commerce qui s'y fait est surtout celui de la gomme, que les Maures y apportent du Désert: commerce très-diminué aujourd'hui, ou pour mieux dire que nous avons laissé en-

vahir
peut

On
gots.
des Id
comm
breda
assez

tirer n
mer su

Nou
qui on
Vert, e

les fon

Il s'a
dépend

colons

cipes d

noirs d

trait fa

la seule

ont été

que, p

vaises c

celle-c

soit rés

Mais

grand e

detour

heureu

vahir par les Anglais à Portendick ; mais enfin qui peut revivre un jour.

On peut en dire autant des petites îles Bissagots . qui nous sont communes avec le Portugal ; des Idoles et de la rivière de Sierra-Leone. , en commun avec les Anglais ; enfin du comptoir d'Albreda , sur la rivière de Gambie ; c'est un village assez considérable , et dont on pourra un jour tirer meilleur parti pour les établissemens à former sur cette côte.

Nous avons déjà par^{lé} des essais d'établissement qui ont été faits dans ces derniers temps au Cap-Vert , et dont le chevalier de Boufflers avait jeté les fondemens en 1786.

Il s'agissait de former un établissement colonial dépendant de la France ; on y aurait réuni des colons européens , et l'on aurait répandu les principes de la culture et de la civilisation chez les noirs de cette partie de l'Afrique , où tout se montrait favorable à ce projet. Ce n'est pas , au reste , la seule fois que les entreprises les mieux conçues ont été sans succès ; aussi ne peut-on s'étonner que , par un enchaînement de fautes ou de mauvaises dispositions , le gouvernement ait fait dans celle-ci des sacrifices considérables sans qu'il en soit résulté rien de satisfaisant.

Mais ce mécompte dans l'exécution d'un aussi grand et aussi important projet ne doit point en détourner pour toujours ; des circonstances plus heureuses , un meilleur choix d'agens et de moyens

peuvent faire réussir ce qui n'a manqué peut-être que par défaut de prudence, d'ordre et d'économie¹.

En suivant la seconde division de la côte d'Afrique du cap Tagrin au cap de Lopez-Gonsalvez, dans une étendue de six cents lieues, on trouve *la Guinée, la Côte-d'Ivoire, et la Côte-d'Or.*

La France, dans cette vaste étendue, n'avait que deux comptoirs, celui d'Amokou, et celui de Juda ou Juida, où se trouvaient aussi un comptoir anglais et un comptoir portugais. Ce pays est un des plus beaux que l'on puisse voir; il est très-fertile et le plus commerçant de la haute Guinée; malheureusement la côte est d'un abord difficile, par une barre qui rend périlleuse l'approche des canots. Le pays ou royaume de Juida est un de ceux où la traite des nègres a toujours été la plus abondante; elle s'y fait encore avec activité, tant est grand l'empire de la cupidité sur la justice et les lois; elles avouent leur impuissance à en arrêter les excès.

Les comptoirs sur cette côte ont été abandonnés, et nos navigateurs ne se dirigent à Juida que pour partager le commerce clandestin de la traite.

Le comptoir de Juida ne relevait ni du Sénégal ni de Gorée. Il coûtait une quarantaine de mille francs d'entretien, y compris les présens ou cou-

¹ Une association de capitalistes, d'hommes instruits et zélés, protégés par le gouvernement, pourrait reprendre ce projet, et l'exécuter au grand avantage du commerce et de ceux qui se seraient intéressés à son succès.

tume.
de ce
La
des cô
Negro
Dar
Congo
nation
De
entre
relative
dent a
des éta
chimér
cistes,
l'étend
niers o
On s
une inv
français
le gouv
mée; l
reconn
Le re
Bonne-
Europé
C'est
traite des
Les Portug
mais les Fr
ressante po

tumes payées au roi de Dahomé, tyran ou maître de cette contrée.

La troisième division que nous avons établie des côtes d'Afrique s'étend du cap Lopez au cap Negro.

Dans cette étendue de côtes on trouve Loango , Congo , Angola , etc. , fréquentés par toutes les nations.

De nombreuses contestations se sont élevées entre les Français , les Portugais et les Anglais , relativement aux droits que ces derniers prétendent avoir exclusivement sur les côtes où ils ont des établissemens ; mais ces droits prétendus sont chimériques , si , comme l'établissent les publicistes , on ne doit respecter l'exclusif que dans l'étendue de la portée du canon , au-delà des derniers ouvrages des forts.

On se rappelle qu'en 1783 les Portugais firent une invasion à Cabinde ¹ , et forcèrent les traitans français à se retirer. Cependant , l'année d'après , le gouvernement commanda une expédition armée ; l'établissement fut repris , et le Portugal reconnut les droits de la France.

Le reste de la côte d'Afrique jusqu'au cap de Bonne-Espérance a été jusqu'ici peu fréquenté des Européens , même des Portugais et des Anglais.

¹ C'est un endroit délicieux de la côte d'Angola , où l'on faisait la traite des nègres , et où nous pourrions former une colonie agricole. Les Portugais , pour s'en rendre maîtres , y avaient établi un fort , mais les Français les en chassèrent , et restèrent maîtres de cette intéressante possession après la paix de 1783.

Mais ces derniers, maîtres du cap de Bonne-Espérance, ont de grands moyens de s'avancer dans les parties intérieures, où ils font marcher de front la culture et la civilisation : heureux effet de cet esprit public, enfant de la liberté, dont nous avons si souvent occasion d'admirer les prodiges, en plaignant les peuples qui n'en savent pas assez apprécier les avantages !

Le commerce que faisait la France au Sénégal, à Gorée et aux établissemens voisins, était indépendant de cette côte.

On voit, par le tableau du commerce et de la navigation entre la France et les contrées occidentales d'Afrique, le Sénégal, la Guinée, etc., que, pendant une année moyenne de 1787 à 1789 inclusivement, il est sorti des ports de France, pour le commerce avec ces régions, cent huit bâtimens jaugeant trente-huit mille cinq cent quatre-vingt-seize tonneaux ; et qu'ils y ont porté en marchandises et productions nationales des cargaisons montant à une valeur de 18,256,000 francs. Cinq bâtimens jaugeant huit cent trente-trois tonneaux sont venus de ces mêmes régions en France pendant le même temps, avec des cargaisons d'une valeur totale de 2,094,000 fr. : différence qui montre que, dès cette époque, la balance avec l'Afrique était en faveur de notre commerce. La traite des noirs n'est point comprise dans cette estimation.

Le commerce français ne paraît pas avoir encore assez apprécié les avantages que lui offrent

nos p
sidère
nos s
existe
bien
main
les ye
sent d
lation
évene
proch
été fa
vilisat

On
le con
mis à
spécul
quelq
promé
mond
neme
ragés
et l'ap
homm

• Ces
dues à
périté d
d'Afriq
l'ouest d
Zélande
à la mée

nos possessions d'Afrique : habitués à ne les considérer que sous le rapport de la traite des noirs , nos spéculateurs ne semblent pas se douter qu'il existe dans ces régions des sources de richesses bien autrement importantes que ce trafic inhumain si justement proscrit : on a cependant sous les yeux le récit des efforts que les Anglais ne cessent de faire pour étendre de plus en plus leurs relations avec les peuples africains. Tandis que les événemens de la guerre nous interdisaient l'approche de ce continent , de grandes tentatives ont été faites par l'Angleterre pour y introduire la civilisation ¹ et le goût des produits de l'industrie.

On sait qu'une compagnie privilégiée exploite le commerce britannique en Asie ; mais il est permis à tout sujet de cette puissance de déployer ses spéculations dans l'Afrique occidentale ; et depuis quelque temps des plans savamment combinés promettent de changer la face de cette partie du monde. Toujours sûrs de l'intention du gouvernement , libres dans leurs actions privées , encouragés par les applaudissemens de leurs concitoyens et l'appui des ministres , ordinairement grands hommes d'état , les Anglais exécutent leurs opé-

¹ Ces tentatives , dont plusieurs ont été couronnées du succès , sont dues à la *société africaine* , composée d'Anglais attachés à la prospérité de leur pays , et qu'il ne faut pas confondre avec la *compagnie d'Afrique*. En 1818 cette société a envoyé huit missionnaires à l'ouest de l'Afrique , deux au nord de l'Inde , et neuf à la Nouvelle-Zélande. Ses revenus s'élevaient à 28,000 livres sterling ; ses dépenses à la même somme.

rations avec cet esprit d'ordre et de patience qui triomphe de tous les obstacles, et finit par capter les faveurs de la fortune : c'est par un grand nombre de rivières que leurs bâtimens et leurs embarcations pontées parviennent jusqu'à des distances considérables dans l'intérieur du pays; c'est ainsi qu'ils y introduisent leurs missionnaires, leurs savans voyageurs et leurs négocians. Les bords de ces rivières, fort peuplés et très-fertiles, sont des marchés toujours ouverts où ils tiennent leurs comptoirs, et où se rendent une foule de marchands nègres qui leur apportent les précieux objets pour lesquels ils entreprennent des courses vers le centre de ces immenses régions. L'établissement de Sierra-Leone, malgré quelques revers, est un des foyers de cette grande activité. Sur ce point important viennent se réunir les denrées les plus recherchées, et les plus riches métaux. Les Africains, s'habituant peu à peu aux usages des peuples policés, commencent à goûter les agrémens d'une vie commode, et se font des besoins de ce qui sort des manufactures d'Europe.

L'avantage que nos voisins auront trouvé à opérer cette révolution, nous aurions pu nous le procurer sans les guerres étrangères et les discordes civiles, qui ne nous ont pas laissé le temps de porter nos regards au-delà des mers.

*Voyez ce que nous disons de la *Sénégalie anglaise*, dans l'article des possessions britanniques en Afrique.*

En
nous a
que se
soit à
des Af
semen
frança
nous c
en Am
fices d
moins
dont e
l'espéc
visionn
ment e
ploitati
clef, ou
et qui
du mo
savent
Saint -
avanta
stances
renouv
la vente
denrées
pour le
le nord
rées.

Le co

En nous restituant le Sénégal, l'Angleterre nous a mis à même de profiter des améliorations que ses industrieuses relations y ont pu produire, soit à l'égard des cultures, soit dans les habitudes des Africains : ne doutons point que des établissemens d'où se propagerait dans toute l'Afrique française l'usage de nos produits industriels ne nous dédommageassent en partie de nos pertes en Amérique. Si l'on considère que les bénéfices de la métropole dans ses colonies consistent moins dans les productions qu'elle en retire, et dont elle peut se pourvoir ailleurs, que dans l'espèce de monopole qu'elle exerce en les approvisionnant exclusivement, on reconnaîtra facilement combien nous pouvons gagner dans l'exploitation d'un grand fleuve dont nous tenons la clef, où nous pouvons être les seuls navigateurs, et qui nous ouvre l'intérieur d'une riche partie du monde. Ceux qui, au sujet des colonies, ne savent faire des vœux que pour notre rentrée à Saint-Domingue ne remarquent pas que les avantages qu'ils regrettent tenaient à des circonstances qu'il n'est plus guère permis de voir se renouveler ; ces avantages résultaient surtout de la vente au-dehors de la plus grande partie des denrées coloniales, parce que nous étions alors pour le Levant et l'Italie, et presque pour tout le nord, les principaux pourvoyeurs de ces denrées.

Le commerce qu'on peut faire par le Sénégal,

en s'occupant de la civilisation d'une infinité de peuples, est le plus simple et le moins hasardeux que l'on connaisse. Ce fleuve, auquel on suppose six cents lieues de cours, et qui est navigable presque jusqu'à la moitié, ne nous garantit-il pas, dans les vastes régions qu'il traverse, un véritable monopole pour la vente d'une innombrable quantité d'objets, dont les peuples prendront promptement le goût ou le besoin ? Ce trafic paisible, qui ne craint point la concurrence d'autres nations, n'exige pas la sortie du numéraire comme celui de l'Inde ; des avances considérables n'y sont point exigées comme dans nos îles pour l'achat des esclaves et des plantations ; les envois n'y sont point de nature à souffrir des retards que pourrait éprouver leur débit ; les marchés ne s'y font que par échanges, et le négociant n'est pas plus tôt dessaisi de sa marchandise, qu'il en reçoit la valeur accrue d'un bénéfice considérable.

Les objets qu'on a expédiés jusqu'ici pour le Sénégal ont donné des profits, dont quelques-uns s'évaluent à deux cent pour cent. A ceux de ces articles déjà connus, tels que la verroterie, la poudre à canon, le papier, les chapeaux, les bonnets de laine rouge, la laine filée, les serges, les draps, les toiles de lin et de chanvre, le couteil, les indiennes, guinées et autres toiles de coton, l'argent, l'étain, le cuivre ouvré, le fer en barres, toutes sortes d'instrumens et d'outils de fer, le sel, la bière, l'eau-de-vie et autres liqueurs fortes,

on pe
des h
entre
curen
corail
chape
de ta

De
naitre
coutu
de no
plus q
chang
trouve
tres p
mides
l'Inde
frais d
firait p
sent d
à sucr
coton
le roy

' Le
Gambra
d'étendu
lieues. S
Le ma
terres au
Cahon
remonte
hola, vil

on pourrait ajouter les étoffes de soie. Les femmes des bords du Sénégal ont commencé à en faire entrer dans leurs ajustemens. On pourrait s'y procurer avec le débit des grains d'ambre jaune, du corail travaillé, et des cornalines en cordes ou chapelets, celui d'une grande quantité d'écharpes de taffetas à franges fausses.

De son côté la Sénégambie a de quoi reconnaître les présens de l'Europe. Les habitans, accoutumés à plus d'aisance et à la consommation de nos marchandises, s'apercevront de plus en plus qu'il ne tient qu'à eux de les obtenir par l'échange des dons d'une terre libérale. On peut trouver en Afrique tout ce que présentent les autres parties du monde; ses terres chaudes et humides ne refusent de produire ni les denrées de l'Inde, ni celles que nous faisons produire à grands frais dans nos îles d'Amérique. Peu de temps suffirait pour que les bords des rivières se couvrisent de plantes et d'arbres aromatiques, de canne à sucre, de café, de cacao, de rocou, d'indigo, de coton, de tabac, et même de lin. L'indigo a dans le royaume de Salum¹ un terrain très-propre

¹ Le pays de Salum, situé sur la rive gauche de la Gambie ou Gambia, non loin de son embouchure, peut avoir soixante lieues d'étendue de l'est à l'ouest, sur une largeur moyenne de vingt-cinq lieues. Sa population est estimée de près de trois cent mille âmes.

Le marais ou rivière de Salum ne remonte pas dans l'intérieur des terres au-delà de trente lieues.

Cahone est la capitale de Salum et la résidence du prince; la marée remonte jusqu'à cette ville. On peut mouiller par six brasses à Cahola, village à une lieue au-dessous de Cahone.

à sa culture. Les plaines qu'on traverse en allant de Rufisque à Saint-Louis en donnent la preuve; l'indigo, ainsi que le tabac, dont cette contrée abonde également, sont d'une excellente qualité. Le tabac vient très-bien dans le pays de Cayor, ainsi que dans l'île dite de *Jean-Bart*. Les cotonniers réussissent parfaitement et sans culture dans toutes ces contrées, surtout près de Guiora et au royaume de Salum. On en tirerait aussi le mastic, la manne, la casse, l'euphorbè, la térébenthine, et des bois pour la marqueterie, la teinture et la construction; celui de ces deux dernières espèces, ainsi que beaucoup de cire, viendrait de Salum. Il y a près du lac de Pania-Fouli¹ une forêt de bois d'ébène; il n'en coûte que la peine de l'exploiter et de le transporter à bord des barques, sans compter les grandes levées qu'on en peut faire quand les eaux sont hautes à Donai sur le fleuve, au Marigot de Bolle, dans le royaume de Foulhas, dans celui de Falémé, et au royaume de Galam. On y trouve aussi de très-beaux marbres de diverses couleurs; ce marbre ne coûterait que le travail nécessaire pour l'extraire des mines, qui

¹ Nous répétons à nos lecteurs qu'ils ne trouveront aucun de ces lieux, et bien d'autres de la nouvelle géographie, dans les dictionnaires même les plus modernes, tous faits sur les anciens, ou par des personnes étrangères à ces détails; ils ne peuvent presque plus servir pour l'étude du commerce, des découvertes et de l'histoire du globe. Notre littérature scientifique a besoin d'un dictionnaire de géographie fait sur de nouvelles bases, et d'après une nomenclature plus complète que l'ancienne.

sont à
près de
D'im
mouilla
tans du
ché, les
on joind
île un a
passer tr
municat
boul, c
mercial
états du
nègres,
par le dé
par l'exe
yeux l'an
des mét:

Les m
principal
branche
sont telle
dans les
en est to
font du

¹ Ce dern
gouvernem
foi et sans
teintes du s
humain et ra
ordre du gou

sont à quelques lieues au-dessus de Tuabo, et près de Tafalisga.

D'immenses provisions sont transportées des mouillages du Bur-Sin à l'île de Gorée. Les habitans du continent, qui n'ont pas d'autre débouché, les y vendent à très-bas prix : aussi pourrait-on joindre au commerce de cabotage que fait cette île un autre commerce dont la valeur pourrait dépasser trois millions, si l'on y établissait des communications par caravanes avec le pays de Bambouk, ou si l'on formait un établissement commercial et agricole à Baol, pour mettre dans les états du Damel l'agriculture en faveur¹; car les nègres, chez eux, n'ont besoin que d'être excités par le désir d'avoir de quoi faire des échanges, et par l'exemple de ceux qui exerceraient sous leurs yeux l'art d'obtenir de la terre d'autres trésors que des métaux.

Les marchés qui se tiennent sur le cours de la principale branche du Sénégal, ainsi que sur la branche qui porte le nom de *Rivière-à-Morphil*, sont tellement pourvus de blé de Turquie, que, dans les environs de l'île Saint-Louis, le prix en est tombé à 10 sous le quintal. Les habitans font du blé de Turquie leur principale nourri-

¹ Ce dernier point serait difficile, à moins qu'on ne changeât le gouvernement de ce pays. Le Damel est un impitoyable tyran, sans foi et sans frein. Il faudrait ôter le sceptre de Cayor à des mains teintes du sang des hommes, et le placer dans celles d'un prince humain et raisonnable. *Voy.* le voyage de M. Mollien, fait en 1818 par ordre du gouvernement, et imprimé en 1820 chez la veuve Courcier.

ture. Le riz vient aussi en abondance au royaume de Salum, et dans tous les cantons inondés. Les pois et la plupart des légumes d'Europe y sont très-communs, surtout dans les terres du lac Pania-Fouli, que l'on met en valeur au temps des basses-eaux. Le froment, une fois acclimaté, pourrait y donner des récoltes comparables à celles de l'Égypte.

Les Maures vont se pourvoir tous les ans dans les belles campagnes de Cayor et de Bondou, de plus de trois mille quintaux de dattes, et en laissent encore assez pour la consommation des habitans. Les bestiaux et la volaille sont à très-bon marché. Tout le canton de Ghildée est fort renommé à cet égard. Dans le pays de Cayor et de Bondou on a, par le bénéfice de l'échange, un bœuf pour la valeur de 2 à 3 francs; et des moutons qui ne reviennent pas à plus de 10 à 12 sous. Tout cela explique comment, avec 6 sous et trois livres de millet par jour, les esclaves qui servent de matelots sur le fleuve, et qui ne travaillent guère que six mois de l'année, ont de quoi nourrir leur famille, même en retranchant de ce modique salaire la moitié qui en revient au maître.

A ne considérer le commerce du Sénégal que sous un rapport tout-à-fait indépendant des accroissemens dont il est susceptible, on peut juger que depuis long-temps il porte sur un fonds assez riche, quand on pense que la compagnie, qui en avait obtenu le privilège en 1679, vendit deux ans

après
compt
ne lui
merce
l'or en
gris et
et de p
d'autre
Foulha
ment l
revienn

Le S
million
tent, a
francs,
cet arti
nous e
toute l'
C'est su
aux lie
de Sah
n'en es
Celle d
rante li
aux esc

1 Vers l
chure de l
le nom de
Les peu
Foules, se
nominent

après pour 1,010,015 fr. les habitations, forts, comptoirs, meubles, marchandises et effets, qui ne lui avaient coûté que 75,000 francs. Ce commerce nous a toujours fourni la gomme, l'ivoire, l'or en poudre, en paillettes et en grains, l'ambre gris et la civette, une grande quantité de racines et de plantes employées en médecine; des plumes d'autruche et des cuirs. Ce que nous vendons au Foulhas¹, de ce dernier article, et particulièrement les cuirs de bœuf qu'on reçoit de Bilbos, ne reviennent pas à plus de 5 à 6 sous, pièce de troc.

Le Sénégal peut donner à l'Europe près de deux millions de livres pesant de gomme, qui représentent, au prix moyen, une somme de 3,500,000 francs, et offrent un bénéfice d'environ 3,000,000 : cet article se traite avec les Maures du Saarha, et nous en avons fait connaître le commerce avec toute l'étendue nécessaire en parlant du Sénégal. C'est sur la rive droite de ce fleuve qu'il se fait, aux lieux appelés *escales*. La gomme de la forêt de Sahel est apportée à l'escale *du Désert*, qui n'en est éloigné que de vingt-huit à trente lieues. Celle des autres forêts, éloignées de près de quarante lieues, viennent au marché de Shodore, et aux escales du Cok et du Terrier-rouge.

¹ Vers les sources du Rio-Grande, à quatre-vingts lieues de l'embouchure de la rivière de Sierra-Leone, est le vaste territoire connu sous le nom de pays des *Foulhas* ou *Fouladou*. Tecmbou en est la capitale.

Les peuples de l'état de Bondou et celui des Peuls, Poules ou Foules, sont des colonies des Foulhas, que quelques géographes nomment aussi Poules et Foules.

L'ivoire est un autre objet considérable qui se traite particulièrement dans les îles à Morphil et de Bilbos, aux villages de Guion, Haïre et Bolle. Les caravanes que les Maures conduisent à Galam et dans le pays de Tomboucto nous en rapportent l'ivoire avec d'autres productions. C'est encore de leurs mains que nous tenons les plumes d'autruche, ainsi que la civette, le besoard et d'autres drogues; mais l'or est la principale chose que ces Maures ont en vue dans leurs courses lointaines. On ne peut pas douter que ce ne soit de ces contrées, et surtout du pays de Bambouk, quelquefois appelé *Terre-d'or*¹, que vient tout ce qu'on présente de ce précieux métal dans les marchés des diverses parties de l'Afrique. C'est des Maures que nous tenions tout ce que le commerce nous procurait de cette poudre, outre ce qu'avant la destruction de notre commerce dans cette contrée nous en recevions de notre établissement de Galam et de notre traite de l'île de Bilbos.

Ce que nous venons de dire suffit pour inspirer le désir de redonner de la vie et de la solidité au commerce d'Afrique en formant des établissements le long du Sénégal, dont la possession peut acquérir une si grande valeur.

On doit cette justice au gouvernement, qu'il

¹ Dans le pays de Bambouk, au rapport des voyageurs, et dans les contrées adjacentes, sur une étendue de plus de douze cents lieues carrées, l'or se montre de toutes parts, mêlé avec les terres, la vase et le sable; il est même probable que, plus on s'avancera vers l'est, plus on découvrira de ces riches régions.

s'est mo
ont été p
de nos
1819 le
à la cha
sommes
qui eut
lors du v
du Séné
sement c
route nor
la fortun
ment de
plan pré
conséque
nomies p
d'abord d
francs.

« Le c
traités av
machines
plusieurs
nos ports
coup en
nie¹. »

¹ Rapport
Budget de 182

s'est montré accessible aux divers projets qui lui ont été présentés pour l'amélioration et l'extension de nos établissemens d'Afrique. Mais, lorsqu'en 1819 le ministre de la marine présenta son budget à la chambre, un débat violent s'éleva sur les sommes qu'il demandait. « La discussion animée qui eut lieu, dit le ministre dans son rapport, lors du vote des crédits applicables à la colonie du Sénégal, a été pour le ministère un avertissement de marcher avec circonspection dans la route nouvelle qu'il avait jugée possible d'ouvrir à la fortune nationale, et de ralentir le développement de quelques-uns des moyens d'exécution du plan précédemment adopté. Des ordres ont en conséquence été donnés pour faire toutes les économies possibles sur les fonds accordés, qui, étant d'abord de 2,000,000, ont été réduits à 1,200,000 francs.

« Le commandant du Sénégal a conclu des traités avec plusieurs chefs du pays. Des envois de machines ont été faits pour l'extraction du coton; plusieurs milliers de lainage sont parvenus dans nos ports, et l'on annonce qu'il en existe beaucoup en graines dans les magasins de la colonie¹. »

¹ *Rapport au roi par le ministre de la marine et des colonies, Budget de 1820.*

Établissements des Français dans l'Inde.

Nous ne reviendrons pas sur ce que le savant auteur de *l'Histoire philosophique* a dit de nos premiers établissemens dans la presqu'île de l'Inde, des révolutions diverses que notre commerce y a éprouvées, et du peu de succès des efforts que nous avons faits pour nous y maintenir. Il faut, pour conserver à une nation une prospérité constante dans ces grandes entreprises, cet esprit public, cette préférence donnée à la patrie sur tout autre sentiment, cette liberté, en un mot, dont l'Anglais semble avoir donné seul un exemple soutenu en Europe, et dont le reste du monde paraît condamné à être privé en réalité, ou du moins à ne jouir qu'en théorie.

Ce n'est pas ici non plus que nous devons examiner si le système des conquêtes et d'une souveraineté territoriale dans l'Inde est nécessaire pour y établir un grand commerce, et si, parce qu'une nation rivale a constamment suivi ce système, nous ne devons pas l'imiter, et doubler d'efforts pour obtenir les mêmes avantages qu'elle. Mais ici la même objection se présente. Que peuvent le génie, l'industrie, les ressources individuelles dans une nation, lorsque l'esprit d'intérêt d'une part, et la plus parfaite indifférence de l'autre, arrêtent les entreprises ou n'em-

ploient
souvent
Il faut c
des dest
retienne
et les p
ne la dir
Ce ne
quent ;
pourquoi
la sottise
patriotisme
Mais reve
Oseron
des pygm
doit donn
peut y fair
tant de p
parce qu'
le comme
de sa na
dération,
tion ; et,
penser co
que ne f
res, nous
ministre d
allons en

¹ M. le com
trie française

plioient les moyens de l'état què d'après les plans souvent mal entendus de ceux qui commandent ? Il faut donc que la France , renonçant à ses grandes destinées , se borne au rôle secondaire où la retiennent ses habitudes politiques , les préjugés et les petites factions qui l'agitent plutôt qu'ils ne la dirigent.

Ce ne sont pas les lumières qui nous manquent ; mais pourquoi n'avons-nous de force , pourquoi n'avons-nous de dignité , de haine pour la sottise , d'amour pour ce qui est juste , et de patriotisme que pour en raisonner dans les livres ? Mais revenons à l'Inde.

Oserons-nous , lorsque nous n'y sommes que des pygmées , parler encore de la préférence qu'on doit donner à la liberté , dans le commerce qu'on peut y faire , sur le privilège d'une compagnie dont tant de personnes ne vantent les avantages que parce qu'il cadrerait mieux avec leurs vues que le commerce libre , toujours un peu indépendant de sa nature ? Sans nous arrêter à cette considération , nous toucherons cependant cette question ; et , pour qu'on ne nous soupçonne pas de penser comme un particulier , et tout autrement que ne ferait un administrateur sur ces matières , nous emprunterons ici d'un ministre même , ministre d'un despote très-absolu ¹ , ce que nous allons en dire .

¹ M. le comte Chaptal , ancien ministre de l'intérieur. *De l'Industrie française* , tome 1 , page 129.

« Les pays avec lesquels nous commercions, dit-il, au-delà du Cap de Bonne-Espérance, étaient l'Île-de-France et de Bourbon, l'Inde et la Chine. Ce commerce a joui d'une assez grande prospérité pendant un siècle, et avait pour nous l'avantage de fournir un débouché considérable aux produits de nos fabriques, et de former de bons marins.

« Le commerce des Indes orientales a été d'abord exploité par des compagnies privilégiées, et le résultat moyen des ventes annuelles calculé depuis 1725 jusqu'en 1769 a été de 8,276,337 fr. A cette dernière époque ce commerce devint libre; et la valeur moyenne des importations, déduite de sept années consécutives, a été de 20,295,000 fr.

« Malgré cet avantage énorme du commerce libre sur le commerce privilégié, la compagnie fut rétablie en 1785. Le résultat de ses opérations pendant les deux années qui suivirent a été de 41,769,000 francs, tandis que les retours arriérés du commerce libre, joints aux importations opérées par des particuliers qui avaient obtenu la permission d'expédier quelques bâtimens, s'élevèrent, dans le même nombre d'années, à une somme de 63,557,000 francs.

« Le commerce libre avait encore un autre avantage sur le commerce privilégié; les bâtimens des particuliers exportaient un tiers, ou moitié plus, en produits de notre industrie que ceux de la compagnie.

« D
comm
le mêm
nous p
taient
pourvu
ter nos
ne prés
mense
presqu'
les proc
de sorte
dans les
méraire

« A la
orientale
par les m
à fabriq
maient l
ne peut
d'un dél
produits
vigateurs

En pa
nous ven
Nous cro
de leur a
Indes a
sur ce su
bleau sui

« D'après les événemens qui sont survenus , le commerce des Indes orientales ne peut plus être le même pour nous ; la perte de l'Île-de-France nous prive d'une partie des denrées qui complétaient nos retours. Nos places démantelées, dépourvues d'une force suffisante pour faire respecter nos propriétés et mettre à couvert le commerce, ne présentent plus ni sûreté , ni garantie. L'immense population de ces vastes états, soumise presque en entier à l'Angleterre ; ne consomme que les produits qui lui sont fournis par la métropole ; de sorte que nos vaisseaux ne peuvent aborder dans les ports de l'Inde qu'en y apportant du numéraire pour faire des achats.

« A la vérité le besoin du commerce des Indes orientales est beaucoup moins senti depuis que , par les mécaniques perfectionnées, on est arrivé à fabriquer en Europe les toiles de coton qui formaient la presque totalité des retours ; mais rien ne peut compenser la perte que nous avons faite d'un débouché d'environ 15,000,000 pour nos produits d'industrie, et d'une grande école de navigateurs. »

En parcourant nos établissemens de l'Inde , nous verrons les ressources qui nous y restent. Nous croyons inutile de nous appesantir sur l'état de leur ancien commerce ; l'historien des deux Indes a donné d'amples et utiles renseignemens sur ce sujet. Nous transcrivons seulement le tableau suivant , qui remplira deux objets : 1° celui

de faire connaître l'état de notre commerce de l'Inde sous le régime de la compagnie et de la liberté; 2° ce qui formait le fonds de ce commerce.

Il a été importé par le commerce libre, en 1776, de l'Île-de-France et de Bourbon, en café, pour..... 3,248,000 fr.

Des états de l'Inde, en épices, en poivre et cannelle..... 2,449,000

Mousselines..... 12,000,000

Toiles des Indes en bafetas, garas, guinées blanches et bleues, nankins, etc..... 10,183,000

De la Chine, en porcelaine, pour..... 200,000

Soie..... 1,382,000

Thé..... 9,876,000

Objets réunis, comme cauris, étoffes de soie, rotins, salpêtre..... 3,380,000

TOTAL pour l'année 1776. 36,241,000 fr.

Il a été importé sous le régime du privilège, en 1787, de l'Île-de-France et de Bourbon, en épicerie, en poivre et cannelle,

par la compagnie, pour. » »

par les particuliers¹. » »

¹ On sait que la compagnie accordait à des particuliers, sous certaines redevances et conditions, de faire le commerce de l'Inde en concurrence avec elle.

Café,

Coton

Des

Épicerie

Mouch

Mousse

Toiles

guin

p

p

De

p

p

Porcela

p

Soie, p

p

Thé, p

p

Toiles.

p

Café, par la compagnie.	» »
par les particuliers.	2,656,000 fr.
Coton, par la compagnie.	» »
par les particuliers.	147,000
Des états de l'Inde, en café,	
par la compagnie, pour. . .	187,000
par les particuliers.	29,000
Épiceries en poivre et cannelle,	
par la compagnie.	1,757,000
par les particuliers.	772,000
Mouchoirs, par la compagnie. . .	1,339,000
par les particuliers.	3,500,000
Mousselines, par la compagnie. .	4,284,000
par les particuliers.	9,622,000
Toiles des Indes en bafetas, garas,	
guinées blanches et bleues,	
par la compagnie.	6,399,000
par les particuliers.	21,488,000
De la Chine, en épiceries,	
par la compagnie, pour. .	161,000
par les particuliers.	50,000
Porcelaine, par la compagnie. . .	41,000
par les particuliers.	36,000
Soie, par la compagnie.	275,000
par les particuliers.	» »
Thé, par la compagnie.	741,000
par les particuliers.	20,000
Toiles, nankins, par la compagne. ^{ie}	507,000
par les particuliers.	134,000

Objets divers réunis, comme cauris, salpêtre, étoffes diverses, rotin, toutenague, par la comp ^{le} .	595,000 fr.
par les particuliers.	1,620,000

Ainsi, sous le régime de la compagnie, la valeur des importations faites par elle s'est élevée, en 1787, à 16,285,000 francs ; et par les particuliers, à 40,074,000 francs.

En 1776, époque du commerce libre, le montant des cargaisons avait été de 36,000,000 fr. ; c'est plus que le double de ce qu'elles ont été sous le privilège en 1787 : d'un autre côté, le commerce par particuliers, avec la permission de la compagnie, a été également de plus de 40,000,000, pendant que celui de la compagnie n'a été que de 16,000,000

Point de doute donc que la masse du commerce national sous le régime de la liberté doit être plus considérable que sous celui d'une compagnie, et que ceux qui, par amour des privilèges, par intérêt ou par entêtement, soutiennent qu'une compagnie pourrait seule relever notre commerce de l'Inde se trompent, ou cherchent à tromper ; l'infériorité de notre commerce dans ces régions doit naturellement résulter de la grande supériorité de celui des Anglais, des soins qu'ils y donnent, et du triste état de nos établissemens.

La prévoyance anglaise a eu soin de nous mettre dans l'impuissance de les étendre ou de les amé-

liorer : on songé à s pour cim détruisan la nôtre. mai 1814 d'un régu nouvel or tannique majesté t merce et priétés, d tannique facilités, sent, ou s vorisées. I n'ayant ri paix entre gleterre, e elle à écar peuples ce intelligenc ouvrage d qui doiven dans les l sur le con ces établis cessaires p Il est ais tion l'Angl

liorer : on ne peut blâmer ce gouvernement d'avoir songé à ses intérêts et de profiter de notre incurie pour cimenter sa domination dans l'Inde en y détruisant jusqu'aux plus simples élémens de la nôtre. L'article 12 du traité de Paris , du 30 mai 1814 , où les Français n'ont vu que la fin d'un règne qui leur déplaisait , et l'espoir d'un nouvel ordre de choses , porte : « Sa majesté britannique s'engage à faire jouir les sujets de sa majesté très-chrétienne , relativement au commerce et à la sûreté de leurs personnes et propriétés , dans les limites de la souveraineté britannique sur le continent des Indes , des mêmes facilités , privilèges et protection qui sont à présent , ou seront accordés aux nations les plus favorisées. De son côté , sa majesté très-chrétienne , n'ayant rien plus à cœur que la prospérité de la paix entre les deux couronnes de France et d'Angleterre , et voulant contribuer autant qu'il est en elle à écarter dès à présent des rapports des deux peuples ce qui pourrait un jour altérer la bonne intelligence mutuelle , s'engage à ne faire aucun ouvrage de fortification dans les établissemens qui doivent lui être restitués , et qui sont situés dans les limites de la souveraineté britannique sur le continent des Indes , et à ne mettre dans ces établissemens que le nombre de troupes nécessaires pour le maintien de la police. »

Il est aisé de voir qu'avec une pareille disposition l'Anglais peut s'emparer demain de tous nos

établissmens où nous ne pouvons faire aucun ouvrage de fortification , et où nous ne pouvons avoir de troupes que pour la police. Toute réflexion serait ici superflue , et nous nous en abstiendrons. Que dire d'ailleurs à une nation qui se laisse ainsi dépouiller sans demander compte aux diplomates qui ont signé cet article des motifs d'une pareille concession ?

Reprenons l'examen de nos établissemens dans l'Inde ; les uns sont dans les îles , les autres sur le continent.

Parmi les premiers se présente l'île Bourbon , la seule qui nous reste des deux qui , réunies sous notre domination , nous assuraient une part considérable dans le commerce de l'Inde , dont l'Anglais est seul maître aujourd'hui par la cession de l'Île-de-France , ou île Maurice.

L'île Bourbon , appelée d'abord *Mascarenhas* , est à trente-cinq lieues de distance de l'Île-de-France ; c'est une colonie qui produit d'excellent café.

Cette île a six lieues de circonférence , et une population qui , en 1817 , était de soixante-huit mille huit cent quatre-vingt-onze habitans , dont quarante-neuf mille cinq cent cinquante noirs esclaves , quatre mille trois cent quarante-deux nègres libres , et quatorze mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf blancs.

Les productions qu'on en tire , tant pour l'Europe que pour les possessions nationales ou étrangères

de l'Inde c
gris , du c
fruits , des
café excell
puis quelq
vers leque

Les habi
cre des m
vaux et di
res : déjà
1817 , ont
de sucre.

L'on en
des eaux-d
des objets
plus bas le
du riz , du
thé , et d'a

L'île Bo
sion avec
que l'assen
voir les co
exécutif po
liberté des

Elle ton
juillet 180

L'on sai
beaucoup
dant de l'I
jourd'hui

de l'Inde et de l'Afrique, sont surtout de l'ambre gris, du corail, du benjoin, du froment, des fruits, des légumes, du riz, du poivre blanc, du café excellent, mais qui diminue en quantité depuis quelques années; des épices, et du sucre, vers lequel l'industrie se dirige de préférence.

Les habitans emploient pour la fabrique du sucre des moulins à vapeur qui accélèrent les travaux et diminuent le nombre des bras nécessaires: déjà ces sucreries, au nombre de vingt en 1817, ont donné au-delà de deux millions pesant de sucre.

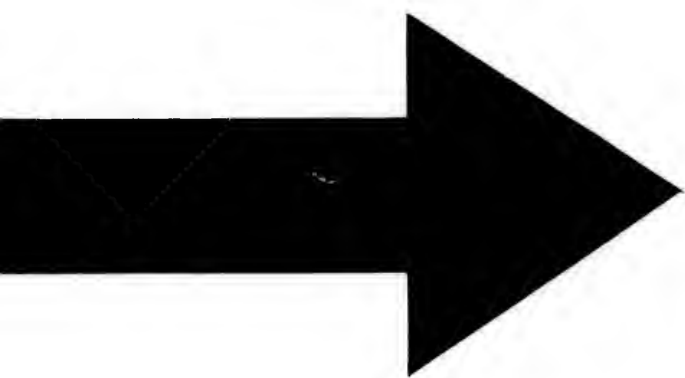
L'on envoie à l'île Bourbon des vins, de la soie, des eaux-de-vie, des raisins secs, des salaisons et des objets manufacturés, dont nous donnerons plus bas le détail: on y reçoit de l'Inde, du savon, du riz, du sel, des nankins, de la porcelaine, du thé, et d'autres marchandises moins importantes.

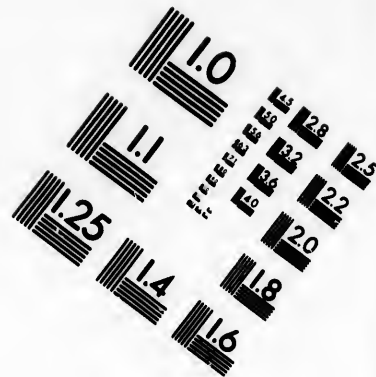
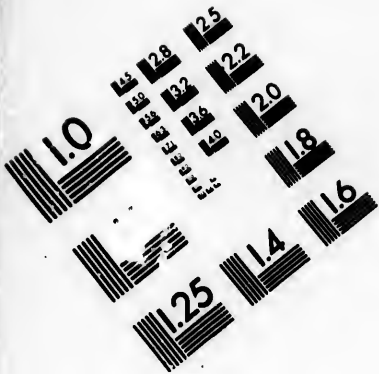
L'île Bourbon avait en quelque sorte fait scission avec la métropole depuis l'époque de 1795, que l'assemblée de la colonie ne voulut pas recevoir les commissaires envoyés par le directoire exécutif pour mettre à exécution le décret sur la liberté des noirs.

Elle tomba au pouvoir des Anglais au mois de juillet 1809, et nous a été rendue en 1814.

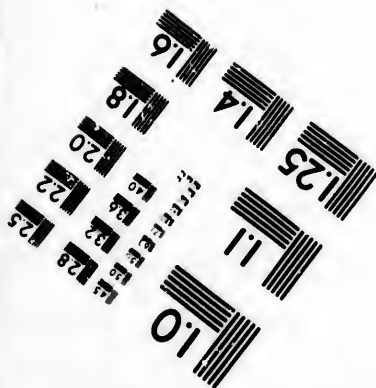
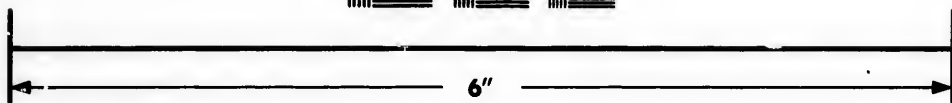
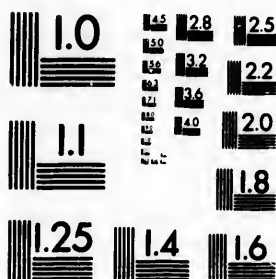
L'on sait que les arbres à épices introduits avec beaucoup de peine par le célèbre Poivre, intendant de l'Île-de-France et de Bourbon, font aujourd'hui une des richesses de cette colonie: on







**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

1.8
2.0
2.2
2.5
2.8
3.2
3.6
4.0

1.0
1.1
1.2
1.5
1.8
2.0

admire les magnifiques plantations de girofliers, formées surtout dans la partie du sud ; mais le furieux ouragan de 1806 a porté un coup funeste à cette branche importante de la culture coloniale. Beaucoup d'habitans ont été découragés en voyant disparaître en si peu de momens le fruit des soins de tant d'années, en voyant brisés et renversés ces superbes arbres qui annonçaient la plus riche récolte. Le peu de canneliers qui existent dans l'île, les muscadiers, les cacaotiers, le ravende-saras¹ que l'on y cultive, souffrirent également, et depuis cette époque n'ont donné que de faibles produits.

Les vues des colons se tournèrent dès-lors vers la culture de la canne à sucre qui craint moins ces ouragans si communs entre les tropiques, et qui donne l'espoir de jouir promptement.

Comme aux Antilles, on a introduit à l'île Bourbon les moulins à vapeur pour la fabrication du sucre, ainsi que nous l'avons fait remarquer plus haut ; ils donnent déjà plus de deux millions pesant de sucre, dont la moitié est exportée : depuis 1817, les établissemens étant augmentés, ainsi que les plantations de la canne à sucre, la quantité de la production et les exportations ont dû suivre la même proportion.

¹ Arbre transplanté de Madagascar ; toutes ses parties, excepté son bois, qui est dur et pesant, sont aromatiques, et servent d'assaisonnement dans les mets. Le nom de *ravende-saras* signifie, dans le langage de Madagascar, feuilles bonnes, odorantes. Les noix, comme celles de nos noyers, donnent une huile par expression.

L'i
ches p
une a
reux ;
est so
pluies
Il n
chure
d'un p
qui en
Saint-l
foraine
mois c
vaise s
La p
tions o
que, m
de son
dent, c
comme
étaient
la com
depuis
par les
du lect

L'île est entrecoupée de ravines , à peu près sèches pendant une partie de l'année, et qui, pendant une autre , sont des torrens rapides et dangereux ; la communication entre les diverses parties est souvent interrompue pendant la saison des pluies.

Il n'est aucune de ces rivières dont l'embouchure présente des facilités pour l'établissement d'un port ; la côte est bordée de rescifs de corail qui en rendent l'abord difficile ; et les rades de Saint-Denis et de Saint-Paul ne sont que des rades foraines où les bâtimens ne peuvent tenir dans les mois d'hivernage , c'est-à-dire pendant la mauvaise saison sur mer.

La position de l'île Bourbon et ses productions offrent de si grands avantages au commerce , que , malgré ce qu'on vient de dire de la difficulté de son abordage , de nombreux bâtimens s'y rendent , et que son commerce est très-étendu ; ce commerce avait souffert pendant que les Anglais étaient maîtres de l'île , à cause du privilège de la compagnie des Indes qui le paralysait ; mais , depuis 1814 , il a repris de l'activité : on en jugera par les tableaux que nous mettons sous les yeux du lecteur.

IMPORTATIONS dans l'île Bourbon, en 1815, 1816 et 1817

		Du 6 avril 1815 au 31 décembre.	1816.	1817.
Vin en barriques.....	Bariq.	700.	2,058.	1,140.
Vin en caisse.....	Caisses.	2,128.	2,637.	412.
Vinaigre, bière, cidre.	Bariq.	19.	203.	74.
Eau-de-vie, rum, li- queurs et autres spi- ritueux.....	Weltes.	5,085.	1,600.	630.
Bœuf et lard salés, pois- son salé.....	Kilogr.	74,000.	81,400.	15,000.
Huile à manger, à brû- ler, à peinture.....	Weltes	6,180.	6,000.	6,200.
Savons de l'Inde et de France.....	Kilogr.	30,200.	28,000.	50,000.
Suif et chandelle.....	Idem.	100.	1,950.	2,600.
Riz de Madagascar et de l'Inde, légumes secs.	Idem.	900,000.	500,265.	600,000.
Farine et biscuit de mer.....	Idem.	2,000.	"	500.
Fromage.....	Idem.	900.	6,328.	6,000.
Beurre, graisse et sain- doux.....	Idem.	800.	7,757.	1,500.
Cordages d'Europe et de l'Inde, fil à voile.	Idem.	26,500.	13,100.	5,000.
Toile à voile d'Europe et de l'Inde.....	Mètres.	3,900.	800.	2,000.
Goudron, brai sec et gras, résineux.....	Kilogr.	15,200.	24,300.	16,000.
Fer en barres, clous, plomb, acier, cuivre.	Idem.	93,220.	89 500.	65,000.
Quincaillerie, ouvrages en fer et autres mé- taux.....	Colis.	50.	100.	120.
Mercerie, draperie, soierie.....	Caisses.	140.	113.	300.
Toileries de l'Inde et de l'Europe.....	Pièces.	41,182.	70,000.	80,000.
Sucre-candi de Batavia, de l'Inde, de Mau- rice.....	Kilogr.	104,000.	2,500.	2,500.
Tortues de terre et de mer.....	Nomb.	2,500.	3,000.	2,000.
Sel gris et blanc.....	Kilogr.	114,000.	137,275.	110,000.
Bœufs, génisses, cabris.	Nomb.	150.	120.	200.

Mines à sucre
diverie, mo-
peur.....
Objets divers
ric, d'orfèvre
logerie, hi
bonneterie
menterie, f
ric, chaud
chapellerie
nerie, cuirs
porcelaine,
poterie, gan
fumerie, ru
modes, fleu
cielles, ins
de marine,
rie, papeter
rie, objets de
verroterie, v
cristaux, ch
ment, pierr
guiser, etc.

VAL
ce

Cacao.....
Café.....
Girofle.....
Grilles de Gir

		Du 6 avril 1815 au 31 décembre.	1816.	1817.
1817.				
1,140. 412. 74. 630. 15,000. 6,200. 50,000. 2,600. 600,000. 500. 6,000. 1,500. 5,000. 2,000. 16,000. 65,000.	Mines à sucrerie, à guil- diverie, moulins à va- peur..... Kilogr. Objets divers d'argente- rie, d'orfèvrerie, hor- logerie, bijouterie, bonneterie, passe- menterie, ferblante- rie, chaudronnerie, chapellerie, cordon- nerie, cuirs et peaux, porcelaine, faïence, poterie, ganterie, par- fumerie, rubanerie, modes, fleurs artifi- cielles, instrumens de marine, armure- rie, papeterie, librair- ie, objets de bureau, verroterie, verrerie, cristaux, chaux, ci- ment, pierres à ai- guiser, etc..... Colis.	10,000.	33,000.	100,000.
	VALBUR estimative de ces objets.....	2,952,280 ^f 68 ^c	2,962,915 ^f 30 ^c	2,260,000 ^f 00 ^c

EXPORTATIONS.

		Du 6 avril 1815 au 31 décembre.	1816.	1817.
120. 300. 80,000. 2,500. 2,000. 110,000. 200.	Cacao..... Kilogr. Café..... Idem. Girofle..... Idem. Grilles de Girofle.... Idem.	18,490. 888,791. 100,189. •	19,000. 3,160,000. 81,647. 10,093.	12,170. 3,530,567. 81,490. 12,506.

		Du 6 avril 1815 au 31 décembre.	1816.	1817.
Muscades.....	Kilogr.	152.	171.	15.
Macis de muscade....	Idem.		304.	5.
Safran.....	Idem.	72.	139.	50.
Sucre.....	Idem.	20,996.	453,460.	564,225.
Tamarin.....	Idem.	"	5,630.	10,200.
Piment.....	Idem.	"	20.	15.
Gingembre.....	Idem.	"	28.	10.
Blé et grains.....	Idem.	163,152.	474,470.	905,900.
Riz créole.....	Idem.	500.	392.	100.
Légumes secs et frais.	Idem.	"	122,376.	50,500.
Ravende-sara.....	Idem.	"	76.	20.
Poivre indigène.....	Idem.	"	25.	36.
Coton.....	Idem.	10,096.	48,140.	22,080.
Indigo.....	Idem.	3,885.	1,113.	238.
Rum, arack et autres li- queurs.....	Wetles.	686.	5,339.	50.
Miel et confitures....	Kilogr.	500.	454.	250.
Chocolat.....	Idem.	20.	360.	3,500.
Huile de girofle.....	Idem.	30.	52.	10.
Beurre de cacao.....	Idem.	10.	16.	6.
Amandes de pêches..	Idem.	500.	450.	200.
Planches et bois de construction.....	Pièces.	1,000.	500.	500.
Achards.....	Barils.	50.	50.	30.
Biscuit de mer et de table.....	Caisses.	30.	36.	56.
VALEUR estimative de ces objets.....		2,192,744^f 00^c	4,641,388^f 44^c	4,000,150^f 00^c

RÉSUMÉ.

En 1815, 48 bâtimens, jaugeant 2,750 tonneaux, ont apporté
des marchandises pour
une valeur de.....

1816, 83	3,715	2,952,280 ^f 00 ^c
1817, 90	2,990	2,962,915. 30
<u>221.</u>	<u>9,433.</u>	<u>2,260,000. 00</u>
		8,175,195. 90

Le tableau de l'

1815, 53 bâtimens

1816, 62

1817, 66

161.

insi, les importat

des exportations.

y a en faveur du

dont une

lioration

guerre, c

des dettes

Si la f

cette situ

situation e

Ils sont b

volontaire

les guerre

voir des A

donnèrent

preuve de

lument ou

comptant

et deux c

milice cor

après qui

hommes d

Le tableau de l'exportation donne les résultats suivans :

1815,	53 bâtimens, jaugeant 1,206 tonneaux, ont exporté des marchandises pour une valeur de.....	2,192,744 ^f 00 ^c
1816,	62 ————— 4,280 —————	4,641,388. 44.
1817,	66 ————— 3,860 —————	4,000,150. 00.
15.	—————	—————
50.	161. —————	7,346. —————
54,225.	—————	10,834,282 ^f 44 ^c
0,200.	ainsi, les importations étant de.....	8,175,195 ^f 98 ^c
15.	les exportations.....	10,834,282. 44.
10.		—————
05,900.	Il y a en faveur du commerce de cette île un excédant de.....	2,659,086 ^f 46 ^c
100.		—————
10,500.		—————
20.		—————
36.		—————
2,980.		—————
238.		—————
50.		—————
250.		—————
3,500.		—————
10.		—————
6.		—————
200.		—————
500.		—————
30.		—————
56.		—————
0,150 ^f 00 ^c		—————
52,280 ^f 00 ^c		—————
62,915. 50		—————
60,000. 00		—————
75,195. 98		—————

dont une partie seulement a pu tourner à l'amélioration du pays, les habitans ayant, pendant la guerre, contracté, tant à Maurice qu'en France, des dettes dont il faut qu'ils se libèrent.

Si la fertilité du sol de Bourbon concourt à cette situation avantageuse du commerce, cette situation est aussi due au caractère de ses habitans. Ils sont braves, laborieux, doux et tranquilles. Les volontaires de Bourbon ont été renommés dans les guerres de l'Inde. Cette colonie tomba au pouvoir des Anglais le 9 juillet 1810, et ses habitans donnèrent dans cette circonstance une nouvelle preuve de leur courage : Saint-Denis, ville absolument ouverte et dominée par les montagnes, ne comptant que quatre-vingts hommes de garnison et deux cent cinquante à trois cents hommes de milice composée de blancs et de noirs, se rendit, après quinze heures de résistance, à deux mille hommes de troupes anglaises et trois mille cypaies.

L'île ayant été rétrocédée à la France par le traité de 1814, la remise en fut effectuée le 2 avril 1815 ¹.

« On avait lieu d'espérer que les arrangements concertés, en 1818, dans l'intérêt respectif des colonies de Bourbon et de Maurice ², assureraient des avantages commerciaux à la première de ces îles, privée des moyens de soutenir une existence isolée, depuis qu'elle est politiquement séparée de la seconde ; mais l'ordre du conseil d'Angleterre, du 28 mai 1819, qui soumet les étrangers à certaines clauses d'une réciprocité imparfaite ³, ne peut plus se concilier ni avec les conventions précédentes, ni avec la législation de nos douanes.

¹ Ces renseignements sont dus à M. Thomas, commissaire de marine à l'île Bourbon.

² Les Anglais ont rendu à l'île-de-France son ancien nom de Maurice.

³ En vertu de cet ordre, les vaisseaux français ne peuvent charger à l'île Maurice, pour la France, des denrées et marchandises qu'en acquittant huit pour cent en sus des droits de sortie que paient les navires anglais sur leurs exportations.

Quant aux importations, à l'exception des articles de fer, d'acier, laine et coton, qui sont prohibés, les navires français venant de France peuvent introduire toute autre marchandise française, sans payer de plus forts droits que ceux qui sont imposés dans l'île sur les vaisseaux anglais venant des ports d'Angleterre. Cette réciprocité devant durer tant qu'en France il n'y aura aucune différence sur les droits de sortie entre les exportations par pavillon français ou anglais, et cette égalité devant être certifiée, le certificat dont chaque navire français doit être porteur doit être ainsi conçu : « Le navire n'a point payé à son départ de France de moindres droits de sortie sur les marchandises de sa cargaison que n'en aurait payé un bâtiment anglais. »

Ces certificats doivent être délivrés par les directeurs des douanes, et légalisés par l'autorité supérieure civile ou de marine.

Les navires faisant le commerce de Bourbon à l'île Maurice sont tenus à la même formalité.

Les relations rompues à tous les traits et de commerce naturel de compte à peu près dépenses

« L'administration l'intérieur que mens. laire de le travaille a l'on espère

Voici ce leurs recu colonies ²

« La flotte apporté e Bourbon, les réparat complètes à terre à S visite scrup rics. On h vait en être

¹ Compte r

² Les Ann 1818.

Les relations des deux établissemens ainsi interrompues , on va se trouver forcé d'ouvrir Bourbon à tous les pavillons , en combinant les tarifs d'entrée et de sortie de manière à réserver au commerce national les avantages sur lesquels il a droit de compter , et à procurer à la colonie un revenu à peu près suffisant pour l'acquittement de ses dépenses publiques.

« L'administration de Bourbon s'attache à faciliter les communications et le transport dans l'intérieur , ainsi que les embarquemens et débarquemens. D'honorables colons ont refusé le salaire de leurs noirs qu'on y avait employés : on travaille aussi à former un port à Saint-Denis , et l'on espère y réussir ¹. »

Voici ce qu'on lit sur cette île dans un des meilleurs recueils que nous ayons sur la marine et les colonies ².

« La flûte de sa majesté *l'Éléphant* , qui avait apporté en 1817 les administrateurs de l'île Bourbon , avait éprouvé de fortes avaries en mer ; les réparations faites à Plymouth n'avaient pas été complètes ; et, quoiqu'elle eut mis son chargement à terre à Saint-Denis (port de l'île Bourbon) , une visite scrupuleuse fit reconnaître de grandes avaries. On hésita long-temps si la réparation pouvait en être faite avec sûreté sur les rades de Bour-

¹ Compte rendu au roi par le ministre de la marine , 1820.

² *Les Annales maritimes et coloniales* , page 931. Décembre 1818.

bon. La prévention céda au raisonnement ; elle doit maintenant céder à l'expérience.

« La rade de Saint-Paul, plus abritée des vents qui règnent presque constamment de juin à décembre, et où la mer est habituellement moins agitée, fut choisie ; *l'Éléphant* s'y rendit le 10 août 1817.

« On fut obligé de l'alléger de douze à quinze pouces, de la démâter de ses mâts de hune et de beaupré, et d'émerger son avant de cinq pieds. Ces travaux, dirigés par M. Vauquelin, capitaine de la compagnie d'ouvriers, furent terminés en quinze jours ; et *l'Éléphant*, retenu par d'autres causes, entreprit son retour en Europe le 7 novembre. Il l'a effectué en soixante-dix-neuf jours : ainsi il n'avait rien perdu de ses qualités. Sa traversée pour venir avait été de quatre-vingt-quatre jours sous voile depuis son départ de Plimouth.

« Il est donc maintenant certain que des réparations pour lesquelles on regardait jusqu'ici comme indispensable de se rendre à l'île Maurice peuvent être effectuées avec toute sûreté pendant une partie de l'année sur la rade de Saint-Paul ; et dans un moment où l'île Bourbon offre tant de ressource au commerce français, il est avantageux de se prémunir contre des impressions anciennes, et qu'on pourrait perpétuer. Sans doute les rades de l'île Bourbon sont des rades foraines ; elles sont sujettes en certaines saisons à des brises fortes, mais régulières : à la vérité des coups de vent qui désolent toute la zone torride

s'y font s
rades des
ces incon
trées en g
avec moie
Maurice, p
qui y étai
ont été ex
au raisonn
de Saint-D
de Saint-H
sente les r

Avant d
nous parl
avec raison
et comme
considérab

De nom
occupé de
qu'on peut

On sait
que par le
cent quar
soixante-s
mation à
terre la su
néral fertil
sée par be
tout par un
portent la

s'y font sentir ; mais fréquente-t-on moins les rades des Antilles , qui ne sont pas exemptes de ces inconvéniens ? les ports mêmes dans ces contrées en garantissent-ils entièrement ? Et ira-t-on avec moins de sécurité au Port-Louis de l'île Maurice, parce que, sur soixante-douze bâtimens qui y étaient au 1^{er} mars 1818 , plus de cinquante ont été entièrement perdus ? Il faut donc céder au raisonnement et à l'expérience : aussi la rade de Saint-Denis se couvre-t-elle de bâtimens ; celle de Saint-Paul est également fréquentée , et présente les mêmes avantages au commerce » .

Avant de passer à nos établissemens dans l'Inde , nous parlerons de Madagascar , qu'on regarde avec raison comme une ressource pour la France , et comme propre à y former une colonisation considérable.

De nombreux projets , quelques tentatives ont occupé depuis long-temps les esprits sur l'utilité qu'on peut retirer de cette grande île.

On sait qu'elle n'est séparée de la côte d'Afrique que par le canal de Mosambique , qu'elle a trois cent quarante lieues de long sur une largeur de soixante-six à cent lieues. On estime par approximation à deux cents millions d'arpens de bonne terre la superficie de l'île , dont le sol est en général fertile et les productions variées ; elle est arrosée par beaucoup de fleuves et de rivières , et surtout par un grand nombre de petits ruisseaux qui portent la fertilité dans les campagnes. Ces ruis-

seaux prennent leur source dans les montagnes qui séparent la partie de l'ouest de celle de l'est.

Les vastes savanes qui entrecoupent les vallées sont couvertes de bestiaux, surtout de bœufs et de bêtes à laine. On découvre presque partout une culture assez florissante de riz, de patate et d'autres productions alimentaires dont la nature fait presque tous les frais. Les forêts recèlent une grande variété de très-beaux arbres, des palmiers de toutes espèces, des bois de teinture, de mâture et de construction, des aloès, des bambous d'une énorme grosseur, des citronniers. On y recueille encore des résines utiles et des gommes, surtout celle qu'on nomme *gomme élastique*. Le lin, un chanvre plus fort que celui d'Europe, la canne à sucre, la cire, différentes sortes de miel, le poivre blanc, le succin, l'ambre gris, le coton, sont les productions que Madagascar offre au commerce.

Cette belle contrée, dont on ne connaît bien encore que les parties voisines des côtes, est divisée en douze provinces, peuplées d'hommes peu disposés à se laisser conduire, et dans un état presque voisin de l'état sauvage. Avec des soins on pourrait cependant parvenir à y introduire quelque civilisation et une police douce qui, sans les rendre esclaves, leur fit goûter nos arts et nos besoins.

Vers le milieu du dix-septième siècle les Français s'établirent dans la partie sud-est, et y bâti-

rent le Fort de la Reine
les insulaires
par les hautes terres
1663, et en 1664
bonne des
neur. Un
en 1775,
établissemen
font les av

La pert
blissemen
Madagascar
et comme
vous perm
des projet
nous fero
nérales.

Ce fut
M. Charpe

' Voici com
• Il s'était
forces, il régn
des troupes à
impériale bar
fut tuée du p
avait entraîné
d'un pareil m

• M. Charp
ciétés savante
un homme p
considération
ouvrages son
homme de b

rent le Fort-Dauphin. On se conduisit mal avec les insulaires, et l'établissement fut brûlé en 1655 par les habitans de l'île; mais on le rétablit en 1663, et M. de Flacourt, à qui nous devons une bonne description de l'île, en fut nommé gouverneur. Un aventurier nommé Beniowsky, chargé en 1775, par le gouvernement, de diriger nos établissemens à Madagascar, gâta tout, comme font les aventuriers ¹.

La perte de Saint-Domingue et l'état de nos établissemens dans l'Inde ont fait jeter les yeux sur Madagascar pour y former une colonie agricole et commerçante. La nature de notre ouvrage ne nous permet pas d'entrer dans le détail des plans, des projets et des tentatives faits à cet égard; nous ferons seulement quelques remarques générales.

Ce fut principalement sur les mémoires de M. Charpentier-Cossigny ², qu'en 1768, et ensuite

¹ Voici comme M. Charpentier Cossigny parle de cet aventurier.

« Il s'était arrogé dans l'île le titre d'empereur. Abusant de ses forces, il régnaît sur les insulaires en despote et en tyran. On envoya des troupes à Madagascar pour arrêter Beniowski. On trouva sa majesté impériale barricadée sur une hauteur; elle voulut faire résistance, et fut tuée du premier coup. Tous ceux qui l'accompagnaient, et qu'il avait entraînés dans sa défense, se rendirent, heureux d'être délivrés d'un pareil maître. »

² M. Charpentier Cossigny, ingénieur et membre de plusieurs sociétés savantes, mort il y a quelques années, était, comme M. Poivre, un homme plein de zèle pour son pays, par conséquent sans aucune considération chez nous: il est mort dans l'indigence et l'oubli. Ses ouvrages sont pleins d'instruction et de vues utiles. Il a vécu en homme de bien, et a fini de même. Il portait trop loin peut-être

en 1774, le gouvernement français reprit le projet de former des établissemens à Madagascar; mais le choix qu'on fit de la baie d'Antongil, et celui d'un homme comme Beniowsky pour commandant, firent échouer le projet. Ce ne fut pas l'Angleterre, comme on l'a dit, qui s'en mêla; il a suffi de notre légèreté, de notre manque d'esprit public, et du déplorable état de notre ministère à cette époque, pour avoir produit cet effet¹.

Ce n'est plus parce qu'on trouve à Madagascar des esclaves à bas prix qu'on doit rechercher à y former des établissemens, c'est parce que cette île offre une population naturelle qu'on peut estimer de trois à quatre millions; c'est parce qu'avec quelque soin on habituerait ces hommes à consommer des denrées d'Europe, et à former des relations avec les colonies françaises de l'île; « Une connaissance plus particulière et plus intime des mœurs de ces insulaires, dit M. Charpentier-Cossigny, qui les avait vus et pratiqués, nous a convaincu de leur docilité, de leur douceur et de leur aptitude à se former aux arts. Ils sont braves, intelligens: nous avons vu des matelots, des fantassins, des artilleurs, des ouvriers dans tous les genres pris parmi eux. Ils sont susceptibles d'exceller dans tous les ouvrages qui exigent de l'adresse:

l'ardeur des bonnes intentions, et sa philanthropie avait quelque chose de cette sollicitude exagérée qui la rend souvent oiseuse et impotente.

¹ Voyez *Moyens d'améliorer les colonies*, par M. Charpentier Cossigny, tome 3, page 212.

on pourra
vaisseau
genres de
propres à
agricole

Nous p
sur cette
cet établ
1^o des co
n'ayant
ment pou
on accor
des seco
temps da
de l'espr
ter le bie
crire che
que le co
fonctions
condamn
gieux ceu
à craindr
de notre
Bay fleur
sagesse, l

Les da
craindre
Madagas

¹ Du syst
et du comm

on pourrait donc les employer à la construction des vaisseaux , à la navigation , à la guerre , à tous les genres de travaux. De pareils hommes seraient propres à faciliter l'établissement d'une colonie agricole et commerçante.

Nous pensons avec l'auteur d'un très-bon écrit sur cette matière ¹, que les colons qui formeraient cet établissement pourraient être de trois sortes : 1^o des *colons à moyens*, possédant des capitaux , et n'ayant besoin que de la protection du gouvernement pour s'établir ; 2^o des *colons sans moyens*, à qui on accorderait le passage *gratis*, la nourriture et des secours à leur arrivée, et pendant un certain temps dans la colonie ; 3^o des *déportés* : c'est ici que de l'esprit de justice, de bonté, de sagesse doit résulter le bien ; conditions presque impossibles à prescrire chez une nation comme la nôtre, où l'on dirait que le coupable ne paraît jamais assez puni, où les fonctions administratives et de surveillance sur les condamnés rendent durs, implacables et irréligieux ceux qui en sont chargés. L'Anglais n'a point à craindre dans le régime de la déportation ces vices de notre civilisation ; aussi verrons-nous Botany-Bay fleurir comme une riche colonie dirigée par la sagesse, la philanthropie et la charité chrétienne.

Les dangers que nous signalons sont plus à craindre dans la création d'un établissement à Madagascar que dans tout autre. On a dit, par

¹ *Du système colonial de la France sous le rapport de la politique et du commerce*, par M. le comte de Hogendorp. 1817.

exemple, que les dépenses seraient excessives; que les naturels opposeraient une vive résistance; que les colons turbulens et indisciplinés ne voudraient pas se soumettre aux réglemens de la colonie; que les Anglais y mettraient obstacle; qu'enfin la colonie, parvenue à une certaine prospérité, chercherait à se séparer de la métropole.

Toutes ces craintes sont éloignées, mal fondées, ou dictées par la paresse et l'indifférence: nous croyons donc qu'on peut former à Madagascar un bel établissement colonial; mais ce n'est pas ici le moment de développer nos idées à cet égard; elles pourraient d'ailleurs ne pas cadrer avec le système adopté par beaucoup de personnes dans les mêmes vues.

On voit par le compte déjà cité que le ministre de la marine a rendu au roi que cet objet l'a particulièrement occupé.

« La rétrocession à la France de ses anciens établissemens de Madagascar nous rend plusieurs points de relâche et de ravitaillement; et Bourbon, souvent désolé par des ouragans, y trouve des ressources pour ses approvisionnemens en riz et en bestiaux.

« Nous occupons sur la côte orientale de Madagascar l'île Sainte-Marie et le beau port de Teintingue. Pour la sûreté de nos bâtimens, il est indispensable de conserver sur ces deux points des postes militaires; et il convient aussi d'en entretenir à Foule-Pointe et à Fénérief. Les frais de pro-

tection
l'éducati
arrivés à
tinés au

« Qua
dinaire,
Marie, e
blisseme
tous les
fertilité
la sûreté
vorable
tages na
et qui, c
viendrait
fique, à
ration de
éclairée
lerait su
chesses

La col
tention s
établisse
gouverne
nistrateur
de Saint
sur la co

1 Peuples
2 Compt
Portal. Bud

tection et d'administration , ainsi que ceux de l'éducation de deux jeunes Malgaches ¹ récemment arrivés à Paris , emploient les 80,000 francs destinés au service de Madagascar.

« Quant au 420,000 fr. pour le service extraordinaire , ils sont destinés à créer d'abord à Sainte-Marie , et ultérieurement à Madagascar , des établissemens de culture libres , et d'y introduire tous les élémens possibles de la civilisation. La fertilité des terres , l'importance des productions , la sûreté des ports et des rades , une situation favorable au commerce de l'Asie , tels sont les avantages naturels que ces possessions nous offrent , et qui , développés par de sages dispositions , deviendraient le prix d'une conquête toute pacifique , à laquelle les naturels devraient l'amélioration de leur sort , en même temps que la France , éclairée par ses précédentes tentatives , recueillerait sur ce point de nouveaux germes de richesses ². »

La colonisation de Madagascar a donc attiré l'attention spéciale du gouvernement ; et comme cet établissement est dans le ressort du commandant , gouverneur-général de l'île Bourbon , cet administrateur a rendu en forme d'instruction , daté de Saint-Gilles , île Bourbon , 6 octobre 1819 , sur la conduite que les Français doivent tenir à

¹ Peuples de l'île.

² Compte rendu au roi par le ministre de la marine , M. le baron Portal. Budget de 1820.

Madagascar un règlement dont nous devons la connaissance à nos lecteurs ¹.

1. « Les agens du gouvernement français à Madagascar auront, à raison de ce titre, les mêmes pouvoirs et les mêmes attributions que les consuls français dans les pays étrangers, sauf les exceptions que les peuples de cette île, la localité, la nature du commerce, ou toutes autres considérations pourront déterminer.

2. « Tout Français qui se déterminera à aller se fixer à Madagascar, ou bien à y demeurer quelque temps, devra être pourvu d'une autorisation spéciale donnée par nous.

3. « Tout capitaine ou commandant d'un navire français qui prendra mouillage dans une des rades de Madagascar sera tenu, dès son arrivée, de faire à l'agent du gouvernement français les mêmes déclarations que doivent les capitaines des navires qui fréquentent les rades de Bourbon.

Pendant le séjour des navires les rôles d'équipage seront déposés au bureau de l'agent du gouvernement français, qui les visera à l'époque du départ; il délivrera et signera les listes des passagers.

4. « Tout Français qui aura pris passage sur un

¹ Ce règlement, quoique émané du gouverneur d'une colonie, est remarquable, dit M. Isambert, un de nos plus savans jurisconsultes et publicistes. C'est ainsi qu'a commencé la législation de Cayenne (Ordonnances; mars 1656, avril 1657. — Du Sénégal, décembre 1674, mars 1696, janvier 1716). Qui peut prévoir les destinées de Madagascar?

navire fr
dagascar
livrer à a
quelque
ainsi que
justifier p
de l'auto

Il devr
de la rési
sans quon
tection n
mais il se
et renvoy

qui fera v
5. « Ap
il devra a
Français
ritoire de
devra ma
nom fran
ses nom,
que le co
qu'il exer

¹ Nous pen
refuser protec
nous regardo
individu, et d
vention posit

En général
administratifs
bienfaits de la

navire français ou étranger pour se rendre à Madagascar sera tenu à son arrivée, et avant de se livrer à aucune affaire de commerce, ou d'exercer quelque métier ou industrie que ce puisse être, ainsi que de voyager dans l'intérieur de l'île, de justifier préalablement à l'agent du gouvernement de l'autorisation prescrite par l'article 2.

Il devra en outre faire la déclaration des motifs de la résidence, ou du voyage qu'il voudra faire, sans quoi non-seulement il sera privé de la protection nécessaire pour demeurer ou voyager¹; mais il se trouvera encore dans le cas d'être arrêté et renvoyé de Madagascar sur le premier navire qui fera voile pour Bourbon.

5. « Après l'installation d'un agent commercial, il devra appeler au lieu de sa résidence tous les Français qu'il saura habiter dans l'étendue du territoire de Madagascar où il aura ses relations; il devra maintenir l'ordre et la considération du nom français; chacun sera tenu de lui déclarer ses nom, prénom, âge, lieu de naissance, ainsi que le commerce, la profession ou l'industrie qu'il exerce, depuis quelle époque il vit à Mada-

¹ Nous pensons, comme M. Isambert, que le gouvernement peut refuser protection à l'individu qui se soustrait à sa surveillance; mais nous regardons avec lui comme illégal l'acte de faire arrêter cet individu, et de le renvoyer de l'île, s'il n'y a pas contre lui de prévention positive.

En général, en France, on passe trop légèrement sur les actes administratifs qui, en paralysant les droits individuels, paralysent les bienfaits de la législation et du gouvernement.

gascar : d'après cette déclaration, l'agent commercial donnera les autorisations nécessaires pour continuer la résidence, ou la refusera s'il y a lieu, de quoi il nous rendra compte par la plus prochaine occasion ¹.

6. « Il est autorisé à faire auprès du chef de sa résidence tout ce qui pourra convenir pour faire arrêter, et remettre à sa disposition tout individu qui aura refusé de se présenter ou de passer la déclaration exigée par l'article précédent, ainsi que ceux qui s'introduiront clandestinement dans l'île, ou désertent les vaisseaux de sa majesté ou du commerce; enfin ceux qui contreviendront aux ordres et réglemens qui sont établis.

7. Les commandans des vaisseaux du roi ou du commerce seront tenus, sous leur responsabilité personnelle, de recevoir à leur bord, ou de se charger comme passagers de Madagascar à Bourbon, de toutes personnes qui seront requises par l'agent français.

8. « L'agent français arrêtera et règlera avec le chef auprès de qui il résidera les poids et mesures, ainsi que les quantités et qualités selon lesquelles les naturels et les traitans donneront et recevront réciproquement en échange les objets et mar-

¹ Il suffit de lire cet article pour voir que tout le bien qu'on se propose dans ce règlement serait détruit par lui. Il en est de même d'une partie du suivant, qui va au-delà du droit de police française, lequel, dans les pays étrangers, se borne à refuser protection à celui qui, n'étant pas au service de l'état, ne se fait pas connaître.

chandise

9. « Il sera fou-
melle
pour me
gés et e
posés à
pour y
et d'autr

10. « L
tant de se
ter, de n
légalisées
cédent :
verses ch
prix plus
dans les c
vernemen
vernemen
mercero
pour qu'i
ment ¹.

11. « L
naturels
donner et
lides, soit
ces march
l'agent du

¹ Ceci enco
quoi ne pas lai

chandises de traite et de productions du pays.

9. « D'après la convention qui sera arrêtée, il sera fourni aux traitans, et à leurs frais, des gamelles pour le mesurage du riz, et des brasses pour mesurer les toiles : ces ustensiles seront jaugés et estampillés, et les étalons resteront déposés à la résidence de l'agent du gouvernement pour y recourir en cas de contestation de part et d'autre.

10. « Il est expressément défendu à tout traitant de se servir, soit pour vendre, soit pour acheter, de mesures autres que celles qui auront été légalisées, ainsi qu'il est prescrit dans l'article précédent : de même, il ne pourra être mis aux diverses choses données ou reçues en échange un prix plus haut que celui qui aura été déterminé dans les conventions arrêtées entre l'agent du gouvernement et le chef du pays. L'agent du gouvernement fera connaître aux Français qui commerceront dans sa résidence ces conventions, pour qu'ils aient à s'y conformer scrupuleusement¹.

11. « Les conventions entre les Français et les naturels du pays, dont une des closes sera de donner et de recevoir des avances, ne seront valides, soit d'une part, soit de l'autre, qu'autant que ces marchés auront été conclus en présence de l'agent du gouvernement et du chef du pays, les-

¹ Ceci encore est-il bien propre à encourager la colonisation ? Pourquoi ne pas laisser la liberté aux échanges ?

quels garantiront alors respectivement l'exécution des obligations réciproques de ceux qui auraient contracté.

12. « Les discussions, de quelque nature qu'elles puissent être, qui pourront naître entre un Français et un naturel du pays, seront réglées par l'agent du gouvernement et le chef du pays : chacun fera exécuter respectivement les décisions données. L'agent du gouvernement emploiera à l'égard du Français tous les moyens de contrainte convenables qu'il aura à sa disposition.

13. « Sous les peines les plus sévères, toutes voies de fait de la part d'un Français sur un naturel du pays sont défendues ; quand il aura des motifs de se plaindre, il s'adressera à l'agent du gouvernement, qui réclamera de suite la justice due et la punition de l'offense.

14. « Il est expressément défendu à tout Français habitant Madagascar de prendre part directement, ou sous quelque prétexte que ce soit, dans les différends que pourraient avoir entre eux les princes ou chefs du pays.

15. « L'agent du gouvernement français veillera scrupuleusement dans l'étendue de son département à ce que les Français qui y résident vivent entre eux dans la plus parfaite harmonie, et qu'en toute chose leur conduite franche et loyale commande l'admiration et le respect pour le nom français.

16. « Tout contrevenant aux dispositions du

présent :
champ de
ou d'exer
sera en c
Madagasc
près les n
du gouver
en raison
commises

Madaga

possession
sont nos p

Pondich

appelle q

dans l'Inc

pérer que

commises

rétablisse

partie du m

arriva pas

tile. de con

Les artic

1783) rela

portent :

ART. 13

établisse

¹ Nous emp
France dans l
avons déjà en c
dans les matiè

présent sera , non-seulement empêché sur-le-champ de continuer les opérations de commerce , ou d'exercer son industrie ou profession , mais il sera en outre déchu de la faculté de résider à Madagascar ; il sera renvoyé à Bourbon , où , d'après les motifs de son renvoi exposé par l'agent du gouvernement , il sera poursuivi , s'il y a lieu , en raison de ses torts et des infractions qu'il aura commises. »

Madagascar peut donc être un jour une riche possession pour nous. Voyons maintenant ce que sont nos possessions de l'Inde.

Pondichéry doit nous occuper d'abord. On se rappelle que les succès des Bussy et des Suffren dans l'Inde en 1782 et 1783¹ avaient fait espérer que le ministère d'alors effacerait les fautes commises à l'époque du traité de 1763 , et que le rétablissement du commerce français dans cette partie du monde en serait le résultat ; mais il n'en arriva pas ainsi. Voici des faits qu'il n'est pas inutile de connaître.

Les articles du traité de Versailles (3 septembre 1763) relatifs à l'Inde , sont les 13 , 14 et 15 ; ils portent :

ART. 13. Restitution à la France de tous les établissemens qui lui appartenaient au commen-

¹ Nous empruntons de l'écrit de M. Labarthe, sur les *intérêts de la France dans l'Inde*, une partie des détails que l'on va lire. Nous avons déjà eu occasion de louer le savoir et le mérite de cet écrivain dans les matières d'administration et des colonies.

cement de la guerre, sur la côte d'Oriza et dans le Bengale.

Liberté d'entourer Chandernagor d'un fossé pour l'écoulement des eaux¹.

Assurance d'un commerce libre dans cette partie de l'Inde connue sous le nom des *Côtes d'Oriza, de Coromandel et de Malabar*, tel que le faisait la compagnie française, soit que ce commerce se fit par une compagnie ou par les particuliers français.

ART. 14. Pondichéry et Karikal rendus, le roi d'Angleterre procurera, pour servir d'arrondissement au premier, les deux districts de Valanour et de Bahour, et les quatre magasins qui avoisinent le second.

ART. 15. Restitution de Mahé aux Français, et de leurs comptoirs à Surate. Le commerce qu'ils feront dans cette partie sera, d'après les articles de liberté, de sûreté et d'indépendance, énoncés dans l'article 13 ci-dessus.

Le traité ayant été adressé à M. de Bussy, qui commandait dans l'Inde, il le reçut le 16 juin 1784. Ce général voulut s'occuper de suite de la rétrocession; mais le gouverneur de Madras établit des préalables qui retardèrent l'exécution du traité².

¹. Quelle concession!!!!

² Nous retrouvons cette conduite des Anglais à Malte après le traité d'Amiens, et dans bien d'autres occasions. Nous la blâmons:

On prév
vernement
de-France
sidérée, pu
dichéry de
pendant un
interdite en

M. de Bu
1785. M. d
rim, s'occ
terminée p
pouvoir du
s'élevèrent
tricts cédés
faire conna

Lorsque
chéry au m
tant dans la
sept mille
taupas, qui
comprendre
six cents h
quatre cent

Malgré l
tion s'était
commence
1793, à qu
tricts de Vi

mais elle tient à
tout; c'est un n

On prévint M. de Bussy que dorénavant le gouvernement de l'Inde serait réuni à celui de l'Ile-de-France et de Bourbon , détermination inconsiderée , puisque ces îles sont éloignées de Pondichéry de près de quinze cents lieues , et que pendant une partie de l'année la navigation est interdite entre ces deux points.

M. de Bussy mourut à Pondichéry le 7 janvier 1785. M. de Coutenceau , commandant par *interim* , s'occupa de la rétrocession , qui fut enfin terminée par un commissaire anglais , chargé de pouvoir du lord Macartney. Quelques difficultés s'élevèrent pourtant encore sur l'étendue des districts cédés ; mais ce n'est pas ici le lieu de les faire connaître.

Lorsque nous reprîmes possession de Pondichéry au mois de septembre 1785, on y comptait, tant dans la Ville-Noire que dans sa banlieue, vingt-sept mille âmes , sans compter les blancs et les taupas , qui montaient à mille huit cents , et sans comprendre la garnison , qui était de trois mille six cents hommes : en tout trente-deux mille quatre cents âmes.

Malgré l'évacuation de cette ville, la population s'était accrue en 1788, et pouvait s'élever au commencement de la guerre , commencée en 1793 , à quarante mille individus. Mais les districts de Villenour et de Bahour , qui forment l'ar-

mais elle tient à un sentiment qui met les intérêts de la patrie avant tout ; c'est un mauvais effet d'une belle cause.

rondissement de Pondichéry, avaient beaucoup souffert pendant la guerre ; leur population se réduisait en 1788 à six mille âmes, et le nombre des charrues à six cent quatre-vingt-quatre.

Indépendamment des bœufs destinés au labourage, on pouvait compter, dans les districts de Villenour et de Bahour, vingt-cinq mille vaches ou veaux, ou buffles en troupeaux ; savoir, dix mille dans l'un, et quinze mille dans l'autre.

Les revenus de Pondichéry, de la banlieue et des deux districts, s'élevaient en 1785 seulement à 165,000 francs. En 1789, ils ont été portés à 450,000 francs, déduction faite des frais de régie ; et en 1791 ils étaient de 1,680,140 francs, en y comprenant les revenus de Karikal, de Yanaou et le produit de l'opium.

L'arrêt du conseil du mois d'avril 1785, qui créait une nouvelle compagnie des Indes, porta un coup mortel à Pondichéry ; il y eut à ce sujet, de la part de ses habitans, des représentations qui ne produisirent aucun effet.

Pondichéry est tombé au pouvoir des Anglais en 1793, et nous a été rendu à la paix dernière.

Son territoire a trois lieues de long sur une lieue de large, et produit du riz, des légumes, des racines propres aux teintures, surtout pour le bleu. On fabrique dans la ville des guinées bleues et blanches, des garas, des toiles peintes, des mouchoirs communs, des basins, des organdis, des

tarnatane
férieure.

Pondic
du cuivre
corail, de
des vins,
l'Asie, du
et du Tan
Guzarate ;
porcelaine
ques, et d

On expl
et près de
l'ée *Archio*
de là que
navires fra
trois quali
nairement
le Bengale.
merce, ma
cargaison
dité saline
truit les cl
ne convien
merce d'In
l'Inde en E
tion desqu
dont on po

1 Ce sel se v
huit mille livre

tarnatanes , et autres mousselines de qualité inférieure.

Pondichéry reçoit d'Europe du fer , de l'acier , du cuivre , du plomb , des fils d'or , des draps , du corail , des velours , des taffetas , des eaux-de-vie , des vins , du papier , des verroteries : il reçoit de l'Asie , du riz de Bengale , de la côte de Malabar et du Tanjaour ; des cotons filés et de bourre du Guzurate ; de la soie , de la toutenague et de la porcelaine de la Chine ; des épiceries des Moluques , et du sucre de Batavia.

On exploite à une lieue et demie de Pondichéry , et près de l'embouchure d'une petite rivière appelée *Archionac* , des salines très-considérables : c'est de là que l'on tire les chargemens de sel que les navires français portent au Bengale ¹. On compte trois qualités de ce sel ; c'est de la seconde ordinairement que sont formés les chargemens pour le Bengale. Il y a des bénéfices à faire sur ce commerce , mais les navires souffrent de ce genre de cargaison ; elle empreint l'intérieur d'une humidité saline qui ne s'en va pas , et qui en outre détruit les clous du navire : aussi ce transport de sel ne convient-il qu'aux vaisseaux qui font le commerce d'Inde en Inde , et non à ceux qui portent de l'Inde en Europe de riches cargaisons , à la conservation desquelles on doit sacrifier de petits avantages dont on pourrait profiter en toute autre occasion.

¹ Ce sel se vend à une mesure que l'on appelle *garso* ; elle pèse huit mille livres poids de marc ; on la compte pour quatre tonneaux.

Les principales villes de commerce de la côte de Coromandel sont Negapatnam , Karikal , Tranquebar , Gondelours , Pondichéry , Madras , Masulipatnam , Yanaon et Ingeram ; mais les deux marchés principaux sont Pondichéry , capitale des établissemens français , et Madras , chef-lieu de ceux des Anglais dans cette partie de la côte.

On trouve à Pondichéry comme à Madras , tous les articles de Coromandel. Voici ces articles , en observant que , depuis les progrès qu'ont faits en France tous les genres de fabrique de coton , le commerce des toiles n'a plus pour elle une égale importance.

Des tarnatanes , des mouchoirs organdis , des mouchoirs stinkerque de côte , mouchoirs percale de côte , mouchoirs burgos , mouchoirs à vignettes , mouchoirs madras , mouchoirs masulipatan ; bétilles de côte (grosses toiles de coton) , bétilles tiranamelle ; doréas tiranamellé ; percales , basins , toiles de Ceylan , du Tanjaour , de Maduré et de Permacouté ; nekanias , chacnellas , bajutapaux ; néganepaux , cambayes , toiles communes , rayées et à carreaux bleus et blancs , et rouges. Ces dernières toiles sont un objet assez important dans les retours pour l'Europe ; elles y sont employées , ainsi que les quarts de guinées bleues pour l'assortiment des cargaisons des navires qui font le commerce avec la côte d'Afrique , dont la traite était autrefois la plus forte branche. On tire encore de Pondichéry des guingans , toiles

à petits c
dont la v
poque des

On por
blissemen
assortis , c
balles de p
dages de c
grapins po
nille , du
des draps
lets de ven
de génievr
du corail e
à voile , e

Le com
utiles , lors
gence ; cel
semens ou
a été fort
tableau de
porte , en l
temps une
qui peuve
merce.

à petits carreaux rouges et des guinées blanches, dont la vente en France n'a plus lieu depuis l'époque des progrès de nos manufactures de coton.

On porte à Pondichéry et dans nos autres établissemens de Coromandel du cuivre, des clous assortis, de l'acier fin, du plomb en saumon, des balles de plomb, des boulets de calibre, des cordages de chanvre, des ancres pour navires, des grapins pour bateaux, du vermillon, de la cochenille, du safran du Gatinais, du papier blanc, des draps de Carcassonne, des velours, des gobelets de verre, des lames de sabre, de l'eau-de-vie de genièvre, du vin rouge, du goudron, du brai, du corail en quantité, de la toile à voile, des fils à voile, enfin du numéraire.

Le commerce d'Inde en Inde est un des plus utiles, lorsqu'il est conduit avec sagesse et intelligence; celui que l'on peut faire avec les établissemens ou les pays sous la domination anglaise a été fort réduit; il est chargé de droits, et le tableau de ceux que paient les objets qu'on y porte, en les faisant connaître, donnera en même temps une idée de la nature des marchandises qui peuvent entrer aujourd'hui dans ce commerce.

Tarif des droits sur les marchandises d'Europe importées par les vaisseaux français et autres.

Les Anglais de l'Inde ne paient que moitié, les vaisseaux d'Angleterre sont exempts de tous droits d'importation et d'exportation pour leurs chargemens, si l'on en excepte les vins français et quelques autres articles.

Acier de Suède. . . pour cent.	20	Drap noir superfin. p. cent.	20
Ancre de fer.	20	<i>Dito</i> écarlate <i>idem</i>	20
Argent vif.	20	Fer en barre	20
Bonnets pour Mascars.	20	<i>Idem</i> plaqué	20
Bouchons assortis fins.	20	Fil d'or de France	20
Bouteilles françaises.	20	Genièvre de Hollande	20
Brai.	11	Grappins	20
Blanc de céruse.	15	Goudron d'Europe	15
Batiste de France.	20	Huiles d'olives fines.	30
Câbles d'Europe.	10	<i>Idem</i> de Florence.	50
Cuivre en feuille p. ^a doublage.	20	<i>Idem</i> de lin	15
<i>Idem</i> épais.	10	Plomb en saumon.	20
<i>Idem</i> vieux	20	Safran d'Europe	20
Clous de cuivre.	20	Vin de Bordeaux (rouge)	20
Cordages d'Europe.	10	Eau-de-vie de Cognac	25
Corail.	20	<i>Idem</i> en bouteilles.	25
Drap bleu superfin.	20	Ratafia de Grenoble.	20

Il est aisé de voir, d'après ce tableau, que les vaisseaux français ne peuvent aller au Bengale qu'avec un grand désavantage : et peut-être ne devrait-on y porter que des piastres pour l'achat des retours, d'autant mieux que les droits sur les exportations au sortir des ports anglais du Bengale sont peu considérables ¹.

¹ Les négocians et les autres personnes qui voudraient prendre une connaissance pratique du commerce de l'Inde peuvent lire l'ouvrage intitulé *Manuel du commerce de l'Inde*, par M. Blancard, 1 vol. in-folio. Marseille et Paris, 1806.

L'auteur a fait le commerce de l'Inde, y a séjourné, et en parle en négociant et en administrateur babile.

Après
avons K
pulation
milles ;
quarant
seize co
cent vir
terminé
Karik
de Pon
territoir
large : c
l'Indost
Son t
près de
ture et
Yana
son con
c'est un
Yanaon
commo
a un en
voisins.
Mazu
quoique
le com
Crischn
y comp
fabrique
Chan

Après Pondichéry et sur la même côte , nous avons Karikal ; c'est un établissement utile. Sa population s'élevait en 1778 à quatre cent huit familles ; elles étaient réduites en 1785 à cent quarante-cinq. On ne comptait plus que trois cent seize coulis ou mercenaires , au lieu de dix-huit cent vingt-un qui y existaient avant la guerre terminée en 1783.

Karikal est dans le Tanjaour, à trente lieues sud de Pondichéry, sur la rivière de Kolkham. Son territoire a deux lieues de long sur une lieue de large : c'est un de nos meilleurs comptoirs dans l'Indostan.

Son terrain produisait en 1785 un revenu de près de 600,000 francs ; il est susceptible de culture et d'amélioration.

Yanaon ou Ganjan était célèbre ci-devant par son commerce de toiles du nord de la côte ; c'est un établissement encore très-commerçant. Yanaon est dans la province d'Orixa ; son port est commode : on y construit des vaisseaux , et il y a un entrepôt pour les marchandises des cantons voisins.

Mazulipatnam sur la côte de Coromandel , quoique n'ayant qu'une loge française , intéresse le commerce ; cette ville est à l'embouchure de la Crischna , à soixante lieues est de Golconde : on y compte soixante mille habitans ; c'est là qu'on fabrique les toiles les plus estimées de l'Inde.

Chandernagor, au Bengale , à huit lieues de Cal-

cutta, sur un bras du Gange appelé *Ougly*, est une ville de quinze mille habitans. Nous y faisons un assez bon commerce en velours, brocard, camelot, salpêtre, musc et rhubarbe de Tartarie. La France pourrait tirer un grand parti de cet établissement, si le commerce de l'Inde reprenait de l'activité.

Nous avons encore au Bengale une loge à Patna, sur le Gange; cette ville est la capitale du Bahar, à quatre-vingt-trois lieues nord-ouest de Calcutta. Son commerce consiste en salpêtre et en opium que nous portons à la Chine, et dans les autres établissemens de l'Inde.

Cassimbazar, dans une île du principal bras du Gange, à quarante lieues nord de Calcutta, est le marché général des soies, étoffes de soie et de coton du pays : nous y avons une loge où il se fait quelques affaires assez suivies.

Nous en avons également une à Balassor, ville du Bengale, sur la côte d'Orixa, située au fond d'une baie, à quarante-cinq lieues sud-ouest de Calcutta. Il y a une fabrique considérable de toiles ou mousselines fines, et de chachelas (prononcez *chakelas*), ou toiles de coton et de soie, à l'instar des madras.

Dacca, grande et belle ville sur le Gange, très-commerçante, autrefois capitale du Bengale, et célèbre par ses fabriques de mousselines, a une loge française, ainsi que Jongdia, autre ville du Bengale.

Mahé
à la côte
d'une p
vingt lie
port du p

Mahé
autrefois
s'étend

Nous
des deu
pourrait
l'est dan
cordame
marchan

On tr
de Surat
à trente
commer
et en to
blanche
peintes
beau de
Chine,
des parf
des quin
comptoi
cue, et
pour le

Nous
parlant

Mahé est le seul établissement français qui existe à la côte de Malabar : cette ville est située à l'entrée d'une petite rivière qui porte bateau à plus de vingt lieues dans les terres, et qui facilite le transport du poivre qui se récolte dans l'intérieur du pays.

Mahé est à dix lieues de Calicut, où nous avions autrefois un comptoir. Le territoire de Mahé ne s'étend qu'à deux lieues de rayon.

Nous n'avons rien à ajouter à ce que l'historien des deux Indes a dit de cet établissement, qui pourrait être plus utile à notre commerce qu'il l'est dans ce moment : on y achète du poivre, du cordamome, de la cannelle, du sandal, et autres marchandises de la côte de Malabar.

On trouve sur la même côte et au nord la ville de Surate, sur le Tapy, dans le golfe de Cambaye, à trente lieues sud-est de Cambaye ; il s'y fait un commerce immense en épiceries, en parfumerie et en toiles. On en exporte des coutils, des toiles blanches de Cambaye, des mousselines, des toiles peintes, des gazes, des schals, du coton, le plus beau de l'Inde ; elle reçoit des porcelaines de la Chine, du poivre naturel du Malabar, des perles, des parfums d'Arabie, des épices des Moluques, des quincailleries d'Europe, etc. Nous y avons un comptoir qui soutient l'activité qu'il a toujours eue, et où nos négocians trouvent des facilités pour le grand commerce qu'offre cette place.

Nous reviendrons sur le commerce de l'Inde en parlant des établissemens anglais.

COLONIES ANGLAISES.

TYR et Carthage n'offrent rien de comparable à l'étendue des possessions, du commerce et de la navigation des Anglais; ce peuple a soumis le globe entier à la domination de son industrie et aux prodiges de son esprit public. Jamais plus puissant argument n'a été produit en faveur de la liberté; c'est parce que l'homme peut donner en Angleterre l'essor à ses facultés, c'est parce que la contrainte individuelle en est bannie, et que l'indépendance de la pensée y est garantie par les lois et les usages, qu'on voit cette nation insulaire surpasser en richesse et en puissance les plus grands empires du monde. Qu'un despote adroit s'élève au milieu d'elle, que, sous le prétexte de l'ordre et de la police, il impose silence à ce qu'on appelle les passions turbulentes, que, pour se montrer obséquieux envers des dominations étrangères, le parlement faiblisse sur le maintien de l'intérêt national, Londres, la première cité de l'Europe et la reine de la mer, descend au rang de nos humbles cités, et n'est plus qu'une vaste enceinte peuplée d'esclaves en lambeaux.

Tels sont les effets de la liberté; heureux les peuples qui ont pu la sentir et la défendre avec cette sagesse et cette fermeté qui la mettent à l'abri des atteintes des cours et des suites redoutables de

l'anar
tous,
par les
reste a
la rési
qu'à s
où nou

L'An
est à l'
talent
puissan
jours r
prétext
malheu
de cou
talière
plaire
abri, d
cette c
n'est q
Bretagn
sance e
abuser
le trion
menacé

est la p
Son
Ce qu'
Royaum
trois di

l'anarchie ! Un si grand bien n'est pas donné à tous , et l'on dirait que dans un siècle remarquable par les miracles de l'industrie et des arts , il ne reste au continent européen que la ressource de la résignation pour ne pas périr sous l'ascendant qu'à su prendre la force dans la lutte périlleuse où nous la voyons engagée.

L'Angleterre, guidée par un patriotisme rare , est à l'abri de ce danger ; sa fierté nationale et le talent de ses ministres ne permettraient pas qu'une puissance arbitraire y dictât des lois ; elle a toujours repoussé cette police corruptrice qui , sous prétexte d'une utile réciprocité , livre l'homme malheureux ou fugitif aux barbares vengeances de courtisans irrités ; Londres est la ville hospitalière de l'Europe , et cet éloge ne saurait déplaire à ceux qui , long-temps réfugiés sous son abri , doivent chérir des principes conformes à cette conduite libérale. Mais n'oublions pas qu'il n'est question ici que des colonies de la Grande-Bretagne , et non des causes morales de sa puissance et de ses richesses. Puisse-t-elle n'en jamais abuser , et avoir toujours présent à la pensée que le triomphe de l'oppression sur le continent peut menacer un jour sa liberté , par laquelle seule elle est la première nation du monde !

Son empire s'étend sur tous les points du globe. Ce qu'elle possède en Europe sous le nom de *Royaume-uni de la Grande-Bretagne* présente en trois divisions différentes qui sont, l'Angleterre ,

l'Irlande et l'Écosse, une population de dix-sept millions cinq cent mille habitans ¹.

Parmi les causes qui ont élevé la Grande-Bretagne à l'état de prospérité dont elle jouit depuis long-temps sous l'égide d'un gouvernement libéral, il faut placer au premier rang l'agriculture; elle a servi de modèle au reste de l'Europe.

Un état de sa situation et des produits qu'elle donne ne peut qu'intéresser nos lecteurs et offrir un utile sujet de comparaison.

En 1804 l'Angleterre et le pays de Galles présentaient douze millions d'acres de terres ² labourables, à 5 livres sterling le produit liv. sterl. de l'acre, faisant. 60,000,000

¹ En 1811 la Grande-Bretagne, c'est-à-dire l'Angleterre avec le pays de Galles et l'Écosse, donnait les résultats suivans pour sa population :

L'Angleterre.....	9,552,827 individus.
Le pays de Galles.....	611,788
L'Écosse.....	1,805,688

TOTAL..... 11,950,305

L'armée de terre et de mer comprenait. 640,000

TOTAL GÉNÉRAL..... 12,590,305 individus.

Dont 1,861,879 étaient occupés de l'agriculture en Angleterre, 194,518 dans le pays de Galles, et 333,878 en Écosse; d'où résulte une population agricole de 2,392,270 individus, composant 995,978 familles.

² L'acre anglais est à peu de chose près les quatre cinquièmes de l'arpent de France, en sorte que cinq acres anglais font quatre arpens de France, de la mesure dite des *eaux et forêts*. Voyez, pour ces estimations, l'ouvrage intitulé *Vocabulaire des termes de commerce, banque, manufactures, finances mercantile et statistique*. 1 vol. in-8°, chez Testu, 1801.

Tren
de houl
duit l'a
Dix r
serres c
produit
Cinqu
et légun
duit de
Trois
Vingt-
de plais
pares. .
Vingt
et partie
sterling l
Sept m
acres con
dont le p
Deux
haies, a
gnes, à
Un mi
mille acr
bâtimens
En tou

¹ Ce n'est
mens des co
minces résul
défrichemen

Trente-cinq mille acres en culture de houblon , à 35 liv. sterl. de produit l'acre. liv. sterl.
1,190,000

Dix mille pépinières , fleuristes et serres chaudes , à 50 livres sterl. de produit l'acre. 500,000

Cinquante mille jardins potagers et légumiers , à 60 liv. sterl. le produit de l'acre. 3,000,000

Trois millions d'acres en jachères.

Vingt-cinq mille acres de jardins de plaisance , et partie des grands parcs

Vingt millions d'acres en pâtures et partie des grands parcs , à 3 livres sterling le produit de l'acre ¹. 60,000,000

Sept millions huit cent seize mille acres communs et pâtures variées , dont le produit est évalué. 1,000,000

Deux millions d'acres en bois , haies , arbres de clôtures , montagnes , à 10 sch. 1,000,000

Un million neuf cent quatre-vingt mille acres en chemins , rivières et bâtimens

En tout quarante-six millions neuf cent seize

¹ Ce n'est que de 1804 à 1813 qu'il a été tenté quelques défrichemens des communes , landes et pâtures vagues ; ils ont donné de minces résultats. Le comité des communes de 1813 annonçait que ces défrichemens ne faisaient que de commencer.

mille acres d'un produit brut de 126,690,000 liv. sterling, qui ont coûté en main-d'œuvre et entretien de chevaux 56,690,000 liv. sterl. ; reste 70,000,000 de livres sterling pour le produit net de l'agriculture anglaise ¹.

Mais si l'Angleterre se fait remarquer par les progrès d'une riche culture, c'est surtout par l'étendue de son commerce, par l'activité de ses fabriques qu'elle a accru ses forces au point où nous les

¹ Voyez *l'Histoire critique et raisonnée de la situation de l'Angleterre*, par M. de Montvéran, tome 4, page 263.

On a calculé que la récolte de l'année commune de 1800 à 1815 en céréales, dans la Grande-Bretagne (l'Angleterre, le pays de Galles et l'Écosse), s'élevait à six millions sept cent mille quarters; mais que depuis cette époque cette récolte s'élevait à sept millions neuf cent soixante-sept mille cent trente quarters: l'augmentation des récoltes aurait donc été d'un million deux cent quarante-sept mille cent vingt quarters, ou de 20 pour 100.

(Le quarter, ou septier anglais, pese quatre cent quarante livres avoir du poids; il fait un septier plus huit mille six cent vingt-cinq dix millièmes du septier de France, pesant deux cent quarante livres poids de marc, soit, pour le quarter, un septier plus quatre cinquièmes du septier de Paris.)

Nous n'avons point parlé de l'Irlande dans ces estimations; mais des documens certains établissent que, depuis la réunion du parlement de ce royaume à celui de la Grande-Bretagne, son agriculture a été sensiblement améliorée. Sa population s'est accrue de vingt-trois pour cent, et s'élève à quatre millions huit cent cinquante mille individus; ses revenus publics se sont également accrus de plus de cent pour cent, et sont aujourd'hui de 5,200,000 livres sterling. Des défrichemens considérables y ont eu lieu depuis la même époque; seize à dix-sept millions d'acres de terre y sont en valeur, au lieu de onze millions à quoi se montait sa culture avant cette époque. Les terres céréales ont augmenté en nombre d'un quart et de cinq septièmes en produits; elles ont fourni, de 1800 à 1810, en exportations de grains, une valeur de 2,938, 180 livres sterling. L'Irlande peut être considérée aujourd'hui comme le grenier supplémentaire de la Grande-Bretagne

voyons p
qu'il nou
l'objet qu
On vo

exportati
que les a
remarqu
nufacturé

Depuis
manufact

même ju
changes e
périsseme
cution du
réellement

De 180
manufact
tre, de 35
part qu'a
mation de

Nous ne
l'étendue
jets manu
raient tro

des écriva
nationale
duit génér

un peu av
de livres s

¹ Les calcul

voyons portées. Nous en présenterons les résultats qu'il nous semble essentiel de connaître pour l'objet qui nous occupe.

On voit, par le relevé des importations et des exportations anglaises depuis 1785 jusqu'en 1814, que les années 1805, 1806, 1807, 1808, ont été remarquables par les exportations des objets manufacturés en Angleterre.

Depuis 1806 les exportations de menus objets manufacturés ont augmenté jusqu'en 1810, et même jusqu'en 1811; mais des pertes sur les changes et les saisies, des séquestres et des dépêrissemens dans les magasins, résultats de l'exécution du blocus continental, en diminuaient réellement le produit.

De 1804 à 1808, les exportations des objets manufacturés ont été, année commune sur quatre, de 35,000,000 de livres sterling. Telle était la part qu'avaient les étrangers dans la consommation de l'industrie anglaise.

Nous ne rechercherons pas quelle pouvait être l'étendue de la consommation intérieure en objets manufacturés, ces recherches nous conduiraient trop loin; nous dirons seulement qu'un des écrivains qui aient le mieux connu la richesse nationale, M. Mac-Pherson, estimait que le produit général des manufactures anglaises s'élevait, un peu avant le traité d'Amiens, à 116,000,000 de livres sterling ¹.

¹ Les calculs de M. Pitt, quatre ans avant, en 1797, portaient les

On a prétendu que ces résultats étaient exagérés; mais il n'en est pas moins vrai que, pendant la guerre qui a suivi le traité d'Amiens jusqu'en 1808, l'industrie anglaise s'était élevée à un haut degré de prospérité.

Mais elle a depuis éprouvé des pertes considérables et une décadence sensible. L'état a fait de grands sacrifices pour en prévenir les résultats; ils n'ont pas eu tout le succès qu'on en attendait. Pour tenir la main-d'œuvre à un prix plus bas, on a prohibé l'exportation des grains. Le prix du blé, régulateur assez ordinaire¹ de celui du travail, n'avait pu dès-lors s'élever à sa valeur réelle. On a également baissé le prix de la viande. Ces dispositions, nuisibles à l'agriculture, ont été prises dans l'intérêt des manufactures. La compagnie des Indes est également venue, dans un véritable esprit de patriotisme, à leur secours: elle leur a commandé et payé des objets d'industrie qui ont long-temps obstrué ses magasins de l'Inde.

fonds employés dans le commerce extérieur à 80,000,000 de livres sterling; et ceux employés dans le commerce intérieur à 280,000,000. Total 360,000,000 de livres sterling.

Il portait les profits du commerce extérieur à 12,000,000 de livres sterling, et ceux du commerce intérieur à 28,000,000. Total 40,000,000 de livres sterling.

¹ On dit assez ordinaire, parce que, depuis l'adoption des machines qui simplifient l'emploi et le nombre des bras, et qui font avec le travail d'un seul homme, et même d'un enfant, ce que faisaient trois ou quatre ouvriers, on sent que l'augmentation de 2 sous par livre de pain, de 6 sous sur la nourriture d'un homme, de 20 sous, si l'on veut, n'est que d'un seizième sur le produit obtenu de ce même homme à l'aide d'une mécanique.

Le gouver-
merce
produit

La pa-
clut ave-
offert de
impôts
se sont

C'est
exportat-
la prosp-
puissance
naître ce

Les ex-
les diver-

1810, re-
En Irl-
grande p-
pour une

Dans l-

Dans l-

la Chine

Dans l-

¹ Nous n'
ment de la r-
commerce;
tions, de l'ac-
mation. L'io-
manufacturé
importations
sure que les
la même pro-

Le gouvernement a favorisé tant qu'il a pu le commerce extérieur et cherché des débouchés aux produits de l'industrie.

La paix de 1814, et celle que l'Angleterre conclut avec l'Amérique à Gand en 1815, lui en ont offert de nouveaux, et les plaies que l'excès des impôts et le blocus continental lui avaient faites se sont fermées chaque jour.

C'est donc de son commerce extérieur, de ses exportations seules que l'Angleterre peut attendre la prospérité de son industrie et le soutien de sa puissance : consacrons quelques pages à faire connaître ce commerce ¹.

Les exportations de la Grande-Bretagne dans les diverses parties du monde ont été, de 1805 à 1810, réparties de la manière suivante :

En Irlande, Jersey et l'île de Man (une très-grande partie en denrées étrangères),	liv. sterl.
pour une valeur de	6,500,000
Dans le reste de l'Europe (<i>idem</i>).	20,000,000
Dans l'Asie, comprenant l'Inde et la Chine	3,300,000
Dans l'Afrique.	1,200,000

¹ Nous n'attachons aucune importance pour juger de l'accroissement de la richesse d'une nation, à ce qu'on appelle la balance de son commerce; mais on peut juger, par les exportations et les importations, de l'activité plus ou moins grande de l'industrie et de la consommation. L'industrie s'accroît visiblement, si l'exportation des objets manufacturés augmente; la consommation prend de l'étendue, et si les importations deviennent plus nombreuses et plus considérables, à mesure que les exportations s'élèvent, la richesse nationale s'étend dans la même proportion; c'est là qu'est la vraie balance.

500 ÉTAT ACTUEL DU COMMERCE

Dans l'Amérique espagnole et aux Antilles.	liv. sterl. 11,000,000
Aux États-Unis et dans l'Améri- que septentrionale.	12,000,000
TOTAL.	<u>54,000,000</u>

En 1813 l'exportation eut lieu ainsi :

En Europe, Irlande, Jersey et Man	liv. sterl. 26,000,000
En Afrique et Asie.	4,500,000
En Amérique, à l'exception des États-Unis.	11,300,000
Aux États-Unis.	1,200,000 ¹
TOTAL.	<u>43,000,000²</u>

En réunissant plusieurs données sur la balance du commerce anglais à diverses époques, on trouve un excédant des exportations sur les importations, ainsi qu'il suit :

De 1793 à 1799 de 5,800,000 liv. sterling pendant sept ans, font. . .	liv. sterl. 40,600,000
De 1799 à 1805 de 6,500,000 liv. sterling pendant sept ans, font. . .	45,500,000
De 1805 à 1810 de 10,000,000 de liv. sterl. pendant cinq ans, font. .	50,000,000

¹ Cette faible exportation tient aux embargos des ports à cause de l'état de guerre.

² Nous ne donnons point la balance de l'Irlande; son résultat n'entre point dans le commerce extérieur de la Grande-Bretagne, et forme un objet qui n'intéresse l'Angleterre que par les ressources qu'il peut offrir à l'Irlande pour payer les impôts et les taxes levés sur cette île.

De 18
liv. sterl.
En 18
En 18

ou 4,190

Cette
l'Angleterre
les subsi
verneme
ont faits
commer
geurs qu
courses s
en augm

Le mo
de 4,190
en piast
mais ces
circulatio
tractions
postérieu
d'espèces
subsides
dans une

On voi
neuf ann
Angleter
valeur de

De 1810 à 1814 de 5,000,000 de	liv. sterl.
liv. sterl. pendant quatre ans, font.	20,000,000
En 1814.....	5,500,000
En 1815.....	6,000,000
TOTAL.....	167,600,000

ou 4,190,000,000 de francs.

Cette somme énorme, réalisée en faveur de l'Angleterre, a été absorbée en grande partie par les subsides et les dépenses extérieures du gouvernement, par les versements que les particuliers ont faits de leurs capitaux dans les opérations de commerce en Amérique et en Asie, par les voyageurs qui en ont dépensé une partie dans leurs courses sur le continent : enfin le reste est tourné en augmentation de capital pour l'Angleterre.

Le monde entier a soldé cette énorme balance de 4,190,000,000 de francs en métaux précieux, en piastres, en quadruples et en portugaises; mais ces valeurs métalliques ont été enlevées à la circulation intérieure de l'Angleterre par les extractions d'or et d'argent antérieures à 1797, et postérieures à 1807, par les remises en nature d'espèces du gouvernement depuis 1805, pour les subsides et pour le commerce de l'Inde; cependant dans une proportion décroissante depuis 1807.

On voit, par un état authentique, que pendant neuf années, de 1801 à 1809, il a été importé en Angleterre en nature d'or et d'argent, pour une valeur de 15,376,528 livres sterl. ; à quoi il faut

ajouter 5,694,020 livr. sterl. importés par le gouvernement pour subsides et services extérieurs : total 21,070,548 liv. sterl. ¹

L'importation des métaux précieux a donc été, année commune, de 2,684,653 livres sterling. L'exportation a été de 1,712,158 liv. sterl. année commune des neuf ; mais à cette exportation il faut ajouter 844,619 liv. sterl. en matières fabriquées, envoyées directement par la compagnie des Indes, 1,567,598 liv. st. d'espèces frappées à la monnaie de Londres, de 1801 à 1810 ; 4,093,123 liv. sterl. en diverses pièces d'argenterie, contrôlées au bureau de la marque de l'or et de l'argent ; enfin les totaux des exportations d'espèces seules, faites par le gouvernement et la compagnie des Indes, 15,200,100 liv. st. ; on trouve une somme de 20,860,823 liv. st. ; mais l'importation n'avait été que de 15,376,528 livres sterl. : l'Angleterre aurait donc tiré de son fonds capital, pendant cette période de neuf ans, 5,484,295 liv. sterl.

« Si les extractions d'espèces par ces diverses causes, dit l'auteur de *l'Histoire critique de l'Angleterre* ², n'avaient excédé leurs importations que de 7 à 800,000 liv. sterling, ce serait peu de chose, et on ne concevrait pas comment l'Angleterre, en 1810, lors de la nomination du comité des monnaies de la chambre des communes, au-

¹ Sur ces importations il y a eu d'exporté pendant les neuf années, par le commerce, 2,235,106 liv. sterling en espèces, 209,324 liv. st. en matières fabriquées ; et par la compagnie des Indes, 7,266,967 livres sterling. — ² Tome 1, page 357.

rait pu d
de la cir
sterl. de
trouvera
duleuses
frait un
les enfou
fret des
cent de l
porté en
de Milan
lemagne
continen
ment par
dans l'ind
ment ouv

Quoi d
pas moins
transacti
mens
gueur de
ses établ

Les av
verses co
de 1814
vasions d
la paix.

Un de
la sépara
réunion

rait pu déclarer par son organe qu'il avait disparu de la circulation pour plus de 40,000,000 de liv. sterl. de guinées et de leurs fractions. Mais on en trouvera la cause, 1° dans les exportations frauduleuses pour lesquelles la baisse des changes offrait un appât et réalisait des bénéfices ; 2° dans les enfouissemens d'espèces ; 3° dans le prix du fret des objets exportés, qu'on estime de dix pour cent de leur valeur, et que les capitaines ont emporté en espèces depuis les décrets de Berlin et de Milan, depuis l'occupation du nord de l'Allemagne par les armées françaises, et le blocus continental. Ces frets ont été exigés, non-seulement pour le voyage d'aller, mais pour le retour, dans l'incertitude de trouver un port de débarquement ouvert. »

Quoi qu'il en soit de ces résultats, il n'en est pas moins certain que l'activité qu'a donnée aux transactions anglaises le mouvement de ces immenses capitaux a entretenu la force et la vigueur de son commerce, de sa navigation et de ses établissemens dans les deux mondes.

Les avantages que l'Angleterre doit à ces diverses combinaisons se sont accrus par les traités de 1814 et de 1815, qui, à la suite des fatales invasions dont la France a subi le fléau, ont amené la paix.

Un des premiers résultats de ces traités a été la séparation de la Belgique de la France, et sa réunion à la Hollande.

Les Pays-Bas , état agricole et manufacturier, se trouvent ainsi réunis à une puissance commerçante , pays d'entrepôt , espèce de port franc du nord , et jadis du monde , qui ne peut prospérer qu'avec la liberté *de faire et de laisser passer* , et que les prohibitions , ou au moins les droits nécessaires au maintien de l'industrie d'un peuple manufacturier, fermeraient en huit jours et ruineraient pour des siècles. La Flandre , riche de son agriculture et de son industrie manufacturière , et que sa réunion à la France avait portée à un point remarquable de prospérité , confond , par sa jonction à la Hollande , ses destinées avec celles des Hollandais, endettés, et qui tous les ans, sous peine d'être submergés , sont obligés de consacrer 30,000,000 de florins à l'entretien des digues. Depuis cette réunion , méditée à Saint-Petersbourg dès le 13 avril 1804 , les manufactures belges souffrent, ou plutôt succombent, non sous une rivalité d'industrie qu'elles ne redoutent pas, mais sous l'ascendant de celle d'Angleterre et de la force des choses.

Une seconde cause de la prospérité de l'Angleterre est la situation de la France , que la dernière invasion a fatiguée ; il lui reste de grandes ressources sans doute ; mais l'Angleterre a l'antériorité de moyens , l'esprit public et d'immenses possessions , dont la dernière paix a étendu le cercle et affermi la domination.

Elle a acquis dans la mer du Nord Hélioland,

tandis qu'il
peut se
vége et
partient
villes an
négociat
grands fl
de Jerse
circonva
nus en E
liance av
destinée
Malte et
la Médit
gambie
lui donn
de la gor
tion. Le
ses main
colonies
rice), le
tions do
de la pr
Ceylan,
Pinang,
donne le
au reste
possessi
dans qu
le royau

tandis que de ses ports de l'Écosse son commerce peut se porter avec rapidité dans ceux de la Norwège et de la mer Baltique ; le Hanovre qui appartient à la maison régnante d'Angleterre , les villes anséatiques , conservées par les soins de ses négociateurs , lui assurent les embouchures des grands fleuves de l'Allemagne et du nord. Les îles de Jersey et de Guernesey prolongent sa ligne de circonvallation de l'Europe ; les événemens survenus en Espagne , à Lisbonne , lui présentent une alliance avec des peuples encore incertains de leurs destinées , et qui cherchent un appui. Gibraltar , Malte et Corfou lui conservent la supériorité dans la Méditerranée. Ses établissemens dans la Sénégambie et sur les côtes d'Afrique prospèrent et lui donnent des avantages immenses pour la traite de la gomme et pour ses entreprises de colonisation. Le Cap de Bonne-Espérance est devenu entre ses mains une des plus riches et des plus belles colonies du monde. L'Île-de-France (île Maurice) , les Séchelles , sont de nouvelles acquisitions dont elle sait apprécier la valeur. Maîtresse de la presqu'île de l'Inde , elle y a ajouté l'île de Ceylan , le port de Trinquemale , Cochin , Poulou-Pinang , ou l'île du prince de Galles , qui lui donne le girofle et la muscade , dont elle partage au reste le commerce avec les Hollandais par les possessions qu'elle s'est ménagées à Sumatra , et dans quelques îles voisines. Son commerce dans le royaume de Siam , dans le Pégu , à la Chine et

à la Cochinchine , a pris une consistance qui lui assure de grands avantages.

Si de l'Asie nous passons au Nouveau-Monde , nous y trouverons également des preuves de la prospérité de l'Angleterre ; conservant dans le nord ses établissemens de la baie d'Hudson , le haut et le bas Canada , le Labrador , Anticosti , Terre-Neuve , le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Ecosse. Elle a ajouté à ses anciennes colonies les stations les plus importantes du golfe du Mexique , Sainte-Lucie , Marie-Galante , Tabago , la Trinité , les établissemens de Honduras. Elle a obtenu des Hollandais , Berbice , Essequibo , Démérari ; ce qui lui a permis de fonder une colonie sur la rivière de Corentin.

Ces avantages , consolidés par la paix de 1814 , compenseront cependant avec peine les pertes qu'éprouve l'Angleterre par les progrès de l'industrie sur le continent , par le système prohibitif que presque tous les états ont adopté ; par la formation d'une puissance maritime au-delà des mers , les États-Unis ; par l'ascendant qu'une autre puissance , la Russie , prend en Europe ; et par la haine qu'a inspirée contre les Anglais l'appui que pendant dix ans quelques cours ont trouvé en eux contre l'indépendance des peuples.

Mais les événemens que mille intérêts opposés , ou que des sujets de divisions doivent nécessairement amener dans le monde politique , rassurent l'Angleterre , et lui montrent dans le lointain la

possibilité
qu'il lui é
qu'elle a

Au mi
avec une
ne peuv
nisation.
aux deux
de débou
serait le
habitans.

« L'Ang
véran , en
adoptant
des ouvrie
de près d
de plus de
trouver d
sociétés d
et devait
besoins d

Il paraît

Le dénon
rante-sept mil
employés aux
quoique la po
que d'un mill
Les manufact
avec moins d
seize cent m
et 1816 , les r
ouvriers qu'el
gleterre , tom

possibilité de réparer des pertes ou des méprises qu'il lui était difficile d'éviter dans le rôle colossal qu'elle a joué pendant la guerre du continent.

Au milieu de ces incertitudes elle poursuit avec une présence d'esprit et une constance qui ne peuvent être trop imitées son système de colonisation. C'est par lui qu'elle compte remédier aux deux grands maux qui la menacent, le défaut de débouchés pour ses marchandises, et, ce qui en serait le résultat, le manque de travail pour ses habitans.

« L'Angleterre, dit judicieusement M. de Montvéran, en détruisant les petits propriétaires, en adoptant les machines qui diminuent le nombre des ouvriers ¹, en formant une liste de pauvres de près de neuf cent mille chefs de familles, et de plus de trois millions d'individus, semblait se trouver dans la position où furent les premières sociétés de la Grèce, de la Sicile et de l'Europe, et devait se hâter de pourvoir comme elles aux besoins de cet excédant de population. »

Il paraît cependant que ce n'a été que dans ces

¹ Le dénombrement de 1801 portait à un million huit cent quarante-sept mille trois cent cinquante-quatre le nombre des individus employés aux arts et métiers, manufactures et commerce. En 1811, quoique la population générale eût augmenté, ce nombre n'était plus que d'un million six cent mille, et ils n'étaient pas toujours occupés. Les manufactures à l'aide des machines avaient produit beaucoup plus avec moins de bras; les salaires étaient devenus plus forts, et ces seize cent mille ouvriers travaillaient beaucoup moins. En 1815 et 1816, les manufactures en masse n'exigeaient plus que le tiers des ouvriers qu'elles employaient autrefois. • *Histoire critique de l'Angleterre*, tome 1, page 315.

derniers temps, que l'Angleterre a donné une attention sérieuse à cette importante partie de la haute administration.

Jusqu'ici le gouvernement avait cru que les lieux peu éloignés de l'Angleterre, et où les établissemens étaient moins difficiles à former, étaient trop voisins des Américains ; tels que le haut et le bas Canada, la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick. Il craignait qu'en y envoyant des hommes qui auraient à se plaindre de la mère-patrie, ils ne les donnassent aux États-Unis. La Trinité lui a paru aussi une île peu saine et trop près de la ligne. Le Cap de Bonne-Espérance n'était point encore acquis définitivement à l'Angleterre, et le transport des colons à cette extrémité de l'Afrique lui paraissait trop coûteux. Il ne possédait pas non plus les établissemens hollandais de Démérari, d'Essequibo, de Berbiche, et de la rivière de Corentin. Depuis la guerre de l'indépendance américaine, la politique du gouvernement et de la compagnie des Indes a limité le nombre des passagers et des établissemens dans les possessions britanniques de l'Inde : on a craint qu'un trop grand nombre d'Anglais vivant dans ces contrées ne tentassent d'obtenir, par des mouvemens et des intrigues avec les souverains du pays, leur indépendance et leur affranchissement de la compagnie et de la métropole : la presque-île de l'Inde ne comptait en effet, par suite de cette précaution, que quarante-six mille Anglais en 1812.

Mais, c
 progrès d
 nombre d
 les prohib
 laissé une
 sans trava
 éveillée su
 toutes les
 des coloni
 les soins d
 rance, la S
 la ci-deva
 Brunswick
 des exemp
 le tableau

L'Angle
 blissemens
 sans lesqu
 son systèm
 ses besoins

Il consis
 tractés vis-
 fidélité est t
 qu'il ne pe
 et sa stabil

* Parmi les r
 guerre avec la
 la perte considé
 la facilité qu'o
 taires d'aller d
 magné, et de p
 sommation.

Mais, depuis que la cessation de la guerre, le progrès des machines, l'émigration d'un grand nombre de riches propriétaires sur le continent¹, les prohibitions des marchandises anglaises ont laissé une partie considérable de la population sans travail, l'attention du gouvernement s'est éveillée sur les avantages de la colonisation, et toutes les parties du monde voient aujourd'hui des colonies florissantes sous la protection et par les soins de l'Angleterre; le Cap de Bonne-Espérance, la Sénégambie, la rivière de Corentin dans la ci-devant Guyane hollandaise, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Galles du sud, en offrent des exemples, auxquels nous nous arrêterons dans le tableau que nous allons tracer.

L'Angleterre a, pour former de semblables établissemens, outre l'esprit public et la liberté, sans lesquels rien n'est grand, rien n'est stable, son système de crédit avec lequel elle suffit à tous ses besoins, à tous ses projets.

Il consiste dans la fidélité aux engagements contractés vis-à-vis des créanciers de l'état; et cette fidélité est tellement connexe avec ses institutions, qu'il ne peut y avoir le moindre doute sur sa durée et sa stabilité.

¹ Parmi les motifs que l'Angleterre a souvent cru avoir d'être en guerre avec la France et avec le continent en général, il faut compter la perte considérable pour elle qu'éprouve son commerce intérieur de la facilité qu'ont en temps de paix des milliers de riches propriétaires d'aller dépenser leurs revenus en Italie, en France, en Allemagne, et de priver ainsi l'industrie britannique d'une grande consommation.

Aucun emprunt n'est jamais contracté qu'on n'adopte en même temps une ou plusieurs taxes suffisantes pour en payer l'intérêt et l'amortissement annuel : on a soin aussi que les taxes votées pour satisfaire aux charges annuelles des emprunts soient calculées et estimées à un taux tellement inférieur à leur produit réel, qu'elles donnent des perceptions surabondantes ; d'où il est résulté, ainsi que de l'accroissement de la prospérité de l'Angleterre, que le fonds consolidé auquel les taxes étaient attribuées a donné jusqu'en 1810 des excédans considérables, portés constamment aux dépenses courantes. Ces excédans étaient la première année de la création des fonds consolidés en 1787, de 589,162 liv. sterl. En 1809, ils ont été à 7,000,000 de liv. sterl. ; mais en 1810 ils étaient descendus à 6,500,000 liv. sterl. ; et en 1813, dernière année de la guerre, le fonds consolidé donnait un déficit de 1,100,000 liv. sterl. : preuve réelle de la détresse de l'Angleterre. Il en résultait en effet la certitude que les taxes attribuées au paiement des intérêts et à l'amortissement des emprunts formant le fonds consolidé ne donnaient plus le même produit qu'auparavant.

Le crédit immense de l'Angleterre, qui lui est indispensable, a été obtenu et développé par les mesures les plus sages et les mieux calculées. A l'aide de ces mêmes mesures s'est formé le mécanisme ingénieux qui produit l'aisance et la

promptit
souscript
temps. C
dérables
commerc
années d
cessaires
du comm

De gra
elles son
doivent d
plus cons
pouvant p
et les lois
les substi
à concentr
dre nomb
tions deve
ront-elles

En exa
ture, celu
et des gra
d'usines,
de mines

: Le numé
dernier siècle
sterling en es

En 1792 on
estimait que
cent vingt ba
livres sterling

promptitude avec lesquelles ont été remplies les souscriptions de tous les emprunts de ces derniers temps. Ces emprunts ont cependant été si considérables, qu'ils ont absorbé les fonds destinés au commerce et à la reproduction ; mais quelques années de paix suffisent aux accumulations nécessaires pour remplacer largement les capitaux du commerce.

De grandes richesses existent en Angleterre, et elles sont en très-peu de mains¹ ; les revenus doivent donc donner des accumulations annuelles plus considérables. Mais les gens très-riches ne pouvant pas dépenser la totalité de leurs revenus, et les lois qui maintiennent les primogénitures et les substitutions à la septième génération tendant à concentrer encore ces richesses dans un moindre nombre de chefs de famille, ces accumulations devenant toujours plus fortes, où se placeront-elles ?

En examinant attentivement l'état de la culture, celui des manufactures, celui du commerce et des grandes entreprises, comme constructions d'usines, de canaux, desséchemens, exploitations de mines, on voit que les capitalistes ont intérêt à

¹ Le numéraire circulant en Angleterre s'élevait à la fin de l'avant-dernier siècle à 18,000,000 de liv. sterling. En 1778 à 27,500,000 liv. sterling en espèces d'or, d'argent et de billon.

En 1792 on le portait de 40 à 42,000,000 de livres sterling ; et on estimait que les billets de la banque de Londres, et ceux de deux cent vingt banques provinciales s'élevaient à plus de 50,000,000 de livres sterling.

placer dans les emprunts et les fonds publics, et qu'en conséquence la plus forte partie des accumulations ira s'y réunir à la masse déjà existante, et soutenir le crédit du gouvernement.

Le gouvernement anglais peut donc se livrer à des projets de colonisation, et porter son attention sur les moyens d'agrandir son commerce à l'aide de l'immense cadre de possessions dont on pourrait dire qu'il entoure le globe.

Au nord se présente l'île d'Helgoland ou Héli-goland, conquise sur les Danois en 1807, établissement plus important pour assurer en tout temps les relations de l'Angleterre avec la Baltique que par les produits qu'elle en retire.

Ce n'est, à vrai dire, qu'un groupe imperceptible formé de l'île d'Helgoland proprement dite, des îles appelées *les Dunes*, et de plusieurs rescifs ou rochers, dont celui qu'on appelle *le Moine* est le plus considérable¹. L'île principale a une circonférence d'à peu près quatre mille six cents pas, ou deux mille trois cents toises de circonférence. L'île *sablonneuse*, ou *les Dunes*, est plus petite de deux cinquièmes, et son étendue varie chaque année à raison de son terrain mobile.

Helgoland est à environ onze ou douze lieues de l'embouchure de l'Elbe, de celle du Wésér et de la pointe occidentale d'Eysterstedt, dans le

¹ Nous entrons dans quelques détails sur cette possession anglaise, parce qu'elle est peu connue, et que nos géographes n'en parlent pas.

duché de
la plus él
nord, et
dentale c
gitude en
Danemar
dans la g
conclu a
cession.

La terr
que trois
tile : on r
mais pas a
Il y a peu
élève des
des fontai
gran' s c

I cl
qu'à quar
principal
qu'il s'en

A la m
mille deux
cent ving
des caban

¹ Les îles
à environ ce
considérable
peuplé.

² Colquhou
1812, et estim

duché de Sleswich : elle a un phare sur sa partie la plus élevée, par 54 degrés 30 minutes de latitude nord , et 25 degrés 34 minutes longitude occidentale de l'île Féroe ¹, d'où l'on compte la longitude en Danemarck. Helgoland appartenait au Danemarck avant que les Anglais s'en emparassent dans la guerre du blocus continental. Par le traité conclu avec cette puissance ils en ont obtenu la cession.

La terre qui couvre le sol d'Helgoland n'a guère que trois à quatre pieds de profondeur ; elle est fertile : on récolte une assez grande quantité d'orge , mais pas assez pour la consommation des habitans. Il y a peu d'arbres à fruit , et peu de légumes : on y élève des vaches et des moutons assez bons ; l'eau des fontaines est peu potable ; on y supplée par de grandes citernes où s'amasse l'eau de pluie.

Le commerce du poisson s'étend depuis vingt jusqu'à quarante lieues autour de l'île ; elle forme le principal revenu des habitans : on estimait en 1800 qu'il s'en exportait pour environ 230,000 francs.

A la même époque la population était de deux mille deux cents individus ² : on y comptait quatre cent vingt maisons , dont la plupart n'étaient que des cabanes de pêcheurs.

¹ Les îles Féroe sont un groupe d'îles de l'Océan septentrional , à environ cent vingt-cinq lieues ouest de la Norwége. La plus considérable est l'île Féroe. Ce groupe d'îles est fertile et assez peuplé.

² Colquhoun porte cette population à trois mille pour l'époque de 1812 , et estime la valeur des productions à 5,000 livres sterling.

Les Helgolondais forment une peuplade d'hommes très-robustes et très-sains : ils ont la chevelure blonde, et sont d'une belle physionomie. Ils payaient au Danemarck, avant la cession aux Anglais, le dixième de ce que le pilotage leur rapporte ; car une de leurs principales occupations après la pêche est de fournir des pilotes pour la navigation des rivières qui ont leur embouchure dans la mer du Nord, et surtout de l'Elbe et du Weser.

Les femmes, presque toutes belles, sont chargées des travaux agricoles et domestiques ; ce sont elles qui labourent les terres, qui les ensemencent, qui moissonnent, qui battent le grain, qui le moulent à la meule, et font le pain.

Depuis que les Anglais sont maîtres de l'île, ils y ont introduit dans la culture et les travaux d'utiles changemens et des améliorations. Mais l'avantage qu'ils en retirent dépend surtout de la position de l'île. Elle a deux bons ports, et une rade qui a quarante-huit pieds d'eau. De ces ports on peut apercevoir l'ennemi long-temps avant qu'il ne vous approche. Le phare de l'île est visible à près de dix lieues en mer, et sert de guide aux bâtimens qui veulent entrer dans l'Eyder, l'Elbe, le Weser et les fleuves voisins.

Ces circonstances réunies donnent à Helgoland une assez grande importance politique et commerciale. C'était, jusqu'en 1807, le rendez-vous de tous les corsaires de Dunkerque.

Les
vait leu
fortifié
dispens
leur cor
pôt à le
vaisseau

Outre
rope plu
dans l'es
d'après

* Voyez
Brun, tome

* *A l'roc
empire, in
illustrated
in-4°, 1814*

L'auteur
l'un sur la
Traité de la
plus compl
sur des ma
lorsqu'on tr
de l'Anglet
gligé celui-d
gleterre à to
avons fait us

Les Anglais, qui ont senti les avantages que devait leur procurer la possession de cette île, l'ont fortifiée. Elle est entre leurs mains un poste indispensable, soit pour leur navigation, soit pour leur commerce dans la Baltique. Elle sert d'entrepôt à leurs marchandises, et de station à leurs vaisseaux qui naviguent dans ces mers ¹.

Outre Helgoland, les Anglais possèdent en Europe plusieurs îles, villes ou territoires, qui entrent dans l'estimation de leur puissance. En voici l'état d'après Colquhoun ².

¹ Voyez *Annales de la géographie et de l'histoire*, par M. Malte-Brun, tome 3, année 1808.

² *A Treatise on the Wealth, power, and resources of the British empire, in every quarter of the world, including the east Indies, etc., illustrated by copious statistical tables.* By. P. Colquhoun. , 1 vol. in-4°, 1814.

L'auteur est le même à qui l'on doit deux ouvrages remarquables, l'un sur la *police de Londres*, et l'autre sur celle de la *Tamise*. Le *Traité de la richesse et des ressources de l'Angleterre* est l'ouvrage le plus complet et le plus positif qu'on ait sur ce sujet : il est rédigé sur des matériaux authentiques. On a peine à concevoir comment, lorsqu'on traduit ou fabrique sur l'économie politique et la statistique de l'Angleterre tant de livres médiocres ou systématiques, on ait négligé celui-ci. Peu de personnes, même parmi celles qui citent l'Angleterre à tous propos, connaissent cet excellent ouvrage. Nous en avons fait usage pour ce qui concerne la Grande-Bretagne.

	HABITANS.	TERRES		VALEUR des productions territoriales.	EXPORTATIONS.	IMPORTATIONS.
		en cultures.	non cultivées.			
L'île de Man.....	30,000	acres. 67,000	acres. 35,000	liv. sterl. 450,000	liv. sterl. 80,000	liv. sterl. 60,000
Iles de Scilly.....	1,000	2,000	10,000
Guernesey.....	15,000	30,000	2,000	150,000	180,000	160,000
Jersey.....	20,000	30,000	2,000	200,000	140,000	128,000
Alderney.....	1,000	4,200	300	10,000	60,000	54,000
Sark.....	300	4,700	300	3,000	20,000	18,000
Gibraltar.....	16,000	50,000	2,000,000	2,200,000
Malte, y compris Gozo.....	94,000	70,000	940,000	2,500,000	2,800,000
Helgoland.....	3,000
TOTAUX.....	180,300	208,000	39,600	1,813,000	4,980,000	5,420,000

L'An
nations
avantage
colonial
a fixé s
y a don
tueux ;
dans ce
en éten
possibili
Ce sy
térêt de
valu jus
L'accrois
manifes
demand
de se pr
jusqu'à u
elle est a
la conso
pénible
substant
On peut
tous les
médiats
rations
sorte les
et qu'il
Ces co
rigé les A

L'Angleterre n'avait donné, comme les autres nations de l'Europe, qu'une faible attention aux avantages qu'elle pouvait retirer des établissemens coloniaux sur le continent de l'Afrique. Cet objet a fixé son attention surtout depuis la guerre; elle y a donné des soins qui n'ont point été infructueux; des colonies formées par elle prospèrent dans cette partie du monde, et chaque jour elle en étend la sphère à mesure qu'elle reconnaît la possibilité de le faire.

Ce système de colonisation, conforme à l'intérêt des peuples, est préférable à celui qui a prévalu jusqu'ici; il convient à l'état de l'Europe. L'accroissement de la population, son malaise manifesté par l'agitation et les plaintes, semblent demander qu'on lui ouvre de nouveaux moyens de se procurer les nécessités de la vie, et même, jusqu'à un certain point, les jouissances auxquelles elle est accoutumée. L'extension de l'industrie et la consommation intérieure ne fournissent que péniblement et précairement des ressources pour substantier une population toujours croissante. On peut, il est vrai, trouver encore chez presque tous les peuples de l'Europe des secours plus immédiats à l'aide des défrichemens et des améliorations des cultures; mais ce sont là en quelque sorte les dernières ressources qu'on doit réserver, et qu'il faut ménager.

Ces considérations semblent surtout avoir dirigé les Anglais dans leur système de découvertes,

liv. sterl.
5,420,000liv. sterl.
4,980,000liv. sterl.
1,815,000acres.
39,600acres.
208,000

180,500

TOTAL.....

de conquêtes et de colonisation, qu'ils poursuivent avec autant de constance que de succès, depuis une trentaine d'années surtout. Nous les voyons, dans cette intention, se presser de fonder des colonies partout où cela paraît possible. Attentive à la nécessité qui s'avance, nous voyons l'Angleterre, comme un pilote habile qui présage la tempête, multiplier les ressources qui peuvent l'aider à s'en défendre. Elle garde pour l'avenir les contrées qui peuvent encore servir à la culture; et lorsqu'elle ne juge pas à propos d'être agricole chez elle, elle est conquérante au-dehors. C'est ainsi que nous la voyons pousser ses établissemens dans l'intérieur de l'Afrique par le Cap de Bonne-Espérance, dont le climat salubre et tempéré lui présente des champs fertiles, tandis que ses armées dans l'Inde étendent sa domination et y accroissent le nombre de ses sujets. Peu lui importe que dans celle-ci les dépenses annuelles surpassent la somme des revenus; elle n'y voit qu'un moyen puissant d'exportation, et par conséquent de travail, pour une portion considérable de la population anglaise, qui trouve à s'occuper ou à s'employer utilement, non-seulement dans les fabriques que soutient le commerce de l'Inde, mais encore dans les armées, dans la marine, dans l'administration, dans toutes les branches de la navigation que ce commerce traîne à sa suite : avantage immense pour la métropole, et sans lequel l'oisiveté et la misère de la classe industrielle de la

nation

Les
verner
aux pe
soins
les éta
en Af
comm

On
tinent
gouve
relatio
les pe
Tandis
de per
société
peler l
y fit p
struits
pays,
bitent
y lier
mens

A ce

¹ Cette
recherche
aussi des
l'année
pour le no
fruit des
28,000 liv

² Il n'y

nation exposeraient l'état aux plus grands dangers.

Les mêmes principes qui, aux yeux du gouvernement anglais, ont donné tant d'importance aux possessions de l'Inde, malgré les frais et les soins qu'exige leur conservation, l'ont guidé dans les établissemens moins éloignés qu'il a formés en Afrique sous le rapport de la culture et du commerce.

On connaît les recherches dirigées sur ce continent pour y parvenir, et les tentatives que le gouvernement anglais a faites pour entretenir des relations commerciales et des négociations avec les peuples établis dans ces régions ignorées. Tandis qu'il se livrait à ces soins, une association de personnes riches et éclairées, sous le nom de *société africaine*¹, entreprit ce qu'on pourrait appeler la découverte de l'intérieur de l'Afrique; elle y fit pénétrer de divers côtés des voyageurs instruits et hardis, chargés d'examiner la nature du pays, la situation et la force des nations qui l'habitent, et de recueillir tout ce qui peut servir à y lier des relations utiles ou former des établissemens².

A cette époque la Cafrerie avait déjà été visi-

¹ Cette société, fondée en 1787, ne s'occupe pas seulement de recherches et de voyages pour les intérêts du commerce; elle envoie aussi des missionnaires pour la propagation du christianisme. Pendant l'année 1818 elle en a fait partir huit pour l'ouest de l'Afrique, deux pour le nord de l'Inde, et neuf pour la Nouvelle-Zélande. Ses revenus, fruit des générosités particulières, s'élevaient pour cette année à 28,000 livres sterling; somme égale à ses dépenses.

² Il n'y a qu'en Angleterre que l'on voit se former des associations

tée par Sparmann, Paterson, et surtout par Le Vaillant, savant français, qui en avait décrit l'état politique, les mœurs, et qui, s'avancant avec autant de bonheur que de hardiesse dans ces contrées sauvages, y avait découvert des peuples dont le nom même était inconnu aux Européens. L'Égypte, la Nubie, l'Abyssinie, depuis long-temps accessibles, avaient été décrites par Norden, Bruce, et Volney : mais, de tout le reste de l'Afrique, on ne connaissait guère avec certitude que les côtes et la petite étendue de territoire qui avoisine chaque établissement européen.

Le premier voyageur envoyé par la société africaine fut Lediard, Américain, d'un esprit entreprenant et d'un courage à toute épreuve. Il partit en 1788, et essaya de pénétrer par l'Égypte. Il recueillit dans la conversation des marchands d'esclaves des idées sur le commerce de l'intérieur, sur la nature du pays, et la route des caravanes ; mais il mourut à Sennaar ¹.

qui présentent autant de zèle, de patriotisme et de résultats utiles pour l'état. Le gouvernement n'a que de la protection à accorder ; c'est l'effet de l'esprit public, fruit de la liberté britannique. Tous les prodiges qu'il enfance cesseraient du jour où le despotisme prendrait en Angleterre la place des lois, et où l'obéissance passive deviendrait le caractère national.

Nous pourrions citer en France quelques voyages utiles effectués en Afrique, entre autres celui que M. Mollien a fait tout récemment ; mais ils ont été ordonnés et payés par le gouvernement.

¹ Nos biographies, qui n'oublient point de mettre parmi les noms qui se sont *rendus célèbres* ceux de faiseurs de brochures ignorées, ne disent pas un mot des hommes qui se sont rendus recommandables par des voyages utiles, comme Lediard, par exemple.

En m
cette te
autre v
cour de
gage de
Fezzan
la côte
Tripoli

Deux
major
Gambie
Hought
une gra
après a
la part
rableme

Le s
célèbre
Plus he
grands
porta e
ques su
mier su
voyage
toutes
treprise

Tanc
de zèle
M. W.
treprit

En même temps que la société africaine essayait cette tentative, elle envoyait d'un autre côté Lucas, autre voyageur qui, ayant résidé long-temps à la cour de Maroc, connaissait les mœurs et le langage des Arabes. Lucas devait aller de Tripoli au Fezzan par le désert, et revenir par la Gambie ou la côte de Guinée; mais il ne put aller que de Tripoli à Mesurate.

Deux ans après, en 1790, la société envoya le major Houghton pour pénétrer par la rivière de Gambie, et traverser le pays de l'est à l'ouest. Houghton remonta en effet cette rivière jusqu'à une grande distance de son embouchure; mais, après avoir essuyé mille traitemens barbares de la part de ces peuples sauvages, il mourut misérablement.

Le sort qu'il avait éprouvé n'empêcha pas le célèbre Mungo-Park de tenter la même entreprise. Plus heureux que son prédécesseur, malgré de grands dangers et de grandes souffrances, il rapporta en Europe les premières notions authentiques sur l'intérieur du continent africain. Ce premier succès lui inspira le dessein de faire un second voyage; mais il ne revint plus, et périt, suivant toutes les apparences, dans cette périlleuse entreprise.

Tandis que Mungo-Park donnait cet exemple de zèle et de courage, un simple particulier, M. W. Browne, excité par les mêmes motifs, entreprit seul, à ses frais et avec ses seules ressour-

ces, de traverser l'Afrique de l'est à l'ouest. Parti d'Alexandrie le 24 février 1792, il pénétra jusqu'à Siwah, que quelques savans pensent être l'ancien Oasis, où se trouve le temple de Jupiter Ammon, et où il reconnut des ruines que l'on croit être celles de ce temple. Mais des obstacles s'opposèrent à ce qu'il pénétrât plus avant; il revint en Égypte. L'année suivante il se joignit à une caravane, et parvint jusqu'au Darfour, d'où il retourna en Égypte.

A peine avait-il achevé ces entreprises hasardeuses qu'il eut pour successeur un jeune Allemand nommé Hornemann, envoyé par la société africaine de Londres. Hornemann partit de cette capitale en 1797, et se trouvait à Alexandrie au moment où les Français venaient de s'en emparer¹. Le général en chef, instruit de son dessein, lui accorda tous les secours dont il pouvait avoir besoin pour en faciliter le succès. Hornemann partit du Caire, en septembre 1799, avec la caravane du Fezzan². Il traversa le désert de Libye, parvint à Mourzouk, capitale du Fezzan. Il fit une courte excursion de Mourzouk à Tripoli, revint à Mourzouk, et écrivit à la société africaine qu'il allait

¹ L'expédition d'Égypte, si mal jugée, fut une des belles entreprises du dix-huitième siècle. L'établissement d'une nation civilisée dans cette riche partie du monde eût répandu la civilisation, les arts dans toute l'Afrique, et donné un nouveau et salutaire mouvement aux relations commerciales de l'Inde et de l'Europe.

² Voyez l'introduction au *Dictionnaire universel de la géographie commerciale* pour ce qui concerne les caravanes qui font le commerce de l'intérieur de l'Afrique.

partir
puis ce
de ce c
péri co

Cepe
non de
renonc
l'Afrique
côtes o
rée par
ce nou
de plu
tunées

Si l
s'oppo
che d'
raux b
barbar
jalousi
on s'é
entrep
tats av
tenu c
de cro

Son
politie
sur la
sous
les riv

partir avec la grande caravane de Bournou. Depuis cette époque on n'a plus reçu de nouvelles de ce courageux voyageur. Il est probable qu'il a péri comme ceux qui l'ont précédé.

Cependant la société africaine, affligée, mais non déconcertée par tant de fâcheux accidens, renonça à l'espoir de pénétrer dans l'intérieur de l'Afrique par le nord, et ramena ses vues sur les côtes occidentales. Une nouvelle route fut suggérée par le Calabar, sur la côte de Guinée; mais ce nouveau projet ne servit qu'à joindre un nom de plus, celui de Nichols, à ceux de tant d'infortunées victimes de leur zèle et de leur courage.

Si l'on considère les obstacles physiques qui s'opposent en Afrique aux recherches et à la marche d'un voyageur européen, et les obstacles moraux bien plus grands encore qu'il trouve dans la barbarie des habitans, dans leur féroce avidité, leur jalousie curieuse et leur superstitieuse méfiance, on s'étonnera peu des funestes résultats de ces entreprises. En comparant cependant ces résultats avec le succès complet que M. Bowdich a obtenu dans une semblable mission, on sera tenté de croire que c'est du choix des moyens et des circonstances qu'en dépend le succès.

Son voyage fut déterminé par une circonstance politique. Le principal établissement des Anglais sur la Côte-d'or, appelé *Cape-coast-castle*, avait sous sa protection une nation voisine habitant les rives de la mer, et nommée *Fantées*. Un roi

puissant de l'intérieur, le roi des *Ashantées*, se trouvant offensé par cette nation, déclara la guerre aux Fantées, envahit leur territoire, et, suivant l'usage de ces peuples barbares, brûla les villages et massacra les habitans. L'établissement anglais lui-même fut bloqué, et courut les plus grands risques. Mais la résistance qu'y trouva le roi des Ashantées, et d'autres raisons sans doute le déterminèrent à entrer en liaison avec les Anglais. On saisit cette occasion de lui envoyer une ambassade, et l'on en confia la conduite à un membre du conseil de la compagnie anglaise, M. James, gouverneur d'Acra¹. M. Bodwich, qu'un ardent désir de se distinguer par des services avait conduit en Afrique, fut associé à l'expédition et chargé des recherches scientifiques. Cette expédition partit de Cape-coast-castle au mois d'avril 1817; et, après de grandes difficultés, des intrigues, des dangers suscités à la cour du monarque noir par les Portugais et les Maures, M. Bodwich, qui montra la plus grande fermeté et la plus grande prudence dans la négociation (M. James avait tout abandonné), parvint à négocier entre le roi des Ashantées et les Anglais un traité de commerce favo-

¹ Acra, ou Acara; c'est un pays avec une bourgade du même nom, sur la côte-d'or de Guinée. Les Anglais, les Hollandais et les Danois y ont chacun un établissement. Ce pays est le meilleur de toute la côte, et il s'y fait un grand commerce avec les habitans. C'était autrefois un des plus fréquentés pour la traite des noirs, qui s'y fait encore au mépris des traités, et par une connivence secrète en faveur des planteurs des colonies européennes.

nable à
cette pa

Dans
son voy
rait à e
l'Afriqu
ne cess

Les é
Sénégar
confian
patience
vernem

Nous
traite de
les prin
celui de
nous n'
sur l'ét

Cet é
de la C
feuille e
mercia
des che

Les
et pour
se sont

¹ Nous
en Afric
des plus
en attend
du pays p

² Gazet

nable à leurs vues et à leurs établissemens dans cette partie de l'Afrique ¹.

Dans la relation que M. Bodwich a publiée de son voyage on aperçoit les avantages qu'il y aurait à établir des colonies dans cette partie de l'Afrique ; et c'est le point sur lequel l'Angleterre ne cessera jamais d'avoir les yeux ouverts.

Les établissemens qu'elle a déjà formés dans la Sénégambie prouvent que l'on peut en tenter avec confiance lorsqu'avec des fonds nécessaires la patience et le zèle conduisent les chefs du gouvernement.

Nous avons déjà fait connaître, en parlant de la traite des nègres dans *l'introduction* de cet ouvrage, les principaux détails de l'un de ces établissemens, celui de Sierra-Leone, sur la rivière de ce nom ; nous n'ajouterons que peu de nouveaux documens sur l'établissement de Sainte-Marie.

Cet établissement, situé près de l'embouchure de la Gambie, prospère sensiblement, dit une feuille officielle ². Il augmente ses relations commerciales. En voici la preuve, d'après le rapport des chefs de la douane de Sainte-Marie.

Les importations par bâtimens de commerce et pour compte de négocians établis dans ce pays se sont élevées en 1818 à 41,711 livres sterling ;

¹ Nous ne pouvons passer sous silence ici le voyage de M. Mollien en Afrique, fait en 1818 par ordre du gouvernement français. C'est un des plus intéressans qui aient été tentés ; il a eu tout le succès qu'on en attendait. Il a été imprimé en deux volumes in-8°, avec deux cartes du pays parcouru par l'auteur.

² Gazette de Sierra-Leone.

elles n'avaient été en 1817 que de 7,828 liv. sterl. : l'accroissement a donc été de 33,883 livres sterling.

Cette différence est énorme, et paraît provenir des grandes dépenses faites et payées par le gouvernement en argent et en traites sur le trésor anglais. Ces dépenses ont donné des moyens d'industrie aux habitans, et, en augmentant les consommations, ont accru en même temps les importations.

Les exportations n'ont pas répondu aux importations ; mais elles prouvent toujours les progrès de cet établissement, qui peut avoir les plus grands résultats dans l'avenir pour étendre les colonisations sur la Gambie.

Les exportations de 1818 ont consisté en cent vingt-quatre tonneaux de cire, quinze tonneaux de morphil (ivoire), cinq mille deux cent quarante-cinq peaux de bœuf estimées 70 onces d'or, et cent vingt-cinq tonneaux de gomme.

On a pu voir dans ce que nous avons dit plus haut que les Anglais ont encore des établissemens dans l'Afrique, de peu d'importance, il est vrai ; nous passerons donc à celui qui mérite le plus d'attention, le Cap de Bonne-Espérance.

Conquis par eux dans le commencement de la guerre ¹, ils l'avaient rendu à la paix d'Amiens, après l'avoir possédé pendant près de sept ans, et y avoir fait de nombreuses et importantes améliorations.

¹ Ils y entrèrent le 16 septembre 1795.

Ce ne virent le la clef d'est. Elle téger leur de l'Ind à l'Espa moyens aux vais dans les

Ces gr une rare leur ang de l'Afr franchis de domi met dan sion de

« Il e nous n' et que l pourrait merce d qui ren d'une es long-ter cap ², s

¹ M. Jol des compte

² Les H ment sous l

Ce ne fut pas sans les plus vifs regrets qu'ils virent leur échapper cette possession, qui donne la clef du midi de l'Afrique et de la navigation à l'est. Elle leur avait servi pendant la guerre à protéger leur commerce et leurs riches établissemens de l'Inde; la perdre, c'était laisser à la France, à l'Espagne, au Portugal, aux Hollandais, les moyens, en cas d'hostilités, de barrer le passage aux vaisseaux qui se rendent par les mers de l'Asie dans les colonies qu'ils possèdent sur ces parages.

Ces graves inconvéniens furent développés avec une rare sagacité et beaucoup de soin par l'auteur anglais du *Voyage dans la partie méridionale de l'Afrique*¹. Il est curieux de voir avec quelle franchise cet écrivain patriote avoue le système de domination des Anglais, et la confiance qu'il met dans les événemens pour rentrer en possession de cette belle colonie.

« Il est évident, dit-il, que, dans le cas où nous n'aurions pas le Cap de Bonne-Espérance, et que les hostilités éclateraient, l'Angleterre ne pourrait donner d'assez forts convois à son commerce d'Asie sans se jeter dans des frais immenses qui rendraient ce moyen impossible. La dépense d'une escadre placée à l'île Sainte-Hélène, aussi long-temps que les Français seraient maîtres du cap², suffirait, à la vérité, pour soutenir tout

¹ M. John Barrow, secrétaire du lord Macartney, auditeur-général des comptes au Cap de Bonne-Espérance, etc.

² Les Hollandais, à qui le Cap fut rendu, étaient dès-lors visiblement sous l'influence, ou, pour mieux dire, sous l'autorité de la France,

l'établissement de l'Afrique méridionale ; mais elle excéderait, suivant toute probabilité, le bénéfice des cargaisons ainsi protégées ; d'ailleurs je ne parle pas de l'inconvénient qu'il y aurait à détacher des vaisseaux de guerre des plus importantes stations. Un autre obstacle encore, c'est que Sainte-Hélène ne fournit aucune des provisions dont cette flotte aurait besoin. On y a la plus grande peine à se procurer une petite quantité de rafraichissemens pour l'usage de l'île ; et le surplus, vendu à des prix exorbitans, est cédé aux équipages des vaisseaux de la compagnie des Indes¹. Il y a peu de bêtes à cornes, et l'on n'en peut tuer une seule sans la permission du gouverneur. Cependant c'est maintenant le seul point de ces parages où les Anglais puissent assurer un convoi. Quel inappréciable avantage ne serait-ce donc pas pour eux de posséder entre l'Inde et l'Europe un point de ralliement abondamment pourvu de toutes les provisions nécessaires à leur marine, une colonie qui, loin d'être comme aujourd'hui un objet d'inquiétude, un instrument de menace et de ruine, serait le rempart et la sauvegarde de leur commerce et de leur empire d'Asie ! »

malgré la prétendue république batave, reconnue indépendante, et érigée plus tard en royaume pour Louis Bonaparte (5 juin 1806).

¹ L'île de Sainte-Hélène appartenait à cette époque à la compagnie des Indes anglaises, de qui le gouvernement l'a achetée pour y former la demeure de Bonaparte : de grandes améliorations s'y sont opérés depuis.

Les A
paix d'A
Bonne-
le mém
Espéran
Ceylan
sérieuse
insistère
un autre
ciens po
paix l'A
ter entre
probable
difficile
l'import
Ceylan a
1,000,00
un port
supérieur
toute l'I
peut atta
méridion
rance un
l'opinion
grande d
nissant p
son entre
« Si no
cette île,

¹ Tome 2

Les Anglais offrirent, dans les conférences de la paix d'Amiens l'île de Ceylan en place du cap de Bonne-Espérance. « Mais les Français, dit encore le même écrivain ¹, jugèrent le cap de Bonne-Espérance plus important pour eux que l'île de Ceylan, dont ils ne pensèrent jamais à disputer sérieusement la cession. Si aux négociations ils insistèrent sur ce point, c'était pour en emporter un autre, la restitution *nominale* du Cap à ses anciens possesseurs. Cependant si, pour obtenir la paix l'Angleterre fut réduite à la nécessité d'opter entre l'une ou l'autre de ces colonies, cas où probablement elle se trouva, ce dut être un point difficile et bien délicat d'estimer la valeur et l'importance comparative de chacune. L'île de Ceylan avait en sa faveur de donner à peu près 1,000,000 de liv. sterl. de revenu, de posséder un port (Trinquemale) tel qu'il n'y en a pas de supérieur dans le monde entier; d'être la clef de toute l'Inde, et une place d'où un ennemi puissant peut attaquer à son choix tous les points de l'Asie méridionale. On voyait au Cap de Bonne-Espérance un promontoire stérile (car telle était alors l'opinion dominante sur la colonie du Cap) à une grande distance des possessions de l'Inde, fournissant peu ou point de revenus, et exigeant pour son entretien des frais considérables. »

« Si nous cédon Ceylan, disait lord Macartney, cette île, étant située à l'extrémité de la presqu'île

¹ Tome 2, page 9.

de l'Inde, va devenir un port ennemi, immédiat et terrible, en ce qu'il donne le pouvoir d'envahir la côte de Malabar et celle de Coromandel. L'excellent port de Trinquemalé est d'un prix inestimable pour une puissance maritime ; il commande la baie du Bengale ; il donne la facilité de gêner, de maîtriser la navigation des détroits de la Sonde et de Malaca. Nos possessions, notre marine et notre commerce d'Asie seront donc livrés aux déprédations des maîtres de Ceylan, admettant que Ceylan, mis en balance avec le Cap, doive l'emporter ; n'oublions pas néanmoins que le Cap de Bonne-Espérance dans les mains de nos ennemis pourrait leur servir d'un puissant instrument pour reconquérir Ceylan. »

Ces diverses raisons n'empêchèrent pas la restitution d'avoir lieu. L'article 6 du traité d'Amiens porte : « Le Cap de Bonne-Espérance reste à la république batave en toute souveraineté, comme cela avait lieu avant la guerre. Les bâtimens de toute espèce auront la faculté d'y relâcher et d'y acheter les approvisionnemens nécessaires comme auparavant, sans payer d'autres droits que ceux auxquels la république batave assujettit les bâtimens de sa nation. »

Les réflexions de M. Barrow, écho de sa nation en ce point, méritent d'être citées : « Nul doute que les Français¹, dit-il, n'aient préféré le Cap, quoique moins avantageux sous certains rapports

¹ On ne doit point oublier qu'alors la prétendue république batave

que l'i
à s'em
en effe
fournit
forces
merci
l'Inde
telle, q
reille fl
Bretagn
rance :
de cons
mis l'en
quel ell
dans le

« Que
sur ses
les parti
après a
traverse
seins qu
pas vers
Cap de
Ce vo
de nouv
et la po
de 1814
Londres

n'était qu'
royaume pa

que l'île de Ceylan , dans l'idée qu'il leur servirait à s'emparer de celle-ci ; cette dernière n'était pas en effet alors d'un grand prix pour eux ; elle ne fournit aucune des provisions nécessaires aux forces de terre et de mer ; elle sera toujours à la merci de la puissance qui aura dans les mers de l'Inde une flotte supérieure ; et sa position est telle, que l'ennemi n'y pourrait assembler une pareille flotte , ou l'avitailler tant que la Grande-Bretagne serait maîtresse du Cap de Bonne-Espérance : il eût donc été bien avantageux pour elle de conserver un poste qui aurait fermé à ses ennemis l'entrée de l'Océan indien , et au moyen duquel elle aurait toujours été en état de les reléguer dans leurs inutiles îles de France et de Bourbon.

« Que le gouvernement anglais se tiopne donc sur ses gardes ; qu'il veille continuellement sur les parties de l'état les plus vulnérables ; surtout , après avoir pourvu à la sûreté de l'empire , qu'il traverse , qu'il étouffe dans leur naissance les desseins que les Français ont sur l'Inde. Le premier pas vers ce but désirable doit être de recouvrer le Cap de Bonne-Espérance. »

Ce vœu fut rempli ; les Anglais s'emparèrent de nouveau du Cap au commencement de 1805 , et la possession leur en fut confirmée à la paix de 1814. L'article 1^{er} de la convention signée à Londres le 13 août 1814 porte : « Sa majesté bri-

n'était qu'un fief de l'empire de Bonaparte , dont il fit ensuite le royaume passager de son frère Louis.

tannique s'engage à restituer au prince souverain des Provinces-Unies des Pays-Bas les colonies, comptoirs et établissemens dont la Hollande était en possession au commencement de la dernière guerre, c'est-à-dire au 1^{er} janvier 1803¹, dans les mers et les continens de l'Amérique, de l'Afrique et de l'Asie, à l'exception du Cap de Bonne-Espérance, et des établissemens de Démérari, d'Essequibo et de Berbice, desquelles possessions les hautes parties contractantes se réservent de disposer par une convention supplémentaire qui sera négociée ci-après. »

Par cette dernière convention, de la même date que la précédente, et également signée à Londres, il est stipulé que l'Angleterre donnera, 1° un million sterling à la Suède pour indemnité de la cession de la Guadeloupe rendue par elle à la France, conformément à l'article 9 du traité de Paris, indemnité dont le roi des Pays-Bas était tenu envers la Suède pour compensation d'autres avantages à lui faits; 2° que l'Angleterre donnera une somme de deux millions sterling au même roi des Pays-Bas pour les dépenses nécessaires à la fortification de la ligne de défense des Pays-Bas; 3° que l'Angleterre s'engage également, et conjointement en portion égale avec la Hollande, à fournir aux frais ultérieurs pour établir et consolider d'une

¹ Ainsi, d'après cette époque officielle, la paix d'Amiens n'aurait duré que du 25 mars 1802, où elle fut signée, jusqu'au 1^{er} janvier 1803.

manière
des Pa

« E
conven
conser
britan
blissen
à conc
altesse
taires
(sauf
conven
trafiqu
toires »

« Le
conven
tenant
Cap de
rafraîc
raient
droits
glais. »

Avan
territo
blissen
des co
d'un g

« Ce ne
9 juin 18
été recon

manière satisfaisante l'union de la Hollande et des Pays-Bas.

« En considération de ces engagements, dit la convention, le prince souverain des Pays-Bas consent à céder en toute souveraineté à sa majesté britannique le Cap de Bonne-Espérance, et les établissemens de Démérari, d'Essequibo et de Berbice, à condition néanmoins que les sujets de sa dite altesse royale le prince souverain¹, étant propriétaires dans lesdites colonies, auront la faculté (sauf tels réglemens dont on conviendra par une convention supplémentaire) de naviguer et de trafiquer entre lesdits établissemens et les territoires dudit prince souverain en Europe.

« Les hautes parties contractantes sont aussi convenues que les navires de toute espèce appartenant à la Hollande seront admis librement au Cap de Bonne-Espérance pour s'y procurer des rafraichissemens et les réparations dont ils pourraient avoir besoin, sans avoir pour cela d'autres droits à payer que ceux qu'on exige des sujets anglais. »

Avant d'entrer dans l'exposé des productions territoriales et de l'état de colonisation de cet établissement, transcrivons encore quelques-unes des considérations de M. Barrow sur l'importance d'un grand dépôt commercial qu'on pourrait y

¹ Ce ne fut que par l'article 65 de l'acte du congrès de Vienne du 9 juin 1815 que le titre et les prérogatives de la dignité royale ont été reconnus par toutes les puissances dans la maison d'Orange.

former. C'est un point important du commerce du monde ; et la manière dont le traite le judicieux Anglais donne une trop juste idée de ces résultats pour que nous ne le laissions pas parler lui-même.

« Le Cap, dit-il, est une situation unique pour un dépôt commercial entre l'Europe et les Grandes-Indes, entre l'Asie, l'Amérique et les Antilles. Mais on fait une grande objection contre le projet de l'y établir ; c'est le préjudice qu'il causerait aux ventes de Londres, et par suite la diminution des revenus que la couronne tire des douanes. La compagnie pourrait sans doute répondre des droits du roi sur les ventes qu'elle ferait au Cap ; mais le but de l'entrepôt serait tout-à-fait manqué, si l'on y exigeait des droits qui portassent le prix des marchandises assez haut pour qu'il ne fût pas plus onéreux aux marchands étrangers de les aller prendre dans l'Inde qu'au marché de Londres. Et si ces taxes étaient réduites, il y aurait évidemment une perte dans les revenus de la couronne ; à moins toutefois que l'augmentation des ventes, augmentation très-probable dans la présente supposition, ne vînt à compenser la réduction des droits. Voici une autre objection fondée sur le tort que ce dépôt causerait en général au marché de Londres. Les marchands étrangers, en venant se pourvoir aux magasins de la compagnie, trouvent leur avantage à placer, à expédier dans le même vaisseau une cargaison assortie, produit des co-

lonies e
chands
allaient
y compl
articles

« L'u
ber peu
Au rapp
de la co
les mar
crû et d
sant les
che auc
pas per
commer
les autr
de sold
cargaiso
que la
aux ma
jamais
Chine l
ces cor
faire av
propre
Les Am
pêches
propre
de l'Ind
qu'ils f

lonies et des manufactures anglaises. Si ces marchands trouvaient un marché plus favorable, et allaient s'y fournir de marchandises de l'Inde, ils y compléteraient aussi leur cargaison avec d'autres articles au préjudice du négociant de Londres.

« L'une et l'autre de ces objections vont tomber peut-être devant les considérations suivantes. Au rapport même des directeurs, le commerce de la compagnie est assez vaste pour fournir tous les marchés de l'Inde et de la Chine en objets du crû et des manufactures de l'Europe. En remplissant les demandes de ces marchés, elle ne cherche aucun bénéfice actuel, et se contente de ne pas perdre, afin de s'emparer exclusivement du commerce, et d'en exclure, en les décourageant, les autres nations, qui se trouvent ainsi obligées de solder en espèces la plus grande partie de leurs cargaisons. Le privilège de trois mille tonneaux que la dernière charte de la compagnie accordé aux marchands particuliers n'est même, dit-on, jamais rempli. Elle a réduit dans l'Inde et à la Chine les articles d'Europe à des prix si bas, que ces commerçans ne trouvent aucun avantage à faire avec un léger frètement des envois pour leur propre compte à l'est du Cap de Bonne-Espérance. Les Américains sont les seuls qui, grâce à leurs pêches, peuvent former une cargaison entière propre à être échangée contre des marchandises de l'Inde et de la Chine; c'est avec cet échange qu'ils fournissent leurs propres colonies et les

Indes occidentales, au grand dommage des ventes de la compagnie anglaise.

« Mais la compagnie peut fournir à son entrepôt la quantité nécessaire de produits naturels et industriels de la Grande-Bretagne, et les donner à meilleur marché que ne pourrait le faire aucun autre peuple. Les Américains, ne trouvant plus au Cap le débit de leurs bois, borneront leur commerce d'exportation à la pelletterie et au ginseng : ils pourront apporter ces articles à l'entrepôt, et les y échanger contre du thé, des mousselines, des nankins, sur lesquels on fera un bénéfice si modéré, qu'ils auront peu d'intérêt de les aller acheter aux marchés de l'Inde et de la Chine. Les autres nations y trouveront toutes les marchandises anglaises presque au prix de Londres ; elles y prendront des cargaisons assorties.

« Dans les quatre dernières années du gouvernement anglais au Cap, les vaisseaux portugais frétés par les Anglais, et des bâtimens pêcheurs anglais en exportèrent pour les Indes occidentales, la côte du Brésil et celle de Mosambique, une quantité de marchandises d'Europe et de l'Inde (ces dernières étaient en grande partie des objets de prix), une quantité, dis-je, égale à la somme de 850,000 rixdallers, ou 170,000 livres sterling en papier de cours. Les articles d'Europe, qui formaient la moitié de cette valeur, dûrent donner aux marchands du Cap des bénéfices très-grands, et plus considérables que

ne les de
revendu
merce d
double,

« S'il
la direc
dans l'A
plus gra
rient, c
comme
pièces p
gouvern
d'argen
moyen
saient p
tous les
pièces. L
bouché
niserait
ce que l
pour en

« Il y
tir le c
des cap
et qui e
inutiles
compag
très-pe
n'impo
qu'un e

ne les demanderait la compagnie ; aussi furent-ils revendus à très-haut prix. Malgré cela le commerce des côtes du Brésil aurait pu se porter au double, au triple, et au-delà.

« S'il y avait au Cap un dépôt commercial sous la direction de la compagnie anglaise, il se ferait dans l'Amérique espagnole et portugaise une bien plus grande consommation des produits de l'Orient, qui seraient tous payés en espèces ; et comme la compagnie a le plus grand besoin d'espèces pour son commerce en Chine et pour le gouvernement de son empire indien, les rentrées d'argent monnayé qu'elle se procurerait par ce moyen diminueraient beaucoup, si elles ne faisaient pas entièrement disparaître la gêne que tous les jours lui fait éprouver la rareté des espèces. D'ailleurs, en ouvrant un plus grand débouché aux marchandises de l'Inde, on indemniserait en quelque sorte les naturels du pays de ce que la compagnie leur prend en forme d'impôt pour envoyer en Europe.

« Il y aurait peut-être un moyen sûr d'anéantir le commerce clandestin qui se conduit avec des capitaux anglais, mais sous pavillon neutre, et qui est depuis long-tems un sujet de plaintes inutiles : ce serait que, dans son entrepôt, la compagnie livrât les objets d'Europe à un taux très-peu supérieur à celui de Londres, et qu'elle n'imposât sur ceux d'Asie nul droit, ou du moins qu'un droit très-faible. Les directeurs seraient sans

doute en état de décider à quel prix les aventuriers aimeraient mieux prendre leur cargaison au Cap que de poursuivre jusqu'aux Indes et à la Chine.

« De cet entrepôt naîtrait encore une nouvelle branche de commerce avec les Indes occidentales ; commerce qui supplanterait celui que les Américains y font si heureusement depuis quelques années. Il ouvrirait en même temps un autre débouché aux produits de la colonie, particulièrement aux vins. Avec un peu plus de soin et une préparation mieux entendue, ces vins pourraient remplacer ceux de Madère, dont les Antilles consomment une grande quantité, malgré le prix excessif qui n'en permet l'usage qu'aux plus riches insulaires. Le Madère du Cap pourrait être donné dans toutes ces îles pour le quart de ce qu'y coûte le vrai Madère.

« Si, après une certaine expérience, la compagnie ne jugeait pas l'entrepôt favorable à ses intérêts, elle aurait toujours la faculté de remettre le Cap dans la situation où le tenaient les Hollandais. Par la multiplicité des droits et des prohibitions, elle en pourra défendre l'entrée à tous les vaisseaux étrangers ; ils n'y aborderont, si elle le veut, que pour y acheter de fraîches provisions avec du papier ayant cours, ou de l'argent comptant. Elle souffrira ou repoussera, selon son bon plaisir, la foule des aventuriers étrangers. Par les lois existantes de la colonie, personne n'y peut résider sans une permission spéciale ; et le gouver-

neur es-
juge le

« Ma-
résulta
le com-
trouve
avec ce
ou elle
replac-
dantes
la Gra-
pour se-
de leur
le privi-
comme
bien le
de rép-
refusar
refus q
l'Inde.
dance
rectem
toujou
la Fran-
qui n'a
de lon-
faire e
Ce v
Cap de
les co

neur est autorisé à renvoyer tout individu dont il juge le séjour peu convenable à l'établissement.

« Mais, si l'expérience réussit, quel heureux résultat pour l'Angleterre ! elle possède désormais le commerce exclusif de l'Asie. Aujourd'hui elle n'y trouve de rivaux dangereux que les Américains : avec cet entrepôt elle les fera servir à sa prospérité, ou elle causera leur ruine. Si les Hollandais se replacent jamais au rang des nations indépendantes, ils rechercheront l'alliance et l'amitié de la Grande-Bretagne, qui leur sont nécessaires pour se soutenir dans l'Orient. Vu le mauvais état de leurs finances, ils seront fort contents d'avoir le privilège exclusif des épices, et la portion du commerce de transport que l'Angleterre voudra bien leur assigner : il lui serait toujours facile de réprimer toute usurpation de leur part, en refusant de ravitailler leurs vaisseaux au Cap ; refus qui leur rendrait impossible la navigation de l'Inde. Si à la paix ce peuple reste sous la dépendance de la France, soit directement, soit indirectement, les Anglais, maîtres du Cap, pourront toujours intercepter son commerce de l'est. Pour la France, qui est sans crédit et sans capitaux, qui n'a ni marine ni manufactures, elle ne saurait de long-temps, selon le cours naturel des choses, faire en Asie qu'un trafic peu considérable. »

Ce vaste projet n'est qu'en partie exécuté. Le Cap de Bonne-Espérance n'est pas compris dans les concessions faites à la compagnie des Indes,

elle en retire cependant, ainsi que la métropole, d'immenses avantages : on en jugera par les objets que la colonie offre à l'exportation, et par ceux dont elle a besoin pour sa consommation.

« A certaine époque de l'année, dit M. Latrobe¹, l'aspect général du Cap n'a rien d'attrayant. Le roc nu qui compose la montagne de *la Table*; à quelque distance, une chaîne de montagnes offrant la même nudité; dans l'intervalle, une plaine dont le sol, dur comme celui de la route la plus fréquentée, est impénétrable au soc de la charrue; le manque de végétation, et l'absence presque totale d'arbres, des attelages de bœufs d'une maigreur extrême : telle est la scène offerte à l'Européen qui débarque vers la fin des mois d'été.

« Mais un grand changement s'opère après que les pluies ont commencé, c'est-à-dire dans les derniers jours de mars ou les premiers jours du mois suivant. Alors on est agréablement surpris de voir l'argile et le gravier des plaines cachés sous de riches moissons, et de trouver dans des endroits non cultivés des milliers de fleurs diverses venues d'elles-mêmes sur un sol naguère en apparence si stérile. »

L'espace de terrain compris dans les limites de la colonie du Cap occupe environ trois cent quinze milles anglais (cent cinq lieues) en longueur le long des côtes occidentales, depuis la montagne

¹ *Voyage fait dans l'Afrique méridionale en 1815 et 1816.* 1 vol. in-8°. Londres, 1819.

de la *Table*
suivant le
depuis la
grands P
vingts mi
tendue. E
milieu de
vers l'ext
cent ving

Les ra
milieu de
offrent la
dans celle
chaîne la
de const
cents mi

La moi
pris dans
être dédu
tagnes n
restant n
n'y a gu
susceptil

Ces tre
cres angl
français
milles. C
ce vaste

¹ Voyez
² Ceci se

de la *Table* jusqu'à la rivière de Koussie ; et , en suivant les côtes méridionales dirigées vers l'est , depuis la même montagne jusqu'à la côte des grands Poissons ¹ , on compte cinq cent quatre-vingts milles (cent quatre-vingt-treize lieues) d'étendue. La moindre largeur de la colonie est au milieu de cette dernière ligne , et la plus grande vers l'extrémité orientale ; elle comprend environ cent vingt mille milles carrés.

Les ravines formées par des courans d'eau au milieu des montagnes qui partagent cette surface offrent la plus riche végétation ; et l'on trouve dans celles de ces ravines , qui sont au midi de la chaîne la plus près de la mer , des forêts de bois de construction qui s'étendent à plus de deux cents milles.

La moitié des cent vingt mille milles carrés compris dans les limites actuelles ² de la colonie peut être déduite pour les plaines stériles et les montagnes nues. La totalité des soixante milles carrés restant n'est pas à beaucoup près toute fertile ; il n'y a guère que trente mille milles carrés de terre susceptibles de produire.

Ces trente mille milles carrés (vingt millions d'acres anglais , à peu près vingt-cinq millions d'arpens français) appartiennent à environ trois mille familles. On juge par là qu'une très-petite portion de ce vaste pays est occupée , qu'une moindre encore

¹ Voyez la carte.

² Ceci se rapporte à 1805.

est en culture, et que sa population est faible.

Jusqu'à une époque récente il était divisé en quatre districts, le *Cap*, *Stellenboch*, *Zwellendam*, et *Reynet*, à la tête desquels était un magistrat supérieur nommé *landrost*; mais les trois derniers ont été subdivisés, et en forment à présent six, dont chacun a son *landrost*, sa ville ou son village, son église et son école.

Cette subdivision annonce une amélioration dans le régime de la colonie; mais on a une plus forte preuve de cette amélioration dans l'accroissement de la population.

D'après un recensement qui se faisait chaque année sous le gouvernement hollandais, mais qu'on peut soupçonner, il est vrai, de quelque inexactitude, elle était en 1798 de soixante-deux mille individus, dont vingt-deux mille blancs, vingt-six mille esclaves, et quatorze mille *Hot-tentots*. Elle est à présent de cent mille individus.

Les productions du Cap sont variées; mais on peut regarder comme les principales le vin, le froment, la laine; ces productions constituent même trois grandes divisions de propriétaires, formant autant de classes sous le nom de *wyn-boors*, *koorn-boors*, et *vee-boors*: ce sont les propriétaires de vin, de blé et de bestiaux¹.

Outre le vin, le blé, les bestiaux, le Cap fournit des laines, de l'eau-de-vie, des peaux, des

¹ Voyez, dans le voyage de Latrobe, cité plus haut, d'intéressans détails sur ces familles.

pellete
des sa
Nou
nait e
produ
M. Ba
sés da
verons
transc
tions
verra p
et que
Blé.
ville d
conséc
pour l
tion, p

ANNÉE
1798
1800
1801
1802
TOTAL 4 ann

pelletteries, de l'huile de baleine, des fruits secs, des salaisons, de l'aloès, de l'ivoire, du tabac.

Nous analyserons sommairement ce que donnait en 1803 la culture des principales de ces productions. Les tableaux que nous en fournit M. Barrow nous serviront de guides; il les a puisés dans les bureaux de la colonie; et nous observerons seulement que, depuis l'époque où il les a transcrits, la quantité des denrées et des productions s'est accrue sensiblement, comme on le verra par les résultats que présente M. Colquhoun, et que nous ferons connaître.

Blé. L'état des grains qui entrèrent dans la ville du Cap pendant quatre années, et qui par conséquent en fait connaître la consommation pour les époques indiquées, ainsi que l'exportation, présente les quantités suivantes :

ANNÉES.	MUIDS * de FROMENT.	MUIDS D'ORGE.	MUIDS de SEIGLE.	MUIDS de POIS.	MUIDS de FÈVES.
1799	34,951	17,130	184	435	344½
1800	35,685	25,641½	444	366	326½
1801	32,322½	21,054	835½	808½	471
1802	28,402½	21,084	441½	168	216
TOTAL des 4 années.	131,361	84,909½	1,905	1,777½	1,358

* Le muids de grain contient cent quarante-quatre boisseaux, et

Vins. Il s'en fabrique de dix à douze espèces. Le plus recherché, et celui dont on fait le plus de cas porte le nom de *Constance*. Il s'en fabrique beaucoup dans l'étranger sous ce nom, mais il n'a rien de commun avec celui du Cap. Voici la quantité de vin de Constance exportée en quatre années consécutives.

ANNÉES.	DEMI- TONNEAUX.	VALEUR.
1799	157	11,752
1800	188	14,070
1801	173	13,007
1802	210	15,745
TOTAL des 4 années.	728	54,505 risd.

Eaux-de-vie. Une partie des vins et les résidus de toutes les espèces sont convertis en eau-de-vie. Cette industrie, ainsi que la culture de la vigne et la fabrication du vin, ont fait de grands progrès au Cap, au point que les Anglais espèrent pèse deux mille huit cent quatre-vingts livres, chaque boisseau contenant vingt livres pesant de blé.

Le muid anglais, *hogshhead*, celui dont il s'agit ici, contient quatre-vingt-seize *bushel* ou boisseaux anglais; chaque bushel contient cinquante-cinq livres pesant de blé; ainsi le muid anglais pèse cinq mille deux cent quatre-vingts livres.

pouvoi
de Mad
au Cap
Le t
et d'ea
par l'an
penda
clusive

Lai
qualit
rentré
que le
tante
peaux
Une
est la

pouvoir remplacer les vins qu'ils tirent de Porto, de Madère et de France par ceux qu'ils récoltent au Cap.

Le tableau suivant montre la quantité de vin et d'eau-de-vie qui fut consommée dans la ville par l'armée et la marine, et celle qui fut exportée pendant les quatre années de 1799 à 1802 inclusivement.

ANNÉES.	PIPES DE VIN.	PIPES D'EAU-DE-VIE.
1799	6,953 $\frac{1}{8}$	598 $\frac{1}{2}$
1800	5,199 $\frac{7}{8}$	472 $\frac{1}{4}$
1801	5,463 $\frac{7}{8}$	320 $\frac{1}{8}$
1802	4,031 $\frac{7}{8}$	273 $\frac{7}{8}$
TOTAL des 4 années.	21,649 $\frac{1}{4}$	1,664 $\frac{1}{4}$

Laines. Cette production s'est améliorée en qualité et en quantité depuis que les Anglais sont rentrés en possession de la colonie; elle est, ainsi que les peaux et pelleteries, une source importante de revenus pour les propriétaires de troupeaux.

Une autre branche non moins utile de revenu est la pêche de la baleine, riche et abondante

sur les côtes et dans les mers adjacentes. Les salaisons pour les approvisionnements des vaisseaux ; le savon, la chandelle, sont encore des objets d'un bon produit pour ceux qui en font commerce.

L'aloès, par l'usage qu'on en fait dans la bière, est devenu une branche de culture importante. Les Anglais en font des achats considérables ; on en jugera par l'exportation qu'indique le tableau suivant :

ANNÉES.	LIV. PESANT.	VALEUR.
1799	126,684	^{rixd.} 9,361 ^{sc.} 1
1800	71,843	5,217 0
1801	52,181	4,258 3
1802	91,219	7,829 0
TOTAL des 4 années.	341,927	26,665 4

L'ivoire ne peut plus être regardé comme un objet de commerce. Les éléphants et les hippopotames s'éloignent des lieux habités. Aussi pendant quatre années, de 1799 à 1802 inclusive-ment, n'a-t-on exporté que cinq mille neuf cent quatre-vingt-une livres pesant d'ivoire, valant 6,340 rixdallers.

Pou
merce
yeux d
y porte
tées pe

Ces
des dra
quinca
bon de
des bot
des fro
Bengal
du poi

Com
vons n
tant de
allons p
toutes
quatre
le com
sous un
que cel

Pour juger de l'intérêt qu'offre le Cap au commerce britannique, il suffit de mettre sous les yeux du lecteur les espèces de marchandises qu'on y porte, et les valeurs de celles qui y ont été portées pendant les années ci-dessus.

Ces marchandises sont des étoffes de laine, des draps, de la coutellerie, de la bonneterie, de la quincaillerie, des toiles peintes, du fer, du charbon de terre, des poteries, des munitions navales, des bottes, des souliers, des ustensiles de ménage, des fromages et autres comestibles; des étoffes du Bengale, de Madras; du thé, du café, du sucre, du poivre, des épices, etc.

Comme il serait inutile à l'objet que nous devons nous proposer de fixer exactement le montant de chaque espèce de marchandises, nous allons présenter seulement un tableau général de toutes les importations faites au Cap pendant quatre ans: ce tableau donnera une idée de ce que le commerce de la colonie pourra devenir un jour sous un gouvernement aussi attentif et aussi éclairé que celui de l'Angleterre.

TABLEAU des marchandises et des esclaves importés au Cap pendant 1799, 1800, 1801 et 1802 *

ANNÉES.	Marchandises anglaises sur bâtimens anglais, franchises de droits.	Marchandises de l'Inde sur bâtimens anglais payant 3 pour cent d'entrée.	OBJETS précieux payant 5 pour cent de droits.	OBJETS précieux de l'Inde, payant 10 pour cent d'entrée.	ESCLAVES de prix et autres, importés par des marchands anglais.	PRODUIT total des importations sur bâtimens anglais.	Marchandises d'Europe et d'Amérique, importées sur bâtimens étrangers. Droit, 10 pour cent.	Marchandises de l'Inde, importées sur bâtimens étrangers. Droit, 10 pour cent.	PRODUIT total des importations sur bâtimens étrangers.
	rixd. sc.	rixd. sc.	rixd. sc.	rixd. sc.	rixd.	rixd. sc.	rixd. sc.	rixd. sc.	rixd. sc.
1799	674,009 6	104,124 0	20,653 5	100,487 0	245,600	1,144,844 3	64,219 6	182,463 6	
1800	474,706 0	212,446 0	17,797 0	45,335 0	184,000	954,284 0	109,490 0	160,748 0	
1801	587,023 4	200,117 0	568,425 0	129,642 6	271,200	1,846,408 2	53,37 2	159,731 7	
1802	532,566 4	455,397 4	93,788 2	150,720 6	198,205	1,410,478 0	15,892 7	158,577 5	
TOTAL des 4 années.	2,268,105 6	1,062,084 4	700,633 7	406,185 4	899,005	5,536,014 5	448,591 3	192,939 7	641,521 2

IMPORTATION TOTALE..... 5,977,535 rixd. 7 sch.

ou..... 1,195,507 liv. sterl. 3 sch. 6 den. en papier monnaie.

* Tiré du voyage de Barrow, t. 2, p. 89.

Ter
de ce
l'estin
empr
vrage.
cume
la plu
faire o

Terminons ces détails instructifs par un résumé de ce qu'était la colonie du Cap en 1798 , et par l'estimation de sa valeur à l'époque de 1812 ; nous empruntons ce dernier de Colquhoun , dont l'ouvrage, qui offre les plus sûrs et les plus amples documens sur la statistique anglaise , nous a fourni la plupart de ceux que nous avons employés pour faire connaître l'Angleterre et ses colonies.

ÉTAT exact de la population, des bestiaux et des produits de toute la colonie en l'année 1798.
(On n'y comprend ni les colons anglais, ni l'armée et la marine de la Grande-Bretagne.)

POPULATION.	DISTRICT du Cap.	DISTRICT de Zwellendam.	DISTRICT de Stellenbosch.	DISTRICT de Graafreynet.	TOTAUX.
Chrétiens.....	6,261	3,967	7,356	4,262	21,746
Esclaves.....	11,891	2,196	10,703	964	25,754
Hottentots.....	500	5,000	8,947	14,447
TOTAL.....	18,152	6,665	22,959	14,175	61,947
<i>Bestiaux et produits.</i>					
Chevaux.....	8,334	9,040	22,661	7,392	47,426
Têtes de gros bétail.....	20,957	52,376	59,567	118,306	251,206
Moutons.....	61,575	154,992	451,695	780,274	1,448,536
Porcs.....	738	738
Pieds de vigne.....	1,560,109	11,050,000	13,060,109
Pipes de vin.....	786 $\frac{1}{2}$	220 $\frac{1}{2}$	7,914	187 $\frac{1}{2}$	9,108 $\frac{1}{2}$
Muids de froment.....	52,962	16,720	77,063	11,265 $\frac{1}{2}$	158,028 $\frac{1}{2}$
— d'orge.....	18,819	10,354	52,872	5,195 $\frac{1}{2}$	67,438 $\frac{1}{2}$
— de seigle.....	529	2,055	2,582

ÉTAT des possessions africaines de l'Angleterre en 1812, y compris le Cap de Bonne-Espérance.

POSSESSIONS.	EUROPÉENS.	HOMMES DE COULEUR.	TERRES. CULTIVÉES.	VALEUR DES PRODUCTIONS.	EXPORTATIONS.	IMPORTATIONS.
Sierra-Leone.....	28	1,899	acres. 1,560	liv. sterl. 123,400	liv. sterl. 107,000	liv. sterl. 111,000
Sénégal et dépendances..	600	3,400	4,000	55,600	15,600	22,000
Gorée.....	50	3,000	120	36,500	6,000	10,000
Cap de Bonne-Espérance.	20,000	100,000	200,000	584,800	534,800	453,240
TOTAUX.....	20,678	108,299	acres. 205,680	liv. sterl. 800,300	liv. sterl. 463,400	liv. sterl. 596,240

Nous avons laissé dans ce tableau le Sénégal et Gorée, rendus depuis aux Français ; il sera aisé d'avoir l'estimation du reste en déduisant les quantités relatives à ces deux possessions françaises.

Ce dernier tableau offre quelque différence entre les données qu'il contient et celles qui précèdent ; mais ces différences sont peu importantes, et nous n'avons pas cru devoir, pour les faire concorder ensemble, altérer les autorités d'où nous les avons tirées. N'oublions pas non plus de remarquer que Colquhoun lui-même, qui a été bien servi dans ses renseignements, prévient, d'après des rapports exacts, que l'estimation qu'il donne de la population du Cap n'est plus aussi considérable, et qu'au moment où il écrit (1812) les diverses classes d'habitans ne s'y élèvent peut-être pas au-dessus de quatre-vingt-dix mille ¹.

Passons maintenant aux possessions anglaises dans l'Inde.

Colonies des Anglais dans l'Amérique.

Nous commencerons par celles qui sont le plus au nord et en plus grande partie sur le continent américain, c'est-à-dire le haut et le bas Canada; le Nouveau-Brunswick; la Nouvelle-Écosse; le cap

¹ Depuis cette époque, de nombreuses colonies ont été formées au Cap, et la population s'y accroît chaque jour.

Breton
Terre-N

Il se
phique
partout
statisti

Suiv
houn,
mille h
de cen
Europé
un peu
(et les
puis)
terre c
donne
Quant
on la p

La n
ploie s
pris les
mille
occupa

Le C
ductio
On y
forêts
habita
de por
nécess

Breton ; Saint-Jean , ou l'île du prince Édouard ; Terre-Neuve ; la Baie-d'Hudson.

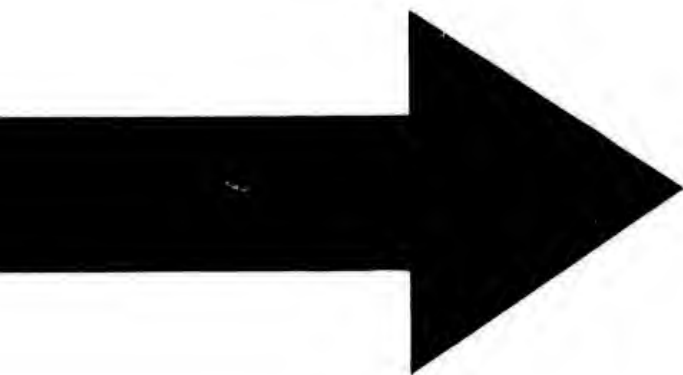
Il serait inutile de faire la description topographique de chacune de ces possessions ; on la trouve partout : mais nous ferons connaître leur l'état statistique et leur richesse commerciale.

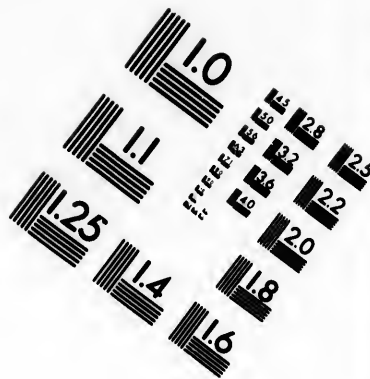
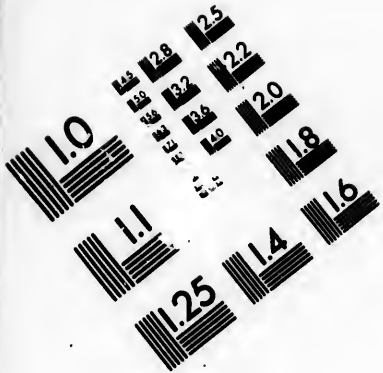
Suivant les résultats présentés par M. Colquhoun , on ne comptait pas moins de deux cent mille habitans dans le haut Canada , et pas moins de cent mille dans le bas en 1812 , presque tous Européens ou descendans d'Européens. Il y avait un peu avant la même époque , c'est-à-dire en 1808 (et les améliorations y ont été nombreuses depuis) , trois millions huit cent mille acres de terre cultivée dans l'un et l'autre Canada ; ce qui donne un peu plus de dix acres par habitant. Quant à la partie non cultivée , elle est immense ; on la porte vaguement à cent millions d'acres.

La navigation tant intérieure que maritime emploie six cent soixante-un bâtimens (non compris les barques) , jaugeant cent quarante-trois mille huit cent quatre-vingt-treize tonneaux , et occupant six mille six cent dix hommes de mer.

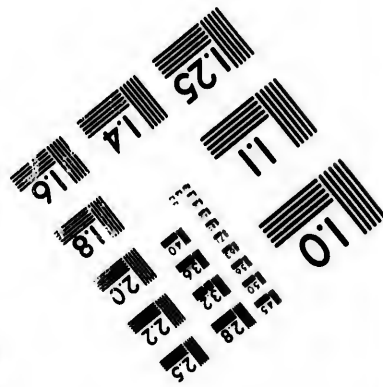
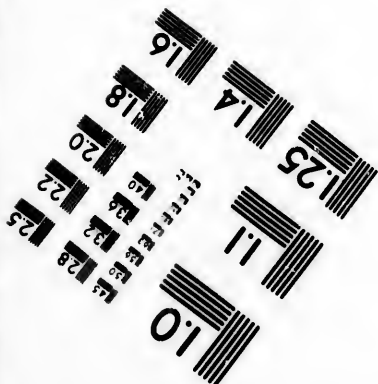
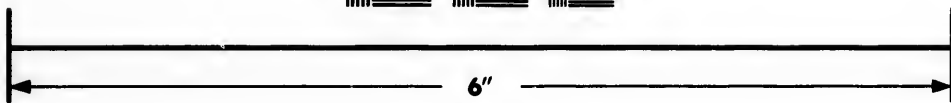
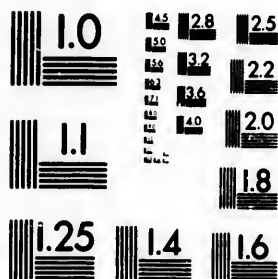
Le Canada est fertile en presque toutes les productions qui n'exigent pas une grande chaleur. On y recueille des grains , des fruits. De belles forêts y fournissent des bois de charpente. Les habitans élèvent beaucoup de bétail , de moutons , de porcs , de volaille , et en général tout ce qui est nécessaire à la vie et à l'économie domestique.







**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

15 128
16 128
17 32 125
18 36 22
19 20
20 18

10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20

Ces différens produits peuvent être évalués, dans la consommation, à une somme de 20 livres sterling par individu annuellement; ce qui fait une somme, pour trois cent mille habitans, de 6,000,000 de liv. sterl., auxquels il faut ajouter, pour l'exportation des mêmes produits, 1,302,827 liv. ster.: ainsi le revenu brut des productions du sol irait à 7,302,827 liv. sterl.

L'évaluation des propriétés publiques aux deux Canada offre le résultat suivant :

Il y a des fortifications à Quebec qui exigent une garnison de cinq mille hommes, des barraques pour deux mille hommes, un corps d'artillerie, des maisons pour le gouvernement, et des forts sur la rivière de Saint-Laurent; tous ces objets réunis offrent une valeur de 1,000,000 de livres sterling en propriétés publiques.

Quant à la propriété particulière, pour l'évaluer, il faut remarquer que l'acre des bonnes terres arables est vendu 5 liv. sterl.; que celui des terres médiocres vaut 5 à 6 dollars (25 à 30 francs); les terres à bois 2 dollars: ainsi deux livres sterling peuvent être le prix moyen des terres.

On n'estime guère qu'à 300,000 liv. sterl. le montant de l'argent en circulation, à quoi ajoutant 20,000 livres sterling employées dans les constructions maritimes à Montréal et à Quebec, cela ne fait que 320,000 liv. sterl. d'espèces en circulation.

Les cultures du Canada sont en général fort

Belle
du f
Cana
mois
dant
garn
teur
méri

Le
tentr
qui s
Mont
frir d

Ou
tité d
elle p
que l
des fo
ce co
porta
Euro
du n
envoi

' On
nada,
contrée
volume
Une
même
passent
sauvage

Belles, quoique l'hiver y soit rigoureux. Le long du fleuve Saint-Laurent surtout, dans le haut Canada, la terre cultivée se couvre de fertiles moissons; toutes nos céréales s'y plaisent. Cependant, quoique les forêts soient immenses et bien garnies, les arbres n'y atteignent ni la même hauteur ni le même volume que dans les pays plus méridionaux.

Les Anglais viennent de jeter sur la rive septentrionale du fleuve les fondemens d'une ville qui s'accroît de jour en jour; presque contiguë à Montréal, elle devra nécessairement la faire souffrir de ce voisinage.

Outre que l'Angleterre verse une énorme quantité de ses produits industriels dans le Canada, elle partage, grâce à la cession de cette contrée que la France lui fit en 1763, le riche commerce des fourrures. Diminué de ce qu'il a long-temps été, ce commerce alimente encore une de ses plus importantes branches d'exportation à la Chine et en Europe. Deux compagnies, celle d'*Hudson* et celle du *nord-ouest*, en ont le privilège exclusif¹. Elles envoient dans les forêts des troupes de chasseurs,

¹ On peut consulter, sur le commerce des pelleteries dans le Canada, le voyage d'Alexandre Mackensie, fait en 1793 dans cette contrée. M. Castera nous en a donné une bonne traduction en trois volumes in-8°, avec des cartes.

Une remarque de l'auteur de cet ouvrage, remarque qu'il a été à même de vérifier par ce qu'il a vu au Canada, prouve que les hommes passent plus volontiers et plus promptement de la vie civilisée à l'état sauvage que de l'état sauvage à l'état de civilisation.

qu'elles récompensent en raison des résultats obtenus. Comme les forêts limitrophes se dépeuplent d'animaux, il a fallu en chercher plus loin. Aujourd'hui on y emploie de grands voyages qui durent plus de six mois ¹.

La compagnie d'Hudson, qui compte cent quarante-huit ans d'existence, fait beaucoup moins de bénéfices depuis l'installation de celle du nord-ouest. Celle-ci, plus active, envoie des chasseurs jusque dans le voisinage de l'Océan glacial et de la mer Pacifique. Les rivalités de commerce font naître mille débats entre ces deux sociétés. Elles s'accusent réciproquement d'empiètemens sur leurs territoires réciproques : car chacune a le sien, où elle peut seule faire la chasse aux castors ² et aux animaux à pelleterie.

La société du nord-ouest, par des traités avec les peuplades sauvages de cette contrée, s'est approprié la plus grande partie du commerce lucratif dont la Russie semble vouloir aujourd'hui partager les avantages. C'est par l'intermédiaire de la même association que les Indiens nommés *Misiaga* ont récemment vendu à l'Angleterre deux

¹ Ces excursions lointaines ont offert aux chasseurs dans les Rocky-mountains deux ou trois animaux d'une grandeur si démesurée, qu'on les suppose de l'espèce des mammouths.

² Tout le monde connaît la description intéressante que l'auteur de *l'Histoire des deux Indes* a faite des mœurs et de l'état de société de ce paisible animal, que nous vouons à l'extermination pour satisfaire notre luxe et notre cupidité.

mill
rain
loir
Lon
N
pour
il co
Po
cent
peau
de re
dix-s
de m
cuirs
de lo
cent
cents
cinq
La
envoy
par l
trois
dix-n
mille
mille
Di
pagn
des I
Mais
qu'o

millions sept cent quatre-vingt mille acres de terrain , vente dont les États-Unis paraîtraient vouloir contester la régularité , mais que le cabinet de Londres soutiendrait au besoin à coups de canon.

Nous ignorons le montant actuel des chasses pour les pelleteries dans le Canada. Voici en quoi il consistait en 1800.

Pour cette année les chasses avaient donné cent six mille peaux de castor , deux mille cent peaux d'ours , quinze cents de renard , quatre mille de renardeau , quatre mille six cents de loutre , dix-sept mille de rat musqué , trente-deux mille de martre , dix-huit mille d'hermine , cinq cents cuirs de buffle , six mille peaux de lynx , six cents de louveteau , seize cent cinquante de pêcheur , cent peaux de lapin des Indes , trois mille huit cents peaux de loup , sept cents d'élan , sept cent cinquante de daim.

La plus grande partie de ces pelleteries a été envoyée en Angleterre ; le reste a passé à la Chine par la voie des États-Unis , savoir : treize mille trois cent soixante-quatre peaux de castor , pesant dix-neuf mille deux cent quatre-vingt-trois livres ; mille deux cent cinquante peaux de loutre ; mille sept cent vingt-quatre de renard d'eau.

Différentes raisons avaient déterminé la compagnie du nord-ouest à employer l'intermédiaire des États-Unis pour la vente de ces pelleteries. Mais la principale de ces raisons était la difficulté qu'on éprouvait à faire venir par les vaisseaux de

la compagnie des Indes , qui seule avait alors le privilège du commerce de la Chine , les produits des ventes des pelleteries , et l'obligation de payer les droits à cette compagnie ; au lieu que les Américains n'éprouvent aucune gêne dans les expéditions qu'ils font pour la Chine ; ils vendent leurs marchandises en y arrivant , et le produit des retours est réalisé dans les douze mois , à compter du premier jour de l'armement.

Ces avantages, et ceux qui résultent de leur position ont fait passer une grande partie du commerce des pelleteries avec la Chine entre les mains des Américains : les Anglais font tout ce qu'ils peuvent pour le retenir ; mais, quelque soin qu'ils y mettent , il est à craindre pour eux qu'ils n'en retiennent que la plus faible partie ; les Américains ne lâcheront pas ce qu'ils en ont ¹.

Les articles nécessaires pour la traite des pelleteries avec les sauvages et les peuplades du Canada sont, les grosses étoffes de laine de toute espèce, que les Français nommaient *cordillats*, lorsqu'ils faisaient cette traite, avant la cession du Canada ; les couvertures de diverses grandeurs, les grosses toiles à draps, le fil à coudre, les cordages, la quincaillerie, la ferraille, les petites chaudières

¹ La Russie, dans l'extension qu'elle prend à la côte nord-ouest, où elle a formé des établissemens, menacé également l'Angleterre dans cet intérêt commercial, et ce n'est pas le seul où cette puissance colossale et envahissante inspire des inquiétudes à la Grande-Bretagne : résultat du système adopté par le cabinet de Londres dans ses grandes querelles contre la France.

de c
mou
d'An
mest
Cana
aux r
par c
Le
angla
ment
soixan
acres
2,000
pêche
qui fo
maiso
aux A
d'autr
export
leterie
vince
poisso
débor
glais s
y ont
pays se
climat
nouvea
La D
Voye

de cuivre, la tôle, les mouchoirs de soie, les mouchoirs de coton, les toiles peintes qu'on tire d'Angleterre, les liqueurs spiritueuses et les comestibles qu'on ne tire pas d'Europe, mais du Canada. Tout ce commerce est très-avantageux aux négocians qui le font et aux agens employés par ces négocians.

Le Nouveau-Brunswick est une autre colonie anglaise qui prend chaque jour de l'accroissement¹. Sa population n'est pas de moins de soixante mille habitans, qui cultivent cent mille acres de terre, dont ils retirent pour près de 2,000,000 sterling de production, y compris la pêche et la chasse. On y trouve de belles forêts qui fournissent des bois de construction pour les maisons, et dont on envoie de grandes quantités aux Antilles. La chasse et la pêche offrent encore d'autres ressources avantageuses aux colons; ils exportent pour des sommes considérables de pelletteries et de poisson salé. La terre de cette province est assez fertile sur le bord de la rivière poissonneuse de Saint-Jean, qui est sujette à des débordemens fâcheux; beaucoup d'émigrans anglais s'y sont rendus dans ces derniers temps; ils y ont formé des établissemens. La capitale de ce pays se nomme *Frédéric*; et, malgré la rigueur du climat, la population y prend de jour en jour de nouveaux accroissemens.

La Nouvelle-Écosse, ou Acadie, autre posses-

¹ Voyez la carte pour sa situation et son étendue.

sion anglaise du nord de l'Amérique, n'est plus ce qu'elle était sous le gouvernement français, qui l'avait négligée et cédée ensuite à l'Angleterre par différens traités. Elle offre aujourd'hui une population de cent mille habitans, qui retirent de leurs productions et de leurs pêches une valeur de 2,670,330 liv. sterling, et occupent pour leur commerce une marine de trois cent vingt-huit bâtimens jaugeant quarante-deux mille deux cent vingt-deux tonneaux, et employant trois mille deux cent quatre-vingts hommes de mer.

L'Angleterre a si bien encouragé dans ce pays les espèces de cultures appropriées à son climat, qu'aujourd'hui tout y abonde, seigle, froment, maïs, haricots, pois, chanvre, lin, fruits, etc. On trouve dans les forêts d'excellent bois de construction qui alimente les chantiers d'Halifax, capitale de la Nouvelle-Écosse, qui a un beau port, communiquant facilement avec le reste de la presqu'île. Le hareng et la morue abondent sur les côtes et enrichissent les pêcheurs; on y trouve des ports, des hâvres, des anses favorables à la pêche et à la navigation marchande.

Halifax a été extraordinairement fortifié par les Anglais; c'est le Gibraltar du nord; position aussi favorable au commerce de la Grande-Bretagne que gênante pour les États-Unis.

On connaît Terre-Neuve, et sa topographie ne doit point nous occuper. Cette espèce d'archipel n'a de prix aux yeux des Anglais que pour la

pêc
ress
foré
de p
l'île
Éda
l'arc
Ses
d'ea
côte
hab
L
cilité
gran
cent
larg
Pa
13,
Fran
les c
et da
sur l
A
régle
de ja
relat
gran
« I
prié
ains

pêche de la morue. L'île du cap Breton a peu de ressources intérieures ; elle a cependant de belles forêts, et est riche en gibier. L'île d'Anticosti est de peu d'intérêt, et ne fournit que du bois ; mais l'île Saint - Jean , appelée aussi l'île du *prince Édouard*, est la plus agréable et la plus fertile de l'archipel ; grains, gibier, volaille, tout y abonde. Ses rivières sont peuplées d'excellens poissons d'eau douce ; et celui que la mer apporte sur les côtes forme l'objet d'un bon commerce pour les habitans.

L'île de Terre-Neuve est célèbre par les facilités que donne pour la pêche de la morue le grand banc du même nom. Elle n'a pas moins de cent dix-sept lieues de long sur soixante-six de large.

Par le traité de Paris du 30 mai 1814, article 13, il est dit : « Quant au droit de pêche des Français sur le grand banc de Terre-Neuve, sur les côtes de l'île de ce nom, et les îles adjacentes, et dans le golfe de Saint-Laurent, tout est remis sur le même pied qu'en 1792. »

A cette dernière époque, les choses étaient réglées d'après le traité de Versailles du mois de janvier 1783. Voici les dispositions de ce traité relatives à Terre-Neuve et aux pêcheries sur le grand banc.

« Le roi de la Grande-Bretagne conservera la propriété de l'île de Terre-Neuve et des îles adjacentes, ainsi que tout ce qui lui a été cédé par le traité

d'Utrecht ¹, sauf les exceptions stipulées ci-après :

« Sa majesté le roi de France, pour prévenir les querelles qui ont eu lieu entre les deux nations française et anglaise, renonce au droit de pêche qui lui appartient en vertu du traité d'Utrecht, depuis Bonavista jusqu'au cap Saint-Jean, situé sur la côte orientale de Terre-Neuve par les 50 degrés de latitude nord, au moyen de quoi la pêche française commencera audit cap Saint-Jean, passera par le nord, en descendant par la côte occidentale de l'île de Terre - Neuve, aura pour limite l'endroit appelé *Cap-Raye*, situé au 47° degré 50 minutes de latitude.

« Les pêcheurs français jouiront de la pêche qui leur est assignée par l'article précédent, comme ils ont droit d'en jouir en vertu du traité d'Utrecht.

« Sa majesté britannique cède en toute propriété à sa majesté très - chrétienne les îles de Saint-Pierre, de Miquelon.

« A l'égard du droit de pêche dans le golfe Saint - Laurent, les Français continueront à en

¹ Articles 12 et 13 du traité d'Utrecht, 11 avril 1713.

« Les Français ne pourront pêcher qu'à trente lieues des côtes de l'Acadie, depuis *l'île de Sablo* inclusivement, jusqu'aux endroits qui tournent au sud-ouest. Il leur est défendu de s'établir dans l'île de Terre-Neuve et dans les terres adjacentes qui sont cédées à l'Angleterre. Il ne leur sera libre que d'y aborder dans le temps de la pêche, et ils n'y construiront que les cabanes ou échopes nécessaires pour préparer leur poisson et le sécher. Ils ne descendront alors que dans l'île de Terre-Neuve, et seulement dans l'étendue du pays compris entre le cap de Bonavista jusqu'à la pointe septentrionale de l'île, et de là, tirant à l'occident, jusqu'au lieu appelé *Pointe-Riche*. »

jo
Pa
pri
cet
les
ref
aus
imp
pos
ren
mo
par
et
mè
Le
fice
ger
T
gran
des
agri
pêch
inép
L
ont
I
quite
semer
des év
et de

jour, conformément à l'article 5 du traité de Paris de 1763. »

L'Angleterre met tout en usage pour s'approprier par le fait la pêche à Terre-Neuve. Dans cette vue, elle s'est hâtée de coloniser toutes les terres voisines des bancs, pour priver de ce refuge les pêcheurs non nationaux. Elle a fait aussi explorer l'île de Terre-Neuve; c'est la plus importante par son étendue, et surtout par sa position. On y a trouvé des forêts immenses remplies de gibier et d'animaux à fourrures. Des montagnes de l'intérieur, escarpées pour la plupart, coulent plusieurs rivières très-poissonneuses, et dont les bords offrent de bons pâturages, et même des terres propres à la culture des grains. Le gouvernement anglais a fait de grands sacrifices pour y attirer des colons et pour y encourager leur établissement.

Terre - Neuve se peuple tous les jours d'émigrans anglais qui, dans le commerce du bois et des fourrures, dans la vente de leurs produits agricoles, et surtout dans les bénéfices d'une pêche abondante et facile, trouvent un aliment inépuisable à leur ambition.

Les Anglais, ou plutôt la compagnie d'Hudson, ont encore quelques établissemens sur la baie de

Il ne faut pas confondre *émigrans* et *émigrés*. Les premiers quittent leur pays pour aller établir des cultures ou former des établissemens utiles à la mère-patrie; trop souvent les derniers, chassés par des événemens politiques, ne s'occupent au-dehors que de représailles et de projets hostiles.

ce nom ; mais on n'y comptait en 1812 qu'environ cent quarante-six personnes, toutes attachées au service de cette compagnie. Ces établissemens, après avoir joui d'une grande prospérité, sont déchus considérablement, surtout par les progrès de la compagnie du nord-ouest, dont nous avons parlé. Elle a quatre forts qui servent à protéger ses agens contre les attaques des sauvages.

La dissolution de cette compagnie ne peut manquer d'avoir lieu ; alors le commerce libre, s'emparant de ces établissemens, pourrait les relever de l'état où ils sont.

Nous ne ferons aucune remarque ici sur la situation politique des Anglais dans cette partie du monde vis-à-vis des Américains ; il n'est personne qui ne soit persuadé qu'un jour la république ne finisse par ajouter le nord du continent à son immense territoire : la force des choses, autant que l'ambition du congrès, pourra y contribuer ¹.

La marine anglaise stationnée dans les baies pour en imposer à la population du pays et aux États-Unis, se compose habituellement d'un vaisseau de ligne de quatre-vingt-quatorze canons,

¹ Il nous parait démontré que les États-Unis ont un grand intérêt à ne point accroître leurs possessions par des conquêtes. L'immense étendue de leur territoire ne peut qu'affaiblir la force de l'union et préparer l'inévitable partage de la république en deux portions, celle du nord et celle du midi, si différentes l'une de l'autre à plusieurs égards, de mœurs, de goûts, d'habitudes.

d'un de cinquante-six, de quatre de trente-six, d'un de vingt, de deux de douze, outre cinq goelettes. De nouvelles constructions de bâtimens et de vaisseaux ont été ordonnées; et la marine, comme les forces anglaises, s'accroît journellement dans ces importantes possessions.

L'estimation des valeurs que la Grande-Bretagne y a exportées à trois différentes années, et leur état statistique pour 1812, montreront la prospérité toujours croissante de ces possessions, et l'importance que doit y mettre la mère-patrie.

Exporté de la Grande-Bretagne,

Au Canada,

en 1810.....	977,421 liv. sterl.
1814.....	1,898,556
1817.....	<u>2,248,446</u>

A la Nouvelle-Écosse,

en 1810.....	350,611 liv. sterl.
1814.....	1,049,865
1817.....	<u>1,320,644</u>

Au Nouveau-Brunswick,

en 1810.....	274,052 liv. sterl.
1814.....	460,924
1817.....	<u>620,132</u>

A l'île du prince Édouard,

en 1810.....	20,634 liv. sterl.
1814.....	5,060
1817.....	<u>14,630</u>

Au cap Breton ,

en 1810.....	536 liv. sterl.
1814.....	2,588
1817.....	<u>4,700</u>

A Terre-Neuve ,

en 1810.....	377,733 liv. sterl.
1814.....	663,993
1817.....	<u>822,621</u>

Valeur totale en 1814.	4,080,987 liv. sterl.
1817.	<u>5,031,173</u>

On voit, par ce relevé, qu'en 1817 les colonies anglaises d'Amérique ont dû rembourser à la mère-patrie, en marchandises ou en numéraire, l'énorme capital de 5,031,173 livres sterling (120,748,152 francs), dont elles avaient reçu la valeur en objets fabriqués ou en denrées coloniales importées par bâtimens anglais.

Le nombre de vaisseaux expédiés par l'Angleterre à ses colonies du nord de l'Amérique montre à quel point elles sont utiles à sa marine, et les progrès qu'a faits cette navigation.

Il a été envoyé au Canada ,

en 1810.....	661 vaisseaux.
1817.....	<u>744</u>

Au Nouveau-Brunswick ,

en 1810.....	410 vaisseaux.
1817.....	<u>524</u>

A la Nouvelle-Écosse ,

en 1810.....	328 vaisseaux.
--------------	----------------

1817.....	<u>425</u>
-----------	------------

A l'île du cap Breton ,

en 1810.....	7 vaisseaux.
--------------	--------------

1817.....	<u>28</u>
-----------	-----------

A l'île du prince Édouard ,

en 1810.....	32 vaisseaux.
--------------	---------------

1817.....	<u>55</u>
-----------	-----------

A Terre-Neuve ,

en 1810.....	495 vaisseaux.
--------------	----------------

<u>1817.....</u>	<u>605</u>
------------------	------------

Total en 1810..	1,933 vaisseaux.
-----------------	------------------

1817..	<u>2,412</u>
--------	--------------

Accroissement en 1817..	<u>479 vaisseaux.</u>
-------------------------	-----------------------

En 1812, les mêmes possessions offraient les résultats suivans , savoir :

	POPULATION.	TERRES		VALEUR des productions*.	EXPORTATIONS.	IMPORTATIONS.
		en cultures.	non cultivées.			
Haut et bas Canada.....	300,000	acres. 3,800,000	acres. 100,000,000	liv. sterl. 7,302,827 **	liv. sterl. 1,302,827 **	liv. sterl. 1,180,000 ***
Nouveau-Brunswick.....	60,000	600,000	20,000,000	1,913,987	713,987	599,146
Nouvelle-Écosse.....	100,000	1,000,000	12,000,000	2,607,330	607,330	492,584
Cap Breton.....	3,000	30,000	2,000,000	69,000	9,302	7,326
Ile Saint-Jean, ou du prince Edouard.....	5,000	50,000	1,200,000	216,454	116,454	94,445
Terre-Neuve.....	18,000	10,000	1,055,594	705,594	572,558
Baie d'Hudson.....	146	40,000	40,000	39,500

* Y compris les pêches.

** Y compris 70,000 liv. sterl. exportées aux États-Unis.

*** Y compris 180,000 liv. sterl. importées des États-Unis.

L'
de H
Guy
bice
à no
form
L'
une
holla
Suri
conc
gran
étaie
tion.
les p
quer
vinc
Elles
mes
roco
faite
de l'
Es
ce n
peup
tions
Il
d'ail
l'état
popu

L'Angleterre possède encore les établissemens de Honduras, et ses nouvelles acquisitions dans la Guyane hollandaise, Démérari, Essequibo et Berbice, dont il faut que nous présentions l'aperçu à nos lecteurs avant de passer à ceux qu'elle a formés dans l'Océan atlantique.

L'Histoire philosophique des deux Indes a donné une idée suffisante de la richesse des colonies hollandaises dans la Guyane. C'était surtout à Surinam que ces hommes industrieux avaient concentré toutes leurs ressources et fait les plus grands travaux ; les autres portions de la colonie étaient cultivées avec moins de soin et d'attention. Les Anglais, qui savent féconder les terres les plus ingrates, ne pouvaient manquer d'appliquer avec succès leurs procédés aux fertiles provinces d'Essequibo, de Berbice et de Démérari. Elles produisent sous leur administration d'énormes quantités d'indigo, de sucre, de coton, de rocou. Le café de la Guyane est de la plus parfaite qualité. Nulle part le girofler et le cannellier de l'Inde n'ont donné d'aussi bons produits.

Essequibo, sur le confluent de la rivière de ce nom et du Courna, n'est qu'un bourg mal peuplé ; mais les environs offrent de belles plantations, et les cultures s'y étendent avec rapidité.

Il en est de même des bords de Démérari, où d'ailleurs le luxe des habitations annonce assez l'état prospère de la colonie et les richesses d'une population industrielle.

* Y compris les pêches.

** Y compris 70,000 liv. sterl. exportées aux États-Unis.

... Y compris 180,000 liv. sterl. importées des États-Unis.

La Berbice , rivière défendue du côté de la mer par le fort Nassau , que les Anglais ont réparé , arrose de belles plaines couvertes de cotonniers et d'autres arbres utiles. L'industrie s'étend dans cette partie de la Guyane, et les progrès d'une belle colonisation s'y font apercevoir chaque jour.

D'après les tables statistiques de Colquhoun, ces établissemens offraient en 1812 les résultats suivans ; ils ont fait de grands progrès depuis.

Démérari et Essequibo, réunis, avaient quatre mille Européens, deux mille cinq cents individus de couleur libres, 70,000 noirs cultivateurs; on y comptait huit cent mille acres de terre cultivées, à peu près la même quantité de terre non cultivée. La colonie avait 5,040 tonneaux en bâtimens de mer; on estimait la valeur des productions annuelles, y compris le bétail, les substances alimentaires et les fruits, 2,238,529 liv. sterl.; et les exportations en Angleterre, 1,245,446 liv. sterl.; les exportations faites dans les autres parties du monde 89,083 liv. sterl.; les importations de l'Angleterre, 311,571 liv. sterl., et celles des autres parties du monde, 104,672 liv. sterl.

La colonie de Berbice offrait à la même époque une population européenne de mille individus; six cents hommes de couleur libres; vingt-cinq mille nègres cultivateurs; elle avait trois cent mille acres de terres en culture, à peu près autant de terres non cultivées; un fonds de seize cent quatre-vingts tonneaux pour sa navigation. Ses

produ
liv. st
liv. st
ties d
d'Ang
partie

Ces
la pro
bice e
faire
d'auc
toutes

Les
du go
offren
mais
la par
à les
ont a
presq
duras
Camp
l'est
côtes.

Le
gnée
Georg
Le cl
sain c

Vo

productions annuelles étaient estimées 629,461 liv. sterl. ; ses exportations en Angleterre 306,490 liv. sterl. ; celles qu'elle faisait dans les autres parties du monde , 28,971 liv. st. ; ses importations d'Angleterre, 93,468 liv. sterl ; celles des autres parties du monde 35,145 liv. sterl.

Ces richesses ne sont pas le dernier terme de la prospérité des colonies de Démérari, de Berbice et d'Essequibo ; elles doivent d'autant plus faire de progrès qu'elles ne sont sous le régime d'aucune compagnie privilégiée, comme presque toutes celles de l'Inde et de l'Afrique.

Les établissemens de Honduras , situés au fond du golfe de ce nom sur l'isthme de Panama , offrent de nombreux avantages à leurs possesseurs ; mais ce n'a été qu'avec de grandes difficultés de la part de l'Espagne que l'Angleterre est parvenue à les former et à leur donner l'extension qu'ils ont aujourd'hui. Ils sont concentrés dans une presqu'île qui s'étend de la province de Honduras vers la mer du nord, formant la baie de Campêche à l'ouest, et la baie de Honduras à l'est¹, sur une étendue de plus de cent lieues de côtes.

Le principal établissement est Balise, ville éloignée d'environ trois lieues et demie de Saint-Georges, principal point de défense de la colonie. Le climat de cette partie de l'Amérique est plus sain que celui de presque toutes les autres régions

¹ Voyez la carte.

du continent méridional ; il est préférable , sous le même rapport , à celui des îles , puisque les personnes valétudinaires se rendent à Honduras pour y recouvrer la santé.

La ville de Balise est placée à l'embouchure de la rivière de même nom ; c'est le seul établissement régulier qu'on ait formé sur cette côte , quoiqu'elle soit située dans un lieu bas et qu'elle soit ouverte du côté de la mer. L'aspect du pays est agréable , et boisé de manière à diminuer les chaleurs de la région du tropique. On y compte environ deux cents maisons régulières , dont plusieurs , appartenant à de riches habitans , sont spacieuses , commodes et bien meublées : elles sont en général construites en bois de Mahogany , qui est la plus belle espèce de bois appelé *acajou*. Plusieurs des petites îles contiguës à la côte de Honduras sont d'une assez grande surface ; elles sont cultivées par les habitans , occupés de la pêche de la tortue et du poisson.

Le Saint-Georges Key (rocher de Saint-Georges), est un agréable établissement. Il était , avant que Balise fut construite , le point le plus important de la colonie , et celui où les marchands résidaient et déchargeaient leurs marchandises.

Le Key ou rocher d'Ambergrease , au nord de Balise , est une autre île d'une assez grande étendue , renfermant plusieurs lacs d'eau douce , toujours garnie de pêcheurs : les bois de Campêche et du Brésil y prospèrent.

La
bre d
temps
mers

L'é
impor
avec
et sur
conco

Hon
Bretag
tion c
bue c
de nég
gres e
mieux
leurs ;
petite
riches
parur

Les
Hond
salé ,
bles d
31 dé
geant
ont p
Hond
quara
tres e

La côte est en général garnie d'un grand nombre d'îlots de la même espèce. Ils furent longtemps le refuge des Flibustiers qui infestaient les mers voisines.

L'établissement de Honduras peut devenir très-important par la suite , à cause de ses relations avec la province de Guatimala et d'Yucatan , et surtout à la faveur d'un port franc, dont tout concourt à favoriser l'établissement.

Honduras reçoit des marchandises de la Grande-Bretagne, ou de ses îles, plus que la population du pays ne semblerait l'exiger : on attribue cette circonstance à ce que les propriétaires de nègres y sont en général riches, à ce que les nègres eux-mêmes y sont traités avec plus d'égards, mieux nourris, et mieux soignés que partout ailleurs ; les gens de couleur et les noirs libres y ont de petites propriétés ; quelques-uns d'entre eux sont riches, et tous ont un goût particulier pour la parure.

Les États-Unis font un commerce lucratif avec Honduras ; ils y portent de la farine, du poisson salé, des patates, du bœuf, du porc, et des meubles de toute espèce. Du 1^{er} janvier 1806 jusqu'au 31 décembre 1807, quarante-neuf bâtimens, jaugeant cinq mille neuf cent soixante-six tonneaux, ont porté des cargaisons de ces marchandises à Honduras, et s'en sont retournés chargés de cent quarante mille pieds de bois de Mahogany, et d'autres espèces provenant des établissemens anglais.

Les habitans font aussi un bon commerce de bestiaux avec les Espagnols de la *Terre-Ferme*. Ce commerce se fait surtout par échanges : les Espagnols reçoivent en retour de leur bétail des marchandises anglaises, du sucre, du rum, etc.

La culture du sol ne fait pas le principal objet du commerce des habitans de Honduras ; c'est surtout de la coupe des bois de Mahogany et de Campêche qu'ils sont occupés : quelques-uns de ceux qui s'y livrent se sont établis à plus de trente-cinq lieues au-dessus de l'embouchure de la rivière de Balise, qui est navigable dans cette étendue pour le transport des bois.

Plusieurs des rivières comprises dans les limites anglaises où se trouvaient beaucoup de bois de Mahogany et de Campêche avaient été abandonnées dans le commencement des hostilités entre l'Espagne et les Anglais ; mais, le danger ayant cessé, il s'y est établi de nouvelles coupes¹.

L'établissement de Honduras s'est formé de lui-même et sans le concours de la métropole.

On estimait que la population était en 1812 de cent soixante-dix blancs, de mille noirs libres et hommes de couleur, et d'environ trois mille noirs cultivateurs.

Le gouvernement entretient des forces respectables pour la protection de cet établissement ; mais les habitans ont aussi un corps de milice formé

¹ Pour le commerce et la coupe des bois de Honduras, voyez Colquhoun, *Ressources of great Britain*, page 368-369.

d'hon
par m
Pa
ques
semer
de 50
Grand
Qui
regard
des An
Nou
résulta
ne per
d'ailleur
ble da
serait
tion q
Nou
que les
sont a
ceux d
nous a
quoiqu
Les
sous le
La J
Christo
Vincen
la Trin
nières c

d'hommes de couleur et de noirs libres. L'attaque par mer contre Honduras est impossible.

Par l'état qu'en présentent les tables statistiques on voit que les exportations de cet établissement dans la Grande-Bretagne étaient, en 1812, de 50,000 liv. sterling; et les importations de la Grande-Bretagne à Honduras, de 96,700 liv. sterl.

Quittons le continent américain, et portons nos regards maintenant sur les possessions insulaires des Anglais dans la même partie du globe.

Nous n'embrasserons dans ce tableau que les résultats de ces riches colonies; leur topographie ne peut faire partie de notre plan; elle se trouve d'ailleurs présentée avec ses détails et son ensemble dans l'histoire philosophique, et peu de chose serait à ajouter aujourd'hui à la brillante description qu'en a donnée le savant auteur.

Nous placerons ces établissemens dans le rang que leur assignent les tables de Colquhoun. Ils sont au nombre de quatorze, en y comprenant ceux de Honduras, dont il a été question, et que nous avons réunis sous le nom de *l'île principale*, quoique formant plusieurs groupes.

Les îles que nous allons décrire sont connues sous le nom d'*Antilles anglaises*; ce sont :

La Jamaïque, la Barbade, Antigoa, Saint-Christophe, Névis, Montserrat, les Vierges, Saint-Vincent, la Dominique, Bahama, les Bermudes, la Trinité, Tabago, Sainte-Lucie. Ces deux dernières ont été conquises pendant la guerre, et lais-

sées à l'Angleterre par le traité du 30 mai 1814¹.

1° On connaît l'importance et la richesse de la Jamaïque, qui a quarante-sept lieues de long sur vingt de large, et dont Kingtwon, la capitale, a une population d'environ douze mille habitans. L'île offrait en 1812 trente mille blancs, dix mille personnes de couleur libres, trois cent cinquante mille noirs cultivateurs. Le nombre d'acres en terres cultivées s'élevait à huit cent neuf mille quatre cent cinquante; et les terres non cultivées à un million neuf cent quatorze mille huit cent douze acres.

La colonie employait trois mille cinq cent trois tonneaux à son commerce des côtes et des îles voisines.

On estimait la valeur des produits de sa culture, y compris les bestiaux, les vivres et les fruits, 11,169,661 liv. sterl. Les exportations en Angleterre s'élevaient à 6,885,339 liv. sterl.; et les exportations pour tous les autres ports à 334,322 liv. sterl., sans y comprendre celles qui résultent du commerce entre la Jamaïque, la Trinité et les colonies espagnoles d'Amérique.

L'Angleterre envoie annuellement à la Jamaïque pour 3,685,726 livres sterling de marchandises de ses fabriques, ou provenant de son commerce dans l'Inde. L'île reçoit encore de

¹ Nous renvoyons, pour la description des Antilles anglaises, à *l'Histoire philosophique des deux Indes*, où elle est traitée avec toute l'étendue et tous les détails désirables.

diver
ling
ce q
espa
L
cinq
de s
cent
cent
ving
pesa
coto
six c
tonn
gall
Il
en A
que c
partie
franc
La
que S
prem
produ
l'éval
porta
mille
de ru
huit
cultu

diverses autres parties pour 892,207 livres sterling, somme dans laquelle on ne comprend pas ce qu'elle reçoit de la Trinité et des établissemens espagnols.

La Jamaïque a donné en 1812 cent trente-cinq mille cinq cent quatre-vingt-douze barriques de sucre (*hogheads*) ; soixante-treize mille deux cent soixante-trois poinçons de rum (chacun de cent dix gallons) ; vingt-neuf millions cinq cent vingt-huit mille deux cent soixante-quinze livres pesant de café ; cinquante mille livres pesant de coton ; deux millions six cent quatre-vingt mille six cent quatre livres de piment ; cinq cent dix-huit tonneaux de mélasse (chacun de quatre-vingts gallons).

Il faut remarquer qu'on importe de la Jamaïque en Angleterre une plus grande quantité de coton que celle qui est indiquée ; mais qu'une grande partie de ce coton est apportée dans les ports francs de l'île, des colonies étrangères et anglaises.

La Jamaïque n'est pas tout-à-fait aussi fertile que Saint-Domingue ; mais l'industrie l'a élevée au premier rang des colonies de l'Angleterre. Les produits de sa culture, dont nous venons de donner l'évaluation, ont peu varié depuis 1812 ; les exportations en 1818 se sont élevées à cent vingt-un mille barriques de sucre ; soixante-une barriques de rum ; vingt-sept millions cinq cent cinquante-huit mille livres pesant de café : cette dernière culture a pris à la Jamaïque beaucoup de faveur

aux dépens de l'indigo et d'autres productions aujourd'hui négligées par les habitans.

La prospérité de la Jamaïque est due surtout au régime d'une bonne administration ; le gouvernement politique de l'île est confié à une chambre composée de quarante-trois représentans ou députés, que nomme la colonie : un gouverneur représente le roi dans les opérations et les actes de l'assemblée. Un grand conseil de douze membres à la nomination du roi, a les attributions de la chambre des pairs. Cette assemblée discute et décide à peu près dans les mêmes formes que le parlement d'Angleterre, et prononce sur tous les intérêts intérieurs de la colonie. Depuis l'époque de cette sorte d'innovation, la prospérité de la Jamaïque s'y est accrue avec l'esprit public, sans lequel les grandes choses dépérissent, et les petites ne peuvent s'élever.

2° La Barbade, découverte par les Anglais sous Jacques 1^{er}, rapporte du sucre, du gingembre, de l'indigo, et d'autres productions recherchées.

On y comptait en 1812 quinze mille blancs; trois mille hommes de couleur libres; cinquante-neuf mille nègres cultivateurs; cent un mille quatre cent soixante-dix acres de terres en culture, et cinq mille non cultivés.

L'île employait sept cents tonneaux de mer à sa navigation.

On estimait 1,270,863 livres sterling la valeur

des productions qu'elle donnait , y compris les vivres , le bétail et les fruits ; 498,240 liv. sterl. celle de ses exportations en Angleterre ; 50,563 liv. sterling celle des exportations à tous autres ports. Elle recevait de la métropole pour 434,555 liv. sterl. de marchandises ; et de tout autre endroit pour 165,186 liv. sterl.

Les cultures de la Barbade sont déchues de leur première prospérité ; et cette île n'a plus la même importance depuis que l'Angleterre possède la Trinité.

5^e Antioa n'a guère que vingt lieues de circuit , et produit des bois de construction , du tabac , de l'anis , du sucre ; elle fut long-temps dédaignée ; mais la culture y ayant fait des progrès , on en a retiré , dans les bonnes années , jusqu'à vingt mille barriques de sucre.

L'île offrait en 1812 une population de trois mille deux cents blancs ; quatorze cents hommes de couleur libres ; trente-six mille nègres cultivateurs ; quatorze mille huit cent trente-huit acres de terre en culture , et quinze mille non cultivés.

Elle employait une navigation de deux mille tonneaux de mer.

La valeur des productions d'Antioa , y compris les vivres et le bétail , montait à 898,220 liv. sterl. ; cette colonie exportait en Angleterre pour 456,733 liv. sterling de ses productions ; et dans tous autres ports pour 35,487 liv. sterl. Elle recevait de la métropole , en marchandises , une valeur de

291,827 livres sterling, et de tous les autres une valeur de 92,881 livres sterling.

4° Saint-Christophe, qui doit son nom à l'immortel Colomb, a près de vingt-six lieues de circuit.

Cette île possède une belle saline, et tous les fruits des tropiques y abondent; mais c'est surtout à la culture du coton et à la canne à sucre que les colons doivent l'aisance dont ils jouissent.

Le dénombrement de ses habitans en 1812 présentait douze cents blancs; cinq cents hommes de couleur libres; trente mille nègres cultivateurs.

On y comptait trente mille cent vingt-six acres de terre cultivés, et treize mille six cents incultes.

Le tonnage de sa navigation allait à six cents tonneaux.

Ses productions, y compris les vivres et le bétail offraient une valeur de 753,528 liv. sterl.

Elle en exportait dans la Grande-Bretagne pour une valeur de 405,778 liv. sterling; et dans tous autres ports pour 3,750 liv. sterl.

L'Angleterre lui envoyait pour 142,975 liv. sterl. de marchandises, et Saint-Christophe en tirait de différens autres endroits pour 72,520 liv. sterl.

5°. Névis, petite île qui produit du sucre, du café, du coton, comptait à la même époque cinq cents blancs; deux cent cinquante hommes libres de couleur; quinze mille nègres cultivateurs. Elle avait quinze mille acres de terre en culture,

et s
nag
L
dev
por
ster
ster
E
ster
pou
L
con
barr
en c
cha
de c
6
la G
du s
moi
L
de c
cent
nèg
E
et n
L
tonn

huit
liquie

et six mille qui étaient incultes : elle avait un tonnage de trois cents tonneaux pour sa navigation.

La valeur de ses productions, fixées comme ci-devant, était de 375,182 liv. sterl. Elle en exportait dans la Grande-Bretagne pour 202,309 liv. sterl. ; et dans tous autres lieux pour 15,373 livres sterling.

Elle recevait de la métropole pour 58,822 liv. sterl. de marchandises, et de tous autres endroits pour 35,471 liv. sterl.

L'année moyenne des productions de Névis consistait en sucre de quatre mille cinq cent treize barriques, chacune de quinze cents livres pesant ; en dix-sept cent cinquante-cinq poinçons de rum, chacun de cent dix gallons¹ ; en treize mille livres de café, et onze mille cent soixante livres de coton.

6° Montserrat, autre petite île peu éloignée de la Guadeloupe, ainsi que la précédente, donne du sucre et du coton, et quelques autres articles moins importans.

La population de cette île se composait en 1812 de quatre cent quarante-quatre blancs ; de deux cents hommes de couleur libres, et de dix mille nègres cultivateurs.

Elle avait douze mille acres de terre en culture, et neuf mille incultes.

Le tonnage de sa navigation était de cent vingt tonneaux.

¹ Un gallon est égal à quatre pintes de Paris à peu près ; il contient huit pintes de Londres, mais sa valeur varie suivant les sortes de liquides à mesurer.

On estimait la valeur des productions de Montserrat, y compris les vivres et les fruits, 211,160 liv. sterl. ; la colonie en exportait en Angleterre, surtout en sucre et coton, pour une valeur de 99,939 liv. sterl. ; et dans tous les autres ports pour 4,781 liv. sterl.

L'Angleterre lui envoyait une valeur de 46,906 liv. sterl. en marchandises, et l'île en tirait d'ailleurs pour 24,350 liv. sterl.

7° Les Vierges, petit groupe près de Porto-Rico, dont les Anglais possèdent les principales, qui sont Vergin-Gorda, ou Spanisch-Town, et Tortola; les deux autres, savoir Saint-Jean et Saint-Thomas, appartiennent aux Danois.

Les Vierges anglaises donnent du sucre, du café, du coton, et peu d'autres productions.

Leur population était en 1812 de trois cents blancs; quatre cents hommes de couleur libres; dix mille nègres cultivateurs: on y comptait douze mille acres de terre en culture, et neuf mille non cultivés; elle avait un tonnage de deux cents tonneaux pour sa navigation.

On estimait ses productions, y compris les vivres et fruits¹, 201,122 liv. sterl.

Elle en exportait en Angleterre pour 89,765 liv.

¹ Colquhoun, d'après ses estimations, porte à une valeur moyenne de 10 livres sterling par an la consommation en blé, fruits, bétail, moutons, porcs, etc., de chaque habitant des colonies. En ajoutant cette valeur à celle des exportations, on a nécessairement le produit territorial de chaque île.

sterl. ; et dans tous les autres ports pour 4,357 livres sterling : elle recevait de la métropole pour 50,579 livres sterling ; et d'ailleurs pour 26,537 livres sterling.

8° La Grenade, que nous avons reprise aux Anglais en 1779 , et qui leur fut rendu par le traité de paix de 1783 , n'a que neuf lieues de long sur six de large. Elle produit une grande quantité de sucre , de café et de coton.

Elle récolte , année moyenne , seize mille sept cent cinquante-trois barriques de sucre , cent quarante-trois mille cinq cent soixante-seize livres pesant de café , huit cent trente-deux mille cinq cent dix-huit de coton.

Elle avait en 1812 une population de huit cents blancs , de seize cents hommes de couleur libres , et de trente-deux mille six cent trois nègres cultivateurs.

Il y avait cinquante mille acres de terre en culture , trente mille non cultivés. La navigation de Grenade était de deux mille six cents tonneaux.

Elle récoltait en productions , y compris les vi- vres et les fruits ¹ , pour 935,782 liv. sterl.

Ses exportations en Angleterre étaient de 525,925 liv. sterl. , et pour tous les autres ports de 41,857 liv. sterl. Elle recevait de la métropole pour 277,586 liv. sterl. de marchandises , et de tous autres endroits pour 98,371 liv. sterl.

¹ On y fabrique , année moyenne , pour 11,825 liv. sterl. d'excellent rum , qui est presque tout exporté à l'étranger.

9° Saint-Vincent est fertile en sucre, en café, en coton. Cette île récolte, année moyenne, dix-sept mille quatre cent quatre-vingt-onze barriques de sucre, huit mille sept cent quarante livres pesant de café, et deux cent huit mille six cent quatre-vingt-dix livres pesant de coton.

En 1812 la population de Saint-Vincent était de douze cent quatre-vingts blancs, de onze cent soixante-douze hommes de couleur libres, et de vingt-sept mille cent cinquante-six nègres cultivateurs.

On y comptait cinquante mille acres de terre en culture ¹, et cinquante-quatre mille deux cent quatre-vingt-six non cultivés.

Le tonnage de sa navigation était de deux mille neuf cents tonneaux.

Elle récoltait en sucre, café et coton, pour 812,081 liv. sterl., dont elle exportait en Angleterre pour 472,815 liv. st., et dans tous les autres ports pour 43,186 liv. sterl. Elle recevait de la métropole pour 155,995 liv. sterl. de marchandises, et de tous autres endroits pour 42,093 l. sterl. ².

¹ Nous avons déjà remarqué que l'acre anglais est d'un cinquième moins grand que l'arpent de France; ainsi cinq acres anglais font quatre arpens français.

En prenant l'hectare pour deux arpens, il est aisé d'établir la proportion avec les nouvelles mesures agraires.

² Saint-Vincent n'est pas entièrement au pouvoir des Anglais; la partie orientale de cette île est encore occupée par une peuplade de Caraïbes. On sait que le tabac de Saint-Vincent est très-recherché pour son parfum. Les Anglais possèdent encore quelques îlots voisins de Saint-Vincent: ils sont soumis au même gouverneur,

10°
de tou
constr
lité re
verneu
fiés da
posses
guerre
et de
La
café e
Elle
cent n
cent q
pesant
huit ce
Sa p
ci-des
homme
mille r
Sa c
quatre
acres
jaugea
La v
vivres
Elle
liv. ste
les aut

10° La Dominique, d'environ vingt-quatre lieues de tour, a des montagnes couvertes de bois de construction et dominant des vallées d'une fertilité remarquable. Cette île est soumise à un gouverneur particulier. Les Anglais s'y sont fortifiés dans l'intention sans doute de conserver cette possession, d'où ils sont à portée, en temps de guerre, de ruiner le commerce de la Guadeloupe et de la Martinique.

La Dominique produit du sucre, et surtout du café et du coton.

Elle récolte, année moyenne, trois mille huit cent neuf barriques de sucre, trois millions deux cent quatre-vingt-cinq mille cent cinquante livres pesant de café, et neuf cent soixante - dix mille huit cent seize livres pesant de coton.

Sa population était, à la même époque que ci-dessus, de huit cents blancs, de quinze cents hommes de couleur libres, et de vingt-quatre mille nègres cultivateurs.

Sa culture s'étendait sur quatre-vingt-six mille quatre cent trente-six acres de terre; et cent mille acres restaient incultes; elle avait une marine jaugeant cinq cents tonneaux.

La valeur de ses productions, y compris les vivres et fruits, s'élevait à 561,858 liv. sterl.

Elle en exportait en Angleterre pour 243,567 liv. sterling, et pour 15,291 liv. sterl. dans tous les autres ports. Elle recevait de l'Angleterre pour

63,498 livres sterling de marchandises, et de tous autres endroits pour 33,94 liv. sterl.

11° La Trinité, nouvelle acquisition des Anglais, est pour eux de la plus haute importance, soit par sa position, soit par ses produits. Ils la prirent sur les Espagnols en 1797. Elle leur a été cédée par le traité d'Amiens du 25 mars 1802¹.

Nous ferons quelques remarques sur cette colonie, parce que c'est une des conquêtes de l'Angleterre qui avait été mal connue jusqu'à présent.

L'année qui précéda celle de la prise qu'en fit sir Ralph Abercrombie (février 1797) on y comptait cent trente-neuf sucreries, qui avaient donné sept mille huit cents boucauds de sucre, chacun de douze cents livres pesant; cent trente cafeteries, qui avaient donné trois cent trente mille livres pesant de café; soixante cacaoyères, qui rendirent quatre - vingt - seize mille livres pesant de

¹ On n'oubliera jamais la faute que fit le sage sir Ralph Abercrombie d'avoir confié le gouvernement de cette île à un homme tel que Pictou, militaire obscur, homme féroce et fanatique, qui exerça sur les malheureux habitans de la Trinité la plus extravagante comme la plus coupable tyrannie. C'est en dire assez que d'apprendre qu'il fit mettre à la torture une jeune fille de douze ans, Jeanne Calderon, pour déposer contre un homme que cet odieux gouverneur voulait perdre. Il détestait les sciences, et fit chasser en quelque sorte le capitaine Baudin, qui voyageait comme naturaliste par ordre de notre gouvernement. Ce hideux personnage a été à peine puni de ses injustices et de ses cruautés. Lord Melville ne rougit point de le protéger contre les dénonciations qui furent portées contre lui au parlement; et des écrivains français ont osé en parler avec quelque considération, parce qu'il a été un des boute-feux employés par le ministère anglais contre la liberté et l'indépendance de la France. Voyez le *Voyage à la Trinité* de M. Dauxion Lavaysse, 2 vol. in-8°. Paris, 1813.

cacao ;
cent vi

Dep
était a
habita
cent tr
vingt-d
cent so
huit ca
mille s
quante
sept m
tonner
livres p

L'ém
des col
ture de
tion de
trente-
tait vin
cent qu
sait à p
sucre p
il y en

¹ En
deux mil
blancs, c
cent dix

Les tro
à dix-huit

² Janvi

cacao ; enfin cent trois cotonneries, donnant deux cent vingt-quatre mille livres pesant de coton.

Depuis la conquête de l'île, la population, qui était alors de dix-huit mille six cent vingt-sept habitans ¹, s'était élevée à vingt-quatre mille deux cent trente-neuf. On y comptait cent quatre-vingt-douze sucreries, donnant quinze mille quatre cent soixante-un boucauds de sucre ; cent vingt-huit cafeteries, donnant trois cent cinquante-huit mille six cent soixante livres pesant de café ; cinquante-sept cacaoyères, donnant quatre-vingt-dix-sept mille livres pesant de cacao ; cent une cotonneries, donnant deux cent soixante-trois mille livres pesant de coton.

L'émigration qui se fit de Saint-Domingue et des colonies anglaises à la Trinité, après la rupture du traité d'Amiens ², avait élevé la population de cette île au point qu'en 1807 elle était de trente-un mille habitans, parmi lesquels on comptait vingt-un mille esclaves. Il y avait alors deux cent quatorze sucreries, dont près de la moitié faisait à peine cinquante milliers de livres pesant de sucre par sucrerie, à cause du manque de bras ; mais il y en avait beaucoup qui en faisaient de deux à

¹ En 1785 la population de la Trinité, ou Trinidad, n'était que de deux mille sept cent soixante-trois individus, savoir, cent vingt-six blancs, deux cent soixante-quinze hommes de couleur libres, trois cent dix esclaves, deux mille trente-deux Indiens.

Les troubles survenus dans nos colonies l'élevèrent, de 1790 à 1797, à dix-huit mille six cent vingt-sept habitans.

² Janvier 1803.

trois cent mille livres pesant chacune. Le total du sucre exporté cette année de la colonie pour l'Angleterre, la Nouvelle - Écosse , le Canada et les États-Unis, s'éleva à dix-huit mille deux cent trente-cinq boucauds, ou vingt-un millions deux cent trente-quatre mille six cents livres pesant¹.

On fit en outre , cette même année 1807, quatre cent soixante mille gallons ou environ, un million cinq cent mille litres de rum , quatre cent mille litres de sirop², cinq cent mille livres pesant de café, trois cent cinquante - cinq mille livres pesant de cacao, et huit cent mille livres pesant de coton. Avant la rupture du traité d'Amiens, on faisait, année commune, à la Trinité, de quinze à seize mille livres pesant de coton. Mais la détresse des manufactures anglaises, par suite du blocus continental, ayant fait baisser des deux tiers le prix de cette production, un grand nombre de colons en abandonnèrent la culture, au point qu'en 1810 on ne récolta guère que six cent quarante mille livres pesant de coton. Cette même année la récolte du sucre n'alla qu'à quatre millions cinq cent quatre vingt-dix mille livres pesant.

Quelques améliorations et quelques extensions

¹ Les boucauds d'alors étaient plus pesans que ceux dont on se servait en 1802 : chaque boucaud pesait et pèse encore de quatorze à quinze cents livres.

² On sait que le litre est une mesure de capacité ; il est plus grand d'un treizième que la pinte de Paris : en sorte que douze litres font treize pintes.

dans l
lieu à l
à vapeu
avaient
dans p
atroce
Anglai
belle p
dent,
gendre
vienne
Colo
duction
Sucre
trois m
café,
quaran
quante
On o
la Trini
cinq ce
leur, v
cultiva
Elle
quinze
cinq ce
La m
mille t

¹ Sur ce
cent quar
1812.

dans la culture et les travaux des sucreries ont eu lieu à la Trinité depuis cette époque. Les machines à vapeur de MM. Bolton et Walts de Birmingham y avaient, dès 1804, remplacé le travail des bœufs dans plusieurs habitations. Mais le gouvernement atroce de Picton a, dès l'origine de l'entrée des Anglais dans l'île, porté un coup fatal à cette belle possession; digne fruit d'un choix imprudent, et preuve, entre mille, des maux qu'engendre la tyrannie, dans quelque rang qu'elle vienne se placer.

Colquhoun nous donne l'état suivant des productions de la colonie à l'époque de 1812 :

Sucre, onze mille huit cent barriques; rum, trois mille huit cent soixante-dix-neuf poinçons; café, deux cent soixante-seize mille deux cent quarante-trois livres pesant; coton, cent cinquante-neuf mille cent trente-six livres pesant.

On comptait à la même époque, dans l'île de la Trinité, deux mille sept cents blancs, huit mille cinq cent cinquante-neuf hommes libres de couleur, vingt-un mille huit cent trente-un nègres cultivateurs.

Elle avait vingt-sept mille deux cent soixante-quinze acres de terre en culture, et un million cinq cent mille non cultivés¹.

La navigation de l'île employait un tonnage de mille tonneaux.

¹ Sur cette quantité il a été donné cent quarante-sept mille cinq cent quarante-huit acres à des colons qui les ont mis en valeur depuis 1812.

Les productions de toute espèce, vivres et fruits compris, étaient évaluées à 735,017 l. st., dont il était exporté en Angleterre pour 361,598 l. st., et dans tous autres ports pour 22,519 liv. sterl. ¹.

La Trinité recevait de l'Angleterre pour 571,317 livres sterling de marchandises, et de tous autres lieux, non compris la Jamaïque et les colonies espagnoles d'Amérique, pour 75,701 liv. sterl.

12° Bahama et îles Lucayes. Ces dernières, excessivement nombreuses, sont presque toutes des rochers inhabitables; une douzaine seulement sont d'une grande fertilité, et les Anglais ont eu soin de s'en rendre maîtres. Les fruits des tropiques, l'ambre gris et des bois précieux composent la principale richesse des habitans de ces îles; mais la piraterie, en temps de guerre, est une grande source de fortune pour eux : leur situation les favorise.

Cependant Bahama, la principale ou plutôt la seule de ces îles qui tiennent un rang dans les colonies anglaises d'Amérique, offre un autre genre d'intérêt. On y cultive différentes productions, mais surtout le coton, dont la récolte, en 1812, alla à un million trois cent quarante-huit mille huit cent vingt-huit livres pesant, qui furent exportées en Angleterre ².

On comptait à la même époque, tant à Bahama

¹ N'est point comprise dans cette dernière exportation celle qui a lieu à la Jamaïque et dans les colonies espagnoles.

² Dans cette quantité se trouve comprise celle que l'on récolte dans quelques-unes des Lucayes, où la culture est établie.

que dans les îles Lucayes habitées, trois mille six cents habitans blancs, trois mille trois cents de couleur libres, dix mille nègres cultivateurs, cinquante mille acres de terre en culture, et cent cinquante mille acres stériles.

Les Lucayes employaient trois mille tonneaux à leur navigation ; le montant des productions, y compris les vivres, les fruits, la pêche, allait à 269,806 liv. sterl. ; les exportations pour l'Angleterre à 73,576 liv. sterl., et pour tous autres ports à 27,230 liv. sterl. Elles reçoivent de la métropole pour 117,395 liv. sterl. de marchandises, et de tous autres endroits pour 36,662 liv. sterl.

13° Les Bermudes sont un amas d'îlots entourés de rescifs et peuplés originairement de dix mille habitans. Cet archipel est peu fertile, et les insulaires tirent des États-Unis une grande partie de leur subsistance. Mais, s'il ne présente que peu d'avantages sous le rapport du commerce, il est d'un grand prix pour l'Angleterre, qui y trouve pour ses flottes un bon nombre de ports et de hâvres. La station d'Halifax y passe une partie de l'année, et il ne se fait aucun armement dans les ports continentaux de l'Union que le commandant des Bermudes n'en soit instruit par ses croiseurs ; de ce point, l'escadrille est à même de se porter, si le cas l'exige, au secours du Canada ou de l'archipel américain.

On comptait aux Bermudes en 1812 cinq mille blancs, deux cents hommes de couleur libres,

cinq mille nègres cultivateurs ; douze mille cinq cents acres de terre non cultivés ; une navigation de trois mille tonneaux ; pour 175,560 liv. sterl. de productions , y compris vivres et fruits ; pour 23,560 liv. sterl. d'exportations en Angleterre ; pour 50,000 liv. sterl. à tous autres ports. Les Bermudes recevaient de la métropole pour 58,581 liv. sterl. de marchandises , et de tous autres endroits pour 23,335 livres sterl. ¹.

14° Honduras , que nous avons fait connaître, et dont nous résumons ici la statistique, offrait en 1812 une population de cent soixante-dix blancs, mille hommes de couleur libres, et de trois mille nègres cultivateurs. Elle avait quatre cent quatre-vingts tonneaux de navigation ; 146,700 liv. sterl. de productions, 5,000 liv. sterl. d'exportations en Angleterre, 75,000 liv. sterl. dans les autres ports. Honduras recevait de l'Angleterre pour 25,375 liv. sterl. de marchandises , et pour 9,539 liv. sterl. des autres pays.

Telles sont les colonies d'Amérique qui formaient le domaine de l'Angleterre avant le traité du 30 mai 1814. Par ce traité, si avantageux à cette puissance (article 8), la Grande-Bretagne a acquis ou plutôt s'est vue confirmée dans la possession de Tabago et de Sainte-Lucie , dont elle s'était emparée pendant la guerre.

Nous ferons connaître ces deux îles après que

¹ Les Bermudes avaient récolté en 1812 près de dix mille livres pesant de coton.

nous aurons donné un aperçu, d'après Colquhoun, de la richesse qu'offrent à la Grande-Bretagne les îles d'Amérique dont nous venons de parler, et qui, comme on l'a dit, composent les Antilles anglaises, savoir : la Jamaïque, la Barbade, Antigua, Saint-Christophe, Névis, Montserrat, la Grenade, Saint-Vincent, la Dominique, la Trinité, les Lucayes (Bahama), les Bermudes et Honduras.

Ces îles (celles que nous venons d'énumérer) donnaient à l'époque de 1812, savoir : en sucre, une quantité de deux cent trente-trois mille cent trente barriques pesant chacune quatorze cents livres ;

En rum, cent dix-huit mille trois cent vingt-cinq poinçons de cent dix gallons ;

En mélasse, neuf mille six cent vingt tonneaux de quatre-vingts gallons, ou pesant chacun douze cents ;

En café, trente-trois millions trois cent soixante-onze mille cent quatre-vingt-douze livres pesant ;

En coton, cinq millions deux cent douze mille deux cent quatre-vingt-sept livres pesant ;

En piment, deux millions six cent quatre-vingt mille six cent quatre livres pesant ;

Les exportations des mêmes colonies pour la Grande-Bretagne et l'Irlande ont été, savoir :

	- liv. sterl.
En sucre, pour une valeur de.	5,291,644
En rum, pour.	743,856
En café.	929,589

	liv. sterl.
En coton.	195,460
Articles divers des îles autres que ceux ci-dessus.	3,226,595
TOTAL.	<u>10,387,144</u>

Les exportations pour tous autres lieux que le Royaume-uni ou ses possessions, en faisant entrer dans cette évaluation la consommation des colonies ont été ,

	liv. sterl.
En sucre.	259,230
En rum.	759,192
En café.	43,737
En articles divers.	7,067,237
TOTAL.	<u>8,129,396</u>

Ces évaluations résultent de la quantité et des prix des denrées ; ainsi

Le sucre, à 34 schellings le quintal, a donné, tant pour l'exportation en Angleterre que dans les ports étrangers.	liv. sterl. 5,550,875
Le rum, à 2 schell. 6 deniers, celui de la Jamaïque, et 2 schellings les autres, a donné ¹	1,503,048
Les mélasses, à 20 schell. le quintal.	115,440
Le café à 7 deniers la livre.	973,326
Coton, 9 deniers la livre.	195,461

¹ Le schelling vaut de 24 à 25 sous tournois, et le denier anglais est de 2 sous tournois.

Pimen
Article
hoga
gaya
tons
d'Ino

To

On v
sent ces
les mêm
général
vingt-qu
vingt-u
trente -
cultivat
deux m
Qu'il
tre-ving
millions
dix-huit
de vingt
Que la
total

DES DEUX INDES.

595

liv. sterl.

67,015

Piment 6 deniers la livre.	
Articles divers tels que bois de Ma-	
hogany, de Campêche, fustic,	
gayac, gingembre, bétail, mou-	
tons, porcs, volaille, fruits, blé	
d'Inde, herbe de Guinée, etc. . . .	10,111,376

TOTAL de la valeur des exporta-	
tions des Antilles, y compris	
Honduras et la consumma-	
tion des habitans des îles en	
fruits, légumes et subsis-	
tances.	18,516,540

On voit encore, par les états qui nous fournissent ces renseignemens, qu'à la même époque les mêmes établissemens offraient une population générale de soixante-quatre mille neuf cent quatre-vingt-quatorze blancs; trente-trois mille quatre-vingt-un individus de couleur libres; six cent trente-quatre mille quatre-vingt-seize nègres cultivateurs. Total des individus, sept cent trente-deux mille cent soixante-onze;

Qu'il y avait un million trois cent un mille quatre-vingt-dix-sept acres de terre en culture; trois millions huit cent six mille six cent quatre-vingt-dix-huit acres incultes; une navigation coloniale de vingt mille trois cents tonneaux;

Que la valeur des productions en liv. sterl. total était de. 18,516,540

596 ÉTAT ACTUEL DU COMMERCE

Les exportations dans le royaume-	liv. sterl.
uni de.	10,587,144
Dans tous autres ports de.	800,716
TOTAL de l'exportation.	11,187,860

Que la Grande-Bretagne importait	
dans ces mêmes établissemens	
pour une valeur en marchandises	
de ses fabriques de l'Inde.	5,979,940
Et que tous les autres ports étrangers	
ou autres y portaient pour.	1,630,796
TOTAL des importations dans	
 ces établissemens.	7,610,736

Nous ne pousserons pas plus loin ces détails statistiques, ils suffisent à notre objet; passons aux dernières acquisitions des Anglais.

Tabago, qui a donné son nom au *tabac*, fut occupée par les Hollandais dès 1652; les Français s'en emparèrent depuis, et c'était la plus ancienne colonie qu'ils eussent en Amérique. Les Anglais, qui en avaient déjà été maîtres, la reprirent sur les Français en 1756; ils l'obtinrent à demeure par le traité de 1763. Nous la leur reprîmes dans le cours de la guerre d'Amérique septentrionale, en 1781; ils s'en sont remis en possession dans la guerre de la liberté en 1793. Par le traité d'Amiens, ils nous l'avaient rendue; mais ils la reprirent, et elle leur est restée.

L'air
comm
arrosé.
Deu
vaissea
comme
porter
Antille
tougou
voisina
anima
cellent
Que
soins q
cette co
de la G
détaché
comme
conclu
ser à Ta
glais en
les hab
restés a
Taba
glais s'e
quatre
Ils e

Yoyez
en 1807,
phique de

L'air y est salubre , les ouragans n'y sont pas communs , le sol est bon , le pays boisé et bien arrosé.

Deux rades sous le vent peuvent recevoir des vaisseaux de toute grandeur : des embarcadaires commodes entourent toute l'île. On peut de là se porter promptement dans toutes les échelles des Antilles : il n'en serait pas de même du retour , toujours contrarié par les vents. Tabago , par son voisinage de la Trinité , peut en recevoir des animaux pour sa subsistance. C'est aussi une excellente station pour la contrebande du continent ¹.

Quelques écrivains assurent que , malgré les soins que nous nous étions donnés pour franciser cette colonie , entièrement peuplée d'anciens sujets de la Grande-Bretagne , nous n'avions jamais pu détacher ses habitans , ni de cœur , ni de rapports commerciaux , de leur ancienne métropole. On en conclut que le sacrifice n'a pas dû être grand de laisser à Tabago ses anciens maîtres. Puissent les Anglais en agir de même à l'égard du Canada , dont les habitans sont , au dire de tous les voyageurs , restés attachés de cœur à la mère-patrie !

Tabago offrit à peu près , à l'époque où les Anglais s'en emparèrent en 1793 , une population de quatre cents blancs , et de huit millenègres esclaves.

Ils exportaient vingt mille deux cent cinquante

¹ Voyez pour l'histoire de l'île de Tabago , le *Voyage à la Trinité*, en 1807 , de M. Dauxion Lavaysse , tome 1 et l'*Histoire philosophique des deux Indes*.

quintaux de sucre brut, valant 750,000 fr. ¹; cent cinquante-neuf quintaux de café; douze mille trois cent dix-huit quintaux de coton; quarante-cinq quintaux d'indigo; et pour 30,000 fr. à peu près d'autres objets.

On comptait dans l'île, en 1803, d'après M. Dauxion Lavaysse, quatre cents blancs, six cents individus de couleur libres; dix-sept mille cinq cents nègres cultivateurs. Total, dix-huit mille cinq cents habitans.

Terres cultivées. trente-quatre mille quatre cents acres;

Terres abandonnées ou incultes, vingt-quatre mille trois cent soixante-treize acres;

Terres en réserve, deux mille cinq cents acres.

Total général de l'île, soixante-un mille deux cent soixante-treize acres de terres.

On récoltait deux cent soixante-quatre mille quintaux de sucre à 65 francs le quintal; c'était 17,160,000 fr.; le rum fabriqué s'élevait à onze millé poinçons de chacun cent dix gallons, valeur 4,400,000 fr.; le coton et le café n'offraient guère qu'une valeur de 140,000 fr.

Sainte-Lucie, autre possession nouvellement acquise à l'Angleterre, a aussi l'avantage d'une position au vent de la Martinique et de la Guade-

¹ Ce sont les prix de l'arrivée dans le port, non compris par conséquent les droits d'entrée.

On doit faire la même remarque pour les valeurs des produits anglais dont il a été question plus haut, et en général pour les valeurs de toutes les importations de denrées.

loupe
le Ca
du m
rante

Les
remex
à la F
les Ar
par le

On
fourn
tures
contr
depu
tivate
avant

Sain
de de
pulati
neuf
indivi
deux

A l
paien
cinq
café,
de ca
ton J.

¹ Le
trois co

loupe, et de plus celui d'un excellent port appelé le *Carénage* joint aux fortifications imposantes du morne *Fortuné*, qui le domine. Elle a quarante lieues de circuit, et est en général fertile.

Les Français et les Anglais s'étaient alternativement chassés de cette île, qui resta décidément à la France par les traités de 1763 et de 1783; mais les Anglais la reprirent en 1803. Elle leur est restée par le traité de 1814.

On avait tenté d'y faire d'abord l'entrepôt des fournitures étrangères, ensuite d'y établir des cultures coloniales, mais avec peu de succès; sans contredit, par la faute du gouvernement, puisque depuis, et sous la domination anglaise, des cultivateurs des îles voisines y ont transporté avec avantage et succès leurs capitaux et leurs ateliers.

Sainte-Lucie exportait en 1789 pour 6,000,000 de denrées en sucre, en indigo, en coton. La population était alors de deux mille cent cinquante-neuf blancs, de quinze cent quatre-vingt-huit individus de couleur libres, et de dix-sept mille deux cent vingt-un esclaves noirs.

A la même époque, cinquante sucreries occupaient seize cent trente *carreaux* ou carrés de terre, cinq millions deux cent quarante mille pieds de café, deux millions cinq cent douze mille pieds de cacaoyers, et six cent cinquante carrés de coton¹. Toutes ces productions rapportaient près de

¹ Le carreau est une mesure agraire des colonies françaises, qui a trois cent cinquante pieds sur chacun de ses côtés; ce qui fait trois

4,000,000 de liv. tournois de revenu à ses habitans.

Sainte-Lucie a fait de nouveaux progrès depuis que l'Angleterre en est en possession. En 1812, on y comptait cinq cents blancs, trois cent cinquante gens de couleur libres, vingt-quatre mille nègres cultivateurs. Elle avait quarante mille acres de terre en culture, une navigation de deux mille tonneaux. On évaluait ses produits à cinq cent quatre-vingt-quinze mille six cent dix liv. sterl. Ses exportations allaient à trois cent trente-cinq mille quatre cents liv. sterl. ; ses importations, à cent mille neuf cent quatre liv. sterling.

L'estimable auteur des *Harmonies maritimes et coloniales* dit, en parlant de cette île : « Il est pour la France du plus grand intérêt de se faire rendre cette colonie, tout à la fois agricole et militaire. » Nous ne voyons qu'une difficulté à l'exécution de ce vœu, c'est d'y contraindre l'Angleterre ; car, à moins d'un échange de même valeur, elle ne cède jamais ses possessions, et tâche de ne point se mettre dans le cas d'y être contrainte.

Occupons-nous maintenant des établissemens qu'elle possède aux Indes orientales et dans les mers adjacentes. Nous parlerons d'abord de l'île Maurice, des Séchelles, et de quelques autres îles situées dans le golfe Persique, la mer Rouge et l'Océan atlantique.

mille quatre cent cinq toises carrées pour la surface d'un carreau.

On estime que le produit d'un carreau de bonne terre, bien cultivé, planté en cannes, est de trois mille quatre cent quatre-vingt-neuf livres pesant de sucre brut. C'était son produit à Saint-Domingue en 1789.

Sar
angla
les co
préte
taient
pour
pagnie
pas ét
Au
Maud
voyé p
dans l
ne se
mais q
capita
Ces île
à perle
sur vin
Un
pagnie
le don
quelqu
La c
çaise,
parte,
sions d
en bai
la pui
portion
Il fa

Sans la liberté du golfe Persique, le commerce anglais serait privé des débouchés que présentent les contrées méridionales de la Perse. Sous ce prétexte donc de détruire les corsaires qui infestaient ce golfe, et de trouver un point de relâche pour ses vaisseaux dans l'Océan indien, la compagnie des Indes a fait explorer le golfe; et ce n'a pas été sans succès.

Au mois de juillet 1816, le capitaine Ashley Maude, commandant du vaisseau *le Favori*, envoyé par le gouverneur de Bombay, a découvert dans le golfe Persique un groupe de sept îles qui ne se trouve sur aucune carte hydrographique, mais que les Portugais ont fréquenté autrefois. Le capitaine en prit possession au nom de sa nation. Ces îles sont réunies autour d'un banc d'huîtres à perles qui peut avoir soixante-deux lieues de long sur vingt-cinq de large du nord au sud.

Un pareil résultat n'a pu qu'encourager la compagnie à faire de nouveaux efforts pour s'assurer le domaine de cette mer; aussi est-elle déjà en quelque sorte maîtresse de la mer Rouge.

La conquête de l'Égypte par la république française, sous le commandement du général Bonaparte, avait montré aux Anglais que leurs possessions de l'Inde et leur commerce dans l'Océan qui en baigne les côtes pouvaient être compromis par la puissance qui serait maîtresse de cette belle portion de l'Afrique¹. Dès-lors ils ont dû chercher

¹ Il faut être aveuglé par la passion, par le dégoût de son pays,

dans la mer Rouge, ou sur les côtes orientales de l'Afrique, un appui dans quelques possessions isolées, mais sûres.

La mer Rouge a donc été explorée comme l'avait été le golfe Persique : l'île de Socotora a paru aux Anglais propre à remplir leur objet ; et si l'on s'en rapporte à quelques relations récentes, la compagnie anglaise s'est rendue maîtresse de cette île, qui lui donne la clef de la mer Rouge, du commerce de l'Arabie heureuse et de la côte orientale d'Afrique.

La mer Rouge méritait l'attention que lui donnent les Anglais, non-seulement par les motifs politiques que nous venons d'indiquer, mais encore à cause de son importance commerciale. Elle est le centre d'un commerce très-étendu, indépendamment des perles qu'on y pêche. C'est là que viennent aboutir la myrrhe et les autres parfums de l'Arabie dans les ports de Djedda, d'Aden et de Moka, son ambre gris, ses chevaux, jugés les plus parfaits qu'il y ait au monde, et surtout le café de l'Yemen, si recherché sous le nom de *moka*. L'Abyssinie orientale dirige vers la même

par le mépris de sa gloire, pour ne pas apprécier tout ce que la conquête de l'Égypte présentait de grands résultats pour la France et la civilisation d'une des plus belles moitiés du monde. La haine, l'esprit de parti ont jeté de la défaveur sur cette grande expédition, dont les Anglais eux-mêmes pouvaient tirer de nombreux avantages en s'unissant à la république dans le partage des résultats qu'elle attendait : le temps apprendra aux Anglais s'ils se sont trompés, et si une monarchie turque établie en Égypte peut, à l'égal d'une puissance européenne, combattre leur redoutable rival au Levant.

mer e
tons ,
tiaux

Lor
gnie
étendu
y a fai
et l'au
iles m
fait ab

Ce
des A
tait pl
des rel
à la cō
provin
armes,
tures d
l'ivoire
du, de

L'A
tentati

¹ Le v
de l'Inde
dition da

² Cette
nos arma
diverses
pourraier
entrepris
patriotes
distrain

mer et les ports de Souakem et de Masuah ses cotons, son ivoire, des cuirs, des grains, des bestiaux, de l'or en poudre.

Lord Valentia¹ fut donc chargé par la compagnie des Indes de reconnaître cette mer. Il a étendu ses recherches sur la côte d'Abyssinie, et y a fait la découverte d'îles nommées, l'une *Holac*, et l'autre *Valentia*, ainsi que de quelques autres îles moins considérables, mais où le commerce fait abonder tout ce qui est nécessaire à la vie.

Ce voyageur a vérifié que l'ancienne aversion des Abyssins pour les nations de l'Europe n'existait plus². Les Anglais ont en conséquence établi des relations utiles avec l'Abyssinie. Ils fournissent à la côte de Masnah, pour la côte d'Habesch et les provinces intérieures, des draps d'Angleterre, des armes, des munitions, et des produits des manufactures de l'Inde; ils prennent en retour des cuirs, de l'ivoire, de la civette, des moutons, du beurre fondu, de la poudre d'or, etc. Passons à Madagascar.

L'Angleterre n'a fait jusqu'à présent aucune tentative sérieuse pour s'y établir. Cependant les

¹ Le vicomte Georges Valentia fut chargé par le gouverneur général de l'Inde de parcourir la mer Rouge. Il a rendu compte de son expédition dans un voyage traduit en français, et imprimé en 1815.

² Cette partie de l'Afrique semble se présenter aux expéditions de nos armateurs, aux recherches de nos voyageurs, et aux spéculations diverses du commerce. Malgré la supériorité anglaise, les Français ne pourraient-ils pas encore y trouver place à quelques établissemens ou entreprises de commerce? Pussions-nous être entendu de nos compatriotes, si peu attentifs à leurs intérêts, ou si faciles à s'en laisser distraire par de misérables divagations!

balciniers anglais, qui viennent préparer dans cette grande île les produits de leur pêche de l'océan du nord, se disposaient il y a deux ans à demander que leur gouvernement y formât sur la côte méridionale un établissement où ils pussent se livrer sans crainte à leurs utiles opérations.

Nous ignorons s'ils ont réussi dans leur demande; mais il est difficile de croire que le gouvernement anglais n'y ait point fait attention. On doit présumer qu'il en prendra occasion d'établir un fort et des magasins sur ce point de l'île; et peut-être ce fort et ces magasins seront-ils formés avant qu'on en ait connaissance en Europe.

Il en a été à peu près ainsi des îles de Tristan-d'Acunha, situées dans l'Océan atlantique méridional, au sud-ouest du Cap de Bonne-Espérance. Elles forment un archipel de quatre îles, susceptibles de bonne culture, et dont nous devons une description intéressante à M. Du Petit Thouars. Les Français pouvaient s'y établir, d'après la relation qu'en a donnée ce savant navigateur. Un Américain de l'Union en avait eu l'idée: mais les Anglais, qui craignaient que ces îles ne leur échappassent, prétextèrent (ils n'avaient pas besoin de prétexte; qui leur aurait résisté?) que la sûreté du prisonnier de Sainte-Hélène exigeait qu'ils y eussent des forces. En conséquence, ils en prirent possession en 1817. Au moment où nous écrivons, Tristan-d'Acunha¹ est une colonie an-

¹ C'est la plus grande qui donne son nom au groupe; elle a environ

glais
par

Sa

d'hu

que

de re

ou d

allon

Le

à Sa

pulat

sur q

royal

gnie

natur

servi

tans

Ces

due d

anno

misl

Sa

de la

gitud

cing li

baleini

' Un

Hélène

trois ce

compri

glaise , protégée par un détachement de troupes , par des forts et par des batteries.

Sainte-Hélène , dans le même océan , a aujourd'hui une tout autre importance pour l'Angleterre que celle de son commerce : c'était auparavant le lieu de relâche des vaisseaux allant de l'Inde en Europe , ou d'Europe dans l'Inde. L'Ascension , dont nous allons parler , l'a remplacée pour la relâche.

Les tables statistiques de Colquhoun donnent à Sainte-Hélène , pour l'époque de 1812 , une population de dix-huit cent quarante-six Européens , sur quoi , trois cent quarante-six , tant de troupes royales que de personnes au service de la compagnie des Indes ; deux mille neuf cent soixante-dix naturels de l'île , dont neuf cent soixante-dix au service de la compagnie. Total général des habitans de l'île , quatre mille huit cent seize ¹.

Ces forces , disproportionnées avec le peu d'étendue de cette possession , devenue si célèbre depuis , annoncent que , dans tous les temps , l'Angleterre y a mis la plus haute importance. L'île est imprenable.

Sainte-Hélène , située à 15 degrés 55 minutes de latitude sud , et à 5 degrés 49 minutes de longitude ouest de Greenwich , est à trois cent qua-

vingt lieues de tour. Ces parages sont fréquentés par beaucoup de baleiniers.

¹ Un recensement fait en 1801 donnait pour la population de Sainte-Hélène cinq cent quatre blancs , quinze cent soixante nègres , dont trois cent vingt-neuf libres , en tout deux mille soixante-quatre , non compris la garnison et les employés de la compagnie.

rante lieues marines du cap Nègro en Afrique, et à six cents de celui de Bonne-Espérance.

L'île a, dans sa plus grande longueur, environ dix milles anglais, et six milles et demi de large¹. Sa circonférence est de vingt-huit milles, et sa surface de vingt-quatre mille arpens.

L'endroit où l'on débarque est une petite baie en forme de demi-lune, et ayant tout au plus cinq cents pas d'ouverture. Elle mène à un chemin bordé d'un côté de canons de gros calibre, et de l'autre de deux rangées d'arbres. Pour entrer dans la ville, nommée *Jamestown*, on passe sous une porte construite dans une espèce de rempart, qui forme un des côtés d'une place d'armes d'environ cent pieds en carré. On y voit sur la gauche l'hôtel du gouvernement et un corps-de-garde. L'église, située en face de la porte, est d'une architecture simple, mais élégante. Les maisons de la grande rue, qui vient aboutir à cette place, sont propres et bien bâties. Deux autres rues la traversent, où l'on voit plusieurs boutiques et plusieurs magasins bien fournis en marchandises de l'Inde et de l'Europe. Cette ville est placée entre deux très-hautes montagnes qui la dominant. Les routes par où l'on se rend dans l'intérieur de l'île sont tracées le long de ces montagnes, et sont commodes et sûres. L'île est partagée en deux parties inégales par une chaîne de montagnes. Le

¹ Le mille anglais est le tiers de la lieue de deux mille deux cent quatre-vingts toises.

pic c
ces c
deux
dessus
nom
coule
que c

A e
gouve
riante
général
James
réfléch
sitions

On
trouve
qu'
soit ue
argileu
climat
de l'Et
espèce
de l'In
jours v

¹ Huda
aa dureté.
Sainte-Hé
l'île de l'
ses coloni

² On a
s'occupen
ploient ce

pic de *Diane*, qui se trouve à l'extrémité d'une de ces chaînes, est le point le plus élevé de l'île ; il a deux mille six cent quatre-vingt-douze pieds au-dessus du niveau de la mer. Il y a un assez grand nombre de sources d'eaux vives et limpides qui coulent de ces montagnes ; mais elles ne forment que de faibles ruisseaux par leur exigüité.

A environ une lieue de la ville est la maison du gouverneur ¹ ; elle est agréable, et entourée de riantes et belles plantations. L'air de l'île est en général bon , et rarement le thermomètre s'élève à Jamestown au-dessus de 21 degrés ; mais la chaleur, réfléchie par les coteaux, s'élève, à certaines expositions, au degré de celle de la presque île de l'Inde.

On croit que l'île recèle des mines de fer. On y trouve une pierre susceptible d'un beau poli, et qui pourrait être employée à la lithographie ². Le sol de l'île de Sainte-Hélène est en général gras et argileux ; sa qualité, jointe à la température du climat, le rend également propre aux productions de l'Europe et de l'Inde. On y trouve plusieurs espèces de bois et d'arbres précieux transportés de l'Inde. Le beau gommier surtout, qui est toujours vert, et d'où découle une gomme aromati-

¹ Hudson Lowe, gouverneur de cette île, s'est rendu célèbre par sa dureté, sa surveillance inquisitoriale et minutieuse, qui éloigna de Sainte-Hélène les navires anglais venant d'Asie, et les força à se rendre à l'île de l'*Ascension*, dit M. Beaumont de Brivasac. *De l'Europe et de ses colonies*, tome 2, page 159.

² On assure que des personnes attachées à la suite de Bonaparte s'occupent en effet sous ses yeux de lithographie, et qu'elles y emploient cette pierre.

que, est un des plus beaux ornemens de l'île. On y cultive avec succès le raisin, les figues et les oranges dans les vallées près de la mer. C'est là aussi que croissent les bananes et d'autres productions des climats chauds. Les bœufs et les moutons d'origine anglaise y ont bien réussi; mais on n'en élève pas assez pour que la viande soit abondante dans l'île; elle y est fort chère, ainsi que la volaille, et d'autres provisions que l'on tire du Cap de Bonne-Espérance.

L'île de Sainte-Hélène ne forme qu'une paroisse. Elle est divisée en trois districts, et il y a une église dans la ville, et une dans la campagne. De grands travaux ont été faits pour la demeure du prisonnier et de sa suite; en sorte qu'on pourrait dire qu'il a une prison superbe, si jamais il pouvait y avoir une belle prison ¹. L'île de Sainte-Hélène avait été donnée à perpétuité à la compagnie anglaise des Indes. Elle a été rachetée pour le temps nécessaire, afin d'en faire l'emploi actuel. Il y a un gouverneur, un sous-gouverneur et un conseil; mais l'importance de cette île aujourd'hui en a fait remettre toute la police entre les mains du gouverneur ².

¹ Bonaparte fut conduit à Sainte-Hélène sur un vaisseau de ligne le *Northumberland*, suivi des bâtimens le *Veimouth*, la *Havanah*, le *Redpole*, la *Zénobie*, l'*Icarus*, sous le commandement du contre-amiral Georges Cockburn. La flotte sortit du canal le 11 août 1815, et arriva à Sainte-Hélène le 15 octobre. Bonaparte débarqua le 18; l'on tira trois coups de canon lorsqu'il mit pied à terre.

² Nous avons épargné à nos lecteurs tout ce que les écrivains de

L'île
milieu
dépou
y pren
ment
chargé
des po
De l'ar
des fen
L'île a p
plusieu
tion à c
du com
les disp
S'il fa
souvent
éclairé,
contre l'
Anglais
Tristan
reté de N
de préve
l'intenti
le mond
crainte,
cabinet

parti, ou p
Hélène. Or
tiam monit
du prisonni

L'île de l'Ascension, située et comme perdue au milieu de l'Océan atlantique, qui était, disait-on, dépourvue d'eau, et dont on n'approchait que pour y prendre des tortues, est devenue un établissement anglais important. En 1817, des bâtimens chargés de matériaux de construction sont partis des ports d'Angleterre pour l'île de l'Ascension. De l'artillerie, des soldats, quelques déportés et des femmes ont suivi ces premières expéditions. L'île a pris depuis un accroissement considérable; plusieurs navires venant d'Asie préférèrent cette station à celle de Sainte-Hélène, où les mouvemens du commerce sont nécessairement entravés par les dispositions qu'exige la nouvelle police de l'île.

S'il fallait en croire un écrivain que nous citons souvent, et dont l'ouvrage indique un patriotisme éclairé, quoique mêlé d'un peu de prévention contre l'Angleterre, M. Beaumont de Brivasac, les Anglais, en s'emparant de l'Ascension comme de Tristan d'Acunha, sous prétexte de veiller à la sûreté de Napoléon, n'auraient eu d'autres vues que de prévenir les Américains, qui avaient témoigné l'intention de s'y établir. Loin de s'en inquiéter, le monde commerçant, préoccupé d'une autre crainte, en a été satisfait. « Le véritable objet du cabinet britannique, ajoute l'auteur, n'a été de-

parti, ou plutôt de mensonge, se sont permis en parlant de Sainte-Hélène. On trouve renfermés dans cette sentence : *Discite justitiam moniti*, toutes les réflexions que pourrait faire naître la captivité du prisonnier.

viné que par quelques hommes intelligens ; mais ils se sont tus. »

L'île Rodrigue, les Séchelles et l'île-de-France, aujourd'hui île Maurice, que les Anglais ont acquises dans la mer des Indes, sont d'une plus grande importance ¹.

L'île Rodrigue est à cent lieues à l'est de l'île-de-France ; son étendue est de sept lieues sur deux de large. Elle est environnée d'un banc fort poissonneux, mais où se trouvent deux châteaux qui permettent aux petits bâtimens de s'approcher de la côte ; le fond du sol n'est qu'un rocher de pierre calcaire couvert d'une couche plus ou moins épaisse de terre fertile : les tortues y sont en grande abondance.

Les Français y tenaient un poste militaire pour la garde de l'île. Depuis que les Anglais en sont maîtres, ils y ont établi des cultures ; mais le principal objet qu'ils ont eu en vue en s'en emparant a été de se fortifier dans cette partie de l'Océan indien pour y protéger leur navigation. Les Séchelles ont une plus grande valeur territoriale, et contribuent au même but. Comme elles sont peu connues, nous en donnerons une idée plus détaillée.

L'archipel qui les compose a pris son nom de Moreau de Séchelles, officier supérieur au service de la compagnie des Indes de France, à l'époque où l'on en fit la découverte. La principale se

¹ L'article 8 du traité du 50 mai 1814 leur confirme la possession de ces îles, dont ils s'étaient emparés pendant la guerre.

non
voy
neu
pre

I
un
pill
du
soix

T
Sécl
Lad

L
part
peu
lieu
dem
résie

M
au cō
1699,
affaire
ment
Franc
donna
Madr
moye
quise
queu
trop f
donna
comi
fut m
mour

nomme *Mahé*, parce que de petits bâtimens envoyés par M. Mahé de La Bourdonnais, gouverneur de l'Île-de-France, y abordèrent pour la première fois en 1742 ¹.

L'archipel réunit une douzaine de petites îles, et un plus grand nombre d'ilots et de rochers, éparpillés sur un banc de corail et de sable qui s'étend du sud-est au nord-ouest, sur un espace de soixante-dix lieues.

Trois îles de celles qui composent l'archipel des Séchelles sont seules habitées, Mahé, Praslin et Ladigue.

Le havre de Mahé est excellent, et l'on y est parfaitement à l'abri du vent. Cette île est la plus peuplée et la mieux cultivée; elle a cinq à six lieues de longueur sur une largeur d'une lieue et demie. Elle n'a qu'un seul village, qui est la résidence du commandant. On y compte deux

¹ Mahé de La Bourdonnais, dont un descendant siège aujourd'hui au côté droit de la chambre des députés, était né à Saint-Malo, en 1699, d'une famille de négocians. Il fut chargé de bonne heure des affaires de la compagnie des Indes, qu'il servit utilement en augmentant sa fortune. Le roi le nomma en 1741 gouverneur des îles de France et de Bourbon. Les Anglais dominaient dans l'Inde. La Bourdonnais arma une flotte, les attaque, les bat, met le siège devant Madras, qui se rend en septembre 1746. Les vaincus se rachetèrent moyennant 9,000,000. Les richesses que La Bourdonnais avait acquises lui firent des ennemis plus que sa gloire. On peignit le vainqueur de Madras comme un prévaricateur qui avait exigé un rançon trop faible, et s'était laissé corrompre. En arrivant en France, La Bourdonnais fut mis à la Bastille. Son procès dura trois ans et demi. Une commission du conseil fut chargée de le juger; elle l'acquitta; il fut mis en liberté et rétabli dans ses honneurs, dont il jouit peu. Il mourut en 1754, âgé de cinquante-cinq ans.

mille six cent quarante-huit âmes, y compris la garnison.

Praslin tire son nom du ministre qui le portait¹ : elle est la seconde du groupe en grandeur et en population. Elle a deux cent soixante-un habitans, y compris le militaire.

Ladigue a reçu son nom du premier vaisseau qui y aborda ; elle n'a que soixante-onze habitans².

Les habitans de cet archipel possédaient à la même époque six bâtimens pontés, le plus considérable de quatre-vingts tonneaux, le plus petit de vingt : ils servent à échanger leurs productions avec les Ile-de-France et de Bourbon, à entretenir quelques relations commerciales avec Madagascar et la côte de Mosambique.

Aujourd'hui Mahé et Praslin fournissent annuellement au commerce trois cent cinquante à quatre cents balles de coton, du poids de trois cents livres chacune. Les habitans ont commencé à planter le café, et ils en récoltent assez pour leur consommation pendant dix-huit mois. Le sol est favorable à la culture du girofle et du cinnamome.

Les fruits et les légumes y sont rares, par la négligence des habitans à se livrer à cette culture. Les bois y sont excellens pour la charpente et les

¹ Il s'agit ici de César Gabriel de Choiseul, duc de Praslin, qui entra en 1761 au ministère des affaires étrangères ; il s'en retira en 1766 pour passer à celui de la marine, et mourut en 1785.

² Ceci se rapporte à l'année 1819.

bordag
mer d'
pesant
tues de
trefois
tion.

Terri
des Sé
cédens
terre é

Popu

Homme
Femme
Garçon
Filles

To

TOTAL

Acres

bordages de navires; on y trouve des tortues de mer d'une grosseur prodigieuse, quelques-unes pesant jusqu'à cinq cents livres. Quant aux tortues de terre, très-abondantes dans ces îles autrefois, elles y sont devenues rares par la destruction.

Terminons ces détails par un tableau statistique des Séchelles, que nous tirons, ainsi que les précédens détails, d'une relation imprimée en Angleterre en 1820.

Population, en 1819, des îles Mahé, Praslin et Ladigue.

	Blancs.	De couleur, libres.	Esclaves.
Hommes. . . .	97	18	3,533
Femmes	59	39	2,533
Garçons	107	54	
Filles	77	30	
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
TOTAUX..	340	141	6,066
	<hr/>	<hr/>	<hr/>

TOTAL général de la population, 6,547 individus.

Cultures.

Acres cultivés en vivres.	2,432
en coton	2,720
en canne à sucre	220
	<hr/>
TOTAL.	5,372
	<hr/>

Troupeaux.

Bêtes à cornes.	300
Brebis.	200
Chèvres.	150
Porcs.	800
	<hr/>
TOTAL.	1,450

Cet état fait assez connaître l'infériorité des cultures dans les Séchelles; aussi n'est-ce pas par ce côté qu'elles intéressent l'Angleterre. L'auteur anglais a soin de nous en instruire. « On ne peut douter, dit-il, que ces îles ne fussent très-importantes pour la France. A l'époque où cette puissance possédait celles de France et de Bourbon, elle y trouvait des facilités pour nuire à notre commerce de l'Inde.... Quant aux avantages que l'Angleterre ou l'Île-de-France peuvent retirer aujourd'hui des Séchelles, ils consistent à tenir nos ennemis éloignés de cette dernière possession. »

Les îles de l'Amirauté ou de l'Amirante, qu'on trouve au sud-ouest des Séchelles entre Madagascar et la côte d'Afrique, au nord du canal de Mosambique, et dont les principales sont *Comoro, Johanna, Moyotte, Albreda*, n'ont pas été négligées par les Anglais; ils en tirent diverses subsistances. A s'en rapporter à l'écrivain anglais qui a décrit les Séchelles, les groupes des îles de l'A-

mirauté nourrissent habituellement deux cents bœufs et une centaine de moutons. Les habitans peuvent fournir aux vaisseaux en proportion de cette quantité. Ces îlots ne produisent d'ailleurs aucun graminée ou cérééal pour la subsistance, si l'on en excepte le blé d'Inde et le riz, qui suffisent à la consommation des habitans et de leurs esclaves.

La mer, dans ces parages, renferme beaucoup de poissons; mais la rareté du sel ne permet pas que l'on fasse de salaisons: les habitans n'en pêchent donc que la quantité nécessaire à leurs besoins.

Le groupe de ces îles est au reste si mal indiqué sur les cartes, que l'on ne peut sans danger naviguer alentour. On croit que le gouvernement anglais s'est occupé d'en faire faire le relevé: il ne manquera pas, dans ce cas, de les classer tout-à-fait au nombre des possessions britanniques; et qui osera lui en disputer la jouissance?

Nous pourrions, en suivant la direction tracée sur la carte, passer aux possessions anglaises du continent indien, après ce que nous venons de rapporter de celles qui en forment en quelque sorte les avant-postes; mais nous préférons de continuer l'analyse des établissemens insulaires de l'Angleterre dans les deux océans, avant de nous arrêter à ceux de l'Inde, par où nous terminerons le vaste et riche tableau de son empire dans les deux hémisphères.

300
200
150
800

1,450

ité des
pas par
l'auteur
ne peut
impor-
e puis-
urbon,
à notre
ges que
retirer
à tenir
posses-

, qu'on
Mada-
anal de
Comoro,
é négli-
subsist-
ais qui
de l'A-

Sumatra s'offre d'abord : les Hollandais y ont quelques établissemens ; mais les Anglais y ont jeté les fondemens d'une domination qui doit finir par envahir toute l'île.

Sumatra , dont l'étendue est de trois cent soixante-seize lieues de long sur une largeur variable depuis trente jusqu'à quatre-vingt-cinq lieues , n'était connue que sur ses côtes ; aucun Européen n'avait osé s'enfoncer dans l'intérieur, qu'on supposait habité par des nations féroces. Cependant les naturels, qui, depuis un temps immémorial, viennent vendre sur les bords de la mer l'or, le camphre, la casse et d'autres productions du pays , ne justifiaient pas le préjugé qui s'était accrédité contre eux.

Sir Thomas Raffles , gouverneur de Bencoleen , établissement anglais dans l'île, et un de ces Anglais qu'anime un grand zèle pour leur patrie, tira parti de cette observation : il conçut et exécuta le projet d'explorer Sumatra. Il y pénétra jusqu'au centre, et traversa trois fois sous différentes directions les provinces intérieures. Quelle a été sa surprise ! des terres riches, un sol fertile et aussi productif que Java ; presque partout de belles cultures, un air sain, aromatique, vivifiant, de belles montagnes couvertes de forêts et recélant des trésors dans leur sein ; une population nombreuse, sociable, active ; des hommes plus forts, plus courageux, mieux faits que ceux des côtes ; des mœurs douces, hospitalières, sans

dou
ils j
Si
se fa
avec
et de
pour
merc
sent
Angl
duis
fort
s'ète
form
grès,
à épi
Le
Pada
qu'av
Angl
domi
fait a
l'art
leurs
taux
sédé
donc
tera s

' Le
un rev

doute entretenues par la paix et l'abondance dont ils jouissent dans leur heureuse indépendance.

Sir Raffles n'a pas manqué dans sa traversée de se faire aimer de ces peuples. Il a conclu des traités avec les souverains ou chefs qui les gouvernent ; et depuis ce moment l'Angleterre ne néglige rien pour concentrer, s'il est possible, à Sumatra le commerce de l'archipel indien, dont Java jusqu'à présent avait été presque seule en possession. Les Anglais y multiplient les plantations, y introduisent de nouvelles cultures. Bencoleen et le fort Marlborough ¹ en sont entourés, et les voit s'étendre chaque jour. Un nouvel établissement formé au nord de l'île en 1818 fait de rapides progrès, et voit s'élever de belles plantations d'arbres à épices et d'autres végétaux précieux.

Les Hollandais, qui ont leur établissement à Padang, avec un territoire assez étendu, ne voient qu'avec une extrême jalousie ces entreprises des Anglais : mais le temps n'est plus où les premiers dominaient dans ces mers ; leurs rivaux s'y sont fait aimer par plus d'adresse et d'intelligence dans l'art de gouverner ; la marine britannique d'ailleurs a pris possession de tous les ports occidentaux de l'île, et ne craint point d'en être déposée par celle du roi des Pays-Bas. On ne peut donc révoquer en doute que l'Angleterre comptera sous peu une belle colonie de plus à Sumatra.

¹ Le fort Marlborough donnait à la compagnie des Indes, en 1812, un revenu de 13,755 l. st., et les dépenses allaient à 75,754 liv. sterl.

Cette colonie est déjà digne de tous les soins qu'y apporte le gouvernement ¹.

Ce n'a pas été assez pour les Anglais d'avoir accru leurs domaines et leur puissance à Sumatra, ils ont acquis alentour d'autres possessions.

C'est ainsi qu'en 1819 ils ont acheté l'île de Singapour, que le sultan de Johore ² leur a vendue. Cette île, outre sa position favorable pour la défense des établissemens de Sumatra, réunit des avantages qui doivent la rendre précieuse. Les Anglais y ont formé une colonie qui prospère. Voici comme en parlait un officier de la marine anglaise dans une lettre datée de Madras, 25 août 1819.

« Les nouveaux colons de Singapour s'y trouvent bien, et semblent devoir prospérer. Tout annonce que la colonie deviendra florissante. Le hâvre est sûr, accessible à volonté, et situé près de l'île Saint-Jean, de manière à commander le passage du détroit comme Poulou-Pinang en commande l'entrée. L'eau de cette île est excellente. On y respire un air pur, et les indigènes ne connaissent aucune des maladies qui s'attachent aux climats chauds. Le long de la rade s'étend une plaine superbe, dans laquelle nos colons vont donner un libre essor à leur industrie. Lorsque je visitai cette

¹ *L'Histoire philosophique* fait connaître avec détail la topographie de cette île et l'origine de sa découverte. Nous y renvoyons nos lecteurs.

² Ce sultan est un des princes ou chefs de la presqu'île de Malacca, alors tributaire du roi de Siam.

ile en 1816, on y voyait à peine trente maisons : maintenant on en bâtit de tous côtés, etc. »

Les Anglais avaient déjà acquis en 1782 la possession de Poulo-Pinang à l'entrée du détroit de Malacca.

Cette île, située en face du royaume de Queda, et qui forme avec la terre ferme une baie assez vaste et à l'abri des vents, fut donnée au capitaine anglais Light, par le souverain de ce petit état : il en avait reçu des services dans des troubles élevés chez lui. Le roi de Queda, pour témoigner sa reconnaissance au capitaine, lui donna sa fille, et pour dot l'île de Poulo-Pinang. Vraisemblablement le prince malais n'avait en vue dans cette alliance que de s'attacher l'Anglais. Mais le capitaine Light, officier au service de la compagnie des Indes, aima mieux céder sa souveraineté et en faire hommage à ses maîtres que de jouer le rôle de vassal du roi de Queda. L'offre du capitaine fut acceptée par eux ; ils prirent possession de l'île, qui est appelée aujourd'hui *île du Prince de Galles*.

Ce poste est devenu d'autant plus précieux pour les Anglais, qu'il assure à leurs flottes, pour y être réparées à la suite d'une bataille, ou pour se maintenir, dans toutes les saisons, à une petite distance de la côte de Coromandel et du Bengale, un port sûr et commode.

L'île de Poulo-Pinang ou du Prince de Galles a près de douze lieues de tour. Elle est arrosée par plu-

sieurs petites rivières qui donnent de l'eau en abondance. Ses montagnes sont couvertes de bois propres à la construction, et même pour les mâtures. Elle produit du sucre, du riz, des fruits, des végétaux de toutes espèces, des bestiaux, de la volaille, qui s'y vendent à prix modéré.

Le plus grand avantage de cette possession pour les Anglais, c'est de les rendre maîtres du détroit de Malacca, et de protéger leurs projets sur Sumatra, à quoi ne doit pas peu contribuer aussi l'acquisition de Singapour.

Suivant les tables de Colquhoun, l'île du Prince de Galles présentait en 1812 une population de cent soixante-quinze Européens, et de dix-huit mille huit cent deux indigènes; savoir: cent dix-neuf Européens au service de la compagnie, y compris les troupes royales; cinquante-six Européens, non au service de la compagnie; six cent vingt-sept indigènes à ce service, et dix-huit mille indigènes qui n'y sont pas.

Les revenus que la compagnie retirait de cette possession s'élevaient seulement à 75,406 l. sterl. et les dépenses de toute espèce à 166,084 l. sterl.; résultat qui prouve que c'est bien plus pour l'avantage de ses autres établissemens que pour ceux qu'elle présente, que Poulou-Pinang est précieuse aux Anglais, et surtout à la compagnie des Indes.

Ces nouveaux domaines de l'Angleterre lui sont d'une plus grande importance que l'île Maurice, dont ils nous ont fort mal à propos dépossédés. Eux-

mém
Bour
père.
mém
On
de l'
nous
et de
quho
Ell
l'île c
gasc
mais,
nos é
range
de ces
L'Il
quatre
saine,
jette a
peu p
On
le caf
conso
peu de
Orig
occup
donné

' Mau
de la lib

mêmes avouent que, sans la possession de l'île Bourbon, l'île Maurice ne pourra jamais prospérer comme au temps où elles étaient sous une même administration.

On connaît trop cette île par ce que l'auteur de l'*Histoire philosophique* en a dit pour que nous nous attachions à la décrire. Son état de culture et de population se trouve dans les tables de Colquhoun ; nous nous bornerons à le faire connaître.

Elle est située, ainsi que ses dépendances, et l'île de Bourbon, à la côte orientale de Madagascar, et plus près de l'Afrique que de l'Inde ; mais, comme elle était le premier échelon de nos établissemens aux Indes orientales, on la rangeait dans la classe des possessions dépendantes de ces établissemens.

L'île-de-France a en étendue une surface de quatre cent mille arpens. La température y est saine, et la chaleur modérée ; mais cette île est sujette aux ouragans. Les terres y sont en général peu profondes et pierreuses.

On y cultive le blé, le riz, le maïs, le sucre, le café, le coton, les épices. Mais, après la consommation de l'intérieur prélevée, il reste peu de chose pour l'exportation.

Originellement découverte par les Portugais, occupée ensuite par les Hollandais, qui lui donnèrent le nom de *Maurice*¹, elle ne reçut

¹ Maurice de Nassau, prince d'Orange, dit *le Taciturne*, fondateur de la liberté batave. Il soutint les efforts de la république de Hol-

qu'en 1720 les premiers habitans français venus de l'île Bourbon. Quinze ans après, la compagnie des Indes chargea M. de La Bourdonnais d'y faire un établissement solide.

Elle est susceptible de grands accroissemens de culture. Les recensemens de 1789 annonçaient soixante mille noirs cultivateurs.

On y remarque un établissement appelé *Jardin des plantes*, qui réunit les productions végétales de tous les climats. L'origine en est due à M. Poivre, intendant des îles de France et de Bourbon, à qui ces deux colonies doivent la prospérité à laquelle elles s'étaient élevées ¹, et qu'il administra depuis 1763 jusqu'à 1773, qu'il les quitta.

Les Anglais s'étaient emparés de ces deux îles : par le traité de Paris du 30 mai 1814, ils n'ont gardé que celle de France, et nous ont rendu l'île Bourbon.

On comptait dans la première, en 1812, dix-sept mille blancs, quatre mille habitans de diverses couleurs libres, soixante-dix mille nègres cultivateurs.

lande à sa naissance contre toutes les forces de l'Espagne, alors soumise à Philippe II, appelé *le Démon du midi*. Maurice de Nassau aurait pu affranchir la Hollande à son profit : il ne le tenta même pas, et l'affranchit au profit de la liberté, qui, pendant près d'un siècle, fit de ce coin de l'Europe une des premières puissances continentales. Elle n'est plus qu'une province du royaume des Pays-Bas.

¹ On doit à M. Poivre d'excellentes observations sur l'état de la culture en Afrique, dans les Indes, à la Chine et à la Cochinchine. Elles ont été imprimées sous le titre de *Voyage d'un philosophe*. Elles se trouvent dans le recueil de ses œuvres, imprimé en 1797, et précédée d'une notice biographique rédigée par son ami Dupont de Nemours, qui épousa sa veuve, encore vivante.

L'é
vingt
cent d
acres.
Sa
mille
La v
et les
celle d
valeur
L'an
était a
Café
chacun
Indig
Coto
quante
Sucr
Clou
Port-
une ba
pièces
Tonnelle
et par
nons. I
tribuen
Les p
800,00
tés part
dises, e

L'état des terres cultivées les portait à quatre-vingt mille acres, et celui des terres incultes à cent cinquante-deux mille six cent quatre-vingts acres.

Sa navigation employait un tonnage de trois mille tonneaux.

La valeur des productions, y compris les vivres et les fruits, était estimée 905,000 liv. sterl.; celle des exportations, 450,000 liv. sterl.; et la valeur des importations, 260,000 liv. sterl.

L'année moyenne des principales productions était ainsi qu'il suit :

Café, six mille balles, de cent livres pesant chacune ;

Indigo, trois cent mille livres pesant ;

Coton, deux mille balles, de deux cent cinquante livres pesant chacune ;

Sucre, vingt millions de livres pesant ;

Cloux de girofle, vingt mille livres pesant.

Port-Louis, capitale de l'île, est défendu par une batterie garnie de cent quatre-vingt-dix pièces d'artillerie, soutenue par l'île contiguë *des Tonneliers*, qui est armée de soixante mortiers, et par le fort Blanc, garni de trente-cinq canons. Plusieurs autres ouvrages et batteries contribuent à la défense de la place.

Les propriétés publiques de l'île sont évaluées 800,000 liv. sterl. par les Anglais; les propriétés particulières, territoriales, maisons, marchandises, etc., 10,212,540 liv. sterl. Dans cette der-

nière somme est comprise l'évaluation de soixante-dix mille noirs, à 55 liv. sterl. par individu, faisant une valeur totale de 3,850,000 liv. sterl.

Malgré ces avantages, les Anglais se plaignent de l'état de langueur de cette possession. Sans l'île Bourbon, elle ne peut offrir aux colons des débouchés et un commerce proportionné à son importance. Une lettre insérée dans les papiers publics, et écrite par un habitant de l'île Maurice, semblerait faire croire que cette dernière concevrait quelque jalousie contre la prospérité de l'autre; jalousie d'autant plus injuste qu'il s'en faut de beaucoup encore que l'île Bourbon offre à ses habitans les mêmes avantages qu'on trouve à l'île-de-France: mais la cupidité ne connaît point de limites, et les Anglais s'en montrent susceptibles, en matière de commerce et de domination¹, autant qu'aucun autre peuple.

Passons des mers de l'Inde dans le grand Océan indien, appelé *Pacifique* ou *Équinoxial*, et nous y verrons encore des preuves de l'activité de l'Angleterre, et des heureux résultats de son vaste sys-

¹ Une lettre écrite de l'île-de-France, à la date du 14 septembre 1820, porte: « Nous avons la désolante perspective de voir notre pays devenir un désert. Bourbon, au contraire, protégé par son gouvernement, est dans un état florissant. Ses productions sont abondantes et se vendent bien; par conséquent l'argent y est abondant. Ces deux îles n'auraient jamais dû être séparées. Elles s'aidaient mutuellement, et Bourbon surtout nous était d'une grande utilité. La balance du commerce est maintenant en sa faveur, parce que les productions y surpassent la consommation. Il n'en est pas de même à l'île-de-France, où nous dépensons plus que nous ne gagnons. »

tème
le sie
côtes
que,

La
Sand
l'ind
arts

Pr
velle

L'im
de ca

Nouv

droit
ser u

agres

Qu

prit p
ait pu

duite
sons

reux
autre

une le
la pe

douce
sourc

créer

' For

' De

tème de colonisation. Ainsi Tyr autrefois étendit le sien des rives orientales de la Méditerranée aux côtes occidentales de l'Europe, aux côtes de l'Afrique, et à celles de l'ancienne Hespérie.

La Nouvelle-Hollande, Van-Diemen, les îles Sandwich, Otaïti, Norfolk, nous offrent partout l'industrie anglaise soumettant les peuples aux arts et à la civilisation.

Presque toute la côte occidentale de la Nouvelle-Hollande vient d'être colonisée par eux ¹. L'immense étendue de cette île lui a valu le nom de *continent*; l'Angleterre lui a donné celui de *Nouvelle-Galles du sud*. « Les Anglais avaient droit, dit M. Beaumont de Brivasac ², de baptiser une région qu'ils ont conquise sur la nature agreste et sauvage au profit de l'humanité. »

Quel est donc l'empire de la liberté et de l'esprit public sur la conduite des nations pour qu'il ait pu mettre une si grande différence entre la conduite des Anglais et la nôtre ? Nos bagnes, nos prisons offrent de tous côtés le spectacle de malheureux condamnés : les uns désirant la mort, les autres se la donnant, et quelques-uns maudissant une législation qui sait punir et ne sait point rendre la peine profitable à la société. Avec des mœurs douces, des lumières, de l'industrie, des ressources immenses, la France n'a pas encore pu créer un lieu de déportation qui ne soit pas un

¹ Voyez la carte.

² De l'Europe et de ses colonies, tome 2, page 50.

séjour de mort ou de douleurs. Pas une île, pas une plage n'a pu devenir entre ses mains une imitation, même imparfaite, du magnifique établissement de Botany-Bay.

Quelles peuvent donc être les causes d'une si grande différence ? Une seule opère ce contraste, non pas seulement entre Londres et Paris, mais entre l'Angleterre et les gouvernemens les plus civilisés après elle.

L'Anglais a su mettre l'humanité au rang des devoirs publics ; l'orgueil national s'est emparé de ce noble sentiment. La liberté, qui enfante des prodiges, et sans laquelle il n'existe rien de grand, est venue à l'appui de ce mouvement des âmes ; l'esprit public l'a combiné et l'a fait tourner avec un bonheur admirable à l'avantage de la puissance et de la prospérité de l'état. Pussions-nous suivre un pareil exemple ! Mais en prenons - nous le chemin ?

La Nouvelle - Galles du sud, plus grande que l'Europe, va bientôt être le domaine exclusif de la Grande-Bretagne, qui en même temps a jugé le Van-Diemen trop susceptible de prospérité pour l'abandonner à d'autres nations. La ville de Dalrymple, qui vient d'y être fondée, en est la capitale, et deviendra bientôt une place coloniale importante.

La Nouvelle - Galles du sud a pour chef - lieu Sydney-Cove, siège du gouvernement de la colonie, qui y fut établi par le gouverneur Philippe.

parti
de se
damm
1788
seme

On
Galle
cent c
cent c
sept c
mille
fonda

Il y
e: le p
désire

La
sant d
rante-

La v
pris les
169,50
liv. st.

On
proprié
édifices
proprié
pour la
sterling
ses, de
priété,

parti d'Angleterre le 13 mai 1787 avec une escadre de sept voiles , ayant huit cent vingt-huit condamnés à bord. Il arriva, dans le mois de janvier 1788, au port Jackson , où il fonda le bel établissement qui s'y trouve.

On comptait dans la colonie de la Nouvelle-Galles, en 1812, une population de onze mille neuf cent cinquante personnes, savoir : deux mille deux cent quatre-vingt-onze hommes de troupes, dix-sept cent onze condamnés ou prisonniers, sept mille neuf cent quarante-huit colons. (*Settlers*, fondateurs d'établissements.)

Il y avait cent mille acres de terre en culture, et le pays en présentait autant qu'on en pouvait désirer pour l'extension de la colonie.

La navigation employait douze bâtimens faisant deux mille tonneaux, et occupant cent quarante-quatre hommes.

La valeur des productions annuelles , y compris les fruits et la nourriture , n'allait encore qu'à 169,500 liv. sterl. ; celle des exportations à 50,000 liv. st. ; celle des importations à 59,750 liv. sterl.

On portait à 100,000 liv. sterling la valeur de propriétés publiques, telles que casernes, arsenal, édifices, provisions ; et à 760,000 liv. sterl. les propriétés particulières, savoir : 500,000 liv. sterl. pour la valeur des terres cultivées ; 250,000 livres sterling pour celle des maisons , des marchandises, des fournitures , etc. Total général de la propriété , 860,000 livres sterling.

On cultivait à la Nouvelle - Galles du sud , en 1818 , quatorze mille cinq cents acres en pommes de terre ; douze cent cinquante acres en blés de toute espèce.

Il y a dans les forêts des chevaux et d'autres bestiaux abandonnés à eux-mêmes, et qui s'y étaient considérablement multipliés. Indépendamment de cette ressource, due à la prévoyance, on comptait en 1818, dans l'état de domesticité, deux mille huit cent cinquante chevaux , soixante-six mille sept cent moutons, trente - trois mille six cent trente bêtes à cornes, et soixante mille quatre cents cochons.

Le fer est le seul métal qu'on ait découvert dans cette contrée : il y est abondant et d'une très-grande pureté ¹. On y trouve de la houille excellente, du sel gemme, de l'ardoise, de la pierre à chaux, de l'argile à potier, etc.

La mer et les rivières abondent en poissons, parmi lesquels on distingue l'anguille, l'éperlan, le maquereau, et beaucoup d'autres qu'on ne trouve pas dans nos mers d'Europe.

Il y a beaucoup de quadrupèdes, tels que le chien de la petite espèce, le wombat, le kangarou, l'opossum, l'écureuil, le renard volant, etc. Mais on n'y voit ni lièvres, ni lapins, ni aucun gibier, excepté des canards sauvages, des cailles, des

¹ *Description historique et politique de la colonie de la Nouvelle-Galles du sud*, publiée (en Anglais) par W. C. Wentworth. 1 vol. in-8°. Londres, 1819.

pigeons, des bécasses, et quelques autres oiseaux en petite quantité.

Les reptiles, les insectes, les espèces les plus venimeuses, tels que le serpent, la tarentule, les millepieds, le scorpion, y sont en grand nombre, fort incommodes, et dangereux.

Les naturels du pays semblent occuper le degré le plus bas dans l'échelle de l'espèce humaine : ils n'ont ni maison, ni vêtement ; ils ne connaissent aucun des arts de l'agriculture ; les armes même dont ils se servent pour se défendre contre leurs ennemis et pour se procurer leur nourriture, soit à la chasse, soit à la pêche, sont du travail le plus imparfait et le plus grossier. Trente années de relations avec les Européens n'ont pu changer leur caractère, et un très-petit nombre d'individus ont reçu les impressions de la civilisation. En sont-ils plus malheureux ? et cette civilisation, que nous vantons tant, n'est-elle pas compensée par des peines, des inquiétudes inconnues dans l'état sauvage ? Gardons-nous de blâmer ce que nous ne connaissons pas, et de placer le bonheur dans une table bien servie, dans un appartement décoré, ou dans des habits somptueux. Le sauvage, enfant de la nature, s'accoutume à la douleur physique, la supporte comme une conséquence de son état, à peu près comme nous supportons l'insolence des grands, l'injustice des cours, les chagrins de l'état social, et les tourmens de la propriété,

conditions de la vie civilisée et de la servitude qu'elle entraîne.

Sydney-Cove, capitale de la colonie anglaise, est située à environ deux lieues et demie de l'entrée du port Jackson, sur deux parties d'un terrain élevé qui forment entre elles un port appelé port intérieur ou de Sydney-Cove.

Cette ville occupe un espace considérable, et au premier coup-d'œil on pourrait croire qu'elle contient un plus grand nombre d'habitans qu'il ne s'y en trouve : elle n'en renfermait pas plus de sept mille à l'époque de 1818. Quoique les maisons soient petites pour la plupart, et sans apparence, quelques-uns des édifices publics, aussi bien que quelques maisons particulières, ne seraient point déplacés dans les grandes villes de l'Europe.

Les loyers y sont très-chers ; une petite maison, dépourvue même de presque toute espèce de commodités, s'y loue, sans meubles, jusqu'à cent guinées, et au-delà.

On a établi à Sydney-Cove un marché qui se tient trois fois la semaine, et où on trouve en abondance des grains, des légumes, de la volaille, du beurre, des œufs et des fruits ; ils y sont apportés par les colons ou par des déportés devenus cultivateurs.

On a créé à Sydney-Cove une banque en 1817 ; elle est d'un grand avantage à la colonie : son capital est de 20,000 liv. sterl. divisé en deux cents

action
recte
d'act
Sy
jeune
l'autr
lines.
dix e
l'âge
mesti
Cette
lui do
tain n
fille c
et du
Ces
cent v
seuls
en a e
cun d
de ces
des or
revenu
sterl.,
que la
posses
rait tr
La
blissen
de la B

actions ; elle est régie par un président et six directeurs annuellement choisis par les propriétaires d'actions.

Sydney a deux écoles publiques : dans l'une les jeunes garçons reçoivent une éducation gratuite ; l'autre est destinée aux filles pauvres ou orphelines. Cette dernière contenait environ soixante-dix enfans. On les marie, lorsqu'elles ont atteint l'âge, avec une petite dot, ou on les place domestiques chez des familles recommandables. Cette école fut dotée par le gouverneur King, qui lui donna quinze mille acres de terre et un certain nombre de têtes de bétail. La dot de la jeune fille consiste en cinquante ou cent acres de terre, et du bétail pour les faire valoir.

Ces deux écoles, qui contenaient ensemble deux cent vingt-quatre enfans en 1818, ne sont pas les seuls établissemens consacrés à l'instruction ; il y en a encore d'autres également gratuits dans chacun des autres districts de la colonie. Les maîtres de ces écoles reçoivent un salaire fixe du fonds des orphelins ; outre ce fonds, le huitième des revenus de la colonie, s'élevant à environ 2,500 l. sterl., est appliqué à ces estimables institutions que la secte des méthodistes propage dans les possessions anglaises avec un zèle qu'on ne saurait trop louer.

La charité particulière a fondé deux autres établissemens : l'un sous le nom de *Société auxiliaire de la Bible*, a pour but de coopérer avec la société

biblrique d'Angleterre à la distribution et à la propagation des saintes Écritures ; l'autre, appelé *l'École du dimanche*, est destiné à lire les livres sacrés à des individus de tout âge.

Il y a en outre, pour l'éducation des enfans des personnes riches, des pensionnats particuliers, signe certain d'un bon gouvernement et de l'état prospère de la colonie.

Le hâvre du port Jackson est un des plus vastes et des plus sûrs du monde ; il est navigable jusqu'à huit milles au-dessus de la ville de Sydney pour des vaisseaux du plus fort tonnage ; on ne saurait donc douter que cette ville ne devienne un jour dans cette partie du globe le centre d'un commerce immense.

Une autre ville nommée Paramata est située au fond du hâvre à la distance de Sydney d'environ six lieues par eau, et de cinq par terre ; elle est bâtie sur les bords d'un petit ruisseau d'eau douce qui tombe dans le hâvre. On n'y peut arriver qu'avec des bateaux du port de douze à quinze tonneaux. La population de Paramata, qui se compose de marchands en détail, d'artisans et de journaliers, est d'environ douze cents âmes ; on y tient deux foires, en mars et en septembre, qui sont très-fréquentées.

Paramata n'est pas dans un état de prospérité comparable à celui de Sydney ; mais sa situation centrale entre des districts florissans donne lieu de croire qu'elle y parviendra promptement.

On
orpha
dépon
celles
pas in
sont e
grossi
nomb
survei
Un
même
des in
comp
y avai
grès é

Wi
South
élevée
Il y a
une m
hôpital
popula
tivat

La
par les o
nières a
des milit
C'est do
donner
est préfé
à nos dis

On y voit un hôpital , un hospice pour les filles orphelines ¹, et un dépôt dans lequel les femmes déportées, qui continuent à se mal conduire, et celles qui à leur arrivée dans la colonie ne sont pas immédiatement placées chez des particuliers, sont employées à fabriquer du drap de qualité grossière. Ces femmes sont ordinairement au nombre de cent soixante, sous la direction d'un surveillant.

Un autre établissement remarquable dans la même ville, est une école en faveur des enfans des indigènes, fondée par le gouverneur. On y comptait une vingtaine d'enfans que leurs parens y avaient placés volontairement, et dont les progrès étaient égaux à ceux des Européens.

Windsor, autre ville située au confluent du Southcreek avec l'Hawkesbury, est sur une colline élevée d'environ cent pieds au-dessus de la rivière. Il y a une église, comme dans les précédentes, une maison pour le commandant, une prison, un hôpital, un tribunal, et des magasins publics. La population, de six cents âmes, se compose de cultivateurs qui ont leurs fermes dans les environs.

¹ La prostitution est alimentée en grande partie dans nos villes par les orphelines sans moyens d'existence, qui, livrées dans les premières années de la jeunesse aux séductions des riches et à la licence des militaires, n'ont plus de ressource que dans ce déplorable métier. C'est donc un trait de sagesse de la part du gouvernement anglais de donner des soins particuliers aux jeunes orphelines. Cette conduite est préférable à nos réglemens de police, à nos dépôts de mendicité, à nos dispensaires, et à nos maisons de correction.

de quelques marchands et de quelques artisans ¹.

La ville de Liverpool, située sur les bords du Georges-River, à environ six lieues de Sydney, a été fondée il y a huit ans. Sa population est d'environ huit cents âmes ; elle se compose d'un petit détachement de soldats, de cultivateurs, de marchands, d'artisans et de journaliers.

Les routes et les ponts qui existent dans la partie habitée de la colonie sont construits avec un soin, une élégance et une solidité comparables à ceux des états de l'Europe ; les droits de barrière établis sur les routes principales ont été afferchés en 1817 pour 257 liv. sterl.

Le climat de la colonie est doux et salubre ; la température y est modérée les deux tiers de l'année.

On rencontre dans le pays toutes les variétés de terrains depuis la lande sablonneuse et l'argile froide, jusqu'au terreau et à la terre végétale la plus fertile.

Au-delà de la lande qui règne le long de la côte, le terrain s'améliore tout à coup ; il offre une mince couche de terre végétale recouvrant un banc d'argile jaune qui est posé sur un lit profond de schiste. Les arbres y deviennent plus grands ; et l'extrême épaisseur des forêts ne permet qu'à

¹ L'Hawkerbury est sujet à des débordemens qui donnent lieu à de fâcheuses inondations. Elles s'élèvent jusqu'à quatre-vingts pieds au-dessus des basses eaux, et produisent des ravages considérables dans les propriétés environnantes.

très -
second
sorte
six li
qu'un
exige

Plu
rence
voit c
pénèt
un pa
et de
couve
dans
de pro

Tel
tend
Népea
est d'
gradu
bury.
néme
de lar
les riv
lemen
boisse

¹ C'es
septier a
Le bo
blé ; cel
septier.

très-peu d'arbustes de croître en liberté. Cette seconde zone a environ trois lieues de largeur ; de sorte que le territoire de la colonie jusqu'à cinq à six lieues dans l'intérieur, n'offre généralement qu'un sol inculte, qui, pour devenir productif, exige un travail assidu.

Plus loin le pays prend une meilleure apparence ; les forêts deviennent moins épaisses ; on voit de nouvelles espèces d'arbres. Enfin, si l'on pénètre quelques lieues plus avant, on arrive dans un pays magnifique ; une longue suite de collines et de vallées tapissées de la plus riche verdure et couvertes de troupeaux annonce que l'on y est dans des cantons susceptibles de tous les genres de prospérité.

Tel est l'aspect de la portion du pays qui s'étend de l'extrémité de la seconde zone jusqu'à Népean-River. La plaine qui borde cette rivière est d'une fertilité plus grande encore, et s'élargit graduellement jusqu'à sa jonction avec l'Hawkesbury. Sur les bords de ce fleuve elle est communément depuis un quart jusqu'à une demi-lieue de large. La terre y peut disputer de fertilité avec les rives du Nil : un acre de terre y donne annuellement cinquante boisseaux ¹ de froment et cent boisseaux de maïs.

¹ C'est le *bushel*, boisseau anglais, dont huit font le *quarter*, ou septier anglais.

Le boisseau anglais contient de cinquante-cinq à soixante livres de blé ; celui de France n'en contient que vingt ; il y en a douze au septier.

Des portions de ce terrain ont été concédées aux colons ; d'autres plus considérables ont été affectées aux diverses communes : parmi ces dernières se trouvent les terres réservées pour les troupeaux sauvages, qui ont presque tous disparu depuis quelque temps, soit qu'ils aient pénétré dans l'intérieur en se frayant un chemin à travers les montagnes, soit, comme il est plus probable, qu'ils aient été détruits par la guerre d'extermination que leur ont faite les colons pauvres. Ces bœufs sauvages provenaient des troupeaux du gouvernement, dont plusieurs s'égarèrent dans les forêts et qui y furent laissés.

La seconde partie des terres réservées est le district appelé *les Cinq-tles*. Il commence à environ quinze lieues au sud de Sydney, et s'étend jusqu'au bord du Coal-Haven-River. Ce vaste district, qui contient plus de sept cent mille acres de terrain éminemment propre à l'agriculture, n'avait été découvert que depuis quatre ans. Il produit une grande abondance de cèdres magnifiques, et de bois excellent, qu'on recherche beaucoup pour les constructions navales au port Jackson.

La troisième portion de terres qui n'était pas encore concédée en 1818, est le district de Coal-River. La ville de New-Castle, qui en est le chef-lieu, est située à l'embouchure de cette rivière, à environ vingt lieues au nord du port Jackson. Sa population n'était encore que de cinq cent qua-

rante
colons
enviro
des ma
condan
enchaî
jusqu'a
houille
couper
du gou

Le p
l'empor
sol plus
sa diver
tagnes
route po
geur de
distance
mence
trente-q
le beau
montag
ficultés
commo
une bel
partie d
remonte

¹ Voyez

² Les pag
rés dans un
On y lit

rante habitans , qui , à l'exception de quelques colons libres établis dans le haut de la rivière , et environ cinquante hommes de troupes , sont tous des malfaiteurs qu'on a reconnus incorrigibles , condamnés à une nouvelle déportation. Ils sont enchaînés et forcés de travailler depuis le matin jusqu'au soir. On les emploie à extraire de la houille , qui est en abondance dans ce canton , à couper du bois , à faire de la chaux pour le compte du gouvernement.

Le pays situé à l'ouest des montagnes bleues ¹ l'emporte sur le reste de la colonie , tant par son sol plus fertile que par son immense étendue et sa diversité de température. La chaîne des montagnes bleues , au point où l'on a ouvert une route pour communiquer avec Sydney , a une largeur de vingt lieues à peu près ; et comme la distance de Sydney à l'endroit où cette route commence est d'environ quatorze lieues , c'est à trente-quatre lieues de distance qu'on entre dans le beau pays nouvellement découvert à l'ouest des montagnes. La route qui y conduit offre des difficultés ; on s'occupait d'en tracer une autre plus commode et plus sûre. On avait découvert aussi une belle rivière venant du sud et traversant une partie de cette contrée , dont la découverte ne remonte qu'à 1814 ².

¹ Voyez la carte.

² Les papiers anglais ont rapporté des détails sur cette colonie , insérés dans une gazette de Sydney-Cove , à la date du mois de mars 1820.

On y lit que *la Minerve* , avec cent soixante-dix-sept condamnés

Il paraît que, la Nouvelle-Galles pouvant offrir des moyens de s'échapper aux déportés, ou n'offrant pas assez de lieux commodes pour les placer, et peut-être aussi pour se hâter de prendre possession d'une île grande et féconde, les Anglais ont établi une seconde colonie de déportés sur la terre de Van-Diemen.

Cette île, au sud de la Nouvelle-Hollande ou Nouvelle-Galles, n'était peuplée que d'un petit nombre de naturels encore plus sauvages que ceux de la Nouvelle-Galles. Les Anglais en ont fait une belle colonie.

Les rives de Van-Diemen n'offrent pas l'aspect aride de la Nouvelle-Galles. Des terrains fertiles s'étendent jusqu'aux bords de la mer, et dans l'intérieur du pays la qualité du sol est admirablement adaptée à tous les besoins d'une société

déportés d'Irlande, et le *Recovery* avec cent quatre-vingt-huit déportés d'Angleterre, étaient arrivés au port Jackson au mois de décembre 1819; que le *Wellington*, avec cent-vingt femmes condamnées et quarante-cinq enfans, et l'*Éléna* avec cent soixante hommes déportés d'Angleterre, étaient arrivés à Sydney le 19 janvier 1820; le *Prince-régent* avec cent soixante, et le *Castle-Forbes* avec cent quarante hommes déportés d'Irlande.

Un vaisseau français l'*Uranie*, capitaine Freycinet, qui faisait un voyage hydrographique et de découvertes, avait mouillé à Sydney dans les premiers jours de décembre 1819. A un bal donné par les officiers de l'*Uranie*, de jeunes filles indigènes, natives de Paramata, et élèves des écoles établies à Sydney, prirent part aux danses et aux récréations européennes, et se firent remarquer par les grâces et l'aisance de leurs mouvemens : ce qui prouve que, dans tous les pays du monde, les femmes ont plus de disposition que les hommes aux arts de la volupté, et ce qui prouve aussi qu'elles ont déjà fait des progrès à Sydney-Cove.

naiss
en e
reco
Aucu
beau
Derw
et d'
Les
minér
Galles
Hol
les bo
bouch
mille
à Syd
des éd
lesque
monta
vière
à farin
L'él
nomm
Cap d
timée
la mer
est cou
Tou
taines
nes. Ce
mois d

naissante. L'île, généralement montueuse, abonde en eaux courantes. Il y a trois belles rivières reconnues, le Derwent, le Huon et le Tamar. Aucune autre île ne possède peut-être autant de beaux et bons ports : les meilleurs sont ceux de Derwent, de Davy, de Macquavie, de Dalrymple et d'Oyster-Bay.

Les productions, soit végétales, animales ou minérales, de Van-Diemen et de la Nouvelle-Galles n'offrent presque point de différence.

Hobart's-Town, capitale de l'île, est située sur les bords de la Darwent, à trois lieues de son embouchure dans l'Océan. Cette ville, qui comptait mille habitans en 1817, n'est pas comparable à Sydney-Cove pour la beauté et la régularité des édifices. Elle est bâtie sur deux collines entre lesquelles coule un beau ruisseau qui sort de la montagne de la Table et tombe dans la petite rivière de Sullivan. Il fait tourner quatre moulins à farine, et peut en recevoir davantage.

L'élévation de la montagne de la Table, ainsi nommée d'après sa ressemblance avec celle du Cap de Bonne-Espérance, est d'une hauteur estimée de six mille pieds au-dessus du niveau de la mer. Pendant les trois quarts de l'année elle est couverte de neige.

Toutes les baies et les havres de l'île sont, à certaines époques de l'année, fréquentés par les baleines. Ces cétacés y entrent ordinairement dans le mois de novembre. Quelques barques de la colonie

viennent poursuivre à cette époque les baleines ; mais les gros droits mis sur les huiles vendues par tout autre que par les pêcheurs pourvus d'une commission anglaise empêchent que les colons n'en prennent qu'autant qu'il en faut pour la consommation de l'île et pour l'exportation aux Indes orientales : ce qui ne va pas au-delà de deux cent cinquante à trois cents tonneaux.

Le port Dalrymple fut découvert par le capitaine Flinders en 1798. La ville de Launceston, située à dix lieues de son entrée, n'est guère qu'un médiocre village de trois à quatre cents habitans. On a commencé une nouvelle ville nommée Georges-Town plus près de l'entrée du port Dalrymple. Elle est destinée à contenir les établissemens civils et militaires ; c'est le siège du gouvernement.

A quelques lieues de Launceston on trouve des mines de fer abondantes et riches. Le minerai donne soixante-dix pour cent de métal pur : ces mines ne sont pas encore exploitées.

Il n'y a pour cette île qu'une cour de justice, dont la juridiction est purement civile et se borne aux affaires qui n'excèdent pas 50 livres sterl. Les autres, et les affaires criminelles, sont portées devant les tribunaux du port Jackson.

Le climat de Van-Diemen est aussi salubre et semble convenir mieux aux Européens que le port Jackson. Les étés et les hivers y sont tempérés.

l'île off
bonnes ter
dans les en
des quantités
peuvent être

Le maïs
est trop fro
que l'on y
et obtienne
port Jackso
pâturages a
de trois à
sept cents
ans quatre-
Jackson le
cents livres

C'est sans
plus grande
qu'il faut at
de Van-Die
la Nouvelle
Van-Diemen
dix-neuf ha
que de dix-

Le comm
Diemen n'a

1 Les tableaux
condamnés qui
quatre mille c
femmes *idem*: t
huit cent ciaqua

L'île offre relativement à sa surface plus de bonnes terres que la Nouvelle-Hollande, surtout dans les environs du port Dalrymple. Il reste encore des quantités considérables d'acres à concéder, qui peuvent être mis en culture sans retard et sans frais.

Le maïs n'y est pas cultivé, parce que le pays est trop froid ; mais l'orge, l'avoine et le froment que l'on y récolte sont d'une qualité supérieure, et obtiennent la préférence dans les marchés du port Jackson. Les prairies naturelles offrent des pâturages abondans en toute saison. Les bœufs de trois à quatre ans y pèsent ordinairement sept cents livres, et les moutons de deux à trois ans quatre-vingts à cent livres, tandis qu'à Port-Jackson le poids des bœufs n'excède pas cinq cents livres, et celui des moutons quarante livres.

C'est sans doute à ces avantages réunis et à la plus grande facilité de surveiller les déportés qu'il faut attribuer la supériorité de la population de Van-Diemen sur celle de l'établissement de la Nouvelle-Galles. En effet, en 1817, celle de Van-Diemen était de vingt mille trois cent soixante-dix-neuf habitans, pendant que la première n'était que de dix-sept mille cent soixante-cinq ¹.

Le commerce de la Nouvelle-Galles et de Van-Diemen n'a eu long-temps rien à donner en échange

¹ Les tableaux de statistique anglaise fixent ainsi le nombre des condamnés qui faisaient partie de la population de Van-Diemen : quatre mille cent déportés pour crimes ; treize cent quarante femmes *idem* : total cinq mille quatre cent quarante individus, ayant huit cent cinquante enfans entre eux tous.

des marchandises qu'on portait dans ces contrées. Tout s'y achetait à prix d'argent. Les choses ont bien changé : ces colonies exportent aujourd'hui les productions du sol qui excèdent leurs besoins. Les moutons donnent des laines de qualité supérieure, et il s'en fait des envois jusqu'à Londres, où elles se vendent bien. Plusieurs maisons de commerce, qui ont des commissions anglaises, expédient de l'huile de baleine et d'autres produits de la pêche.

Les progrès des manufactures ont été rapides. On fabrique à Sydney et dans les autres villes des draps communs, des chapeaux, de la poterie, des pipes, du sel, du savon, de la chandelle; il y a des brasseries, des tanneries, des ateliers de tout genre.

On estime que le capital employé à la culture, ainsi qu'aux autres travaux et aux entreprises ne peut être au-dessous de 50,000 liv. sterling.

Les revenus de la colonie de la Nouvelle-Galles consistent, en argent dépensé par le gouvernement, 80,000 liv. sterl.; dépenses des navires étrangers, 12,000; divers objets recueillis par la marine de la colonie dans les mers adjacentes, tels qu'huile et baume de baleine exportés, 15,000; laines exportées, 8,000; articles divers de revenu, 20,000. Total, 155,000 liv. sterl. Les taxes levées par le gouvernement s'élèvent à 21,179 liv. sterl.¹.

Ces renseignemens montrent l'importance des

¹ Le comité de la chambre des communes, chargé de lui faire un

bea
fien
P
rem
enc
rapp
poss
para
qu'o
L
arch
de V
très-
potag
flanc

rapport
substan
Que les
Sydney
Parama
Hawker
New-C

Sur e
deux m
enfans.
On pe
Dalrym
environ
habitan
se trouv
nés pou

beaux établissemens de la Nouvelle-Galles, et justifient les détails dans lesquels nous sommes entrés.

En nous enfonçant dans l'Océan austral, et remontant ensuite vers le nord, nous rencontrons encore des établissemens anglais. Quoique leurs rapports commerciaux soient encore nuls, leur possession donne à la Grande-Bretagne, dans ces parages éloignés, une supériorité et des ressources qu'on ne peut lui ravir.

La nouvelle Zélande est de ce nombre. Cet archipel comprend deux grandes îles au sud-est de Van-Diemen, et plusieurs autres îles ou îlots très-fertiles. Les blés, les légumes et les plantes potagères d'Europe y ont parfaitement réussi. Les flancs des hautes montagnes qui dominent les

rapport sur l'état de la colonie de la Nouvelle-Galles du sud, dit en substance, à la séance du 10 juillet 1811,

Que les districts les plus considérables étaient :

Sydney, contenant au 1 ^{er} mars 1811.	6,158 habitans.
Paramata.	1,807
Hawkersbury.	2,589
New-Castle.	100

TOTAL. 10,454 habitans.

Sur ce nombre on comptait cinq mille cinq cent treize hommes, deux mille deux cent vingt femmes; deux mille sept cent vingt-un enfans. Parmi eux un quart ou un cinquième de condamnés.

On peut ajouter, continue le comité, que les établissemens du port Dalrymple et d'Hobarts-Town, dans l'île de Van-Diemen, à environ 5 degrés sud de Sydney, contenaient treize cent vingt-un habitans, et à la date des dernières nouvelles cent soixante dix-sept se trouvaient dans l'île de Norfolk; mais des ordres avaient été donnés pour qu'on abandonnât cette colonie.

deux grandes îles sont garnis d'excellens bois de construction.

C'est dans la grande île méridionale que des colons anglais de Van-Diemen se sont établis pour cultiver dans sa terre natale la production la plus estimée de cet archipel, cette espèce de lin fort et durable qui unit le moelleux du coton à la finesse de la soie. Malheureusement les habitans féroces de l'île empêchent de pousser cette culture dans l'intérieur; ils ont même fait périr en 1818 l'équipage d'un navire parti du port Jackson.

Malgré de pareilles difficultés, les Anglais n'ont point renoncé à leur établissement; ils l'ont fortifié, et se disposaient, au départ des dernières nouvelles de cette île, à prendre des mesures pour se mettre à l'abri des violences des Zélandais. Ils finiront par s'y établir d'une manière durable, et par ajouter cette conquête à toutes celles qu'ils ont faites dans ces parages éloignés.

Ils comptent trois autres établissemens, dont l'Europe ne soupçonnait presque pas l'existence, Norfolk, Otaiti, et l'archipel des Sandwich.

Norfolk, à cent trente lieues nord-ouest du détroit de Cook ¹, n'a point pu tenter les Anglais par son étendue, puisque cette île n'a pas six lieues de tour; mais, outre qu'elle peut servir de relâche aux bâtimens qui, de la Nouvelle-Galles ou

¹ Ce détroit sépare les deux grandes îles de la Nouvelle-Zélande. Voyez la carte.

du V
sa b
men
pre
mes
veno
île,
mar
Angl
objet
No
établ
où le
ques
cette
sure
cette
dix-se
n'a pa
térêts
Dep
Saint-
à la ha
en gro
sont f
tans c
que ce
confia
heure

du Van-Diemen, vont vers l'orient, elle justifie par sa beauté et la fécondité de ses terres l'empressement avec lequel les Anglais s'y établirent pour la première fois en 1788. Les graines, les animaux domestiques y prospèrent. Le lin soyeux, dont nous venons de parler, croît spontanément dans cette île, où il acquiert par la culture une supériorité marquée sur celui de la Nouvelle-Zélande : les Anglais le manufacturent sur les lieux. C'est un objet de commerce extrêmement important.

Norfolk est encore un point d'appui pour les établissemens coloniaux de la Nouvelle-Zélande, où les Anglais peuvent avoir à redouter les attaques des naturels contre leurs cultures. Malgré cette importance de l'île Norfolk, Colquhoun assure que l'ordre fut donné en 1812 d'évacuer cette possession¹, qui n'avait que cent soixante-dix-sept habitans ; ordre qui vraisemblablement n'a pas été exécuté, puisqu'il contrariait les intérêts de l'Angleterre dans ces mers.

Depuis la Nouvelle-Calédonie et l'archipel du *Saint-Esprit* jusqu'au 250° degré de longitude, et à la hauteur du Pérou, s'étendent des îles divisées en groupes épars dans l'Océan équinoxial. Toutes sont favorisées de la nature, et peuplées d'habitans qui joignent à des mœurs moins barbares que celles des autres insulaires une candeur et une confiance dont les missionnaires ont su tirer le plus heureux parti pour la propagation de l'Évangile

¹ Page 408.

Parmi ces îles, où les Anglais ont conservé des relations et jeté les fondemens de quelques établissemens, on distingue celles de *la Société*, dont Otaïti forme la principale.

La nommer, c'est rappeler au lecteur les descriptions voluptueuses qu'on en a faites. L'arbre à pain y abonde, ainsi que le bananier, et d'autres arbres fruitiers inconnus à nos climats. La canne à sucre d'Otaïti est si supérieure aux autres, qu'on l'a naturalisée en Asie, en Afrique et en Amérique. Mais Otaïti a d'autres titres à la prédilection des Anglais. La nature y a creusé deux excellens ports, l'un au nord, et l'autre au sud. L'Angleterre a fortifié cette île de manière à ne craindre aucune attaque; c'est vraisemblablement le résultat d'un plan général de domination dans ces mers, qui baignent d'un côté les côtes du Pérou, et de l'autre celles de la Chine et du Japon¹.

Au nord des îles de la Société est le groupe des *Sandwich*, découvert par le capitaine Cook, et

¹ Les mœurs des Otaïtiens et leur civilisation ont fait des progrès, et se sont améliorées. Voici ce qu'un missionnaire anglais, méthodiste, écrivait de cette île, à la date du 30 mai 1818.

« L'impression de l'évangile de Saint-Luc en langue otaïtienne, au nombre de trois mille exemplaires, est achevée, et le peuple montre un vif désir de posséder ce livre. Beaucoup d'habitans des îles *Palfisore*, et d'autres îles situées vers l'est ont également détruit leurs idoles, et n'adorent plus que le vrai Dieu. Trois cent vingt de ces insulaires sont venus dernièrement ici pour nous demander des exemplaires de la sainte Écriture, et nous avons eu le chagrin de ne pouvoir en donner qu'à un petit nombre. »

dans l'u
assassin

La pri
Sa circo
Elle con
cet arch
tates, de
à sucre,

Les h
civilisés
à la pêch
fin de
construit
voyages

Les Au
mens po
gagnés,
tion. Le s
vassal de
vivres et
qui relâc

Elle n'
aujourd'h
Anglais d

Il para
les archip
teurs, et
risant leu
l'Inde en
de la Ru

dans l'une desquelles ce célèbre navigateur fut assassiné par les naturels en 1779.

La principale de ces îles est nommée Owhyée. Sa circonférence est de cent cinquante lieues. Elle compose, avec cinq autres, l'ensemble de cet archipel, qui produit abondamment des patates, des cocotiers, des arbres à pain, de la canne à sucre, du bois de sandal, etc.

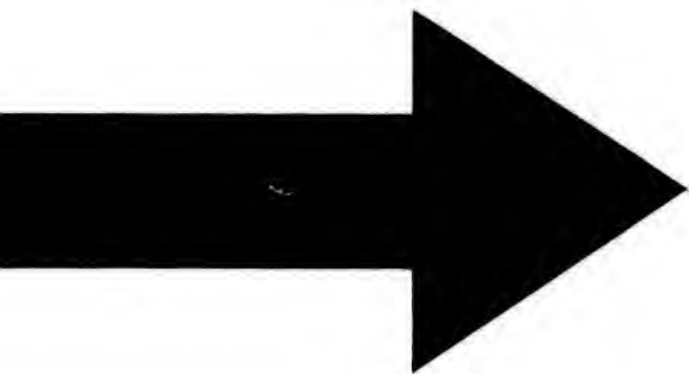
Les habitans sont déjà presque entièrement civilisés; ils se livrent avec goût à l'agriculture, à la pêche, à la navigation. Ils possédaient à la fin de 1818 vingt-sept bâtimens de commerce construits par eux, et sur lesquels ils font des voyages à la côte nord-ouest d'Amérique.

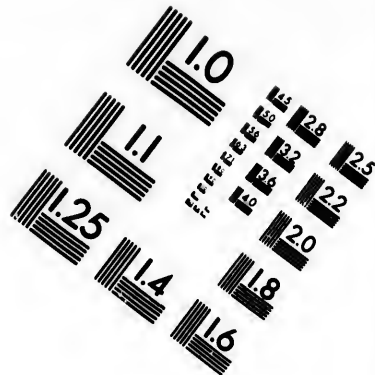
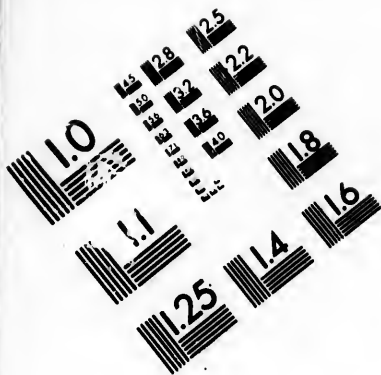
Les Anglais ont d'abord eu de grands ménagemens pour les naturels des Sandwich; ils les ont gagnés, et en 1817 ils y ont établi leur domination. Le souverain ou chef d'Owhyées s'est reconnu vassal de l'Angleterre, et s'est obligé à fournir des vivres et du bois de sandal aux navires anglais qui relâcheraient dans l'île.

Elle n'a pas été moins fortifiée qu'Otaïti, et fait aujourd'hui un poste important pour l'empire des Anglais dans ces mers.

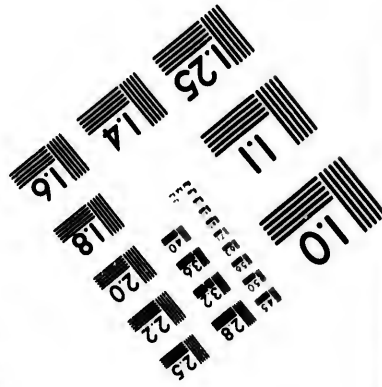
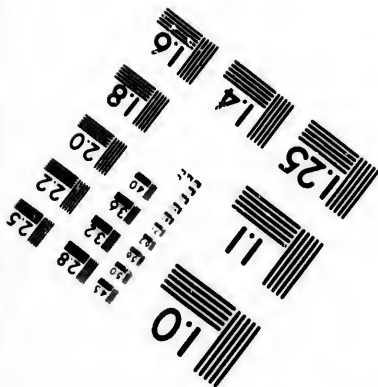
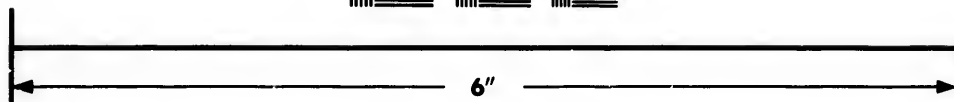
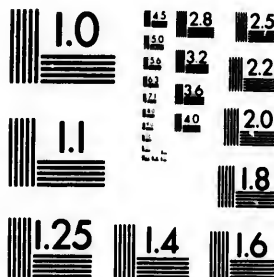
Il paraît qu'ils ont l'intention de coloniser aussi les archipels des *Marquises*, des *Amis*, des *Navigateurs*, et tant d'autres îles qui pourront, en favorisant leur commerce, tenir leurs possessions de l'Inde en garde contre les empiètemens inquiétans de la Russie, qui a étendu sa puissance colossale







**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14560
(716) 872-4503



aux côtes nord-ouest de l'Amérique, d'où elle peut se porter à l'est et au sud.

Mais nous ne suivrons pas plus loin les projets de l'Angleterre; nous ne doutons pas qu'ils ne soient proportionnés à ses moyens, et qu'elle ne les exécute un jour.

Parvenus aux extrémités de l'Océan austral et boréal, rapprochons-nous de l'Inde, et contemplons le vaste domaine des Anglais dans cette belle région de la terre.

C'est à l'influence d'une compagnie souveraine qu'est dû ce prodige de la politique et du commerce. Il est douteux en effet que, sans ce corps compacte et homogène, le gouvernement britannique eût pu jeter les fondemens d'une aussi vaste domination, et en tenir toutes les parties unies. L'intérêt particulier, soutenu et balancé par celui de l'état, pouvait seul y réussir. C'est, au reste, un des plus grands phénomènes politiques, phénomène dont nous ne chercherons pas à expliquer les causes.

Les progrès de la puissance anglaise dans l'Inde se sont accrus pendant la dernière guerre. L'Angleterre forme aujourd'hui un empire-fondé sur des possessions territoriales les plus riches du monde, sur un commerce immense, et sur la surveillance d'un gouvernement habile à profiter de toutes les conjonctures qui lui sont favorables.

On n'attend pas de nous que nous donnions ici la description géographique des contrées qu'elle

emb
table
qui
tails
du c
reven
chess
classe
No
cette
les m
qui ex
plus
tables
puisse
L'a
l'Inde
avait à
elle-m
gleter
empir
à sa d
millio
Franc
la gue
mesur
glaise

' On
phie de
tirée de

embrasse , l'histoire philosophique en présente le tableau tracé avec le talent du savant auteur à qui on la doit¹ ; mais nous entrerons dans les détails nécessaires pour faire connaître les progrès du commerce que l'Angleterre y entretient , les revenus que la métropole en retire , et les richesses que verse ce commerce dans toutes les classes des agens qui y sont employés.

Nous tâcherons de mettre quelque ordre dans cette analyse , et surtout d'éviter les exagérations , les méprises où sont tombés la plupart des auteurs qui en ont parlé. Nous nous appuierons , pour être plus exacts de l'autorité de Colquhoun , dont les tables officielles sont les meilleurs guides qu'on puisse suivre pour ne pas s'égarer.

L'accroissement de la puissance anglaise dans l'Inde depuis la guerre de 1756 jusqu'à celle de 1778 avait à peine été remarqué en Europe , et la France elle-même n'avait rien fait pour s'y opposer. L'Angleterre possédait en réalité ou par ses alliances un empire aussi étendu que l'Europe , et qui mettait à sa disposition 100,000,000 de revenus et trente millions d'individus. Les faibles secours que la France fit passer à Hyder-Aly la dernière année de la guerre de 1780 arrivèrent trop tard. Les promptes mesures d'Hastings et les succès des troupes anglaises avaient déjà anéanti la coalition des puis-

¹ On peut voir , au surplus , dans le sixième volume de la *Géographie* de M. Malte-Brun , une bonne description de l'Inde britannique , tirée des auteurs anglais.

sances indiennes. Le chef des Marattes était mort avant l'arrivée de M. de Bussy. La paix de 1783 qui suivit donna de grands avantages à l'Angleterre, et surtout celui de pouvoir réparer les pertes que les dévastations des Marattes et les ravages de la guerre leur avaient fait éprouver dans le Carnate et le Bengale. Dès 1786 le niveau était rétabli entre les dépenses et les revenus de la compagnie des Indes, qui avait supporté les plus grands frais de cette guerre.

A cette dernière époque les revenus du Bengale s'élevaient, d'après les dépêches de milord Wellesley, à 100,940,000 fr., y compris les subsides du soubab d'Oude et du rajah de Benarès. Les frais de perception et la pension de 4,000,000 accordée au soubab du Bengale se montaient à 17,800,000 fr., ce qui laissait un revenu net de 83,140,000 fr.

Cet ordre de choses subsista jusqu'en 1802, que lord Wellesley réduisit le soubab d'Oude à une simple pension, et s'empara de tous les revenus de la soubabie, estimés 48,000,000 de francs. Sur ce revenu, le soubab payait en 1786 un subside de 9,600,000 francs, qui sont compris dans l'état déjà indiqué des revenus du Bengale. L'augmentation du revenu, au commencement de 1802, était donc de 38,400,000 fr.; somme qui, ajoutée aux revenus des autres possessions, donne celle de 180,600,000 francs pour augmentation du revenu de l'Inde britannique depuis 1786.

Tel
et mil
lord W
lord ,

Par
rajah o
toute la
cap Co
maratte
de Mal
du Po
dus , a
d'établ

Les
ports m

Lord
de lord Ga
très-ancien
études et
pairs: en I
En 1797 il
dans l'Ind
il fut remp
conduite d
triompha d
pour son a
l'Angleter

Au mois
Wellesley
acte du go
représaille
l'armée d'I
dance du n
ciels sur le

Tel a été le résultat des opérations politiques et militaires des Anglais sous l'administration de lord Wellesley, d'après les dépêches mêmes de ce lord, auxquelles nous renvoyons le lecteur ¹.

Par les traités avec le soubab du Decan, et le rajah de Berar, les Anglais sont en possession de toute la côte depuis les bouches du Gange jusqu'au cap Comorin; depuis ce cap jusqu'au territoire maratte de Poonah, ils possèdent toute la côte de Malabar; et depuis le territoire des Marattes du Poonah jusqu'au golfe de Cambaye et l'Indus, aucune nation européenne ne peut former d'établissement en vertu d'autres traités.

Les Anglais seuls peuvent entrer dans les ports marattes, et par ces traités conclus avec

¹ Lord Wellesley, frère de lord Wellington, est, comme lui, fils de lord Garret Colley, comte de Mornington, d'une famille d'Irlande très-ancienne. Né en 1760, il se distingua de bonne heure par ses études et son talent comme orateur, d'abord dans la chambre des pairs en Irlande, ensuite dans celle des communes, en Angleterre. En 1797 il fut nommé gouverneur-général des possessions anglaises dans l'Inde, emploi qu'il remplit jusqu'en 1805, époque à laquelle il fut remplacé par lord Cornwallis, qui mourut trois mois après. La conduite de lord Wellesley fut attaquée dans le parlement; mais il triompha de ses ennemis, et reçut des remerciemens de la chambre pour son administration. C'est un des plus grands hommes d'état de l'Angleterre, qui en peut offrir beaucoup.

Au mois de juin 1805, la traduction des dépêches du marquis de Wellesley interceptées par les Français fut insérée au *Moniteur*. Cet acte du gouvernement français fut à juste titre regardé comme une représaille de la publicité donnée à Londres à la correspondance de l'armée d'Égypte, tombée entre les mains des Anglais. La correspondance du marquis de Wellesley contient beaucoup de documens officiels sur les possessions anglaises de l'Inde.

le peschewa ¹ de Poonah, le soubab du Decan, le rajah de Berar et Scindia, seuls souverains qui conservassent alors quelque puissance, ils sont reconnus les arbitres de tous les démêlés qui pourraient survenir entre ces princes; c'est à l'arbitrage des Anglais qu'ils doivent s'en remettre.

Par des traités particuliers d'alliance défensive conclus à la même époque avec le peschewa, le soubab du Decan, et Scindia, chef des Marattes, ces princes sont obligés d'entretenir une armée de vingt-deux mille hommes de troupes toujours prêtes à marcher, toujours pourvues de ce qui est nécessaire pour entrer en campagne.

Ces conventions ont depuis été changées, mais toujours en faveur de la domination anglaise, sous le gouvernement du marquis d'Hastings ², gou-

¹ Ce mot signifie chef ou commandant suprême, *imperator*, dans le sens primitif que lui donnaient les Latins. C'est de lui que dérive le mot *pacha*, qui désigne également un chef militaire.

² Le marquis d'Hastings, dont il est question ici, n'est ni fils ni neveu du fameux marquis d'Hastings dont la conduite aux Indes fut si vivement attaquée au parlement, et qui ne dut son salut qu'aux grandes scènes politiques qui, lors de son jugement, influèrent sur l'opinion publique.

Le marquis d'Hastings, aujourd'hui gouverneur de l'Inde anglaise, est né en Irlande en 1754. Son nom est François Rawdon Hastings, depuis lord Moira, par la mort de son oncle, dont il hérita du nom et de l'immense fortune. Lord Rawdon fit avec honneur, courage et distinction, la guerre d'Amérique. Il ne se distingua pas moins dans la chambre des pairs par ses opinions en faveur de l'abolition de la traite des noirs, et pour les catholiques irlandais. Il fut moins heureux dans le commandement des émigrés armés contre la France. Il regardait avec raison ces tentatives comme monstrueuses, puisqu'il

verneu
qui av
à l'Ang
années
des che
car, et
toire b
persés
district
ser le p
jours d
chappa
trées le
Ainsi
prédece
la puiss
reuses t
et a mé
projet q
« Dar
sujet M.

y était touj
d'une natio
Quiberon,
la conseillè
Lord M
contribuan
Ce fut pou
le fit nomm
ou mois de
1 Séance
M. Hastin
guerre con

verneur de l'Inde anglaise. Cet habile politique, qui avait forcé en 1815 le rajah de Napoul à céder à l'Angleterre une partie de ses états, saisit, deux années après, la conjoncture d'une conspiration des chefs marattes, le peschewa de Poonah, Holcar, et Ameer-Khan, pour étendre encore le territoire britannique. Après les avoir battus et dispersés, il envahit sur leurs états les villes et les districts à la convenance des Anglais, fit déposer le peschewa, et le confina pour le reste de ses jours dans la forteresse de Benarès. Holcar n'échappa au même sort qu'en abandonnant les contrées les plus fertiles de ses domaines.

Ainsi lord Hastings, suivant les traces de son prédécesseur, a affermi dans ces derniers temps la puissance anglaise contre une des plus dangereuses tentatives qui aient été dirigées contre elle, et a même fait tourner à son agrandissement un projet qui devait en opérer la ruine.

« Dans l'espace de trois années, disait à ce sujet M. Grant, dans la chambre des communes¹,

il y était toujours question d'exciter la guerre civile entre deux partis d'une nation généreuse et puissante. Il désapprouvait l'expédition de Quiberon, dont il eut le commandement; et certes lui et ceux qui la conseillèrent eurent à gémir de ses tristes et sanglans résultats.

Lord Moira rendit des services à la famille royale anglaise en contribuant à la réconciliation du roi Georges avec le prince de Galles. Ce fut pour lui donner une marque de reconnaissance que celui-ci le fit nommer gouverneur-général des possessions anglaises dans l'Inde, au mois de janvier 1814.

¹ Séance du 3 février 1819, où l'on vota des remerciemens à M. Hastings pour la manière dont il avait conduit et terminé la guerre contre les princes marattes coalisés.

le gouvernement britannique a eu à lutter contre les puissances marattes ; il a glorieusement soutenu deux guerres maritimes qui nous ont acquis beaucoup de gloire et une grande extension de propriétés territoriales, mais qui ont en même temps accru la dette de la compagnie des Indes de plusieurs millions sterling ; et les résultats de ces guerres désastreuses ne s'arrêteront pas là.

« Le peschewa de Poonah, n'étant plus souverain indépendant, perdit toute influence envers les états étrangers, qui méprisaient sa position dépendante de la compagnie : son gouvernement était mal conduit, la justice mal administrée ; les impôts étaient perçus sans conscience et avec cruauté. Ce peuple, qui gémissait sous un gouvernement atroce et nous imputait tous ses maux, prit le nom anglais en aversion.

« Une partie de l'armée du peschewa fut licenciée lorsque ce prince se mit sous la protection britannique ¹. Il en fut de même chez les autres princes indiens qui avaient été assez confians pour réclamer notre appui ; de sorte que plusieurs, ou la plus grande partie de ces hommes licenciés, étant militaires depuis l'enfance, par profession et par goût, et ne pouvant suivre aucune autre carrière, se sont trouvés dans la nécessité d'aller ailleurs tenter fortune ; ils prirent du service chez

¹ C'est-à-dire après la guerre terminée en 1815 ; car, dans celle de 1817, ce chef ou prince, s'étant de nouveau ligué contre l'Angleterre, fut déposé, comme nous venons de le voir.

les prin
force
nier qu
Ameer
ayant
raître a
au gou

« Le
taquer
vahi no
mais l'e
inspirer
si vanté
quand
sont sou
recteurs
que tou

² Les prin
quand ils fa
gands et de
noyau fut
auprès d'eux
gandage. Ils
des chefs élé
de sabres et
c'est de là q
du Bengale
Scindia, le
ligués avec
possessions
sément détr

³ Vers la
Madras, br

les pindarées ¹, et ont, par ce fait, augmenté la force de ces bandes dévastatrices. On ne saurait nier que les chefs marattes, Holcar, Scindia, et Ameer-Khan, n'aient encouragé ces brigands, ayant envie de se servir d'une force qui, sans paraître agir sous leurs ordres, pût néanmoins nuire au gouvernement de la compagnie.

« Le marquis d'Hastings a très-bien fait d'attaquer et de battre les pindarées qui avaient envahi notre territoire ², et maltraité ses habitans; mais l'extension de ce territoire ne doit pas nous inspirer une joie excessive, et tous ces avantages si vantés ne doivent point nous imposer silence, quand des objets d'une aussi grave importance sont soumis à notre discussion. Plusieurs des directeurs de l'honorable compagnie semblent croire que tout est terminé dans l'Inde parce que les

¹ Les pindarées sont sur terre ce que les sribustiers étaient sur mer, quand ils faisaient trembler tous les pavillons. C'est un amas de brigands et de déserteurs de toutes les nations de l'Asie. Leur premier noyau fut très-faible; mais, depuis, l'attrait du pillage a conduit auprès d'eux tous les mauvais sujets qui ne peuvent vivre que de brigandage. Ils sont divisés par bandes plus ou moins nombreuses, sous des chefs électifs; ils font peu d'usage des armes à feu, et se servent de sabres et de piques. Leur principale résidence est dans le Decan; c'est de là qu'ils se portent avec la rapidité de l'éclair sur les plaines du Bengale, de Coromandel et de l'Indostan. Les princes marattes Scindia, le peshewa de Poonah, Holcar et Amer-Khan, s'étaient ligués avec les chefs de ces brigands pour attaquer tous à la fois les possessions anglaises dans la coalition que lord Hastings a si heureusement détruite en 1817.

² Vers la fin de 1816, les pindarées envahirent la présidence de Madras, brûlèrent plusieurs villages, et dévastèrent le pays.

troubles y paraissent momentanément apaisés ; ils pensent que notre pouvoir dans ces immenses contrées est placé sur une base solide et permanente. Je désire sincèrement qu'il en soit ainsi ; mais il est bien à craindre que les peuples de l'Indostan ne persistent avec leurs chefs dans le système de haine, de jalousie et de déloyauté que nous avons fait naître chez eux. Les pindarées ont été battus et dispersés, j'en conviens ; mais, d'après les habitudes du peuple indien, de nouveaux corps viendront prendre la place de ces brigands.

« Nos possessions au centre de l'Indostan s'étendent d'un manière alarmante. D'après le marquis d'Hastings, notre pouvoir est directement ou indirectement reconnu jusqu'aux bords de l'Indus. Voilà des espaces effrayans sur lesquels il faut nous disséminer ; et pour contenir la population de ces domaines, nous n'avons en tout que quarante mille Européens, tant négocians qu'ouvriers, employés civils et militaires, y compris les femmes et les enfans ¹.

« Nous dominons à présent dans l'Inde sur un espace plus étendu que n'en posséda jamais aucun souverain mogol. Les gouvernemens raje-

¹ D'après des relevés dignes de confiance, la compagnie possède aujourd'hui les trois cinquièmes de l'Indostan. Ses revenus s'élèvent à près de 350,000,000 de francs, dont plus des trois quarts suffisent à peine aux frais. Le surplus acquitte les intérêts de sa dette, qui grossit tous les jours. Les avantages qu'elle procure à l'état résultent des richesses immenses que cette compagnie fait circuler par le

pouté
dent
les go
fauts
qu'ils

moyen
comptoi
L'arm
savoir :

En tro

En tro

En tro

Cet état
par Colqu
que depu
compagni

Les F
le nord-o
d'Agra, à
été célèbr
leur amou
indien op
sont habit

poutes¹, dispersés dans le centre et dans l'occident de l'Inde, sont composés du même peuple que les gouvernemens marattes. Ils ont les mêmes défauts, et ont seulement moins de pouvoir. Lorsqu'ils seront affranchis de la domination des chefs

moyen des fortunes particulières des nombreux employés de ses comptoirs, de ses armées, de ses flottes et de son gouvernement.

L'armée de la compagnie était en 1817 de 213,404 hommes, savoir :

En troupes anglaises ,	
Cavalerie du roi.	4,692 hommes.
Infanterie.	17,858
Artillerie d'Europe.	4,583
Infanterie légère.	3,120
En troupes indiennes régulières ,	
Cavalerie des natifs.	11,011
Infanterie <i>idem</i>	132,815
Artillerie <i>idem</i>	8,769
En troupes irrégulières indiennes ,	
Cavalerie des natifs.	7,659
Infanterie <i>idem</i>	17,082
Invalides et pensionnés.	5,815
TOTAL.	
213,404 hommes.	

Cet état est plus fort de 12,000 hommes que celui de 1812, donné par Colquhoun, ce qui s'explique par les événemens. Il paraît même que depuis 1817 le gouvernement anglais, sur la demande de la compagnie, a fait passer deux régimens aux Indes orientales.

¹ Les Rajepoutes n'occupaient originaiement que le pays entre le nord-ouest du Guzurate et les bornes occidentales du territoire d'Agra, à cinquante lieues de Delhi. Les Rajepoutes ont toujours été célèbres par leur résistance au gouvernement du Mogol, et par leur amour pour l'indépendance. Ils tiennent à la cause ou au parti indien opposé à la domination européenne. Le Malva et l'Agimère sont habités en partie par des Rajepoutes.

marattes, les Rajepoutes se disputeront; la compagnie devra intervenir avec une force militaire, et cette force devra être d'autant plus considérable qu'il y aura plus de pays à maintenir en sujétion. Si la guerre éclatait en Europe lorsque l'Inde sera en état de trouble, je le demande, la Grande-Bretagne pourrait-elle fournir ce contingent de troupes européennes qui doit toujours entrer dans la composition de nos armées en Asie ?

« Qu'avons-nous gagné par ces accroissemens de territoire ? La dette de la compagnie est encore aujourd'hui (1819) telle qu'elle se trouvait en 1805 : elle s'élève à 33,000,000 sterl. (environ 800,000,000 de francs). Il a fallu accroître nos établissemens dans la proportion de nos conquêtes, et les revenus sont au-dessous de la dépense,

Cette nécessité de maintenir ses possessions dans l'Inde explique beaucoup de choses obscures de la conduite de la Grande-Bretagne dans la politique du continent; mais il est évident pour toute personne qui a quelque expérience que, malgré la capacité bien avouée de ses hommes d'état, l'Angleterre s'expose à une ruine probable dans un prochain avenir en favorisant les grandes masses politiques en Europe, plutôt que d'y maintenir autant que possible les états secondaires et gouvernés avec des formes populaires: il n'y a rien de certain en politique, si ce principe n'est pas conforme aux intérêts des Anglais. Les progrès de la démocratie chez eux, dont on les effraie, sont peut-être aussi dangereux avec le système qu'ils ont adopté, puisque de tout temps les grandes puissances s'en sont servies pour donner de l'embaras au ministère anglais; jamais les petites ne troublent la paix domestique des autres états. Le ministère de Louis XIV, qui s'entendait en pareille matière, eut toujours pour maxime de favoriser les petites puissances, de les multiplier, d'assurer leur indépendance et leur liberté politique. Voyez, lisez l'histoire, et jugez.

mém
étaie
jours
nous
rieus
nous
fortun
l'état
marq
Ces
pas u
la co
Pour
se fair
nous
blisser
gletern
nique
En
propri
qui on
s'éleva
sterl.
penda
livres
livres
Colo
l'époq
agrandi
cumens

même en temps de paix. Lorsque nos possessions étaient d'une moindre étendue, nous avions toujours un excédant de revenu. Jusqu'à présent nous avons eu une succession de victoires glorieuses sans éprouver aucun revers ; mais devons-nous toujours compter sur les faveurs de la fortune ? Tout doit donc nous porter à diminuer l'état gigantesque civil et militaire que le noble marquis entretient dans l'Inde. »

Ces débats montrent assez que l'opinion n'est pas uniforme en Angleterre sur les opérations de la compagnie et du gouvernement dans l'Inde. Pour mettre nos lecteurs à portée d'en juger et de se faire une idée juste sur cette grande question, nous allons tracer rapidement le tableau des établissemens qui sont sous la dépendance de l'Angleterre, et des résultats du commerce britannique sous le privilège de la compagnie ¹.

En commençant par l'estimation du revenu des propriétés territoriales, on voit, d'après les détails qui ont été soumis au parlement, que ce revenu s'élevait en 1812 à la somme de 18,051,478 livres sterl., et les bénéfices faits dans le commerce pendant l'espace de quatre années à 1,692,732 livres sterl. ; ce qui fait un total de 19,744,210 livres sterl.

¹ Colquhoun a, sur des pièces officielles, établi ces données pour l'époque de 1812 ; depuis ce moment, l'état de la compagnie s'est agrandi dans l'Inde ; mais non de manière à rendre inutiles les documens consignés ici.

Mais ce ne sont pas là les seuls bénéfices résultans de la possession des territoires de la compagnie aux Indes orientales. Il paraît que les diverses branches d'importations faites annuellement par la compagnie de l'Europe, de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique, dans les contrées de l'Inde soumises à son privilège, sont évaluées, année moyenne sur cinq, à la somme de 11,943,447 livres sterl., et que les exportations faites de ces contrées aux différentes parties du globe se sont élevées à 11,674,454 livres sterl. ; ce qui présente contre les Indes anglaises une balance de 268,995 livres sterling.

La portion du vaste commerce que la même compagnie est reconnue avoir fait entre ses propres possessions et l'Angleterre consiste, savoir :

En importation de la part des Indes anglaises, pour 1,747,771 livres sterl. ; en exportation, pour 1,551,483.

Les importations faites par la voie du commerce particulier sous son privilège s'élèvent à 970,031 livres sterl. Les exportations faites par la même voie de l'Inde en Angleterre s'élèvent à 1,270,123 livres sterling ;

Les importations faites par les Indes anglaises aux différentes contrées du continent d'Europe, 564,388 liv. sterl. ; les exportations de ces mêmes pays, 442,697 livres sterling ;

¹ C'est-à-dire d'après les conditions prescrites dans la chartre de 1813.

Le
rique
porta
Le
frique
se so
moye
« I
merce
ritori
procu
nombr
attach
taire
comm
trafiqu
tienne
guant
établis
par les
tender
et les
cela l
répan
par u
l'Inde
prend
ticulier
pays r
verra

Les importations faites des États-Unis d'Amérique dans l'Inde , 908,362 livres sterl. ; les exportations à ces mêmes états, 846,445.

Les importations extraites de l'Asie et de l'Afrique par ce qu'on appelle le commerce du pays se sont élevées également , pendant une année moyenne sur cinq , à 7,775,899 livres sterl.

« Les ressources qu'offre à l'Angleterre le commerce des Indes orientales et ses possessions territoriales dans ces contrées , dit M. Colquhoun , procurent des emplois avantageux à un grand nombre de sujets instruits , d'origine anglaise , attachés aux différens départemens civil , militaire et de la marine ; elles entretiennent un commerce libre , exploité par des marchands trafiquant avec licence de la compagnie ; elles tiennent en activité vingt-cinq mille marins naviguant sur les vaisseaux de l'Inde ; elles dotent des établissemens en Angleterre qui sont soutenus par les fonds de la compagnie : tous résultats qui tendent plus ou moins à accroître les richesses et les forces de l'état. Et si l'on ajoute à tout cela les avantages qu'ont procurés les capitaux répandus en Angleterre dans le cours de ce siècle par un grand nombre de personnes revenues de l'Inde , ou par leurs héritiers ; si l'on y comprend encore les richesses acquises par des particuliers qui reviennent chaque année dans leur pays natal pour y jouir de leurs propriétés , on verra que les profits du commerce auquel se livre

la compagnie, et qui étaient, dans l'origine, le seul objet que l'on eût en vue, ne sont aujourd'hui qu'une portion des avantages que l'on retire de ce même commerce, et des richesses qui résultent de la possession des territoires dont jouit la Grande-Bretagne dans l'Inde. Ce qui le confirme, c'est que, pendant le temps assez long que la compagnie a été à lutter contre le désordre de ses finances, et avec une dette causée par des emprunts qui étaient la suite de guerres dispendieuses et presque toujours inévitables, la mère-patrie n'a point discontinué de retirer du commerce de l'Inde des avantages et des bénéfices pécuniaires, et qu'il en est résulté pour elle les élémens d'une prospérité qui n'a point cessé jusqu'ici de s'accroître.

« Il paraît, continue le même écrivain, d'après l'examen des papiers relatifs à la compagnie des Indes, mis sous les yeux du parlement, qu'elle considère ses possessions dans l'Inde comme susceptibles d'être distinguées par la dénomination de *fonds actif* ou *propriétés flottantes*, telles que créances qui peuvent être réalisées, balances de comptes courans, et marchandises qui peuvent être vendues et converties en numéraire; et par celle de *fonds mort* ou *propriétés* qui, bien qu'ayant une valeur intrinsèque, ne donnent aucun revenu, et ne sont pas dans le cas d'être converties en argent, telles que fortifications, comptoirs, munitions de guerre, casernes et magasins, etc., etc.

Le
payal
lettre
soldes
docur

Les
bles,
docur

La c

En
faire f
compa

De p
vendu
le tré

Le r
fonds

tant v
l'apure
au 30 a

Les c
possède
d'avanc
mens
d'opiur

Les c
gleterre
core ar
Chine à
tionnée

En 1

Le total des dettes de la compagnie des Indes orientales payables en Angleterre, consistant en bons de l'Inde, en lettres de change et autres effets, en comptes ouverts à solder, s'élèvent *, ainsi qu'il résulte des documents rendus publics, à la somme de... liv. sterl.
13,886,431

Les dettes dans l'Inde, en objets semblables, et d'après ce qui est établi par les mêmes documents, montent à..... 32,227,862

La dette flottante s'élève donc, en total, à 46,114,293

En opposition à cette somme, on peut faire figurer les créances de la compagnie en Angleterre, pour liv. sterl.
5,369,420

De plus, les marchandises non vendues, et l'argent existant dans le trésor au 1^{er} mars 1812, pour 5,795,535

Le résultat de la balance du fonds actif dans l'Inde, constituant un capital effectif d'après l'apurement des comptes arrêtés au 30 avril 1811, à..... 13,786,610

Les créances que la compagnie possède dans l'Inde, et provenant d'avances faites pour des chargemens et expéditions de sel et d'opium, montant à..... 10,158,105

Les cargaisons expédiées d'Angleterre qui n'étaient point encore arrivées dans l'Inde ni à la Chine à l'époque ci-dessus mentionnée, pour..... 1,876,872

36,986,542

A reporter... 36,986,542 46,114,293

* En 1812.

	liv. sterl.	liv. sterl.
<i>D'autre part</i>	36,986,542	46,114,293
Fonds morts en Angleterre , comprenant les maisons , maga- sins , meubles , navires , sloop et autres espèces de barques , pour une valeur de	liv. sterl. 1,208,020	
Fonds morts dans l'Inde , tels que for- tifications , bâtimens , argenterie , meubles , plantations , fermes , magasins , navires , sloops , etc. , y com- pris les forts et bâ- timens de l'île du Prince de Galles . . .	10,870,152	
	<u>12,078,152</u>	<u>12,078,152</u>
Total des créances et fonds . . .	49,064,694	49,064,694
Dettes flottantes et autres		<u>46,114,293</u>
Balance en faveur de la compagnie		<u>2,950,401</u>

« En estimant que le capital circulant et actif de la compagnie , qui s'élève , comme il est établi ci-dessus , à 36,986,542 liv. sterl. , pût être converti en argent , et appliqué au paiement des dettes ci-dessus mentionnées de 46,114,293 livres sterl. , la dette existante serait véritablement réduite à 9,127,751 liv. sterl. ; mais , en opposition à cette somme , on peut présenter non-seulement la valeur du fonds mort ou non productif , qui s'élève

au m
mais
et d'
bénéf
nuelle
leque
ment
péditi
cesser
de l'
dispos
sidéra
pectat
posse
que ce
dimin
de sup
blisser
par su
plus c
service
patrie
de ces
« E
situati
des In
peut t
« 1°
dans l
manière

au moins à la somme de 12,078,152 liv. sterl. , mais en outre le montant du revenu territorial, et d'autres branches de revenu, ainsi que les bénéfices du commerce, faisant ensemble annuellement un total de 19,744,210 liv. sterl. ; sur lequel on peut raisonnablement attendre une augmentation considérable, aujourd'hui que les expéditions contre les puissances ennemies en Europe cesseront d'avoir lieu, que les forces des princes de l'Inde, qui jusqu'ici avaient montré des dispositions hostiles, sont ou anéanties ou considérablement diminuées, et que l'on a l'expectative de jouir d'une longue paix dans les possessions anglaises. On peut s'attendre aussi que cet état de choses donnera la possibilité de diminuer l'immense état militaire qui existe, et de supprimer une partie des dépenses des établissemens civils actuellement en activité; que, par suite de ce système d'économie, une portion plus considérable des profits annuels faits dans le service de la compagnie doit se fixer dans la mère-patrie, d'autant plus que la plus grande partie de ces profits est actuellement dépensé dans l'Inde.

« En considérant les progrès successifs et la situation actuelle des affaires de la compagnie des Indes avant le mois de décembre 1813, on peut tirer les conclusions suivantes :

« 1° Que le commerce des Indes orientales dans la situation où il est aujourd'hui, et de la manière dont il se trouve lié aux revenus des pos-

. sterl.
14,293

064,694
14,293
950,401

et actif
abli ci-
onverti
ettes ci-
sterl. ,
duite à
à cette
t la va-
s'élève

sessions territoriales, ne peut jamais être une source de profits pour les propriétaires d'actions, quoiqu'il puisse être extrêmement avantageux à la nation en général, comme il l'est en effet.

« 2° Qu'aux termes de la dernière charte ¹, on ne peut pas compter que les revenus des possessions territoriales puissent produire aucun bénéfice à la compagnie; le gouvernement croyant être autorisé à réclamer en tout temps l'excédant, quel qu'il puisse être sur ces revenus; et cela, comme une indemnité pour les frais d'équipement des flottes envoyées dans les mers de l'Inde, pour la protection du commerce et des territoires acquis à diverses époques dans l'Inde par la compagnie, et qu'elle n'aurait jamais pu ni acquérir, ni conserver, sans l'intervention, les secours et la protection de sa majesté britannique.

« 3° Que le commerce de l'Inde en objets manufacturés de l'Angleterre n'est pas (ainsi que diverses recherches l'ont démontré) susceptible de prendre plus d'extension que n'en ont aujourd'hui les exportations de la compagnie, celles du commerce des particuliers et du commerce étranger; que dès-lors ceux qui font en ce genre de vastes spéculations et comptent sur un accroissement de consommation des marchandises manu-

¹L'acte du 17 décembre 1813.

factur
peuve
trepri
causer

« 4°
orient
nécess
Grand
plus m
mais c
pour q
ou ven
aux dif
la comp
ner à c
pour q
sirable.
les ma
Les né
pour le
délais p
cessent
de leur
laps de
navires
des ma
pagnie
mises e
des Éta

facturées de la Grande-Bretagne dans l'Inde, peuvent être induits en erreur, bien que les entreprises de quelques individus à part puissent causer avec le temps un changement heureux.

4° Que, pour rendre le commerce des Indes orientales aussi avantageux qu'il peut l'être, il est nécessaire que les marchandises importées par la Grande-Bretagne le soient au taux du fret le plus modique, et avec le moins de frais possible; mais qu'il soit en outre donné toutes facilités pour que les articles ainsi importés puissent être ou vendus ou exportés dans le plus court délai aux différens marchés de l'Europe. Le système de la compagnie des Indes ne paraît pas devoir donner à cet égard les facilités qui sont nécessaires pour que le commerce marche avec l'activité désirable. Il se passe beaucoup de temps avant que les marchandises puissent être mises en vente. Les négocians privilégiés qui font le commerce pour leur propre compte souffrent surtout de ces délais par la baisse des prix dans les marchés; ils cessent d'avoir la faculté de disposer librement de leurs marchandises; et telle est, dit-on, le laps de temps qui s'écoule pour l'expédition des navires, le voyage de retour et l'emmagasinement des marchandises dans les magasins de la compagnie, jusqu'au moment où elles peuvent être mises en vente, qu'il est arrivé à des vaisseaux des États-Unis de faire un voyage en Amérique,

et d'en revenir avec des cargaisons presque entièrement composées de marchandises de l'Inde, et de faire même une seconde fois ce voyage avant que les mêmes articles importés par la compagnie pussent être mis en vente à Londres.

« 5° Que les productions des Indes orientales vendues par la compagnie, aux ventes de 1809-10, consistaient dans les articles suivans, et ont produit les sommes ci-après :

PRODUCTIONS.	MARCHANDISES de la compagnie.	MARCHANDISES du commerce particulier.	MARCHANDISES capturées et du commerce neutre.
	liv. sterl.	liv. sterl.	liv. sterl.
Toiles du Bengale, de Coromandel et de Surate.....	1,103,638	77,564	71
Soie écrue.....	555,531	103,213	627
Soie organsin.....
Poivre.....	50,476	4,762	2,095
Salpêtre.....	223,794	156	2,316
Épices.....	155,824	20,613	217,123
Drogues, sucre et indigo.....	357,787	1,378,297	84,718
Café, coton, lin et Chanvre.....
TOTAUX.....	2,445,050	1,584,605	306,952

« D'où il suit que, dans le produit total de ces ventes, qui est de 4,336,607 liv. sterl., les marchandises de la compagnie figurent pour 56 centièmes, le commerce anglais particulier pour 37

centièmes
centièmes

« 6°
aux ven
taient
somme

PROD

Thé.
Soie o
Chin
March
nufac
Nankin

« Et
qui s'él
la com
merce
marcha
pour u

« 7° Q
de la c
sion a
l'espac
vement

centièmes, les marchandises capturées pour 7 centièmes.

« 6° Que les productions de la Chine exposées aux ventes de la compagnie en 1809-10, consistaient dans les articles suivans, et ont produit les sommes ci-après :

PRODUCTIONS.	A LA compagnie.	AU commerce particulier.	MARCHANDISES capturées et des neutres.
Thé.	liv. sterl. 3,410,755	liv sterl. 314,700	liv. sterl. 11,899
Soie ouvrée de la Chine.
Marchandises ma- nufacturées.
Nankins.	133,472	16,814	12,803
TOTAUX.	3,544,225	331,514	24,702

« Et que dans le produit total de ces ventes, qui s'élève à 3,906,441 liv. sterl., le commerce de la compagnie figure pour 90 centièmes, le commerce particulier anglais pour 9 centièmes, les marchandises capturées et le commerce neutre pour un centième.

« 7° Qu'il résulte des documens mis sous les yeux de la chambre des communes, et dont l'impression a été ordonnée le 12 avril 1812, que, dans l'espace de six années de 1802-3 à 1807-8 inclusivement, les importations et les exportations avec

entiè-
de, et
avant
pagnie

entales
1809-
et ont

HANDISSES
oturées
et du
mmerce
eutre.

liv. sterl.

71
627

.....
2,095
2,316
17,125

84,718

.....

506,952

al de ces
les mar-
56 cen-
pour 37

les Indes orientales anglaises, opérées tant par la compagnie que par le commerce particulier privilégié et par les diverses autres nations, sont comme il suit :

	EXPORTATION			IMPORTATION en marchandises seulement.
	En argent.	En mar. handi. ca.	TOTAUX.	
Compagnie.	liv. sterl. 823,188	liv. ste l. 924,583	liv. sterl. 1,747,771	liv. sterl. 1,351,483
Officiers des vais- seaux de la com- pagnie.	29,959	440,000	469,959	323,167
Commerçans par- ticuliers.	194,576	305,496	500,072	946,926
Américains.	757,277	111,275	868,552	800,547
Marchands des autres nations d'Europe	341,849	178,826	520,675	406,292
TOTAUX.	2,146,849	1,960,180	4,107,029	3,828,445

Conformément aux états dressés dans les bureaux de la compagnie,
L'Angleterre figure dans ce commerce pour 68/100.
L'Amérique pour..... 21/100.
Les autres nations de l'Europe pour... 11/100.

« 8° Que, dans l'espace de temps ci-dessus mentionné, c'est-à-dire pendant les six années de 1802-3 à 1807-8 inclusivement, les nations étrangères ont participé au commerce des Indes orientales anglaises dans la proportion suivante ; savoir :

Améri
Nation
gère
rope

TOT

« 9°
périod
les résu

Compagn
Officiers d
seaux.
Commerc
culier.

TOTA

Ce qui
fait
figurer

	EXPORTATION			IMPORTATION en marchandises seulement.
	En argent.	En marchandises	TOTAUX.	
Americains . . .	liv. sterl. 4,543,662	liv. sterl. 667,654	liv. sterl. 5,211,316	liv. sterl. 4,803,283
Nations étran- gères de l'Eu- rope.	2,051,093	1,072,960	3,124,053	2,437,752
TOTAUX. . . .	6,594,755	1,740,614	8,335,369	7,241,035

« 9° Que le commerce anglais, dans la même période et dans ses relations avec l'Inde, présente les résultats suivans :

	EXPORTATION			IMPORTATION en marchandise- seulement.
	En argent.	En marchandises.	TOTAUX.	
Compagnie. . . .	liv. sterl. 4,939,128	liv. sterl. 5,547,501	liv. sterl. 10,466,629	liv. sterl. 8,108,897
Officiers des vais- seaux.	179,756	2,640,000	2,819,756	1,939,000
Commerce parti- culier.	1,167,460	1,839,980	3,000,440	5,681,740
TOTAUX.	6,286,344	10,020,481	16,306,825	15,729,637

Ce qui fait figurer

- la compagnie, pour. 64/100 dans les exp., et p^r. 52/100 dans les imp.
- les officiers de vaisseaux, pour. 17/100. id. . . id. 12/100. id. . . .
- les marchands particuliers, pour. 19/100. id. . . id. 36/100. id. . . .

par la
privi-
omme

ORTATION
en
marchandises
seulement.

liv. sterl.
351,483

323,167

946,926
800,347

406,292

3,828,445

mpagnie,

sus men-
nnées de
ns étran-
es orien-
e; savoir:

« 10° Que l'on peut conclure de ces documens, qui sont authentiques, que, pendant les six mêmes années de 1802-3 à 1807-8, la compagnie n'a participé au commerce total d'importation et d'exportation avec l'Inde (déduction faite des envois d'effets de diverses sortes expédiés pour les troupes) que dans la proportion d'un tiers, et qu'en y comprenant les secours et fournitures envoyés aux armées et à la marine, sa portion n'est qu'un peu plus du tiers de ce commerce.

« 11° Qu'il en résulte que l'argent exporté aux Indes par les Américains et les nations de l'Europe autres que l'Angleterre, pendant le même laps de temps, a été de 6,594,755 liv. sterl., et que la compagnie et les deux classes de négocians anglais en ont exporté pour 6,286,344 liv. sterl.; ce qui fait naître la question de savoir jusqu'à quel point le commerce étranger peut être considéré comme ayant été avantageux pour l'Inde, les matières premières et les marchandises manufacturées qui en ont été importées ayant été entièrement payées en argent.

« 12° Que le capital existant de la compagnie, joint aux revenus que produisent ses possessions territoriales et au bénéfice qu'elle retire de son commerce avec l'Inde et avec la Chine, ne paraît pas être tout-à-fait égal à ses dépenses annuelles, si l'on y comprend le dividende des actions fixé à dix pour cent, l'intérêt de sa dette consolidée, et sa dette dans l'Inde.

« 1
pagnie
nir en
somme
dans l
eût été
pense.

« 14°
la situa
sures
percept
dans se
accroiss
territori
gemens
ductif,
lation,
si les In
gagées
l'on puis
qui est i
les dette
pendant
insensib
à l'état

Le dé
lisé; l'éta
des affair
opposée
été voté

« 13° Que les embarras dans lesquels la compagnie s'est trouvée engagée paraissent provenir entièrement du transfert qui s'est opéré de sommes considérables faisant partie de la dette dans l'Inde, et payées en Angleterre sans qu'il eût été fait de fonds pour faire face à cette dépense.

« 14° Que, d'après l'aperçu général ci-dessus de la situation des affaires de la compagnie, les mesures économiques adoptées relativement à la perception de ses revenus, la réduction opérée dans ses dépenses, les probabilités qu'il y a d'un accroissement dans le produit net des possessions territoriales dans l'Inde, par suite des encouragemens donnés pour l'extension du travail productif, et l'espoir d'une augmentation de population, il est juste et raisonnable d'espérer que, si les Indes orientales anglaises ne sont pas engagées dans des guerres dispendieuses, et que l'on puisse parvenir à réduire son état militaire, qui est immense, ainsi que son département civil, les dettes, qui se sont si considérablement accrues pendant les douze dernières années, s'éteindront insensiblement, et laisseront à la compagnie et à l'état un excédant de revenu. »

Le désir de l'estimable anglais n'a point été réalisé; l'état militaire n'a pas été diminué, la situation des affaires dans l'Inde ne l'a pas permis, l'opinion opposée a prévalu dans les remerciemens qui ont été votés par la chambre au marquis d'Hastings.

Au surplus , depuis l'année 1812 , à laquelle se rapportent les détails précédens sur les possessions anglaises dans l'Inde , un nouvel ordre de choses a eu lieu dans les affaires de la compagnie ; et les discussions qui ont précédé le renouvellement de la charte ¹ ont donné sur le commerce de l'Orient de nouvelles lumières. Par les dispositions de l'acte de 1813, le commerce avec les Indes anglaises a été ouvert aux sujets anglais indistinctement, sous certains réglemens et moyennant diverses restrictions.

Par le même acte , les acquisitions de territoire dans l'Inde, et les acquisitions faites en dernier lieu sur le continent de l'Asie , ou dans quelques-unes des îles qui sont au nord de l'équateur , sont placées et demeurent sous l'administration de la compagnie pour vingt ans , à partir du 10 avril 1814. La compagnie a aussi le monopole du commerce de la Chine pour la même période de temps. Les commerçans sujets de sa majesté dans le royaume-uni , agissant pour leur compte particulier , peuvent exporter des marchandises à quelque port ou place que ce soit , situés dans les limites spécifiées par la charte de la compagnie , pourvu que les cargaisons de retour soient expédiées directement à l'un des ports de la Grande-Bretagne ou de l'Irlande , qui seront dé-

¹ L'acte du 17 décembre 1813 expirait au 10 avril 1819; de nouveaux débats ont eu lieu dans la chambre pour son renouvellement, comme nous avons vu plus haut.

sign
vicc
P
il en
les
des
les a
min
mer
men
qu'il
certi
et le
Da
sieur
au co
de ce
com
déter
peuv
tués
nies
tème
pas l
des p
facul
vaiss
1^{er} ja
glen
sorti

signés par le conseil de sa majesté ou par le lord-vice-roi et le conseil d'Irlande.

Parmi les dispositions que renferme cet acte il en est une qui astreint, à partir de cette époque, les directeurs de la compagnie des Indes à tenir des comptes particuliers et distincts pour toutes les affaires qui sont séparément relatives à l'administration territoriale, à la politique et au commerce, objets qui, dans les comptes précédemment rendus, avaient été tellement confondus, qu'il avait été impossible d'obtenir avec quelque certitude des renseignemens positifs sur les profits et les pertes du commerce de la compagnie.

Dans la même année (décembre 1813) plusieurs actes ont ajouté divers réglemens relatifs au commerce des Indes orientales. Par le premier de ces actes, les sujets anglais peuvent faire le commerce aux Indes orientales dans les limites déterminées par la charte de la compagnie, et *peuvent aller à tous ports ou places quelconques* situés au nord ou au sud de l'Amérique (les colonies anglaises de l'Amérique exceptées), soit directement ou par circuit, pourvu qu'ils ne fassent pas le commerce de thé et n'abordent à aucun des ports de la Chine. Le second acte accorde la faculté de faire le commerce de l'Inde avec des vaisseaux non construits en Angleterre, jusqu'au 1^{er} janvier 1815. Le troisième établit divers réglemens concernant les droits d'entrée et de sortie (drawbacks), etc.

Ces quatre actes ont régularisé entièrement le commerce de l'Inde, d'après le système nouvellement établi. Il est important d'en bien connaître les dispositions, lorsqu'on veut se livrer à ce commerce particulier et prendre une part quelconque aux spéculations de l'Inde.

Mais ce n'est pas seulement dans les possessions territoriales de la compagnie que les entreprises des négocians anglais doivent trouver des ressources; les colonies anglaises de Ceylan et de l'île Maurice, situées dans les mers de l'Asie, ainsi que les vastes provinces qui se trouvent sous la domination des princes asiatiques, sont aujourd'hui (la Chine exceptée) devenues accessibles au commerce particulier. L'Archipel oriental lui est aussi ouvert. Il existe dans ces contrées, sans doute, une foule de personnes opulentes qui peuvent désirer de posséder beaucoup d'objets de luxe venant d'Europe, lorsque les circonstances sont assez favorables pour les y transporter. L'industrie peut être excitée par le désir de goûter de nouvelles jouissances et de vivre dans une plus grande aisance. Les besoins des hommes se multiplient en proportion de la facilité qu'ils ont à les satisfaire. Mais l'étendue et le nombre de ces besoins dépendent aussi des facilités que donne le commerce pour transporter et introduire de nouveaux objets de luxe. C'est ainsi que les épices, le thé, le café et d'autres articles que le commerce a transportés des contrées de l'Orient en Europe, n'y sont

recher
a été in

Le n
moins j
tans de
de man
europée
cile et a
et de re
nature c
çus de p

Lorsq
aujourd'
prend to
charte d
places in
que (les
possible
des entre
qui jusq
au comm
d'avance
niens qui
que vient
homme c
profonde
« trées de
« comme
« l'Asie e
« sud. Le

recherchés et désirés que depuis que l'usage en a été introduit.

Le même raisonnement peut s'appliquer, au moins jusqu'à un certain point, aux riches habitans de l'Asie, relativement à beaucoup d'articles de manufactures qui sont le produit de l'industrie européenne, et qui trouveront un débouché facile et avantageux, dès qu'à force de persévérance et de recherches on sera parvenu à connaître la nature des articles qui sont dans le cas d'être reçus de préférence par les peuples de ces contrées.

Lorsque l'on considère la vaste carrière ouverte aujourd'hui au commerce particulier, et qui comprend tous les ports ou places déterminés dans la charte de la compagnie, et qui s'étend à *toutes les places intermédiaires au nord et au sud de l'Amérique* (les colonies anglaises exceptées), il est impossible de dire quels résultats auraient pu avoir des entreprises faites sur une aussi vaste échelle, et qui jusqu'à présent ont été absolument interdites au commerce particulier. On ne peut déterminer d'avance quels sont les avantages ou les inconvéniens qui pourront résulter de la nouvelle direction que vient de prendre le commerce anglais ? Un homme célèbre a fait sur ce sujet de judicieuses et profondes réflexions : « S'il y a jamais eu deux continents destinés par la nature à avoir des relations commerciales, cesont les parties méridionales de l'Asie et les côtes occidentales de l'Amérique du sud. Les métaux précieux qui abondent dans l'un

« de ces pays ont toujours été , depuis la plus
 « haute antiquité jusqu'aujourd'hui , le principal
 « article d'importation de la part de l'autre, dont
 « les produits, tant du sol que des manufactures,
 « sont si convenables, en raison du climat, à la
 « consommation du premier. Ces contrées, qui
 « présentent de si grandes ressources pour le com-
 « merce, et qui peuvent exciter si puissamment
 « les entreprises, sont précieuses surtout pour la
 « nation anglaise. Les marchands principalement
 « doivent y trouver des avantages incalculables;
 « et si l'on parvient à introduire dans l'Amérique
 « du sud le goût des ouvrages manufacturés de
 « l'Angleterre, comme il y a lieu d'espérer que
 « l'on n'éprouvera point de concurrence fâcheuse
 « de la part des Anglais qui sont au Bengale, com-
 « bien de facilités n'aura-t-on pas pour établir avec
 « ce pays des relations de commerce dont les résul-
 « tats profitables seront mutuels et réciproques! »

Cette réflexion de l'homme d'état qui a tracé ces lignes rappelle et explique le soin que l'Angleterre met à coloniser le grand Océan austral et boréal entre l'occident de l'Amérique et l'orient de l'Asie, la jalousie que lui inspire la Russie dans ces parages, et les précautions que prennent les Anglais contre ses empiètemens.

Le tableau des possessions soumises au privilège de la compagnie dans l'Inde, tel qu'il fut présenté au parlement en 1814, achèvera de compléter l'instruction sur ce vaste et intéressant sujet. Nous le plaçons ici.

ÉTAT GÉNÉRAL de la population dans les possessions territoriales de la compagnie anglaise aux Indes orientales, formé d'après les documens authentiques mis sous les yeux du parlement (1814).

POPULATION.

ÉTABLISSEMENTS.	EUROPÉENS			NATURELS			TOTAL.
	au service de la compagnie, y compris les troupes royales.	qui ne sont point au service de la compagnie.	TOTAL des Européens.	attachés au service de la compagnie.	qui ne sont point au service de la compagnie.	TOTAL des naturels.	
Bengale.....	18,552	1,535	20,087	65,122	29,000,000	29,065,122	29,085,209
Madras.....	15,417	476	15,893	46,429	10,800,000	10,846,429	10,862,322
Bombay.....	6,576	453	7,029	19,644	60,000	79,644	86,673
Fort Marlborough.....	136	57	193	370	"	370	563
Ile du Prince de Galles.....	119	56	175	627	18,000	18,627	18,802
Canton.....	23	"	23	"	"	"	23
Sainte-Hélène.....	346	1,500	1,846	970	2,000	2,970	4,816
	41,169	4,077	45,246	133,162	39,880,000	40,013,162	40,058,408

ÉTAT GÉNÉRAL de la population dans les possessions territoriales de la compagnie anglaise aux Indes orientales, formé d'après les documents authentiques mis sous les yeux du parlement (1814).

Suite de l'état général de la population dans les possessions territoriales de la compagnie anglaise aux Indes orientales, formé d'après les documents authentiques mis sous les yeux du parlement (1814).

POPULATION sous la domination DE LA COMPAGNIE.	POPULATION.	SUJETS ATTACHÉS AU SERVICE DE LA COMPAGNIE.		
		Européens.	Naturels.	TOTAL.
Européens. 45,246	Européens ; savoir :	3,202	12,362	15,564
Naturels... 40,015,162	Au service de la compagnie... 41,169			
	Qui ne sont pas à son service... 4,077			
TOTAL... 40,058,408	TOTAL... 45,246			
	Naturels ; savoir :			
	Au service de la compagnie... 133,162			
	Qui ne sont pas à son service... 39,880,000	20,000	140,000	160,000
	TOTAL... 40,013,162	115	800	913
		25,000		25,000
		48,315	1,58,162	201,477

Ce t
quêtes
précéd
compte
celle q
comme
sur les
mers q
Cette
monde.
fruits d
fin, de
du mus
plomb,
abonde
grand n
support
Ses côte
trouve d
pierres
On c
compara
à sucre,
qui pass
Il s'y
de coton
que la
L'histori
ticle da
le lecteu

Ce tableau n'offre aucune des nouvelles conquêtes des Anglais. Nous les avons fait connaître précédemment : il nous reste seulement à rendre compte de Ceylan, une des plus importantes, et celle qui semble placée exprès pour faciliter le commerce de l'Angleterre et assurer sa puissance sur les deux côtes de la presqu'île et dans les mers qui l'entourent.

Cette île passe pour une des plus riches du monde. Non-seulement elle produit d'excellents fruits de toute espèce, du poivre long, du coton fin, de l'ivoire, de la soie, du tabac, de l'ébène, du musc, du cristal, du salpêtre, du fer, du plomb, de l'acier, du cuivre; mais encore elle abonde en volaille, en bestiaux, et nourrit un grand nombre de chevaux et d'éléphants propres à supporter la fatigue, et supérieurs à ceux de l'Inde. Ses côtes fournissent d'excellent poisson. On y trouve de l'or, de l'argent, et diverses sortes de pierres précieuses.

On cultive à Ceylan l'arbre à pain, le caféier, comparable à celui de Moka, le poivrier, la canne à sucre, le riz et le coton, et surtout la cannelle, qui passe pour la meilleure du globe.

Il s'y fabrique parmi les naturels des étoffes de coton d'un très-beau rouge. On sait au surplus que la pêche des perles se fait sur ses côtes. L'historien des deux Indes est entré sur cet article dans des détails auxquels nous renvoyons le lecteur.

25,000	25,000
48,315	158,162
TOTAL.	
39,880,000	40,013,162
TOTAL.	

Matelots européens et leurs cars.

Qui ne sont pas à son service.

TOTAL.

TOTAL.

On compte à Ceylan, d'après les calculs donnés par M. Colquhoun, huit cent soixante mille habitans répandus dans les parties de l'île occupées par les Anglais, savoir six mille Européens, et le reste en hommes libres de diverses nations et en gens de couleur.

Il y avait en 1812, dans les mêmes parties, cinq cent mille acres de terre cultivés, et quinze cent mille acres non cultivés. On estimait la valeur des productions récoltées chaque année, y compris les comestibles et les fruits, 2,306,000 livres sterl. Celle des exportations se montait à 1,500,000 livres sterl., et les importations dans l'île à 1,000,000 livres sterling¹.

Les principales villes sont Trinquemale, Colombo et Jaffna. La richesse particulière des Anglais dans ces trois places est de 2,450,000 livres sterl., et les propriétés appartenant au gouvernement, de 2,000,000. Le gouvernement portait à 100,000 livres sterl. seulement les espèces en circulation.

Il s'exporte de Ceylan, année moyenne sur dix ans, les quantités suivantes de denrées coloniales, savoir :

Café, six mille balles pesant chacune cent livres.

Indigo, trois cent mille livres pesant.

Coton, deux mille balles de deux cent cinquante livres pesant.

¹ Il n'y a ni esclaves noirs ni autres dans les possessions anglaises à Ceylan; la culture s'y fait par des hommes libres et salariés.

Sucre
Clous

Les A
de coton
romandé
de la soi
blé de l'i
différent

Le rev
Ceylan r
250,000
lesquels
encore f.
60,000
paie au
le comm
pour les
Manar'.
époque i
fût soum
d'hui. V

Au mo

¹ Colquho
l'île; il estim
2,000,000 de
savoir, en v
leur de terre
magasins, m
en valeur de
en valeur d'
priétés publi

Sucre , vingt millions de livres pesant.

Clous de girofle , vingt mille livres pesant.

Les Anglais portent à Ceylan des toiles de lin , de coton , des étoffes diverses de la côte de Coromandel et du Bengale , des marchandises et de la soie de la Chine. Il s'y importe aussi du blé de l'île Bourbon , du riz de Madagascar et de différentes parties de l'Inde.

Le revenu que la Grande-Bretagne retire de Ceylan ne s'élève pas encore au-dessus de 200 à 250,000 liv. st., suivant quelques écrivains, parmi lesquels nous comptons M. Beaumont de Brivasac ; encore faudrait-il comprendre dans cette somme 60,000 liv. sterl. que la compagnie des Indes paie au gouvernement pour faire seule à Ceylan le commerce de la cannelle ; et 40,000 liv. sterl. pour les pêcheries des perles dans le détroit de Manar ¹. Ce relevé se rapporte à 1813 : à cette époque il s'en fallait de beaucoup que toute l'île fût soumise aux Anglais comme elle l'est aujourd'hui. Voici comment ils y sont parvenus.

Au mois de mars 1814 , le gouverneur d'une

¹ Colquhoun ne donne point dans son ouvrage le revenu public de l'île ; il estime seulement , comme on a vu , les propriétés publiques 2,000,000 de liv. st. , et les propriétés particulières 8,420,000 liv. st. ; savoir , en valeur de terres cultivées , 5,000,000 de liv. sterl. ; en valeur de terres non cultivées , 750,000 livres sterling ; en valeur de magasins , marchandises , fournitures dans les villes , 2,450,000 liv. st. ; en valeur de la marine coloniale (*colonial shipping*) , 120,000 liv. st. ; en valeur d'espèces circulantes , 100,000 liv. sterl. Total des propriétés publiques et particulières , 10,420,000 livres sterling.

des provinces du roi de Candy se révolta contre son maître, c'est-à-dire ne voulut pas lui obéir : certain de périr sans pouvoir se justifier, il offrit aux Anglais de leur faciliter les moyens de s'emparer de sa province, s'ils voulaient lui donner protection ; mais les Anglais se bornèrent à envoyer un détachement sur la frontière pour la protéger contre les deux partis. Le rebelle fut battu, et la guerre paraissant finie, les Anglais rappelèrent leur détachement à Colombo. Sur ces entrefaites, dix Anglais, ou sujets des Anglais dans l'île, furent surpris sur la frontière et conduits devant le roi. Ce tyran, après avoir fait couper par morceaux sept de ces infortunés¹, renvoya les autres à Colombo, sans nez, sans oreilles et sans bras. On résolut d'avoir raison de cette barbarie. Lord Moira, marquis d'Hastings, alors gouverneur des établissemens anglais dans l'Inde, était en guerre avec le napoul ; il ne put envoyer de secours à la colonie. Cette circonstance enhardit le tyran de Candy. Il se rappelait les avantages qu'il avait eus en 1803 sur les Anglais, qui avaient vu périr par ses ordres une de leurs garnisons composée de six cents hommes. Il fit donc avancer son armée sur les établissemens britanniques : heureusement elle fut battue ; les Anglais, poursuivant les fuyards presque dans la capitale du royaume, trouvèrent

¹ On sait que l'intérieur de l'île est partagé entre plusieurs chefs ou souverains. Le roi de Candy est le plus puissant, et un des plus farouches despotes que l'Asie ait produits, ce qui est beaucoup dire.

le roi dans
férociété n
naient lui
prit la fui
entrant da
dans un p
sous les or
fut livré a
le conduis
verneur lu
ces prince
« Je le veu
les mains o
préviens se
habillemen

On ne fu
barquer po
tout en co
surveillé q
comme Ma
sûr de l'y l
avait faite à
il le fit tran
fameux par

La conq
1815, vrais

¹ Ce fut le 4
prise de Séringl
tres après un s
palais. Cette co
glaise : c'est un

le roi dans son palais , livré plus que jamais à sa férocité naturelle , faisant empaler ceux qui venaient lui annoncer l'approche de l'ennemi. Il ne prit la fuite qu'à la vue de l'avant-garde anglaise entrant dans la ville ; mais il tomba bientôt après dans un parti de ses sujets qui s'étaient révoltés sous les ordres d'un de ses anciens ministres , et il fut livré aux Anglais au mois de février 1815. On le conduisit avec ses femmes à Colombo. Le gouverneur lui ayant demandé la permission de saluer ces princesses , il lui fit cette misérable réponse : « Je le veux bien ; vous pouvez même leur baiser les mains ou le visage , comme il vous plaira ; je vous préviens seulement qu'elles sont un peu sales ; leurs habillemens ne sont pas encore venus de Candy. »

On ne fut pas long-temps sans être obligé d'embarquer pour Madras cet ex-souverain , qui mettait tout en combustion à Colombo ; mais , quelque surveillé que fût un pareil homme dans une ville comme Madras , le marquis d'Hastings ne crut pas sûr de l'y laisser ; et , oubliant la promesse qu'on avait faite à ce prince de ne le pas conduire ailleurs , il le fit transférer dans le fort de Vellore , devenu fameux par la détention des enfans de Tipoo-Saïb ¹.

La conquête de l'île fut consommée en mars 1815, vraisemblablement à la satisfaction des ha-

¹ Ce fut le 4 mai 1799 que s'écroula l'empire de Tipoo-Saïb par la prise de Séringhathan , sa capitale ; les Anglais s'en rendirent maîtres après un siège opiniâtre. Tipoo-Saïb fut trouvé mort dans son palais. Cette conquête fit passer le Mysore sous la domination anglaise : c'est un des plus grands événemens de l'histoire des Indes.

bitans ; non-seulement parce que les Anglais les délivrèrent , nous ne dirons pas d'un despote , qu'on peut quelquefois supporter , mais d'un tyran qui foulait aux pieds les lois , l'humanité et l'innocence. Les conquérans joignirent à ce bienfait celui d'avoir donné aux Candiens une sorte de constitution où les droits des peuples étaient à l'abri des fantaisies et des vexations d'une cour dont les moyens de corruption auraient suffi pour assurer le triomphe du pouvoir sur les libertés publiques.

Mais telle est la force de l'habitude et de l'indifférence pour ces libertés chez des peuples façonnés à une longue servitude , qu'à peine un prétendant à la couronne , venu de Malabar , se fut-il montré , que tout Candy se souleva en sa faveur ; il fallut recommencer la guerre : on se battit avec acharnement de part et d'autre ; et ce ne fut pas sans beaucoup de sang versé que la Grande-Bretagne triompha dans cette lutte. Le prétendant et son premier ministre tombèrent au pouvoir des Anglais , qui leur firent trancher la tête : l'île fut ainsi pacifiée et soumise en octobre 1817. Depuis ce temps , le gouvernement anglais surveille avec la plus grande attention les mouvemens ou les intrigues de quelques chefs de parti qui , sous le prétexte respectable des droits du monarque détrôné , cherchent à armer les peuples contre les maîtres de l'île.

.....
C
PEUT-ÊTRE
États-Uni
reux résu
litique , ti
ses premi
épuiser la
passer à u
colonie pe
l'ancien m
ment étran
sions dano
parmi les
Le Dan
puis 1660
deux dern
colonial ,
Il se compo
marck pro
la Baltique
la Fionie ,
dont les ter
mille trois
plées d'un
mille quat

COLONIES DANOISES ET SUÉDOISES.

PEUT-ÊTRE eussions-nous dû ici nous occuper des États-Unis, dont l'accroissement prodigieux, heureux résultat de la liberté et de l'indépendance politique, tire son origine de l'Angleterre, et lui doit ses premières institutions; mais ne nous arrêtons pas à épuiser la série des colonies européennes avant de passer à un état qui a cessé d'être lui-même une colonie pour devenir une puissance séparée de l'ancien monde, et ne relevant d'aucun gouvernement étranger. Nous passerons donc aux possessions danoises et suédoises, à peine remarquables parmi les établissemens des deux Indes.

Le Danemarck, devenu monarchie absolue depuis 1660, a vu décroître sa puissance dans les deux derniers siècles, et n'a jamais été un état colonial, quoique situé de manière à le devenir. Il se compose aujourd'hui, 1° du royaume de Danemarck proprement dit, formé de plusieurs îles de la Baltique, particulièrement de la Zélande et de la Fionie, du Jutland et du duché de Sleswick, dont les territoires présentent une étendue de deux mille trois cent quarante-sept lieues carrées, peuplées d'un million deux cent quatre-vingt-quatre mille quatre cents habitans; 2° du grand duché

de Holstein et du duché de Lauembourg, dont la superficie est de quatre cent quatre-vingts lieues carrées, contenant trois cent soixante-un mille habitans ; 3° de l'Islande, des îles Feroe, du Groenland, des îles Sainte-Croix et Saint-Thomas aux Antilles, et de Tranquebar aux grandes Indes, possessions dont on estime l'étendue quatre mille six cent deux lieues carrées, peuplées de cent cinquante-six mille habitans. Total, pour la monarchie danoise, sept mille quatre cent vingt-neuf lieues carrées, et un million huit cent un mille quatre cents habitans ¹.

Cette puissance, malgré sa faiblesse territoriale, a par sa position une importance maritime qui en a toujours fait rechercher l'alliance par les états du nord.

La France faisait autrefois un commerce assez important avec le Danemarck, et avait signé avec lui des traités de commerce. Mais le Danemarck, par son tarif des douanes de 1768, par sa loi dite *indigenat* de 1776, et la loi somptuaire de 1783, ayant frappé de droits énormes ou même prohibé l'introduction de beaucoup de marchandises de la nature de celles que nous pouvions fournir, notre commerce avec ce pays s'est réduit à peu de chose; nous n'avons eu la faculté d'y faire admettre que

¹ On sait que depuis la révolution survenue en Suède, et qui y a porté sur le trône, le 15 février 1818, le général français Bernadote, aujourd'hui le roi Charles-Jean 1^{er}, la Norwége a cessé de faire partie du Danemarck, et est réunie à la Suède.

nos bo
autres

Il r
tirions
son sa
de bo
10,000
dron,
peaux

Nos
posent
autres
digo, e
faisant
voit qu
états du
dans le
en bois
loniales

La sé
marck
nution
royaum
theim d
et quelq
prohibit
dois, le
ia Norw
merce.
Les col

nos boissons, nos denrées coloniales, et quelques autres objets de peu d'importance.

Il résulte d'états authentiques qu'en 1789 nous tirions du Danemarck pour 96,000 fr. de poisson salé, pour 19,000 fr. de chanvre, 1,602,000 fr. de bois de construction, 9,000 fr. de potasse, 10,000 fr. d'huile de poisson, 110,000 fr. de goudron, 152,000 fr. de chevaux, 11,000 fr. de peaux, 268,000 fr. de fer et acier.

Nos exportations pour le Danemarck se composent d'eaux-de-vie, de fruits, de quelques autres articles, tels que tabac, sucre, café, indigo, etc., mais en petite quantité, l'Angleterre faisant le commerce de ces derniers articles. On voit qu'en 1789 nous avons fait passer dans les états du Danemarck pour une valeur de 7,834,000 f., dans lesquels se trouvent compris 2,215,000 fr. en boissons, et 3,985,000 francs en denrées coloniales.

La séparation de la Norwége d'avec le Danemarck doit nécessairement produire une diminution dans notre commerce avec ce dernier royaume. La Norwége nous fournissait par Drontheim des approvisionnemens pour notre marine, et quelques produits de ses pêcheries. Le système prohibitif étant adopté par le gouvernement suédois, le changement survenu par la réunion de la Norwége ne put qu'être nuisible à notre commerce.

Les colonies danoises ne sont pas de nature à avoir

une grande influence sur ce commerce, cette influence ne peut qu'être proportionnée à leur valeur.

Tranquebar n'a éprouvé aucun changement dans son importance, ses relations et l'espèce de transactions qui s'y font; ainsi nous renvoyons nos lecteurs à ce qu'en dit l'auteur de *l'Histoire philosophique*.

Il n'en est pas de même des colonies de Sainte-Croix et de Saint-Thomas; elles ont éprouvé des améliorations sensibles. Nous devons donc nous y arrêter, et les faire connaître avec plus de détail.

L'île Saint-Thomas a dans sa plus grande longueur, de l'est à l'ouest, environ cinq lieues; sa plus grande largeur, du sud au nord, est d'un peu moins de deux lieues.

La population de l'île était, en 1775, de trois cent trente-six blancs, et de quatre mille deux cent quatre-vingt-seize esclaves; en 1789, de quatre cent quatre-vingt-douze blancs, cent soixante nègres libres, et quatre mille six cent quatorze esclaves. En 1797, elle était de sept cent vingt-six blancs, deux cent trente-neuf nègres libres, et quatre mille sept cent soixante-neuf esclaves. Cette population est aujourd'hui, à quelque chose près, de quatre mille blancs, et de huit mille nègres.

En 1775 il y avait dans l'île soixante-neuf plantations, dont vingt-sept à sucre, et quarante-deux d'autres cultures moins importantes, mais qui nourrissaient de nombreux troupeaux de bêtes à

laine. En
tations,
trente-six
annuelles
sucre, qu
d'environ
de six à s

Aujourd
tropole qu
tonneaux

La popu
composée
de Françai
la moindre

L'île est
qui ont cha
police et d
tration est l

allons parle
Les impô
suffisent et
dépenses ad
et les déper
de guerre
l'impossibi
établis, par
la ferme,
gouverneme
en résulte
magasins, e

laine. En 1792 on y comptait soixante-seize plantations, savoir quarante en canne à sucre, et trente-six en coton. Leur produit ne passait pas annuellement quatorze cent huit barriques de sucre, quatre cent cinquante de rum, du poids d'environ mille livres pesant chaque barrique, et de six à sept milliers pesant de coton.

Aujourd'hui l'île fournit au commerce de la métropole quatre mille tonneaux de sucre, deux mille tonneaux de rum, et trois cents balles de coton.

La population européenne de Saint-Thomas est composée d'Anglais, de Hollandais, d'Allemands, de Français, de Danois. Ces derniers en forment la moindre portion.

L'île est divisée en cinq quartiers ou districts, qui ont chacun une administration chargée de la police et de la levée des impôts; cette administration est la même qu'à Sainte-Croix, dont nous allons parler.

Les impôts, réunis aux droits perçus à la douane, suffisent et au-delà, en temps de paix, pour les dépenses administratives, la solde de la garnison, et les dépenses des officiers civils; mais en temps de guerre cette balance devient incertaine par l'impossibilité de percevoir exactement les droits établis, par les fraudes multipliées des agens de la ferme, par l'augmentation des dépenses du gouvernement, et par le commerce interlope. Il en résulte que Saint-Thomas, rempli de vastes magasins, dont la valeur a été jusqu'à près de

trente millions de francs pendant la guerre dernière, est alors peu avantageux au Danemarck, pendant que Sainte-Croix, couverte de cultures florissantes, rapporte beaucoup à la métropole, qui en reçoit les productions.

Pendant la guerre de l'Angleterre avec les États-Unis, en 1780, où le Danemarck resta neutre, on compta à Saint-Thomas jusqu'à deux cents gros bâtimens à la fois, sans parler des petits. Pendant celle de la coalition contre la France, l'île a vu augmenter rapidement son commerce et sa prospérité; sa capitale était devenue un des plus riches dépôts de l'Amérique pour les marchandises de toute espèce.

La sage tolérance pour tous les cultes qui règne à Saint-Thomas a contribué à y attirer beaucoup d'émigrés de diverses colonies pendant les troubles qui les ont agitées, et surtout de Saint-Domingue. On y compte cinq croyances religieuses en plein exercice de leur culte, 1° le luthérianisme: c'est la religion du gouvernement; 2° le calvinisme: c'est la religion des Hollandais, auxquels se joignent les Anglais, qui n'ont pas de temple particulier; 3° les frères moraves, qui possèdent des habitations à l'est et à l'ouest de la ville; 4° les juifs, nombreux et fort riches, ont une synagogue, où ils célèbrent le culte de Moïse; 5° les catholiques, la plupart réfugiés français, exercent paisiblement leur culte à la partie occidentale de la ville.

Not
merce
Voici
temps

« Br
sur do
des dr
quinca
glaises
timens
sucre,
et presc
à Saint-

« On

la carga
l'île reç
de Chris
lui four
des cord

« Rag

Thomas
à quaran
de marc
ports de
colonial

¹ Voyage
Croix, fait
volumes av

² Gènes
entraîner c
l'autre, au

Nous avons dit qu'en temps de paix le commerce de Saint-Thomas se réduit à peu de chose. Voici comment il se fait, et à quoi il se monte en temps de guerre.

« Bristol, Lancastré et Liverpool lui envoient, sur douze ou quinze bâtimens, dit M. Le Dru¹, des draps, de la bijouterie, de la faïence, de la quincaillerie, et autres objets des manufactures anglaises, pour 15 à 16,000,000 de francs. Ces bâtimens prennent en retour un peu de café et de sucre, beaucoup d'indigo, de bois de teinture, et presque tout le coton que le commerce dépose à Saint-Thomas.

« On peut évaluer de 10 à 12,000,000 de francs la cargaison de cinquante à soixante navires que l'île reçoit annuellement de Brême, de Hambourg, de Christiana, de Copenhague. Cette dernière ville lui fournit des salaisons, du bois de charpente, des cordages, du savon de Russie et des épices.

« Raguse, Venise et Gênes² envoient à Saint-Thomas, toujours en temps de guerre, sur trente à quarante bâtimens, pour 4 à 5,000,000 de francs de marchandises, chargées à Livourne et dans les ports de France. Leurs retours se font en denrées coloniales.

¹ *Voyage aux îles Ténériffe, la Trinité, Saint-Thomas, Sainte-Croix*, fait par ordre du gouvernement français en 1796, 1798. Deux volumes avec cartes.

² Gênes n'enverra plus rien; la perte de son indépendance a dû entraîner celle de son commerce maritime: l'un ne va jamais sans l'autre, au moins pendant long-temps.

« Elle tire aussi d'Amsterdam quelques objets de fabrique hollandaise ou flamande, beaucoup de comestibles. Quelques nègres exportent diversément d'Afrique du bois travaillé, entre autres des maisons entières, dont les différentes pièces numerotées sont taillées avec tant de justesse et de précision, qu'un architecte dresse en vingt-cinq jours, sur la demande qu'on lui en fait, un ou plusieurs appartemens complets. Ces objets, voiturés sur quatre - vingt - dix à cent bâtimens, portant pavillon américain, produisent à peu près 4 à 5,000,000. Les vendeurs prennent en échange beaucoup de sucre, de café et de rum.

« Toutes les marchandises déposées à Saint-Thomas sont de là répandues dans les autres colonies et dans l'Europe. Leur valeur totale est de 25 à 30,000,000 de francs. »

Tels ont été les avantages de la neutralité du Danemarck pendant la guerre de la coalition; tels ils seront toujours pour une petite puissance coloniale, lorsqu'une grande puissance et l'Angleterre seront en guerre.

L'île de Sainte-Croix offre d'autres avantages au commerce danois.

On lui donne six lieues en longueur, et deux et demie de largeur, et cinquante-un mille neuf cents acres carrés en superficie. Elle était presque inculte en 1733, lorsque les Français, qui en étaient maîtres, en cédèrent la propriété au Danemarck pour 730,000 francs. Les nouveaux

possess

En
mille q
cinq cer
quarant
çons, c
soixante
et cent

A la
deux m
et cent
populati
blancs, r
deux mi
elle était
seize cer
mille qu

Elle a
quante-c
cent quin
moulins
mille hu

Sainte
depuis le
mer. Son
habitation
quante a
trionale

Sainte
de livres

possesseurs surent bientôt la mettre en valeur.

En 1775, on comptait à Sainte-Croix deux mille quatre cent soixante-onze blancs ; savoir, cinq cent soixante-quatorze hommes, quatre cent quarante-deux femmes, trois cent trente-six garçons, cinq cent quarante-une filles, trois cent soixante-cinq ouvriers, soixante-dix-sept servantes, et cent trente-six militaires.

A la même époque cette île nourrissait vingt-deux mille deux cent quarante-quatre esclaves, et cent cinquante-cinq affranchis. En 1785, sa population était de dix-neuf cent cinquante-deux blancs, neuf cent trente-cinq nègres libres, et vingt-deux mille quatre cent soixante esclaves ; en 1797, elle était de deux mille deux cent vingt-six blancs, seize cent soixante-quatre affranchis, vingt-cinq mille quatre cent cinquante-deux esclaves.

Elle avait alors vingt-huit mille six cent cinquante-cinq acres de terre consacrés à l'agriculture, cent quinze moulins à vent, cent quarante-neuf moulins mis en mouvement par des animaux, trois mille huit cent soixante-neuf chevaux ou mulets.

Sainte-Croix est presque entièrement cultivée depuis le sommet des collines jusqu'au bord de la mer. Son sol est partagé en trois cent cinquante habitations, qui comprennent chacune cent cinquante acres de terre. Celles de la partie septentrionale nourrissent un grand nombre de bestiaux.

Sainte-Croix a produit en 1792 onze millions de livres pesant de sucre, et environ trois millions

cinq cent mille livres pesant de rum. Le produit du sucre en 1800 a été de trente-six mille barriques, pesant chacune quinze cents livres ; dix mille barriques de rum, et trois mille balles ou sacs de coton, de trois cents pesant.

Le tableau suivant montre la progression des trois principales cultures de 1793 à 1796 : savoir,

Années.	Sucre.	Rum.	Coton.
1793. . .	24,887 barr.	9,993 barr.	455 sacs.
1794. . .	15,156	7,118	392
1795. . .	14,104	7,655	235
1796. . .	18,620	11,200	203

On voit ici que les produits avantageux du sucre avaient fait négliger la culture du coton ; mais le gouvernement a encouragé cette culture en permettant l'exportation du coton à l'étranger, moyennant sept et demi pour cent de droits de sortie : elle était précédemment prohibée.

Le Danemarck fournit à Sainte-Croix des chapeaux, des draps, des toiles, de la faïence, du fer, des cuirs, de l'orfèvrerie, tous les objets de construction navale, des marchandises de l'Inde, des vins d'Europe.

L'Amérique lui apporte des farines, des salaisons, du café et autres productions indigènes. Les bâtimens se chargent en retour des productions du pays, dont ils prennent, année moyenne, à peu près dix-huit mille huit cents barriques de

sucre, douze

Christi
fond d'
couche

Sa p
huit ce
geur de
quaran
d'Hamb
des Éta
rade es
sont ob
ries, et
tueuse,

Les
par les
tre les d
Helgola
nous av

La pe
Thomas
sion da
trois qu
de large

La c
qui for
de port.

En 1
blancs

sucre, sept mille quatre cents barriques de rum, douze mille six cents livres pesant de coton.

Christianstadt , capitale de l'île , est bâtie au fond d'un golfe sur un roc calcaire couvert d'une couche d'argile rouge et de terreau noir.

Sa plus grande longueur est de deux mille huit cents pieds danois , et sa plus grande largeur de sept cents. Le port reçoit annuellement quarante à cinquante bâtimens de la métropole, d'Hambourg et d'Altona , soixante à soixante-dix des États-Unis , mais d'un tonnage inférieur. La rade est partagée par deux forts. Les vaisseaux sont obligés de passer sous le feu de leurs batteries , et de suivre dans cette rade une route tortueuse, peu profonde en beaucoup d'endroits.

Les îles danoises d'Amérique ont été prises par les Anglais en 1801 , et rendues à la paix entre les deux puissances. Mais les Anglais ont gardé Helgoland , située dans la mer du Nord , et dont nous avons parlé précédemment.

La petite île de Saint-Jean , placée entre Saint-Thomas et Sainte-Croix , est la troisième possession danoise aux Antilles. On lui donne une lieue trois quarts de longueur sur environ une lieue de largeur.

La capitale est située au sud-est sur un golfe qui forme une rade très-sûre ; mais elle n'a pas de port.

En 1775 sa population n'était que de cent dix blancs et de deux mille trois cent vingt-quatre

nègres; en 1789, de cent soixante-sept blancs, seize nègres libres et deux mille esclaves; en 1797, de cent treize blancs, quinze nègres libres, et dix-neuf cent quatre-vingt douze esclaves.

Une diminution aussi sensible de la population doit être attribuée à l'émigration de plusieurs habitans, qui ont transporté leur industrie et leurs capitaux à Sainte-Croix et à Saint-Thomas.

Les produits ordinaires de l'île Saint-Jean ne passent guère huit cents barriques de sucre, trois cents barriques de rum, et trois mille cinq cents livres pesant de coton. Le café y croît en petite quantité; mais il y est d'une qualité supérieure.

Le commerce des trois îles danoises avec la métropole occupe ordinairement de quatre-vingt-dix à cent bâtimens, et de quinze cents à deux mille matelots. Il consiste spécialement en coton, en sucre, en rum. Les articles de moindre importance sont, le gingembre, le tabac, le café et les fruits. Ce commerce serait plus avantageux à la nation s'il n'y avait pas dans les colonies un grand nombre de propriétés appartenant à des Anglais et à des Hollandais, dont plusieurs vivent dans leur patrie et y consomment le revenu de leurs habitations.

Le gouvernement danois, persuadé avec raison que des hommes libres sont plus propres que des esclaves à cultiver le sol des Antilles, a donné au monde l'exemple d'abolir la traite des noirs. Une ordonnance du mois de mars 1792 déclare que

tout
dans
époqu
plus la
condit
des cr
ligence
récolte
gémir
comme
La S
parmi
Ce r
remarq
par la
dernier
Ces de
quaran
lieues
million
On s
richesse
seuls m
supérie
la Fran
dron, d
du pois

L'exer
mensonger
réalité com

tout commerce des nègres cessera d'avoir lieu dans les colonies à commencer de 1803. A cette époque, les planteurs ont dû ménager de plus en plus la vie de leurs esclaves, et encourager la fécondité des négresses. Leurs champs, cultivés par des créoles, qui surpassent en force et en intelligence les Africains, continuent de donner des récoltes abondantes, et l'humanité n'a plus à gémir des sacrifices que lui imposait le coupable commerce de la traite¹.

La Suède est une puissance qui compte à peine parmi celles qui ont des colonies.

Ce royaume, qui vient de subir une révolution remarquable, et qui voit son territoire agrandi par la réunion de la Norwége, est composé de ce dernier pays et de la Suède proprement dite. Ces deux états réunis forment une étendue de quarante-quatre mille huit cent soixante-quinze lieues carrées. Leur population n'est que de trois millions trois cent sept mille âmes.

On sait que le fer et l'acier sont la principale richesse de ce pays. Ils constituent presque ses seuls moyens d'échange; ils sont d'une qualité supérieure. Les autres produits d'exportation pour la France sont, du bois de construction, du goudron, du cuivre, de la quincaillerie, des plumes, du poisson sec, du chanvre, qu'en temps ordi-

¹ L'exemple du Danemarck répond victorieusement aux sophismes mensongers des défenseurs de la traite: puisse cette traite cesser en réalité comme elle a dû le faire, après les lois qui l'abolissent!

naire la Suède échange contre des vins et des eaux-de-vie de France.

Son commerce des Indes se fait par une compagnie qui réside à Gothembourg. Cette compagnie expédie annuellement cinq ou six bâtimens pour la Chine, et fait aussi le commerce des denrées coloniales, des productions et des marchandises du midi de l'Europe.

Comme les nations du nord du continent offrent à notre commerce beaucoup de produits que leur bas prix et leur qualité supérieure nous font rechercher, il y a toujours eu entre la France et la Suède des relations commerciales, qui malgré le peu d'étendue du territoire de ce dernier pays n'en ont pas moins été considérables. Elles pourront devenir plus étendues, aujourd'hui que la réunion de la Norwége y ajoute des bois et les produits de la pêche maritime.

Le gouvernement français a senti dans tous les temps l'importance du commerce avec la Suède : aussi n'a-t-il point négligé les moyens qui pouvaient unir les deux nations par des relations amicales. Un traité conclu en 1741, et la convention confirmative de juillet 1784, qui nous accordait un entrepôt à Gothembourg en échange de la partie de l'île de Saint-Barthélemi aux Antilles que nous possédions ¹, avaient dirigé l'attention

¹ L'établissement de l'entrepôt de Gothembourg n'a jamais eu lieu; les Anglais s'y sont toujours opposés, et il n'en est pas plus question aujourd'hui que si l'on ne s'en était jamais occupé : nous avons bien autre chose à penser.

du mini
tique. L
pour ce
du nord
admiss
culté de l
à l'entré
produisin
commerc
seaux ne
ou du m
timens é
Le com
stammen
deux pays
formé plu
turons, et
moins le
loniales é
la princip
On tro
Suède pou
de chanvr
859,200 f
4,286,600
caillerie;
En 1789 c
siblement
cier, qui s
Elles so

du ministère français vers le commerce de la Baltique. La cour de Versailles accorda des privilèges pour cette navigation ; toutes les marchandises du nord apportées par des bâtimens français furent admises en entrepôt dans nos ports , avec la faculté de les exporter sans avoir à payer aucun droit à l'entrée ni à la sortie. Ces encouragemens ne produisirent pas l'effet qu'on en attendait, et le commerce de la Baltique par nos propres vaisseaux ne devint pas plus actif : il se fit toujours ou du moins pour la plus grande partie, par bâtimens étrangers.

Le commerce de France et de la Suède s'est constamment borné à échanger les productions des deux pays. Le seul article du fer et de l'acier a formé plus de la moitié des objets que nous en tirons , et celui des vins et eaux-de-vie fait au moins le tiers des exportations. Les denrées coloniales étaient , en Suède comme dans le nord , la principale matière de notre commerce.

On trouve qu'en 1787 nous avons tiré de la Suède pour 80,900 francs de poisson ; 102,100 fr. de chanvre ; 851,300 fr. de bois de construction ; 859,200 fr. de goudron ; 434,300 fr. de cuivre ; 4,286,600 fr. de fer et d'acier ; 473,700 fr. de quincaillerie ; 17,500 fr. de plumes d'édredon , etc. En 1789 ces importations en France avaient sensiblement diminué , à l'exception du fer et de l'acier , qui se montaient à 4,739,000 francs.

Elles sont encore moins considérables aujourd'hui.

d'hui. Les bois, les goudrons, sont réduits à rien, le fer et l'acier à moins de moitié.

Les exportations pour la Suède ont été pour la même année 1787 de 5,043,700 fr. ; dans laquelle somme les vins et eaux-de-vie sont compris pour 1,428,200 fr., et les denrées coloniales pour 2,658,600. En 1785 l'exportation avait été de 5,242,000 fr. ; les vins et eaux-de-vie pour 512,000 francs, et les denrées coloniales pour 2,270,000 francs.

Nos échanges avec la Suède se faisaient tous, comme on voit, en produits du sol ou de la pêche. Les produits de notre industrie y figurent à peine pour une somme de cent mille francs.

« Les fers de France, dit M. Chaptal, excellens d'ailleurs pour tous les ouvrages où l'on emploie ce métal sans le dénaturer, ne donnent point par la cémentation un acier constamment de qualité égale à celle que fournit la Suède ; ce qui tient probablement à ce qu'ils ne sont pas suffisamment corroyés ; ainsi les arts qui n'emploient que l'acier cémenté (et ces arts sont en grand nombre) ne peuvent pas se servir avec avantage de l'acier cémenté provenant du fer de nos forges. Les tentatives qui ont été faites à cet égard ont prouvé que les produits n'étaient jamais de qualité parfaite ni égale ; et, malgré l'énormité des droits, on est forcé de recourir aux fers de Suède ; ce qui élève le prix des produits de notre industrie et tourne à son détriment.

« Le
de pro
égard
fers de
leur co
vince d
qualité
qu'ils v
fer de l
et empl

L'his
tails his
surer su
que la S
1784, l
surtout
mille ha

Les A
dirent à

Les d
de passe
vent à pé
dent des
même ca
se porter
chercher
marine e
C'est l'ob

De l'Ind

« Les Anglais, qui se connaissent en moyens de prospérité industrielle, nous donnent à cet égard une grande leçon. Loin de repousser les fers de Suède, ils accaparent et prennent pour leur compte tout le produit des forges de la province de Roslagie, qui fournissent les premières qualités; ils en alimentent leur industrie, tandis qu'ils vendent aux autres nations une partie du fer de leurs mines, qui est de qualité inférieure, et emploient le reste à des ouvrages ordinaires¹. »

L'historien des deux Indes a donné tous les détails historiques et topographiques qu'on peut désirer sur l'île de Saint-Barthélemi; mais depuis que la Suède en a acquis la propriété entière en 1784, la culture y a fait des progrès; le coton surtout y a prospéré. Cette île a aujourd'hui huit mille habitans.

Les Anglais l'avaient prise en 1801, et la rendirent à la Suède à la paix d'Amiens.

Les deux dernières puissances que nous venons de passer en revue, la Suède et le Danemarck, peuvent à peine tenir un rang parmi celles qui possèdent des colonies. La Russie, aujourd'hui dans le même cas, tend à en sortir; et déjà ses regards se portent à l'ouest du Nouveau-Monde pour y chercher de quoi y placer un point d'appui à sa marine et à ses projets dans l'Océan équinoxiale. C'est l'objet qui va nous occuper.

¹ *De l'Industrie française*, tome 1, page 60.

COLONIES RUSSES.

C'EST une nouveauté que d'entendre parler de colonies russes. Cette vaste et envahissante puissance semblait devoir rester dans les limites que la nature lui avait tracées sur le continent. Il semblait que son intérêt devait lui conseiller de développer les arts et la civilisation chez elle avant de s'étendre au loin ; mais le voisinage de la mer au nord et à l'orient, l'illustration que donnent à un peuple les expéditions maritimes, le mouvement que ces expéditions impriment à l'esprit national, ont dû agir puissamment sur le gouvernement russe, et le porter à s'élancer dans la carrière des colonisations : l'avenir apprendra jusqu'à quel point ces essais seront heureux, et si l'Angleterre attendra, pour aller au-devant des entreprises de ce redoutable rival, qu'un rival aussi puissant lui ait enlevé l'empire de l'Océan, ou en ait au moins partagé le domaine avec elle.

La cession de la Californie à la cour de Saint-Pétersbourg est une démarche qui doit tenir en éveil le cabinet de Londres ; elle lui annonce pour l'avenir un partage dans des mers où jusqu'à présent le pavillon britannique n'en avait rencontré aucun autre.

La position de la presqu'île de Californie est

propre à
l'Amériq
les autre
même co
qu'Alexa
et que c
moment

S'il fall
croire fon
affaires ét
nistré d'Es
des entret
Californie
prouver les
ministres.
sances n'eu
de choque
ministres a
soupçonner
la Russie e
pour Cadix
opinion ; il
cour de Ma
rable de la C
le secret fu
Quelque
cette cession
l'une, ou qu
que, ce qui e
contractante

propre à des établissemens sur la côte ouest de l'Amérique; elle fournirait un point d'appui pour les autres établissemens russes dans le nord du même continent; on ne peut donc pas s'étonner qu'Alexandre en ait fait la demande à l'Espagne, et que cette négociation soit restée secrète jusqu'au moment où l'exécution en a divulgué le résultat.

S'il fallait s'en tenir à des récits qu'on a lieu de croire fondés, le comte de Nesselrode, ministre des affaires étrangères en Russie, aurait eu avec le ministre d'Espagne, au congrès de Vienne en 1814, des entretiens où la question de la cession de la Californie aurait été décidée. Alexandre a dû approuver les arrangemens convenus entre les deux ministres. La communication aux autres puissances n'eut pas lieu, par la crainte sans doute de choquer inopportunément l'Angleterre. Les ministres anglais ne tardèrent cependant pas à soupçonner qu'un traité secret avait été fait entre la Russie et l'Espagne; le départ de la flotte russe pour Cadix acheva de les confirmer dans cette opinion; ils demandèrent des explications à la cour de Madrid, et surent qu'une partie considérable de la Californie devait être cédée à la Russie; le secret fut gardé.

Quelle opinion que l'Angleterre se fût faite de cette cession, on pouvait croire de deux choses l'une, ou qu'elle y avait donné son adhésion, ou que, ce qui était plus vraisemblable, les deux cours contractantes s'étaient décidées à maintenir leur

traité, à la condition que celle du nord donnerait du secours à l'Espagne dans les événemens qui s'y passent, ou dans le cas d'une rupture avec l'Angleterre; mais tout porte à penser que l'exécution du traité n'a pas eu lieu.

Sans nous arrêter, au reste, à de plus longs détails sur ce point historique, remarquons que les établissemens russes en Amérique ne sauraient s'étendre ou se maintenir sans avoir ou quelque port ou quelque possession plus au sud, qui puisse servir les vues de l'empereur Alexandre et de son ministère ¹.

Mais, avant de nous en occuper, donnons une idée des rapports du commerce entre la Russie et la France; c'est toujours le point, l'aspect princi-

¹ Le ministère de Saint-Petersbourg est conduit aujourd'hui principalement par M. le comte de Nesselrode, que nous avons vu à Paris, jeune, actif, ambitieux, connaissant bien la France et l'Europe, et secondant son maître dans les projets politiques qui l'animent: c'est le Pitt du nord, à qui il ne manque, pour jouer un aussi grand rôle que celui de l'Angleterre, que d'avoir comme lui un parti parlementaire dont tour à tour il puisse employer les lumières et l'énergie, et s'en faire un moyen de succès et de contre-poids.

M. de Nesselrode a succédé à M. le comte de Romantsov dans les affaires étrangères à Saint-Petersbourg. Dès ce moment, le système politique de cette cour a changé de caractère, ou plutôt en a pris un qui tient à celui du ministre actuel.

C'est à la haine que M. de Nesselrode avait conçue pour Bonaparte que ce colosse doit sa chute; et nous ne regardons pas comme une chose étrangère à notre sujet, de dire que parmi les traits singuliers du règne impérial il faut compter celui d'avoir vu à Paris M. de Nesselrode en 1810, préparant peut-être des moyens hostiles contre Napoléon, sans que celui-ci, malgré sa police aux cent yeux, ait soupçonné les vues secrètes de l'envoyé russe, et trouvé suspecte sa prétendue mission ostensible.

pal sous

La Ru

une pop

cent sei

étendue

cent soi

la Polog

mense s

à l'Océa

ciala au

La Ru

une sura

sont la b

suifs, se

goudron

peries, le

du verdet

crêpe, de

rubanerie

des meub

librairie.

¹ Sur ces

sept habitans

deux mille qu

aujourd'hui p

millions sept

qui, ajoutée

six millions d

La populati

ce pays, sans

se perfection

nombre des

sont fécondes

pal sous lequel nous devons considérer notre sujet.

La Russie offre, d'après un recensement de 1818, une population de cinquante-trois millions trois cent seize mille sept cent sept habitans ¹, sur une étendue de neuf cent quarante-neuf mille trois cent soixante-treize lieues carrées, non compris la Pologne. Les quatre cinquièmes de cette immense surface s'étendent en Asie; la Russie touche à l'Océan boréal du côté du levant, à la mer Glaciale au nord, à la Tartarie et à la Chine au midi.

La Russie est essentiellement agricole; elle a une surabondance de productions territoriales qui sont la base de son commerce; elle échange ses suifs, ses bois de marine, ses chanvres et son goudron contre les vins, les eaux-de-vie, les draperies, les soieries, l'huile d'olive, les fruits secs, du verdet, de la crème de tartre de France, du crêpe, de la gaze, des mouchoirs de soie, de la rubanerie, de la bonneterie, des bronzes dorés, des meubles, des modes pour les femmes, de la librairie. Nous en tirons de la graine de lin, de la

¹ Sur ces cinquante-trois millions trois cent seize mille sept cent sept habitans, on en compte trente-huit millions deux cent soixante-deux mille qui professent la religion grecque. La Pologne, qui fait aujourd'hui partie de la puissance russe, a une population de deux millions sept cent trente-deux mille trois cent vingt-quatre habitans, qui, ajoutée à celle de la Russie, donne en nombre rond cinquante-six millions d'âmes.

La population de la Russie n'est pas proportionnée à l'étendue de ce pays, sans doute; mais elle y est rapide, à mesure que les cultures se perfectionnent. Il y a en Russie plus de femmes, relativement au nombre des hommes, qu'en aucun autre état de l'Europe; elles y sont fécondes, double cause d'accroissement de population.

cire, des soies de porc, du fer, du cuivre, de la potasse, des pelleteries, et, au besoin, des grains par Odessa et les autres ports de la mer Noire. Les Russés ont perfectionné la distillation; ils ont établi dans Moscou et dans les environs des fabriques de soieries communes. L'art de travailler le cuivre, le fer, l'acier, a reçu chez eux de très-grandes améliorations ¹.

De tout temps le gouvernement français a tenté d'établir un commerce régulier et avantageux avec cet empire. Le cardinal de Richelieu essaya un des premiers d'y parvenir par un traité conclu avec le czar Michel. Colbert créa en 1669 une compagnie pour exploiter le commerce du nord pendant vingt ans; mais les Anglais, qui s'étaient frayé une route par le port d'Archangel, vers le milieu du seizième siècle, se trouvaient déjà en

¹ La Russie doit à deux hommes d'état une partie des progrès que l'industrie y a faits depuis dix ans. L'un, M. le comte de Kotschoubey, est aujourd'hui ministre de l'intérieur; il l'avait déjà été en 1806. Il a voyagé dans toute l'Europe, et a recueilli les renseignements et les connaissances qui pouvaient, répandues en Russie, y favoriser le progrès des arts et des établissemens agricoles. Ami de la liberté et des sciences, il les protège partout où l'état des choses le lui permet.

M. le comte de Romantsov a le même goût et le même zèle pour les intérêts de son pays. On le cite comme un des hommes de cour les plus aimables et les plus accomplis; il en a toutes les qualités, jusqu'à celle d'oublier les services, qu'il croit suffisamment payés par l'honneur de partager les agrémens de sa société. Il est grand-chancelier en Russie, aimé en France, où nous l'avons vu ministre plénipotentiaire en 1808. Retourné en Russie, il s'est vu remplacé dans le ministère des affaires étrangères par M. de Nesselrode. Alexandre a récompensé les services de M. de Romantsov par une grande dignité; et, ce qui vaut mieux, par son estime particulière.

posses
Franç
dit qu

Le r
pour li
mort d
les pro
d'Élisa
pour re
amicale
saiet c
échoua
porta s
Worons
pour la
qui s'éle
et élevé

La Fr
pour do
tendue
connaît

1° La

¹ En 174

² C'est le

sous Élisab
participèr
la couronne
de sa vie (M
autour de s
seute un pe
vous conna
rine! Dès c
vint, huit jo

possession du commerce russe, et les efforts des Français échouèrent contre les habitudes et le crédit que les Anglais s'étaient déjà fait dans le pays.

Le régent profita du séjour de Pierre 1^{er} à Paris pour lier les deux nations par le commerce. La mort du monarque russe ne permit pas de réaliser les projets qu'ils avaient arrêtés. L'avènement d'Élisabeth au trône ¹ de Russie fut favorable pour renouer des négociations. Les dispositions amicales qu'elle montrait pour la France paraissaient être d'un heureux présage ; mais le projet échoua, et l'habileté des ministres anglais l'emporta sur celle des nôtres. Peu de temps après Woronsow ² signa un traité avec *la ferme générale* pour la vente des tabacs de l'Ukraine. Des plaintes qui s'élevèrent des deux parts rompirent ce pacte et élevèrent des préventions contre nous.

La France a fait constamment de vains efforts pour donner à son commerce avec la Russie l'étendue dont il paraissait susceptible. Tâchons de connaître les causes de cette impuissance.

1° La navigation de la Baltique et des mers du

¹ En 1741.

² C'est le comte Michel de Woronsow, grand-chancelier de Russie sous Élisabeth, sous Pierre III, et sous Catherine II, un de ceux qui participèrent à la conspiration qui fit perdre la vie à Pierre, et donna la couronne à Catherine II. Cette princesse monta à cheval, dit l'auteur de sa vie (M. Castéra), et, l'épée nue à la main, une branche de chêne autour de sa tête, alla joindre les troupes. . . . L'empereur se présente un peu après à un poste pour se rendre à Cronstadt : *Nous ne vous connaissons pas*, s'écrient les soldats : *vive l'impératrice Catherine!* Dès cet instant, la révolution fut faite, et la mort de Pierre vint, huit jours après, la souiller d'un crime inutile (9 juillet 1762).

nord est périlleuse ; l'habitude et une connaissance approfondie de ces parages peuvent seuls en surmonter les dangers. Dans les temps de nos plus grandes relations avec la Russie , on a vu constamment des vaisseaux hollandais , suédois , danois , hambourgeois , etc. , venir charger dans nos ports nos vins , nos huiles , nos eaux-de-vie , pour les porter dans le nord. Le nombre de vaisseaux français qui passaient le Sund figurait à peine à côté de ceux des autres nations : l'inexpérience que notre marine a de ces mers nous a donc forcés de faire intervenir des étrangers dans le partage des bénéfices de notre commerce ; ce qui a dû nécessairement le réduire.

2° Les Anglais , qui depuis long-temps exploitaient le commerce de la Russie , s'étaient fait accorder des privilèges si avantageux , qu'aucune autre nation ne pouvait soutenir la concurrence : ils étaient autorisés à payer les droits de douane en monnaie du pays , tandis que les autres nations payaient en rixdallers , qui leur coûtaient 270 copecks ¹ , et n'étaient reçues que pour 170 ; ce qui donnait au commerce anglais un énorme avantage pour le paiement des droits.

3° Ce privilège pouvait être aboli ; et il le fut en effet par le traité que négocia M. le comte de Ségur avec l'impératrice Catherine ² , traité très-

¹ Cent copecks font un rouble , monnaie de compte et monnaie réelle de Russie.

² Conclu à Saint-Petersbourg le 31 décembre 1786 (vieux style) , et ratifié à Versailles le 15 mars 1787.

avantage
tion a su
été aussi
commerce
entre les
de la Rus
respective
les Angla
les ports
de Péters
et formé
terres : le
la langue
intermédi
taires sur
désire, les
par consé
nations l'
mière mai
sommateu

4° Si l'on
considérab
que presq
en chanvr
sie, on ser
exerce son
que doit t
échanges.
férence en
de la Fran

avantageux à la France , et dont la révolution a suspendu l'exécution. Mais ce qui n'a pas été aussi facile à détruire , ce sont les habitudes commerciales contractées depuis long-temps entre les Anglais et les propriétaires de l'intérieur de la Russie ; il suffit d'y connaître leur position respective pour s'en convaincre : non-seulement les Anglais ont des maisons de commerce dans les ports de Russie, et occupent tout un quartier de Pétersbourg , mais ils ont établi des comptoirs et formé des établissemens dans l'intérieur des terres : leurs agens y sont naturalisés ; ils parlent la langue du pays ; ils achètent et vendent sans intermédiaires ; ils font des avances aux propriétaires sur les denrées à livrer ; ils paient , si on le désire, les frais de culture et de récolte ; et ils ont par conséquent sur les commerçans des autres nations l'avantage de faire leurs achats de première main , et de vendre directement au consommateur.

4° Si l'on réfléchit que la marine anglaise est plus considérable que celle d'aucune autre nation , et que presque tous ses approvisionnemens en bois, en chanvre et en goudron sont fournis par la Russie, on sera peu étonné de la prépondérance qu'y exerce son commerce, et de l'immense débouché que doit trouver son industrie pour y établir des échanges. Mais la nature a imprimé une telle différence entre les productions de la Russie et celles de la France , les besoins réciproques en sont si

bien sentis par les deux nations , qu'il paraît impossible que des relations commerciales très-étendues ne s'établissent pas entre elles : nos vins , nos eaux-de-vie , nos soieries , nos fruits secs , nos verdets , nos crèmes de tartre doivent naturellement y être échangés contre les suifs , les bois de marine , les chanvres , les goudrons , qui appartiennent plus spécialement à la Russie.

Depuis le règne de Pierre 1^{er} jusqu'à ce jour , tous les souverains qui ont occupé le trône de la Russie ont cherché à s'affranchir du tribut de l'industrie étrangère en protégeant les arts , en appelant les artistes pour les fixer dans leurs états ; ils sont même parvenus à faire fabriquer divers objets qui ont insensiblement diminué les importations de plusieurs produits du reste de l'Europe : nous en citerons deux exemples ; le perfectionnement que les Russes ont apporté dans la distillation de leurs grains , l'habitude que le peuple a prise de l'eau-de-vie qui en provient , et le bas prix auquel cette liqueur est livrée au consommateur , ont influé à notre désavantage sur le commerce des eaux-de-vie ; les fabriques de soieries qu'on a établies à Moscou et dans les environs ont reçu de tels encouragemens , qu'elles peuvent concourir pour les tissus communs avec les nôtres ; l'art de travailler le fer , l'acier et le cuivre , a reçu aussi de grands perfectionnemens.

« La Russie , dit M. le comte Chaptal , pourra sans doute parvenir à élever son industrie au point

de fournir
mais j'ai
long-tem
tion des
pressem
contrées.
d'élémen

C'est p
toriales
commer
cole ; elle
ture , et

On a v
merce d
sortent p
Tangaro
objet d'u
l'attentio
agricoles
visionné
de 1816
états , et
denrée d
cultivate

« Le c
thoine 2 ,

¹ De l'Ind

² Voyez l'
mer Noire ,
de Marseille
1820. C'est u

de fournir aux besoins communs de ses habitans ; mais j'ai de la peine à croire qu'elle réussisse de long-temps à transplanter chez elle la fabrication des objets de luxe que recherchent avec empressement les riches propriétaires de ces vastes contrées. Cette haute industrie se compose de tant d'éléments, qu'il est bien difficile de les réunir¹. »

C'est par l'abondance de ses productions territoriales que la Russie doit et peut étendre son commerce ; la nation est essentiellement agricole ; elle doit donc porter ses soins sur l'agriculture, et faciliter l'écoulement de ses produits.

On a vu des preuves de l'importance de ce commerce dans ces dernières années : les blés qui sortent par les ports d'Odessa, de Kerson, de Tangarock, et autres de la mer Noire, ont été un objet d'une si haute importance, qu'ils ont fixé l'attention des propriétaires des autres nations agricoles. Les blés de Russie, après avoir approvisionné la France et l'Angleterre dans les disettes de 1816 et 1817, ont continué d'affluer dans ces états, et ils ont porté atteinte au prix de cette denrée de manière à inspirer des inquiétudes aux cultivateurs.

« Le commerce des blés en Russie, dit M. Anthoine², date de l'époque où par leurs conquêtes

¹ *De l'Industrie française*, t. 1, p. 50.

² Voyez *l'Essai historique sur le commerce et la navigation de la mer Noire*, par M. Anthoine, baron de Saint-Joseph, ancien maire de Marseille, et membre de l'académie de cette ville, 1 vol. in-8°, 1820. C'est un des ouvrages les mieux faits et les mieux écrits sur le

sur les Turcs , les Russes sont devenus maîtres de la plupart des provinces et des ports situés à la proximité ou sur les bords de la mer Noire , et à l'époque où la porte ottomane a consenti à laisser naviguer sur cette mer les bâtimens marchands de toutes les nations. Depuis lors la Russie a prodigué les encouragemens de tous genres à l'agriculture de ses nouveaux états. En même temps qu'on fondait des villes , les plaines immenses qui les environnaient étaient desséchées ; et les terres vierges ont produit les plus abondantes moissons : il résulte de leur fertilité en blé un superflu de cette denrée qui a donné lieu à des exportations devenues , d'années en années , plus considérables, et ont enrichi les provinces voisines de la mer Noire , particulièrement en 1816 et 1817. »

Telle a été l'impression qu'a produite sur les esprits en France et en Angleterre l'importation extraordinaire qui s'y est faite des blés de Russie, que les propriétaires de ces royaumes l'ont considérée comme préjudiciable au prix et à la consommation des blés du pays ¹, et en ont demandé

commerce : l'auteur, qui avait voyagé en Russie par ordre du gouvernement en 1781, et qui avait formé un bel établissement français à Kerson en 1783, a réuni dans cet ouvrage les plus sûres notions sur l'important commerce de la Russie par la mer Noire. Le négociant, le géographe, l'homme d'état, y trouvent également à s'instruire. Nous en conseillons la lecture à ceux qui auraient à parler sur le commerce de cette nation, et qui, à l'inverse de certains orateurs, n'aimeraient pas à en entretenir les autres avant de le connaître eux-mêmes.

¹ Le lecteur peut recourir aux débats qui ont eu lieu à la chambre

la prohi
de la de

Le le
ture et
la Russi
de la Po
l'identit
que par
de cet e

Blé, pou
Chanvre
Lin....
Bois ...
Cire ...
Suif ...
Graine d
Goudron
Fers ...

Indépe
de la Ru

Le tot
vers obje
et 1789,
voir :

En 1787
1788
1789

des députés
cision de la

la prohibition ou l'introduction soumise au prix de la denrée dans les ports nationaux.

Le lecteur verra par le tableau suivant la nature et la quantité des objets que nous tirions de la Russie à l'époque de 1789 : on y a réuni ceux de la Pologne septentrionale, tant par rapport à l'identité de ses produits avec ceux de la Russie que parce que la Pologne fait aujourd'hui partie de cet empire.

Blé, pour une valeur de.....	119,000 fr.
Chanvre	2,221,000
Lin.....	121,000
Bois	890,000
Cire	18,000
Suif	1,031,000
Graine de lin.....	276,000
Goudron	68,000
Fers	550,000

Indépendamment de ces objets, nous tirions de la Russie des potasses, des pelleteries, etc.

Le total des importations en France de ces divers objets, pendant les trois années 1787, 1788, et 1789, prises pour terme moyen, s'élève, savoir :

En 1787, à	6,547,700 fr.
1788, à	7,877,200
1789, à	6,139,000

des députés, pendant le mois d'avril 1821, sur cette question, à l'occasion de la nouvelle loi sur l'importation des blés étrangers.

Les objets d'exportation de France en Russie consistaient en boissons, en comestibles, et en produits de notre industrie. Ainsi les vins, les eaux-de-vie, l'huile d'olive, les fruits secs, les draperies, les soieries, les gazes, les crêpes, les mouchoirs de soie, la rubanerie, la bonneterie, les bronzes dorés, les meubles, les modes de femmes, la librairie, le verdet, la crème de tartre, composaient, en y joignant une grande quantité de sucre, de café, provenant de nos colonies, notre principal commerce avec la Russie; commerce que les Anglais et les Américains partagent aujourd'hui avec un grand avantage surtout pour les denrées coloniales.

Nos exportations étaient, en 1787, 1788, 1789, de la valeur suivante :

En 1787, de	6,630,000 fr.
1788, de	5,977,000
1789, de	6,963,000

Ce serait cependant se faire une idée incomplète de nos relations commerciales avec la Russie à cette époque que de les juger d'après ces résultats; ils ne peuvent exprimer que le commerce direct de la France avec la Russie, tandis que ce commerce se composait encore d'une foule d'objets que nous vendions à Francfort, à Leipsick, à Hambourg, et dont la plus grande partie passait en Russie et formait l'objet des expéditions des négocians trafiquant dans ces places.

Que
France
trie qui
bon ma
tations
années
époque
la Fran
des étal
grande
l'Anglet
ditions s
grand, s
de gêne
plupart
placé pa
ment de
l'excepti
nature d
dustrie s
ples; ma
En at
qui peut
pement
mense;
offrent d
à former
aider pou
équinox
l'Améric

Quels que soient, au surplus, les efforts de la France aujourd'hui, et malgré la liberté de l'industrie qui y produit des prodiges de perfection et de bon marché, ne nous attendons pas à des exportations et à un débit comparables à ceux des vingt années antérieures à la révolution. Depuis cette époque, et pendant la guerre des coalitions contre la France, les états européens ont formé chez eux des établissemens d'industrie qui fournissent une grande partie des objets que la France y envoyait; l'Angleterre partage le même déficit dans ses expéditions sur le continent : ce déficit serait encore plus grand, si le système de corporations privilégiées, de gêne où restent le travail et la liberté dans la plupart des états continentaux, venait à être remplacé par un régime plus favorable au développement des facultés industrielles chez eux. Alors, à l'exception des produits d'art que repousserait la nature du climat et le goût des habitans, l'industrie se mettrait de niveau entre tous les peuples; mais l'Europe n'en est pas encore là.

En attendant, la Russie n'oublie rien de ce qui peut donner, par le commerce, du développement et de l'extension à sa puissance, déjà immense; les mers qui bordent sa côte orientale en offrent des preuves évidentes : c'est là qu'elle pense à former des colonisations, et qu'elle espère s'en aider pour s'étendre peut-être un jour dans l'Océan équinoxial, depuis les rivages occidentaux de l'Amérique jusqu'à ceux du Japon et de la Chine.

Ses établissemens vont déjà du Kamtschatka à l'ouest de l'Amérique, où ils ont un fort garni de cent pièces de canons à Norfolk-Sound. Les Russes avaient, depuis 1813, descendu le long de la côte, dépassé de cinq cents lieues l'embouchure de la rivière Columbia, et formé un établissement à Bodega, à trente lieues de ceux des Espagnols dans la Californie : établissement qu'ils ont dû abandonner, comme nous verrons plus bas.

Suivant le *North-American-Review*, la colonie russe de Norfolk-Sound, à 57 degrés de latitude nord, a été fondée en 1792 par le négociant Berenow, après une résistance prolongée de la part des naturels. Il en est aujourd'hui chef ou gouverneur ; il emploie les Russes qui y sont établis, ainsi que les naturels dont il peut disposer, à la chasse aux pelleteries. Tantôt il expédie les produits de sa chasse directement pour les marchés de la Chine ; tantôt il les échange avec des bâtimens américains contre des objets nécessaires à la colonie, formée d'un mélange de Russes et d'indigènes. Ses troupes sont composées des deux nations, exercées à la manière russe. Pour ses expéditions commerciales, Berenow ne se sert point de ses bâtimens, mais de navires européens et des États-Unis.

S'il fallait en croire un papier américain, *the New-Yorck-Spectator* (26 février 1819), après diverses négociations, la Russie aurait cédé aux États-Unis toutes ses prétentions aux contrées si-

tuées sur
de latitude
l'Angleterre
dans les
qui s'étend
rivière Co
tablissem
més aux
de grande
Californi
nir par là

En eff
craindre
pas impo
ces deux
Unis, m
part, un
l'expulsi
nada, et
au sud, q
et funest
tannique
besoin de
tude, les
sont pas
aveugles
présager
mens ent
temps qu

tuées sur la côte nord-ouest au sud des 56 degrés de latitude septentrionale ; et cela d'accord avec l'Angleterre. La Russie se serait ainsi renfermée dans les établissemens au nord de ce point, mais qui s'étendent encore du détroit de Bering à la rivière Columbia, sous le nom d'*Amérique russe*. L'établissement de Berenow, et ceux qui se sont formés aux environs ne peuvent manquer de prendre de grands accroissemens. La Russie renonce à la Californie d'après cet arrangement, et peut prévenir par là les inquiétudes qu'elle inspire aux Anglais.

En effet, l'Angleterre a plus d'un motif pour craindre les effets de l'ambition russe ; il ne serait pas impossible que, dans une contestation entre ces deux puissances, la Russie fit avec les États-Unis, moyennant quelques concessions de leur part, une alliance secrète ; que le motif en fût l'expulsion des Anglais de leurs colonies du Canada, et que la Russie obtint un second port plus au sud, qui serait peu dangereux aux Américains, et funeste au commerce et à la suprématie britannique. L'immense territoire de l'Union n'a pas besoin de s'agrandir, sans doute ; mais l'inquiétude, les haines et les ambitions républicaines ne sont pas moins opiniâtres, et quelquefois aussi aveugles que celles des monarchies. Tout doit faire présager et craindre à l'Angleterre des rapprochemens entre la Russie et les États-Unis. Mais il est temps que nous nous occupions de ces derniers.

ÉTATS - UNIS.

LE plus grand, le plus magnifique résultat du dix-huitième siècle, ce sont les États-Unis. C'est aux lumières, c'est à l'esprit de liberté de cette brillante époque qu'est due la nouvelle république. Tout concourt à l'affermir : la sagesse de ses institutions, les progrès de sa puissance, l'émulation, le patriotisme de ses habitans. Elle est une preuve de la supériorité d'un régime représentatif sur toute autre forme de gouvernement ; son accroissement, ses immenses ressources, sa population, la paix, la prospérité de son commerce, sont autant de démentis donnés à cette maxime si peu intelligible, que les formes despotiques seules assurent la grandeur et la police des nations. C'est bien là que l'homme a retrouvé les titres que la force ou l'ignorance de ses droits lui avaient fait perdre ; et, ce qui n'est pas moins accablant pour les sectateurs des doctrines opposées, c'est encore là qu'aucune convulsion, aucun symptôme d'anarchie n'altère la soumission aux lois unie à la pleine jouissance des libertés civiles.

Ce ne peut être qu'à l'aide de cette heureuse harmonie qu'il est possible d'expliquer la distance immense où se trouvent aujourd'hui ces riches et belles provinces, à partir de leur point de départ,

lorsqu'e
dance ;
lation ,
supérieur

Mesur

l'Union
lac des L
20 degré
jusqu'au
si l'on pr
les poin
tudes, d
ses sourc
de Sches
montagn
largeur d
dix mille
deux mill

¹ Voyez l'o
Levant, et e
au commen
que la Deser
Unis, en cir
américain à P
la statistique

On doit au
sur la popula
venus, etc.
membre du C
glais (1818)
le titre de St

Le premie
l'intérieur de
1795, 1796, 1

lorsqu'en 1778 elles proclamèrent leur indépendance ; leur territoire s'est accru avec leur population , et son étendue est aujourd'hui égale ou supérieure à celle des plus grands empires.

Mesurées du nord au sud , les provinces de l'Union embrassent dans leur longueur depuis le *lac des Bois* jusqu'à l'embouchure du Mississipi , 20 degrés ; et dans leur largeur depuis le cap Cod jusqu'aux sources du Missouri , 36 degrés. Mais , si l'on prend seulement sous les mêmes parallèles les points extrêmes des longitudes et des latitudes , d'un côté l'embouchure du Mississipi et ses sources , et de l'autre l'embouchure de la baie de Schesapeak et la chaîne la plus orientale des montagnes mexicaines , on n'aura guère qu'une largeur de 18 degrés ou neuf cent quatre-vingt-dix milles , et une longueur de 30 degrés , ou de deux mille quatre-vingt-cinq milles¹ . « Les lignes

¹ Voyez l'ouvrage de M. Félix Beaujour , ancien consul-général au Levant , et ensuite aux États-Unis , intitulé , *Aperçu des États-Unis au commencement du dix-neuvième siècle* , 1 vol. in-8° (1814) ; ainsi que la *Description statistique , historique et politique des États-Unis* , en cinq vol. in-8° (1820) , par M. Warden , ancien consul américain à Paris , un des hommes les plus instruits dans l'histoire et la statistique de sa patrie.

On doit aussi des *Annales statistiques , comprenant des aperçus sur la population , le commerce , la navigation , les pêches , les revenus , etc. , des États-Unis* , à M. Adam Seybert , M. D. , ancien membre du Congrès , imprimées à Boston , un fort vol. in-4° en anglais (1818) . On en a donné récemment un abrégé en français sous le titre de *Statistique des États-Unis* .

Le premier ouvrage de quelque étendue qui nous ait fait connaître l'intérieur de ce beau pays est le *Voyage dans les États-Unis* en 1795 , 1796 , 1797 , par M. de La Rochefoucauld-Liancourt , aujourd'hui

qui forment ces limites, dit M. Félix Beaujour, devraient embrasser une superficie d'environ deux millions soixante-quatre mille cent cinquante milles carrés¹. Mais, parce que ces lignes sont échanrées et irrégulières, et que la côte Atlantique finit diagonalement du nord-est au sud-ouest, et que les lacs du Canada rentrent par une grande courbe jusqu'au 40° degré de latitude, la superficie réelle des États-Unis n'est guère que de deux millions de milles carrés, ou d'un milliard deux cent quatre-vingts millions d'acres, dont la Louisiane seule occupe à peu près la moitié².

pair de France, 8 vol. in-8°, imprimé à Paris en 1798. Le savoir, l'imperturbable philanthropie, la charité chrétienne, l'amour de la patrie et de la liberté, qui caractérisent cet intéressant ouvrage, y feraient reconnaître un membre de la plus illustre de nos assemblées, l'ancien ami de cœur du vertueux Louis XVI, quand on ignorerait le nom de l'auteur à qui on le doit.

Les Américains eux-mêmes louent l'excellent ouvrage de M. de Volney, *du sol et du climat des États-Unis*, 2 vol. in-8°. Ils l'ont traduit dans leur langue, comme digne d'être offert à l'instruction de leurs concitoyens.

¹ Le mille américain est de soixante-neuf et demi au degré; c'est le même que le mille anglais, faisant un tiers de lieue de France de deux mille deux cent quatre-vingts toises.

² Suivant M. Warden, la Louisiane contient près d'un million trente mille quatre-vingt-douze milles carrés, ce qui rentre assez dans l'évaluation de M. de Beaujour.

On sait que cette vaste possession fut cédée aux États-Unis par la France, conformément au traité du 30 avril 1803, pour la somme de 15,000,000 de dollars, desquels 3,750,000 furent balancés par pareille somme que la France devait aux négocians américains. La différence de 11,250,000 dollars fut payée par un emprunt à six pour cent que fit le Congrès. L'Espagne ayant cessé d'être soumise à la

M
de l
états
territ
cinq
calcu
possè
sept r
où l'o
millio
trois i
près d
tion p
lions,
été fai
Le l
la répa
chacun
des di
établis
cations

France en
Ferdinand
veau trait
fut que de
l'Espagne
' Cette
de celle q
entrer dan
Mississipi

M. Warden présente une estimation différente de la précédente, dans laquelle il fait entrer les états de la Basse-Louisiane, du Mississipi, et le territoire de la Floride, pour cent vingt-neuf mille cinq cent vingt-huit milles carrés ¹. D'après son calcul, les états de l'Union occupent ou plutôt possèdent une étendue d'un million six cent trente-sept mille quatre cent vingt-quatre milles carrés, où l'on comptait en 1810 une population de sept millions deux cent trente-neuf mille neuf cent trois individus sujets de la république, y compris près de douze cent mille esclaves noirs; population portée depuis cette époque à près de dix millions, ainsi qu'il résulte des calculs qui en ont été faits.

Le lecteur pourra voir dans le tableau qui suit la répartition inégale de cette population dans chacun des états de l'Union, inégalité résultant des divers moyens qu'offre chaque contrée aux établissemens qui s'y forment et aux communications que la nature y a ménagées.

France en 1814, le traité de cession ne fut pas d'abord reconnu par Ferdinand VII; de nouvelles négociations eurent lieu; enfin un nouveau traité fut conclu le 22 février 1819 à Washington. Mais ce ne fut que deux ans après, en 1821, qu'il fut définitivement ratifié par l'Espagne.

¹ Cette estimation de la Louisiane ne diffère si considérablement de celle qui a été donnée par M. de Beaujour que parce qu'il fait entrer dans la sienne la *Haute-Louisiane*, dont l'étendue à l'ouest du Mississipi est estimée par lui avoir un million de milles carrés.

ÉTATS.	NOMBRE		NOMBRE de personnes par milles carrés.
	de milles carrés.	d'habitans.	
<i>États de Massachusets....</i>	6,250	472,040	75. 53
du Maine.....	32,628	228,705	7. 01
de New-Hampshire...	9,491	214,460	22. 60
de Vermont.....	10,207	217,895	21. 29
de Rhode-Island.....	1,580	76,931	48. 69
de Connecticut.....	4,674	261,942	56. 04
de New-York.....	46,085	959,049	20. 81
de New-Jersey.....	8,320	245,562	29. 51
de Pensylvanie.....	46,800	810,091	17. 31
de Delaware.....	2,120	72,674	34. 28
de Maryland.....	14,000	380,546	27. 18
de Virginie.....	70,000	974,622	13. 92
de la Caroline du nord.	48,000	555,500	11. 57
de la Caroline du sud.	24,080	415,115	17. 24
de Géorgie.....	62,000	252,435	4. 07
de Tennesseé.....	40,000	261,727	6. 54
de Kentucky.....	39,000	406,511	10. 42
de l'Ohio.....	40,000	230,760	5. 77
de la Louisiane.....	48,220	86,556	1. 80
de Mississipi.....	45,500	44,180	0. 98
d'Indiana.....	34,000	67,784	1. 99
des Illinois.....	56,122	35 000	0. 62
d'Alabama.....	46,000	53,287	0. 72
<i>Territoires du Michigan..</i>	164,000	12,000	0. 07
du Missouri.....	445,334	50,000	0. 11
d'Arkansaw.....	76,961	10,000	0. 12
de Columbia, ou terri- toire de l'ouest.....	180,114 0
de la Floride.....	55,808	4,000	0. 11
<i>District de Columbia....</i>	100	24,023	240. 23
TOTAL.....	1,637,424		

« La
rens éta
Island e
carrés ;
vingt ;
cinquan
la Carol
vingts ;
huit cen
quatre-v
dix mille
due de
avec le
avec la r
la Pensy
la Grand
nie et de
actuel de
aussi troi
l'Arkansa
par l'Espa
à une ép
sets, alon
sipi, y co
définitive
encore q
l'ouest de
et du 49°
nouveaux
linois, de

« La division de l'ancien territoire entre les différens états est très-inégale. La surface de Rhode-Island est de quinze cent quatre-vingts milles carrés; celle du Delaware, de deux mille cent vingt; du Massachusets, de six mille deux cent cinquante; du Maryland, de quatorze mille; de la Caroline du sud, de vingt-quatre mille quatre-vingts; de la Pensylvanie, de quarante-six mille huit cents; de New-Yorck, de quarante-six mille quatre-vingt-cinq; de la Virginie, de soixantedix mille. On peut se former une idée de l'étendue de ces états en comparant le Massachusets avec le grand duché de Toscane, le Maryland avec la république de Hollande, le New-Yorck ou la Pensylvanie avec l'Angleterre, la Virginie avec la Grande-Bretagne, et les deux états de Virginie et de Pensylvanie avec la France. Le nombre actuel des états est de vingt-deux. On compte aussi trois territoires, le Michigan, le Missouri et l'Arkansaw, outre la Floride, cédée dernièrement par l'Espagne; et si nous supposons que le Maine, à une époque future, sera séparé du Massachusets, alors le nombre des états à l'est du Mississipi, y compris la Louisiane, la Floride, etc., sera définitivement de vingt-cinq. Si nous supposons encore que les sept cent mille milles carrés à l'ouest de ce fleuve, entre les parallèles du 30° et du 49° degré, soient divisés en états pareils aux nouveaux états de l'Ohio, de l'Indiana et des Illinois, de quarante à cinquante mille milles carrés

chacun, on aura quinze états nouveaux; ce qui fera en tout quarante états. »

Il résulte d'états dressés d'après les ordres du Congrès, que l'accroissement de la population a raison de tant pour cent par an a été, de 1700 à 1790, de 3,05, ou un trente-troisième par an, et de 1790 à 1810, de 3,10 ou un trente-deuxième par an.

« Des recensemens faits en 1800 et 1810, établissent que le nombre des mâles est à celui des femelles dans le rapport de 26 à 25¹ : la proportion des mariages à la population est évaluée comme 1 à 30, les naissances comme 1 à 20, et les décès comme 1 à 40². »

D'après les tables du mouvement de la population rapportées par le savant auteur de la *Description des États-Unis*, il est constaté que la population a presque doublé à chaque période de vingt années, depuis l'époque du premier établissement (1700). « Cet accroissement est dû principalement à l'agriculture et à l'intérêt que les fermiers trouvent à avoir un plus grand nombre d'enfans pour augmenter le produit de leurs terres. Il est également favorisé par la forme du gouver-

¹ Cette proportion est plus forte qu'en France, où pour dix-sept hommes il n'y a que seize femmes, proportion qui diminue chaque jour, la mortalité des femmes étant plus considérable que celle des hommes.

² Warden, *Description des États-Unis*, tome 5, page 103. En Europe les mariages sont à la population comme 1 à 120; les naissances comme 1 à 27, les décès comme un à 30.

nement
par les é
gères¹
qui est c
la même
cause d
pas enc
populati
ment, e
1856 de
quante-s
millions
surface
quatre c
nerait e
mille ca
Ce ne
première
que cett
arrêtée.
producti

¹ Quelque
ont préféré
attirés par l
Anglais ou E

² Ces calc
vie, les diff
et que le no
des champs
que la soci
accroisseme
il ne serait

nement, l'industrie des habitans du pays, et aussi par les émigrations qui s'y font des contrées étrangères ¹. L'on estime que l'accroissement annuel, qui est de trois pour cent par an, continuera dans la même proportion pendant plus d'un siècle, à cause de l'immense étendue de pays qui n'est pas encore peuplée; de sorte que, si l'on fixe la population de 1810 à sept millions d'âmes seulement, elle sera en 1833 de quatorze millions, en 1856 de vingt-huit millions, en 1889 de cinquante-six millions, et en 1902 de cent douze millions. Ce dernier nombre, répandu sur une surface d'un million six cent trente-sept mille quatre cent vingt-quatre milles carrés, ne donnerait encore que soixante-huit personnes par mille carré ². »

Ce ne serait pas par le manque de subsistances, première calamité des grands états de l'Europe, que cette progression américaine pourrait être arrêtée. Son territoire offre une grande variété de productions agricoles qui peuvent suffire aux be-

¹ Quelques émigrans qui s'étaient fixés dans les provinces du nord ont préféré se rendre dans les établissemens anglais du Canada, attirés par les avantages qu'ils y ont trouvés, et par ce qu'ils étaient Anglais ou Irlandais.

² Ces calculs sont exagérés sans doute, parce que les accidens de la vie, les difficultés de s'établir convenablement vont en augmentant, et que le nombre de femmes propres à la vie domestique et à la vie des champs diminue, ainsi que celui des moyens d'existence, à mesure que la société et les mœurs des villes font des progrès; mais cet accroissement sera long-temps considérable aux États-Unis, quand il ne serait pas constamment de trois pour cent par an.

soins de la plus nombreuse population. Quelques-unes se réunissent dans toutes les provinces de l'Union ; d'autres sont particulières à chacune ou à plusieurs d'entre elles.

Le maïs ou blé d'Inde , plante indigène de l'Amérique , est cultivé du Maine à la Louisiane ; mais il réussit mieux dans les états du centre et de l'ouest. La terre de la meilleure qualité produit cent boisseaux de cette précieuse céréale par acre de terre. Les exportations annuelles qu'on en fait vont d'un million et demi à deux millions de boisseaux , dont la plus grande partie passe aux Indes occidentales.

L'érable croît dans tous les états de l'Union , et particulièrement dans ceux du centre et de l'ouest : dans le Vermont, qui confine au Canada, la quantité de sucre extrait de cet arbre pendant l'année 1810 a été évaluée à un million deux cent mille livres pesant ; elle s'est élevée à trois millions dans l'Ohio ; à deux millions cinq cent mille dans le Kentucky ; à un million sept cent mille dans la Virginie ; à un million dans la Pensylvanie ; en somme, neuf millions et demi de livres pesant. Le froment est aussi cultivé d'un bout à l'autre des États-Unis. Dans les états du centre et de l'ouest, et dans les terrains élevés des états méridionaux , sa qualité est égale , sinon supérieure , à celle du meilleur blé d'Europe ; mais , dans la Nouvelle-Angleterre et dans les états de l'extrémité méridionale, les récoltes manquent souvent,

et d'aut
Les exp
années
mille ba
dollars.
land, e
s'étend
ment da
Kentuck
duction
où il est
autre pa
nuelles d
et 1816
sept mill
pendam
turé. Il
degré no
propres à
réussir se
tagnes. C
l'exportat
tuellemen
Roanoke
tion princ
partir de
et c'est u
meilleurs
et dans l
côtes vois

et d'autres produits paraissent plus avantageux. Les exportations annuelles de farine pendant les années 1815 et 1816 se sont élevées à huit cent mille barils, et ont été évaluées à 7,000,000 de dollars. La culture du tabac, à partir du Maryland, environ au 39° et 40° degré de latitude, s'étend dans tous les états du midi, et partiellement dans ceux de l'ouest, notamment dans le Kentucky, et dans le Tennessee. C'est la production principale du Maryland et de la Virginie, où il est cultivé beaucoup plus que dans toute autre partie des États-Unis. Les exportations annuelles de cet article pendant les années de 1815 et 1816 se sont élevées à environ soixante-dix-sept mille barriques de tabac en feuilles, indépendamment de huit cent mille livres manufacturé. Il ne faut pas aller plus loin que le 37° degré nord pour trouver un sol et un climat propres à la culture du coton, qui pourrait encore réussir sous le 39° degré des deux côtés des montagnes. Cette plante utile fut d'abord cultivée pour l'exportation dès l'année 1791. On en récolte actuellement une immense quantité depuis la rivière Roanoke jusqu'au Mississipi; il forme la production principale de tous les états méridionaux, à partir de la Caroline du nord et du Tennessee, et c'est un des grands articles d'exportation : les meilleurs croissent dans la Caroline méridionale et dans la Géorgie, dans les lieux secs, sur les côtes voisines de la mer, quoiqu'il en vienne aussi

dans le centre et dans les contrées supérieures. Le coton ne réussit pas bien dans le Kentucky, le Missouri ou l'Indiana, quoiqu'on en cultive dans ces états pour l'usage habituel. La quantité exportée pendant les années 1815 et 1816 s'est élevée à 80,000,000 de livres environ, évaluées pour la dernière année à 24,000,000 de dollars, et formant à peu près un quart des articles d'exportation. Le riz, qui demande une grande chaleur et un sol marécageux, est cultivé dans les mêmes terres que le coton, et peut être placé dans la même classe, eu égard à la position géographique. Ce végétal est l'objet d'une culture très-étendue dans la Caroline, la Géorgie, la Louisiane, le Mississipi, et dans le Missouri jusqu'à Saint-Louis. Le calcul des exportations annuelles pour 1815 et 1816 a été porté à 133,000 tierces environ. évaluées à 310,000 dollars. La canne à sucre croît dans les lieux bas et tempérés, jusqu'au 33° degré de latitude; mais le climat favorable à sa culture ne dépasse pas le 31° degré et demi. La même plante est actuellement cultivée avec un grand développement dans la Géorgie, le Mississipi et la Louisiane. La quantité produite en 1814, dans ce dernier état, a été estimée à seize millions de livres pesant, et il n'y a pas de raison de douter que dans peu d'années son produit ne suffise à la consommation des habitans des états de l'Union. Le sucre n'a encore été exporté qu'en très-petite quantité. La vigne peut

être cul-
turellem-
de l'oue
dans dif
la cultur
à croire
une qua
Le houb
états du
été culti
d'export
donné p
que le co
naturelle
ont prou
factures
nables. I
et du pri
centre e
années,
système
ture ont
été adop
propriété
appliqué
velle à d
La plus g
ture des
l'applicat
du sol. I

être cultivée jusqu'en Pensylvanie; elle croît naturellement dans la plupart des états du midi et de l'ouest. Un vin d'une bonne qualité a été fait dans différentes parties des États-Unis; et lorsque la culture de la vigne sera mieux connue, il est à croire que les Américains trouveront chez eux une quantité suffisante de cette boisson favorite. Le houblon pousse aussi sans culture dans les états du centre et de l'ouest. L'indigo avait d'abord été cultivé dans les états du sud comme un article d'exportation; mais il a été généralement abandonné pour des produits plus avantageux, tels que le coton, le riz et le sucre. Le mûrier croît naturellement, et des tentatives faites autrefois ont prouvé qu'il était possible d'établir des manufactures de soie avec les développemens convenables. L'accroissement de la valeur des terres et du prix des produits opéré dans les états du centre et de l'est, depuis les quinze dernières années, a favorisé l'introduction d'un meilleur système de culture. Plusieurs sociétés d'agriculture ont été formées; une alternative de récoltes a été adoptée; l'usage des engrais, et surtout la propriété merveilleuse du gypse (pierre à plâtre) appliqué à cet objet, ont rendu une fertilité nouvelle à des terrains qui passaient pour épuisés. La plus grande attention a été accordée à la culture des graminées indigènes et étrangères, et à l'application des différentes espèces à la nature du sol. Dans les états du centre les prairies sont

formées d'après les meilleurs principes. La Pensylvanie est particulièrement distinguée pour la taille et la beauté de ses chevaux et de ses bêtes à cornes. Les mérinos purs ou croisés sont maintenant répandus dans tous les états du nord, du centre et de l'ouest, et l'on ne trouve, soit dans la quantité, soit dans la qualité de leur laine, aucune trace de dégénérescence. Le nombre total des moutons qui se trouvent dans les États-Unis a été estimé être de huit millions ¹. »

Les États-Unis n'ont pas été moins favorisés de la nature, quant aux richesses minérales, que pour la fertilité du sol. Le fer, le charbon de terre, la chaux, le sel, objets de première nécessité, s'y trouvent en grande abondance. Chacun des états possède des mines de fer; on les exploite dans le New-Hampshire, le Vermont, le Rhode-Island, le New-Yorck, le Connecticut, le New-Jersey, la Pensylvanie, la Virginie et la Caroline du nord. En 1810, on comptait cinq cent trente fourneaux et forges dans les États-Unis; et la valeur annuelle du fer, y compris la main-d'œuvre, était portée à 12 ou 15,000,000 de dollars. Les États-Unis tirent le cuivre du Mexique et d'autres contrées; cependant des mines de ce métal existent dans la plupart des états. On dit même que dans le territoire de Michigan (autrefois territoire du nord-ouest) il s'en trouve qui sont d'un accès très-facile. On ex-

¹ Warden, tome 1, *introduction*.

ploite le
Virginie
souri, o
On croit
Quelque
gent, ma
l'exploit
de terre
autres co
de ce ch
montagn
vière de
milles. I
des Allé
Yorck, l
land et l
long de
mille ou
les états
dance da
deviendr
tance co
Le Ke
nissent u
n'en faut
Outre tr
pendant
annuelle
l'est des
le tire de

ploite le plomb dans le Massachusets et dans la Virginie ; mais on le tire principalement du Missouri, où il paraît que ce métal est inépuisable. On croit qu'il existe du mercure dans le Kentucky. Quelques parties des États-Unis renferment de l'argent, mais probablement pas assez pour qu'on puisse l'exploiter avec avantage. L'abondance du charbon de terre est peut-être égale à celle de toutes les autres contrées du monde ; on croit que les mines de ce charbon s'étendent sur le côté ouest des montagnes, depuis le lac Ontario jusqu'à la rivière de Tombekbé, distante de huit à neuf cents milles. Il existe aussi du charbon de terre à l'est des Alléghanys, dans le Rhode-Island, le New-Yorck, le Connecticut, la Pensylvanie, le Maryland et la Virginie. Les couches qui s'étendent le long de la rivière d'Appamatox occupent cinq mille ouvriers. La pierre calcaire abonde dans tous les états de l'ouest. Le gypse se trouve en abondance dans les états du centre et de l'ouest, et deviendra très-précieux en raison de son importance comme engrais.

Le Kentucky, le Tennessee et la Virginie fournissent une plus grande quantité de nitre qu'il n'en faut pour la consommation de tous les états. Outre trois cent mille livres de poudre fournies pendant la dernière guerre, le Kentucky donna annuellement quatre cent mille livres de nitre. A l'est des montagnes on importe le sel, ou bien on le tire de la mer ; à l'ouest, il provient des sources

salées, qui sont si nombreuses et d'un produit si abondant dans tous les états et sur le territoire de Missouri, qu'il est probable que des couches de sel accompagnent la grande mine de charbon de terre qui s'étend depuis le lac Ontario jusqu'à Tombekbé, et qui se prolonge peut-être à l'ouest jusqu'aux monts Rocky.

Toutes ces richesses ne sont pas exploitées. La culture des terres obtient une heureuse préférence, dont l'industrie manufacturière semble ressentir l'influence; aussi les établissemens d'industrie qui ont prospéré principalement sont-ils ceux où le prix de la main-d'œuvre, toujours chère, est compensé par celui de la matière première.

« Le tarif des salaires et la facilité de se procurer des terres à cultiver, dit M. Warden, sont des circonstances défavorables aux manufactures des États-Unis. Les manufactures qui ont le mieux réussi sont principalement celles qui fabriquent des articles d'un grand volume ou dans la valeur desquels la main-d'œuvre n'entre que pour peu de chose. L'ébénisterie et les gros ouvrages de fer sont exécutés au moins aussi bien qu'en Angleterre. Les ouvrages filés, les tissus, et différens articles tant de consommation que d'exportation, se font dans les familles des fermiers et des artisans, principalement par les femmes. Presque tout le suc d'érable se fabrique de la même manière. Ces travaux domestiques étant infiniment plus favorables à la morale et au bonheur privé que ceux

des gra
ne puis
reste, le
contrain
Unis de
rapidité
genre s
choses l
toire de

« Elle
nos ress
toyens u
auquel j
quelle co
hommes
bitudes,
travaux
ils avaien
gers? Le
guerre fu
employés
qu'à dix
vingt-dix
ment em
cent mill
fert de la
puis la p
se sont m
prouve l'é
Le lect

des grands établissemens, l'on doit regretter qu'ils ne puissent y être universellement substitués. Au reste, les progrès de la société produiront un effet contraire. Quand la guerre de 1812 priva les États-Unis des ressources qu'ils tiraient de l'étranger, la rapidité avec laquelle les manufactures de tout genre se répandirent dans ce pays est une des choses les plus surprenantes que présente l'histoire de l'Amérique.

« Elle ne prouve pas seulement l'immensité de nos ressources, elle montre encore dans nos citoyens un talent mobile, inventif et entreprenant, auquel jusqu'ici on ne peut rien comparer. Dans quelle contrée de l'Europe pourrait-on trouver des hommes aussi prompts à prendre de nouvelles habitudes, et qui réussissent aussi bien dans des travaux difficiles et pleins d'obstacles, auxquels ils avaient été jusqu'alors complètement étrangers ? Les progrès des filatures durant la dernière guerre furent si rapides, que la quantité de cotons employés par elles, qui ne s'était élevée en 1810 qu'à dix mille balles, a monté en 1815 à quatre-vingt-dix mille. Les manufactures ont certainement employé cette année un capital de plus de cent millions de dollars; et quoiqu'elles aient souffert de la concurrence des fabriques étrangères depuis la paix, celles d'entre ces manufactures qui se sont maintenues en dépit de cette concurrence prouvent l'énergie avec laquelle elles ont été dirigées. »

Le lecteur en pourra juger par le tableau de ce

qu'elles étaient en 1818, époque depuis laquelle l'industrie intérieure a dû s'accroître encore par l'extension du commerce d'exportation.

Tableau des manufactures des États-Unis en 1818, dans lequel est indiqué le montant du produit de chaque branche d'industrie, non-compris les articles dits incertains¹.

	dollars.
Forges et manufactures d'objets en fer...	14,364,526
Manufactures d'objets en or et en argent, joaillerie, métaux mélangés, etc.	2,483,912
Plomberies.	325,560
Exploitation et emploi du marbre, des pierres et des ardoises.	462,115
Verreries.	1,047,004
Poteries.	259,720
Drogues, teintures, peintures, etc.	500,382
Etoffes de coton, de laine, de lin, de chanvre et de soie; bas manufacturés au moyen de métiers.	39,497,057
<i>Idem</i> , dont les matériaux sont filés à la main.	2,052,120
Instrumens et mécaniques fabriqués.	186,650
Coton, laine cardée; étoffes foulées, et tapis imprimés au moyen de mécaniques.	5,957,816
Câbles et cordages. . .	4,245,168
	71,580,050

¹ Le montant des articles incertains s'élève à 25,850,795 dollars; en sorte que la somme totale de la valeur brute des produits industriels était estimée 153,545,397 dollars.

Manufactures
tes, etc. . . .
Sucre raffiné
Liqueurs disti
des fruits et
Fabriques d'es
arbres. . . .
Fabriques d'h
semences . . .
Produits des g
de blé et de
Fabriques d'ob
Manufactures
Fabriques de
rures, et mé
Savon, chand
de source et
Peaux tannées
Manufactures d
autres manufac

Ces valeurs
soient, ne sor
vement à la
États-Unis; le
par ses imme
Les états d
ainsi que dan
incroyables.

DES DEUX INDES.

757

dollars.

D'autre part..... 71,380,050

Manufactures de papier, de carton, de cartes, etc.....	1,939,285
Sucre raffiné et manufacturé.....	1,415,724
Liqueurs distillées et fermentées faites avec des fruits et des grains.....	16,528,207
Fabriques d'essences et d'huiles extraites des arbres.....	179,150
Fabriques d'huiles extraites de différentes semences.....	858,509
Produits des grains, non compris la farine de blé et de maïs, etc.....	75,766
Fabriques d'objets en bois.....	5,554,708
Manufactures de tabac.....	1,260,378
Fabriques de chapeaux de laine, de fourrures, et mélanges.....	4,323,744
Savon, chandelle, cire et spermaceti, huile de source et de baleine.....	1,766,292
Peaux tannées et autres.....	17,935,477
Manufactures d'étoffes de crin.....	129,731
Autres manufactures de différentes espèces.....	4,347,601

TOTAL GÉNÉRAL..... **127,694,602**

Ces valeurs, quelque considérables qu'elles soient, ne sont pas les seules qui donnent le mouvement à la circulation des capitaux dans les États-Unis ; le commerce y contribue plus encore par ses immenses spéculations.

Les états de l'Union ont fait dans le commerce ainsi que dans la navigation des progrès presque incroyables. Outre les avantages que leur offrent

les excellentes rades ¹, les baies spacieuses et les rivières navigables qui entrecoupent toute l'étendue des côtes, leur commerce est aussi favorisé par des circonstances toutes particulières. 1° Les lois ne permettent pas le monopole, et n'accordent aucun privilège exclusif. Les marchandises de toutes espèces, exemptes d'impôts, peuvent circuler dans tous les états, et une diminution ou une suppression totale des droits d'entrée est accordée en faveur de tous les articles embarqués pour l'étranger ² dans le courant de l'année qui suit leur importation. 2° Le commerce est considéré par ceux qui s'y adonnent comme une profession très-honorable, et, dans les ports de mer, les membres les plus recommandables de la société sont des négocians. 3° Les affaires commerciales et maritimes s'exécutent avec plus de promptitude et à moins de frais que partout ailleurs. Les vaisseaux, dans les ports des États-Unis, sont chargés et déchargés dans l'espace de quelques jours, tandis qu'il faut autant de mois dans d'autres pays, à cause des réglemens gênans et du défaut d'activité. 4° Les bâtimens marchands sont construits et équipés en moins de quatre ou cinq mois, et naviguent plus vite que ceux des autres nations. Les goelettes de Baltimore, connues sous le nom de *pilot-boat-*

¹ Warden, tome 5, page 554.

² Excepté cependant pour les ports qui touchent immédiatement aux États-Unis, tels que Saint-Augustin, la Nouvelle-Écosse, Halifax, et ceux du haut et du bas Canada.

schooner
des côtes
y sont a
marins
entrepre
ayant à
fait la t
Chine. L
vingts to
blent le
baleine
semblab
le port
de la Gé
peaux et
vaisseau
la Nouve
louines
prendre
Espéran
Chili.

Depui
les vaiss
toutes le
canal Sa
marchan
glaises.
merce d
vaisseau
guerre ;

schooners, ont souvent fait voile avec une cargaison des côtes d'Amérique pour un port de France , et y sont arrivés en dix-sept ou dix-huit jours. 5° Les marins des États-Unis sont très-actifs et très-entreprenans. Des sloops de soixante tonneaux , ayant à bord onze personnes d'équipage , ont fait la traversée de New-Yorck aux côtes de la Chine. Les sloops de Nantucket , portant quatre-vingts tonneaux et dix hommes d'équipage , doublent le cap Horn , et se livrent à la pêche de la baleine dans les mers du sud. L'on a fait dans de semblables bâtimens de nombreux voyages depuis le port de New-Yorck jusqu'aux régions glacées de la Géorgie méridionale , pour se procurer les peaux et l'huile des phoques et des baleines. Les vaisseaux baleiniers visitent la côte sud-ouest de la Nouvelle-Hollande , la Californie , les îles Malouines ou Falkland et autres , ou relâchent , pour prendre des rafraîchissemens , au Cap de Bonne-Espérance , aux îles Sandwich et aux ports du Chili.

Depuis le commencement de la guerre en 1812, les vaisseaux armés des États-Unis ont parcouru toutes les mers depuis le Kamtschatka jusqu'au canal Saint-Georges , et ont capturé des bâtimens marchands anglais à l'entrée même des rades anglaises. Ils ont fait un tort considérable au commerce d'Angleterre. Plus de dix-sept cents de ses vaisseaux ont été pris pendant la durée de la guerre ; et il est prouvé que les Américains n'ont

perdu qu'un seul vaisseau sur trois de ceux qui faisaient le commerce à la même époque.

L'état de guerre de l'Europe depuis 1802 jusqu'en 1812 a rendu les Américains facteurs de presque tout le monde commerçant, et leur a assuré un gain de dix pour cent sur les capitaux. Ils avaient aussi cinq pour cent par le change; de manière que le commerce étranger leur apportait un profit net de quinze pour cent ¹.

Les exportations des productions indigènes consistent principalement en farine, maïs, coton, graine de lin, tabac, bois de charpente, merrain, potasse, poisson salé, et diverses productions animales. Les exportations des articles étrangers consistent presque toutes en denrées coloniales, telles que sucre, café, coton, cacao, indigo, poivre.

Avant la dernière guerre, la moitié environ des produits indigènes passait en Angleterre, un huitième en France, et un dixième en Espagne. Un tiers des marchandises étrangères était importé en France, un quart en Espagne, un septième en Angleterre, et à peu près la même quantité dans les villes anséatiques. La moitié des marchandises étrangères consommées dans le pays provenait des manufactures anglaises, et consistait en laine, cuirs, plaques d'acier, objets argentés, fer, cuivre, lin, soie, chanvre, poterie, verre et

¹ Le commerce éprouve actuellement (1819) une grande stagnation, qui est due aux escomptes des banques et à la quantité immense de marchandises européennes importées dans le pays.

papier. L
de coton
préférence
glaise n'é
créait or
correspon

Le tabl
quelle éta
des expor
tions du
réexportat
joindrons
tant d'exp
moyenne
été très-ac

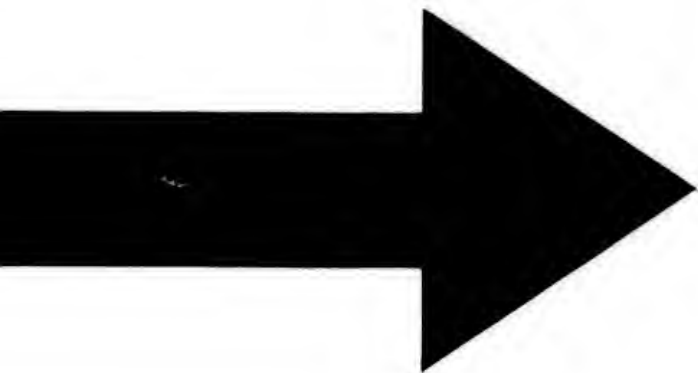
¹ Aperçu de

papier. La matière première du tiers des étoffes de coton était produite par les États-Unis. Cette préférence donnée aux articles de fabrication anglaise n'était due qu'à leur bas pris, au long crédit ordinairement accordé, et à l'avantage de correspondre dans la même langue ¹.

Le tableau que nous joignons ici fait connaître quelle était à l'époque de 1805 la valeur totale des exportations des États-Unis tant en productions du sol qu'en objets manufacturés et en réexportations de matières étrangères. Nous y joindrons l'analyse de ce qu'a été le commerce, tant d'exportations que d'importations, année moyenne de 1802, 1803, 1804, temps où il a été très-actif.

¹ *Aperçu des États-Unis*, par le chevalier de Beaujour.





1.8
2.0
2.2
2.5
2.8
3.2
3.6
4.0
4.5

1.0
1.1
1.2
1.5
1.8
2.0

TABLEAU SOMMAIRE des exportations des marchandises
indigènes en 1805.

PRODUIT DES EAUX.	VALEUR EN DOLLARS.		
PÊCHERIES. Poisson séché et morue...	2,058,000	} 2,884,000	
— Poisson salé et mariné, tels que harengs, aloses, saumons, maquereaux	348,000		
— Huile et côtes de baleine.	315,000		
— Huile et chandelles de spermaceti.	163,000		
PRODUIT DES FORÊTS.			
Peaux et fourrures.....	967,000	}	
Ginseng.....	148,000		
PRODUIT DES ROIS.			
Madriers, planches, douves, essentes, bois de charpente, mâtues.....	2,607,000	} 5,261,000	
Ecorce de chêne et autres pour la teinture.....	61,000		
Munitions navales, goudron, résine et térébenthine.....	702,000		
Potasse et perlasse (cendres perlées).	776,000		
PRODUIT DE L'AGRICULTURE.			
PRODUIT ANIMAL.			
Bœuf salé, peaux, graisse, bestiaux vivans.....	1,545,000	}	
Beurre et fromage.....	415,000		
Porc salé, jambon, lard, cochons vivans.....	1,190,000		
Chevaux et mules.....	220,000		
Moutons.....	1,500		
PRODUIT VÉGÉTAL.			
Froment, farine et biscuit.....	8,325,000		
Maïs et farine de maïs.....	1,442,000		
Riz.....	1,705,000		
Tous autres articles, tels que seigle, avoine, pois, pommes de terre..	280,000		
	15,125,500	8,145,000	

Suis

SUI

Tabac
Coton
Indig
Grain
Sucre
Houb
Cire.
Chau

PROD

D

Savon
Cuirs
sell
Chape
Lique
don
Bois c
les
Corda
Fer e
fon
Autre
fact
plo
thin

D E

Lique
Sucre
Choc
Poud
Cuivr
Drog

Artic

....

*Suite du TABLEAU SOMMAIRE des exportations des
marchandises indigènes en 1805.*

SUIVE DU PRODUIT VÉGÉTAL.		VALEUR EN DOLLARS.		
<i>Montant de ci-contre.....</i>	15,125,500	8,145,000		
Tabac.....	6,341,000	} 31,548,500		
Coton.....	9,445,000			
Indigo.....	146,000			
Graine de lin.....	560,000			
Sucre brut.....	25,000			
Houblon.....	13,000			
Cire.....	75,000			
Chanvre et moutarde.....	20,000			
PRODUIT DES MANUFACTURES,				
DE MATIÈRES INDIGÈNES.				
Savon et chandelles.....	414,000	} 2,300,000		
Cuir, bottes, souliers, et ouvrages de sellerie.....	221,000			
Chapeaux.....	95,000			
Liqueurs faites de grain, bière et amidon.....	86,000			
Bois ouvré, y compris les meubles et les voitures.....	384,000			
Cordages, toiles à voiles, huile de lin.	57,000			
Fer de tout genre, en clous, en fonte, etc.....	198,000			
Autres articles, tels que tabac manufacturé, souliers d'étoffe, bougies, plomb, briques, esprit de térébenthine, cardes à laine et à coton....	124,000			
DE MATIÈRES ÉTRANGÈRES.				
Liqueurs de mélasse.....	558,000		} 380,000	
Sucre raffiné.....	30,000			
Chocolat.....	1,000			
Poudre à tirer.....	105,000			
Cuivre rouge et jaune.....	13,000			
Drogues médicinales.....	14,000			
INCERTAIN.				
Articles non détaillés, manufacturés..	225,000	} 380,000		
..... bruts.....	155,000			
TOTAL.....			42,573,500	

DOLLARS.

884,000

2,361,000

8,145,000

TABLEAU du commerce des États-Unis avec les différentes parties du monde pendant les trois années 1802, 1803, 1804

		VALEUR	
		EN DOLLARS	DES
EXPORTATIONS			
AUX DIFFÉRENTES PARTIES DU MONDE,			
SAVOIR EN			
MARCHANDISES INDIGÈNES.	Farine, et autre nourriture végétale.....	13,040,000	}
	Poisson salé et mariné.....	2,848,000	
	Bœuf, porc, beurre, fromage, et autre nourriture animale.....	3,728,000	
	Coton.....	6,940,000	
	Tabac.....	6,143,000	
	Bois de construction, munitions navales et potasses.....	4,387,000	
	Autres articles.....	2,842,000	
EXPORTÉES			
A la Grande-Bretagne.....		20,653,000	
A la Russie, à la Prusse et à l'Allemagne.....		2,918,000	
A la Hollande, la France, l'Espagne et l'Italie.....		12,183,000	
Au Portugal.....		1,925,000	
Aux autres parties du monde.....		2,949,000	
Somme égale.....		39,928,000	
SAVOIR EN			
MARCHANDISES ÉTRANGÈRES.	Marchandises payant des droits d'après leur valeur... ..	9,772,000	}
	Café.....	7,302,000	
	Sucre.....	5,775,000	
	Coton, cacao, indigo, poivre et piment.....	2,490,000	
	Thé.....	1,504,000	
	Vin.....	1,108,000	
	Liqueurs fortes de toute espèce.....	642,000	
Autres articles.....	140,000		
EXPORTÉES			
A la Grande-Bretagne.....		3,054,000	
A la Russie, à la Prusse et à l'Allemagne.....		5,051,000	
A la Hollande, à la France, à l'Espagne et à l'Italie..		18,405,000	
Au Portugal.....		306,000	
Aux autres parties du monde.....		1,537,000	
Somme égale.....		28,533,000	
TOTAL.....		68,461,000	

parties du
803, 1804

DES

Marchandises
Sel, clous,
charbon...
Rum.....
Café.....
Sucre.....
Mélassé...
Coton, cacao
Chanvre, sav
Eau-de-vie et
Vin.....
Thé.....

De la Grande
De la Russie,
De la Hollande
Du Portugal...
De la Chine...
Des autres pa

les différent
années 1802

parties du monde, formé d'après une année moyenne des
1803, 1804.

VALEUR
EN DOLLARS

IMPORTATIONS

VALEUR

DES DIFFÉRENTES PARTIES DU MONDE,

EN DOLLARS.

SAVOIR EN

000	}	Marchandises payant des droits d'après leur valeur.....	39,489,000	}		
000		Sel, clous, plomb, acier, bière, fromage, souliers et				
000		charbon.....	1,917,000			
000		Rum.....	3,881,000			
000		Café.....	8,373,000			
000		Sucre.....	7,794,000			
000		Mélasse.....	1,930,000			
000		Coton, cacao, indigo, poivre et piment.....	2,257,000			
000		Chanvre, savon, chandelle, et autres articles.....	1,600,000			
000		Eau-de-vie et genièvre.....	2,753,000			
000	Vin.....	2,962,000				
000	Thé.....	2,360,000				

IMPORTÉES

000	}	De la Grande-Bretagne.....	35,970,000
000		De la Russie, de la Prusse et de l'Allemagne.....	7,094,000
000		De la Hollande, de la France, de l'Espagne et de l'Italie..	25,475,000
000		Du Portugal.....	1,083,000
000		De la Chine.....	4,856,000
000		Des autres parties du monde.....	838,000

Somme égale..... 75,316,000

Exportations..... 68,461,000

Importations..... 75,316,000

Balance contre les États-Unis de... 6,855,000

68,461,000

Il résulte de ces tableaux du commerce des États-Unis, et en formant une année moyenne de ces mêmes trois années 1802, 1803 et 1804, qu'il a été avec les étrangers, en négligeant les petites sommes, de 143,000,000 de dollars ¹.

Les exportations ont été de 68,000,000 de dollars ; savoir,

« En productions indigènes, telles que bœuf, porc, blé, farine, et autre nourriture animale ou végétale, de 17,000,000 ; en cotons, de 7,000,000 ; en tabacs, de 6,000,000 ; en bois, potasses, et autres produits des forêts, de 4,000,000 ; en produits des eaux ou pêcheries, de 3,000,000 ; en produits des manufactures, de 2,000,000 : en tout, de 39,000,000 ;

« Et en marchandises étrangères ou réexportées, telles que laineries ou étoffes de laine, toileries, sucre, café, thé, vins et autres liqueurs, de 29,000,000.

« De ces 68,000,000 de dollars, 24,000,000 ont été exportés à l'Angleterre ; 4,000,000 à la Russie et à l'Allemagne ; 9,000,000 à la Hollande ; 12,000,000 à la France ; 7,000,000 à l'Espagne ; 2,000,000 au Portugal ; 3,000,000 à l'Italie, 1,000,000 à la Chine et au Bengale ; 6,000,000 aux autres parties du monde.

« Les importations ont été de 75,000,000 de dollars ; savoir, les importations de l'Angleterre, de 36,000,000 ; celles de la Russie et de l'Allema-

¹ Voyez le tableau ci-après.

gne, de 7,000,000 ; de la Hollande, de 6,000,000 ; de la France , de 8,000,000 ; de l'Espagne, de 5,000,000 ; du Portugal, de 1,000,000 ; de l'Italie, de 2,000,000 ; de la Chine et du Bengale, de 6,000,000 ; des autres parties du monde, de 4,000,000.

Les importations de l'Angleterre ont principalement consisté en étoffes de laine , en toiles de coton , en quincaillerie et en poterie ; celles de la Russie , de l'Allemagne et de la Hollande , en cordages , en grosses toiles , en verreries et en genièvre ; les importations de la France , en vins , en eaux-de-vie , en soieries et en modes ; celles de l'Espagne , du Portugal et de l'Italie , en vins , en huile d'olives et en fruits de toute espèce ; celles du Bengale , en toiles blanches de coton et de mousseline ; celles de la Chine , en thé et en nankins ; et les importations des colonies françaises , espagnoles et anglaises , en café , en sucre , en mélasse et en rum.

En comparant les exportations avec les importations de chaque pays , on trouve que les États-Unis ont eu la balance en leur faveur avec la France , la Hollande , l'Espagne et l'Italie , et qu'ils l'ont eue contre eux avec l'Angleterre , la Chine et le Bengale. Ils ont gagné avec la France une balance de 4,000,000 de dollars, et ils en ont perdu avec l'Angleterre une de 12,000,000 qu'ils ont été obligés de solder avec l'excédant de leur balance avec les autres nations ; en somme , ils

ont eu contre eux une balance générale , résultant de toutes les balances particulières d'environ 7,000,000 de dollars , qui aurait fini par leur enlever tout leur numéraire , et par les ruiner , s'ils n'avaient racheté par le bénéfice du fret la perte de cette énorme balance.

Le commerce extérieur des États-Unis s'est élevé , dans chacune des années 1805 . 1806 et 1807 , à plus de 200,000,000 de dollars ; mais , comme l'essor extraordinaire qu'il a pris pendant ces années est dû aux guerres de l'Europe , et qu'il s'est fait toujours avec les mêmes élémens , les mêmes nations , et à peu près dans des proportions égales , nous avons cru devoir l'analyser sur une moindre échelle , pour ne pas tomber dans l'exagération.

De toutes les nations étrangères qui prennent part à ce commerce , il paraît en dernier résultat qu'il n'est avantageux qu'à l'Angleterre , parce qu'elle en pompe seule , par sa balance , tous les profits , et qu'il est désavantageux à presque toutes les autres nations , mais surtout à la France , à la Hollande , à l'Espagne et à l'Italie , qui sont obligées de solder leurs balances avec de l'argent , envoyé en espèces ou en remises à Londres pour y soudoyer l'industrie anglaise.

Notre dessein n'est pas de nous étendre sur ce point ; nous nous bornerons seulement plus bas à quelques considérations sur ce qu'il conviendrait à la France de faire à cet égard. Mais aupa-

ravant
tations
Celle
manuf
ainsi q

En 18
18
18
18
18
18
18

On p
vante d
exporta

En 1
pays , d
68,313
briquée

L'exp
a été , l

Des
345,00

Écor
dollars

Gins

Pota

1,967,0

' Époqu
Gand en

ravant jetons encore un coup-d'œil sur les exportations à l'étranger faites par les États-Unis.

Celles des productions indigènes et étrangères manufacturées dans le pays ont varié depuis 1810, ainsi qu'il résulte du tableau suivant.

	dollars.
En 1810 l'exportation a été de	1,917,000
1811 de	2,376,000
1812.	1,355,000
1813 ¹	390,000
1814.	246,000
1815.	1,553,000
1816	1,755,000

On prendra une idée dans l'énumération suivante des principaux objets qui composaient ces exportations.

En 1817, il a été exporté en productions du pays, des ports américains, pour une valeur de 68,313,500 doll., et en productions étrangères fabriquées ou non fabriquées, pour 19,358,069 doll.

L'exportation des bois, mâts, merrain, etc., a été, la même année, de 3,196,000 dollars;

Des provisions navales, goudron, etc., de 345,000 dollars;

Ecorce de bois de chêne et de teinture, 308,000 dollars (en 1816);

Ginseng, 10,000 dollars (en 1816);

Potasse, perlasse (en 1817), exportation, 1,967,000 dollars;

¹ Époque de la guerre avec l'Angleterre, terminée par le traité de Gand en 1814.

Fourrures et peaux, même année, 790,000 dollars.

Total de la valeur des exportations du produit des forêts en 1817, 6,298,000 dollars ¹.

L'exportation des grains et farines a été, en 1816, de 7,712,000 dollars, consistant en cinquante-deux mille trois cent vingt-un boisseaux de froment, et sept cent vingt-neuf mille cinquante-trois barils de farine.

La quantité de maïs exportée la même année 1816 a été d'un million soixante-dix-sept mille six cent quatorze boisseaux, et quatre-vingt-neuf mille cent dix-neuf boisseaux de farine de la même graine, valeur, 1,646,000 dollars.

Le riz exporté en 1816, cent trente-sept mille huit cent quarante-trois tierces, valeur, 3,555,000 dollars.

Graine de lin exportée (1816), six cent trente-six mille quatre cent soixante-sept boisseaux ².

Tabac exporté en 1817, soixante-deux mille trois cent soixante-cinq barils, brut; un million cent quatre-vingt-seize mille six cent trente livres pesant, manufacturé; quatorze millions neuf cent vingt-huit livres pesant, en poudre. Valeur, 9,230,000 dollars.

Coton exporté en 1817, quatre-vingt-cinq millions six cent quarante-neuf mille trois cent

¹ Non compris les deux articles de 1816.

² Le boisseau américain, bushel, de trente-deux *quarts*, contient quarante-quatre litrons et demi de Paris. (*Warden*), t. 1, p. 15.

vingt
dollar
Po
neuf
marin
barils
quatr
ou po
Hu
valeur
bougi
des p
1,331
Boe
valeur
Beu
dollar
719,0
lars;
portat
2,093
L'e
produ
comm
en 18
trente
café,
sept c
soixar

De

vingt-huit livres pesant : valeur , 22,628,000 dollars.

Poisson exporté en 1816 : sec , deux cent dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-onze quintaux ; mariné , trente-huit mille deux cent vingt-huit barils¹ ; mariné en caques , six mille neuf cent quatre-vingt trois barils. Valeur totale de la morue ou poisson sec et poisson mariné , 1,156,000 doll.

Huile et côtes de baleine exportées en 1816 , valeur , 116,000 dollars ; huile de spermaceti et bougies , valeur , 59,000 dollars. Valeur totale des productions de la mer exportées en 1816 , 1,331,000 dollars.

Bœufs , cuirs , suif et bestiaux exportés en 1816 , valeur , 738,000 dollars.

Beurre et fromage , même année , valeur 223,000 dollars ; porcs , lard , saindoux , et porcs vivans , 719,000 dollars ; chevaux et mules , 364,000 dollars ; moutons , 49,000 dollars ; totaux de l'exportation des productions animales , en 1816 , 2,093,000 dollars.

L'exportation , ou plutôt la réexportation des productions étrangères par les vaisseaux et le commerce des États-Unis , a été ainsi qu'il suit en 1816 : sucre , dix-sept millions cinq cent trente-six mille quatre cent seize livres pesant ; café , huit millions neuf cent quarante-huit mille sept cent treize livres pesant ; poivre , sept cent soixante-neuf mille trois cent vingt-neuf livres

¹ De cent douze livres pesant.

pesant; cacao, cinq cent trente-un mille cinq cent soixante-onze livres pesant; autres marchandises étrangères réexportées et payant un droit *ad valorem* 8,103,734 dollars.

De ces différentes valeurs il a été exporté en 1816, en Europe, pour 49,872,716 dollars en productions des États-Unis; et pour 10,042,665 dollars de productions étrangères.

En Asie, pendant la même année, il a été exporté pour 504,856 doll. en productions indigènes, et pour 1,970,137 doll. en productions étrangères.

En Afrique, pour 299,759 dollars de productions indigènes, 343,485 doll. en productions étrangères.

Aux Indes occidentales et sur le continent américain, en productions indigènes, pour 13,964,112 doll.; en productions étrangères, 5,075,416 doll.

Nous avons vu qu'en 1817 les États-Unis ont exporté en Europe pour une valeur de 87,671,568 dollars, dont 68,313,500' en productions indigènes, et 19,358,068 en productions étrangères.

Sur le total de 87,671,568 dollars les pays septentrionaux de l'Europe ont reçu pour une valeur de 6,618,971 dollars; le royaume des Pays-Bas, 5,785,318 dollars; l'Angleterre, 43,468,242 dollars¹; la France, 12,434,818 dollars; l'Espagne, 8,423,936 dollars; le Portugal, 1,834,825 dollars; les autres états, tels que Naples, la Sicile, le Levant, etc., 9,105,460 dollars.

¹ Dans ce nombre les productions indigènes sont comprises pour 41,431,168 dollars.

En
les mê
export
doll. d
doll.;
mais il
de doll

Les
de la C

On y
seaux
tèrent
sept m
1811 il
dont le
lions h
cents li

Un
Unis p
tion ma
douze r
répartis

Huit
neaux s
merce
mille ne
onze ce
leine, t
neuf po
cent qu

En 1818, le montant de ces exportations dans les mêmes contrées a été de 92,739,119 dollars ; les exportations en Angleterre ont été de 3,000,000 de doll. de plus ; en France, de près de 2,000,000 de doll. ; au royaume des Pays-Bas de 1,500,000 doll. ; mais il y a eu une diminution de près de 4,000,000 de dollars dans les envois aux états du nord.

Les Américains fréquentent beaucoup les mers de la Chine, et font le commerce du thé à Canton.

On voit qu'en 1810 ils avaient vingt-neuf vaisseaux employés à ce commerce, et qu'ils apportèrent de Canton neuf millions sept cent trente-sept mille soixante-six livres pesant de thé ; en 1811 ils n'y employèrent que douze vaisseaux, dont les cargaisons ne furent que de deux millions huit cent quatre-vingt-quatre mille quatre cents livres pesant.

Un état authentique du tonnage des États-Unis porte qu'en 1816 ils avaient une navigation marchande d'un million trois cent soixante-douze mille deux cent dix-huit tonneaux ainsi répartis :

Huit cent mille sept cent cinquante-neuf tonneaux sur les bâtimens enregistrés pour le commerce étranger, quatre cent soixante-dix-neuf mille neuf cent soixante-dix-neuf pour le cabotage, onze cent soixante-huit pour la pêche de la baleine, trente-sept mille huit cent soixante-dix-neuf pour celle de la morue, quarante-deux mille cent quatre-vingt-cinq tonneaux sur des barques,

de vingt tonneaux chacune, employées au cabotage; dix-mille deux cent quarante-six sur des barques de même tonnage pour la pêche de la morue. Total égal des tonneaux de la marine marchande et de la pêche, un million trois cent soixante-douze mille deux cent dix-huit tonneaux.

L'abondance du numéraire ne répond pas, dans les états de l'Union, à la grande quantité des transactions et aux besoins du commerce; de là le nombre de banques qui, à l'imitation de celles que l'on trouve dans les contrées de l'Angleterre, se sont formées dans les divers états de l'Union. Leur papier éprouve quelquefois un discrédit qui tient aux circonstances; celui de la banque générale est plus solide, et place cette banque au rang des établissemens les mieux conçus de cette espèce.

D'après l'acte de sa formation, donné par le Congrès, le 10 avril 1816, le capital est de 35,000,000 de dollars, divisés en trois cent cinquante mille actions, de 100 dollars chacune; soixante-dix mille actions (7,000,000 de dollars) appartiennent aux États-Unis, et deux cent quatre-vingt mille actions (28,000,000 de dollars) à des individus, compagnies ou corporations.

La souscription se fait sous l'inspection de cinq commissaires à Philadelphie, et de trois au chef-lieu de chaque état. Tout individu, compagnie, corporation des états, peut souscrire pour un nombre d'actions qui ne dépasse pas trois mille.

7,000
naie d
naie d
papier
par les
Les bi
par an
porten
65 dol
valeur
pour c
par cha
minale
de la s
tion, i
monna
gent ou
10 doll
dollars
mois,
monna
ce qui
autoris
fonds,
aux di
aussitô
Les
cheter
taillés
époque

7,000,000 de dollars doivent être payés en monnaie d'or ou d'argent des États-Unis, ou en monnaie d'or d'Espagne, et 21,000,000 de dollars en papier monnaie ou billets de la dette contractée par les États-Unis au moment de la souscription. Les billets qui portent intérêt de six pour cent par an n'ont que leur valeur nominale ; ceux qui portent intérêt de trois pour cent sont au taux de 65 dollars par chaque centaine de dollars de leur valeur nominale ; ceux qui portent intérêt de sept pour cent sont au taux de 106 dollars 51 cents par chaque centaine de dollars de leur valeur nominale, avec le montant des intérêts, au temps de la souscription. Au moment de la souscription, il faut payer 5 dollars en or ou en argent monnayé, sur chaque action, et 25 dollars en argent ou en papier monnaie. Au bout de six mois, 10 dollars en monnaie sur chaque action, et 25 dollars en monnaie ou en papier ; au bout de douze mois, à dater de la souscription, 10 dollars en monnaie, et 25 dollars en monnaie ou en papier, ce qui complète la somme. Les commissaires sont autorisés, par les souscripteurs, à transférer leurs fonds, avec les formalités prescrites, au président, aux directeurs et à la compagnie de la banque, aussitôt l'organisation.

Les États-Unis ont la faculté de payer et de racheter les billets de la dette souscrite aux taux détaillés ci-dessus, avec telle monnaie et à telle époque qu'ils jugent convenables. Le président,

les directeurs et la compagnie peuvent vendre et transférer en échange d'argent monnayé les billets de la dette, pourvu qu'ils n'en vendent pas pour plus de 2,000,000 de dollars par an, et qu'ils n'en vendent aucune partie en aucun temps, dans les limites du territoire des États-Unis, sans les avoir offerts pendant quinze jours au prix courant par la voie du secrétaire du trésor.

Les souscripteurs de la banque, leurs successeurs et leurs substituts sont formés en corps politiques, sous la dénomination de président, directeurs et compagnie de la banque des États-Unis. Ils ont la faculté de continuer leur association jusqu'au 3 mars 1836, et de posséder 59,000,000 de dollars au plus, y compris leur capital. Les affaires de cette compagnie sont confiées à vingt-cinq directeurs, dont cinq, étant actionnaires, sont désignés annuellement par le président des États-Unis d'après l'avis du sénat. On ne peut en désigner plus de trois en résidence dans le même état, et vingt doivent être élus le 1^{er} janvier de chaque année à la bourse de Philadelphie, à la pluralité des votes, par des capitalistes souscripteurs, mais autres que les États-Unis eux-mêmes. Un directeur de cette banque ou de l'une de ses subdivisions ne peut être directeur d'aucune autre banque ¹. Le président doit être élu par les directeurs dans leur assemblée

¹ Les directeurs n'ont point d'appointemens, excepté le président, qui a 7,500 dollars par an, et le caissier, qui en a autant.

annuel
y pour
que un
le prés
naires
qui son

Les
et les a
risés d'

En ve
qui a d
suivant
import
pays é
des Éta
en entie
marcha
de l'inc
cepend
raient p
cet acte
la carga
cordées
mens q
à ceux
l'équip
ne sera
étrange
teur du
apparti

annuelle. Lorsqu'un emploi devient vacant, on y pourvoit par une autre élection ; quand il manque un directeur, son successeur est nommé par le président des États-Unis, ou par les actionnaires, et nul ne peut être refusé, excepté ceux qui sont désignés par le président des États-Unis.

Les directeurs nomment les chefs, les commis et les agens secondaires, auxquels ils sont autorisés d'allouer des appointemens convenables.

En vertu de l'acte du Congrès du 1^{er} mars 1817, qui a dû avoir force de loi à dater du 1^{er} octobre suivant : « 1^o Aucune marchandise ne doit être importée dans les États-Unis d'un port ou d'un pays étranger dans d'autres bâtimens que ceux des États-Unis, ou dans des vaisseaux appartenant en entier aux citoyens, ou sujets du pays dont ces marchandises sont les produits de l'agriculture et de l'industrie. Ces réglemens ne concerneront cependant pas les nations étrangères qui n'en auraient pas fait de semblables. Toute infraction à cet acte entraîne la confiscation du vaisseau et de la cargaison. 2^o Les primes et les allocations accordées aux propriétaires de bateaux et de bâtimens qui suivent les pêches doivent être payées à ceux dont les officiers et les trois quarts de l'équipage seraient citoyens des États-Unis, ou ne seraient pas sujets d'un prince ou d'un état étranger. Le certificat en sera présenté au collecteur du district auquel le bateau ou le vaisseau appartient. 3^o Il ne sera permis à aucun bâtiment

étranger de transporter des marchandises d'un port des États-Unis à un autre. 4° Un droit de 50 *cents* par tonneau sera payé par tout bâtiment ou vaisseau des États-Unis qui quitterait un état pour se faire enregistrer dans un autre. On excepte : 1° ceux des états qui sont voisins de la côte, ou séparés par un lac ou une rivière navigable ; 2° les bâtimens qui font le cabotage entre Long-Island, dans l'état de New-Yorck et le Rhode-Island, lesquels prennent une cargaison dans l'un de ces états pour la débarquer dans l'autre ; 3° les vaisseaux qui ont la liberté de trafiquer avec les différens districts, qui suivent la pêche du banc de Terre-Neuve, ou celle de la baleine, plus d'une fois par an ; 4° si l'on peut prouver au collecteur que les trois quarts de l'équipage se composent de citoyens américains, ou d'hommes qui ne sont pas sujets d'un prince ou d'un état étranger, les droits d'entrée ne seront que de 6 *cents* par tonneau ; 5° tout bâtiment ou vaisseau appartenant à un port ou à un état étranger dont les officiers et les trois quarts au moins de l'équipage ne seront pas Américains, ou des individus qui ne seraient assujettis à aucun état ou prince étranger, paiera 50 *cents* par tonneau pour se faire enregistrer dans les États-Unis ¹. »

¹ Un acte du Congrès, du 15 mai 1819, avait assujetti les navires français arrivant dans un des ports de l'Union, à un droit de 90 fr. par tonneau ; c'était une véritable prohibition. En conséquence, une ordonnance du roi, du 26 juillet 1820, avait imposé le même droit

Nou
mense
monde
toriale
que lu
tiques
réflexi
limite
de l'éc
les sol
qui no

« Le
repose
tème
une r
de la
parce
électio
point
par r
qui la
puiss
qu'il
est in
le peu

sur les
ports de
une no
du 26 j
loi des

Nous venons de parcourir rapidement l'immense tableau d'un des plus puissans états du monde par sa position, par ses richesses territoriales, par l'activité de ses habitans; voyons ce que lui promet la sagesse de ses institutions politiques; nous terminerons par ces importantes réflexions l'intéressant chapitre qui fixe aussi la limite de notre travail. Nous empruntons encore de l'écrivain qui nous a si souvent servi de guide les solides réflexions que lui a suggérées le sujet qui nous occupe.

« Le gouvernement de l'Union, dit M. Warden, repose sur la seule base qui convenait à un système régulier d'indépendance, c'est-à-dire sur une représentation complète, imposante, égale de la nation; tous les intérêts y sont assurés, parce qu'ils sont tous représentés; la liberté des élections est presque universelle, et il ne se trouve point de classe condamnée à l'exclusion, et qui, par ressentiment, tende à détruire le système qui la dégrade ou l'asservit. Le gouvernement est puissant sans force militaire, parce que la nation qu'il gouverne est intéressée à sa conservation. Il est impossible qu'il existe des froissemens entre le peuple et ses administrateurs, le premier ayant

sur les navires appartenant aux États-Unis, qui arriveraient dans les ports de France; mais, le Congrès ayant évoqué son décret du 15 mai, une nouvelle ordonnance du roi, du 23 avril 1821, a rapporté celle du 26 juillet, et les choses ont été remises sur le pied établi par la loi des douanes des États-Unis, du 20 avril 1818.

des organes qui expriment fidèlement sa volonté ; et le gouvernement devant, par sa nature, obéissance à cette volonté. La chambre basse du congrès, choisie tous les deux ans, peut être appelée, suivant l'expression de Burke, l'image parfaite des sentimens du peuple. Le sénat, dont l'élection a lieu tous les six ans, moins soumis aux desirs inconstans de ce peuple, peut être considéré comme représentant d'une manière plus vraie et plus exacte sa volonté raisonnée et ses intérêts permanens. L'influence que le sénat exerce sur les actes de la chambre des représentans n'est pas l'action d'un corps indépendant de la volonté de la nation ; elle doit plutôt être comparée au contrôle que la raison et l'expérience d'une nation éclairée exercent sur les explosions spontanées de ses sentimens et de ses desirs.

« La liberté renferme à elle seule tous les autres avantages ; et, heureusement pour les États-Unis, leur indépendance paraît reposer sur les bases les plus durables. Tant que subsistera l'égalité actuelle des conditions, le gouvernement sera essentiellement républicain. S'il est vrai qu'il soit impossible, comme quelques publicistes le pensent, d'établir une démocratie en Europe¹, il est également vrai qu'une aristocratie ne peut s'établir en Amérique. Une classe démocratique, et non privilégiée, existe dans tous les pays ; mais nulle

¹ L'auteur oublie les Suisses, chez qui l'on a vu les cantons démocratiques prospérer et être heureux à une époque déjà éloignée.

classe
et auc
pourra
tie. Av
princip
les hab
qu'on t
Les Éta
situatio
mainte
assurée
jamais
le cont
sécurité
posséd
tion es
point c
doutab
étendu

¹ Le t
suite du
à sept ce

L'effec
Unis en
mille en
trente-tr
rante-neu
l'Angleter

Le tab
vingt-qu

La ma
dix à s
Anglais

classe ne se trouve aujourd'hui aux États-Unis, et aucune ne peut exister de long-temps qui pourrait soutenir l'établissement d'une aristocratie. Avant qu'une aristocratie puisse s'élever, les principes de liberté auront pris un tel empire sur les habitudes sur tout ce qui attache un peuple, qu'on tenterait vainement de lui ravir ses droits. Les États-Unis sont garantis de ce danger par leur situation, qui les affranchit de la nécessité de maintenir une puissante armée¹; leur destinée est assurée. L'Amérique du nord n'a point et n'aura jamais, si elle reste unie, de rival redoutable sur le continent qu'elle occupe. Outre ces raisons de sécurité pour leur indépendance, les États-Unis possèdent la liberté de la presse, et leur population est intelligente et éclairée : sous ce double point de vue ils jouissent d'une prééminence redoutable. La circulation des journaux y est plus étendue que dans aucun pays, et la classe qui

¹ Le tableau officiel de la milice des États-Unis, rapporté à la suite du message du président, le 11 mars 1816, en porte le montant à sept cent quarante-huit mille cinq cent soixante-six hommes.

L'effectif de cette milice, commandée pour le service des États-Unis en 1794, fut de quatre-vingt mille hommes : il était de cent mille en 1806; de six cent quatre-vingt-quatorze mille sept cent trente-trois en 1811; et de sept cent dix-neuf mille quatre cent quarante-neuf en 1813, époque de la dernière guerre entre l'Union et l'Angleterre.

Le tableau de l'effectif de l'armée en 1817 était de dix mille vingt-quatre hommes sous les armes, dont sept cent vingt-six officiers.

La marine militaire consistait en vingt-huit vaisseaux de guerre de dix à soixante-quatorze canons, dont sept avaient été pris sur les Anglais en 1815.

s'intéresse aux matières politiques comprend le peuple tout entier. On peut dire qu'il n'est pas d'acte du gouvernement qui ne s'accomplisse sous les yeux d'une population intelligente, continuellement exercée à raisonner sur les affaires publiques, et qui ne manque jamais de censurer de son propre mouvement tous les abus de confiance qui pourraient venir des fonctionnaires publics. Tout individu qui serait tenté de jouer dans les États-Unis le rôle d'usurpateur, ne réussirait pas comme chez les autres peuples, par cela seul qu'il pourrait entraîner dans sa cause quelques hommes d'une grande influence; il faut tromper le jugement de la nation tout entière, appelée à prononcer sur la conduite des hommes publics: c'est un obstacle qu'aucun usurpateur n'a rencontré jusqu'ici. Les imposteurs politiques ne doivent leurs succès qu'à l'ignorance et à l'apathie du peuple ¹.

C'est ici le lieu de placer quelques considérations sur les intérêts du commerce français relativement à celui que nous pouvons faire avec les États-Unis: plus cet état prendra de développement, plus l'importance de nos relations avec lui méritera de fixer notre attention.

Pour arrêter nos idées à cet égard, nous nous reporterons à une époque antérieure de quelques années, et nous partirons de là pour établir les données qui doivent nous servir de guides; si,

¹ Ward., t. 1, p. 66 de l'Introduction.

comm
la répu
nemen
ront é
Franç
transa

Par
pu vo
rapid
que c
qui o
enrich
tous l
dais c
çais d
dans
graph
sur la
été co
partie
du co

Il y
comm
libre
serait
vente
de no

Ri
achat
simp

comme on l'assure ; un traité de commerce avec la république est dans les intentions du gouvernement français , les notions recueillies ici pourront également servir et aux négociateurs et aux Français qui s'intéresseraient à cette importante transaction.

Par tout ce que nous avons dit jusqu'ici , on a pu voir que le commerce des États-Unis a fait de rapides progrès depuis la révolution française , et que ces progrès sont dus en partie aux guerres qui ont désolé l'Europe. Les Américains se sont enrichis des pertes comme des émigrations de tous les peuples , et ils ont remplacé les Hollandais dans le commerce de transport , et les Français dans celui des colonies. Ils ont été favorisés dans ce genre d'industrie par leur situation géographique. Placés entre l'Europe et les Antilles sur la route du Mexique et de l'Inde , leur pays a été comme un pont qui a lié l'Europe aux autres parties du monde , et qui est devenu l'entrepôt du commerce de toutes les nations.

Il y aurait deux manières de rétablir , dans le commerce de la France avec les États-Unis , l'équilibre entre les ventes et les achats : la première serait de réduire nos achats au niveau de nos ventes ; la seconde , d'élever nos ventes au niveau de nos achats.

Rien ne serait plus aisé que de réduire nos achats au niveau de nos ventes : il suffirait d'un simple règlement de douane.

La France échange principalement aux États-Unis ses vins, ses eaux-de-vie et ses soieries, contre du coton, du tabac et des marchandises coloniales. Deux sortes de négocians s'entremettent dans ces échanges : les négocians qui font aussi concurremment le commerce d'Angleterre, et ceux qui font exclusivement le commerce de France. Les premiers achetant plus aux Anglais qu'ils ne leur vendent, ont toujours une solde à leur payer ; et comme il leur convient mieux de payer cette solde en marchandises qu'en argent, ils font directement leurs envois en France pour en faire remettre le produit à Londres dans des maisons de banque, et ils chargent ainsi les négocians français de solder leurs comptes avec les négocians d'Angleterre.

« Les négocians américains, qui font exclusivement le commerce de France, n'ayant aucun compte à solder en Angleterre, dit M. de Beaujour, font tous leurs retours en marchandises françaises, pour balancer ainsi leurs envois. Ces négocians sont presque tous des Français d'origine, qui, n'ayant guère de relations commerciales qu'en France, négligent tout commerce circuiteux, et ne cherchent qu'à ouvrir aux marchandises françaises des débouchés aux États-Unis, pour augmenter les profits de leur commerce ou ceux de leur commission.

« Ces derniers négocians méritent d'être favorisés ; les autres, qui, faisant le commerce d'Angleterre concurremment avec celui de France, ne

vont fa
mettre
écartés
gerait
toute
dises f
l'on p
paiera
dises a
d'envo
l'indus

« La
ventes
difficu
la ven
ces pr
ven g
pouvo
notre
nos m
veulen
les An
dises
fourni
goûts.
à l'ins
raient
de la
draps
ticle

vont faire leurs ventes en France que pour en remettre le produit en Angleterre , doivent être écartés. Un simple règlement de douane , qui obligerait les bâtimens américains à prendre en retour toute la valeur de leurs cargaisons en marchandises françaises , serait la meilleure mesure que l'on pût adopter à cet égard. Le négociant français paiera alors aux Américains toutes leurs marchandises avec les nôtres , et il ne sera plus obligé d'envoyer son argent en Angleterre pour y payer l'industrie de nos rivaux.

« La seconde manière , qui serait d'élever nos ventes au niveau de nos achats , présente plus de difficultés. Il ne dépend pas de nous d'augmenter la vente des productions de notre sol , parce que ces productions données par la nature ne peuvent guère être modifiées par l'art ; mais nous pouvons augmenter la vente des productions de notre industrie , si nous voulons nous prêter dans nos manufactures aux goûts des Américains , qui veulent des étoffes légères et à bas prix , et imiter les Anglais qui fabriquent de mauvaises marchandises aussi-bien que de bonnes , pour pouvoir fournir tous les marchés et satisfaire tous les goûts. Il faudrait surtout que nous fabriquassions à l'instar des Anglais des draps légers , qui finiraient par supplanter ceux d'Angleterre , à cause de la supériorité de nos couleurs. L'article des draps est , dans le commerce des États-Unis , l'article le plus important , parce qu'en raison de

l'aisance répandue dans le pays, tout le monde, jusqu'au simple ouvrier, est vêtu de cette étoffe.

« Nos soieries ont besoin de plus de légèreté, et que nous leur donnions les couleurs qui plaisent le plus aux Américains. Il faut répandre parmi eux le goût de notre bijouterie, de nos toileseries, et surtout de nos toiles de lin, qui valent mieux pour l'usage du corps que celles de coton.

« Il ne faut pas seulement consulter le goût des acheteurs ; il faut encore chercher à leur vendre meilleur et à plus bas prix, parce que la meilleure qualité et le meilleur marché sont dans tous les pays les deux grandes raisons de préférence.

« Le marchand français veut en général gagner trop vite, comme si son métier l'ennuyait. S'il savait, comme l'Anglais, se contenter d'un profit modéré, mais continu, il écarterait aisément la concurrence, parce que la main-d'œuvre est moins coûteuse en France, et même meilleure.

« Le marchand anglais, meilleur calculateur, vend au prix le plus juste, pour pouvoir vendre davantage, et il gagne plus par l'étendue de son débit qu'il ne pourrait gagner par des prix trop élevés. C'est là le système de cette nation éminemment marchande, qui est aux autres nations commerçantes ce que sont aux autres boutiques celles que l'on nomme à Paris *gagne-petit*

« Nous surpassons les Anglais dans tous les genres de haute industrie, et nous les égalons dans tous les autres : ils n'ont jamais pu imiter notre

draperies
toiles
argent
series
comm
nos br
égalés
dans l
leur b
reconn
objets
rant c
imités
tés ch
toutes
le sec
Si dor
riorité
doivent
merca

« L
rité de
dans
comm

« M
qu'av
celui
natio
autre
glais

draperie fine , nos brillantes soieries , nos belles toiles de lin , nos riches dentelles , notre élégante argenterie , nos porcelaines de Sèvres , nos tapisseries des Gobelins , nos meubles somptueux et commodes , la magnificence de nos glaces , de nos bronzes , de nos dorures , et nous les avons égalés dans ce qu'ils ont produit de plus parfait , dans leurs tissus légers de laine et de coton , dans leur bonneterie et dans leur quincaillerie. Ils ont reconnu eux-mêmes leur infériorité dans tous les objets de magnificence et de luxe ; et , désespérant de nous égaler dans le beau , ils nous ont imités dans le commun , et ils nous ont supplantés chez toutes les nations , parce qu'ils les ont toutes séduites par leur bon marché : voilà tout le secret de la prospérité de leurs manufactures. Si donc ils conservent encore sur nous la supériorité dans le marché des États-Unis , ils ne la doivent qu'à leurs prix modérés et à leur esprit mercantile.

« Les Français peuvent donc , avec la supériorité de leur main-d'œuvre , supplanter les Anglais dans le commerce des États-Unis , en se pliant comme eux aux goûts des acheteurs.

« Mais un avantage qu'ils ne peuvent leur ravir qu'avec le temps , continue le même auteur , est celui qui dérive du préjugé des Américains. La nation américaine est un amalgame de toutes les autres nations , mais plus particulièrement d'Anglais , et elle conserve à l'égard de la France toutes

les préventions de la vieille Angleterre. Les Français auront donc encore long-temps à lutter, dans ce pays, contre le préjugé national en faveur des Anglais, préjugé bizarre, qui veut qu'il ne se fasse rien de bon qu'en Angleterre; mais ce préjugé, tout fort qu'il est, ne peut tenir contre l'expérience et la raison.

« Le seul avantage réel que nous ne puissions pas maintenant contester aux Anglais dans le commerce des États-Unis, provient de la supériorité de leurs capitaux et de leurs machines; mais une partie des capitaux européens ayant reflué d'Europe aux États-Unis depuis les dernières guerres, les Américains n'ont plus aujourd'hui le même besoin des crédits étrangers; et ce motif de préférence en faveur de l'Angleterre n'en sera bientôt plus un d'exclusion pour les autres nations. Quant aux machines qui abrègent et économisent le travail des manufactures, et qui donnent aux Anglais la préférence dans tous les marchés étrangers, l'usage commence à s'en introduire dans tous les pays, et cet usage deviendra de jour en jour plus commun en France.

« Un autre point important est le débit des productions de notre sol. Nos vins sont de toutes ces productions la plus recherchée: or le seul moyen d'en augmenter la consommation aux États-Unis comme en Angleterre, serait d'écarter la concurrence des vins du Portugal; ce qu'on ne peut faire tant qu'il y aura des vignes à Oporto et à

Madè
sés, a
dépen
bitude
d'éloig
comm
de bie

« Po
les Éta
import
rence,
de fav
treind
et surt
de lux
peut,
coûteu
l'impor
ne pas
meille
voriser
autres
saurait
être ut
extérie

« Si
tabacs
d'en fa
les pro

Madère. Les Américains, avec leurs palais émoussés, aiment les vins forts du Portugal, et il ne dépend pas de nous de leur donner d'autres habitudes et d'autres sens. Ce qui en dépend, c'est d'éloigner tous les obstacles qui s'opposent au commerce de la France avec les États-Unis, et de bien régler ce commerce.

« Pour bien régler le commerce de la France avec les États-Unis, il ne s'agit que de restreindre les importations américaines qui, par leur concurrence, pourraient faire tort à notre industrie, et de favoriser toutes les autres. Par exemple, restreindre l'importation des productions coloniales, et surtout des sucres et des cafés, consommations de luxe qu'il ne faut pas recevoir, autant qu'on peut, de la seconde main, ni par un circuit aussi coûteux que celui des États-Unis. Restreindre l'importation des salaisons et de la morue, pour ne pas nuire à notre propre pêche, qui est la meilleure école de nos matelots; mais il faut favoriser l'importation des huiles de baleine et des autres poissons que notre navigation ne nous saurait fournir, et dont l'entrepôt en France peut être utile à notre industrie et à notre commerce extérieur.

« Si la France a besoin pour le mélange de ses tabacs de ceux des États-Unis, il lui convient d'en favoriser l'importation, pour ne pas diminuer les profits de ses fabriques : sinon il lui convient

mieux de donner la préférence aux tabacs du Levant, parce que la France fait avec le Levant un commerce plus avantageux qu'avec les États-Unis.

« Il faut favoriser l'importation des potasses, des bois de construction et de toutes les munitions navales, d'abord pour payer ces produits moins cher, en les mettant dans notre marché en concurrence avec ceux des autres pays, et ensuite pour ménager nos bois et nos forêts; favoriser l'importation des cotons tant que nous ne pourrions pas produire nous-mêmes ce lainage, ou que nous ne pourrions pas le tirer de nos propres colonies.

« Mais surtout il faut favoriser l'importation des pelleteries et des fourrures, afin de ne pas rompre nos liaisons avec les traitans du nord de l'Amérique, et pour assortir nos cargaisons destinées pour l'Inde et le Levant. En un mot, la France doit favoriser, mais ne favoriser que l'importation des produits américains qui peuvent alimenter son commerce et ses manufactures.

« Mais il ne suffit pas de favoriser quelques branches du commerce américain, il faut les dégager toutes des entraves inutiles.

« Une des principales entraves est la multiplicité et la variation des réglemens de douane. Il faut adopter à cet égard un système, et surtout des formes très-simples, et ne pas les changer lé-

gèrem
ou m
fixes,
opéra
toujou

« L
au dé
États-
vorabl
gletern
reconn
couvre
toutes
Améri
les Ar
le mar
guerre
peuve
villon
nous-
sous l
nous t
violer
les res
« N
ricain

' Voy
commerc
Lampre

gèrement. Il importe peu que les tarifs soient plus ou moins élevés ; mais il importe qu'ils soient fixes , pour que les négocians puissent régler leurs opérations : on ne peut pas ajuster sur une mire toujours flottante.

« Les autres obstacles qui peuvent s'opposer au développement du commerce français aux États-Unis dérivent du traité de 1800, moins favorable pour la France que ne l'était pour l'Angleterre son traité avec les Américains. Le principe reconnu dans le traité français, que le pavillon couvre la marchandise, serait bon à admettre si toutes les nations l'admettaient ; mais dès que les Américains l'ont abandonné dans leur traité avec les Anglais, nous n'aurions pas dû nous-mêmes le maintenir dans le nôtre, parce qu'en temps de guerre entre la France et l'Angleterre, les Anglais peuvent confisquer notre propriété sous le pavillon américain, tandis que nous sommes obligés nous-mêmes de respecter la propriété anglaise sous le même pavillon : d'où il résulte que nous nous trouvons alors dans l'alternative fâcheuse de violer nos engagemens, ou d'en être lésés si nous les respectons ¹.

« Nous aurions donc dû traiter avec les Américains sur le même pied que les Anglais, si nous

¹ Voyez, sur ces questions de droit maritime, le livre intitulé : *Du commerce des neutres en temps de guerre*, traduit de l'Italien de Lampredi, par M. Peuchet, 1 vol. in-8° (1803).

avons voulu retirer de nos traités les mêmes avantages qu'eux.

« Les Américains sont bien plus intéressés à favoriser les Français que les Anglais, puisqu'ils reçoivent des premiers une balance de 4,000,000 de dollars, tandis qu'ils en paient aux autres une qui a été jusqu'à présent de 12,000,000 de dollars.

« Les Américains ont pour principe, dans leurs traités commerciaux, de ne pas favoriser une nation plus qu'une autre, mais de les traiter toutes sur le même pied. Mais qui ne voit que des traités fondés sur un tel principe sont inutiles, puisque les faveurs accordées à une nation deviennent bientôt communes à toutes les autres? Les faveurs commerciales, devant toujours être le prix de quelque bienfait politique, doivent par la même raison être toujours des privilèges : or, un privilège n'en est plus un dès qu'il devient un droit commun.

« Si nous pouvions faire admettre par toutes les nations le principe que le pavillon couvre la marchandise, il nous conviendrait aussi de l'admettre nous-mêmes pour détruire le germe de toutes les guerres maritimes. Alors ces guerres, funestes à l'industrie de toutes les nations, n'offrant plus l'appât d'un gain facile et honteux, ne seraient plus entreprises et poursuivies avec tant d'ardeur, et le commerce, libre sur toutes les

mers
enrich

Tel
de rè
les Am
égale
duite
effet,
pour
été pl
nos a
de no
alors
tage l
ressé
que d
interv
les Ét
comm
que le
il y a

' Ap
siècle,
Beaujou
pages
Nous
nous ne
auteur
Aucun
soulevé
' Il f
pour le

mers, enrichirait toutes les nations au lieu d'en enrichir une seule ¹. »

Telles sont les considérations qui peuvent servir de règles pour nos rapports commerciaux avec les Américains. Il en est d'autres qui pourraient également guider les États-Unis dans leur conduite avec la France. Sans cette puissance, en effet, la lutte qu'ils ont soutenue si heureusement pour établir et affermir leur indépendance eût été plus longue et plus périlleuse. Le secours de nos armées, de notre argent ², de nos officiers, de notre influence, qui était grande et décisive alors, ont promptement déterminé à leur avantage les chances de la guerre; la France a intéressé l'Europe en leur faveur, et n'a revendiqué que de faibles avantages pour prix de sa généreuse intervention, ou plutôt des avantages nuls. Ainsi les États-Unis ne peuvent, dans les transactions commerciales, traiter la France sur le même pied que les autres nations sans une réelle ingratitude; il y a une sorte de confraternité politique entre ces

¹ *Aperçu des États-Unis au commencement du dix-neuvième siècle, depuis 1800 jusqu'en 1810*, par M. le chevalier Félix de Beaujour, ancien consul-général à Salonique et aux États-Unis, pages 19-20.

Nous avons eu déjà occasion de parler avec éloge de cet ouvrage; nous ne devons pas laisser ignorer que M. de Beaujour est également auteur du *Tableau du commerce de la Grèce* imprimé en 1800. Aucun livre ne fait mieux connaître l'état de ces belles provinces, soulevées aujourd'hui contre le gouvernement barbare des Turcs.

² Il fut transporté 6,000,000 en espèces monnayées aux États-Unis pour leur service particulier.

deux grands états , confraternité qui doit être d'autant plus durable que la paix la maintiendra entre l'un et l'autre , et au besoin par le secours réciproque de tous les deux : mais il n'était pas de notre sujet de traiter ici les questions de cette nature , et de donner les développemens qu'auraient exigés ces graves considérations. Il nous suffit de les avoir indiquées à l'attention du lecteur.

DANS
posses
Indes
sidéra
plume
qui o
mens
sujet
avions
de m
dans
qui de
en règ
la pai
d'acco
présen
ses ét
impru
rait di
que le
To
sur le
le no
d'une
rema

CONCLUSION.

DANS le tableau que nous venons de tracer des possessions et du commerce des Européens aux Indes, nous nous sommes abstenu de toute considération étrangère à l'objet principal ; notre plume s'est refusée à peindre les scènes diverses qui ont fait naître ou que préparent les évènements qui agitent les colonies ; non qu'un si grand sujet eût nui au mérite de l'instruction que nous avons en vue, mais parce qu'il eût été difficile de ménager les passions jalouses ou haineuses dans les détails où nous serions entré. L'Europe, qui donne le mouvement au reste du monde, qui en règle les destinées et y entretient la guerre ou la paix au gré de ses caprices, n'est pas assez d'accord avec elle-même pour qu'on puisse lui présenter des principes de conduite à suivre dans ses établissemens coloniaux ; son orgueil et son imprudence rejetteraient des conseils qu'elle croirait dictés par l'esprit de parti, et qui ne seraient que le fruit de l'expérience et de la méditation.

Tout annonce au reste que l'empire européen sur les deux Indes tire à sa fin. C'est surtout dans le nouveau continent que tous les symptômes d'une scission prochaine se développent avec une remarquable activité ; non qu'un plein succès

puisse être le résultat d'une première tentative ; mais chaque jour en annonce la conclusion , chaque jour fait voir que , s'il est possible de tenir des établissemens insulaires dans la dépendance d'une métropole , il ne l'est pas que cette métropole tienne des royaumes et des continens entiers enchaînés à ses pieds.

Mais ces grandes scissions produiront-elles des monarchies ? seront-elles l'origine de nouvelles constitutions fondées sur la souveraineté des peuples et la liberté personnelle ? voilà ce qui ne devrait pas faire de doute , et ce qui pourtant en élève dans l'esprit des hommes les plus judicieux. Notre dessein n'est point de résoudre cette difficulté , non plus que de prévoir quel sera l'état de l'Europe après un pareil changement. Ce qu'il y a de plus probable , c'est que les nations de l'ancien continent , privées de ces riches possessions et des grands avantages qu'en retiraient l'industrie et la classe des non-propriétaires , sentiront ce malaise et ces mouvemens séditeux , enfans du besoin et de la détresse , et plus dangereux que les explosions que fait si souvent éclater de nos jours l'amour de la liberté. Les états seuls qui auront su se préparer de grandes colonisations insulaires pourront rester étrangers à ces nouveaux périls.

Mais peut-être qu'alors les Européens , resserrés dans des limites trop étroites , jetteront enfin les yeux sur l'ancien domaine que leur ont ravi les

faror
péen
cult
bou
peu
puis
gne
rend
belle
plier
prop
proc
M
nion
dan
n'ap
que
L
dira
de l
elle
dan
des
lieu
l'hé
la p
dro
fau
cep
on

farouches enfans de Mahomet. La Turquie européenne appelle des libérateurs ; elle offre des cultures, des richesses, des ressources, des débouchés à l'activité de l'Occident ; la Méditerranée, peuplée d'îles qui autrefois furent des républiques puissantes, peut dédommager la France, l'Espagne, la Hollande, des pertes de l'Amérique, en rendant à la civilisation, aux arts, à la liberté. ces belles contrées de l'Orient : alors ces états multiplieront le nombre de consommateurs, trop disproportionné aujourd'hui aux prodiges de la reproduction et à la perfection du travail en Europe.

Mais pour un si grand dessein il faut de l'union, de l'esprit public, et ce degré d'élevation dans les opinions politiques qu'à regret nous n'apercevons que sur quelques points et pour quelques intérêts temporaires.

L'Europe semble en effet rester stationnaire ; on dirait même qu'elle tend à rétrograder ; effrayée de l'orage auquel de mauvais pilotes l'ont exposée, elle se tient sur des bas-fonds et des rescifs plus dangereux que la haute mer. De nobles desseins, des *vues magnanimes et libérales* se perdent au milieu des craintes et des incertitudes de l'avenir ; l'hésitation, le double sens des choses prennent la place du génie politique et de la plénitude des droits. Tout se mêle, s'aigrit, s'obscurcit à défaut d'une règle qui, quoique susceptible d'exceptions et d'écarts, n'en trace pas moins la conduite des hommes et la direction des choses.

Quand on voit l'ancien continent mettre en oubli les leçons de l'expérience, et flotter au milieu des mesures que commandent les circonstances à une époque de tant d'espérances et d'utiles innovations, quand on le voit se déclarer contre les lumières qui semblent n'avoir plus de refuge que dans les livres, comme autrefois à l'approche des barbares elles n'en trouvèrent que dans les lieux consacrés à l'étude et aux vertus religieuses, on est tenté de croire que le triomphe de l'ignorance est l'avant-coureur de l'impiété sociale. Trop favorable au vice, l'ancien continent n'offre à la justice et à la vertu qu'un impuissant secours contre les abus de la pensée, les méprises de la liberté, ou les excès de la tyrannie.

En décriant la philosophie, cette noble consolatrice des peines de l'existence, on a porté une atteinte grave à cette autre vertu que la foi fit descendre du ciel pour fortifier la première; la charité chrétienne, en un mot, s'est changée en procédé de parti, et le beau caractère qui en fit la première fondatrice de la liberté chez nos ancêtres a disparu sous les prétentions de l'orgueil et de l'intérêt blessés.

Ses efforts n'ont pu soutenir le zèle des puissans de la terre dans le religieux dessein d'affranchir l'Europe chrétienne du joug de Tunis et d'Alger; des combinaisons intéressées ou craintives ont arrêté l'essor d'un aussi généreux dessein; peu s'en est fallu que la dérision n'ait été la ré-

comp
qu'on
traite
clame
subs
et ses

La
pend
siècle
rois e
de fa
stitut
une
souple
et du
tout
a enc
trôles
les c
côtés
utile
il a f
sous
été
insti
liber
C
aujo
fisen
à de

compense de ceux qui l'avaient conçu ; et lorsqu'on cite un tel fait, peut-on s'étonner que la traite, dont l'abolition a été si solennellement proclamée par les plus grands monarques du monde, subsiste encore de fait, avec son hideux cortège et ses odieux auxiliaires.

La législation a dû faire quelques progrès cependant à la suite des lumières que le dernier siècle a fait refluer jusque dans le conseil des rois et les cabinets des ministres ; mais la liberté de fait s'est à peine fait sentir : au milieu des constitutions destinées à soutenir les droits politiques, une puissance inconnue à nos ancêtres, active, souple, armée de tous les moyens de séduction et du prestige de la sûreté générale, s'est élevée tout à coup d'un bout à l'autre de l'Europe ; elle a enchaîné les individus, soumis à tous les contrôles qu'exigeait sa surveillance les hommes et les choses ; des barrières se sont élevées de tous côtés ; le droit de refuge, le plus saint et le plus utile dans les orages politiques, a cessé d'exister ; il a fallu périr sous la main de l'anarchie comme sous celle du despotisme, et la liberté de fait n'a été qu'un vain mot, sous l'empire même des institutions créées pour le maintien de toutes les libertés civiles.

Ce ne sont pas les seules contradictions qu'offre aujourd'hui l'aspect de l'Europe ; mais elles suffisent pour montrer que tant qu'elle sera soumise à de semblables mobiles, aucun des grands pro-

jets qui intéressent sa prospérité future et celle des peuples amoncelés dans son sein ne pourra parvenir à maturité ; ils avorteront tous par des vues ou des intérêts secondaires ; et au milieu de l'Europe , toujours ballottée entre le présent et l'avenir , rien ne sera en harmonie avec l'état des esprits et les besoins des nations.

L'aspect des colonies suffit pour appuyer cette assertion ; les grandes masses des établissemens coloniaux qui faisaient la richesse et la force de plusieurs puissances s'ébranlent , se séparent , s'isolent , se forment en états encore irréguliers , mais dont tout annonce l'indépendance inévitable.

L'histoire de ces mémorables commotions doit être pour la postérité , pour ceux qui président à la destinée des peuples , et pour les peuples eux-mêmes , la plus riche école , où ils puissent connaître leurs droits et leurs devoirs : en fixant l'état où sont les colonies aujourd'hui , nous avons en quelque sorte jeté les bases d'un semblable travail ; il avait déjà , sous la plume de l'éloquent historien des deux Indes , reçu un commencement d'exécution : puisse un esprit dégagé des intérêts de parti , à l'abri de la crainte et du besoin de flatter , entreprendre de terminer une aussi noble tâche ! ce sera un bienfait à ajouter à tous ceux que la philosophie et les lettres ont répandus sur les peuples auxquels elles ont fait connaître leurs véritables intérêts. Mais , après avoir montré

l'Europe
et d'a
ici le
peut
l'éten
états
pas sa
teur u
cien
l'aver
seign
un ou

l'Europe dans son état de fluctuation , d'agitation et d'anxiété , qu'il nous soit permis de présenter ici le tableau de sa consistance politique , si l'on peut se servir de cette expression pour désigner l'étendue , les forces et la richesse respectives des états qui la composent. Ce rapprochement ne sera pas sans intérêt ; il mettra sous les yeux du lecteur un tableau de l'organisation actuelle de l'ancien continent : c'est un point de départ pour l'avenir. Nous terminerons notre travail par ce renseignement important : puissions-nous avoir fait un ouvrage utile , et nos vœux seront exaucés !

FERDINAND VII. † 1764. † 1806.									
ÉTATS-ROIS. AINS.....	715.	2,420,000.	17,000,000.	4,000.				
PIE VII. † 1743. † 1800.									
ROYAUME.....	5,443.	17,000,000.							
GRANDE-ROYAUME.....	45,000.	28,000,000.							
COLONIES.....		500,000.	1,184,038,000.	30,571,000,000.	135,000.				60 à 80 vaisseaux.
RUSSIE.....									20 à 30 vaisseaux.
COLONIES.....									25 à 30 frégates.
GUILAUME-FRÉDÉRIC. † 1773. † 1815.	54,000.	1,900,000.	166,000,000.	3,600,000,000.	610,000.				
ROYAUME.....	1,660.	3,600,000.							
BRESIL.....	100,000.	2,400,000.							
COLONIES.....	200.	600,000.							
PORTUGAL. } ROYAUME..... } COLONIES..... }									
JEAN VI. † 1767. † 1816.	4,900.	10,160,000.	160,000,000.	590,000,000.	280,000.				
PRUSSE, royaume.....									
FRÉDÉRIC-GUILAUME III. † 1770. † 1797.	70,500.	41,000,000.	310,000,000.	500,000,000.	550,000.				25 à 70 vaisseaux.
EMPIRE.....	275,000.	4,300,000.							15 à 50 frégates.
RUSSIE. } ROYAUME DE POLOGNE..... }									
ASIE.....	2,200.	2,700,000.	30,000,000.	40,000.				
ALEXANDRE I ^{er} . † 1777. † 1801.									
SARDAIGNE, royaume.....	1,275.	4,000,000.	30,000,000.	30,000.				
VICTOR-EMMANUEL. † 1759. † 1809.	2,035.	6,600,000.	46,000,000.	25,000.				3 vaisseaux de ligne.
DEUX-SICILES.....	17,000.	3,500,000.	65,000,000.	35,000,000.	48,000.				30 à 40 bâtiments.
FERDINAND I ^{er} . † 1751. † 1759.									
SUÈDE ET NORVÈGE.....	880.	1,715,000.	350,000.	3,618,336.					
CHARLES XIII. † 1748. † 1809. * 5 fév. 1818.	9,000.	8,500,000.	260,000,000.	300,000.				20 vaisseaux de ligne.
SUISSE. Confédération, 22 cantons.	27,000.	15,000,000.	120,000,000.	500,000,000.	10,000.				15 frégates, etc.
TURQUIE, empire. } EUROPE..... } ASIE..... }									
MAHMOUD, sultan. † 1784. † 1808.									
ÉTATS UNIS-D'AMÉRIQUE.....	11,000,000.							
JAMES MONROE, élu président. † 1817.									

(1) Le signe † indique l'année de la naissance du souverain ; ‡ celle de son avènement au trône ; * sa mort.

(2) Le revenu de la Grande-Bretagne s'est élevé, pour l'année finissant au 5 janvier 1819, à 1,295,955,152 francs.

Ce tableau, rédigé sur des documens officiels, fixe un point de comparaison de la situation de l'Europe. On y trouvera quelques légères différences avec ce que nous avons dit du nombre des habitans des colonies nationales ou étrangères. Mais, outre que ces différences sont peu considérables, il faut remarquer qu'elles se rapportent à une époque plus rapprochée de nous de plusieurs années que celle où nous sommes arrêté.

On voit figurer ici la population de l'empire turc pour vingt-quatre millions d'habitans à peu près ; mais ce n'est guère que par approximation que ce nombre est indiqué. Comment avoir des données certaines sur des pays désolés plutôt que gouvernés par le farouche Ottoman. De longtemps encore la liberté, les arts et la civilisation ne pourront faire germer en Turquie les connaissances qui font la base de l'économie politique¹, et rendent nécessaires les recherches de la statistique. Obéir, ramper, payer les impôts, subir la mort au gré d'un pouvoir cimenté du sang des

¹ Quelques-unes des nombreuses nations qui gémissent sous le joug du Sérail font dans ce moment des efforts pour briser leurs chaînes. Le reste du monde semble voir avec trop d'indifférence cette lutte en faveur du christianisme et de la plus sainte des causes. De froids diplomates n'y aperçoivent qu'une révolte. Ils ignorent sans doute que le droit du sabre seul fait la base de la puissance qui règne sur l'empire de Constantin, et que des chrétiens ne peuvent que faire des vœux en faveur de l'étendard de la croix, qui doit être au même temps ici celui de la liberté.

peu
leque
on en
calcu
autre

La
ici d'
les de
Europ
pour
divid
de ce
pour
maria
plus
tive,
pulat
dù, c
nuelle
1818

Le
en 18
de ce
millie
bitan
millie
religi

La
la prop
la vital

peuples, tels sont les résultats du régime sous lequel gémissent les peuples de la Turquie. Peut-on en attendre des dénombrements exacts, des calculs semblables à ceux qu'on trouve chez les autres nations ?

La population totale de l'Angleterre est établie ici d'après l'état des conquêtes britanniques et les derniers calculs faits sur le Royaume-uni en Europe. Quant aux États de l'Union américaine, pour lesquels le tableau donne onze millions d'individus, quatre millions par conséquent au-delà de ce que nous avons fixé d'après M. Warden, pour 1810, il faut se souvenir que, le nombre des mariages, la proportion des femmes aux hommes, plus grande que dans les autres pays ; la vie active, l'aisance, les bonnes lois, favorisant la population dans cette immense république, elle a dû, d'après les rapports de sa progression annuelle, s'élever facilement à onze millions en 1818, de sept millions qu'elle était en 1810.

Le dernier recensement de la Russie, effectué en 1818, porte sa population un peu au-dessus de ce qu'on voit ici ; c'est-à-dire à cinquante-trois millions trois cent seize mille sept cent sept habitans, parmi lesquels on en compte trente-huit millions deux cent soixante mille professant la religion chrétienne du rit grec ¹.

¹ La population doit marcher rapidement en Russie à cause 1° de la proportion des femmes aux hommes et de leur fécondité ; 2° de la vitalité des enfans, dont il meurt moins en bas âge qu'on ne

Le même dénombrement donnait deux millions sept cent trente-deux mille cinq cent vingt-quatre habitans pour la Pologne ; ce qui met à la disposition de la Russie une population de cinquante-six millions d'individus.

La confédération germanique est ici un nom collectif qui désigne trente-quatre états ou souverainetés représentés à la diète de Francfort, jouissant de l'indépendance politique, et parmi lesquels sont deux grandes puissances, la Prusse et l'Autriche. Une moyenne, la Bavière.

Bientôt peut-être il faudra diviser les grands états policés en états libres ou constitutionnels, et en états despotiques ou soumis au pouvoir absolu.

Peut-être aussi les révolutions, ou plutôt les agitations dont l'Amérique est le théâtre, nous donneront-elles une autre division en puissances indépendantes du Nouveau et de l'Ancien-Monde. Mais quelles que soient les causes et le titre de ces distinctions, c'est de la liberté, de l'essor des talens et de l'esprit public qu'elle fait naître qu'il faut que les peuples attendent désormais leur gloire et leur prospérité. Ces élémens sont devenus ceux de la puissance publique, comme l'industrie, le travail, sont les élémens des richesses et des revenus nationaux. La contrainte, la force

pourrait le croire chez un peuple en grande partie encore esclave : 3^e enfin à cause des soins qu'en général le gouvernement donne à la classe pauvre et cultivatrice de l'empire.

peuve
pas,
libres
un ap
consi
surto
nous
cet or

peuvent dominer, contenir, mais elles ne créent pas, et doivent laisser bien en arrière des états libres, celles des nations qui voudraient en faire un appui de conduite et de système. Enfin, si ces considérations ont quelque vérité de fait, c'est surtout aux colonies qu'on peut l'appliquer; et nous croyons en avoir offert quelques preuves dans cet ouvrage.

FIN.

TABLE DES INDICATIONS.

Nota. La pagination étant la même pour les deux volumes de l'état des colonies, nous n'indiquons que la page, sans distinction de volume.

PREMIÈRE PARTIE.

P R É F A C E	<i>page</i> v
Avertissement	viii
Introduction	1
Colonies portugaises	61
Colonies hollandaises	172
Colonies espagnoles	261

SECONDE PARTIE.

Colonies françaises	353
Établissmens français en Afrique	409
Établissmens français dans l'Inde	450
Colonies anglaises	492
Colonies anglaises dans l'Amérique	552
Colonies danoises et suédoises	687
Colonies russes	704
États-Unis	720
Conclusion	775

FIN DE LA TABLE.

S.

s de
on de

v

viii

1

61

172

261

353

409

450

492

552

687

704

720

775

